PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

PARTITION EN UNITÉS DE PAYSAGE

BUTTES ET PLATEAUX RURAUX
VALLÉES RURALES
BOUCLES DE LA SEINE
VALLÉES URBANISÉES
PLAINES AGRICOLES MARQUÉES PAR L'URBANISATION
PLAINES URBANISÉES

Selon la définition admise par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, une unité de paysage est « *un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères* ».

La carte des unités de paysages du Val-d'Oise a été établie à partir de visites de terrain, d'analyses de données et de nombreux échanges avec le comité de pilotage. Elle reflète un état des paysages, de leurs caractères et de leurs contrastes, tels qu'ils apparaissent entre 2008 et 2010.

Ce n'est cependant pas un tracé figé, mais susceptible d'évoluer, en particulier sous l'effet des dynamiques territoriales et des projets qui caractérisent la métropole parisienne.

PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

PARTITION EN UNITÉS DE PAYSAGE

Types et unités de paysages : les communes du Val d'Oise

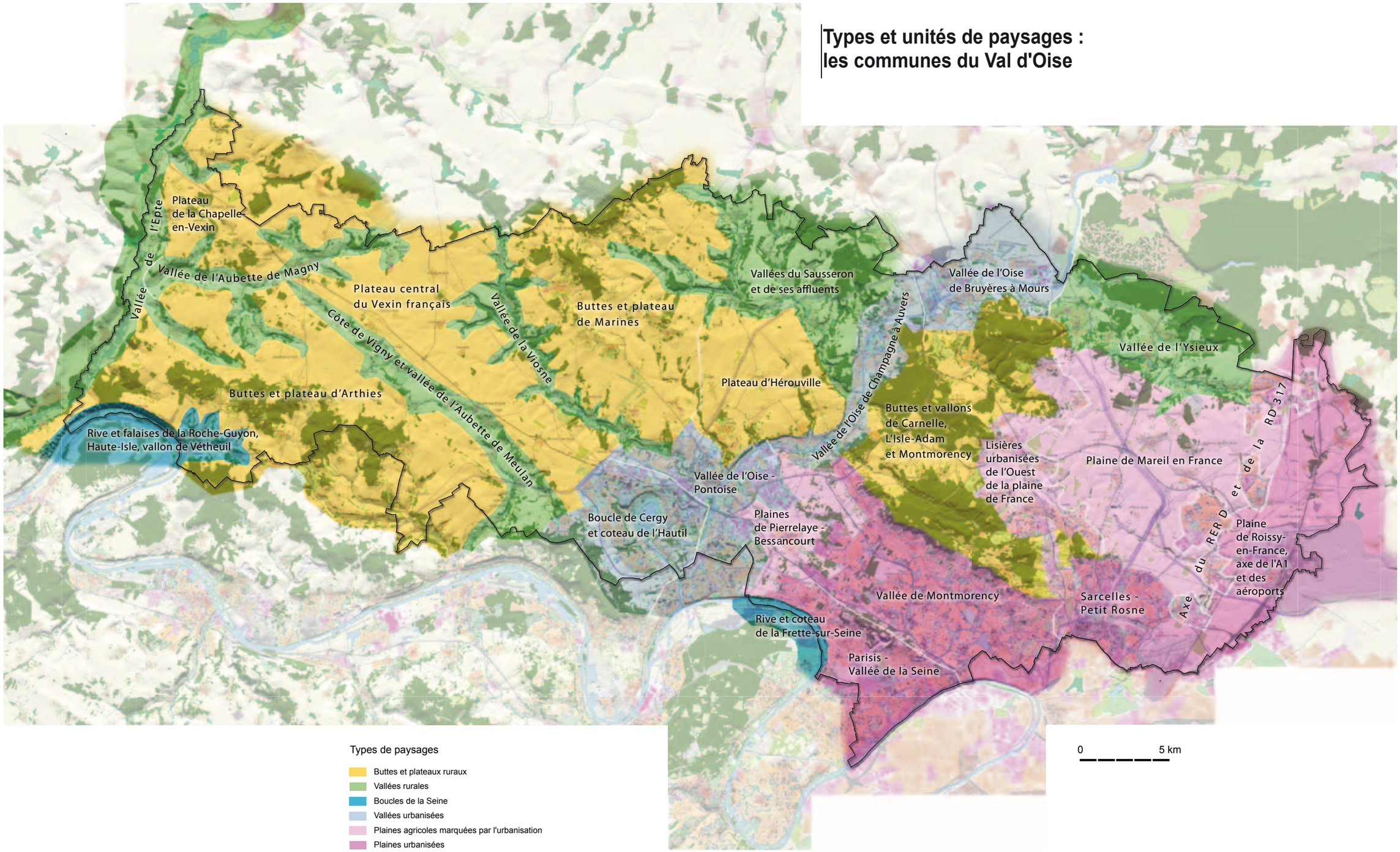

PARTITION EN UNITÉS DE PAYSAGE

Une partition basée sur les formes des reliefs et le degré d'urbanisation

Une unité de paysage est une portion de territoire qui présente suffisamment de cohérence dans la nature et l'organisation de ses composantes et/ou dans ses modalités de perception pour être distinguée de ses voisines.

Le découpage résulte ainsi de l'analyse croisée des éléments constitutifs du territoire :
- la morphologie (formes du relief, organisation du réseau hydrographique) ;
- l'occupation des sols (types de pratiques culturales, organisation des masses boisées, organisation de la trame bâtie, réseau viaire, etc...) ;
- les perceptions (effets d'horizons, de limites, de seuils et de passages…)

La répartition des composantes entre elles et selon la forme du relief peut constituer une « structure paysagère » reconnaissable donnant une identité aux paysages. C'est le cas, par exemple, d'une butte coiffée d'un boisement, dont les pentes sont cultivées et où les villages s'inscrivent en lisière. Lorsqu'elles contribuent à une structure identifiable, les composantes (le bois, le village…) peuvent alors être considérées comme des « motifs de paysage » dans le sens où ils apparaissent au sein d'un ensemble de relations qui « fait » paysage.

L'analyse et les observations conduisent à reconnaître ainsi, selon les unités, la plus ou moins grande lisibilité des structures paysagères, souvent fragilisées ou pas encore abouties dans le cas des franges urbaines.

Le rôle des reliefs est déterminant, la perception de l'espace, les limites de ses différentes parties en dépendent largement. Les formes de relief sont ainsi à la base de la définition des unités de paysage : plateaux surmontés de buttes, vallées, plaines, coteaux de Seine.

Ces perceptions dans l'espace présentent des particularités d'emboîtement : échelle de perception lointaine d'une butte à une autre (plateau de l'Ouest, par exemple ou vallée de Montmorency) ou à l'échelle d'espaces plus réduits comme les vallées individualisées. La partition proposée présente une seule échelle (les unités) mais l'analyse met en évidence et développe ce phénomène des échelles emboîtées.

Selon les cas, les limites entre les unités apparaissent nettement ou bien sous forme de transition progressive, ces distinctions étant précisées dans les portraits de chacune des unités.

Outre les reliefs, les paysages du Val-d'Oise sont marqués par le contraste entre les secteurs ruraux et les secteurs urbains.

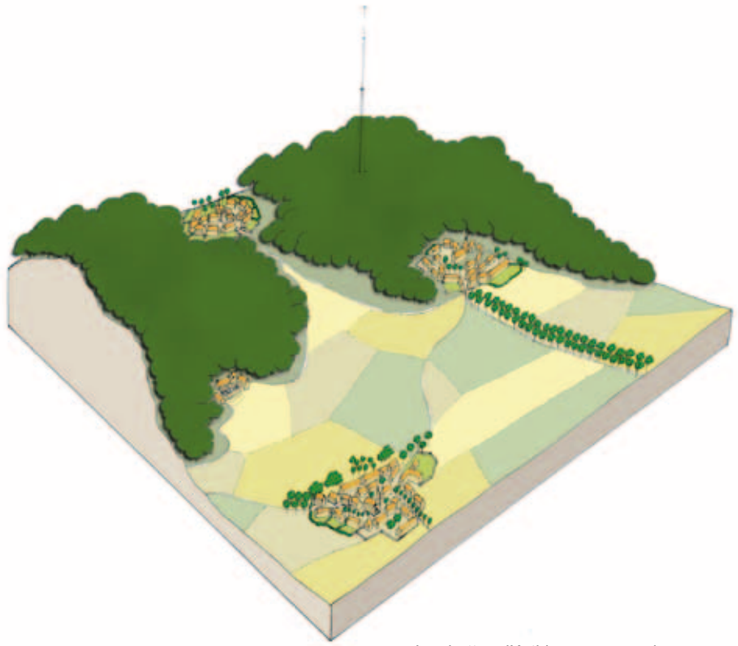

Les buttes d'Arthies, un exemple de structure paysagère lisible.

Dans les secteurs ruraux, la forme des reliefs détermine fortement des types de paysages et d'ambiance qui reposent sur des structures paysagères et des organisations spécifiques des composantes naturelles et humaines. Trois types ont été distingués :
- les vallées rurales, entaillées dans les plateaux
- les boucles de la Seine, dont les grandes dimensions déterminent un type particulier, même si elles ne concernent le territoire départemental que sur les rives concaves et leurs coteaux ;
- les buttes et plateaux ruraux, souvent marqués par la présence de buttes boisées ou de nervures, et dont les limites sont principalement dessinées par les vallées. Dans la partie Est du département, la présence des développements urbains et des infrastructures justifie de définir des unités de paysage dont les distinctions sont liées, outre les reliefs, aux structures en place et aux ambiances ressenties du fait des modes d'occupation des sols.

Selon les degrés d'urbanisation et la forme des reliefs, on distingue trois types de paysages urbains :
- les vallées urbanisées, en l'occurrence les diverses séquences de la vallée de l'Oise ;
- les plaines encore agricoles, mais dans lesquelles le développement de l'urbanisation et des infrastructures marque fortement son empreinte ;
- les plaines entièrement urbanisées.

Le département étant situé à la rencontre des paysages urbains et ruraux, la répartition des ambiances paysagères résulte fortement des diverses dispositions de planification des territoires. Il est donc important de préciser que ce découpage résulte d'une analyse effectuée entre 2008 et 2010 et qu'il pourrait être révisé en fonction des évolutions à venir.

PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

BUTTES ET PLATEAUX RURAUX

PLATEAU DE LA CHAPELLE-EN-VEXIN
BUTTES ET PLATEAU D'ARTHIES
PLATEAU CENTRAL DU VEXIN FRANÇAIS
BUTTES ET PLATEAU DE MARINES
PLATEAU D'HÉROUVILLE
BUTTES ET VALLONS DE CARNELLE, L'ISLE-ADAM ET MONTMORENCY

Les paysages de buttes et de plateaux ruraux occupent la plus grande surface du département. Ces plateaux sont surmontés pour certains d'entre eux de buttes qui marquent fortement la perception des horizons. Les vastes étendues de campagne cultivées expriment la qualité agronomique du plateau calcaire du Vexin, partie de la couronne de grandes cultures qui entoure Paris. Les buttes aux sommets souvent boisés ajoutent un contraste d'échelle, constituent des repères et des motifs d'accroche pour de nombreux villages.
Elles soulignent en outre la grande orientation sud-ouest des reliefs, parallèlement à la Seine.

Ce type de paysages domine la partie située à l'Ouest du département, en contact avec les urbanisations de Cergy et de la vallée de l'Oise. Il inclut également l'ensemble singulier des buttes et vallons de Carnelle, L'Isle-Adam et Montmorency davantage impliqué dans les dynamiques de la périphérie urbaine.

La présence d'une agriculture vivante et prospère est une condition essentielle pour pérenniser ces paysages. Il en est de même de la répartition du bâti, rare sur les plateaux, organisé en villages groupés et préservés des formes urbaines de la périphérie parisienne. Quant aux buttes surmontées de boisements, elles proposent un potentiel exceptionnel de promenades et de points de vue.

PLATEAU DE LA CHAPELLE-EN-VEXIN

Entre Montreuil-sur-Epte et la Chapelle-en-Vexin, en direction de la vallée de l'Epte.
La géomorphologie singulière des plissements a créé ici une véritable structure paysagère à l'origine d'une magnifique perspective cadrée par des boisements, digne d'un parc pittoresque, qui offre pour horizons les rebords boisés lointains de la vallée de l'Epte.

Il s'agit d'un plateau, de petite taille, inscrit dans l'étagement des vallées et des buttes. L'animation des reliefs, la position des boisements et des villages, créent les conditions d'un paysage cultivé aux réelles qualités pittoresques , très dynamique, animé de multiples enchaînements.

- **De superbes perspectives cadrées par les boisements**
- **Un site traversé par la RD 14**
- **Un territoire balisé par de nombreux objets verticaux**

Limites et voisinage

En plan, cette unité apparaît parfaitement lisible et délimitable par les structures de vallées et de buttes qui la côtoient. Le plateau de La Chapelle-en-Vexin s'inscrit dans un périmètre délimité par la vallée de l'Epte à l'ouest et par la vallée de l'Aubette de Magny, son affluent, au sud. Il est borné visuellement au nord par les buttes de Monjavoult et de la Molière, situées dans le département de l'Oise.

Sur le terrain, les conditions de perception n'offrent cependant pas une lisibilité aussi nette, notamment du fait des effets de basculement des rebords de vallées.

Charpente naturelle

Le plateau de La Chapelle-en-Vexin est un « plateau charpente » : il possède un modelé très particulier et est indissociable des structures paysagères qui l'entourent (vallées, buttes). Il est à la fois incliné et nettement marqué par une « marche d'escalier » au droit de la Chapelle-en-Vexin. En outre les rus du Cudron et du Toussaint en marquent profondément le relief. Ce plateau non monotone, non plat, joue avec les unités de paysages voisines dans les conditions de perception de ses limites.

Le plateau de La Chapelle-en-Vexin occupe la strate intermédiaire des reliefs du Val-d'Oise. Aussi, le plateau est soumis au jeu d'emboîtement des paysages qui met en relation les vallées, le plateau, puis les buttes, dans des jeux de perception, d'apparition et de disparition des paysages (cf. chapitre horizons).

A ces conditions de perception, s'ajoute un modelé du terrain tout à fait particulier qui enrichit la lecture de l'unité.
Le plateau de La Chapelle-en-Vexin, toujours en légère déclivité, est entaillé par les affluents de l'Epte et de l'Aubette et par des vallons naissants, qui complètent les mouvements de terrains du plateau et les effets de rebords des vallées.
La direction NW-SE commande sur le plateau à la fois les structures géomorphologiques (les buttes, les plis) et les infrastructures (RN 14, ancienne voie romaine). Elle opère comme une aide à la lecture du paysage notamment à l'approche de la vallée de l'Aubette de Magny.

La charpente naturelle explique aussi l'implantation de la plupart des villages traditionnels, qui se logent soit au rebord de la vallée, soit aux creux de microplissements, à l'abri des vents du plateau.

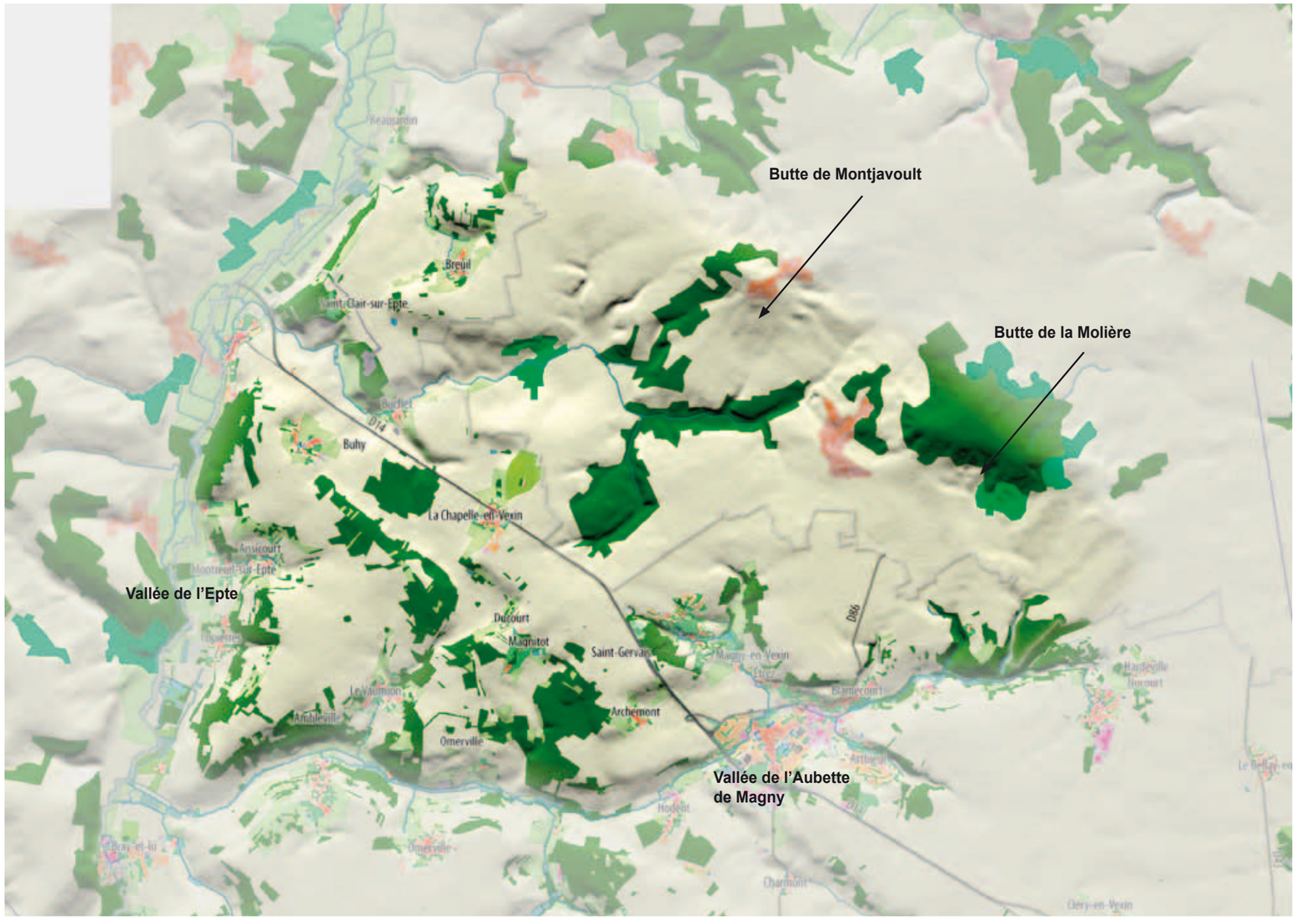

Un plateau jamais plat, toujours dans des jeux de légère déclivité qui donne une dynamique, et qui interroge sur les limites de l'unité de paysage. Les buttes (ici la butte de Montjavoult) permettent de s'accrocher à un repère, balise à l'horizon.

Structures et motifs

Le paysage du plateau est particulièrement animé et dynamique, en raison des reliefs variés sur lesquels s'étendent de nombreuses masses boisées. Il apparaît principalement comme un plateau cultivé, dont les ouvertures visuelles offrent les conditions de perception des reliefs et des perspectives. Au sud de la RD 14, les bois dispersés sur le plateau organisent à la fois un important linéaire de lisières, mais cadrent aussi de remarquables perspectives mettant en scène les cultures et les vues lointaines, comme dans un parc pittoresque.

Les villages sont nombreux, assez compacts, et principalement lovés dans les positions du relief, rebords, naissances de vallons... composant ainsi des structures habitées articulées à la charpente naturelle.

Le réseau des routes, composé localement d'un fin maillage étoilé reliant les villages, contraste fortement la ligne « volontaire » de la RD 14, qui indique ici la position du plateau sur le grand axe qui relie Paris à la Normandie toute proche. D'autres composantes marquent fortement les paysages ouverts du plateau cultivé. Ce sont les alignements d'arbres qui accompagnent le tracé les grands axes routiers et les nombreux éléments « balises », repères du paysage (cheminées d'extraction des gaz, anciens moulins, châteaux d'eau...)

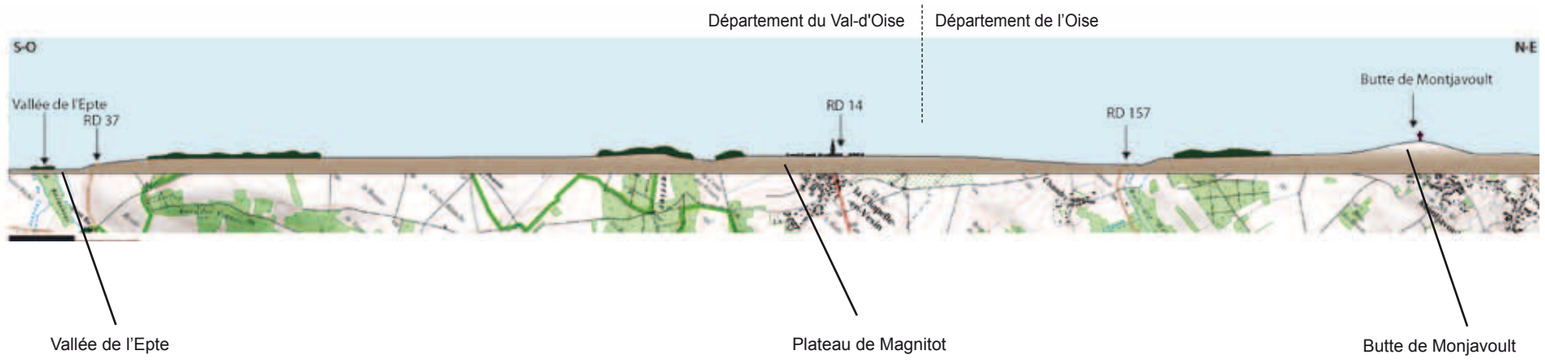

Enchaînement des structures paysagères dans une double échelle de lecture.
Le plateau, « étage » intermédiaire entre les vallées et les buttes. L'étagement est source de nombreux paysages d'enchaînements : rebords, horizons...

Motif des parcelles agricoles qui filent à l'horizon vers l'infini.

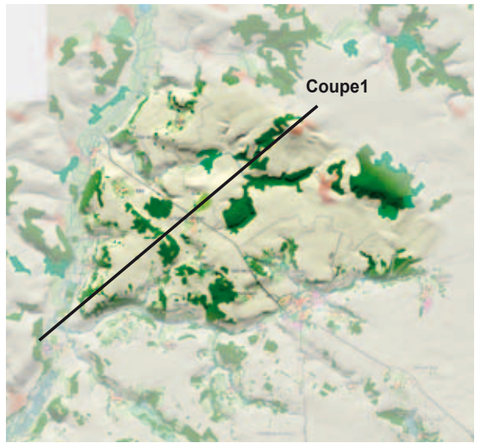

Position de la coupe

Motif de l'alignement sur l'axe routier.

D'autres repères. Ici, une structure qui marque une crête, un passage de l'autre côté d'un horizon éphémère. Une des seules ponctuations dans les vastes dégagements cultivés du plateau.

Conditions de perception

La RD 14, principale infrastructure routière à traverser le plateau de La Chapelle-en-Vexin d'est ou ouest, offre des perceptions dynamiques à grande vitesse. Le paysage de plateau est un paysage qui se lie plus facilement dans ces conditions.
Le réseau des petites routes offre quant à lui la possibilité d'apprécier les effets de perspectives entre les bois et la position des villages.

Dans ce paysage, il faut souligner l'importance des éléments de repères, qui permettent de s'orienter dans l'immensité des cultures et leurs bords indistincts. Alors que nous sommes en situation de plateau, la RD 14 donne le sentiment d'être en situation encaissée entre la Chapelle-en-Vexin et Saint-Clair-sur-Epte. La très belle descente vers l'Epte mérite également d'être signalée ainsi que la vue vertigineuse depuis la pelouse calcaire d'Arnet faisant face à Buhy.

Dans ce paysage de plateau, il faut souligner l'importance des éléments de repères, qui permettent de s'orienter dans l'immensité des cultures et leurs bords indistincts.

Les éléments « balises » ont, à l'image des buttes, un rôle important de repère dans ce paysage infini et rythment le parcours : bâtiment agricole, puits d'aération des anciennes carrières souterraines, tour...

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Valoriser la qualité des paysages agricoles

L'identité paysagère de plateau agricole repose sur l'activité des exploitations à encourager. Les ouvertures et perspectives sont indissociables des nombreuses lisières boisées qui les cadrent et orientent les perceptions et des micro-reliefs sur lesquels elles se positionnent, formant ainsi de magnifiques structures paysagères. Elles doivent faire l'objet d'un enjeu de valorisation et de préservation, car elles sont porteuses de la qualité des paysages du plateau.

Ces ouvertures sont notamment très précieuses dans la perception des limites avec les unités de paysage voisines (cônes de vue sur la vallée de l'Aubette de Magny, perspectives vers la vallée de l'Epte). Leur maintien peut être envisagé par la mise en place d'une gestion spécifique de la végétation (pâturages dans les petits reliefs, entretien des haies et des franges boisées sur les cultures).
D'autres qualités du plateau, comme celles des nombreux micro-paysages des mares, en raison de leurs fortes valeurs écologiques sont à préserver.

Conforter et affirmer l'identité des villages

Les villages du Vexin possèdent un important patrimoine bâti à entretenir et à valoriser (corps de fermes fortifiées, chapelles, château de Magnitot, maisons pignons sur rues, centres anciens et seuils jardinés, villas fin XIXe siècle, églises, château de Gueptant à Saint-Gervais, grange, ferme de la route de Gisors, murs de jardin à Estreez...) La qualité des espaces publics des villages est à consolider, en même temps que l'accessibilité aux paysages depuis ces espaces (requalification des placettes, pavages, murs en pierre, plantations d'essences adaptées...).

Pour articuler les villages aux paysages du plateau, un vocabulaire spécifique de murets, clôtures, vergers, mails simples ou doubles, haies bocagères, boisements, remises... permet de mettre en valeur la couronne autour des centres, lieu d'usages spécifiques et d'accès aux paysages cultivés et naturels.

Certains éléments particuliers ont été identifiés par le PNR du Vexin français comme devant être préservés et mis en valeur : cônes de vue sur Magny, vergers à Archemont, boisement du Château, mail en patte d'oie, résurgence d'eau et d'étang, cône de vue sur le Bois de Magnitot et le Vaux Doré à Magnitot, sentier du lavoir et cônes de vue sur le Vaux Robin à Ducourt, boisement du parc, vallon des Garennes à Saint-Gervais.

Le motif du verger de plein-vent a presque disparu mais peut contribuer à la qualité de l'ambiance, à la mémoire des modes de vie et des goûts, et s'inscrire par exemple dans les espaces de tour de village. Un verger conservatoire a ainsi été mis en place à Saint-Clair-sur-Epte.

Le village de Saint-Gervais et ses hameaux peuvent se prévaloir d'être un modèle pour le PNR du Vexin français.
Le village de Buhy présente une forme très originale, en « L », résultat de son édification autour de l'ancien domaine du château et à sa situation géographique à flanc de coteau. Il a su conserver ses remarquables ouvertures sur le paysage et de douces transitions entre le bâti et les espaces agricoles.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

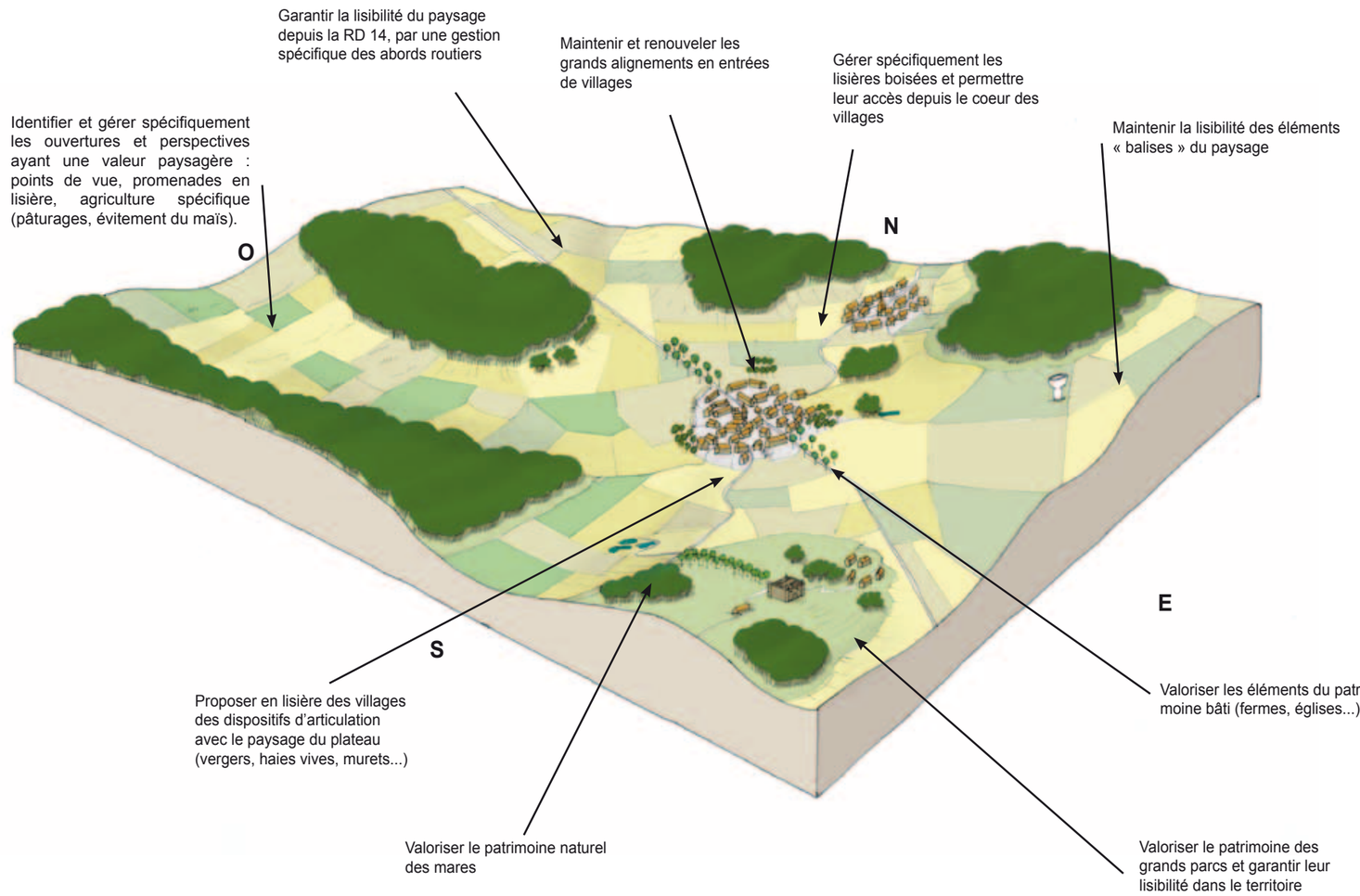

Améliorer les conditions de perception et le paysage perçu depuis la RD 14

La RD 14 constitue un itinéraire de découverte du paysage du plateau très fréquenté par les automobilistes. L'enjeu pour cet axe est double. Il s'agit d'améliorer les conditions de perception depuis la route et de porter un soin particulier au paysage offert à l'automobiliste. Pour cela, les éléments d'articulation de l'infrastructure au paysage du plateau doivent être renforcés, notamment par le maintien et la gestion des grands alignements, accompagnés d'une gestion spécifique des talus des abords de la voie qui ne doivent pas occulter le paysage perçu.
L'itinéraire étant rythmé par plusieurs traversées de villages, celles-ci doivent être l'opportunité de découvrir les qualités architecturales des bourgs et de leurs espaces publics. Ainsi, leurs entrées sont à qualifier, à l'aide notamment d'un vocabulaire végétal par exemple et en soignant particulièrement les bords de villages perçus, constitués des jardins, des murets et des façades des corps de fermes « tenant » le village.

Sur une partie de son tracé, la chaussée Jules César peut constituer, quant à elle, un itinéraire de « circulation douce ». Son articulation au paysage du plateau pourrait être améliorée par des plantations d'accompagnement le long de la voie.

BUTTES ET PLATEAU D'ARTHIES

Le plateau d'Arthies et ses buttes pour horizon, un paysage de grandes étendues cultivées qu'anime le rythme des découpes des boisements au sommet des buttes.

Au même titre que l'unité du plateau central du Vexin français, le plateau et les buttes d'Arthies constituent une vaste respiration à proximité des paysages urbains de l'agglomération parisienne. En venant de Mantes-la-Jolie, les buttes boisées forment comme un seuil entre la vallée de la Seine et le plateau du Vexin. L'unité de paysage est ainsi ressentie comme une « porte d'entrée » du département, associée à l'immensité ouverte du plateau du Vexin et signalée par son antenne de télécommunication. Les buttes scindent ainsi le plateau d'Arthies en deux « mondes » distincts : côté nord, une sensation de plateau infini qui s'étend au-delà de la côte de Vigny ; au sud, un rebord de plateau éclairé par la lumière du Val de Seine.

- **Un paysage de belle campagne aux portes de la conurbation de Paris**
- **Une structure très affirmée, associant des éléments variés**
- **Des qualités paysagères remarquables à maintenir et à exploiter**
- **Une grande vigilance à porter aux formes de développement des villages**

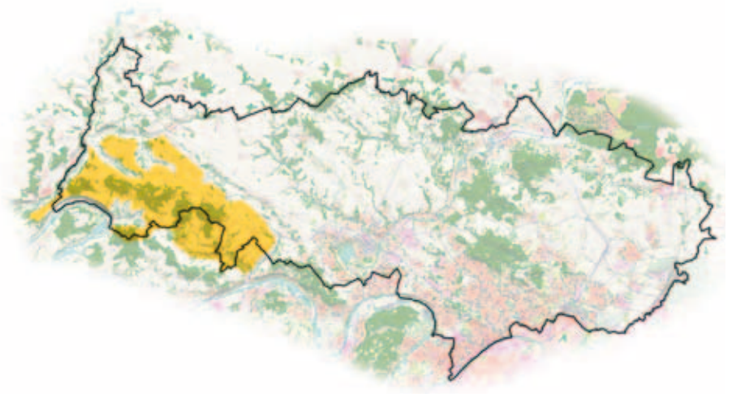

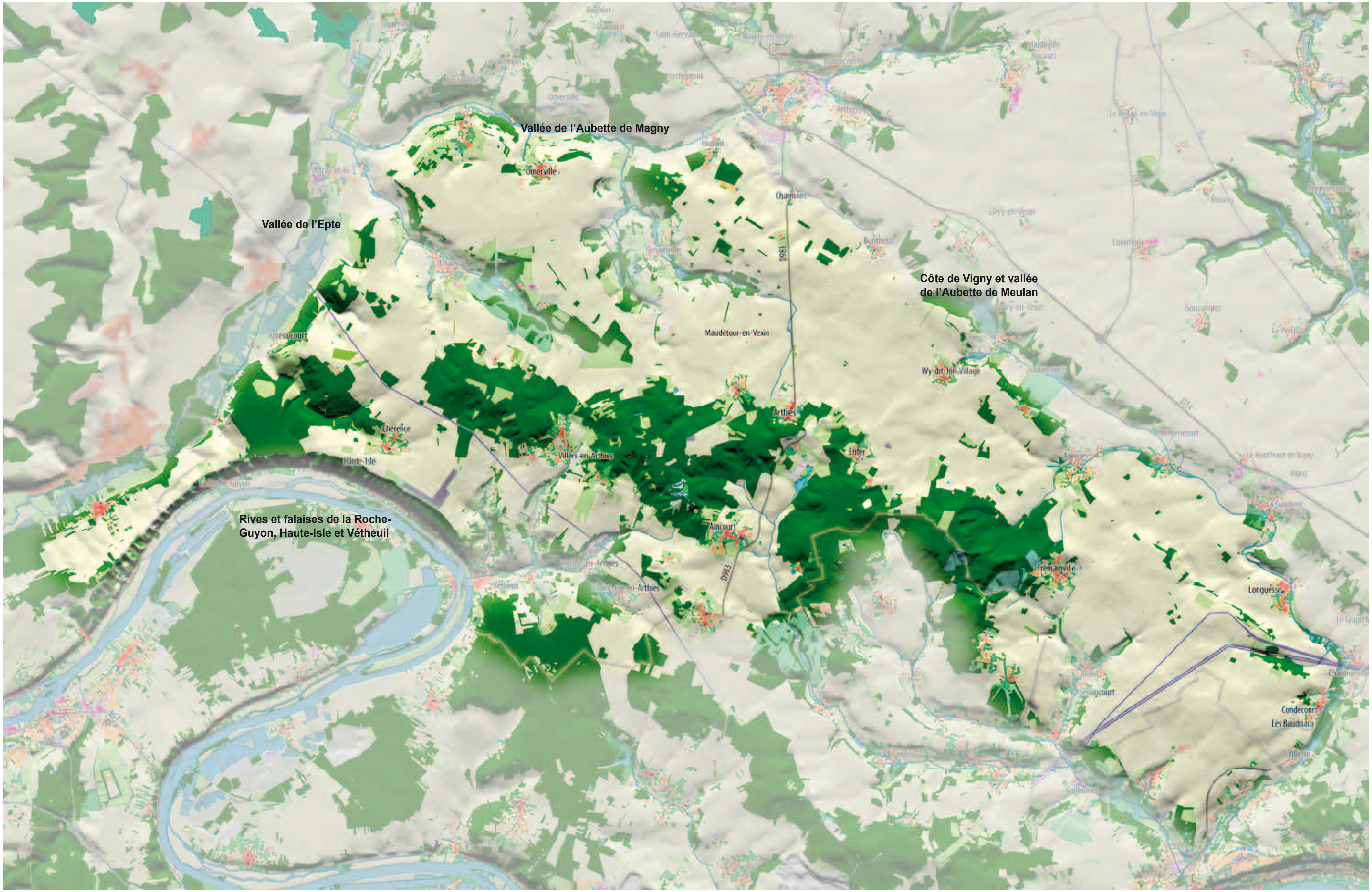

Vallée de l'Aubette de Magny
Vallée de l'Epte
Côte de Vigny et vallée de l'Aubette de Meulan
Rives et falaises de la Roche-Guyon, Haute-Isle et Vétheuil
Omerville
Charmont
Maudétour-en-Vexin
Wy-dit-Joli-Village
Arthies
Chérence
Haute-Isle
Villers-en-Arthies
Aincourt
Enfer
Frémainville
Longuesse
Condécourt
Les Baudriaux
D983

Limites et voisinage

Des limites très différentes

A l'ouest, le plateau d'Arthies est un plateau aux limites frangées. La vallée de l'Aubette de Magny et la vallée du ru de Chaussy qui entaillent le plateau se font parfois plaines alluviales. Elles entraînent des transitions douces avec les bords du plateau tandis que la vallée de l'Epte est dissimulée derrière un épais massif boisé de versant.
Le plateau d'Arthies, bien que scindé en deux unités de perception par ses buttes, peut être appréhendé de manière globale, notamment grâce au replat des buttes qui instaure au-dessus de la commune de Chérence une continuité.
Au nord, la côte de Vigny, sorte de demi-vallée avec un seul « vrai » coteau dont le versant est orienté au sud, marque la limite avec le plateau central du Vexin français. Il est souvent possible de percevoir ensemble les deux unités de plateau. Selon certains points de vue, les limites de perception sont en effet identifiables à plusieurs échelles « emboîtées ». L'Aubette se fait toutefois plus encaissée à l'est. Elle marque clairement la fin de l'unité et la transition avec le plateau habité qui accueille la ville nouvelle de Cergy.
Au sud, l'unité est clairement délimitée par les rebords de la Moisson.
La limite est beaucoup moins nette dans la partie sud de l'unité con le vallon du ru du Roi et ses affluents (qui descendent des buttes d'A vallon du Montcient (dans les Yvelines).

Les rebords de la boucle de Moisson, un paysage de « l'entre deux »

Les rebords de Vétheuil constituent une sorte de « palier » et de tran entre l'immense élan de la Seine et les buttes d'Arthies qui les frôlent. Cette séquence est ainsi doublement en position « intermédiaire ». Elle constitue d'une part un « entre-deux » en termes géomorphologiques (enchaînement des buttes à la vallée de la Seine) et forme d'autre part un seuil entre les paysages de grandes cultures céréalières du Vexin et ceux de la vallée de la Seine (cf. « unité des rives et falaises de la Roche-Guyon, Haute-Isle et Vétheuil).

Charpente naturelle

Le plateau d'Arthies n'échappe pas à la logique géomorphologique du département qui oriente crêtes, buttes, côtes et vallées dans une direction générale NO-SE. L'unité est constituée d'une partie du plateau du Vexin située au sud de la côte de Vigny, des buttes qui le coiffent et de leurs rebords.

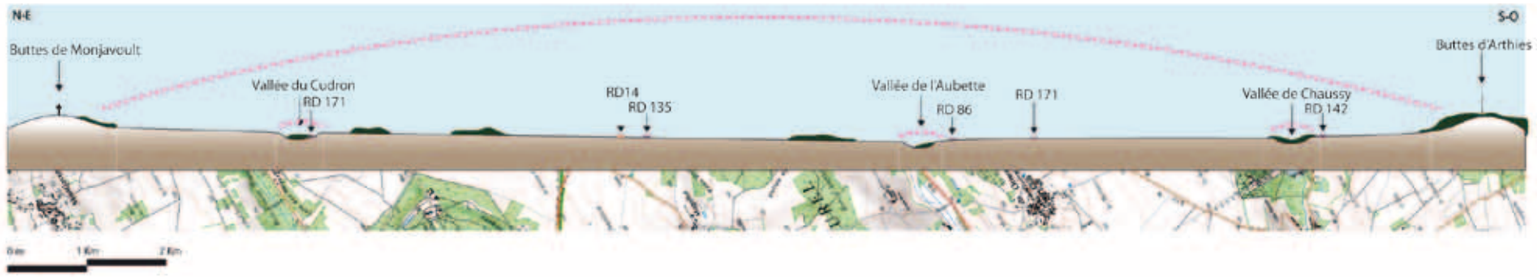

Coupe entre la butte de Montjavoult et les buttes d'Arthies.

Le paysage du plateau d'Arthies est en position intermédiaire en termes d'échelles de paysage puisque qu'il contient à la fois le paysage des vallées de l'Aubette de Magny et de Chaussy et la côte de Vigny et qu'il est lui-même contenu dans l'horizon plus vaste constitué par les buttes de Montjavoult et d'Arthies bornant l'espace.

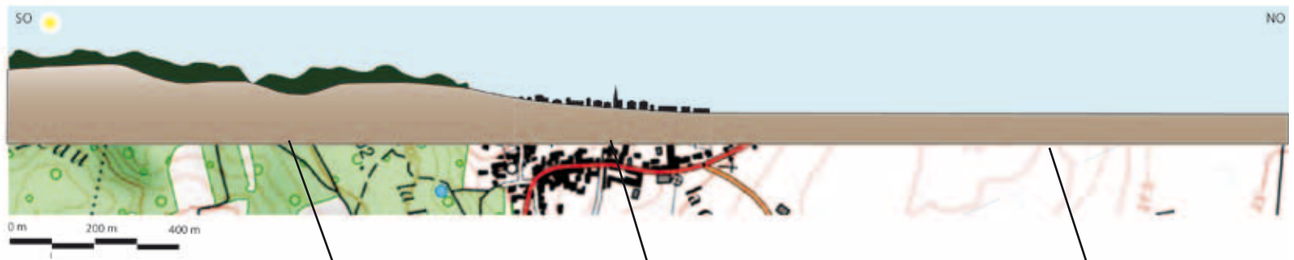

Coupe des buttes au plateau, à Arthies.

Buttes boisées d'Arthies

Village d'Arthies, en position de pied de coteau

Plateau immense d'Arthies, aux limites infinies

L'horizon des buttes, un paysage à contre-jour

Bien qu'elles forment un horizon net au sud de l'unité de paysage, la position en contre-jour des buttes d'Arthies n'en fait pourtant pas l'horizon le plus regardé. L'observateur a tendance à tourner naturellement son regard dans l'autre sens, en direction de la cote Vigny et la vallée de l'Aubette de Meulan et, au delà, vers les buttes de la Molière et de Montjavoult. Ce phénomène a une part importante en matière de compréhension des limites de paysage et joue un rôle majeur dans la perception des buttes d'Arthies en tant que seuil vers la vallée de la Seine, puisque la lumière du « soleil en face » accentue le sentiment de passage et de changement de paysage.

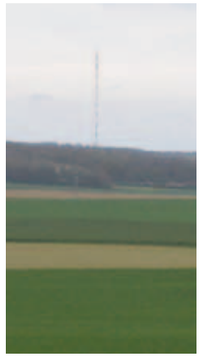

Antenne relais, signe distinctif des buttes d'Arthies

Structures et motifs

Un plateau coiffé

L'alignement des buttes sur le plateau et leurs sommets coiffés de boisements constituent la structure paysagère la plus notable de cette unité de paysage. Les flancs de buttes dominant le plateau sont soulignés par les lisières boisées et occupés par les villages. Ils offrent une riche structure paysagère.
Certains villages se cantonnent en outre sur les rebords des vallées. Seul Wy-dit-Joli-Village se présente à la fois vers le plateau, sur lequel donnent les fermes, et vers la vallée de l'Aubette de Meulan, vers laquelle l'église semble vouloir s'orienter. Il présente nettement les caractères d'un village de plateau, groupe de fermes resserré, dont chacune dispose d'un accès au plateau.

Le plateau obéit à la structure de l'openfield, vaste campagne au sol plan, sans autres motifs que les parcelles des cultures et quelques alignements de grands arbres le long des routes. La quasi-absence de villages marque l'identité particulière de ce plateau.

La succession de clairières habitées des buttes d'Arthies

L'implantation des boisements sur les sommets et leur discontinuité entre les buttes forme une succession de petites clairières dans lesquelles se logent les villages (Villers-en-Arthies et Aincourt, mais aussi Lainville-en-Vexin dans le département des Yvelines).
Les clairières se situent toujours au niveau des « cols » entre les buttes. Ces cols ont permis le franchissement de la barrière de buttes par les infrastructures et ont entraîné l'implantation des villages. En outre, il est très intéressant de constater la très forte corrélation entre la limite des massifs boisés sur les buttes qui s'étendent sur les couches d'argiles à Meulière de Montmorency (Stampien supérieur) et de sables de fontainebleau (Stampien moyen), les zones agricoles étant plutôt localisées sur les couches calcaires du bartonien et les niveaux inférieurs.
Ces alcôves forment un cadre paysager remarquable dans lequel s'organisent le village et sa couronne de jardins qui constituent l'interface avec les cultures. Ces dernières s'étendent jusqu'aux lisières des massifs boisés qui les ceinturent. Le contraste, le jeu de lumière et le volume que crée la ceinture boisée fait exister la clairière qui naît ainsi de la délimitation du vide.

Les rebords de la cote de Vigny et de la vallée de l'Aubette de Meulan, une transition douce du plateau d'Arthies

La partie nord de l'unité est limitée par l'unité de paysage de la côte de Vigny et de la vallée de l'Aubette de Meulan qui offre une transition douce avec le plateau, grâce à une légère déclivité en direction de la côte.
Cette transition occasionne une découverte progressive très agréable du paysage de la vallée de l'Aubette de Meulan depuis le plateau d'Arthies. Imperceptible depuis les buttes d'Arthies, il est impossible d'en deviner le paysage depuis les perceptions lointaines et notamment depuis les buttes d'Arthies où seul son cordon de végétation signale sa présence (Cf. Les échelles emboîtées de paysages).

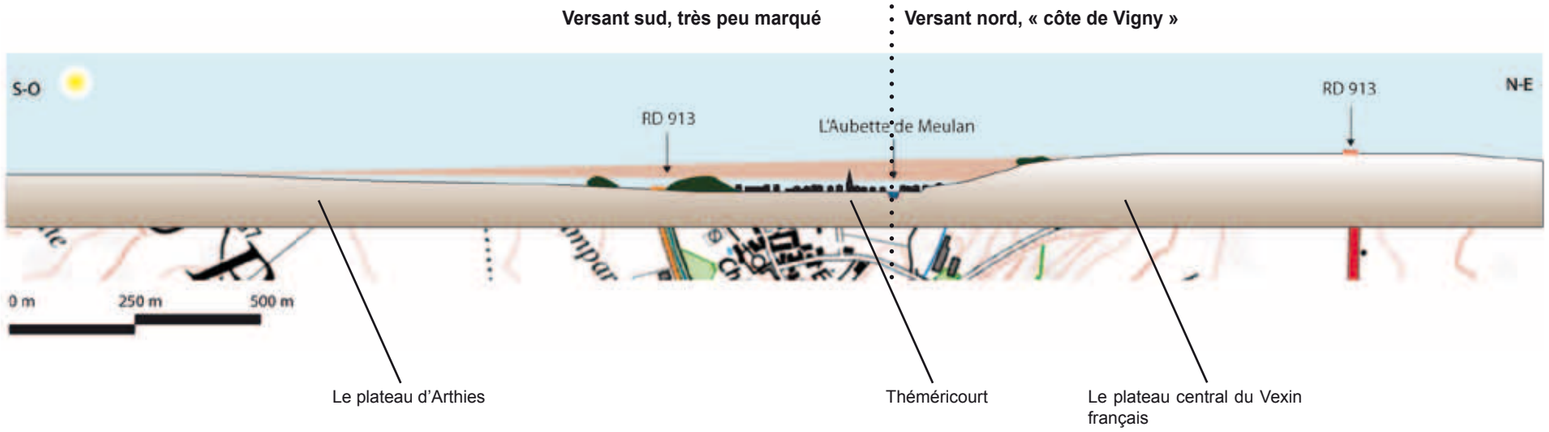

Coupe 1 : réalisée sur la Côte de Vigny et la vallée de l'Aubette, à Théméricourt.
Cette coupe met en évidence les conditions géographiques à l'origine de la perception de l'unité en une seule côte et non en une vallée.

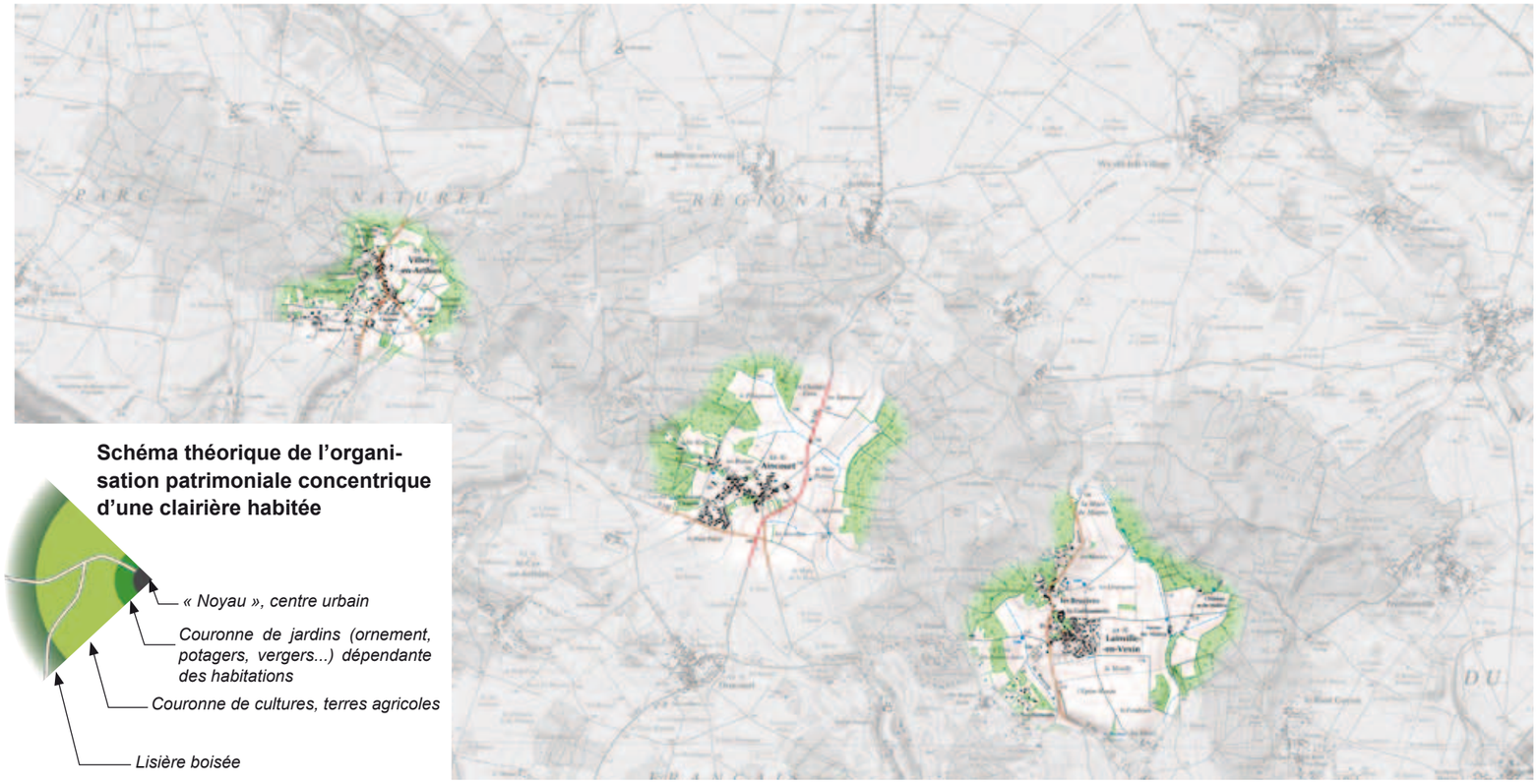

Succession de clairières habitées sur les rebords des buttes d'Arthies.
Une organisation marquante de l'unité de paysage qui révèle un véritable enchaînement de structures paysagères à l'intérieur desquelles les villages, au centre de la clairière cultivée, sont mis en relation avec les lisières boisées, avec la particularité d'une orientation plein sud, dont la lumière magnifie les franges très découpées. Les clairières se situent toujours au niveau des cols entre les buttes. Il existe une très forte corrélation entre la limite des massifs boisés et leur sol composé de sables de Fontainebleau.

Les éléments verticaux « repères » du paysage (bâtiments, alignements...)

Au sein de ces vastes étendues cultivées ouvertes, chaque élément vertical fait office de signal et de repère. Sur le plateau d'Arthies, ce sont le plus souvent des châteaux d'eau ou des bâtiments de stockage. Quant aux grands alignements d'arbres qui accompagnent les infrastructures de transport (comme celui d'Arthies à Magny-en-Vexin), ils forment de véritables motifs de paysages.

Villages, hameaux et fermes

Comme relevé plus haut, les villages et hameaux s'ordonnent en lisière de forêt de manière très récurrente à une cote établie entre 150 et 170 m. Les plus gros villages sont localisés au abords des « cols » franchis par des axes de communication anciens.
Alors qu'ailleurs en Vexin l'habitat est très groupé, on observe ici plusieurs fermes (remarquables) isolées, implantées elles aussi en lisière forestière.

Conditions de perception

Le réseau d'infrastructures joue un rôle majeur dans la perception et la découverte de l'unité paysagère. La RD 14, de par sa fréquentation, est le principal vecteur de perception des buttes et du plateau d'Arthies. Elle la longe par le nord et offre à l'automobiliste la possibilité de jouir de l'horizon des buttes, malheureusement à contre-jour. La côte de Vigny offre une vraie « profondeur » au paysage du plateau et buttes d'Arthies perçu par l'automobiliste.

La route permet de situer cette unité paysagère au sein du plus vaste ensemble qui cadre le département tout entier. Cet itinéraire donne l'opportunité de faire le lien entre les différentes structures géomorphologiques et de comprendre le dialogue qui s'instaure de buttes à buttes, entre les buttes d'Arthies et les buttes de Montjavoult et Molières.

Parfois, la brume efface les horizons et prolonge encore l'impression d'immensité du plateau d'Arthies (le phénomène est similaire sur l'unité voisine du plateau central du Vexin français) et lui confère une dimension poétique.

De façon surprenante, c'est davantage le caractère boisé des buttes que leur relief qui marque leur présence dans le grand paysage.

Le paysage à contre-jour du plateau et des buttes d'Arthies, tel qu'il est le plus souvent perçu par les usager de la RD 14. Un horizon boisé lointain qui borne l'espace et « termine » le plateau d'Arthies, signifié par son antenne de télécommunication et animé par ses découpes de lisières.

Une mosaïque de champs cultivés animée par la verticalité des éléments naturels (alignements) et bâtis (hangar, ferme...).

Les buttes d'Arthies, paysage vallonné perçu de l'intérieur, de larges ouvertures de prairies pâturées, sous forme de clairières au coeur du boisement dense, avec ses quelques percées visuelles en direction du plateau.

Une des « portes » du plateau du Vexin, les rebords boisés des buttes d'Arthies, dont la douce inflexion de la ligne d'horizon dialogue avec les vallonnements créés par l'extrémité des vallons de Vétheuil. Des villages sont installés aux creux des lisières boisées et, au premier plan, quelques fruitiers ponctuent cette prairie de printemps, agréable transition avant d'entrer sur le plateau cultivé et ses étendues infinies de cultures céréalières.

Enjeux et pistes de réflexion

Un paysage de campagne à préserver

Les caractères ruraux s'affirment par de magnifiques motifs de paysage (les buttes coiffées de bois) associés à de grandes ouvertures cultivées, où les structures urbaines traditionnelles compactes sont restées épargnées par l'étalement urbain pavillonnaire. A proximité de secteurs urbains denses, ce caractère de campagne est à préserver des effets banalisants d'extensions des bourgs hors de leurs limites, aujourd'hui assez subtilement écrites par des couronnes jardinées ou par le positionnement franc des grands corps de fermes en bord de villages.

Des structures paysagères remarquables à valoriser

■ L'enchaînement du plateau à la butte

C'est une superbe structure paysagère à valoriser, composée de l'enchaînement des espaces cultivés du plateau avec les buttes boisées, les villages compacts se positionnant en lisière. L'enjeu de préservation de cet enchaînement réside dans le maintien des cultures sur le plateau et les flancs, des bois sur la butte et dans la préservation des coupures d'urbanisation entre les villages du plateau et les villages en pied de butte. Au sein des étendues de plateau dont l'agriculture garantit l'ambiance, les grands alignements le long des routes (le plus souvent en platanes) sont remarquables et participent à la valeur paysagère des dégagements cultivés. Ils sont à maintenir et à renouveler.

■ L'enchaînement des clairières habitées en partie sud des buttes

Dans la partie sud de la butte, les villages forment avec leur environnement cultivé des « clairières habitées » délimitées par les lisières des forêts. Ces structures paysagères sont à préserver individuellement comme participant d'un enchaînement de paysages remarquable et unique dans le département.
Les enjeux se concentrent sur la conservation et le renforcement de la couronne jardinée de prairies, jardins, vergers et des cheminements doux qui l'accompagnent, le maintien de l'environnement cultivé la voisinant, et dont l'ouverture constitue la transition « traditionnelle » avec les boisements.

La possibilité d'un réseau de parcours en belvédère qui dessert les principaux villages

A flanc de buttes, un réseau de promenades peut s'appuyer sur la qualité de la position de lisière et de belvédère tout en reliant les principaux sites archéologiques et historiques, domaines et châteaux, situés en position de rebords.
Il est intéressant que le réseau de promenades soit en lien avec les espaces publics des principaux villages auxquels il faut apporter soin et sobriété dans leur composition.

La compacité des villages à maintenir

La compacité et le traitement de l'enveloppe des villages sont essentiels dans les structures paysagères identifiées. Les opérations d'extension devront prioritairement se concentrer sur les dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe des villages et non participer à un phénomène qui consommerait les espaces agricoles et déstructurerait l'organisation urbaine traditionnelle. Autre enjeu, le maintien des grandes fermes et de leurs imposants murs de pierre « en porte » des villages. Leur architecture doit continuer d'écrire les limites urbaines et manifester la vocation agricole du paysage.

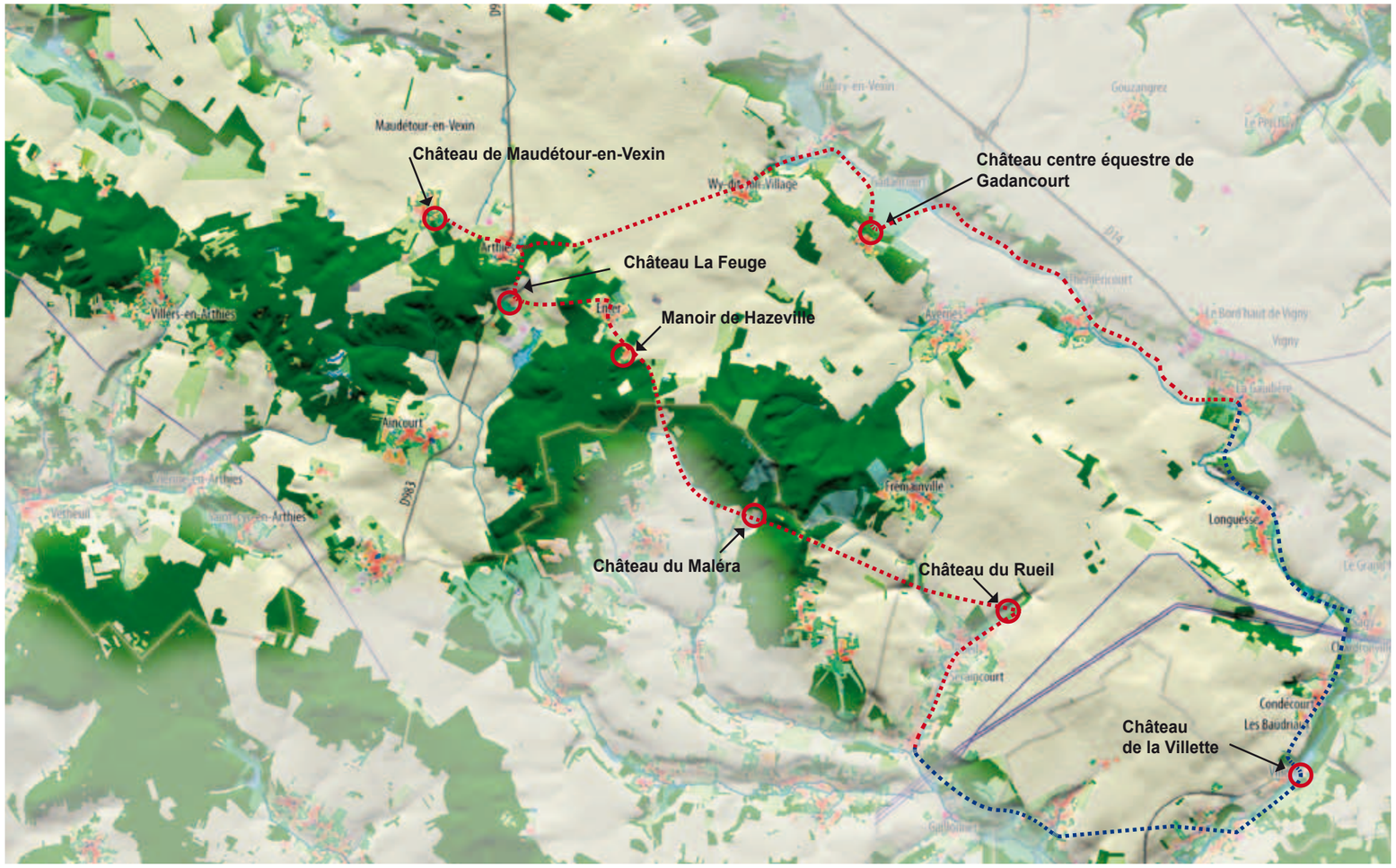

Proposition d'un réseau de promenades bénéficiant des positions de lisière et de belvédère et reliant les grands domaines
Longueur totale : environ 35 km, soit environ 2 heures de vélo.

LÉGENDE
- Proposition d'un nouvel itinéraire de randonnée
- GR 1 existant

Un belvédère sur les buttes d'Arthies.
Vue en direction sur le plateau d'Arthies, courte échappée visuelle entre Arthies et Enfer. A l'horizon, on aperçoit Wy-Dit-Joli-Village.

Wy-Dit-Joli-Village, une porte du plateau d'Arthies

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

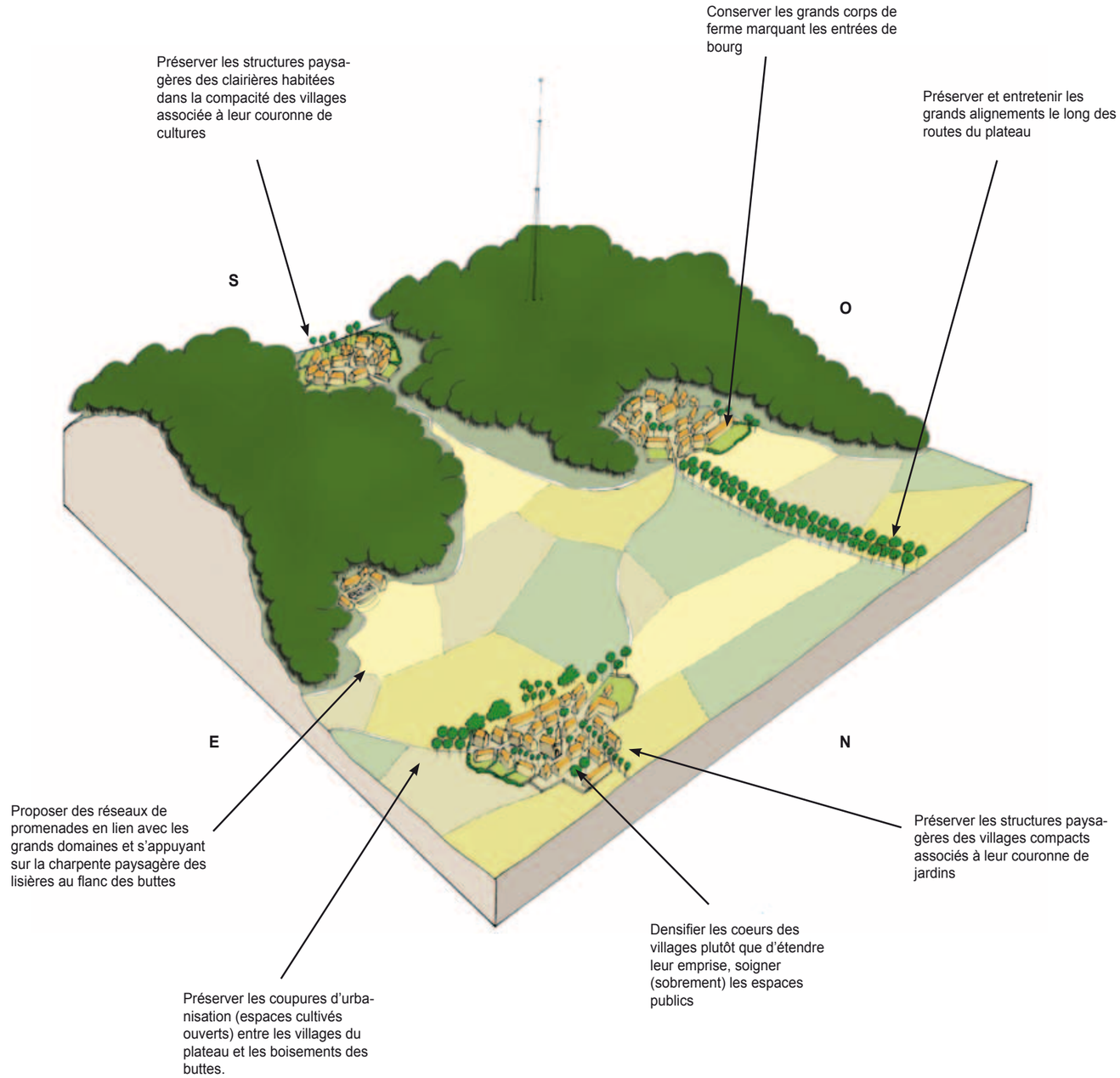

PLATEAU CENTRAL DU VEXIN FRANÇAIS

Le plateau central du Vexin français dans la brume matinale de l'hiver.
Les conditions « atmosphériques » renforcent la présence sensible des matières et couleurs des pièces de culture ainsi que l'effacement des éléments repères de l'horizon.

Le plateau central du Vexin français est une des unités de paysage incluses dans l'ensemble géographique plus vaste du plateau cultivé du Vexin français. Vaste mosaïque de cultures évoluant au fil des saisons, elle s'étend aux portes de l'agglomération parisienne. La force de ce paysage resté entièrement rural, procède en partie du fort contraste qui s'établit avec l'unité urbaine mitoyenne de Cergy assise sur le même socle géographique. Cette unité interroge ainsi les dynamiques d'évolutions des paysages ruraux sous pression des bords de ville. Le plateau revêt aussi une image patrimoniale représentative des terres céréalières fertiles des paysages du bassin parisien. Cette sensation de paysage « modèle » issue de présupposés et de préalables culturels est renforcée *in situ* par d'excellentes conditions de perception à partir des routes. Ce paysage de plateau met particulièrement en évidence le caractère identitaire fortement groupé de l'habitat rural, y compris des anciennes fermes.

- **Une campagne intacte aux portes de la métropole parisienne**
- **Une structure paysagère pure et simple, portée par l'agriculture**
- **Des villages peu nombreux et très compacts à maintenir**
- **Une articulation majeure à traiter au contact de Cergy**

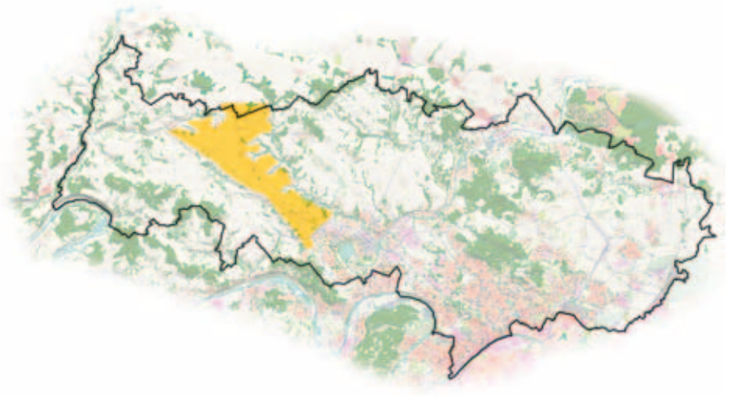

Limites et voisinage

Le plateau s'inscrit dans l'ensemble géographique plus large du plateau cultivé du Vexin qui s'étend des franges de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise jusqu'à Rouen en Seine-Maritime.
L'unité de paysage caractérisée par la grande culture s'arrête brutalement à l'est, sans aucune articulation avec les limites de Cergy marquées par les lignes haute tension.
Au nord-est et au sud-est, l'unité du plateau central du Vexin français présente des limites avec les reliefs des unités voisines (Côte de Vigny et vallée de l'Aubette de Meulan, Vallée de la Viosne), limites ressenties nettement dans les parcours.
Visuellement cependant, le plateau est aussi perçu dans une plus grande unité de territoire : la vallée de l'Aubette de Meulan laisse filer le regard jusqu'aux buttes d'Arthies tandis que le regard perçoit, au-delà de la vallée de la Viosne, les buttes plus lointaines de Marines. Ce phénomène des échelles emboîtées des perceptions est lié à l'organisation spécifique des trois niveaux de reliefs ; vallées, plateaux, buttes.
Les deux vallées cadrent donc, selon une direction privilégiée SE-NO, le plateau jusqu'aux premières pentes de la vallée de l'Aubette de Magny qui en constitue la limite nord-ouest.

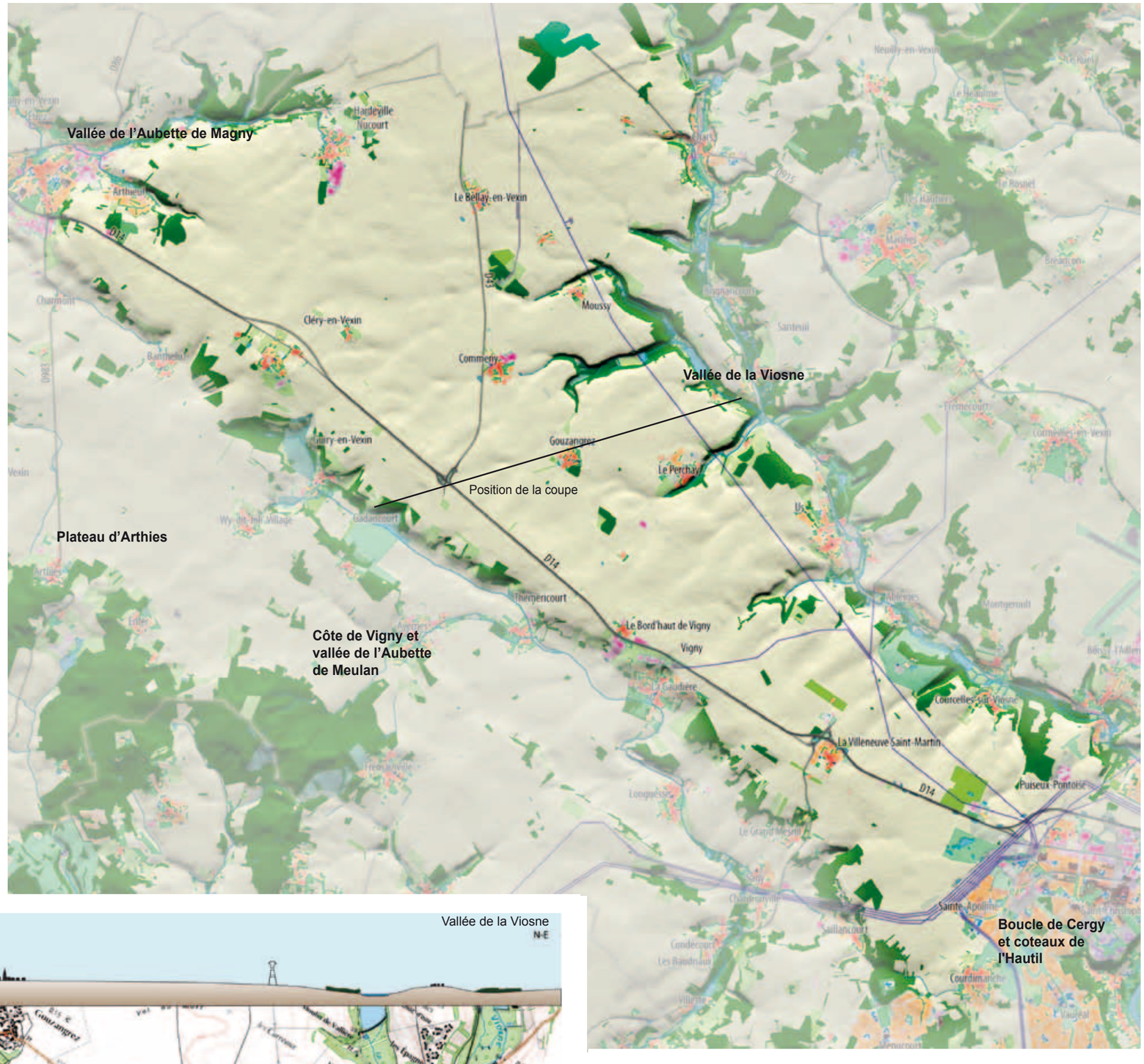

Coupe sur le plateau tendu entre les deux reliefs en creux des vallées.

Charpente naturelle

Le plateau, grand openfield céréalier fait partie des paysages les plus ouverts du département. Sa planéité offre de vastes panoramas lointains seulement bornés par les buttes (Arthies, Hautil, Marines, Monjavoult). Le plateau ondule progressivement au contact de la vallée de l'Aubette de Magny et se couvre d'une végétation disparate (arbres isolés, haies, bosquets...) en formant une transition douce avec le paysage de vallée. Il en est de même au contact de la vallée de la Viosne dont les rebords sont en revanche clairement marqués par un ourlet de végétation dense. La butte de Cléry-en-Vexin est un événement paysagé, un point de repère dans le paysage qui ouvre également un magnifique panorama sur le plateau central.

L'habitat caractéristique des hameaux du Vexin, ces grandes bâtisses repliées sur elles-mêmes, se protégeant des vents du plateau, sans regards sur le paysage. De hauts et larges murs de pierre font motif d'articulation à la charpente naturelle, en marquant un front net qui dialogue parfaitement avec la simplicité de la structure de ce paysage.

Effet de vitesse sur la RD 14, le premier plan se brouille à la vision, et le regard focalise sur l'horizon qui se déroule lentement en accompagnant l'infrastructure dans une même direction.

Structures et motifs

Une mosaïque de cultures évoluant au fil des saisons

L'openfield céréalier caractérise le paysage du plateau du Vexin. Ses teintes qui varient au cours des saisons, bruns profonds des terres labourées avant semis, tons pastels tendres des jeunes plants et mosaïque de couleurs des parcelles de céréales avant la récolte sont porteuses d'ambiances variées. Parfois associé à la brume qui s'appesantit sur le plateau et fait disparaître les horizons, le motif des cultures, pourtant présent dans d'autres unités de paysage, est rarement mieux mis en valeur qu'ici sur le plateau du Vexin.

Les parcours, routes et chemins

La chaussée Jules César qui traverse l'unité de part en part dans une direction NW-SE (celle des buttes) reliait autrefois Paris à Rouen. Aujourd'hui, cette trace de l'histoire reste encore très visible sur le paysage du plateau. La RD 14 a remplacé cet axe majeur de circulation suivant un tracé très proche du tracé antique. Le plateau est irrigué par de nombreuses routes qui relient l'ensemble des villages dessinant un réseau « étoilé ». Ces routes occasionnent par ailleurs une grande diversité de vues autour des villages. Il s'y ajoute l'échelle plus fine constituée par les nombreux chemins agricoles.
Autre motif associé aux axes de circulations : les grands alignements. Ils rythment la traversée du plateau le long de la RD 14 et forment une articulation de la route à sa charpente naturelle. Perçues sur de très longues distances, leurs silhouettes se détachent sur l'horizon et participent à la qualité paysagère de l'unité. Depuis la route, ils contribuent à la qualité de la perception du plateau en rythmant le parcours.

Les villages du plateau

L'immensité du plateau central du Vexin français, sa grande planéité, associée à sa vocation principalement agricole, en font une unité à la structure simple et très lisible, à l'intérieur de laquelle les motifs de paysage n'en deviennent que plus emblématiques. Sur l'ensemble du plateau, les villages - rares sur le plateau lui-même - rythment le paysage perçu et en deviennent un des motifs importants.
L'habitat, le plus souvent regroupé autour de grands corps de fermes carrés, proposent vers l'extérieur de grandes façades entièrement murées qui font « front » ou « dos » au plateau. Ces implantations « traditionnelles » font partie du patrimoine paysager et sont indissociables des grandes cultures aux centres desquelles elles sont installées. Elles constituent en cela un enchaînement de motifs qui fait paysage, sublimé par des conditions de perception idéales offertes par le réseau de voies convergentes.

En haut : la lumière brumeuse sur les terres labourées renforce les ondulations douces du plateau, la terre elle-même devient motif principal, presque unique, dans la perspective atmosphérique.
En bas : les couleurs pastel des cultures en hiver, dans la lumière qui adoucie l'horizon jusqu'à l'effacement.

Le patrimoine architectural et éléments vernaculaires

On notera également la présence des pigeonniers, moulins, croix... très présents sur le plateau du Vexin.

Intelligence urbaine avec la charpente naturelle

- Les villages « recroquevillés » du plateau

Sur le plateau, les villages se sont organisés autour de grandes fermes, à l'abri des vents, au cœur des cultures.

- Les villages enfouis de la vallée de la Viosne

Les villages qui ont pris position au fond de la vallée de la Viosne, cachés derrière les grandes masses végétales qui marquent les hauts de coteaux, sont imperceptibles depuis le plateau.

- La ville nouvelle de Cergy Pontoise

La ville de Cergy conclut à l'est le « grand élan » du plateau, qui ne présente aucune « barrière » physique au développement urbain de la ville nouvelle.

- Le cas particulier de Cléry-en-Vexin

Le village est en situation spécifique sur une butte, en interruption momentanée de la côte. C'est en ce lieu que se rejoignent les deux bords du plateau scindé par la côte de Vigny.

Un motif du paysage du plateau.
Les grands alignements qui accompagnent et soulignent la RD 14 rythment le plateau de leur silhouette immense, rendant dynamique la traversée de la voie dans ce paysage extrêmement plan, dans lequel ils prennent une place de motif principal.

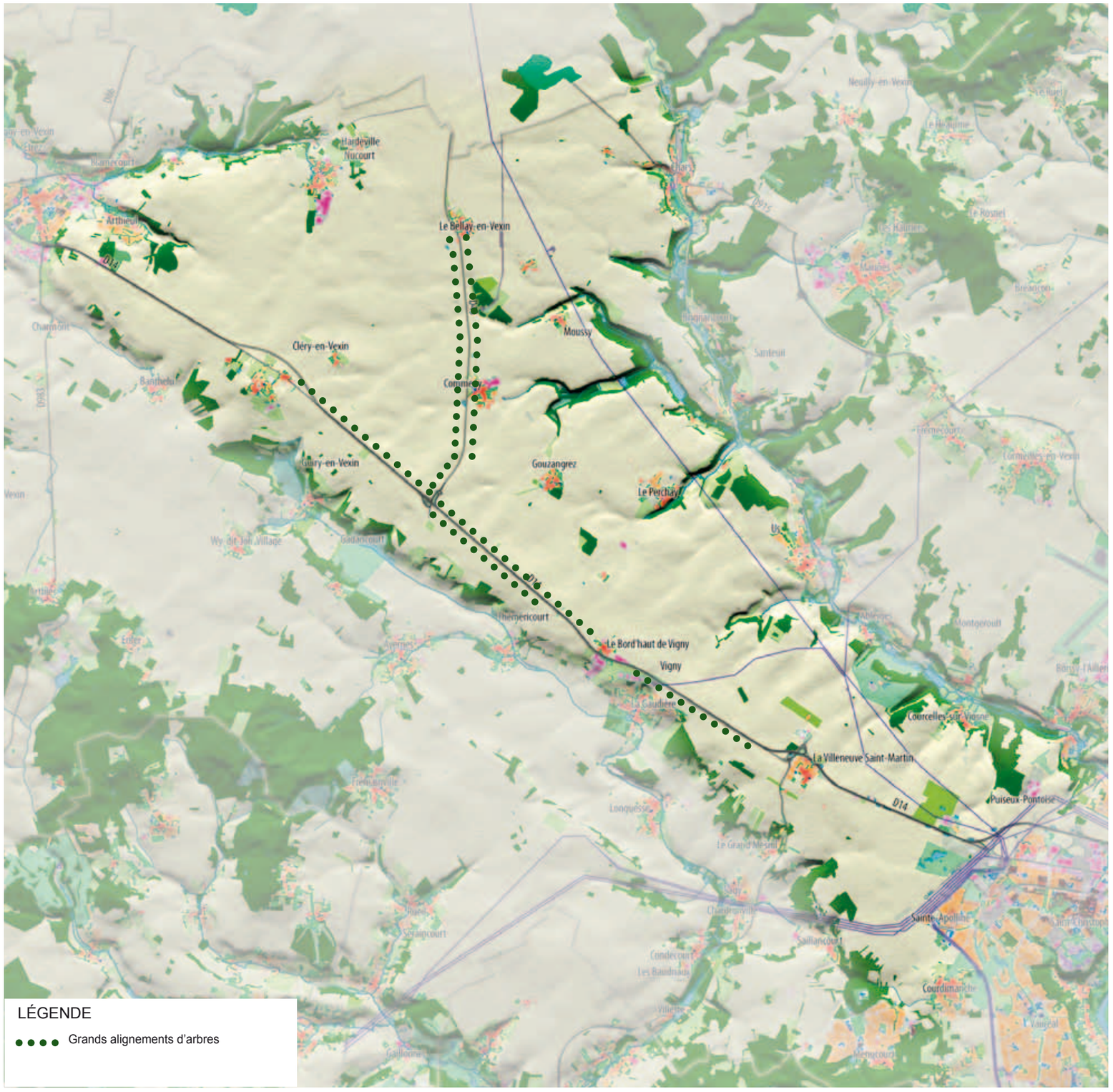

Conditions de perception

Des infrastructures « primaires » qui s'inscrivent dans la logique de la charpente naturelle

La RD 14, grand axe entre Paris et Rouen, génère un trafic important entre Cergy et Magny-en-Vexin. L'infrastructure suit en parallèle le tracé de l'ancienne voie romaine de la chaussée Jules César qui la longe par le nord.
Elle joue un rôle important dans la perception des unités voisines (côte de Vigny et vallée de l' Aubette). Il en est de même des alignements qui l'accompagnent. Le premier plan qu'ils composent renforce la profondeur du dégagement cultivé et l'impression d'étendue. L'ombre des arbres révèle la lumière du plateau.

Un maillage secondaire qui irrigue le plateau

Sur le plateau, les grandes infrastructures parallèles sont reliées entre elles par un réseau dense de routes départementales formant une maille entre les centres de vie. Cette maille s'exprime selon une direction générale SO-NE et permet de relier les principales villes et villages situés en rebord et au centre du plateau ainsi que les vallées voisines.

Des vallées peu perçues

Du fait de la végétation des coteaux, les vallées ne sont que rarement perçues comme telles depuis le plateau, mais plutôt comme des lisières opaques. La perception du paysage en est amoindrie, en comparaison de passages fluides et lisibles entre les deux types de paysage.

Articulation à la vallée de la Viosne.
Les boisements denses de la vallée composent une lisière sur le plateau et ne permettent d'apercevoir qu'en hiver, au moment où les arbres n'ont pas de feuilles, le volume en creux de la vallée.

Articulation à la côte de Vigny.
Une ouverture dans les boisements de coteaux permet un cadrage sur le relief en creux.

Infrastructures et implantations bâties

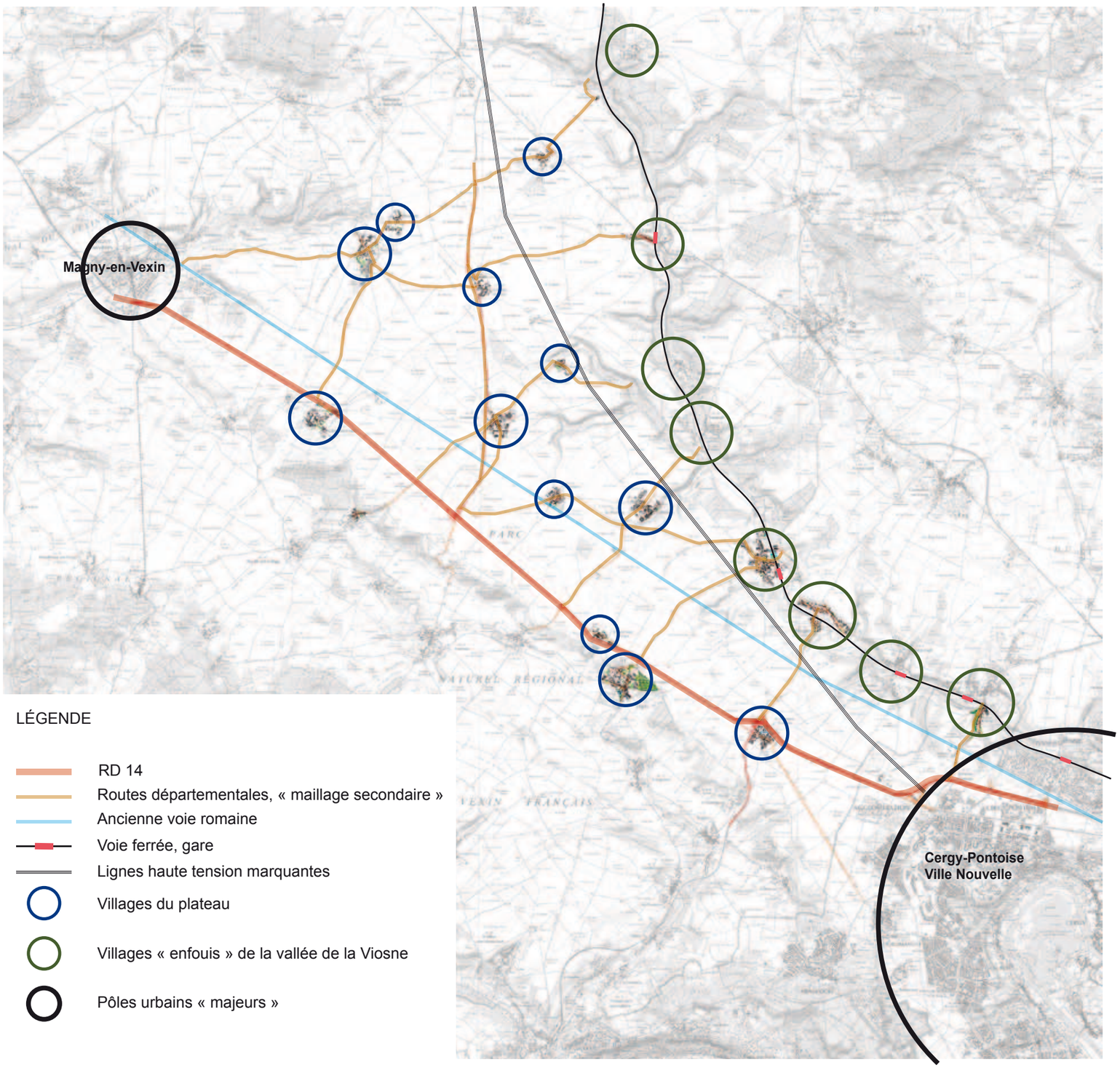

LÉGENDE

- RD 14
- Routes départementales, « maillage secondaire »
- Ancienne voie romaine
- Voie ferrée, gare
- Lignes haute tension marquantes
- Villages du plateau
- Villages « enfouis » de la vallée de la Viosne
- Pôles urbains « majeurs »

Rappel des organisations marquantes de l'histoire et évolutions récentes et en cours

L'organisation des éléments du plateau semble correspondre à une structure ancienne de l'openfield, caractéristique des plateaux sédimentaires du bassin parisien, liée à la vaine pâture et au regroupement des villages autour des points d'eau.
La protection de cette unité par le site inscrit que renforce l'outil de gestion du Parc naturel régional du Vexin français a permis le maintien de son caractère rural, reconnu au niveau national. La proximité immédiate de la ville nouvelle de Cergy Pontoise semble n'avoir que peu affecté le plateau (sauf en ce qui concerne la densité de l'affichage publicitaire lorsque l'on arrive sur la ville nouvelle, entre la Villeneuve-Saint-Martin et Cergy, où des « grappes » de pré-enseignes altèrent la qualité des perceptions). Ainsi, contrairement à la plaine de Mareil-en-France par exemple, on ne remarque pas d'accumulation d'éléments « servants » de l'agglomération. Seules les lignes électriques et « le dos » du quartier des Hauts de Cergy marquent avec force, la proximité urbaine.

Les franges urbaines de Cergy sur le plateau.
Un contraste fortement marqué par des arrières de villes qui ne tirent pas parti de leur paysage.

Les arrières de Cergy sur le plateau central du Vexin français, un « non paysage » aux fortes potentialités.

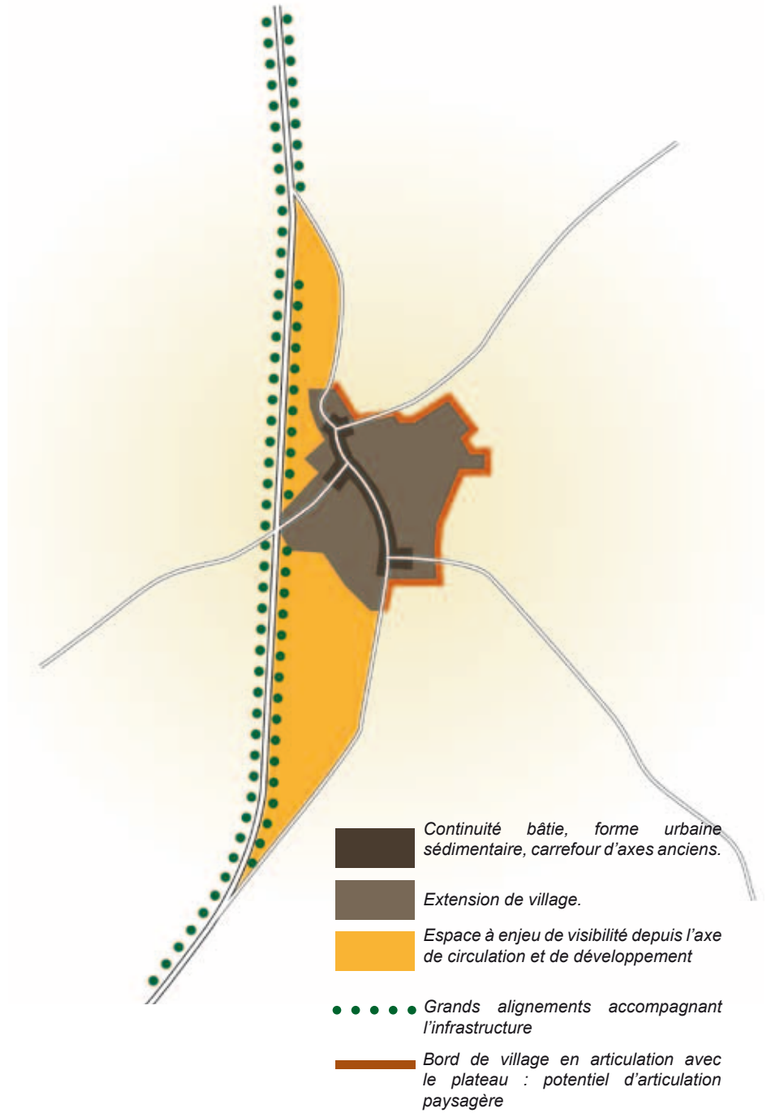

Schéma d'enjeux des contournements routiers

Une situation urbaine récurrente sur le plateau.
L'inscription paysagère des villages sur le plateau doit tenir compte de la route passant en contournement. La structure n'est plus concentrique mais biface avec un côté « contourné » où la voie forme une coupure vers les cultures et un côté ouvert qui peut être traité en articulation avec les horizons de campagne.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

La ville nouvelle : limite physique, modalité d'articulation et rapport d'usage au plateau agricole

L'agglomération de Cergy-Pontoise s'arrête brusquement sur le plateau. Ce sont les routes et les lotissements auxquels s'ajoutent les immensités d'infrastructures des lignes haute tension qui terminent le développement urbain de Cergy sur les cultures, sans regard sur le paysage rural. Dans cet arrière de ville, pourtant installé dans un paysage d'une grande richesse, aucune promenade n'est possible pour les habitants de la ville nouvelle. Un enjeu essentiel consiste à donner à cette ligne de contact une existence paysagère à la mesure de l'originalité de la situation qui mérite d'être mise en scène et offerte aux habitants de Cergy tout en constituant une limite valorisante au plateau. On trouvera les propositions de traitement de cette interface dans la présentation de l'unité de paysage de Cergy.

Le traitement des franges urbaines : le rapport de l'infrastructure à la ville

Les infrastructures « primaires » qui traversent le plateau n'entretiennent pas avec les villages de dialogue autre routier, Cette situation, récurrente sur le plateau, pose en termes de perception et d'organisation urbaine, la question de la relation entre l'infrastructure et le village. Bien souvent les grands axes routiers qui se sont implantés au bord des villages ne tiennent pas compte des vues permises sur les centres anciens, leurs fermes et leurs clochers et, à l'inverse, les villages eux-mêmes ne profitent pas assez de leur position sur cette infrastructure très empruntée pour se montrer.
Les effets de coupure des continuités naturelles, des promenades sont à compenser, tandis que le rôle de limite joué par l'infrastructure, nécessite d'être pris en compte dans le projet de développement.

Le maintien des caractères ruraux

Le plateau ne doit pas perdre son caractère rural si lisible. L'agriculture, même si elle évolue, doit être encouragée et maintenue jusqu'à la limite de la ville nouvelle. Le cadre donné par le parc naturel régional du Vexin français doit permettre de maintenir les ouvertures et assurer que les motifs « servants » (réseaux d'énergie, zones de dépôt...) ne viennent pas fragiliser l'ambiance d'openfield dépouillé, dont il faut souligner la vulnérabilité paysagère. Il faut donc éviter le mitage de l'espace par des ouvrages divers (antennes de radiotéléphonie, château d'eau, etc), mais probablement également et par les bâtiments agricoles, qu'il est préférable d'envisager en continuité du bâti existant conformément à l'identité historique du site.
La lutte contre l'érosion fait partie des enjeux prioritaires sur l'unité de paysage. D'un point de vue paysager, la plantation de haies irait à l'encontre de l'identité du plateau cultivé et de la grande valeur de ses ouvertures, surtout si les haies viennent occulter des points de vue comme le long des routes. En revanche, des solutions sont à trouver dans les méthodes de culture (perpendiculaire ou non à la pente).
Enfin, le maintien et la restauration de la couronne d'hortus autour des villages semblent être un enjeux majeur de perception paysagère sur ce plateau très dégagé.

La compacité des villages

L'évolution des villages de plateau doit respecter le caractère très compact, resserré de l'urbanisme rural, très éloigné des tissus pavillonnaires ordinairement proposés. Les éventuelles extensions sont à prévoir en priorité dans les enveloppes urbaines, au contact direct de l'existant, en conservant les alignements de façades sur la rue et en encourageant l'utilisation de matériaux traditionnels. Les articulations avec le plateau sont à travailler en fonction de la présence des infrastructures d'une part et, d'autre part, de la possibilité d'offrir des lieux d'usage et de jouissance des horizons cultivés dans les ambiances « jardinées » du maraîchage et des vergers. Le patrimoine architectural très riche des villages du plateau (fermes, murs...) est à valoriser et les opérations d'aménagement doivent respecter les typologies locales dans la composition des espaces et le choix des matériaux.

Un réseau de promenades au quotidien

Les nombreuses routes et chemins qui irriguent le plateau sont autant de parcours offerts au promeneur, tout particulièrement à l'échelle de promenades à vélo si, néanmoins, les itinéraires proposés permettent de rompre avec la monotonie et l'immensité de ce paysage d'une autre échelle. Les villages, ainsi que le patrimoine architectural et vernaculaire du Vexin, peuvent ainsi constituer une occasion de découverte. Il en est de même des multiples vues et échappées occasionnées par la présence des rebords de vallées (rebords de l'Aubette, de la Viosne, éventuellement quelques belvédères à réaliser) jusqu'à la mise en scène du rebord de l'Oise à Cergy, cadrée par l'Axe majeur de Dany Karavan, qui est de fait la véritable limite sud-est du plateau.
Plusieurs sentiers de grande randonnée existent déjà. Ils pourraient être complétés par des sentiers de découvertes « intérieurs » (circuit des villages).

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

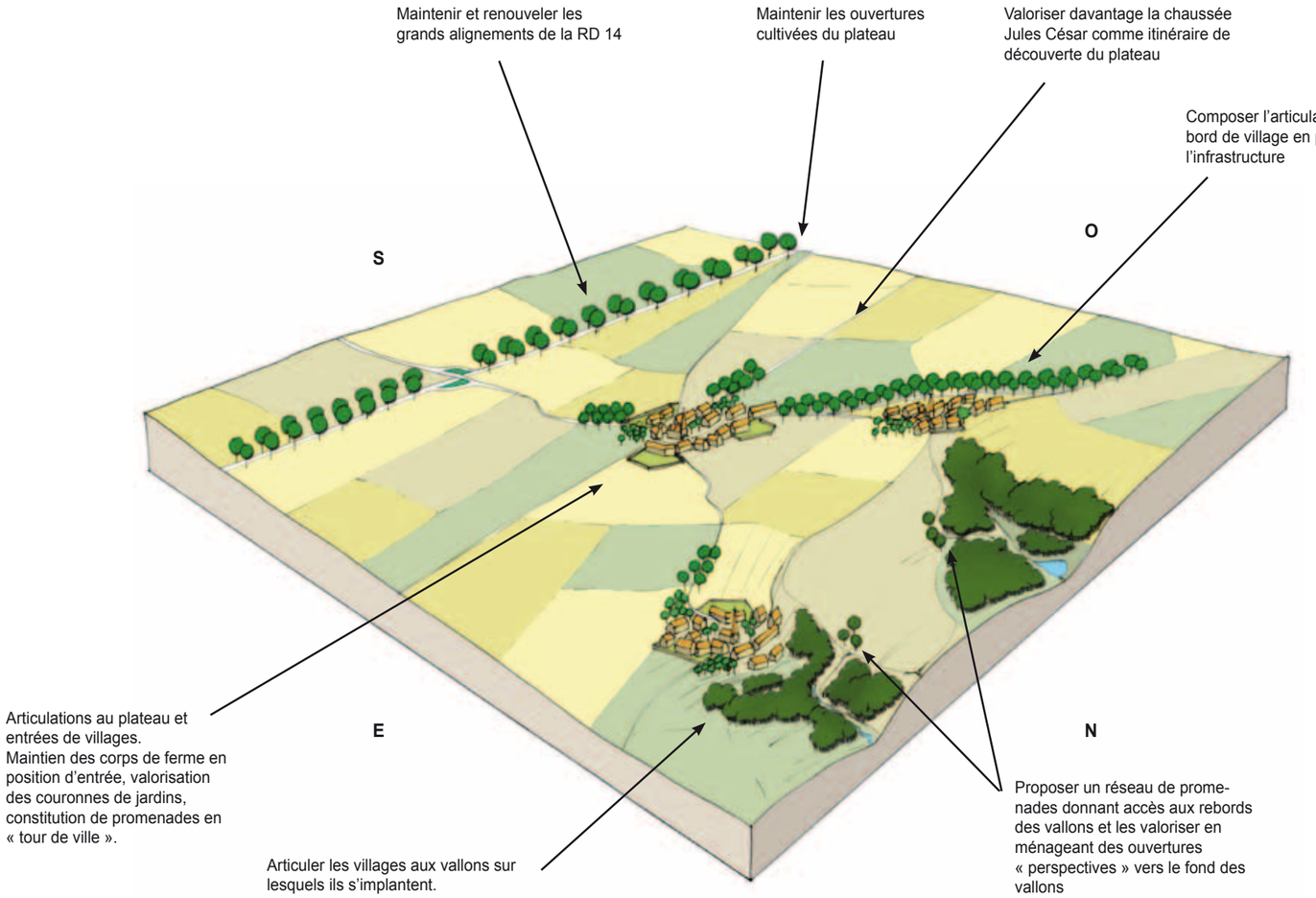

Les plantations d'alignement qui accompagnent la RD 14 jouent un rôle paysager en soulignant la direction générale qui commande l'infrastructure, fondée sur la géographie du plateau.

Les entrées de villages doivent être préservées de l'étalement urbain pavillonnaire. Les corps de fermes et leurs murs (aveugles sur le plateau) doivent demeurer les limites perçues apportant une lisibilité inégalable au paysage.

BUTTES ET PLATEAU DE MARINES

Grisy-les-Plâtres
Le village est délibérément associé à la crête de la nervure formée par le relief. Le clocher intervient dans la silhouette formant horizon, la limite urbaine n'interrompt pas sur le flanc la ligne de lisière des bois qui flanquent le village... Les diverses composantes du paysage , y compris urbaines, sont organisées et perçues « en intelligence ». Le relief donne à l'ensemble son assise naturelle et sa singularité.

Marines, vue depuis les lisières de la butte boisée qui la surplombe.
La succession des bois et des cultures anime les reliefs, tandis que la vision de la butte à l'horizon complète un paysage en profondeur. La ville s'y inscrit comme dans un écrin et doit veiller à la qualité de son articulation avec ce cadre.

L'unité de paysage des buttes et plateau de Marines constitue un épisode riche, mouvementé, dont on retient une magnifique structure territoriale organisée par l'élan des buttes qui nervurent le plateau. Nombreuses sont ici les vues lointaines et dégagées sur les paysages du Val-d'Oise, ouvertes depuis les villages en position de belvédères naturels. Un épisode plus secret se développe au delà de la butte de Marines vers la butte de Rosne où les vallonnements plus nombreux et accompagnés d'une végétation plus dense, créent des paysages plus discrets dissimulés à l'entrée du département.

- **Un superbe caractère de campagne au contact d'unités urbaines de paysages**
- **Un plateau de cultures nervuré de buttes boisées et habitées**
- **Des structures paysagères sensibles sur les flancs des buttes**
- **Des articulations paysagères à maîtriser autour des agglomérations et des infrastructures**

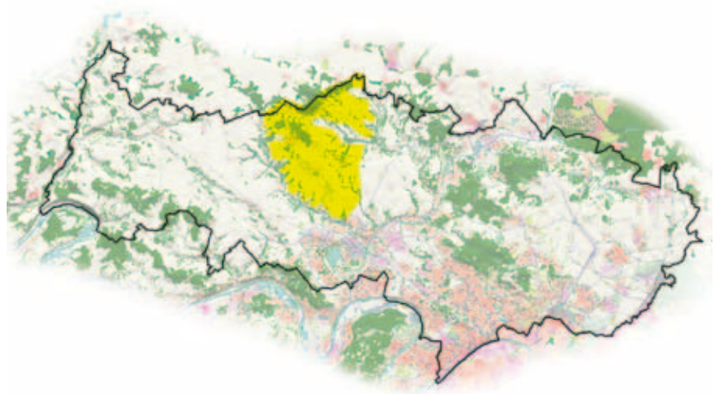

Limites et voisinage

L'unité des buttes et plateau de Marines s'insère entre deux autres unités de plateaux : celui du plateau central du Vexin qui s'étend au sud-ouest au-delà de la Viosne et, au sud-est, celui d'Hérouville qui se différencie par son absence de butte. La continuité paysagère plus discrète constituée du ravin de la vallée Guyon et de son paysage en creux bordé de boisements marquent une limite plus floue. Au sud, au droit de Pontoise, les développements urbains de la vallée de l'Oise « sortis » de leur site s'avancent d'ores et déjà sur le plateau.
Au nord, l'unité se referme sur les méandres du Sausseron, dont la partie amont marque la limite du département. Les buttes de Rosne apparaissent au nord-ouest comme un point final, un horizon qui borne ce paysage en limite départementale. »

Paysages emboîtés

La butte de Marines, comme horizon et comme point de vue, inscrit cette unité de paysage dans un ensemble plus vaste de perception qui s'étend jusqu'aux buttes d'Arthies en incluant les plateaux du Vexin central et d'Arthies.

Charpente naturelle

L'unité du plateau et de la butte de Marines est animée par une charpente naturelle assez mouvementée qui fait apparaître, dans une direction générale NO-SE, un système de buttes boisées prolongées par les nervures du réseau de vallées. Le paysage qui en résulte s'exprime dans une même orientation générale par un ensemble de stries du relief.
Ainsi, le plateau présente peu de surfaces planes ou seulement lors de très courts épisodes.

Le terrain offre de douces ondulations, des lignes fuyantes associées à des percées visuelles entre deux buttes, qu'accentue une végétation assez présente et dispersée qui multiplie les plans et ajoute au dynamisme du paysage.

Le socle général du plateau porte un openfield de grandes cultures, où l'habitat est regroupé dans les villages et sur lequel se détachent les motifs des reliefs. Les buttes de Marines et de Rosne aux sommets boisés présentent, sur leurs flancs, des lisières très découpées où les ombres portées révèlent le relief.

Ci-dessus : résonance entre les buttes
La géomorphologie singulière du département dessine dans un seul élan la structure de double buttes des unités du plateau de Marines et de Montmorency, dans un alignement que franchit la vallée de l'Oise.

Jeux d'horizons aux alentours des buttes de Rosne, offrant des vues vers d'autres buttes boisées, ici vers l'est.

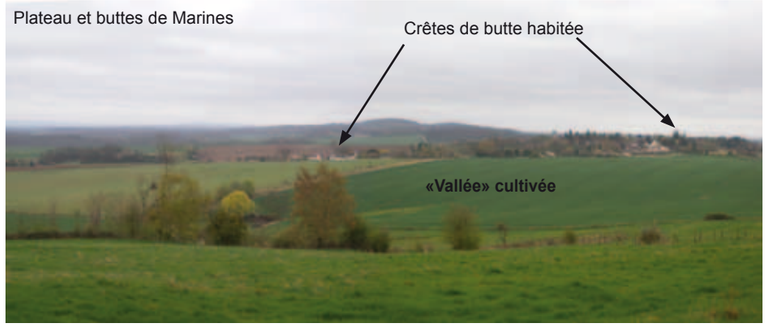

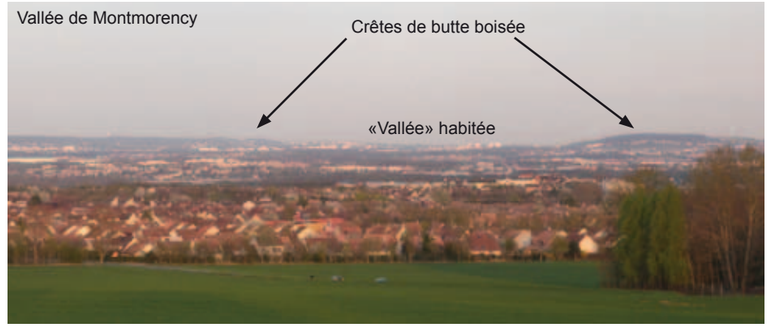

Une figure territoriale particulièrement lisible entre les buttes de Marines et celle de Montmorency, dans une parfaite continuité géographique mais avec des modes différents d'implantation urbaine et de structure paysagère. Alors qu'à Montmorency la ville s'est installée au creux des buttes, sur le plateau, les villages ont préféré la position dominante des versants et des crêtes.

Structures et motifs

Une implantation patrimoniale des villages sur le flanc des buttes

Comme en négatif des villages de vallées, logés dans le creux du relief où les regards se concentrent vers le centre de la structure, les villages de crête marquent cette unité de paysage. Ils prennent position, deux par deux, sur deux nervures de relief : Frémécourt et Cormeilles-en-Vexin, voisins sur la crête sud est, de même Grisy-les-Plâtres et Epiais-Rhus sur la crête nord.
Doubles villages sur doubles nervures...
Les silhouettes de villages se répètent, clochers se découpant sur le ciel, villages « horizons » regardant des deux côtés des reliefs vers les plateaux.
Les emprises urbaines ne descendent pas jusqu'au plateau. Elles restent associées fortement aux flancs des nervures et sont entourées en général par une couronne de jardins, de vergers (l'hortus), de petits bois utilisés traditionnellement pour les besoins de l'économie agricole locale.

Marines, un site et sa structure

Marines propose une organisation paysagère différente en ne valorisant pas la butte pour sa position dominante sur les paysages alentours, mais en s'en servant comme un écrin.
Une relation d'intelligence avec le site s'instaure ici par la relation de vis-à-vis avec les lisières boisées créées par l'écrin formé par le socle géographique.
Le clocher de Marines affirme de son côté sa position de « proue urbaine » face à ce magnifique espace créé par les pleins de la ville et des buttes.

Les paysages secrets des buttes de Rosne

Au nord de la butte de Marines, au pied des buttes de Rosne qui marquent la limite départementale, un chapelet de hameaux s'est installé au creux des vallonnements, dans une succession de clairières habitées (Le Heaulme, Le Ruel, Le Quoniam).
Ces clairières peuvent être considérées comme un sous-ensemble de l'unité de paysage car elles se trouvent isolées dans un espace en partie « cloisonné » par l'horizon des buttes. Quand des percées visuelles sont possibles, elles demeurent assez furtives, cadrées par de multiples éléments végétaux (haies, buissons, bosquets, ...).

Hameau installé à mi-hauteur du coteau, belvédère sur son paysage, dans une structure de clairière aux lisières boisées qui marquent les crêtes des buttes.

Des pâtures avec leurs quelques fruitiers en lisière des sommets boisés de la butte de Rosne. Un paysage à plus petite échelle qui propose d'agréables ambiances.

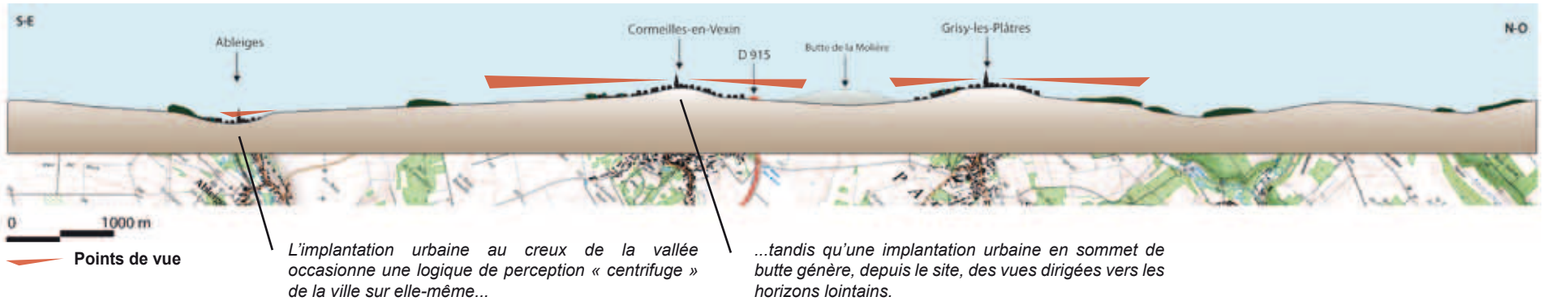

L'implantation urbaine au creux de la vallée occasionne une logique de perception « centrifuge » de la ville sur elle-même...

...tandis qu'une implantation urbaine en sommet de butte génère, depuis le site, des vues dirigées vers les horizons lointains.

Coupe SW-NE sur le plateau

La structure territoriale à grande échelle apparaît, légères ondulations en creux qui marquent les limites de l'unité (vallées de la Viosne, du Sausseron) et ondulations « pleines » des buttes surmontées par leurs villages. Au nord, au-delà de Grisy-les-Plâtres, les ondulations se font plus fréquentes et la présence du bois plus forte.

L'exemple d'Osny, dans la vallée de la Viosne
La route positionnée sur les hauteurs du coteau permet des vues sur la ville située plus bas, dans le fond de la vallée. Ce sont les hauteurs boisées des rebords de vallée qui font l'horizon du paysage de la ville dans son site.

A l'inverse, une vue depuis Cormeilles-en-Vexin sur les villages de Grisy-les-Plâtres et d'Epiais-Rhus, tous deux situés sur la crête qui prolonge la butte de Marines. De loin, les villages accrochés au sommet de leur butte font paysage et réciproquement, le regard de l'observateur, ici situé à Cormeilles-en-Vexin (elle même située sur une butte) est dirigé naturellement vers les lointains.

A l'entrée du département, près de Chavençon, au pied des buttes de Rosne
Succession de plans visuels engendrés par les ondulations de la charpente naturelle que soulignent les lignes de bosquets et buissons.

Marine dans sa structure paysagère, position frontale avec sa lisière (par son clocher) malgré l'occultation partielle de la route, et au premier plan, l'épanchement d'habitat individuel aux façades particulièrement visibles.

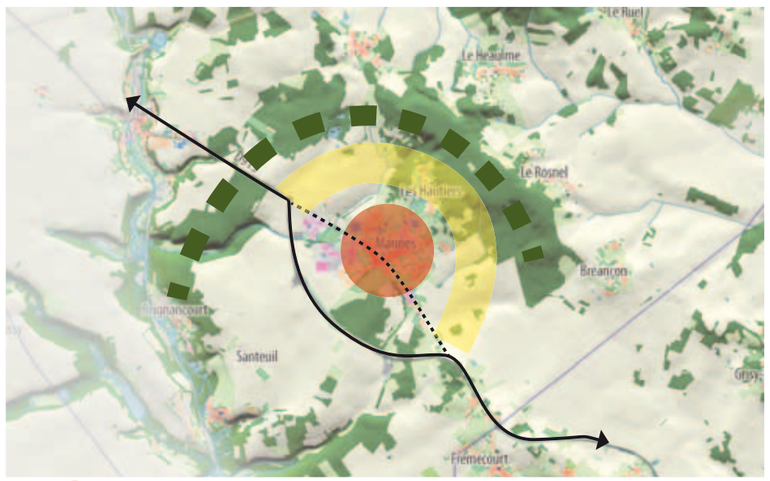

Marines et sa structure paysagère

La ville s'inscrit au centre d'une clairière organisée par l'horizon boisé concentrique des buttes alentours. La structure paysagère fait apparaître trois grands types d'enjeux de développements urbains en intelligence avec le site :

- côté nord, maintien et valorisation des lisières dans une logique de dégagement cultivé en contraste visuel avec les masses boisées. Les usages de parcours de ces espaces de grande valeur paysagère et environnementale sont à encourager. Le site, qui offre à la ville de très bonnes conditions de qualité résidentielle, ne doit pas être gaspillé. Des formes urbaines plus concentrées que les lotissements (traditionnellement inconnus dans les villages regroupés de ce type de structure paysagère) permettront de maintenir des espaces cultivés ;
- au sud, question de la cohérence d'un paysage face au contournement routier. Ce dernier occulte toute possibilité de traversée et donc de jouissance au delà du tracé. Enjeu d'aménagement d'un front urbain sur la route départementale (zones d'activités...?) ;
- une réflexion doit être menée sur la qualification des axes de circulation de traversée de village et de contournement, notamment dans le choix du vocabulaire d'aménagement qui doit tenir compte du caractère patrimonial ou strictement routier des différentes voies.

Conditions de perception

Une inscription dans le grand paysage

Le plateau se situe dans une position légèrement surélevée qui permet des vues lointaines principalement au sud sur le reste du département. L'unité présente naturellement de nombreuses positions de belvédères sur les paysages qui l'environnent et qui occasionnent de nombreuses aménités paysagères pour les futurs développements urbains des villages du plateau.
Peu de routes traversent l'unité, sinon la RD 915, dont le tracé patrimonial est perturbé par plusieurs déviations qui réduisent les vues sur le paysage. Cette problématique est identique à Marines et à Cormeilles-en-Vexin, où la RD 915 a largement contourné les villages par le pied des buttes posant ainsi de nouveaux enjeux de perception et d'organisation urbaine.
Ailleurs, ce sont les petites routes qui permettent la perception du territoire.

Vue depuis Génicourt sur les arrières de la ville nouvelle de Cergy contenus par les buttes de l'Hautil.

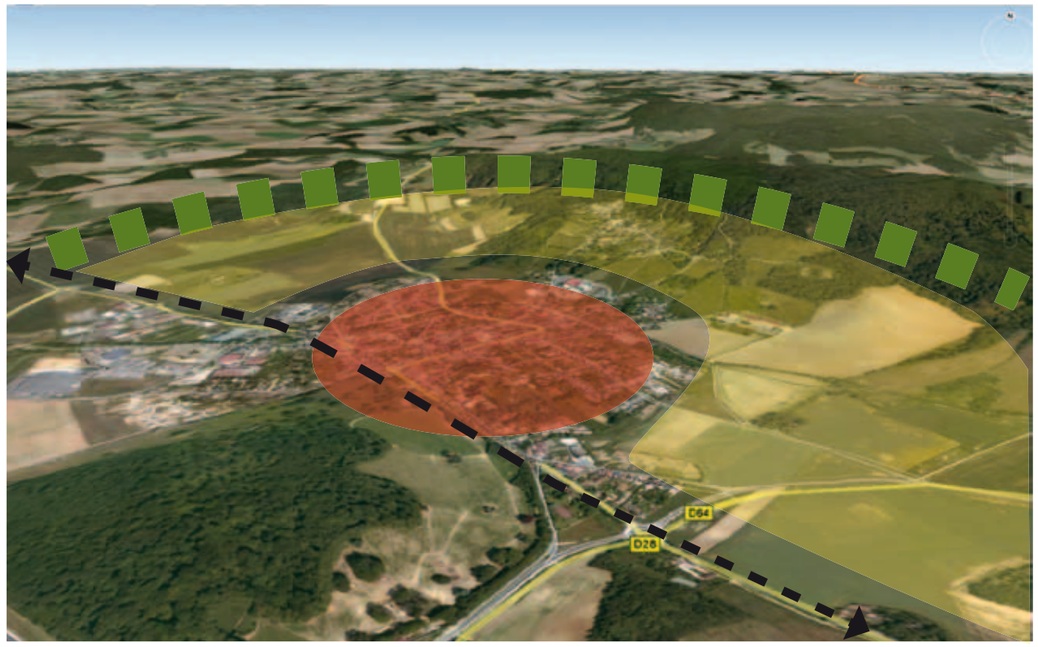

Marines : un site « écrin », aux limites nettes. Une structure paysagère à prendre fortement en compte pour le développement urbain.

Vue depuis la sortie sud de Grisy-les-Plâtres en direction du plateau du Vexin français
Au loin, l'enchaînement d'horizons engendré par la perception successive de la côte de Vigny et des buttes d'Arthies.

La découpe des lisières du bois, perceptible de loin, dessine les masses végétales et souligne le relief de la butte dont la présence est ainsi mise en valeur.

Évolutions territoriales récentes et en cours

Le secteur appartient entièrement au PNR du Vexin français, dont la charte et les dispositions encadrent le développement dans une identité de paysage préservé.
Dans le projet de SDRIF, la ville de Marines est identifiée comme « pôle de centralité à conforter ». Le secteur est également entièrement dans le site inscrit du « Vexin français » et en grande partie dans les sites classés des « buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais » qui participent à la protection des paysages tout autant que le PNR (la charte du PNR permet de gérer la localisation des extensions de l'urbanisation - donc au stade de la planification - mais c'est davantage les sites classés et inscrits qui permettent d'apprécier l'opportunité des projets et leur qualité.).

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Entretenir et valoriser le caractère spécifique du territoire

C'est le principal enjeu. L'unité affirme une ambiance rurale agréablement préservée, en contraste fort et intéressant avec les secteurs urbains voisins. Le maintien de ce contraste paysager suppose d'adopter une attitude assez rigoureuse vis-à-vis des développements urbains, en particulier sous ses formes banalisantes (lotissements, mitage linéaire et diffus) et sur les franges des secteurs urbains faisant pression (vallée de la Viosne).
Au sein de l'unité elle-même, il est également intéressant de préserver au maximum l'ambiance encore joliment rurale des villages et de concentrer le développement sur l'agglomération de Marines tout en maîtrisant ses effets sur le paysage.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

Un grand nombre de villages est en relation avec les reliefs de buttes et leurs boisements.
Tout se voit dans ce paysage : le dégagement du plateau offre une vision parfaite des reliefs qui présentent, comme sur un lutrin, l'organisation des composantes naturelles, agricoles et bâties. Ainsi, les éventuels développements urbains doivent être soigneusement analysés en fonction de leur position dans la structure paysagère, vis-à-vis des lignes de crête des buttes, des lignes des lisières découpées sur les flancs…
Des « enveloppes paysagères » sont définies par ces structures et leur perception. Elles commandent l'emplacement éventuel des développements et des formes urbaines et permettent de les inscrire dans une organisation identifiée. Il en est de même des infrastructures qui interviennent fortement dans les enchaînements d'espaces et risquent de créer des coupures et des occultations. On rappellera ici combien il est nécessaire, dans un paysage encore à ce point « authentique », d'éviter la banalisation qu'apportent les lotissements et, plus généralement, les pavillons individuels implantés au centre de leurs parcelles. La qualité « préservée » du secteur appelle un urbanisme et une architecture adaptés et spécifiques.
Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation, mais comme éléments de territoire et de développement, associées aux espaces paysagers et urbains dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espace.

Grisy-les-Plâtres perçu depuis le plateau. La structure paysagère organise une « figure » très nettement lisible, dans laquelle la matière urbaine est comme une séquence de la couverture boisée de la butte. Deux lignes de force structurent le paysage : à l'horizon la ligne de crête, composée de deux hauteurs, entre lesquelles prend position le clocher ; sur le flanc de la butte, les lisières de la forêt sont prolongées par les bords de ville selon une ligne qui semble refléter, en l'inversant, celle de l'horizon, et place le clocher exactement au centre d'une figure symétrique.
Les extensions urbaines sont à mesurer à cette figure paysagère, que ce soit dans leur emplacement ou dans les formes urbaines, à accorder à l'aspect ramassé du village.
La ligne de lisière « commune » aux forêts et au village constitue un emplacement de choix pour une promenade publique dont la jouissance renforce encore la qualité du paysage.

Sur le bord de la vallée de la Viosne, la pression urbaine a tendance à pousser sur le plateau des extensions qui débordent de l'enveloppe initiale de la vallée. A Osny, à Boissy-l'Aillerie, le plateau risque de se trouver rapidement confronté à des « arrières de ville » qui nécessiteront un traitement spécifique de bords de ville et des articulations afin de les inscrire dans le paysage.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

■ Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

■ Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle, ici, aux buttes et leurs sommets boisés.

■ Les lisières des boisements des buttes constituent des lieux d'un grand intérêt. En position de belvédères sur le plateau agricole et renvoyant aussi sur l'épaisseur des bois, elles nécessitent souvent une accessibilité organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales offrent des occasions de traitements particuliers de ces emplacements. Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. Les bandes enherbées sont ici également une occasion de traiter le paysage.

■ Les autres éléments naturels, bois et forêts (sur les buttes), marais, pelouses calcaires, etc. sont à intégrer à ces réseaux, à protéger et à valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

■ Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public.

■ Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs, lorsqu'ils sont développés dans le cadre d'un projet de paysage, peut permettre une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.

■ La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement constatés dans le secteur.

Marines

Le territoire présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage :

- valorisation des « limites naturelles », notamment les deux ruisseaux
- valorisation de la lisière de la butte boisée : maintien d'une continuité ouverte, instauration d'un chemin organisation d'une « couronne » de jardins, vergers, etc, sur la limite côté lisière ;
- développement préférentiel dans l'enveloppe du contournement et en densification des tissus aujourd'hui très lâches ;
- mise en place d'un réseau de chemins empruntant les lignes de structure naturelle et associant le tracé du GR ;
- traitement de valorisation paysagère de l'axe historique, du contournement, des espaces publics patrimoniaux.

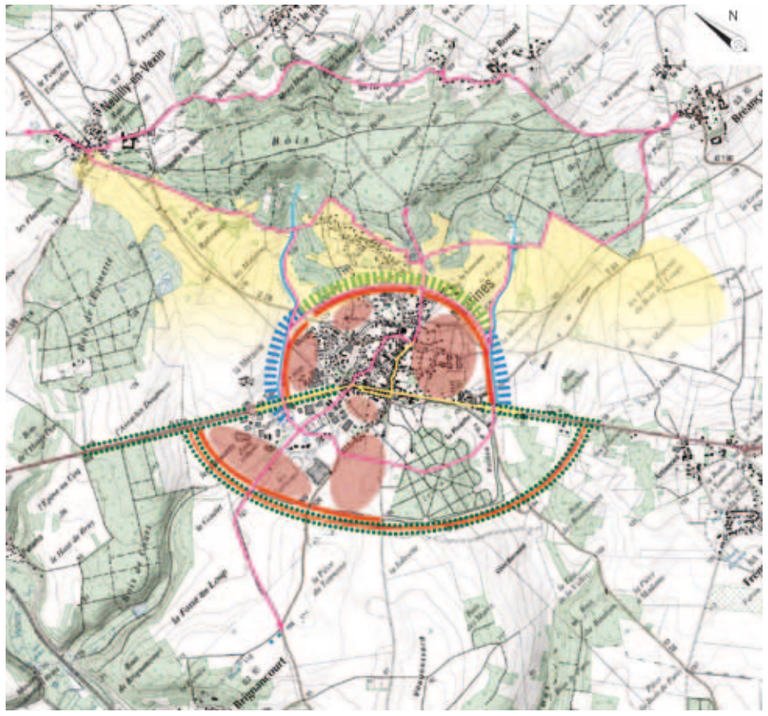

Schéma de propositions pour l'inscription du développement de Marines dans son contexte paysager.

Articulation des franges urbaines sur les espaces cultivés

Articulation des franges urbaines sur les vallons

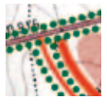

Renforcer les alignements arborés

Écrire la limite de l'urbanisation

Valoriser un réseau de promenade

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

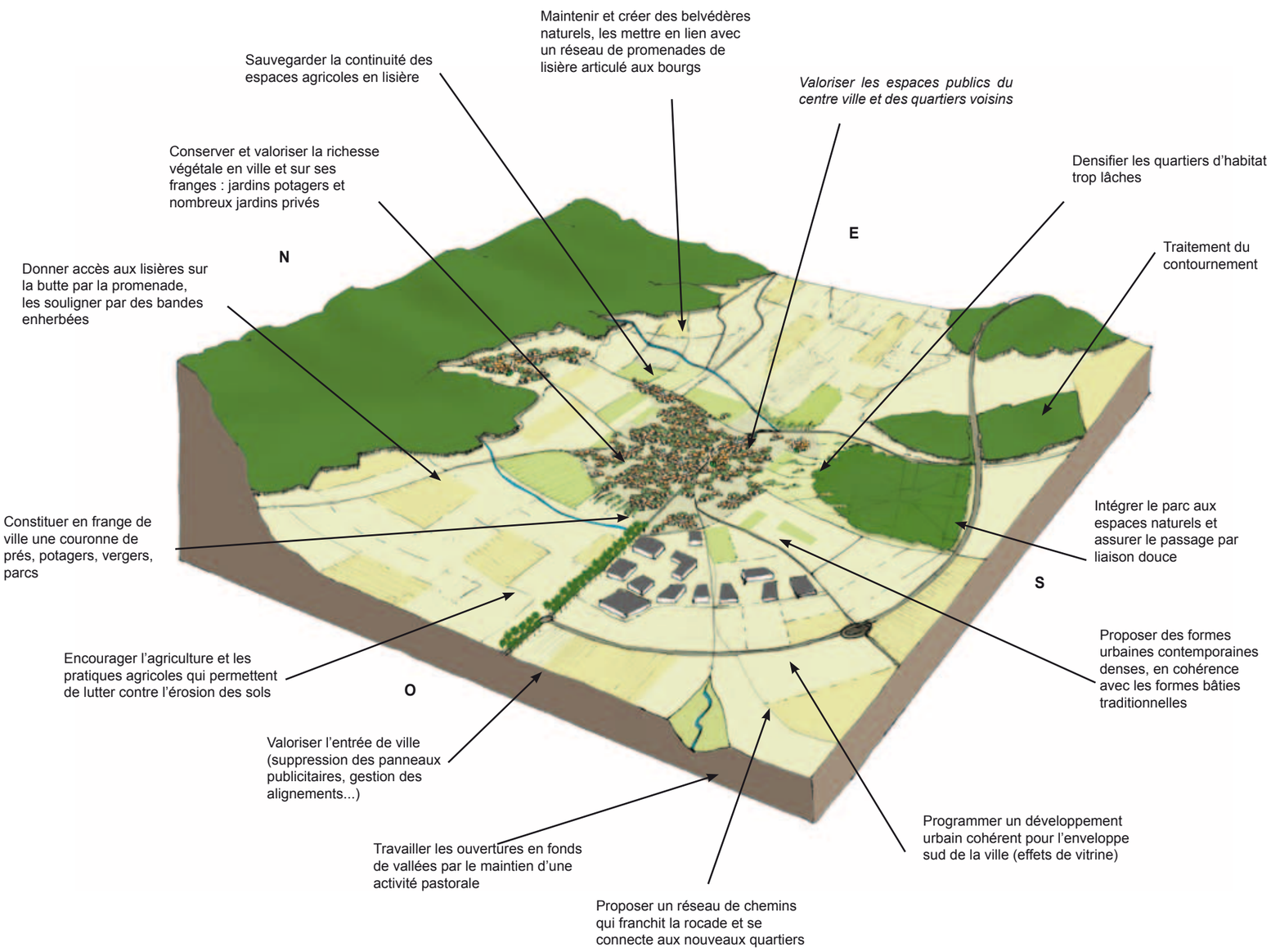

Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ruraux

L'unité présente un caractère rural à maintenir. L'activité agricole doit être encouragée. C'est elle en effet qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations et ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Certains secteurs comme dans les fonds de vallée pourraient, en accord avec les enjeux de conservation du patrimoine naturel, être utilement défrichés et revenir par exemple à une utilisation pastorale qui valorise les paysages par ses ouvertures.
Le secteur est marqué par la grande culture céréalière, mais le paysage pourrait s'enrichir par de valorisations variées, comme les prairies. Les vergers, les cultures maraîchères ou horticoles, sont autant de variations envisageables, en particulier à l'approche des agglomérations, où elles retrouveraient la position des anciennes couronnes d'« hortus ». Ces pratiques permettraient d'envisager des « circuits courts » de commercialisation.

Maîtriser la qualité paysagère des parcours

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins. Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques.
Le motif des plantations d'alignements le long des voies est particulièrement efficient dans les secteurs de plateaux. Il offre aux usagers un cadre agréable à la route, de l'ombre en été, et un premier plan qui valorise les cultures.
Vus de l'extérieur, les alignements offrent la beauté des arbres qui se sont développés sans contraintes de volume et forment des motifs qui renforcent la lisibilité du territoire. Les routes les plus récentes, y compris les déviations, peuvent faire l'objet de tels traitements. Une position des routes proche du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager des alignements jouant leur rôle de premier plan.
Les chemins de grande randonnée par exemple, mais aussi les chemins « familiers » aux abords des villages, justifient également une approche paysagère de parcours, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement et de gestion. La taille de la végétation, l'entretien des masses déterminent les transparences, les vues sur le paysage et les effets de découverte.

Vue du plateau au sud de la butte de Grisy-les-Plâtres
L'ambiance repose en grande partie sur la présence sensible d'une agriculture vivante et prospère, qui garantit le caractère du paysage rural pourtant situé en Ile-de-France, à côté de secteurs très urbains.

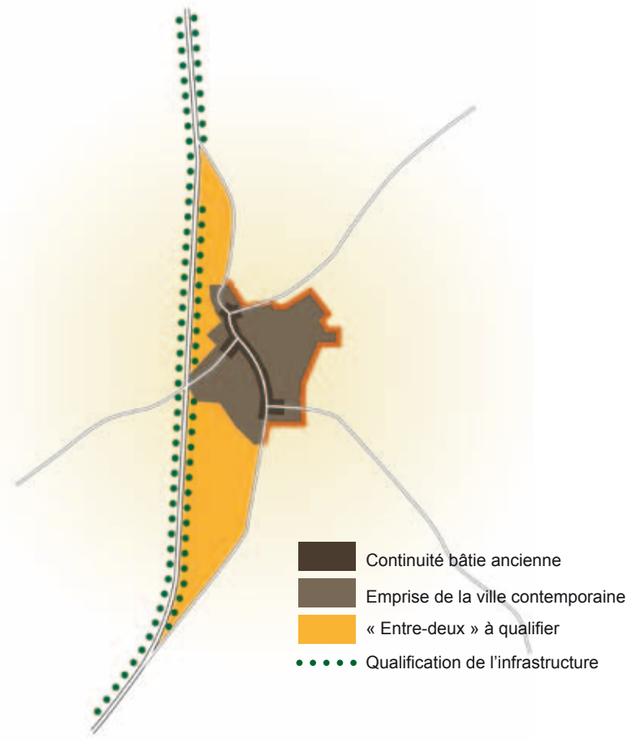

Un schéma théorique représentatif d'une situation urbaine réelle qui pose plusieurs enjeux de développements urbains
- La relation de la ville à son paysage, à présent occulté par la création d'un contournement et les modalités envisageables de franchissement de l'infrastructure
- L'articulation de la ville de l'autre côté du contournement
- La qualification des axes de circulation en tant que traversées urbaines ou axes de transit

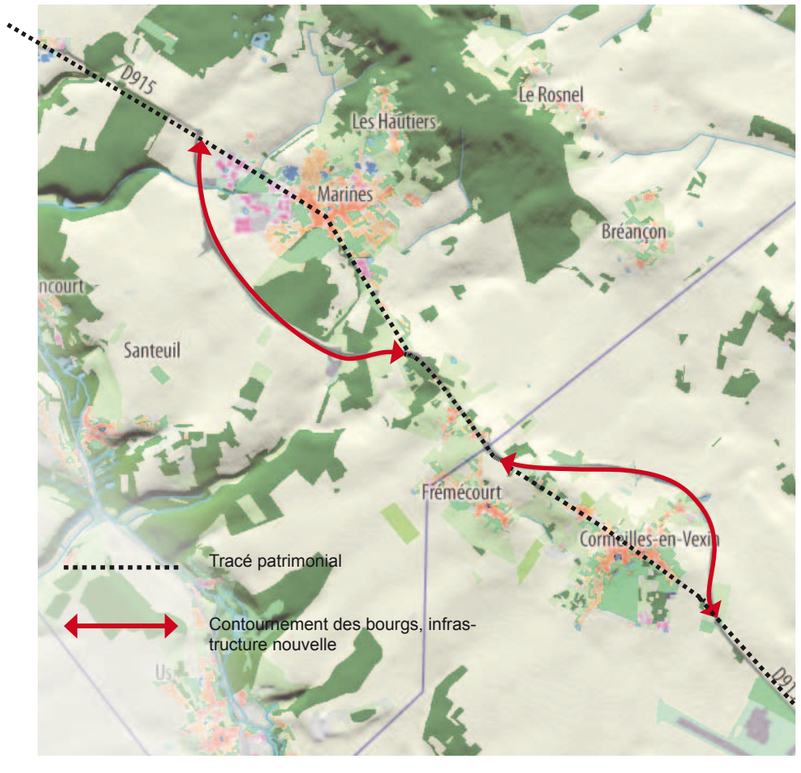

Les contournements routiers interviennent avec beaucoup d'impact sur les structures paysagères, notamment en interposant un élément entre les agglomérations et leur environnement paysager. Chaque cas mérite une attention particulière, qu'il s'agisse :
- d'imaginer la nouvelle structure territoriale et paysagère consécutive à la nouvelle infrastructure
- de déterminer le statut de la voie elle-même, voie routière ou boulevard urbain, dont les conséquences sur l'espace et ses usages sont cruciaux.

PLATEAU D'HÉROUVILLE

Un paysage entre le ciel et la terre unis par le vent qui donne une même vibration aux nuages et au blé vert.
La structure des grands alignements rayonne depuis Hérouville pour enserrer son site dans une perfection de paysage.

Le plateau d'Hérouville constitue un moment fort du paysage du département. C'est une « pièce de paysage » d'un seul tenant, un instant de dialogue entre la terre et le ciel. Le village d'Hérouville rayonne sur un léger bombement de relief, au centre de son paysage et semble s'y ancrer profondément grâce à ses grands axes routiers bordés d'alignements. Hérouville, formidablement mis en scène par des conditions idéales de perception, ne fait qu'un avec son site. En cela c'est un véritable paradigme de structure paysagère. Commune du Parc naturel régional du Vexin français au bord de l'agglomération parisienne et voisine de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, surélevée sur son plateau, cette unité affirme, au contact de secteurs très urbanisés, l'identité d'un paysage cultivé d'une grande pureté.

- **Une franche ambiance de plateau de grandes cultures au contact de secteurs fortement urbanisés**
- **Une structure exemplaire de village rayonnant par les voiries dans sa couronne de cultures**
- **Des exemples remarquables d'articulations paysagères aux franges du village**
- **Une cohérence paysagère très lisible, à préserver face aux pressions d'étalement urbain des vallées voisines**

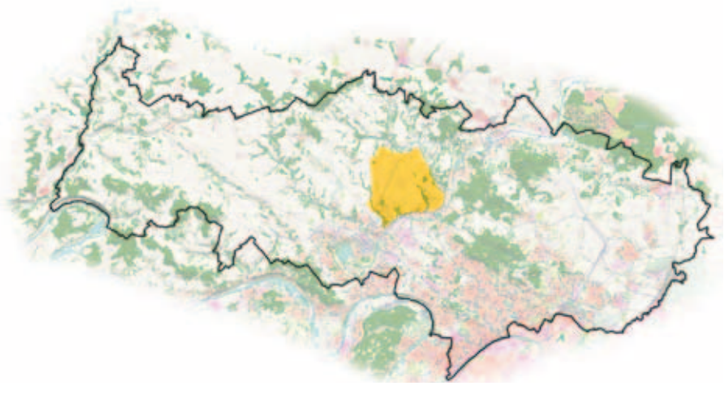

Limites et voisinage

Le plateau d'Hérouville fait partie de ces « pièces de paysage » d'un seul tenant, aux limites parfaitement lisibles.
L'unité de paysage est un plateau dessiné par des rebords de vallées : l'Oise et ses affluents, la Viosne et le Sausseron.
En limite sud : la vallée de l'Oise encaissée au pied d'un versant abrupt est invisible mais le développement d'Auvers-sur-Oise commence à déborder sur le plateau. Elle se fait oublier au profit des plaines de Pierrelaye bordées par l'omniprésence de l'horizon des buttes de Montmorency.
En limite Nord et Est, le Sausseron, vallée secrète, se ressent fortement par son épais rebord ourlé de bois. Sur son bord Ouest, la limite de l'unité de paysage est difficile à ressentir car le plateau se bombe légèrement avant de redescendre en direction de la vallée de la Viosne, la rendant moins perceptible.

Vue sur la limite Est de l'unité de paysage
Au premier plan, un épais rebord boisé recouvre la vallée du Sausseron et, en arrière plan, les buttes et vallons boisés de Carnelles, L'Isle-Adam et Montmorency.

Emboîtement d'échelles
Invisible, au bord du plateau, Auvers-sur-Oise rappelé par la végétation dense de son coteau, et en arrière plan, la plaine de Pierrelaye et l'usine d'incinération. Enfin, à l'horizon, la luminosité laisse imaginer la boucle de la Seine.

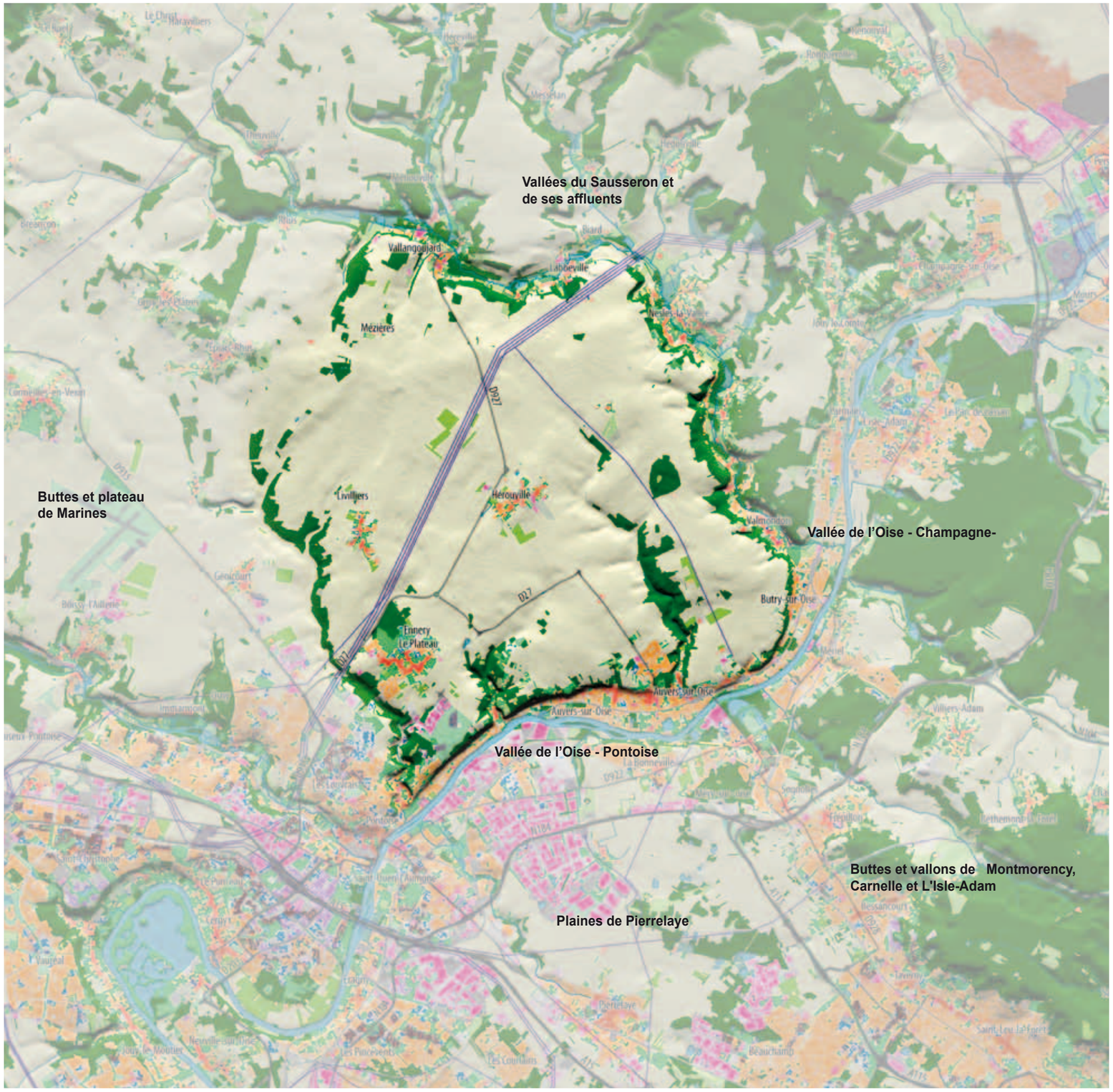

Charpente naturelle

L'unité est composée d'un grand plateau de forme presque ronde, légèrement bombé comme un bouclier portant le village borné par l'horizon des buttes du plateau de Marines et celui des buttes de Montmorency.
Plusieurs micro-vallées, affluentes de l'Oise et entièrement boisées, entaillent le plateau et rythment le bord sud de l'unité.

Structures et motifs

Il est rare de rencontrer une telle cohérence entre une charpente naturelle et les éléments qui y prennent place. Ici, la surface du plateau, dessinée comme au compas par les vallées, coïncide parfaitement avec la structure radioconcentrique du paysage : du village d'Hérouville au centre s'étend un réseau routier en étoile, souligné d'alignements, au cœur de parcelles de grandes cultures.
L'unité apparaît ainsi elle-même comme une structure paysagère complète, un schéma presque simplifié de territoire cultivé.
Seule la ligne haute tension ne s'inscrit pas dans la structure générale, qu'elle traverse de biais.
Les horizons perçus au-delà des limites géographiques viennent cependant apporter à ce paysage emblématique la variété et le contraste avec les paysages urbains.

Point de vue nord-ouest
Une mise en scène sobre et remarquable du paysage agricole : un simple muret, percé d'un passage, marque la limite du village et son articulation avec les cultures ainsi mises en scène.
A l'horizon, les buttes de Grisy viennent borner les terres d'Hérouville.
On remarque la difficulté d'inscrire de nouveaux développements urbains dans un enchaînement aussi franc.

Hérouville, franges urbaines en articulation avec le plateau.
Une légère dilatation en demi-lune de l'espace public, soulignée par le muret, permet de ne pas réduire la route à une simple ligne entre Hérouville et le plateau agricole, mais lui confère un rôle d'articulation.

Point de vue Sud-Ouest
Pontoise et sa zone d'activité s'étendent vers les plaines de Pierrelaye. Les coteaux habités de l'Oise sont invisibles, et l'horizon est marqué par les buttes de l'Hautil. Ce dialogue entre les échelles est essentiel dans la compréhension du paysage et doit être pris en compte dans la façon d'imaginer le devenir de ce « bord de Paris ».

Point de vue Sud-Est
La vallée de l'Oise et du Sausseron disparaissent dans un pli au second plan et les buttes formant l'horizon.

Vue vers les buttes de Montmorency

Résonance de buttes à buttes

La géomorphologie singulière du département est à l'origine d'une orientation NO-SE des buttes qui structure fortement les lignes d'horizons.
Ainsi, on peut constater que les buttes de Montmorency appartenant à l'unité de paysage des buttes et vallons de Carnelles, L'Isle-Adam et de Montmorency, sont en parfaite continuité avec les buttes du plateau de Marines, mettant ainsi en tension le plateau d'Hérouville au centre de ce dialogue.

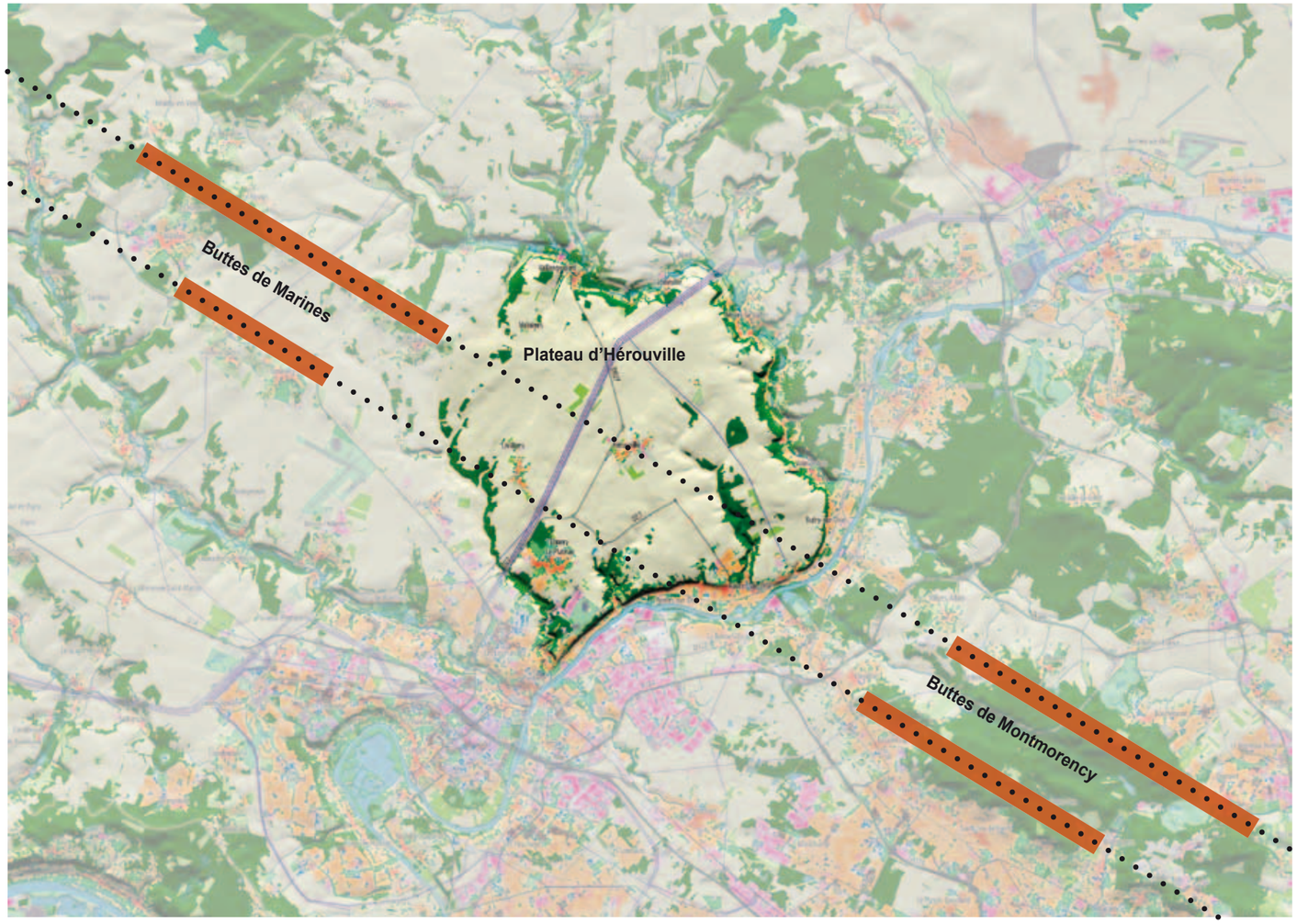

Vue panoramique depuis le belvédère de Courdimanche avec, au premier plan, le « dos » de la ville nouvelle de Cergy.
A l'horizon, on perçoit le phénomène de tension de buttes à buttes dans lequel se positionne l'unité de paysage du plateau d'Hérouville. Ce phénomène structure la majeure partie du paysage du Val-d'Oise.

Le double alignement encadrant une route d'accès au village d'Hérouville est à la fois un motif du paysage du plateau et un élément d'ancrage. Il crée une véritable articulation du village à sa charpente naturelle.

Conditions de perception

Une situation de promontoire

En surplomb des unités de paysage voisines, le plateau d'Hérouville occupe une position idéale de belvédère naturel. Il permet une jouissance visuelle totale des paysages alentours rythmés par des parcours « en étoile » issus de la convergence des tracés routiers en direction d'Hérouville.

Un vaste dégagement visuel, produit du paysage cultivé du plateau

Excepté sur ses rebords, le plateau cultivé est pratiquement dénudé d'éléments émergents. L'absence de végétation occultante (les haies ou bosquets) permet des percées visuelles à 360 degrés autour d'Hérouville.

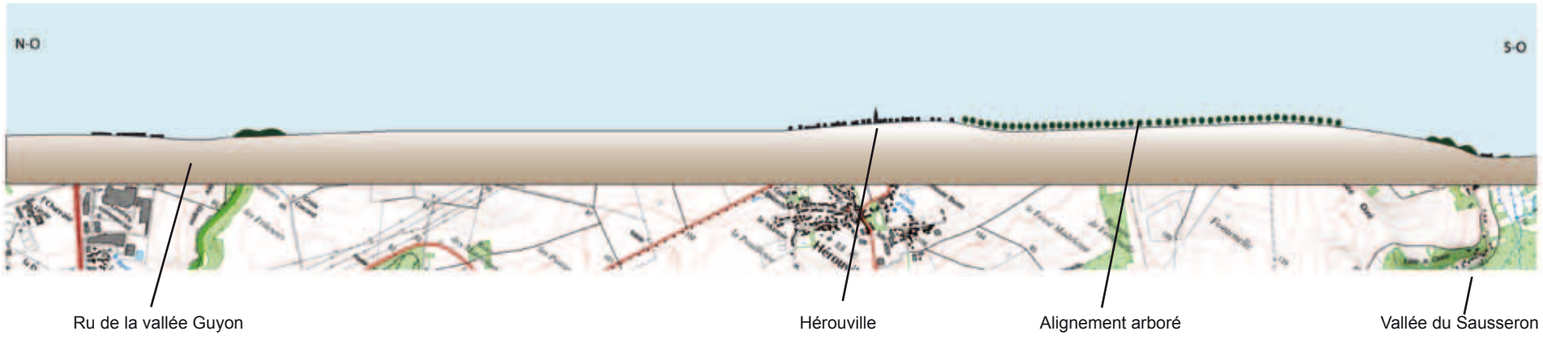

Coupe
La structure se lit avec limpidité, le clocher prenant place au centre de tout un paysage.

Des étendues cultivées infinies, quelques lisières boisées, un paysage qui tire sa force de la simplicité de sa structure.

Dans ce paysage ouvert, les lignes haute tension se détachent sur l'horizon. En compagnie des buttes et des vergers, elles inscrivent sur le plateau un effet de silhouette.

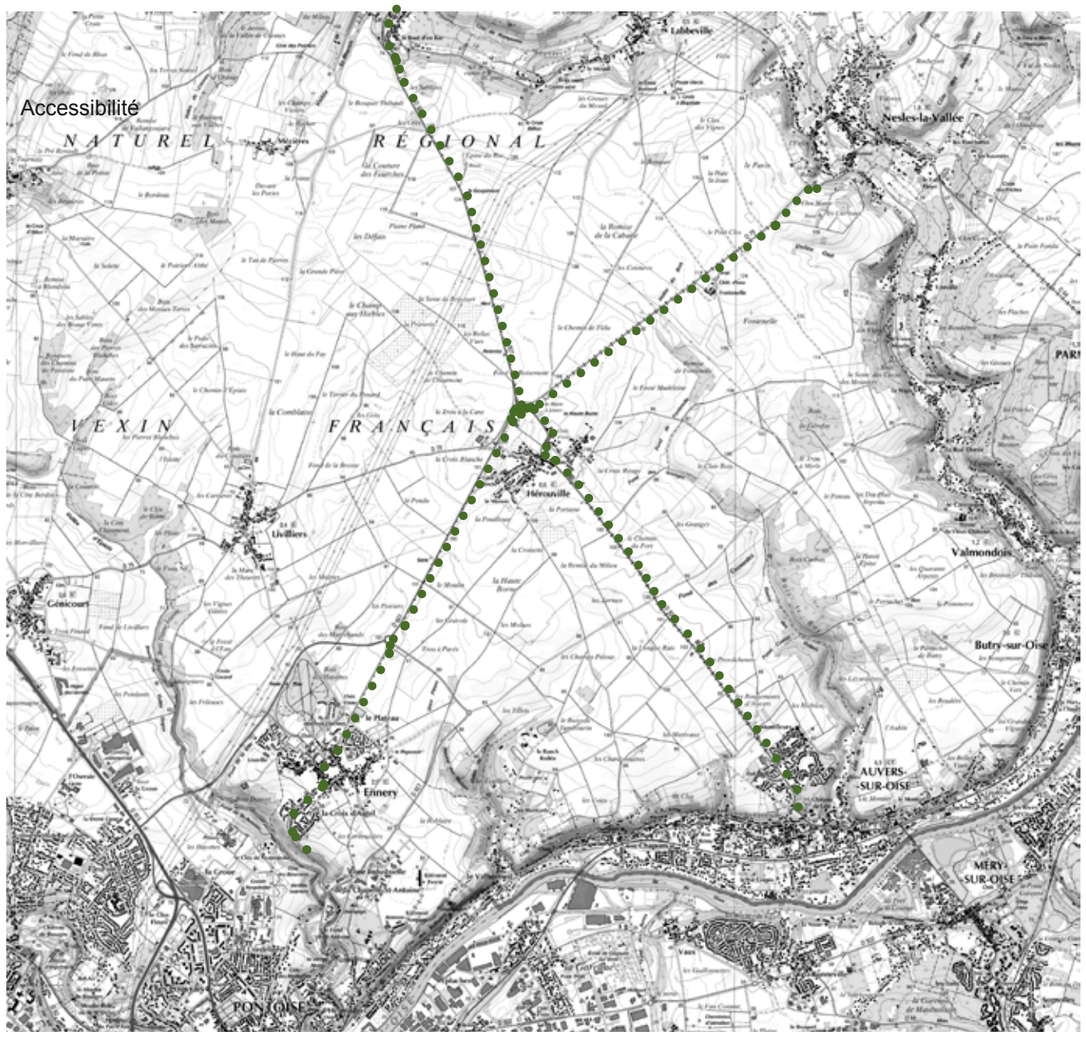

●●●● Grands alignements le long des routes (« parcours en étoile »)

La disposition en étoile des axes routiers desservant Hérouville.
Une véritable structure paysagère d'articulation au plateau et une condition de perception qui met en scène Hérouville dans son paysage.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Prendre soin des limites du plateau

La qualité majeure du paysage du plateau d'Hérouville réside dans la lisibilité de sa structure qui dépend essentiellement de la maîtrise de l'urbanisation des bords du plateau et, notamment, du côté de la vallée de l'Oise où la pression urbaine est plus forte. Il est préférable d'optimiser les secteurs déjà urbanisés de la vallée plutôt que de franchir la limite du plateau qui perdrait ainsi son intégrité de plateau cultivé.

Soigner les articulations de la ville au plateau, en trouvant des solutions de dialogue entre la ville et son site

Les éventuelles extensions de village sur le plateau ne doivent pas ignorer l'enjeu de la compacité urbaine actuelle. Elles doivent trouver des réponses à la difficulté de s'inscrire en articulation entre le village et les cultures sans mettre en cause la vocation agricole encore lisible des bâtiments du village. Les « dents creuses » au cœur des villages sont à envisager de manière prioritaire lors d'opérations d'extensions urbaines afin d'assurer une continuité bâtie. Les outils des PLU permettent par exemple d'inscrire certains terrains cultivés en vue d'une densification urbaine future.
Un vocabulaire spécifique a été identifié à Hérouville (murets, couronne de jardins...) et doit rester la référence première en termes de traitement des bords urbains.

Veiller à la qualité des entrées de villages et de leurs espaces publics

La qualité du traitement du paysage des voies de circulation est essentielle sur le plateau. Ces routes représentent les itinéraires majeurs de découverte du paysage. Les grands alignements doivent être entretenus et renforcés parce qu'ils participent à la mise en scène des villages (qualité de l'entrée de village) et à la structure révélatrice du socle géographique.
La qualité des cœurs de villages est à rapprocher de leur accessibilité en liaisons douces et, plus globalement, à une approche de qualité environnementale liée à l'aménagement des espaces publics.
Certains stationnements peuvent être regroupés (parkings multi-usages), les carrefours rendus lisibles et sécurisés (traitement minéral ou végétal à imaginer), les équipements publics majeurs rendus accessibles à pied ou à vélo. Les interventions d'aménagements publics doivent respecter une palette de matériaux et de couleurs (travail en partenariat avec le Parc naturel du Vexin français et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP).

Soigner l'architecture, prendre en compte son rôle de signal et travailler son intégration paysagère

Il est nécessaire d'intégrer dans le paysage l'ensemble des constructions verticales sensibles aux phénomènes de perception dans ce paysage ouvert, sans toutefois les enfermer dans des cages de peupliers d'Italie mais en cherchant plutôt une architecture en résonance avec le site de plateau ouvert. Une architecture remarquable peut ainsi être mise au service de la lisibilité paysagère en formulant une entrée de village ou en se signalant dans les perceptions lointaines à l'observateur qui cherche à se repérer. D'autre part la possibilité d'enfouir les lignes haute tension qui scandent le plateau doit être étudiée.

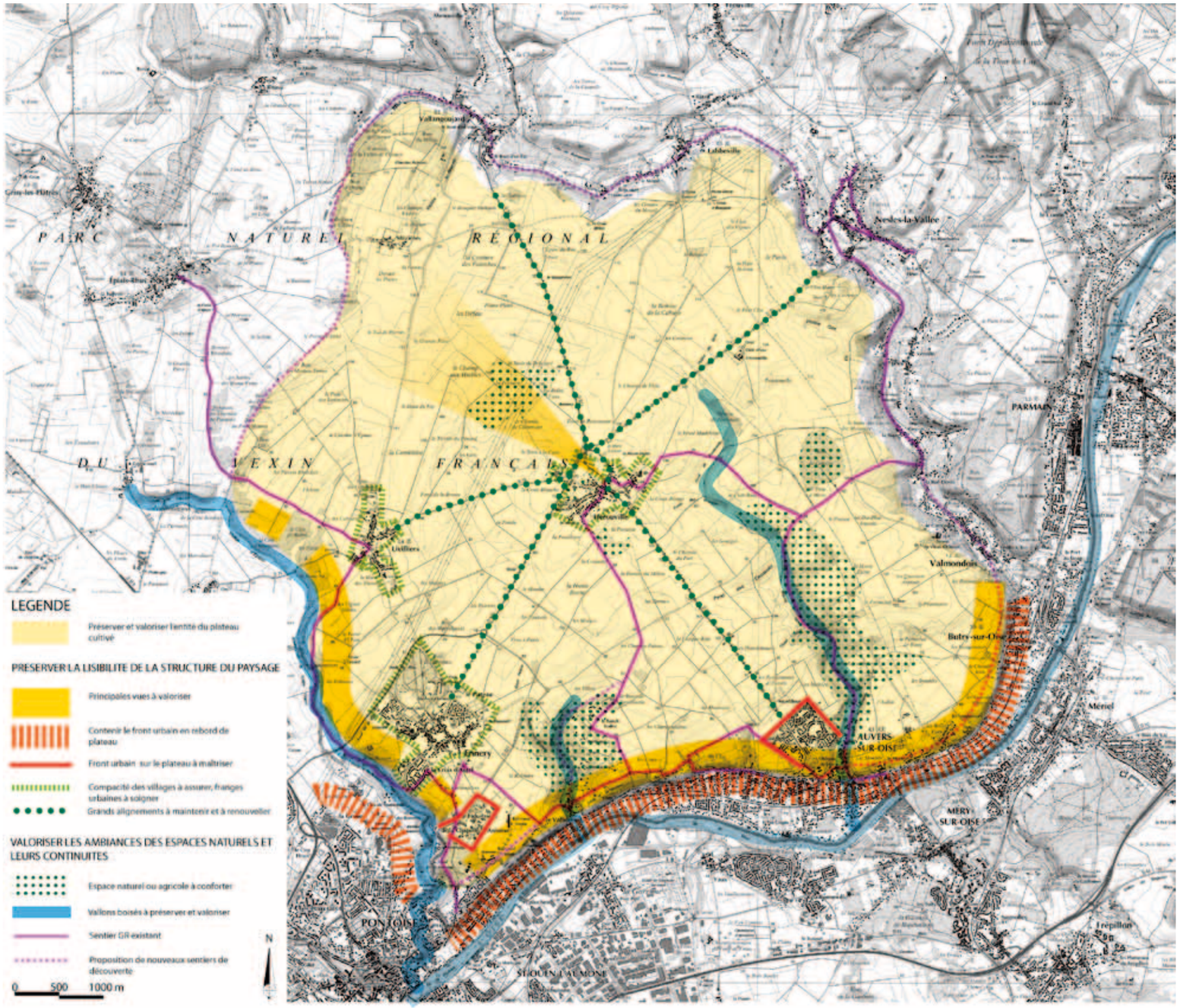

Valoriser les ambiances des espaces naturels et leurs continuités

La mosaïque paysagère des milieux naturels est à conforter : les mares (Hérouville) sont à préserver et à renforcer, certains boisements sont indispensables au maintien d'une trame écologique et paysagère. Ceux des vallées et de rebord de plateau cadrent visuellement l'unité paysagère, la trame des petits boqueteaux est issue du système des remises et présente en ce sens également un intérêt historique et culturel (pratiques cynégétiques).
Le patrimoine des espaces naturels peut être davantage valorisé en servant de support à la création d'itinéraires de randonnées reliant les communes (Auvers-sur-Oise, à Hérouville, chemin du plateau un nord d'Auvers-sur-Oise le long de la ligne de rupture de pente plateau/coteau, offrant des positions de belvédère).

Soutenir l'agriculture

La vocation agricole du plateau de « grande culture » constitue le principal caractère paysager. L'activité agricole est à encourager, et à ne pas fragiliser (accès aux parcelles, constructions entre les exploitations de centre village et les chemins).

Hérouville
Concurrence verticale entre l'église et un silo agricole qui remporte la compétition de perception grâce à sa couleur plus claire.
Ce cliché montre à quel point le choix des couleurs et des matériaux (quelles que soient les formes urbaines, habitat, bâtiments agricoles...) est important dans les phénomènes de perception, et encore plus dans les paysages « frontaux » qui existent sur les plateaux.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

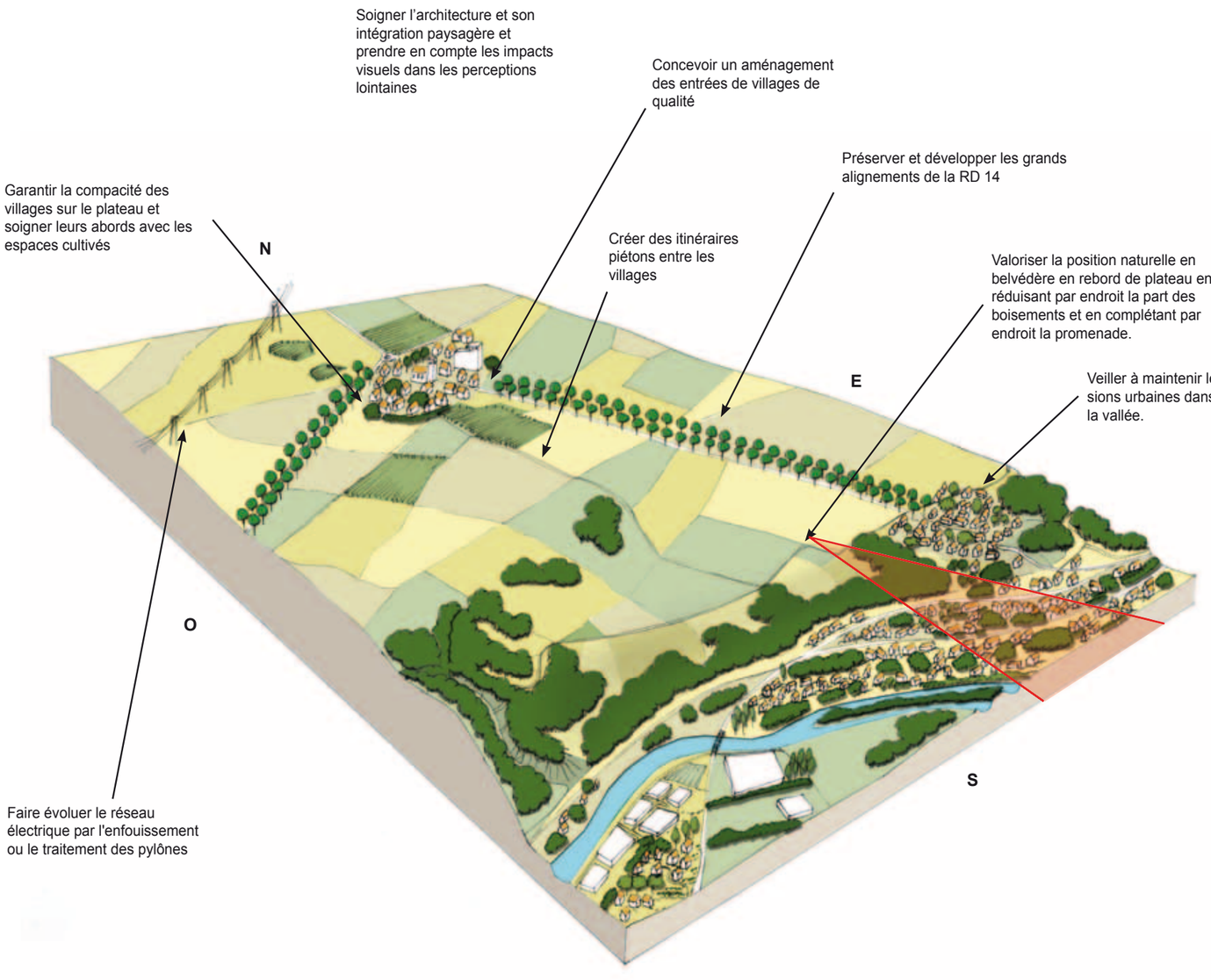

BUTTES ET VALLONS DE CARNELLE, L'ISLE-ADAM ET MONTMORENCY

Les buttes de Carnelle, L'Isle Adam et Montmorency et les vallées du ru de Presles et de Chauvry qui les séparent, composent un ensemble de paysages préservés et uniques dans le département. Le sentiment d'îlot protégé qu'il procure est amplifié par la proximité avec les espaces plus urbanisés de la vallée de l'Oise et de la plaine de France. Le contraste le plus frappant se situe cependant en limite sud quand se découvre, de l'autre côté de la butte de Montmorency, l'« autre monde » dense et peuplé de la vallée du même nom. Dans cette unité de paysage où l'espace visuel est dominé par les horizons boisés, où la profondeur des ambiances forestières et la douceur des vallons cultivés imprègnent le visiteur, ne se signalent que quelques villages et bourgs accrochés aux flancs des coteaux en lisière des massifs. Les deux grandes infrastructures routières qui traversent les vallées ne viennent pas vraiment perturber cet ensemble de paysages très pittoresques.

- **Une alternance de paysages de vallées cultivées et de buttes boisées**
- **Un paysage rural et forestier cerné par les extensions urbaines**

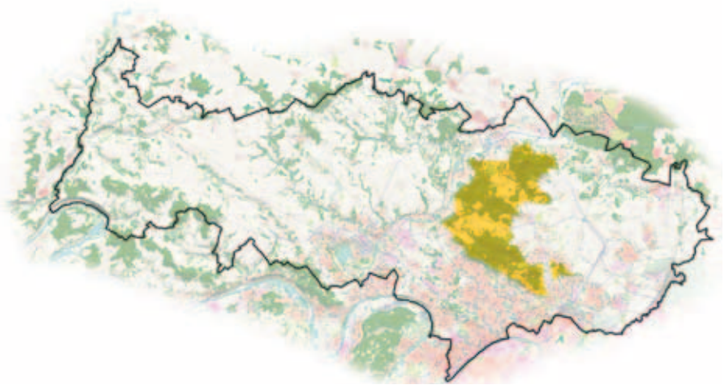

Limites et voisinage

Faisant transition au Nord avec les grands espaces ruraux de la Picardie et, au Sud, avec les étendues urbaines de l'agglomération parisienne, cette unité de paysage est également en position de charnière entre la Plaine de France urbanisée et aéroportuaire à l'est, et le plateau du Vexin à l'ouest. Quoique non limitrophe, le Vexin semble, par le jeu des perceptions, plus proche de cette unité que sa véritable voisine, la vallée de l'Oise.

D'une manière générale, les limites avec les unités voisines sont claires quand elles sont marquées par des lisières boisées. Ainsi, vers l'Est, les buttes de Carnelle, L'Isle-Adam et Montmorency jalonnent la Plaine de France dont les lisières urbanisées viennent border le pied des massifs forestiers. Au sud, dès la crête de la butte de Montmorency passée, l'unité laisse place à l'univers très urbain de Sarcelles, du petit Rosne et de la vallée de Montmorency dégageant des vues jusqu'à Paris.

Vers l'Ouest, les lisières arborées des buttes composent encore des limites franches avec les unités de la vallée de l'Oise. Enfin, au Nord et au Nord-Est, les lisières de la forêt de Carnelle dessinent à mi-versant des limites plus indécises avec les vallées de l'Ysieux et de l'Oise.

Ces transitions sont moins perceptibles aux débouchés des deux vallées du ru de Chauvry et du ru de Presles qui constituent des sortes de sas entre la plaine de France et la vallée de l'Oise.

Depuis le rebord de coteau, sur les hauts de Presles, les coteaux de la rive droite de l'Oise révèlent l'existence de la vallée et du Vexin qui s'étend à l'horizon.

Depuis Nerville-la-Forêt des ouvertures fugaces permettent de se situer par rapport à la vallée de l'Oise.

La forêt de Montmorency sur son rebord sud se révèle appartenir à une autre unité, liée à l'agglomération.

Au Nord et à l'Ouest, l'unité engage des continuités paysagères avec les grands territoires ouverts de la plaine de France et de la Picardie.

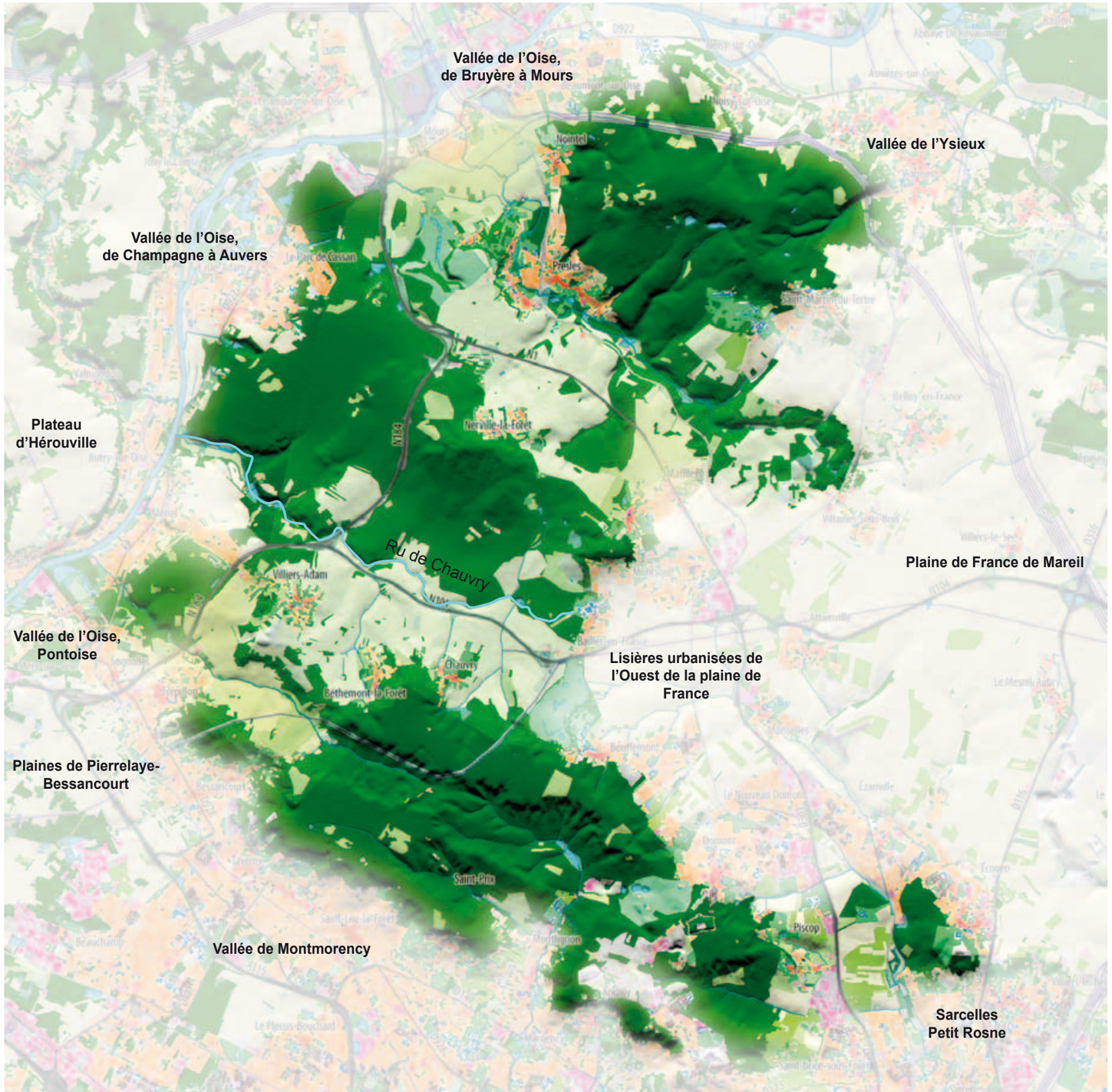

Charpente naturelle

Une alternance de buttes et de grands vallons

L'alternance des reliefs de buttes et de vallons est une composante essentielle de cette unité de paysage. Les trois buttes orientées Nord-Ouest / Sud-Est parallèlement à la Seine sont très prononcées. Vers l'ouest, leurs versants descendent progressivement vers la vallée de l'Oise, tandis qu'à l'Est, elles forment un éperon au-dessus de la Plaine de France.
Ces buttes, dont les points les plus hauts culminent à plus de 200 m, sont séparées du Sud au Nord par la vallée du ru de Chauvry qui s'installe entre les massifs forestiers de Montmorency et L'Isle-Adam et par la vallée du ru de Presles située entre les massifs de L'Isle-Adam et de Carnelle.

Le ru de Presles et de Chauvry qui alimentent ces vallées, sont de petits affluents de l'Oise qui prennent leur source au sein de l'unité. Si la source du ru de Presles est localisable par une large dépression en limite de la plaine de France, le ru de Chauvry naît de différentes sources et ruisseaux qui innervent la plaine.
La morphologie des deux rus est très différente. Le ru de Presles, encaissé, est adossé au versant nord de Carnelle. Ses très petits et nombreux affluents qui descendent des coteaux façonnent une topographie mouvementée de micro-reliefs. Le ruisseau de l'étang de Chauvry, moins profond, est aussi moins présent. A l'est, la vallée est marquée par un col entre le bassin versant de l'Oise, à l'ouest, et celui, à l'est, du Petit Rosne et du Croult. Après une traversée de la plaine de France, ce dernier rejoint la Seine.
Malgré ces dissemblances, les deux vallées des rus de Presles et de Chauvry ne se différencient que peu. Les hauteurs et l'emprise des massifs qui les bordent sont comparables, de même que le positionnement des boisements sur les crêtes et les lignes des lisières.

Les deux affluents de l'Oise traversent des vallons cultivés, larges et ouverts. Par-delà la vallée de l'Oise, les ouvertures visuelles mettent en relation la plaine de France avec le plateau du Vexin.

La forêt de Montmorency, sous son apparente simplicité de butte témoin boisée, masque une charpente plus complexe. Elle dispose de ses propres vallées intérieures. Ses sources et ses étangs, entailles dans le massif, façonnent des coteaux escarpés, des cols et des parcours de l'eau qui animent les reliefs boisés.

Dans la vallée du ru de Chauvry la masse boisée de la forêt de L'Isle-Adam cadre le paysage. Selon les points de vue, le regard peut s'étendre jusqu'aux cimes plus lointaines des coteaux de l'Oise ou à la silhouette du massif de Chantilly. L'assise géographique des paysages est très présente ainsi que la belle amplitude des enchaînements de paysage. On pressent ici le paysage caché de la vallée du ru de Chauvry.

Depuis le pied de coteau, au droit de Mours, la silhouette de la forêt de Carnelle est à peine lisible, depuis le rebord du coteau. Cette portion de paysage, en situation de seuil, appartient conjointement aux deux unités de paysage (vallée de l'Oise de Champagne à Auvers-sur-Oise et buttes et vallons de Carnelle, L'Isle-Adam et Montmorency)

Le fond de la Cailleuse dans la forêt de Montmorency est une vallée intérieure au massif. Ces reliefs participent de la richesse paysagère de l'unité.

Coupe sud/nord transversale aux trois massifs et aux vallées de l'unité

Structures et motifs

De belles forêts en couronnement des reliefs des buttes

Les buttes sont couvertes pour une large part de forêts domaniales d'une grande richesse d'essences et de sous-bois qui créent de belles variétés d'ambiances (prédominance du châtaigner et du chêne en forêt de Montmorency, chênaie dans le massif de L'Isle-Adam et hêtraie en forêt de Carnelle). Les fronts boisés couronnent la crête et surlignent l'horizon tel un trait dans le paysage. Ces forêts épaisses et profondes constituent de véritables morceaux de paysage. Comme les espaces cultivés des vallons, elles sont sillonnées de petits vallons, eux-mêmes boisés.

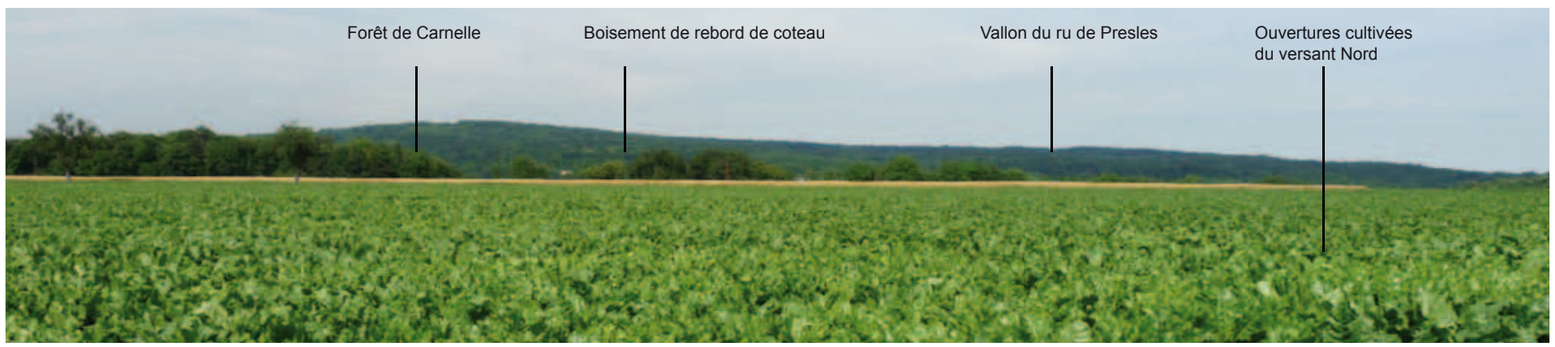

Dans la vallée du ru de Presles, la masse boisée de la forêt de Carnelle cadre le paysage. On ressent souvent une homothétie entre les deux vallons de structure paysagère presque identique.

L'alternance de creux et de crêtes donne un rythme singulier au paysage de l'unité et construit des horizons successifs. Les crêtes entrent en résonance les unes avec les autres. Le paysage se lit d'un seul coup d'œil, en face à face. L'enchaînement des motifs, de la crête boisée à la lisière, de la lisière aux ouvertures cultivées ainsi que les mouvements chaloupés et ondoyants du sol que soulignent les motifs des haies, des champs cultivés et des lisières créent un paysage au pittoresque incontestable.

Les forêts et leurs lisières

Les trames de chemins forestiers sont un héritage attachant des différents massifs domaniaux. Ponctuellement en étoile dans les massifs de Carnelle et L'Isle-Adam, les trames forestières témoignent d'activités antérieures de vénerie. En forêt de Montmorency, la diversité des typologies de chemins selon les secteurs, révèle l'histoire d'un massif morcelé dans le passé entre plusieurs propriétaires.

Aujourd'hui, les allées et les chemins d'exploitation sont très nombreux. Ils permettent un accès facile aux forêts et à leur jouissance. La topographie accidentée, la richesse du patrimoine naturel, architectural et la diversité des lieux dits, en font une destination de loisir particulièrement prisée des habitants. L'étang Godard au Rond-Point du camp de César, le carrefour des Quatre Cèdres ou la clairière du château de la Chasse en forêt de Montmorency, sont des exemples de point d'attraction tout proche de la ville.
Les lisières des massifs structurent fortement le paysage des vallons. Sur les versants exposés au Nord, les lisières forestières, tout en haut des coteaux, sont en position de balcon sur les vallons. Les routes de lisières qui les bordent offrent à tout instant des points de vue sur les dépressions qu'elles dominent et sur les coteaux Sud qui leur font face. Elles soulignent la démarcation de la forêt avec un grand nombre de résurgences du réseau hydrographique qui innervent les terres cultivées en contrebas. Les motifs de ruisseaux qui en découlent sont cependant plus marquants dans la vallée du ru de Chauvry que dans la vallée du ru de Presles où la présence de l'eau se manifeste plutôt par des vallons secs.

Sur les versants exposés au sud, les lisières sont moins nettes. Elles se fondent aux boisements de bord de rus, englobant, dans le cas de Presles, tout le profil du vallon. Ainsi, aux paysages ouverts des coteaux exposés au Nord, répondent, au Sud, des paysages plus secrets, plus fermés.

Route de lisière et forme urbaine

Sur les versants Nord des buttes de Montmorency et de L'Isle-Adam, à la jonction de la forêt et des champs, les routes forestières forment avec la lisière et les ouvertures visuelles sur les espaces cultivés, de vrais motifs de paysage. En bordure de ces routes, les villages créent des ponctuations qui épousent la lisière. La toponymie rappelle cette forte imbrication (Béthemont-la-Forêt, Nerville-la-Forêt). Dans les villages, les motifs architecturaux de couleur claire et les motifs forestiers foncés s'interpénètrent tout en marquant la ligne de partage entre l'espace agricole et la forêt.

Le château de la Chasse au coeur du massif de Montmorency

Par endroit, les clairières de régénération laissent percevoir des lisières dentelées qui surlignent la topographie mouvementée.

Deux cas particuliers : Villiers-Adam et Presles

■ Villiers-Adam

Contrairement aux villages situés en lisière, Villiers-Adam se situe dans une ouverture, sur une légère élévation au milieu du versant du ru de Chauvry. A l'image des villages médiévaux, il apparaît en rehaut, comme sur une motte, en position stratégique dans le vallon, ce qui lui confère une présence tout à fait singulière dans cette unité.
A distance de la lisière du massif de Montmorency, sa trame viaire rayonnante organise l'ensemble des chemins d'exploitation agricole depuis le sommet de la butte. Il fédère les continuités paysagères du vallon avec les grands enchaînements des paysages de la vallée de l'Oise. Le village propose vers l'ouest des vues lointaines sur les coteaux de la rive droite de l'Oise, premiers contreforts du Vexin et, vers l'est, sur l'enfilade des espaces cultivés du vallon. Repère géographique, le sommet de la butte située au sud est surligné de peupliers d'Italie.

■ Presles

Entre les buttes de L'Isle-Adam et de Carnelle, le village patrimonial de Presles est totalement inscrit dans le profil en creux du ru de Presles. Le versant exposé au nord forme un cirque que vient verrouiller vers l'ouest la butte de Presles. Les formes bâties anciennes ont pris appui, le long de la route, sur les reliefs escarpés et constituent une limite urbaine en résonance avec la charpente naturelle. Cette implantation du bâti ancien contraste avec celui, beaucoup plus lâche et majoritairement pavillonnaire du versant exposé au sud. Les extensions urbaines récentes gravissent le coteau et viennent s'insérer au-delà de la lisière de la forêt de Carnelle.

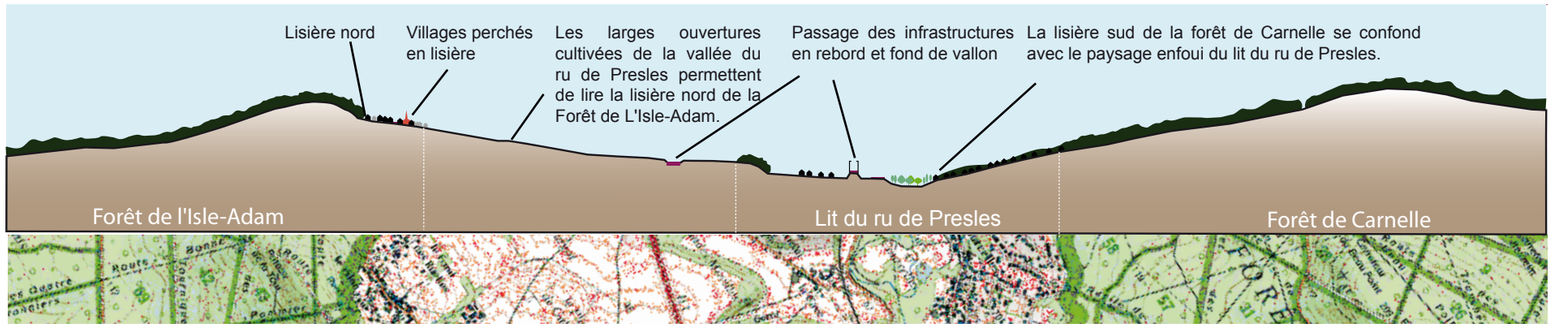

Coupe sud/nord, transversale à la vallée du ru de Presles

Structure paysagère schématique

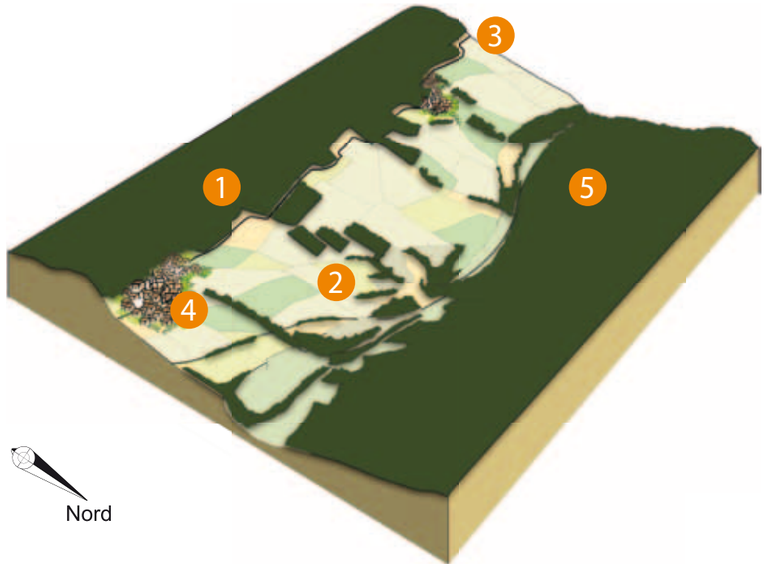

1. Lisière nord en surplomb de la vallée
2. Espaces cultivés et motifs de haies et bosquets sur le flan nord des vallées
3. Route de lisières
4. Villages de lisières
5. Lisière sud confondue aux boisements de fond de vallée

Conditions de perception

Les buttes et vallons de Carnelles, l'Isle-Adam et Montmorency composent un paysage d'abord intérieur. L'enveloppe créée par les massifs forestiers domaniaux protège l'unité de paysage des influences extérieures. Bien compartimentés, les paysages sont faciles à s'approprier, notamment dans leurs détails. S'ils semblent avoir une certaine autonomie, ils ne donnent cependant jamais l'impression d'enfermement.

Vues sur les unités voisines

A partir du sommet des buttes, les crêtes boisées se mêlent aux horizons plus lointains des massifs forestiers de l'Oise. Depuis les vallons, des vues tangentielles sont permises sur les unités voisines ; vers l'ouest, sur le coteau en rive droite de l'Oise et sur le plateau du Vexin ; vers l'est, sur la plaine de France dont les lignes à haute tension ne sont pas visibles.

Vues à partir des infrastructures

Sur les deux routes de lisière nord des forêts de Montmorency et de L'Isle-Adam, les points de vues sont nombreux. Les formes bâties linéaires, en contrebas de la route, ménagent des points de vue depuis les espaces privés (cours et jardins). Il n'existe que peu de points de vue depuis des espaces publics.

Sur les versants exposés au nord, les lisières forestières, accueillent les villages anciens, qui s'inscrivent en position de balcon sur les vallons.

Le village de Chauvry, articulant lisière et forme urbaine apparaît tel un joyau de paysage.

Les mouvements chaloupés et ondoyants du sol cultivé témoignent du parcours de l'eau qui ressurgit à flanc de vallon avant de rejoindre par les fossés le cours du Chauvry.

Aux rebords boisés de la vallée du ru de Presles, viennent s'ajouter des motifs de haies qui accompagnent les chemins creux et les fossés de drainage.

Le vis-à-vis des crêtes boisées et la structure de Béthemont-la-Forêt en articulation avec les cultures sont portées par la route de lisière nord du massif de Montmorency.

Au versant Sud des massifs, les routes traversent les bois et ne permettent que de très rares échappées visuelles sur les vallons. Les vallées du ru de Chauvry et de Presles sont respectivement traversées en position médiane par la Francilienne et la RN 1. Ces grandes infrastructures marquent peu le paysage. Elles s'y insèrent relativement bien, en particulier grâce à leur profil en déblai. Cependant, leur encaissement empêche de jouir du paysage. Cette situation est accentuée par une tendance au « paysagement » de leurs talus avec des cordons boisés. A l'exception de la portion de la Francilienne en surplomb sur la vallée arborée de Chauvry à proximité de l'abbaye du Val et du passage de la RN 1 dans la vallée du ru de Presles à proximité de Maffliers, ces grandes infrastructures n'offrent que peu de points de vue sur les paysages de l'unité. Associés à ces routes, certains ronds-points occupent au débouché des vallons des positions stratégiques qui obèrent la perception de l'enchaînement des paysages.

Vues depuis les unités voisines

Les buttes de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle sont des éléments très visibles depuis les unités de paysage voisines. Depuis la vallée de l'Oise, ces dernières apparaissent comme un coteau irrégulier et étagé, dont les ondulations continues et imbriquées camouflent toute perception des espaces ouverts de culture.
Depuis le plateau d'Hérouville, la dissociation entre les grands mouvements des buttes est plus perceptible grâce aux taches claires que laissent apparaître les ouvertures cultivées des vallées.
L'unité est un fond de scène essentiel pour la plaine de France. En cadrant le paysage du plateau, les buttes balisent les dépressions peu visibles des vallons et permettent de saisir le rapport de continuité paysagère qui existe entre les étendues céréalières et la vallée de l'Oise.
Depuis la vallée de Montmorency, seule la face sud de l'unité est visible. Le front sombre des boisements introduit dans la nappe urbaine comme un avant goût des forêts de l'Oise, sans pour autant dévoiler l'ensemble des enchaînements de paysage qui se succèdent depuis cette lisière urbaine jusqu'aux espaces ruraux de l'Oise.
Depuis la vallée de l'Ysieux, l'unité se présente magistralement par le coteau et l'éperon de Carnelle dont la franchise jalonne fortement l'articulation entre la vallée de l'Ysieux et la vallée de l'Oise.

Dynamique des structures et des motifs

Deux trames d'infrastructures d'échelle et d'intérêt différents se superposent l'une à l'autre, en s'ignorant. La multiplication des échangeurs et des connexions entre réseau routier secondaire et les infrastructures importantes marquent le territoire et sont gourmands en surface. Les échangeurs deviennent des passages obligés. Le réseau secondaire est délaissé.
A ce jour, les formes urbaines en lisières forestières semblent stables et non concernées par des extensions urbaines en contrebas qui altéreraient leur identité de village à flanc de coteau.
Presles, en situation plus marginale dans l'unité, semble marquée par l'influence de la vallée de l'Oise. Les extensions urbaines récentes de Presles gravissent le versant sud du massif de Carnelle. De manière générale, les territoires aux extrémités Est et Ouest de l'unité de paysage, en contact avec des univers plus urbanisés sont des paysages susceptibles d'être fragilisés par la pression foncière.

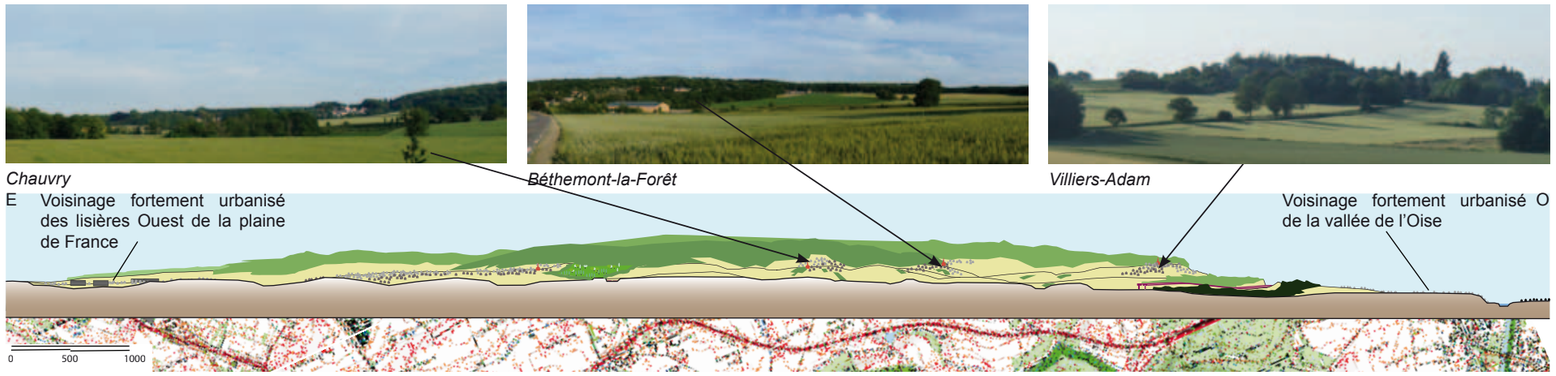

Coupe élévation longitudinale vers les lisières Nord de la forêt de Montmorency

Le réseau en étoile et la position en surplomb de Villiers-Adam, cadrent constamment des vues sur les extérieurs du village.

La forme construite patrimoniale du village de Presles insérée dans le profil resserré du vallon vient épauler le coteau arboré.

Espace public à coté de la route de lisière à Nerville-la-Forêt. Ce point de vue remarquable reste dans une situation très confidentielle.

Depuis la route de lisière des échancrures entre deux bâtisses ou au travers d'une cour de ferme proposent des vues lointaines sur le Vexin au loin. Les échappées visuelles sont éparses, ponctuelles et fugaces.

A l'ouest de la frange urbaine de Maffliers, le paysage semble être préservé et indemne. Au loin, la pointe du massif de Carnelle et en plan intermédiaire, les cimes de la vallée de la Presles, émergeant sur les territoires cultivés.

Le face à face des motifs boisés peut provoquer des sensations d'introversion de l'unité. Presles semble ici encaissée dans un cirque de nature.

Depuis Villiers-Adam, les dégagements du plateau du Vexin permettent des visions tangentielles au delà de l'unité.

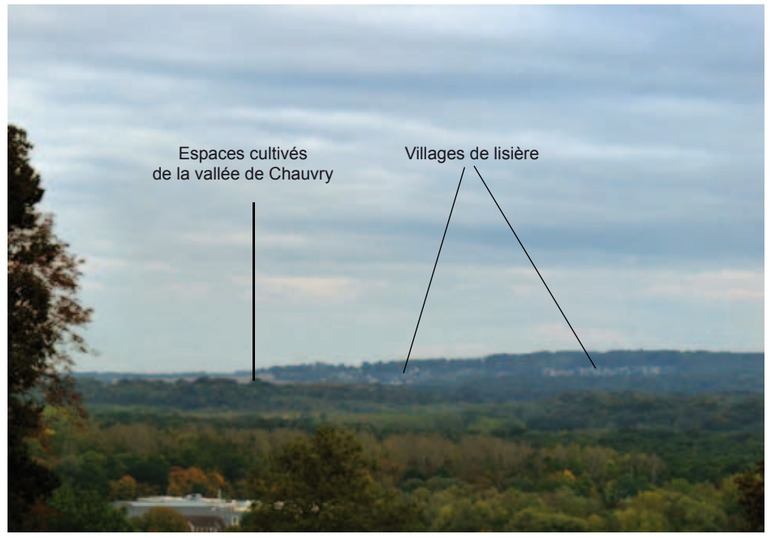

Depuis les plateau d'Hérouville, la masse boisée de l'unité est très imposante. Par endroit, les espaces cultivés des vallées sont visibles, offrant ainsi une distinction entre les différents massifs.

Depuis la plaine de France, les ondulations des buttes et vallons à l'ouest, dessinent des horizons caractéristiques.

Depuis le chemin d'exploitation de l'A 16, les bords d'autoroute attestent du caractère occultant de leur traitement paysager.

La crête dentelée de la pointe du massif de L'Isle-Adam et la RN 1 dont on aperçoit à peine le toit des voitures. La perception de la crête est identique depuis la nationale.

La RD 104, en premier plan, cherche à s'inscrire dans le paysage en occupant un profil en creux. Pourtant les boisements qui la bordent opèrent comme un masque au regard de la perception des villages de coteau.

A hauteur de l'échangeur de la RN 184 et de la RN 1, l'espace fortement marqué par ce carrefour important est planté. A terme, le boisement occultera toute lisibilité du village adossé sur sa lisière. L'espace boisé, au centre du vallon, viendra se confondre avec la lisière du massif de L'Isle-Adam.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Évolutions territoriales récentes et en cours

Malgré la très belle préservation des paysages ruraux, l'intégrité de cette unité souffre du passage des infrastructures et du développement urbain des unités voisines. Le passage de la Francilienne dans le vallée du ru du Chauvry et la RN 184 au travers de la forêt de L'Isle-Adam, bien que peu visible, entravent assez fortement les continuités et le fonctionnement rural de cette espace. Dans la mesure où ils restent peu nombreux, les grands objets technologiques comme la ligne haute tension ou l'antenne relais en forêt de Montmorency ne sont pas des éléments stigmatisants.
Les projets d'infrastructures comme le prolongement de l'autoroute A16 ou la ligne à grande vitesse dans la vallée du ru de Chauvry évoqué au schéma directeur de l'Ile-de-France engageraient les ambiances de l'unité vers des vocations de transit difficiles à concilier avec un contexte rural. Il convient de distinguer ces deux projets qui auraient un impact très différent sur la structure de la vallée.
Le passage éventuel d'une ligne LGV en vallée de Chauvry viendrait altérer profondément sa qualité paysagère. Cette hypothèse d'infrastructure nouvelle est incompatible avec le motif du classement de la vallée de Chauvry et contradictoire avec les engagements de l'état dont l'objectif prioritaire était de la préserver de toute urbanisation et en conséquence d'éviter toute nouvelle infrastructure. Il convient de noter que le classement de la vallée du ru de Chauvry était une mesure compensatoire au passage de la Francilienne.
Le tracé du prolongement de A 16, reprenant celui de la RN 1 en vallée du ru de Presles pourrait, sous réserve d'une attention paysagère très soignée, n'engendrer qu'un impact réduit.

Préserver et développer ces particularités pittoresques

L'unité affirme une ambiance rurale agréablement préservée, en contraste fort et intéressant avec les secteurs urbains limitrophes. Le maintien de ce contraste paysager suppose d'adopter une attitude exemplaire vis-à-vis des développements urbains à l'intérieur de l'unité ainsi que sur les franges des secteurs urbains voisins faisant pression. Au sein de l'unité elle-même, il semble important de réfléchir à la qualité et la position du passage des infrastructures qui la traversent.

Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages forestiers

L'unité présente un caractère rural à maintenir. Il est essentiel d'encourager l'agriculture et sa vitalité. C'est elle, en effet, qui donne par les dégagements visuels qu'elle ordonne ses ambiances au paysage. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées dans les villages, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole.
Une grande attention paysagère concerne la fermeture des ouvertures cultivées au centre des vallons par des boisements tels ceux relatifs à la délimitation et sécurisation visuelle des espaces de loisirs (golf) ou ceux relatifs aux aménagements paysagers des infrastructures. Les boisements encore jeunes sur l'échangeur de la RN 184 et RD 301 s'avançant assez fortement dans l'ouverture centrale du vallon et en modifiant la lecture, illustrent une tendance de fermeture du paysage.
Certaines parcelles boisées de fonds de vallée, pourraient être éclaircies de manière raisonnée et au cas par cas en fonction de leur incidence paysagère et écologique afin de ménager des ouvertures offrant une meilleure lisibilité et jouissance du cours du ru de Presles.
Les paysages du marais de Stors, haut-lieu écologique et paysage ouvert sur des dizaines d'hectares (le GR 1, vecteur de découverte, offre au droit des pelouses calcaires des vues immenses sur le marais naturel, sans aucune référence à l'activité humaine) constituent une réserve naturelle et un paysage emblématique de l'unité. Sur le secteur situé à l'amont hydraulique immédiat de cette réserve naturelle, les boisements sont utiles à sa préservation, à la qualité de ses eaux et à la qualité exceptionnelle de sa flore boréale.
Le remblaiement de vallon pour accroître les terres agricoles, la coupe d'alignement d'arbres le long des chemins ruraux, la destruction de la rypisylve de certains rus (ruisseau des coutumes) souvent dictés par un souci de rentabilité agricole effacent des motifs de paysage qui caractérisent les deux vallées et gagneraient à faire l'objet d'une plus grande vigilance et d'une meilleure communication sur les valeurs de paysage avec ses usagers.
Les grands alignements d'arbres (tant le long des grands axes que de certains chemins ruraux) en régression sur cette unité gagneraient également à faire l'objet d'une vigilance accrue, voire d'une politique de reconstitution et replantation de ces motifs historiques.

Les nombreux ruisseaux qui innervent les champs sont des éléments forts de ces plaines agricoles. Leurs ourlets boisés, leurs haies et les chemins d'exploitations qui les accompagnent sont des particularités de paysage à maintenir, à développer et, dans certains cas où les rus sont particulièrement dénudés à re-profiler. Les bosquets, remises boisées ou simples lanières bocagères au milieu des champs sont parfois à remettre en cohérence avec les logiques d'exploitation actuelle (usage contre le ravinement, en bord de parcelle, le long des chemins, en rupture de pentes ou sur les zones trop pierreuses).

Le village de Chauvry accroché en lisière, entre cultures et forêt.

Villiers-Adam, au milieu de l'ouverture cultivée, apparaît comme un exception au sein de l'unité.

Vis-à-vis vers le massif de L'Isle-Adam depuis le massif de Montmorency

Les jardins ouvriers au-dessus de Presles ont pris une position en regard d'une ouverture très ténue vers l'Oise

Les milieux forestiers de l'unité, par leur position en hauteur, affichent une présence boisée forte au sein du département. Malgré une belle hiérarchie des réseaux, au sein des massifs, certains secteurs gagneraient à plus de clarté. C'est le cas notamment des routes de crêtes et de rebords qui offrent des vues potentielles plongeantes sur les vallées et les unités voisines.
Les motifs de vergers sont une composante paysagère essentielle de l'identité de ces vallées. Leur culture mérite d'être encouragée.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

La pression urbaine portée par la proximité de la vallée de l'Oise et la présence des gares en lisière de l'unité des lisières urbanisées de l'Ouest de la Plaine de France ont nettement changé l'apparence des franges de l'unité. Presles a dépassé son enveloppe paysagère marquée par les lisières pour se développer au gré du coteau dans le massif forestier. Ces évolutions influent gravement sur les paysages de la vallée du ru de Presles. Pour l'intégrité de l'unité, ces extensions doivent cesser au profit d'un renouvellement et d'une densification urbaine sur les parcelles déjà construites, en particularité à proximité de la gare. On rappellera ici combien il est nécessaire, dans un paysage à ce point « authentique », d'éviter la banalisation qu'apportent les lotissements et, plus généralement, les pavillons individuels implantés au centre de leurs parcelles. La qualité « préservée » du secteur appelle un urbanisme et une architecture adaptés et spécifiques.
Les constructions déjà existantes en forêt doivent faire l'objet d'un traitement architectural spécifique, exemplaire, voir expérimental d'habitat en milieu forestier (matériaux, couleur des enduits, pente des toits, emprise des surfaces vitrées …) et d'une réflexion sur la notion de vivre en forêt (autonomie énergétique, gestion des eaux, vigilance quant au maintien public de l'accessibilité en forêt, développement de chemins arrières exempt de construction, limitation des variétés horticoles ou exotiques dans les jardins au profit d'une végétation indigène de lisière ou de forêt…)
Outre les lisières des massifs, les extrémités des deux vallées méritent une attention particulière face au développement urbain. Leur occupation actuelle par des golfs, des échangeurs autoroutiers, des boisements ou le mitage pavillonnaire est inadaptée à leur position en articulation entre des paysages aux ambiances différentes. Ces espaces doivent rester ouverts visuellement et rendus à la fréquentation afin de laisser aux populations la lisibilité de leur territoire. Il en est de même des infrastructures dont le passage modifie fortement la perception des enchaînements de paysages en risquant de créer des coupures et des occultations entre les fonds de vallons et les lisières forestières et d'obérer la continuité des paysages ouverts de vallées.

Sur le coteau nord de Presles, l'urbanisation colonise la lisière en pied de massif. L'étalement des formes bâties paraît envahir tout l'espace disponible entre le village linéaire patrimonial et la lisière.

Vis à vis vers le massif de Carnelle depuis le massif de L'Isle-Adam

Enjeux paysagers de Villiers-Adam

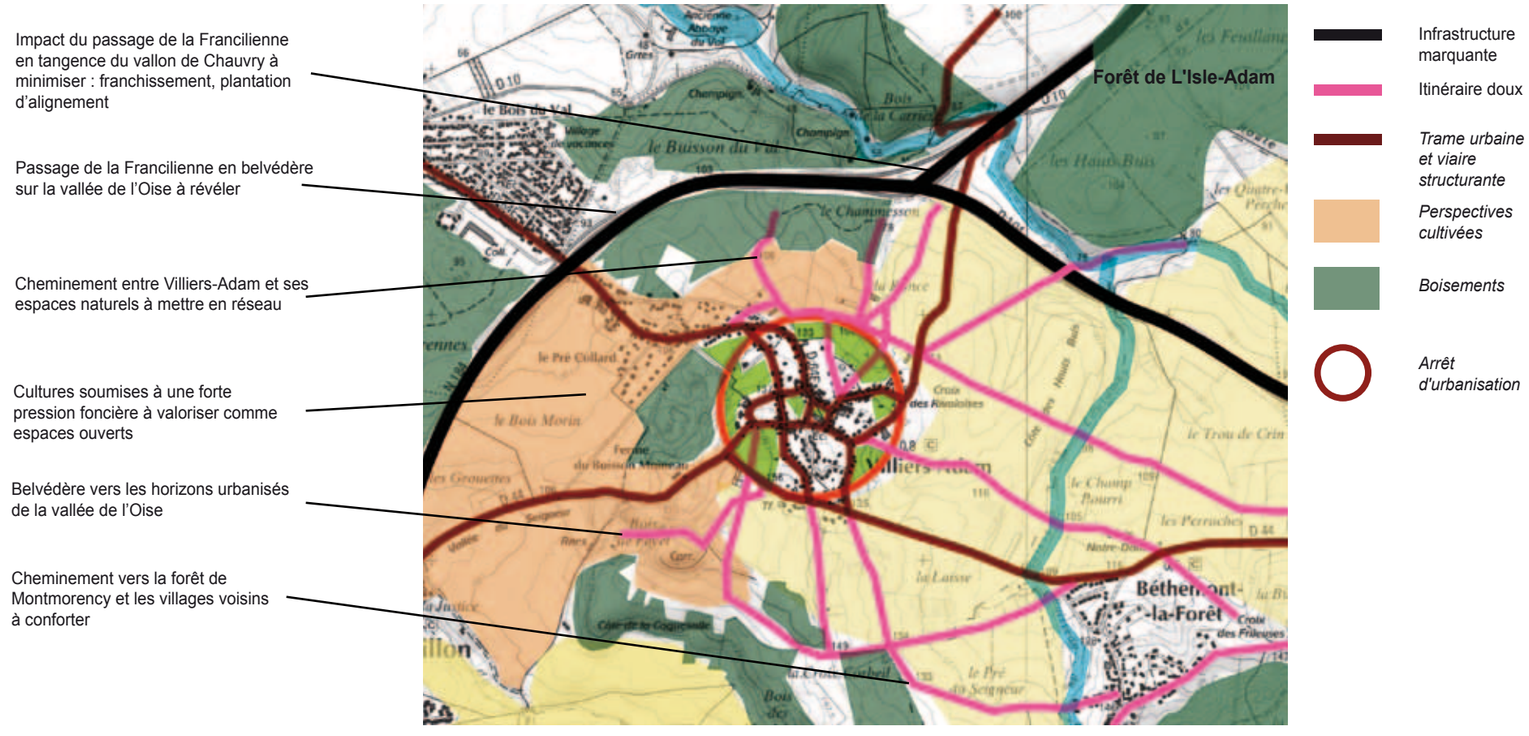

Des modalités de développement pour la qualité paysagère : Villiers-Adam

Le territoire présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage. Villiers-Adam en position centrale dans l'ouverture de la vallée de Chauvry est à l'articulation des paysages urbains de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise au loin, de la vallée de l'Oise et de la vallée de Montmorency avec les paysages ruraux et forestiers de l'unité. Contourné par le passage de la Francilienne en contrebas, ce village tourne aujourd'hui une face vers la ville, l'autre vers les champs. Cette situation riche en contrastes et contradictions mérite une attention particulière afin d'en conserver l'originalité et le rayonnement. La structure urbaine en étoile, continuée par les chemins d'exploitation est une figure urbaine nucléaire de grande qualité paysagère. Celle-ci résiste à la pression foncière et fait à juste titre l'objet d'un site classé.
On veillera aussi à :

- garantir le recul visuel que permettent les ouvertures cultivées autour du village (notamment vers l'ouest, où des extensions pavillonnaires descendent jusqu'à la Francilienne ;
- maîtriser les caractéristiques arborées au sein des constructions afin de valoriser la silhouette particulière du village ;
- valoriser les abords du village notamment les entrées de ville, la qualité des boisements, des bosquets et des vergers et mettre en œuvre une gestion spécifique de la carrière située à proximité. Le paysagement par reboisement total de la carrière au fil de son exploitation n'est peut-être pas la meilleure option pour ce lieu marqué par son aspect dénudé. Situées en point haut, ses ouvertures sont en mesure d'offrir, à proximité du village, de jolis points de vue vers les horizons urbanisés de Cergy-Pontoise.

Le passage des infrastructures

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins, chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception. Les deux routes de lisières sur les contreforts nord du massif de Montmorency et de L'Isle-Adam peuvent être comprises comme des « routes paysage ». D'éventuels traitements spécifiques, au droit de fenêtres paysagères qui offrent une vue large sur le coteau opposé pourraient être l'occasion d'espaces publics ruraux de rebord de relief (voir paragraphe parcours en réseau).

Si l'on peut se réjouir, du fait de son profil en déblai, du faible impact de la Francilienne qui n'entache pas la qualité rurale et pittoresque de la vallée, on peut aussi, paradoxalement regretter, qu'en contrepartie, elle ne ménage que très peu de vue lorsque l'on circule sur cette voie et très peu de compréhension de la géographie des territoires traversés. Les abords de cette infrastructure sont fortement masqués par des essences rudérales et, par séquence, les talus routiers sont paysagés avec des essences horticoles. Son tracé est judicieusement appuyé sur la topographie, notamment aux abords de Villiers-Adam où une série de subtils vallonnements s'achèvent en mamelons. Pour autant, dans cette zone précisément du contournement de Villiers-Adam, ces jeux du relief positionnent cette infrastructure en balcon sur les coteaux de l'Oise. Cette perception, mal comprise à ce jour, est à mettre en valeur. Le dégagement de fenêtres de vision lorsque l'infrastructure traverse des paysages cultivés permettrait de mieux saisir l'alternance de boisements et d'ouvertures caractéristique de cette unité.

Il en est de même du passage de la RN 184 et de l'A 16 dont certaines positions en lisière forestière, ou en rebords des coteaux de l'Oise, gagneraient à être mises en scène par des plantations d'alignements le long des voies ou des fenêtres visuelles.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Les routes de lisières Nord des massifs forestiers, ainsi que la route de fond de vallée du ru de Presles, constituent des éléments de parcours paysagers remarquables. Si leur faible largeur goudronnée est un atout, elle génère aussi une cohabitation difficile entre les circulations douces et le passage des voitures. Des aménagements ponctuels, respectueux de l'identité rurale des lieux peuvent mettre en valeur toute une richesse de micro-motifs déjà présents (caniveaux en pavés, bandes enherbées, arbustes, piquets de clôtures) et donner une qualité aux abords de voies en relation aux paysages traversés des champs ou lisières forestières en échappant à un vocabulaire linéaire de pistes cyclables, de sites propres, de trottoirs ou de glissières de sécurité. Les chemins de grande randonnée, mais aussi les chemins « familiers » aux abords des villages, justifient une approche paysagère de parcours, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement et de gestion. En effet, la taille de la végétation, l'entretien (éclaircissement, élagage raisonné) des masses arborées déterminent les transparences et les vues sur le paysage, les effets de découverte… Une action très positive consisterait à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains requalifiés, si nécessaire, aux espaces naturels et ruraux sous forme de promenades, de lieux aménagés.

■ Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés... ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

■ Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle, ici, aux buttes et leurs sommets boisés. Il serait aussi utile de préserver et de reconstituer certains alignements d'arbres le long des chemins ruraux.

■ Les lisières des boisements des buttes constituent des lieux d'un grand intérêt. En position de belvédères sur le plateau agricole et renvoyant aussi sur l'épaisseur des bois, elles nécessitent souvent que leur accessibilité soit organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales offrent des occasions de traitement particuliers de ces emplacements.

■ Les sources et ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. Ils forment des parcours et destinations de promenades tout aussi intéressants en milieu agricole que forestier. Le re-profilage de certains rus (profils moins rectilignes) et la recréation d'une ripisylve peut être l'occasion de multiplier les potentiels de promenades liées à l'eau tout en conjuguant les exigences de continuité écologique et de lutte contre l'érosion, le ruissellement et la pollution.

■ Les autres éléments naturels, les parcelles forestières, les étangs et marais, pelouses calcaires sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

■ Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public.

■ Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants. Une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies peut être conçue comme des espaces publics entre la ville et son paysage et peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.

Le centre commercial entre Mours et L'Isle-Adam vient grignoter la lisière forestière

Les extrémités des vallons sont souvent des portions de paysages partagés entre deux unités. Sans attributions, ils sont de ce fait particulièrement fragiles. Ici, entre le vallon du ru de Montubois, du ru de Chauvry et la vallée de la Seine, une construction en ruine entre les champs et les boisements.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

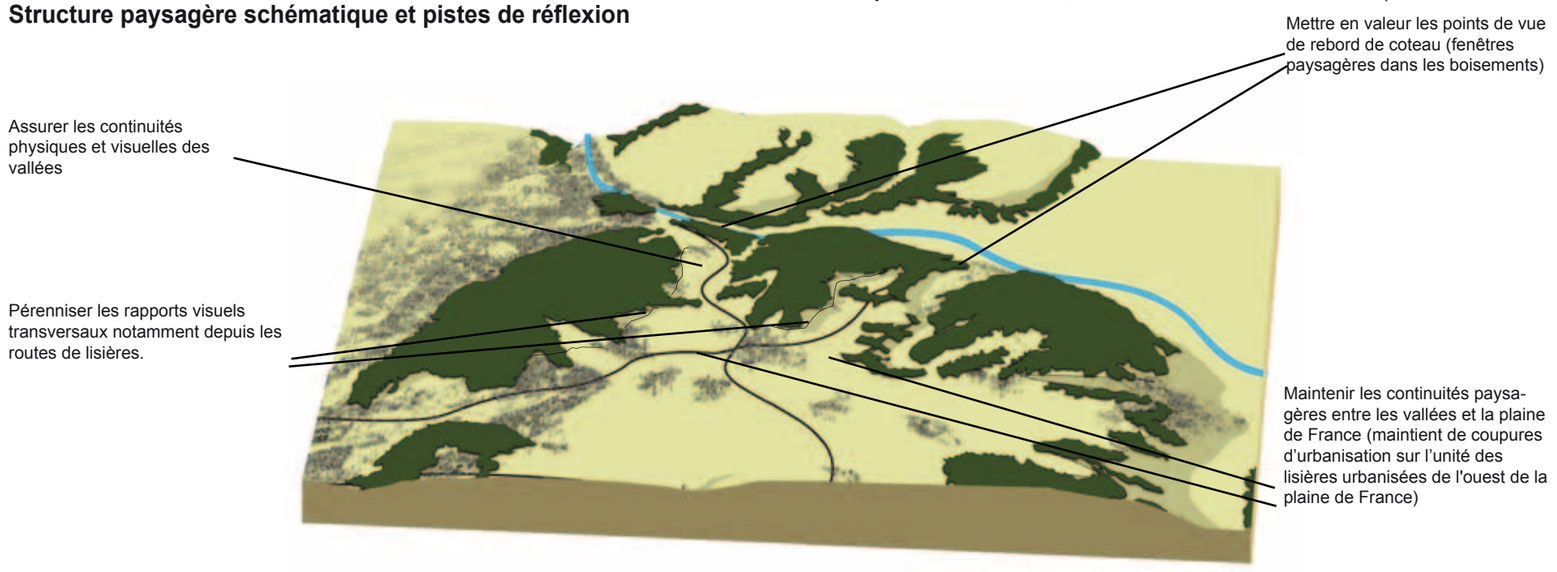

PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

VALLÉES RURALES

VALLÉE DE L'EPTE
VALLÉE DE L'AUBETTE DE MAGNY
CÔTE DE VIGNY ET VALLÉE DE L'AUBETTE DE MEULAN
VALLÉE DE LA VIOSNE
VALLÉES DU SAUSSERON ET DE SES AFFLUENTS
VALLÉE DE L'YSIEUX

À l'exception de l'Oise urbanisée, les vallées présentent dans le département un aspect globalement rural. A part l'Ysieux, elles sont creusées dans le plateau du Vexin. Leurs reliefs définissent un espace de perception resserré, à la fois plus animé que celui des plateaux et aussi plus intime. Les formes des coteaux organisent des horizons attachants, soulignés sans systématisme par les boisements, avec de beaux moments de « passage » vers les plateaux.

La proximité de l'eau, la protection des vents, la présence des routes qui accompagnent le cours des vallées ont concentré l'implantation des villages qui sont plus nombreux que sur les plateaux. Souvent adossés aux coteaux dont ils soulignent les reliefs, ces villages accompagnent la lecture linéaire des paysages. Avec les villages, de nombreux domaines viennent, par la position de leurs châteaux et la structure de leurs jardins, magnifier les sites. Les compositions intensifient la présence sensible de l'eau, l'animation et les effets de cadrage des horizons créés par les reliefs, les lignes de lisières...

D'une façon générale, les effets de fermeture par la friche et le boisement concentrent les enjeux de paysage. Autrefois pâturées, les friches sont aujourd'hui gagnées par les boisements et les peupleraies dont la présence masque les rivières ou les zones humides qui sont ainsi très rarement perceptibles. La masse des arbres perturbe la lisibilité, écrase l'échelle des coteaux et se substitue à la variété des milieux possibles entre les coteaux calcaires et les fonds de vallée ouverts.

La valorisation des domaines, la recherche d'une plus grande ouverture visuelle, d'une meilleure lisibilité des cours d'eau, le contrôle du développement des villages et de la ville de Magny-en-Vexin, positionnée au centre d'un site remarquable défini par les coteaux cultivés, constituent les enjeux essentiels de ces paysages très habités et fréquentés.

VALLÉE DE L'EPTE

La vallée s'évase au niveau de Bray et Lu, s'ouvrant vers le plateau. Les coteaux forment un horizon animé tant par les éperons du relief que par la succession des séquences boisées et cultivées.

L'ampleur de la vallée de l'Epte, une belle perspective ouverte ici vers la Seine. L'ouverture de la vallée et la proportion des coteaux sont comme « raccourcis » par la présence des peupleraies au fond de la vallée.

La vallée de l'Epte, ample vallée présentant de belles caractéristiques, traverse l'entité géographique du plateau du Vexin du nord au sud et marque la limite ouest du département du Val-d'Oise. Les larges proportions de la vallée sont à l'échelle des grandes structures géomorphologiques départementales. Elle n'en est cependant pas moins un épisode d'une grande douceur tant les transitions avec les rebords de plateaux sont subtiles et progressives. En effet, la vallée de l'Epte s'étend largement et s'insinue dans le plateau du Vexin français grâce à plusieurs affluents (Cudron, Aubette de Magny, Chaussy), dans une vaste continuité qui « assouplit » les rebords des plateaux voisins. Avec une structure très lisible, associée à des conditions de perception idéales, la vallée de l'Epte offre un véritable spectacle, une perspective paysagère naturelle rendue dynamique par le jeu des horizons et les effets de lumière des éperons qui se succèdent au fil de son parcours, au droit des vallées affluentes.

- **Un paysage de belle ampleur, porté par des horizons animés et des dégagements cultivés**
- **Un rythme de villages associé à celui des reliefs**
- **Une dynamique de fermeture causée par les boisements (peupleraies) et quelques sites d'étalement urbain**
- **Une échelle du paysage partagée, au-delà des limites du Parc naturel régional du Vexin français, avec le département de l'Eure**

Limites et voisinage

Frontière naturelle entre la Normandie et l'Ile-de-France, la vallée de l'Epte s'étend au-delà des limites départementales sur le département de l'Eure et celui du Val-d'Oise.
La vallée de l'Epte entaille profondément l'ensemble géographique du plateau du Vexin et matérialise ainsi la frontière entre sa partie normande à l'ouest et sa partie française à l'est.
L'unité de paysage est clairement définie par l'amplitude de la vallée délimitée par ses deux versants dont les sommets, en partie boisés constituent ses horizons de perception.
Parfois, l'évasement progressif de la vallée rend plus floue la limite de la vallée de l'Epte avec les unités du plateau, notamment au nord de la vallée de l'Aubette de Magny. Cette situation n'altère pas pour autant les qualités paysagères de ces lieux où la lumière caresse doucement les pentes douces qui filent vers le plateau.
A l'est, au-delà de l'horizon, la vallée de l'Epte est délimitée par la succession des plateaux d'Arthies et de la Chapelle-en-Vexin, dans un jeu complexe d'avancées du relief calcaire venant doucement mourir sur les flancs de vallée.

Charpente naturelle

La vallée présente de belles proportions, sans pour autant s'en trouver monotone, puisque son amplitude fluctue entre goulets plus étranglés (500 m), généralement sites d'implantation de villages et poches plus largement ouvertes où s'étendent les terres cultivées (1 km). Le relief est marqué par un fond plat jalonné d'étangs et marais, contrastant avec les coteaux régulièrement échancrés en éperons par les affluents de l'Epte.

A Roconval
L'ouverture du fond de vallée permet de percevoir le coteau, ici abrupt et boisé, au pied duquel se détache l'implantation bâtie.

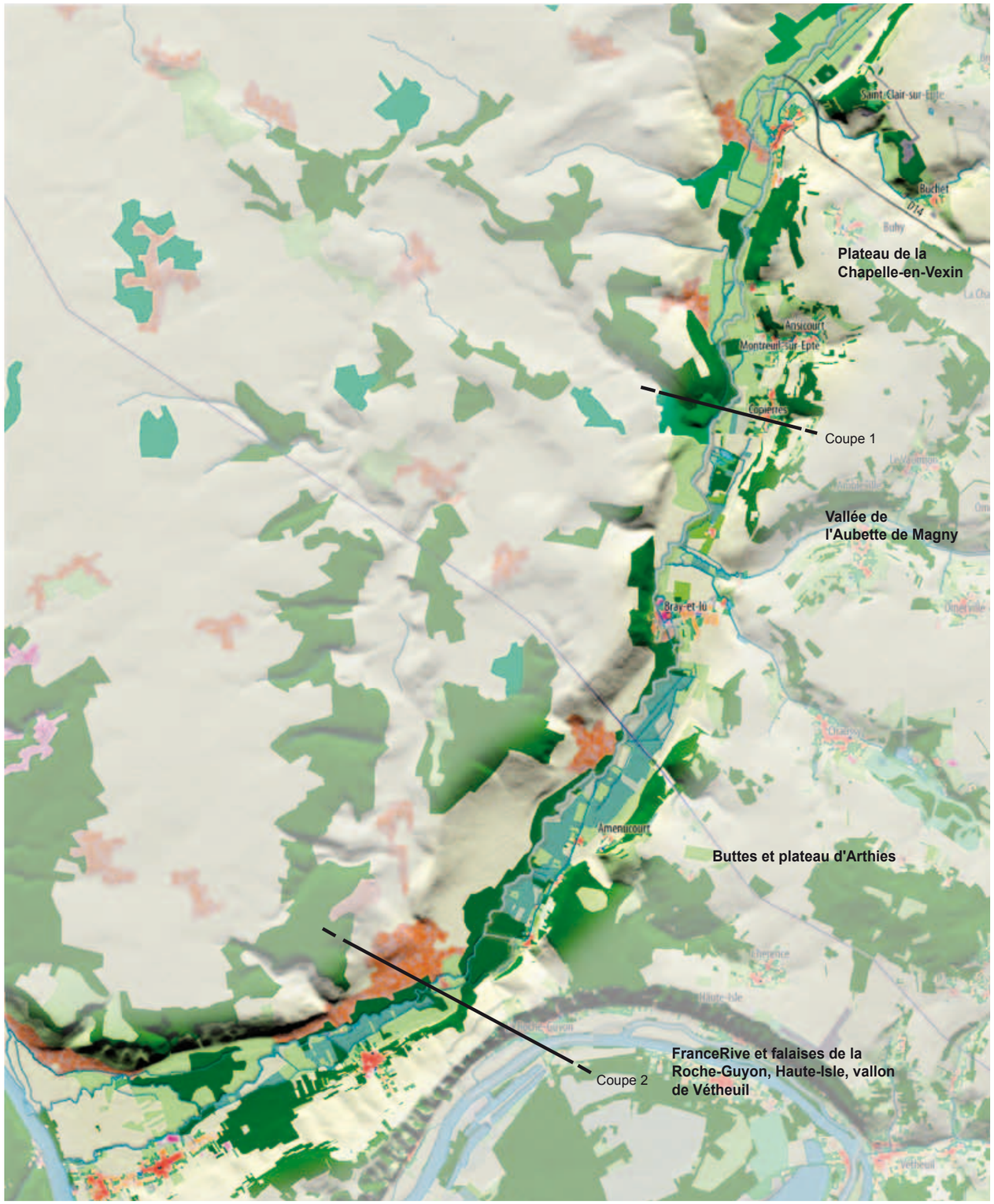

Structures et motifs

La vallée de l'Epte présente un paysage de structure « classique », facilement lisible, décrit par l'enchaînement de motifs de paysages caractéristiques des vallées habitées : hauts de coteaux boisés, pelouses et friches sur les versants, cultures et pâtures de fond de vallée.

Ces motifs dynamisent le parcours et rendent attractive la découverte de l'unité de paysage.
Cette structure correspond aux canons de la perspective paysagère que l'on retrouve tant dans la peinture que dans l'art des jardins paysagers : l'œil « reconnaît » ainsi une organisation qui lui est familière.

■ Les bois et les bosquets en tant qu'ourlets boisés au sommet des coteaux calcaires : les bois et les bosquets constituent un motif récurent sur l'ensemble de l'itinéraire. Leur alternance sur les coteaux avec des espaces ouverts apporte la lumière et donne du relief. La perception dynamique de la vallée est rythmée par leur présence le long du parcours nord-sud. Ils marquent aussi l'horizon et la transition avec les plateaux. Parfois, ces boisements descendent jusqu'au pied du coteau, enjambent les tracés routiers et colonisent le fond de vallée, qui devient friche arborée, et entravent les bonnes conditions de perception (lecture de coteaux à coteaux, échappées visuelles produites par l'ouverture d'un affluent...).

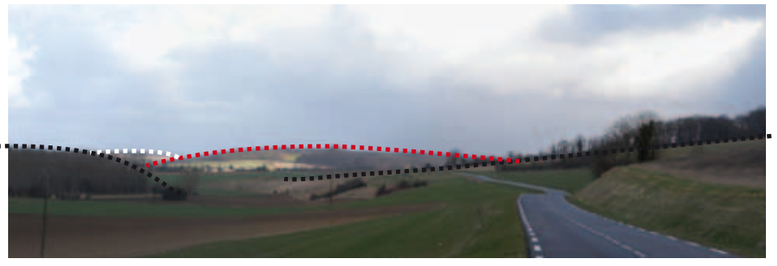

La structure du relief sur la vallée de l'Epte.
Les multiples affluents de l'Epte ont créé cette succession d'éperons transversaux comme autant de plans visuels qui approfondissent et enrichissent la perspective.

Des coteaux parfois à l'abandon, devenus friches, et objet de pratiques pas forcément « rurales ».

Motif des coteaux aux sommets boisés

■ Les friches sur les coteaux calcaires
Ils sont à étudier dans un objectif de préservation de la qualité des paysages. Les friches correspondant à des espaces abandonnés par l'agriculture, non gérés, sont peu à peu recolonisées par une végétation ligneuse. D'un point de vue paysager, ces espaces ouverts apportent une certaine lumière sur les coteaux et participent par leur contraste à la mise en valeur des boisements peuplant le rebord de la vallée. Ils sont aussi reconnus pour leurs qualités écologiques et par les enchaînements qu'ils créent avec les milieux fermés, boisés, avec qui ils forment de vastes continuités favorables au développement et aux déplacements des espèces. Cependant, une absence de gestion ne permet pas un maintien à long terme de leur caractère ouvert, ce qui constitue un préjudice à la continuité écologique et paysagère.

■ Le motif des « éperons»
Les avancées de relief formées à la confluence des vallées secondaires de l'Epte constituent un motif de paysage qui rythme les horizons de perception tout au long du parcours. L'enchaînement du système de vallées transversales qui s'enfoncent profondément dans le plateau (Aubette de Magny, ru de Chaussy...) rythme l'itinéraire, principalement en pied de coteau est, au voisinage des unités de plateaux.

■ Les cultures et marais de fond de vallée
Le fond de vallée de l'Epte est un lieu propice aux cultures et aux pâturages et la mosaïque des parcelles offertes à l'agriculture et à l'élevage constitue, par la juxtaposition de textures et de couleurs, un motif de paysage. L'ouverture visuelle consentie par les cultures permet de percevoir le fond de vallée

Motif des cultures de fond de vallée

et renforce le contraste « volumétrique » avec les coteaux. La mosaïque de cultures remonte par endroit les coteaux et compose avec les milieux couverts (boisements, peupleraies...) des effets de lisière. Le fond de vallée est partagé entre les cultures, les peupleraies assez nombreuses et les marais. La présence de ces derniers, avérée par les cartes, n'est pas vraiment sensible lors d'un parcours rapide. Nombre de ces marais, largement dégradés par les plantations de peupliers, sont concernés par les actions de restauration écologique conduites par le PNR et le Conseil Général du Val d'Oise. Il est intéressant de noter que les peupleraies sont de plus en plus prégnantes à mesure que l'on s'approche de l'aval de la rivière.
L'ambiance intime et secrète qui caractérise les marais résiduels pour les promeneurs, est à souligner.

Motif des peupleraies occupant le fond de la vallée de l'Epte, en contradiction avec les conditions de perception de la perspective. Par comparaison les secteurs de marais ne participent que trop faiblement aux ambiances.

■ Les villages en pied de coteaux
L'urbanisation de la vallée se caractérise par un chapelet de villages positionnés en léger surplomb des coteaux de part et d'autre de l'Epte, le long des axes majeurs de transports (RD 5 et RD 37). L'enchaînement des villages tout au long du parcours constitue des « événements » qui caractérisent les lieux et produisent des ambiances singulières (église en surplomb au détour d'un virage, château...).

Cependant, les modalités d'enchaînements des structures urbaines et agricoles demandent à être soigneusement étudiées dans un objectif de préservation de la qualité des paysages.

Conditions de perception

Sur la rive gauche, côté Val-d'Oise, l'itinéraire de la RD 37 s'ancre en pied de coteau, en léger surplomb du fond de vallée, position idéale de perception de l'ensemble de la vallée de l'Epte.
Suivant l'axe de la vallée, le paysage se déroule de manière continue, les villages ponctuant le parcours.
Sur l'autre rive, la RD 5 en fait autant dans le département de l'Eure.
L'accès au cœur de la vallée est permis par l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en réseau de circulation douce accessible aux promeneurs.

Le village de Bray-et-Lû.
le village échappe à la structure habituelle, et se développe, au-delà de la position de pied de coteau, vers le centre de la vallée.

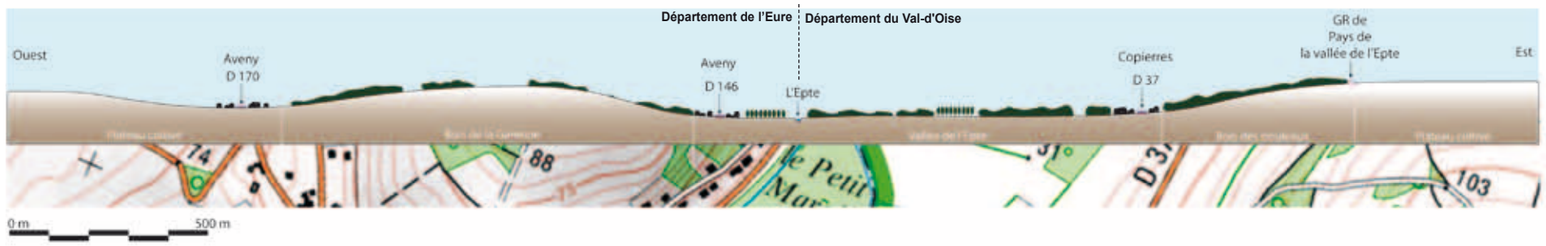

Coupe 1
Coupe de principe de la vallée de l'Epte à Aveny. L'éperon taillé par l'affluent apparaît nettement, ses flancs soulignés de boisements.

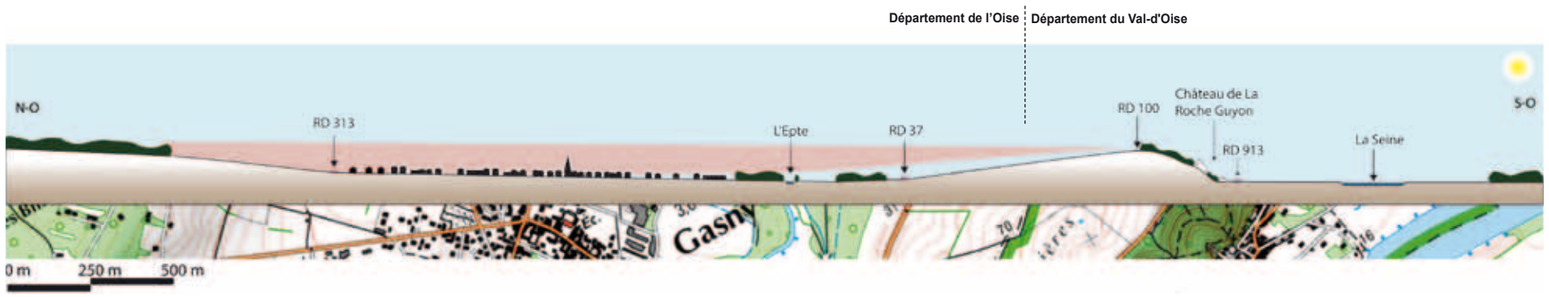

Coupe 2
Coupe de principe de la position de la vallée de l'Epte en arrière de la boucle de Moisson. La direction générale de la vallée la ferait déboucher à hauteur de la Roche-Guyon, mais la géologie contraint la rivière à se jeter dans la Seine en aval, à l'extérieur du département après avoir longé, par l'arrière, les falaises de la boucle.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Maintenir une ambiance rurale dans la vallée

La préservation d'une ambiance rurale dans la vallée peut, de manière générale, trouver certaines solutions pour lutter contre la banalisation des paysages (modes de culture, architecture, diversité des essences locales plantées), en accord avec les objectifs de la charte du Parc naturel régional du Vexin français.

La qualité paysagère passe par le soutien à l'activité agricole pour le maintien des ouvertures cultivées (en particulier dans le fond de la vallée) et pour une agriculture raisonnée et diversifiée (terres de pâturage et de maraîchage).
Il est essentiel que les villages proposent une articulation de leurs abords avec le paysage, les composantes du relief (coteau, talweg) ou de la végétation (haies, arbres remarquables...), qui peuvent se révéler d'un appui précieux pour formuler des limites lisibles et identitaires.

Le traitement des bords de village doit aller de pair avec la densification des cœurs de bourg et la valorisation des espaces publics qui en portent l'image.

A une échelle plus large, et afin de garantir une lisibilité territoriale du paysage de la vallée, il est essentiel de maintenir les villages dans leur enveloppe et de lutter contre l'étalement urbain le long des routes en préservant des « coupures à l'urbanisation » entre les communes.

Vue vers Gasny depuis la RD 100 située sur le rebord de la boucle de Moisson (route des crêtes qui constitue ainsi un double belvédère).
Au premier plan, les coteaux aux pentes douces, dégagés et cultivés, prolongent le plateau jusqu'au fond de vallée boisé de peupleraies.
C'est une structure lisible « classique » des vallées habitées, avec une logique d'enchaînement des motifs ; ici, Gasny est située en fond de vallée, au pied du coteau cultivé dont les sommets boisés forment à la fois l'horizon et le basculement vers le département de l'Eure.

Valoriser les espaces naturels et permettre leur accessibilité

Le patrimoine des ambiances naturelles est à valoriser : cet enjeu concerne les boisement humides, les prairies, les marais, les sentes et plus globalement le parcours de l'eau.
L'ambiance intime en fond de vallée peut être préservée tout en y ménageant quelques accès aux promeneurs.

Les pelouses calcicoles et éventuellement les premiers stades des faciès d'embuissonnement sur les coteaux présentent un intérêt paysager d'espaces ouverts ce sont des lieux très appréciés de la faune (reptiles, insectes...) et de certaines espèces végétales peu communes (orchidées...). Les enjeux portent sur l'identification de ces espaces, de leur valeur écologique et paysagère, puis éventuellement du redéploiement d'une activité agropastorale (c'est envisageable puisqu'il s'agit d'un site Natura 2000)

La voie verte qui relie Gasny à Gisors offre un bel itinéraire de découverte cyclable en fond de vallée. Ses abords doivent être gérés de façon à maintenir ou à offrir des ouvertures sur les prairies en fond de vallée et la présence de l'Epte. Les accès à ce parcours depuis les villages doivent être convenablement signalés, ainsi que les intersections avec les routes.

Favoriser de bonnes conditions de perception du paysage de la vallée

Afin de garantir la compréhension du paysage de la vallée, les ouvertures doivent être améliorées et maintenues, autant que certaines échappées visuelles qui sont permises à l'affluence des vallées secondaires et qui élargissent les horizons de perception.
Dans le cadre d'un projet de restauration des horizons de la vallée, la végétation occultante de rive, ainsi que certaines peupleraies devront alors faire l'objet d'une gestion spécifique. La reconversion ou la transformation de certaines peupleraies, ou végétation des berges, vers des activités agropastorales est souhaitable sur le plan paysager.
La gestion de la végétation des coteaux en cours d'embroussaillement est également un enjeu. En la matière, les enjeux écologiques et paysagers sont largement convergents et doivent permettre des synergies.

D'autre part, les cultures de maïs trop systématiques sont à éviter de part leur caractère banalisant. Il est fondamental de soutenir l'élevage pour lui permettre de se réapproprier la vallée (tant le fond de vallée que les coteaux).

La gestion du végétal des abords routiers doit être reconsidérée. Ces espaces qui concentrent la biodiversité font encore trop souvent l'objet d'une gestion peu économe et dévastatrice pour la faune et la flore présentes, bien qu'utile pour l'amélioration des perceptions.
Les modalités de gestion des bas-côtés des routes doivent être proposées à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un projet de gestion différenciée qui pourra être accompagné d'action de sensibilisation pour la valorisation des paysages de la vallée.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

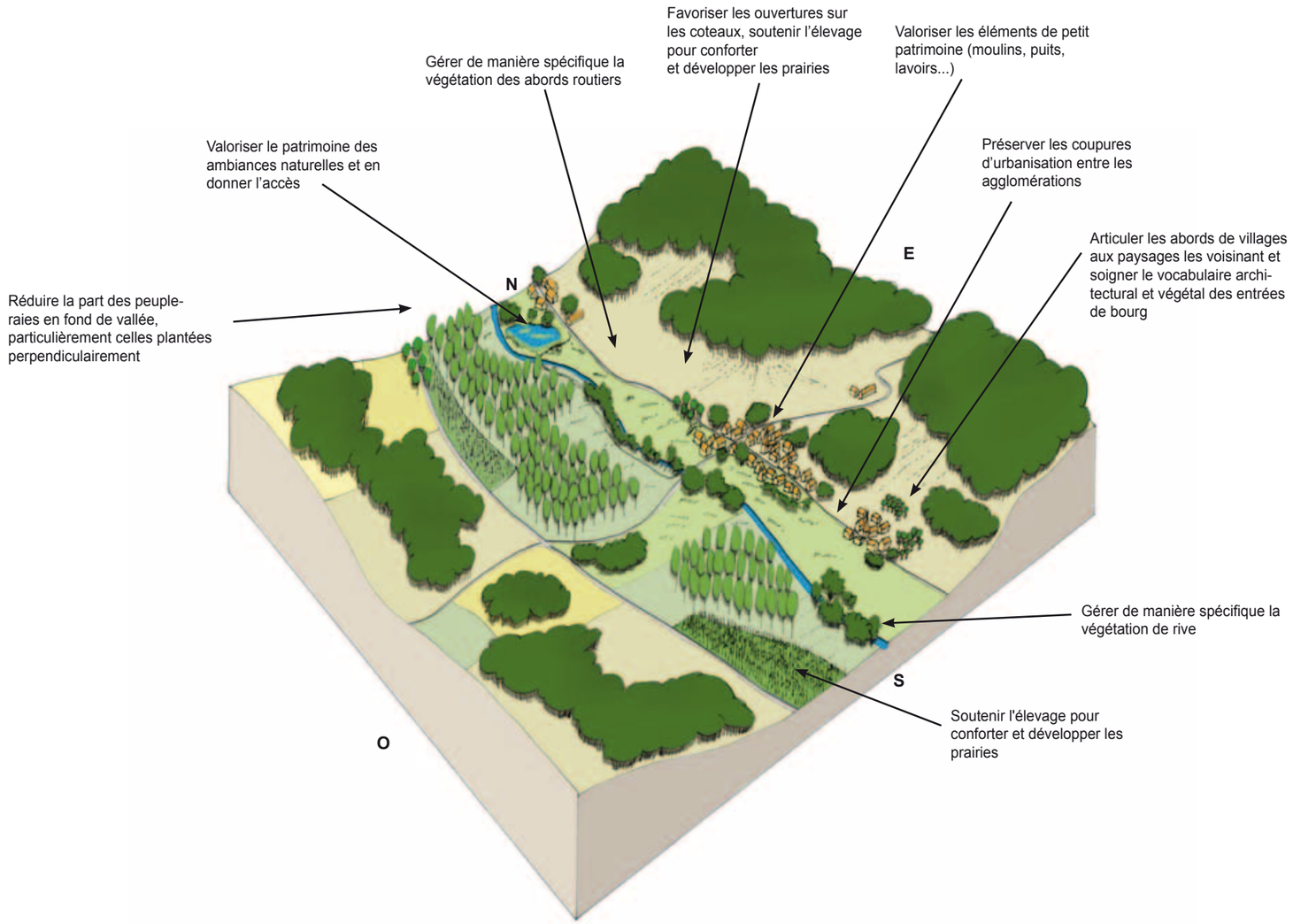

Valoriser le patrimoine architectural des villages de la vallée

Un important patrimoine architectural est recensé dans la vallée, il doit être revalorisé et rendu accessible.
Les séchoirs à houblon, certaines maisons ouvrières en briques, les châteaux et les moulins (celui de Fourges, lieu de rendez-vous des peintres) sont autant de richesses participant de la qualité du paysage.

Identifier l'échelle paysagère du projet de territoire

La limite du parc naturel régional du Vexin Français épousant celle du département, l'unité de paysage est donc « coupée en deux » du point de vue des dispositions de planification et de protection.
Un plan de paysage ou un SCOT permettraient d'encadrer les modes de développement des villages, des infrastructures, des activités, dans une relation harmonieuse avec la structure paysagère identifiée (qui concerne la totalité de la vallée). Un tel projet nécessiterait une approche interdépartementale.

VALLÉE DE L'AUBETTE DE MAGNY

La vallée de L'Aubette à l'approche d'Ambleville.
Un paysage très lisible, selon une structure « classique » de vallée habitée. Les rebords boisés de la vallée marquent le bord de l'unité de paysage et la transition avec le plateau. Ils s'enchaînent ensuite avec les coteaux cultivés et les pâtures occupant le fond de vallée où s'écoule l'Aubette, dont l'ouverture permet la lecture de l'espace tout entier. Ambleville semble accrochée au coteau, en situation de promontoire au dessus de la vallée, tandis que ses jardins s'étagent jusqu'aux berges de la rivière.
L'approche du site reste cependant conditionnée à la présence de la végétation qui, en été, pourrait occulter la vision de l'équilibre des motifs.

La vallée de l'Aubette est un site touristique important, que viennent fréquenter les visiteurs des domaines de Villarceaux, d'Ambleville et de Magny. Le cadre de vallée vient concentrer les motifs de ruralité qui composent une succession de paysages cultivés et habités qui s'enchaînent au fil du parcours en révélant parfois des micro-ambiances plus intimes. L'Aubette sinueuse dévoile lentement ses secrets dans la douceur de ses vallonnements, souplement inscrits dans les plateaux qui l'environnent. La vallée se présente à une « échelle humaine » d'appréhension du paysage, incitant à la découverte à pied ou à vélo. C'est une unité dominée par des pratiques agricoles : pâtures en fond de vallée, cultures en coteau, et ponctuées par des villages ruraux traditionnels implantés le plus souvent sur le rebord du plateau.

- **Une vallée lisible, subtilement articulée aux plateaux environnants**

- **Un site qui accueille un riche patrimoine de parcs et de châteaux**

- **La ville de Magny-en-Vexin inscrite dans un site remarquablement qualifié par les reliefs**

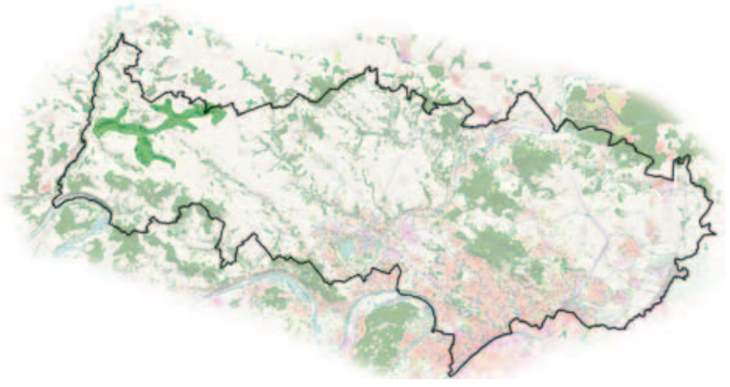

Limites et voisinage

La vallée s'étend à l'est de la vallée de l'Epte, dans laquelle l'Aubette se jette en amont de Bray-et-Lû.
Elle a comme limite au Nord le plateau de la Chapelle-en-Vexin, lui même borné plus au Nord par les buttes de Monjavoult et de Molières, qui marquent les limites du département du Val-d'Oise.
Au sud, les coteaux creusent le plateau central du Vexin français puis d'Arthies, tandis que la côte de Vigny remonte jusqu'au bord de la vallée.
La forme douce des coteaux instaure une transition progressive de l'unité dans son voisinage de plateaux.
Le vallon du ru de Chaussy, trop restreint pour justifier une unité de paysage, est rattaché à celle de l'Aubette dont il partage l'embouchure, et est assimilé à l'un des affluents.

Charpente naturelle

L'unité de paysage se compose d'une vallée principale orientée est-ouest, avec un coteau au soleil et un autre à l'ombre, et de nombreuses ramifications, vallées secondaires transversales, soit autant de sous-systèmes et paysages secrets à découvrir.

Des reliefs de confluence étonnants déterminent le site de Magny-en-Vexin : deux petits affluents se font face et forment une ligne qui semble traverser la vallée. Selon la même direction, la côte de Vigny présente à la vallée de l'Aubette les côtes Blanche et Sucrée, assimilables à un autre affluent, mais sans cours d'eau, puisque l'Aubette de Meulan coule dans l'autre sens.
Confusion de la charpente, donc, mais qui définit le site d'éperon occupé par la ville par ailleurs couronnée, au nord, par les coteaux des trois vallées (Aubette, Arthieul et Saint-Gervais) qui lui confèrent une situation théâtrale.

Les reliefs nettement perceptibles définissent une unité de perception, avec des profondeurs entre le fond de vallée et les plateaux allant de 30 m vers Magny, jusqu'à 85 m vers le confluent de l'Epte.

La découpe des coteaux dans les plateaux est adoucie par la forme des rebords, qu'accompagne en général une continuité cultivée, générant les enchaînements progressifs de perception. Les coteaux sont cependant scandés par des boisements, plus nombreux au nord, qui viennent confirmer les limites de la vallée, et valoriser les passages vers le plateaux qu'ils encadrent.

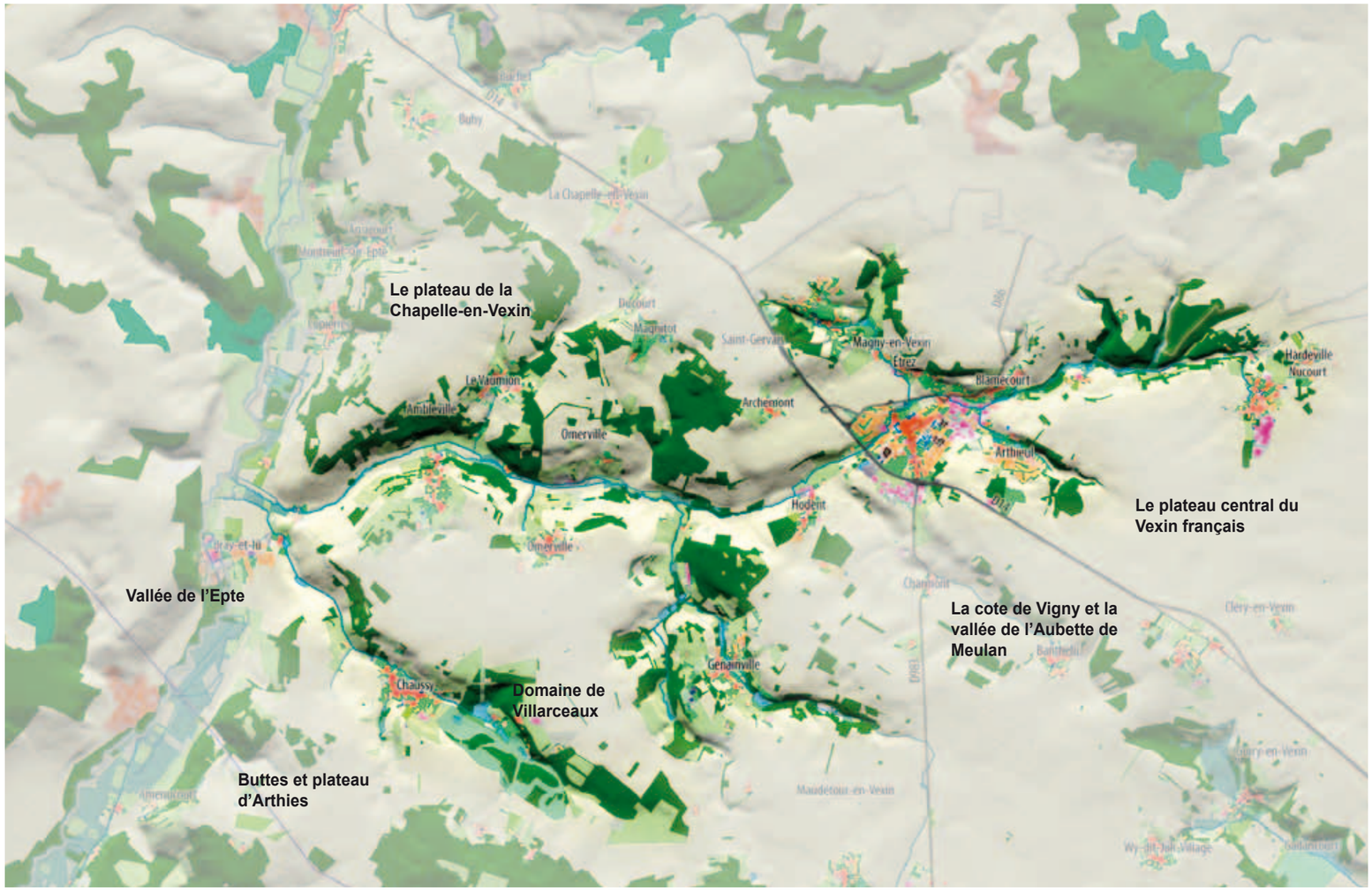

Le motif des ourlets boisés marquant la transition avec le paysage du plateau

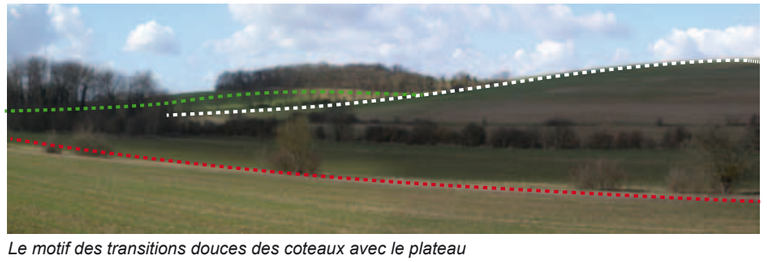
Le motif des transitions douces des coteaux avec le plateau

Le motif des villages ruraux accrochés au rebord du plateau

Le motif des cultures de fond de vallée, comprises entre les bords de ville et les lisières boisées des coteaux.

Structures et motifs

Dans son ensemble, la vallée peut s'apparenter à une perspective paysagère, ponctuée par les éléments construits positionnés avec cohérence selon le relief. Cette organisation lisible donne à la vallée une identité paysagère réelle, renforcée par la capacité à identifier les limites (les coteaux) et le centre dégagé.
Le paysage de vallée est lisible grâce aux pâtures et cultures installées sur des terres alluvionnaires ou hydromorphes, motifs des pratiques agricoles qui maintiennent le paysage ouvert. Toutefois, les peupleraies, ou parfois même de simples alignements de peupliers en rive de l'Aubette, suffisent à occulter un versant entier de vallée, empêchant ainsi l'observateur de profiter des enchaînements des motifs et donc de la compréhension de la structure paysagère de l'unité.
Les pelouses calcaires sur les coteaux sont le plus souvent abandonnées, non gérées, peu à peu recolonisées par la végétation ligneuse.
Les plateformes de stockage en pied de coteau appartiennent à un registre qui n'est pas celui de cette belle vallée rurale.
Les ourlets boisés discontinus au sommet des coteaux constituent un motif récurrent sur l'ensemble de l'itinéraire. Ils marquent l'horizon et la transition avec les plateaux. Parfois, ils descendent jusqu'au pied du coteau enjambant les tracés routiers, colonisent le fond de vallée, et séquencent les perceptions permises par la géographie du site.
Les villages en rebord de coteaux ponctuent l'unité de paysage, principalement sur le coteau sud. Parmi eux, le village d'Ambleville et le domaine, formé du château et des jardins, occupe une position qui affirme la structure de la vallée, les terrasses du jardin magnifiant le pied du coteau et la vue sur l'ouverture du fond de vallée, tandis que le château commande le relief du coteau.
Dans le vallon de Chaussy, le domaine de Villarceaux propose lui aussi une mise en scène grandiose de la vallée, les motifs du jardin s'échelonnant de l'eau jusqu'au rebord du coteau, où se positionne le château.
Les silhouettes des villages perçus depuis la RD 85 et la RD 17 constituent quant à elles des motifs de paysage caractéristiques de l'unité.

Conditions de perception

La vallée de l'Aubette de Magny s'inscrit dans un système d'échelles emboîtées : disparaissant presque dans les vues larges embrassant les plateaux et les buttes, l'unité propose, depuis l'intérieur, une perception limitée aux coteaux.
La RD 86, qui emprunte la vallée dans toute sa longueur, contribue à une unité de perception, permise par le dégagement cultivé des fonds. Malgré tout, l'événement de la confluence avec l'Epte reste invisible et inaccessible, caché derrière les marais de Becquerel et les domaines de Lû.
Plus à l'Est, la RD 14 propose une vision transversale, au sud de Magny. De petites routes permettent également la perception des vallées affluentes.

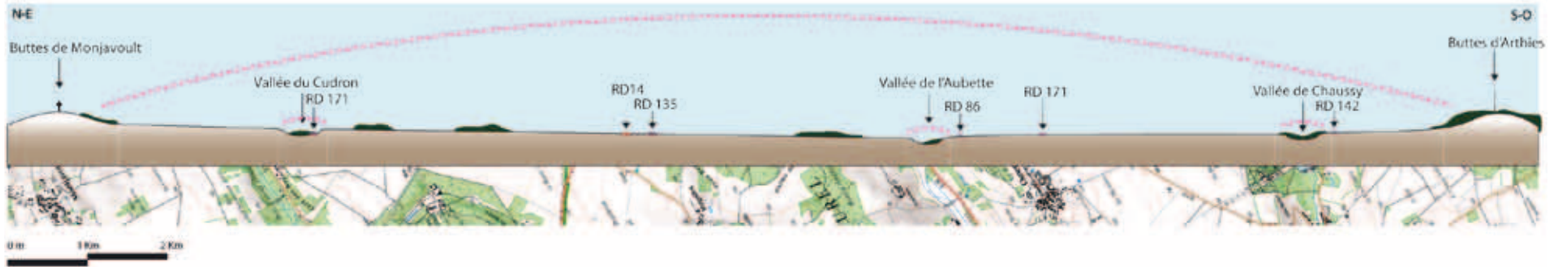

Le paysage de la vallée de l'Aubette de Magny est contenu par l'horizon des rebords de plateaux boisés qui la bordent, et est lui-même contenu à plus grande échelle par un deuxième horizon, celui des buttes bornant l'espace.

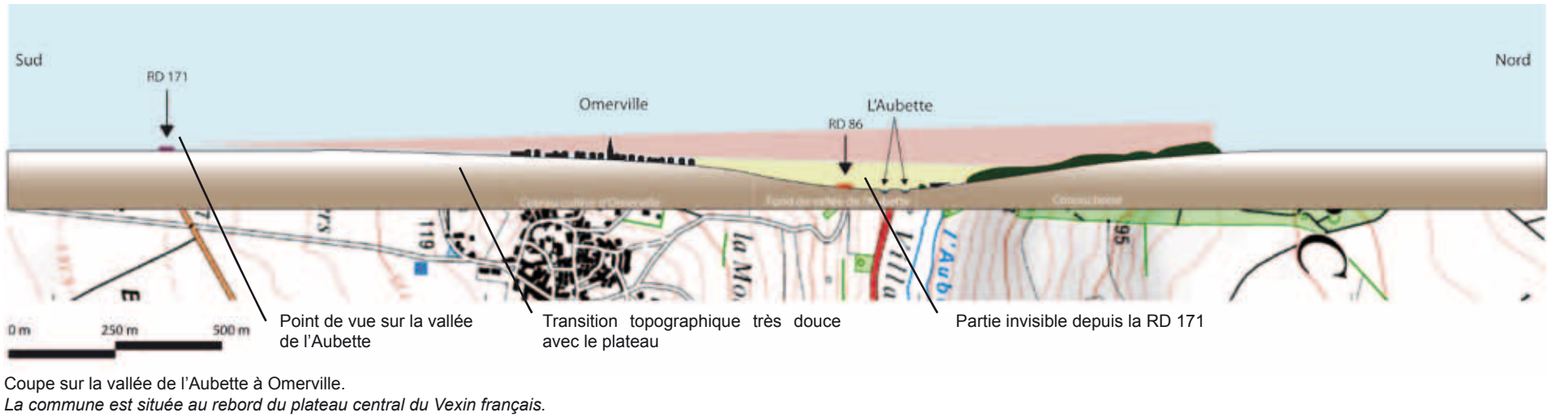

Coupe sur la vallée de l'Aubette à Omerville.
La commune est située au rebord du plateau central du Vexin français.

Traversée de l'Aubette à Ambleville.
La végétation de ripisylve répond au boisement du coteau et donne lieu à une « chambre » qu'occupe une pâture, paysage secret enfoui dans la vallée, offert l'espace d'un instant au visiteur.

Vue sur Omerville depuis la RD 171, située sur le plateau central du Vexin français. Cette photographie montre à quel point la vallée se retrouve enfouie par l'effet d'emboîtement des échelles, et que seule la légère déclivité en direction d'Omerville permet de sentir la proximité immédiate de l'Aubette.

Le site de Magny-en-Vexin

Un écrin de coteaux naturels

La géographie spécifique de la vallée de l'Aubette et de ses affluents forme à Magny-en-Vexin un véritable « écrin vert » d'horizons naturels, identité locale de la ville dont l'échelle est en accord avec son site.
Le site de la ville est constitué par le centre du cirque, axé sur son clocher, en concurrence cependant avec un silo agricole dans les perceptions lointaines. Dans une logique de développements urbains futurs en intelligence avec la charpente naturelle, il serait souhaitable que la ville reste dans son site, sans déborder les coteaux qui la cadrent et marquent la limite avec les plateaux.
Dans cette perspective, les disponibilités foncières situées au nord-ouest constituent encore un lieu potentiel d'extension urbaine cohérente.

Un fort potentiel de réseau de promenades

La charpente naturelle du site de Magny-en-Vexin est condition d'un paysage d'une grande richesse. En particulier, le cours d'eau de l'Aubette ainsi que le rebord des coteaux constituent des potentialités intéressantes de parcours du site, par l'intérieur et par l'extérieur, surtout lorsque ces parcours se greffent aux édifices et places publiques et qu'ils proposent eux-mêmes des lieux de détente et de contemplation en leur proximité immédiate.

Le Vaumion, hameau accroché au rebord de la dépression formée par le ru Toussaint, affluent de l'Aubette. Un des multiples micro-paysages de la vallée de l'Aubette.

Peupleraies qui, en été, coupent en deux le volume creux de la vallée à proximité du confluent de l'Epte.

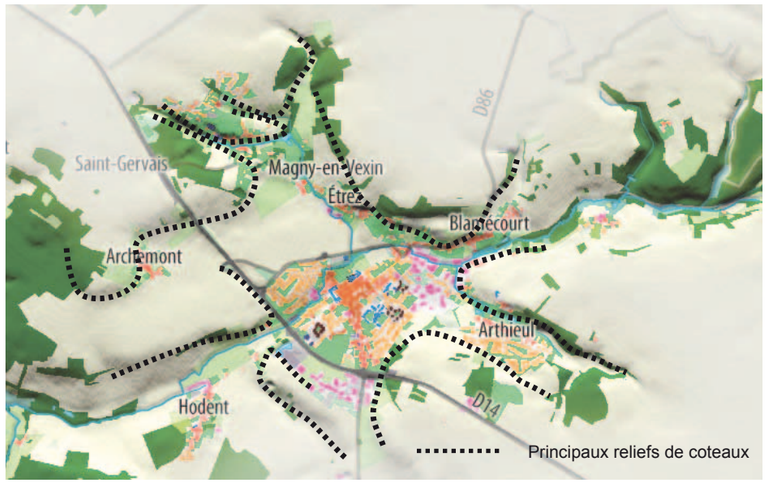

Vue sur Magny-en-Vexin, bien assise dans « son » site à l'endroit le plus large de la vallée, à la rencontre de curieuses vallées et de la côte de Vigny.
Ces reliefs composent une couronne de coteaux où alternent encore bois et cultures.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

De fortes potentialités

Les richesses du paysage de la vallée de l'Aubette sont nombreuses : diversité, patrimoine bâti, villages préservés... Cependant aujourd'hui ces qualités sont fragilisées par la pression de l'urbanisation. La présence d'éléments magnifiques de patrimoine (domaines de Villarceaux et d'Ambleville), fortement liés au cadre de la vallée et accessibles au public, implique une qualité paysagère de l'ensemble qui aura une valeur de cadre de vie quotidien pour les habitants de Magny et des autres villages.

Garantir la lisibilité des structures urbaines et paysagères de la vallée

■ Le traitement des bords de villages le long de l'itinéraire routier de fond de vallée doit permettre une lecture correcte des structures urbaines vis-à-vis de leur charpente naturelle. Ainsi, un soin particulier doit être apporté aux franges urbaines sur les espaces naturels (relations des villages aux coteaux et aux fonds de vallée) en utilisant un vocabulaire adapté : haies vives, murets, façades d'habitation. Le choix des essences végétales et des matériaux sur ces espaces devrait se faire en concertation systématique avec le Parc naturel régional du Vexin français.

■ Les plantations de haies de persistants sont à éviter ; leur hauteur en bord de village est à limiter afin de rétablir la perception depuis les voies de circulation.

■ Des efforts doivent aussi permettre de maintenir et favoriser les vergers, les prés, les potagers et les parcs en bord de villages afin de proposer une articulation avec le paysage environnant.

■ Enfin, les entrées et les cœurs de villages peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique permettant de comprendre les limites urbaines (stopper l'urbanisation linéaire en entrée de village) et le caractère identitaire des villages (requalifier certaines places urbaines, valoriser le petit patrimoine rural (calvaire, fontaine, etc.).

Maintenir les activités agricoles

De manière générale, le maintien d'une activité agricole est un enjeu primordial, lié à la lisibilité des espaces face aux pressions de l'étalement urbain, à une urbanisation diffuse et à la fermeture des espaces par la friche.
L'objectif est double :

■ maintenir des milieux ouverts dans les fonds de vallées et sur les coteaux en soutenant l'élevage et en évitant les reboisements spontanés ;

■ contrôler les extensions des villages dans un souci de conservation de leurs caractéristiques (exemples du schéma en patte d'oie de Nucourt ou des entrées du village de Chaussy) et préserver les cônes de vues à l'intérieur des centres vers les hameaux ou villages voisins (exemple de Nucourt vers Hardeville...).

Domaine de Villarceaux, un ensemble en accord avec le paysage de vallée. Le manoir de Ninon occupe la berge, magnifiée par les parterres de broderies ...
© 2008 all-free-photos.com

... Tandis que le château occupe, très exactement, le rebord du coteau, qu'exprime une longue perspective aux reliefs travaillés et une succession de terrasses.
© 2008 all-free-photos.com

Domaine d'Ambleville : les terrasses du jardin se succèdent vers la vallée et mettent en scène le regard sur les coteaux.
© Olivier Coutau Bégarie

Double écrin pour les jardins inscrits dans leurs haies de topiaires, elles-mêmes enchâssées dans la vallée.
© Olivier Coutau Bégarie

Garantir la qualité des espaces publics et leurs liens avec le grand paysage

■ Faire de la qualité des espaces publics un atout pour l'aménagement des villages et proposer une trame qui articule ces espaces notamment par des continuités paysagères et environnementales (végétales et liées à l'eau) accompagnées de promenades en réseau jusqu'aux espaces naturels, belvédères et villages voisins. Genainville est un bon exemple avec des espaces comme les pâtures de saules têtards, le site des thermes, les plans d'eau et les ruelles en pierre sont à préserver et à valoriser.

Préserver la typicité des villages ruraux

■ Analyser les typologies existantes pour adopter un vocabulaire urbain et architectural qui s'inscrit en cohérence avec les formes bâties traditionnelles (implantation du bâti groupé et en alignement, les murs de pierre à l'alignement des rues - exemple de Chaussy - , étude des tons d'enduits ;
■ Favoriser les circulations douces dans les bourgs, développer la mixité fonctionnelle et permettre les continuités entre équipements publics et quartiers d'habitations.

Conserver la structure paysagère d'écrin de Magny-en-Vexin

■ Développer la ville dans son site initial, maintenir et valoriser l'écrin de coteaux naturels qui l'inscrivent dans son environnement rural
■ Développer un réseau d'espaces publics, de promenade de jouissance du site le long du cours d'eau et en lisière des bois sur les coteaux.
■ Rechercher l'équilibre du paysage urbain, en adoptant notamment de nouvelles formes urbaines plus denses et plus composées que les lotissements.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

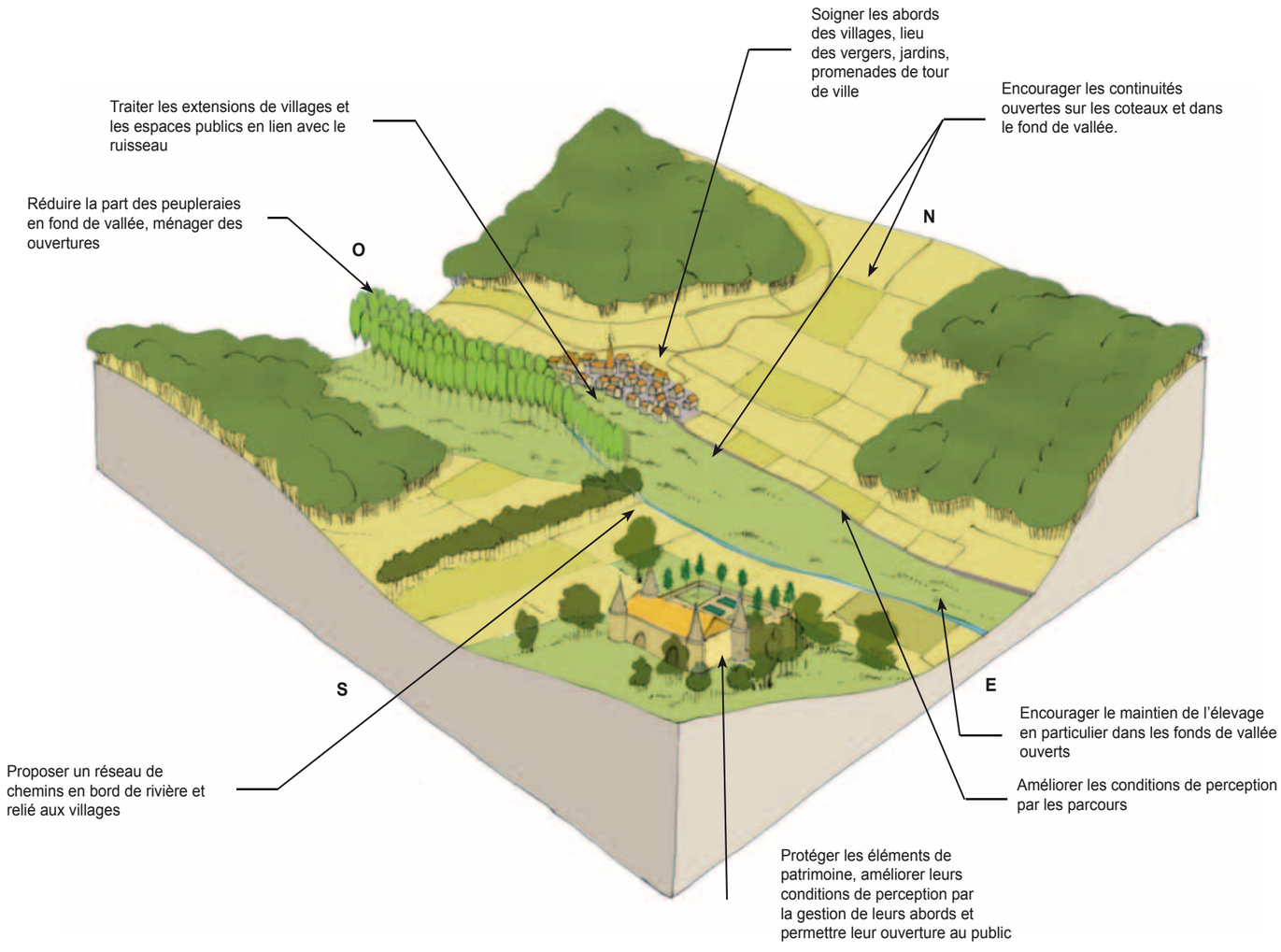

Pistes de réflexion

■ Poursuivre l'élaboration des chartes de paysage pour la vallée permettant de disposer d'un document cadre référent des évolutions.
■ Porter une attention particulière aux franges urbaines qui affleurent sur le rebord du plateau. Elles sont particulièrement visibles depuis le plateau, car frontales. Dans l'hypothèse d'étalement urbain des communes situées sur le rebord de la vallée, les limites urbaines qui font « front » ou « dos » au plateau doivent particulièrement prendre en compte l'impact visuel de leurs façades et concevoir des limites urbaines en intelligence avec le paysage du plateau.
■ Soutenir l'activité agricole pour le maintien des ouvertures cultivées, possibles par exemple par des associations agro-pastorales permettant de lutter contre l'enfrichement. Des dispositifs existent déjà ou sont en cours d'élaboration :

- contrat PRAIRIE avec le Conseil Régional
- site Natura 2000 de la vallée de l'Epte et de ses affluents (DOCOB en cours d'élaboration)

■ Interrompre partiellement ou totalement certains rideaux de peupliers en ripisylve qui occultent la lecture paysagère.
■ Mener une gestion spécifique des portions de vallée accueillant les domaines patrimoniaux et leurs visiteurs.
■ Énoncer des conditions d'ancrage et de jouissance du cadre paysager pour les habitants de Magny, en particulier un réseau de promenades dans la continuité des espaces publics et un développement urbain en équilibre avec le site d'implantation.

Des rebords de vallée fuyants vers le plateau, un paysage plein de surprises souligné par des jeux de lumière et une végétation ponctuelle qui accentuent le dynamisme et accompagnent la succession des plans visuels. La subtilité des enchaînements repose sur la vitalité de l'agriculture au rebord du coteau.

Vue sur Magny-en-Vexin, depuis l'ancienne voie romaine, sur la route de Saint-Gervais.
Site idéal de perception, puisqu'il permet de saisir pleinement le phénomène d'emboîtement des échelles : la ville dans sa vallée, elle-même entre ses buttes (ici, à gauche, la butte de Montjavoult). Les enjeux paysagers du développement de Magny sont sensibles même à distance, dans un contexte large de perception des territoires.

CÔTE DE VIGNY ET VALLÉE DE L'AUBETTE DE MEULAN

Le cimetière carré d'Avernes, une pièce de paysage posée au fond de la vallée de l'Aubette, au bord de la côte de Vigny.
La lumière caresse les ondulations du relief et joue avec les masses boisées du coteau, rythmant ce « paysage en long » qui traverse le plateau du Vexin.

Un plateau, une vallée ou encore une butte... La côte de Vigny est sans doute un peu tout à la fois, et finalement rien de tout cela, puisqu'elle présente une géomorphologie unique dans le département. Cette charpente naturelle particulière influence les modes de perception. Se mélangent à la fois le sentiment d'infini d'un paysage de plateau (en fait un versant de vallée), celui de l'horizon d'une butte (rebord d'un autre plateau) et enfin celui d'un fond de vallée difficilement identifiable aux proportions très variables dans lequel s'écoule un ruisseau quasi invisible, l'Aubette de Meulan.

- **Une structure paysagère originale au coeur du Parc naturel régional du Vexin français**

- **Une grande richesse de composantes à préserver dans leur cohérence**

- **Des articulations subtiles à entretenir avec les plateaux environnants**

Limites et voisinage

La côte de Vigny et la vallée de l'Aubette de Meulan composent une unité qui s'inscrit à la limite de deux vastes unités de plateaux, celle d'Arthies au sud et celle du plateau central du Vexin français au nord.
Emboîtée dans ses unités voisines, l'unité de la côte de Vigny et de la vallée de l'Aubette de Meulan, a tendance à disparaître dans les perceptions larges qui donnent à voir les deux plateaux en continuité.
Du fait de sa structure tout à fait unique, les limites ressenties avec les unités voisines n'ont pas le même caractère.
Ainsi, le versant nord de la côte de Vigny est fortement marqué par un front de côte bien dessiné qui crée une limite franche où se sont implantés quelques villages (Guiry-en-Vexin, Vigny, Le Grand-Mesnil). La végétation s'arrête clairement au rebord du plateau.
La limite du versant sud est beaucoup moins nette et il est impossible de tracer sa frontière avec le plateau d'Arthies.
Le relief particulier de la côte se prolonge jusqu'à la vallée de l'Aubette de Magny, contribuant à la composition spécifique du site de Magny-en-Vexin. En aval, l'unité prend fin au cirque de Menucourt, où elle vient rencontrer les contre-forts de la butte de l'Hautil, l'Aubette rejoignant alors la vallée du Montcient.

Vue panoramique depuis le plateau d'Arthies, que la côte vient borner.
De rares bosquets animent les ondulations du relief, cadrent quelques perspectives de la côte que surmontent les silhouettes qui accompagnent la RD 14.

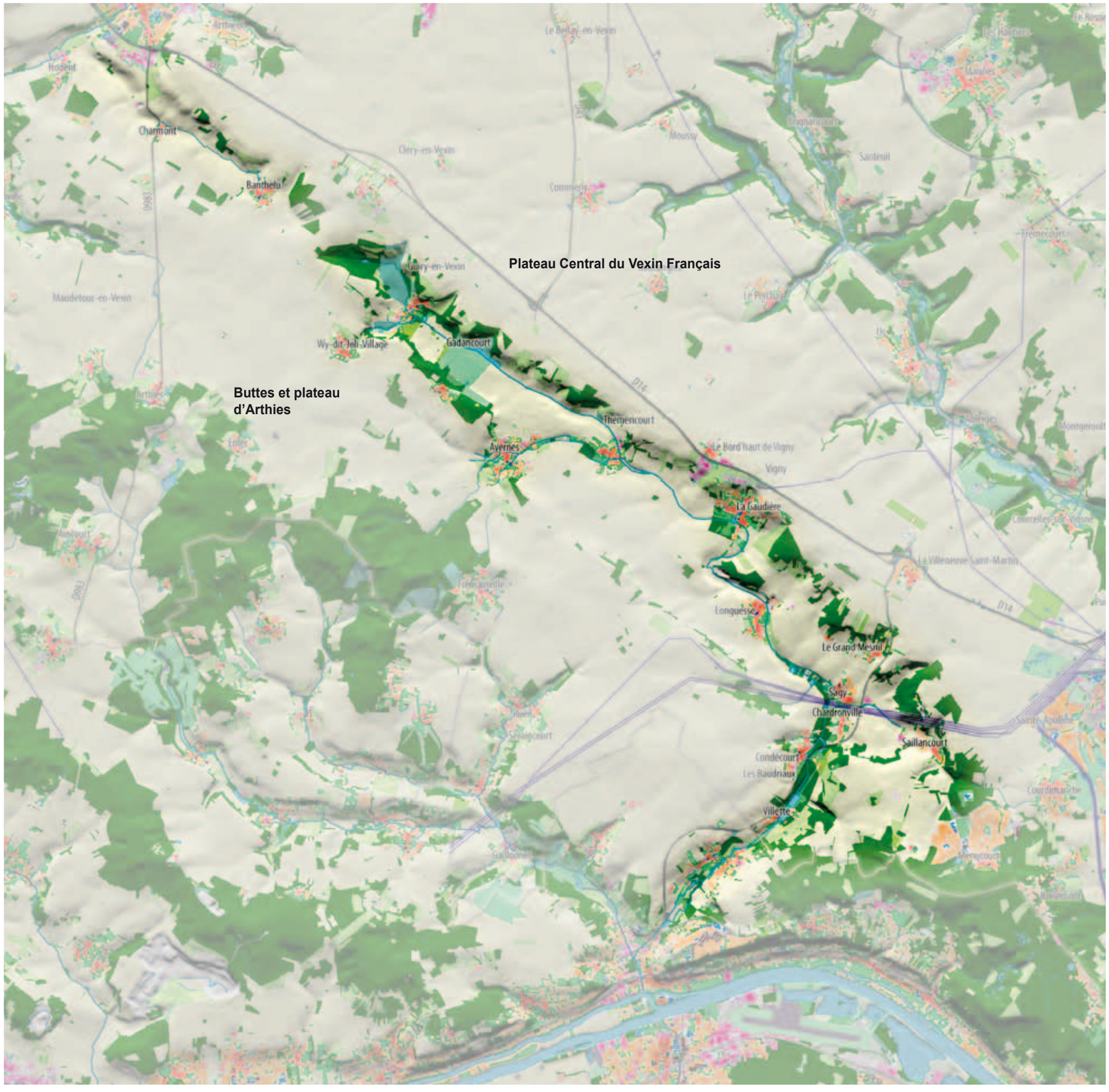

Charpente naturelle

Le nom donné à cette unité de paysage montre bien la difficulté de la comprendre comme un seul ensemble.

La vallée est difficile à percevoir, s'assimilant plutôt à un « faux pli » au sein des plateaux. En effet, le relief constitué d'un front de côte principal qui structure l'horizon au nord ne trouve pas son équivalent au sud.
Le versant sud se comprend davantage comme un « plateau penché » en direction de l'Aubette, qui viendrait buter contre la côte. L'Aubette se fait alors oublier, d'une part parce que la présence du cours d'eau est discrète et d'autre part parce que les préalables des conditions de perception de la charpente naturelle qui auraient pu permettre la compréhension d'une vallée et de son cours d'eau (double versant, végétation spécifique, milieux humides...) sont absents.

Cette unité de paysage singulière se compose en aval d'une deuxième structure, celle de la portion de vallée de l'Aubette (qui se lit au contraire comme une véritable vallée) qui s'éloigne perpendiculairement à la côte de Vigny, avant que la rivière ne se jette dans la Seine à Meulan.

Structures et motifs

Un enchaînement original

La lecture de plateau à plateau, en passant par la côte et la vallée, marque la personnalité de ce paysage. Selon les conditions de perception et la nature des occupations du sol, la succession de ces éléments est plus ou moins lisible. Quand elle l'est, le site révèle une qualité surprenante.

■ La RD 14 à l'horizon

La géomorphologie du département a organisé les formes construites des paysages telles que les infrastructures, qui s'implantent logiquement suivant les lignes de force du relief.
La RD 14 autrefois voie romaine, traverse le département suivant l'orientation géomorphologique générale NW-SE et longe le versant nord de la côte de Vigny. L'infrastructure, à l'articulation entre le plateau et la côte, souligne l'horizon par ses formes (alignements de hauts platanes, événements routiers, silos...) et par le trafic routier quasi continu qu'elle supporte.

■ Boisements et cultures associés à la lecture du site

La côte s'accompagne d'une succession de boisements qui en soulignent la frontalité et forment une structure paysagère au sein des plateaux. On remarquera l'intérêt qu'apportent ces boisements dans les perceptions dynamiques, en encadrant les pentes cultivées qui mettent en valeur les différents niveaux du relief.

■ Des villages en plus grand nombre que sur les plateaux alentours

Le système de « plis » accueille une densité notable de villages qui se succèdent le long de la dépression, semblant profiter de l'abri créé par le relief et de l'accès à l'Aubette.

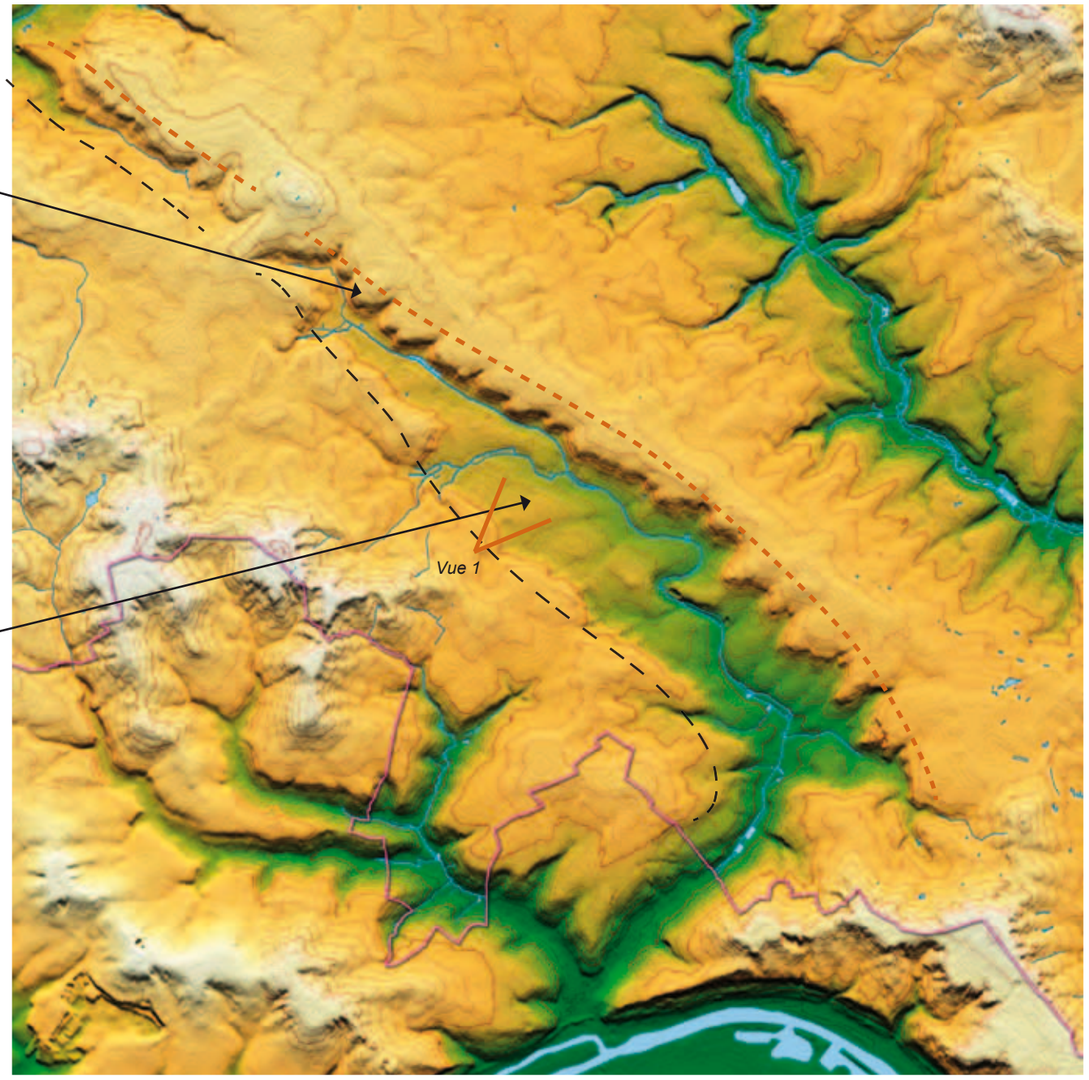

Rebord Nord très marqué de la côte de Vigny, formant le « front de côte » et marquant une limite franche avec l'unité du plateau central du Vexin français.

Vue 1
Depuis la RD 51 en direction de Thémericourt, l'horizon du front de la côte de Vigny et, en avant plan, la succession des horizons indiscernables, mouvants, qui dessine la transition progressive entre le plateau d'Arthies et le versant sud de la vallée de l'Aubette.

Rebord sud beaucoup moins sensible donnant sur le terrain le sentiment d'un plateau penché, mais non d'un rebord de vallée.

Le relief de la côte de Vigny et de la vallée de l'Aubette évoque une grande marche entre les plateaux d'Arthies et du Vexin français. On distingue ici beaucoup plus clairement les rebords de la vallée dont le fond est considérablement élargi en comparaison aux autres vallées du département et dont le versant sud est légèrement moins marqué. Il est intéressant de mettre en relation d'une part la vision géographique donnée par cette carte du relief qui met en évidence une large vallée à deux bords, et d'autre part la vision paysagère qui elle ne perçoit pas le versant Sud, mais un front de côte unique.

■ Une rivière discrète

Comme avalée par la perception du relief de côte, accompagnée d'une ripisylve qui la camoufle, la rivière n'intervient qu'assez peu dans les perceptions de structure paysagère. La lisibilité de l'Aubette est très variable depuis la source jusqu'à la confluence. Elle est imperceptible à l'amont de Guiry puis semble ensuite assez lisible jusqu'à Thémericourt. Sur Vigny, elle devient plus discontinue puis disparaît localement. A partir de Sagy, le cours de la rivière se noie dans un épais manteau boisé...

■ Les châteaux, révélateurs de la structure paysagère

Dans l'ensemble du Val-d'Oise, les châteaux jouent un rôle essentiel dans la mise en scène des structures paysagères sur lesquelles ils se positionnent et qu'ils révèlent. On notera particulièrement ici la présence des châteaux de Théméricourt, Guiry-en-Vexin, de Condecourt et de Vigny.

Les motifs liés à la RD 14, infrastructure dominante qui traverse le Val-d'Oise

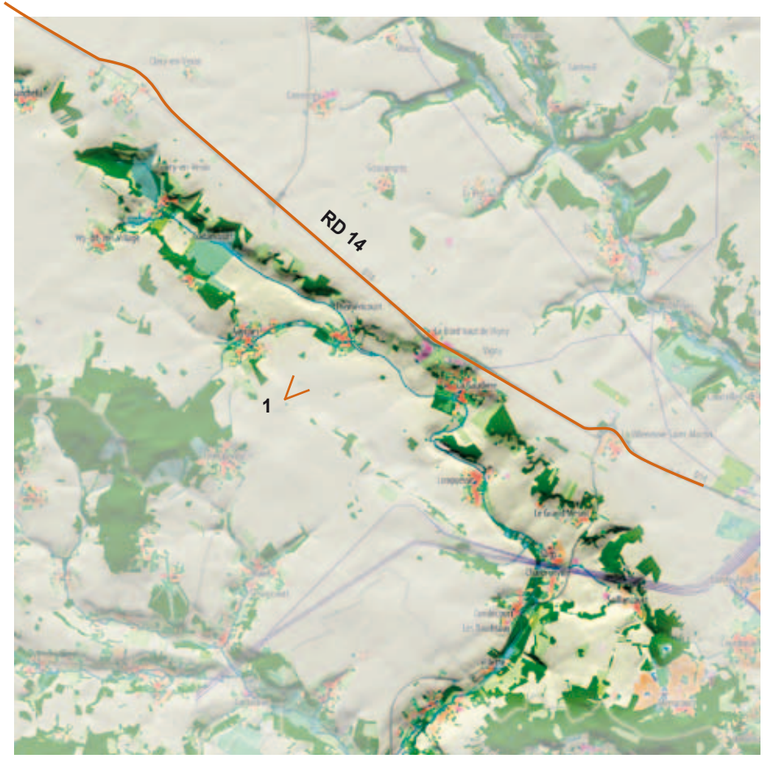

(1) Un des motifs liés à la RD 14, les grands alignements qui rythment l'horizon du front de côte.

Les motifs de châteaux qui occupent les rebords de coteaux

Château de Théméricourt, maison du Parc naturel régional du Vexin français
Photo : © Cergyrama.

Château de Vigny
Photo : © 2008 all-free-photos.com

Château de Guiry-en-Vexin
Photo : © 2008 all-free-photos.com

Château de la Villette à Condecourt
Photo : © www.cergyrama.com

Conditions de perception

Depuis les unités situées au nord, l'unité de la côte de Vigny et la vallée de l'Aubette de Meulan est invisible, cachée par le phénomène d'emboîtement des échelles de paysage. Le net rebord de la côte occulte depuis le plateau, les vues sur le fond de vallée.

Le phénomène d'emboîtement des échelles est moins marqué au sud de l'unité du fait de la pente plus douce du versant.

L'unité est ici perçue de plus loin, notamment depuis les buttes d'Arthies.
Elle apparaît comme une ligne de territoire ponctuée de villages reliés entre eux par une très bonne desserte routière, parallèle à la charpente naturelle.
Ainsi, les petites routes situées au pied de la côte offrent des vues nombreuses sur le site.

Les traversées perpendiculaires, souvent associées aux villages, donnent les occasions de lire l'enchaînement des reliefs de plateau à plateau.

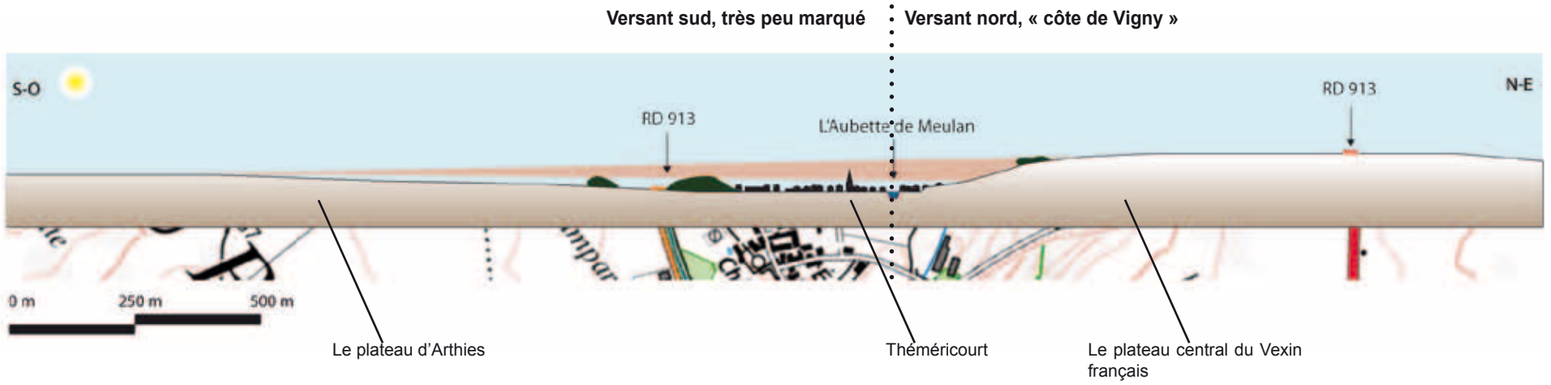

Coupe réalisée sur la côte de Vigny et la vallée de l'Aubette, à Théméricourt.
Elle met en évidence les conditions géographiques à l'origine de la perception de l'unité en une seule côte, et non en une vallée.

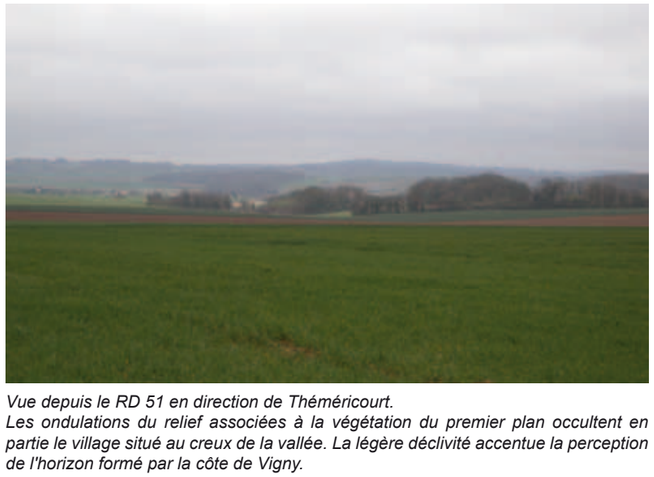

Vue depuis le RD 51 en direction de Théméricourt.
Les ondulations du relief associées à la végétation du premier plan occultent en partie le village situé au creux de la vallée. La légère déclivité accentue la perception de l'horizon formé par la côte de Vigny.

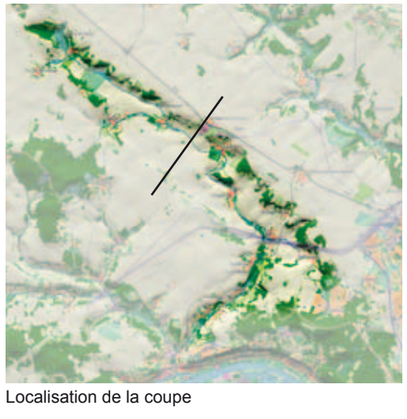

Localisation de la coupe

Horizon « fermé » lorsque les lisières cadrent une parcelle et sa lumière

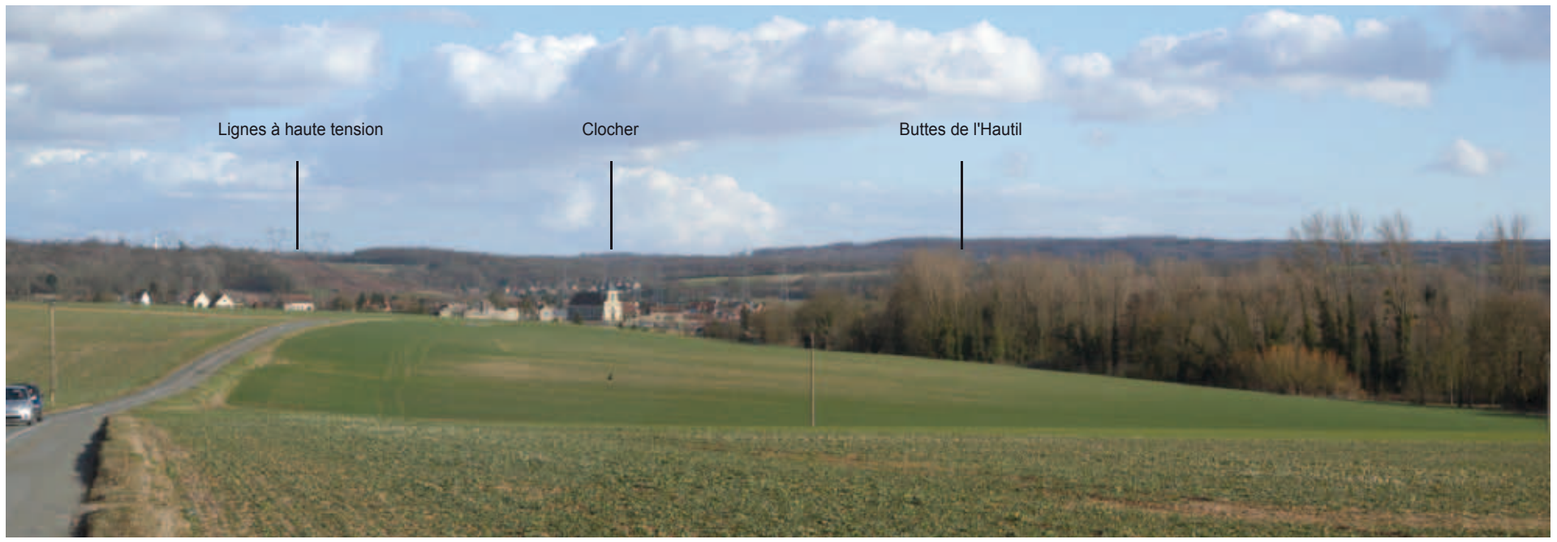

Vue vers Sagy depuis le bords de la côte de Vigny et la vallée de l'Aubette. Le façade du clocher de Sagy est éclairée par le lumière du soir. A l'arrière plan, à droite, l'horizon des buttes de l'Hautil vient encadrer la forme de cirque composée autour de Menucourt et, à gauche, les immenses infrastructures des lignes haute tension signalent l'approche de Cergy

Chaque village prend une position particulière dans la structure, ici au pied de la côte

La côte de Vigny, perceptible au lointain depuis les buttes d'Arthies, comme une écharpe posée sur le plateau

Enjeux et pistes de réflexion

Favoriser une agriculture durable en cohérence avec son paysage

Une agriculture diversifiée peut répondre aux nécessités d'articulations paysagères des villages avec les plateaux de grandes cultures céréalières. Le maraîchage, l'horticulture, les vergers, sont des alternatives intéressantes au bord des villages, dans un contexte de demande croissante de circuits courts qui traduit l'intérêt général pour des productions de qualité et de rencontre avec les producteurs.
Outre ses valeurs commerciales, la couronne de culture est essentielle dans la structure du paysage puisqu'elle articule les jardins aux grandes cultures qui les voisinent.
Dans la vallée de l'Aubette et autour de ses affluents, l'agriculture doit permettre les ouvertures donnant accès au motif de l'eau. Il en est de même du pâturage très utile sur les prairies humides, ainsi que de l'entretien régulier des berges. Il convient donc de préserver les pâtures existantes en maintenant les élevages ou la pension d'équidés pour lesquels des aides financières existent. Cette possibilité peut être évaluée en partenariat avec le PNR du Vexin français qui promeut ce type d'action.

Valoriser la grande continuité naturelle de la côte de Vigny

Le paysage de la côte de Vigny constitue une vaste continuité écologique à valoriser, essentiellement autour d'un objectif de préservation de la ressource en eau.
La côte de Vigny supporte aussi un important maillage de haies et de nombreuses pelouses calcicoles à conserver.
Le fond de vallée est composé d'un réseau de prairies et de milieux humides à maintenir et à valoriser par le parcours et les promenades qui doivent se connecter aux centres des villages. La végétation de côte est aussi essentielle dans la lutte contre le ruissellement, évitant le phénomène d'érosion et les inondations en fond de vallée.

La remise en valeur de l'Aubette doit être envisagée dans les villages par la valorisation des éléments de patrimoine (mares, puits, lavoirs...) et entre les villages, comme grande continuité naturelle. Il serait intéressant de redonner de l'épaisseur au cours d'eau et de retravailler le profil de ses berges pour lui rendre son aspect de ru naturel. Des actions spécifiques de gestion de la végétation de rives (maintien d' ouvertures par nettoyage et élagage), associées à la création d'un sentier de promenade à pied et à vélo connecté aux villages et aux espaces naturels de la côte pourraient être envisagées. Ainsi la trame verte (réseau de haies, végétation de berges, bosquets...) associée à la trame bleue (l'Aubette et ses affluents) peuvent être le support d'un réseau de parcours dans la continuité des sentiers de GR, dont les tracés doivent s'énoncer dans la logique des « sites » de paysage et de patrimoine que sont les châteaux, depuis Vigny vers Guiry-en-Vexin. Ils permettraient de poursuivre la promenade initiée par le GR1 depuis les bords de Seine à Meulan et ainsi de rejoindre le GR 11 à Magny-en-Vexin.

Porter une attention particulière aux implantations urbaines qui font paysage

Les éléments du paysage (implantations bâties, végétal) de bord de plateau ont un rôle déterminant dans la perception des horizons de l'unité de paysage. Leurs silhouettes animent l'horizon. Dans ce sens, les actions de plantations le long des infrastructures sont à conforter en insistant sur des séquences qui jouent le rôle de repères sur le plateau. Les bâtiments ont aussi un impact important dans les vues lointaines : il arrive que les bâtiments de stockage

ou d'activité soient perçus comme des « fabriques » dans le paysage. Il est essentiel de conserver une lisibilité dans la transition entre les villages de la côte de Vigny et les implantations urbaines de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. La tendance à l'étalement urbain estompe les limites entre les villes qui débordent de leur site. L'enjeu majeur est donc de conserver une « continuité paysagère » d'espaces naturels ou agricoles entre les villages de la côte de Vigny et le bord de Cergy-Pontoise et préserver ainsi la lisibilité des paysages induits. A ce titre, les espaces cultivées entre les villages constituent des continuités de paysage extrêmement importantes.

Préserver la qualité des paysages urbains des villages de la côte de Vigny

Dans les villages, la place des éléments de nature mérite d'être confortée : l'eau, au travers la revalorisation du patrimoine rural et le végétal (arbres, boisements, bosquets, haies) dans un double objectif de qualité paysagère et écologique.
L'identité des villages du Vexin peut s'affirmer dans la qualification des entrées de villages par des structures végétales ou architecturales remarquables (alignements, murets, haies vives) et par un traitement qualitatif des limites du village avec le plateau.
D'autre part, les espaces publics des centres bourgs constituent des lieux de rencontre et de vie qu'il convient de qualifier et de connecter au réseau de promenades vers les espaces naturels (fond de vallée, cuesta) voisinant les villages.
Les formes urbaines et leur implantations sont déterminantes dans la lisibilité des paysages urbains. La compacité des villages et leur qualité architecturale sont à rechercher dans une implantation du bâti en alignement de la rue et en s'inspirant des typologies existantes. L'opportunité d'une offre touristique est à envisager, les anciennes fermes pouvant combiner leur activité d'exploitant avec les nouveaux besoins d'accueil et de tourisme.

Les abords des éléments patrimoniaux doivent quant à eux faire l'objet d'un soin particulier, car ils méritent d'être « lus » dans leur environnement.

Dans le même mouvement, les extensions des villages doivent être abordées avec des attentions paysagères :
- position vis-à-vis des continuités paysagères de plateau à maintenir avec une préférence pour l'optimisation des périmètres déjà construits ;
- économie de sol consommé, en adoptant des densités de centres villageois ;
- conception spécifique des formes urbaines dans chaque situation et en cohérence avec l'environnement bâti et naturel ;
- qualité de l'espace public dans son articulation aux réseaux d'espaces voisins avec la valorisation des éléments de nature ;
- traitement très soigné des nouveaux bords de villages quand les sites de développement sont situés en frange ;
- qualité de l'architecture, afin surtout d'éviter la banalisation des paysages instaurée par les modèles standard de logements individuels peu à même de s'inscrire dans les formes urbaines et les modes d'implantation des villages (gabarit, volumétrie, alignement sur rue).

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

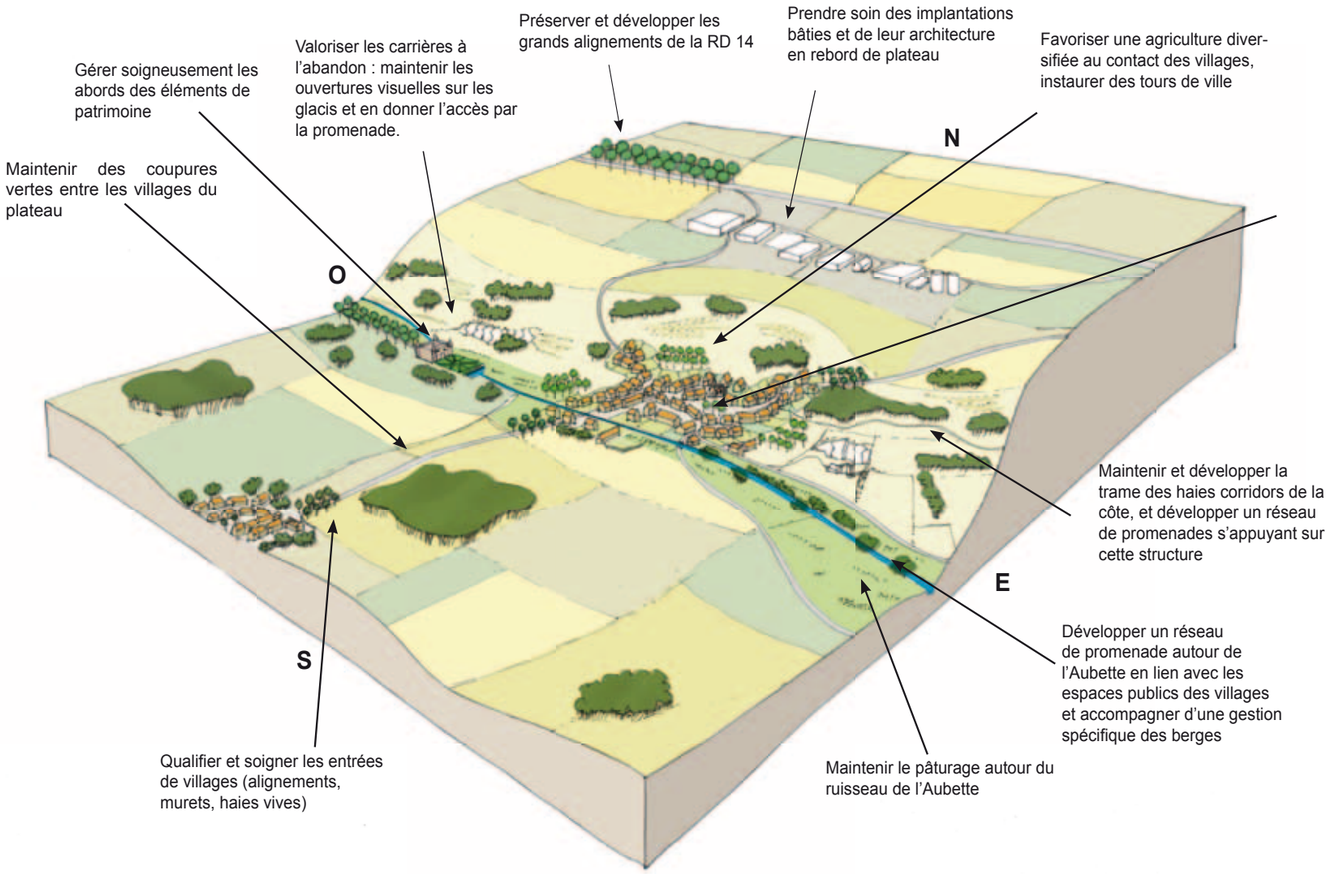

VALLÉE DE LA VIOSNE

Un des dégagements de la vallée de la Viosne, en face d'Us.
L'unité de paysage affirme une forte identité rurale ; les pentes cultivées au premier plan sont fédérées par de grands corps de ferme. L'arrière plan est animé par la succession des horizons boisés des affluents de la Viosne.

La vallée de la Viosne fait partie des vallées du Val-d'Oise entièrement « enfouies » dans le socle du plateau. A l'échelle de cette structure, elle est cachée par un épais rebord boisé et, vue de l'intérieur, elle est difficilement perceptible en raison d'une végétation dense. C'est une vallée étroite dans laquelle les éléments de nature (réseau hydrographique et végétation) sont très présents et en renforcent le caractère rural. Ce dernier contraste énormément avec la limite en aval, constituée par le front urbain d'Osny en bordure de l'agglomération parisienne.

- **Un relief en creux dans le plateau du Vexin**
- **De nombreux boisements et friches qui créent un paysage fermé, peu lisible**
- **Des ouvertures à retrouver en fond de vallée, dans les zones humides et en articulation avec les plateaux**
- **Un patrimoine à valoriser fait de villages, châteaux et jardins organisés en intelligence avec la vallée**
- **Des limites urbaines à soigner au contact avec la Ville Nouvelle**

Limites et voisinage

La Viosne prend sa source entre Lavilletertre et Lierville, dans l'Oise. Son lent écoulement s'inscrit entre deux unités paysagères de plateaux dont elle forme les limites nettes et lisibles :

- au Sud, le plateau central du Vexin français
- au Nord, l'unité « plateau et buttes de Marines ».

Ces limites sont le plus généralement dessinées par les lisières des nombreux boisements qui marquent les coteaux de la vallée et qui se prolongent parfois loin sur les plateaux.
Les développements urbains denses d'Osny occupent la partie aval de la Viosne et instaurent une limite nette, soulignée par le château de Grouchy à Osny. La composition du parc révèle la structure paysagère de la vallée. Plus encore que le parc du château de Grouchy, assez peu perceptible hors de son enceinte, le marais de Mississipi, à Osny, révèle également admirablement la structure paysagère de la vallée.

Charpente naturelle

La Viosne est un affluent de l'Oise et donc un sous-affluent de la Seine. C'est une vallée caractéristique du Vexin en ce sens qu'elle entaille profondément le plateau calcaire, de 30 à 40 mètres, tant à l'amont (Chars) qu'à l'aval (Osny). Elle suit une direction générale NO-SE, identique à celle des buttes et des grandes infrastructures du département. Elle creuse dans le plateau un sillon au fond plat, favorable aux marais, encadré par des coteaux abrupts largement boisés. Sa caractéristique principale est d'être une vallée « enfouie », cachée dans les volumes d'une importante végétation, dont la densité augmente graduellement d'aval en amont. Bien que le milieu se referme et que la vallée et ses coteaux soient localement en voie d'enfrichement ou de boisement, il n'en demeure pas moins que la Viosne et ses milieux associés restent intéressants au plan écologique comme en témoigne le nombre important d'espaces naturels sensibles.

Structures et motifs

Les paysages secrets de la Viosne

La présence de la végétation domine les structures paysagères et les perceptions. Aux boisements des coteaux pentus, s'ajoutent ceux d'un fond de vallée encombré d'une végétation aux allures tantôt « sauvages » (enfrichement puis reboisement naturel), tantôt maîtrisées (peupleraies induisant une banalisation des paysages en plus de l'effet de fermeture). De fait, il est difficile, depuis le réseau routier de lire les reliefs ou d'apercevoir la rivière et les ambiances de marais.

Des villages perchés sur les coteaux

Les villages qui ponctuent la ligne de la vallée s'accrochent principalement aux coteaux, de préférence sur la rive gauche plus ensoleillée, mais parfois aussi en rive droite (Us). Chaque village semble avoir adopté un site d'éperon, à l'embouchure d'un vallon secondaire, comme des répliques du site de Pontoise au niveau de la confluence. En amont, Chars occupe le fond de vallée.

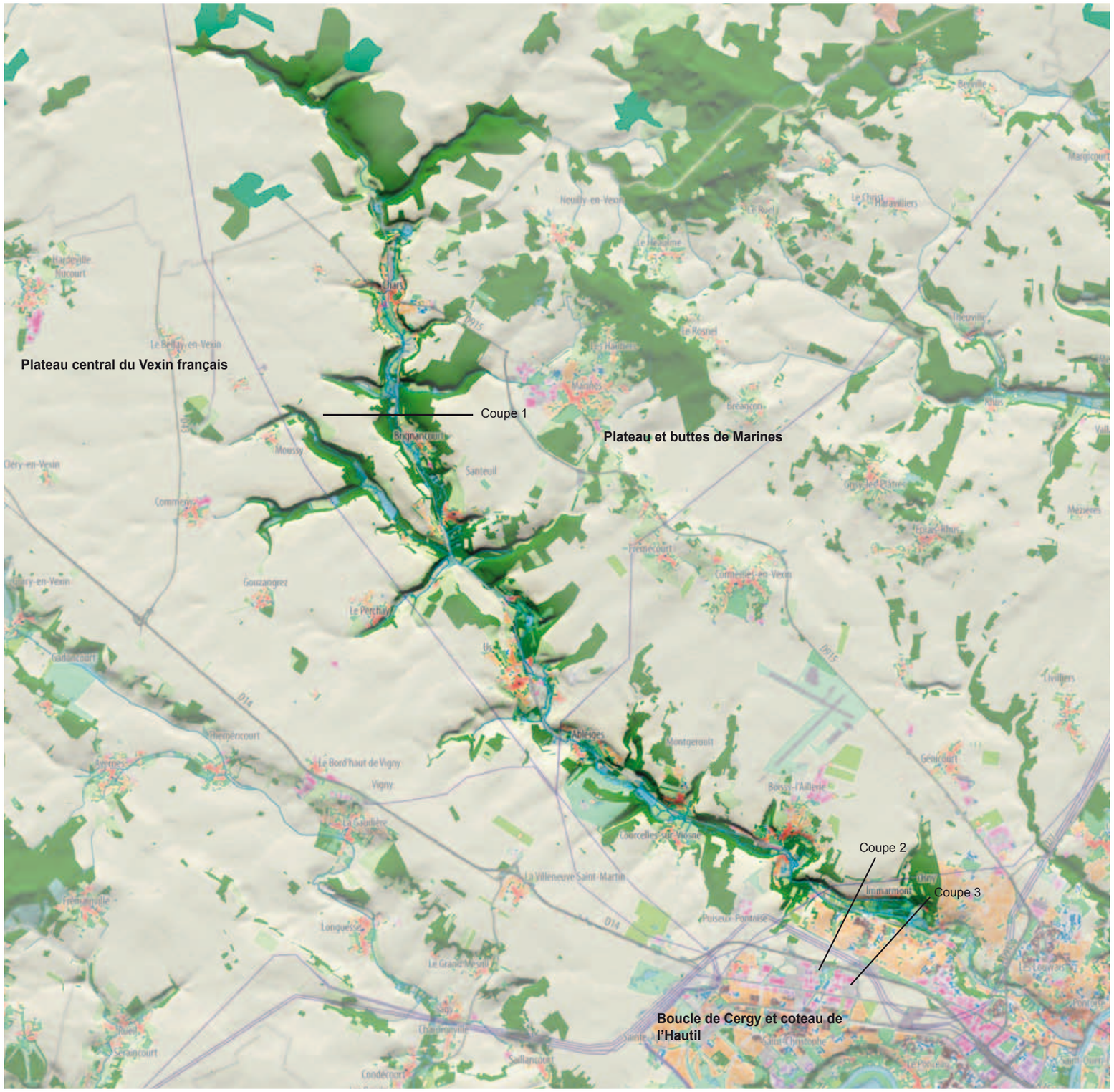

A l'exception de quelques rares ouvertures cultivées, comme à l'approche d'Us, les villages ne se perçoivent pas comme appartenant au site de la vallée. Ils apparaissent au contraire, au fil de la route, comme des séquences linéaires urbanisées succédant à la matière boisée.
Dans de nombreux cas, les villages déclinent deux types de formes urbaines :
- un noyau initial, fédéré par l'église et son clocher, qui paraît fixer le bourg à son relief, où la qualité architecturale est souvent bien conservée (Chars, Brignancourt, Santeuil, Montgeroult, Boissy l'Aillerie...),
- des extensions pavillonnaires principalement linéaires, le long des routes, formant de longues entrées de villages ou sous forme de lotissements, qui peuvent remonter sur le plateau (Chars, Santeuil, Us, Montgeroult…). Les nombreux affluents de la Viosne, souvent boisés, mais jamais habités à cause de leur exiguïté, sont parfois dominés par des villages en rebord de plateaux (Le Perchay, Moussy) venant s'accrocher à ces petites vallées jadis agricoles.

Les châteaux, nombreux, semblent s'appuyer sur la structure naturelle pour développer des compositions à cheval sur les fonds de vallée, les coteaux et les plateaux.

Les motifs de l'eau, accroche aux espaces publics

Très peu d'espaces publics mettent en valeur ou donnent une lecture de la charpente naturelle, mais il faut noter les mises en scène des compositions de parcs des châteaux (Dampont et Grouchy), qui magnifient le motif de l'eau. Dans bien des cas, la voie de chemin de fer constitue un obstacle à la perception de la rivière.

En fond de vallée, les marais sont encore présents et quelques grandes roselières existent. Ils sont cependant souvent affectés par le développement de la populiculture ou le creusement d'étangs de loisir pour la pêche.

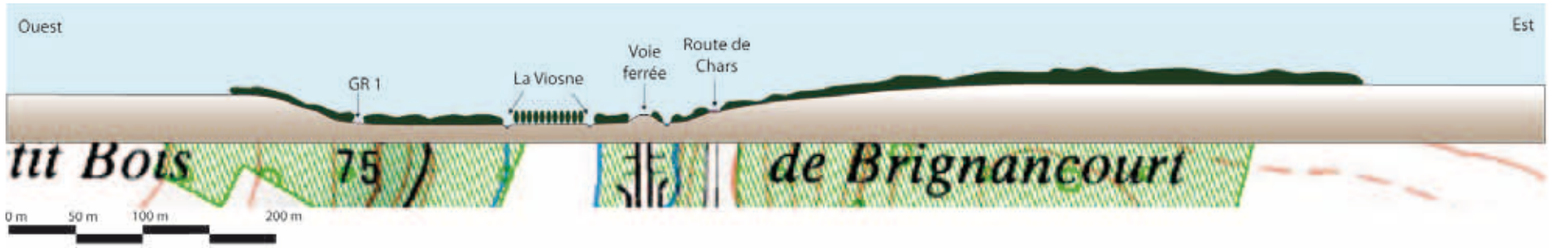

Les deux coupes sont réalisées sur la vallée de la Viosne et permettent de mettre en évidence les différences dans les structures paysagères en amont et en aval de l'unité de paysage.

Coupe 1 : Coupe sur la vallée à Brignancourt

A Brignancourt, la vallée de la Viosne est une vallée « fermée », remplie par une végétation dense dont les prolongements s'étendent au-delà des coteaux sur les plateaux voisins. Depuis les routes et chemins de randonnée, les conditions de perception sont entravées par une végétation dense, les percées visuelles sont très rares et très limitées, immédiatement arrêtées par quelques masses boisées ou peupleraies occupant le fond de la vallée et lui donnant son ambiance secrète.

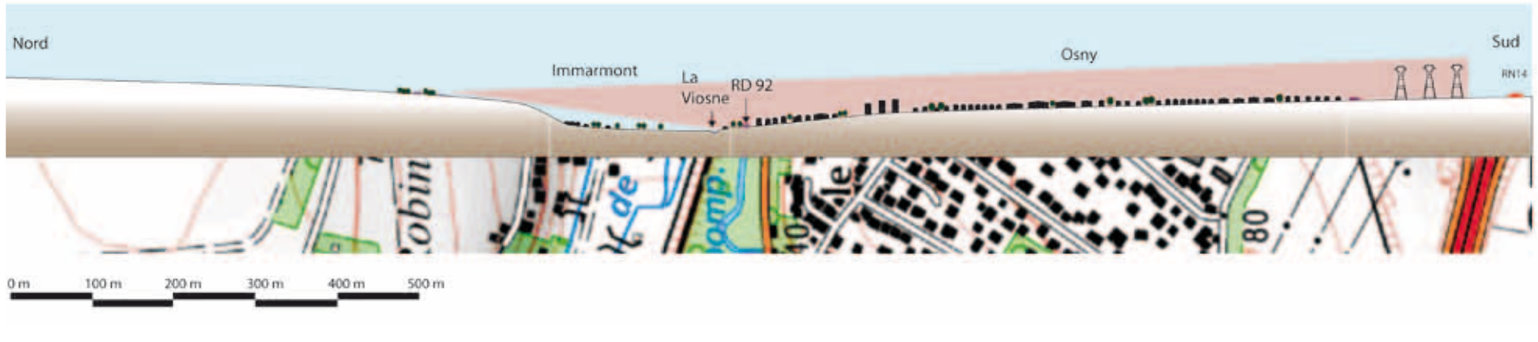

Coupe 2 : La vallée de la Viosne à Osny
A l'inverse, à Osny, en limite d'unité de paysage, la vallée de la Viosne est tout autre. Le socle géomorphologique est pourtant identique, les dimensions de la vallée sont les mêmes. Les éléments naturels sont peu présents, effacés par la forte densité urbaine qui occupe le site de la vallée et s'étend sur le plateau central du Vexin français, et vient chercher le contact avec la ville nouvelle de Cergy. La limite n'est plus marquée par l'importante végétation de boisement mais par des infrastructures de transport et d'énergie.
Celles-ci, lorsqu'elles sont situées en rebord de la vallée, permettent néanmoins des vues lointaines de coteaux à coteaux, sur les paysages urbains d'Osny.

Centre bourg de Santeuil

La Viosne, différence de cheminement et d'ambiances, mais une rivière toujours très secrète. De rares chemins permettent de se promener le long de son cours, mais même au contact de la rivière, la ripisylve vient s'interposer sur la berge. Les photos montrent cependant l'intérêt paysager d'une ouverture en accompagnement de la rivière et des cheminements, qui n'est pas toujours possible et souhaitable pour des raisons de protection des milieux associés au cours d'eau.

A proximité de Santeuil, perception depuis la route.
Séquence assez représentative des paysages rencontrés sur l'ensemble de l'itinéraire.
En rebord de coteau, enchaînement de la route et d'une bande cultivée, retenue par la lisière des boisements qui occupent le fond de vallée jusqu'au cours d'eau et au-delà, sur l'autre versant.
On ressent une ambiance de « chambre » cultivée, limitée du point de vue de la perception par les horizons proches des lisières boisées, qui tend à faire oublier la présence de la Viosne.

Au même endroit, on constate la succession des plans de végétations qui recouvrent les reliefs de la vallée et en deviennent le paysage visible. Il ne semble pas envisageable de rejoindre la Viosne.

Les paysages secrets de la vallée de la Viosne en hiver.
On aperçoit la voie ferrée et un plan d'eau, de rares ouvertures permises ici par le passage des réseaux aériens, des horizons masqués par d'importantes masses végétales. Les accès à ce paysages sont difficiles.

Conditions de perception

La vallée est parcourue par la RD 92 d'Osny à Us, puis par de plus petites routes qui n'offrent que de rares vues dégagées sur la vallée.
Au nord de Brignancourt, le GR 1 suit le cours de la rivière à travers les ambiances de marais.
En fond de vallée, la voie de chemin de fer, bien qu'en remblai, semble encore plus enfouie derrière une épaisse végétation qui l'isole de son paysage.
Elle remonte la vallée sur l'ensemble de l'unité de paysage en frôlant la Viosne.
Les gares des villages traversées se positionnent donc logiquement auprès du motif de l'eau, et peuvent en cela devenir des espaces publics accrochés à la charpente naturelle en proposant une relation (d'accès, de contemplation...) à la Viosne.
Du point de vue de la structure urbaine, les villages se sont développés en position légèrement plus haute, aux pieds de leurs coteaux, et se retrouvent souvent scindés par la Viosne, la voie ferrée et les barrières occultantes de végétation. Les voies transversales qui permettent de relier les deux bords des villages sont donc d'importance majeure car elles donnent, par leur position de belvédère, une lecture vive de la structure : entailles dans le plateau, position des villages, densité végétale...
Les vues sont le plus généralement obturées par la végétation. Ces conditions de perception sont accentuées par le manque d'accroche à la charpente naturelle des parcs avec leurs châteaux.
Les grandes ouvertures visuelles vers Osny, permises par le profil de la vallée, mettent en scène les paysages urbains. Ces derniers semblent peu en lien avec la charpente naturelle du fait des débordements de leurs développements sur le plateau central du Vexin français.
Plusieurs peintres impressionnistes ont séjourné à Osny : Camille Pissarro, Paul Gauguin, Paul Cézanne, et ont laissé de nombreuses oeuvres qui témoignent des paysages de la seconde moitié du XIXe siècle.

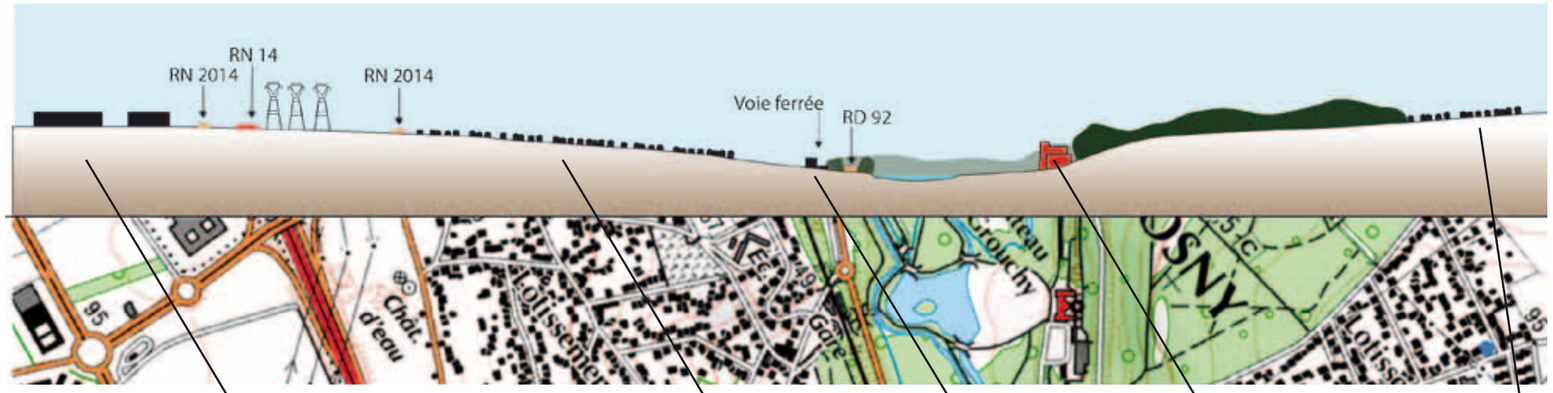

Coupe 3. Le château de Grouchy est en situation de rebord sur le coteau de la Viosne.
Un bel exemple de composition en relation avec la charpente naturelle, aujourd'hui cerné par de vastes étendues pavillonnaires et d'infrastructures.

Dynamique des structures et des motifs

Jusqu'à la dernière guerre, la vallée était caractérisée par de nombreuses prairies humides, marais ouverts et cultures du cresson. Les paysages et boisements se sont progressivement fermés depuis les années 1950.

L'ouverture du fond de vallée est un enjeu fort. Cependant les dépendances de la voie de chemin de fer, fortement végétalisées, peuvent constituer une véritable contrainte. La vallée est dans le périmètre du parc naturel régional du Vexin Français et fait l'objet d'un projet spécifique de territoire.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Maintenir des ouvertures garantes de la lisibilité du paysage et préserver et valoriser les espaces agricoles

La faible présence paysagère de l'agriculture dans la vallée, majoritairement boisée, contribue à un basculement d'ambiance, les villages n'étant de ce fait pas perçus dans un environnement cultivé.
La Viosne est souvent trop encombrée et peu accessible ; elle peut pourtant devenir un élément fédérateur majeur si elle est accompagnée d'un réseau de cheminement doux faisant le lien avec les espaces publics des villes et des villages. Les paysages des vallées sont attractifs pour les activités de tourisme et le cadre de vie des nombreux habitants voisins ; le relief et l'eau sont source de découverte pour le développement d'activités de loisirs (promenades pédestres, cyclistes et hippiques...).

Les ouvertures sont essentielles dans la lisibilité à grande échelle et la lecture des structures paysagères et notamment lorsqu'elles sont associées à un réseau de cheminement, en particulier s'il est en lien avec les motifs de l'eau. Une attention particulière doit être portée sur les dynamiques de fermeture de la vallée et aux perceptions qui lui sont liées. Concernant les peupleraies et les conifères, il faut éviter de nouvelles implantations et promouvoir d'autres pratiques (boisements alluviaux, cultures ou élevage…). Les boisements n'ont pas à être systématiquement considérés comme des valeurs paysagères dans les documents d'urbanisme et une politique spécifique d'encouragement de l'agriculture doit permettre de restaurer des ouvertures.

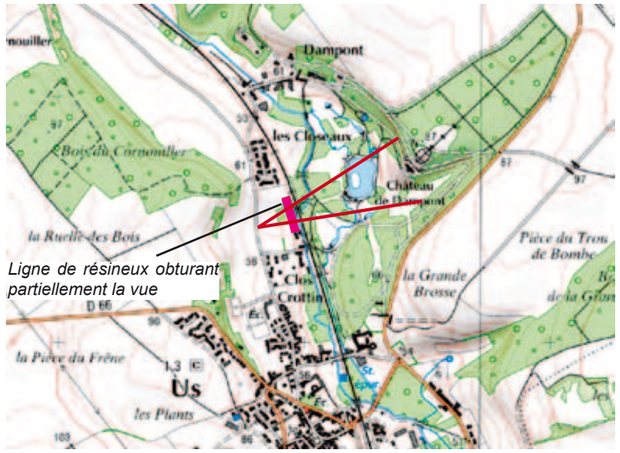

Position de la vue sur le château de Dampont, enjeu des ouvertures.

Vue de bord à bord en direction du château de Dampont.
Ouverture pas encore obturée par la ligne de résineux encore jeunes, mais qui pose la question de la gestion de la végétation sur l'ensemble de l'unité de paysage.

Soigner les limites urbaines

Le château d'Osny et son parc composent une limite très lisible entre l'urbanisation et la vallée « campagnarde ». Cette limite à ne pas dépasser constitue un enjeu majeur de l'unité de paysage.
Cet enjeu de « contact » de la ville nouvelle avec les espaces « protégés » du Parc naturel régional du Vexin est similaire entre Pontoise et Auvers-sur-Oise, cette dernière étant située dans le parc.

- La relation avec Cergy sur le plateau est à qualifier (voir portrait de Cergy) : traitement du bord de ville par une frange paysagère et une promenade, conduisant aux espaces de la vallée.
- La chaussée Jules César marque actuellement une limite franche entre la ville d'Osny et l'agglomération de Cergy. Il est nécessaire de trouver une articulation entre cette route et les deux bords de ville, en termes de limites et de propositions de parcours de découverte sur la Viosne depuis la ville nouvelle grâce à des pistes cyclables et des sentiers pédestres, en plus du GR 1).
- Il est nécessaire de trouver un vocabulaire adapté aux échelles des villages ou des villes qui permette d'identifier les franges urbaines sur les plateaux et dans les vallées et d'en travailler les liaisons paysagères (typologie de clôtures, de matériaux...). Les entrées de villages sont aussi des franges urbaines qu'il convient de traiter dans cette même logique, en leur redonnant une véritable qualité paysagère, avec par exemple un marquage au sol, l'élimination des panneaux, la restructuration de rue, l'enfouissement des lignes électriques...
- Au-delà d'un traitement des limites qui semble indispensable à la qualité et à la lisibilité des fronts urbains, leur articulation aux paysages naturels et agricoles les voisinant passe avant tout par la possibilité de pouvoir y accéder et de pouvoir en profiter. Les projets urbains de nouveaux quartiers devraient systématiquement identifier cet enjeu, en proposant un réseau de circulations douces s'appuyant sur la charpente naturelle ou, à défaut, sur une trame d'espaces verts donnant accès à des promenades de différentes échelles, la possibilité de points de vue sur le plateau et permettant la recréation de continuités visuelles vers les centres urbains. Dans cette logique, l'organisation urbaine et paysagère peut s'appuyer sur le schéma de structure patrimoniale du village dans son écrin cultivé. Il s'agit avant tout de respecter un enchaînement de motifs permettant la lisibilité d'une structure paysagère depuis la rue jusqu'aux espaces cultivés par une organisation de la parcelle - cour d'entrée, garage, maison/jardin d'agrément, verger/potager, parcelles agricoles - et d'organiser les modalités de parcours dans les enchaînements des motifs.

Inscrire les formes urbaines dans le paysage

Les extensions pavillonnaires ont pour effet de faire basculer l'ambiance vers la banalisation alors même que la vallée peut proposer un paysage original. Ces villages apparaissent pour ce qu'ils sont probablement : des lieux de résidence pour les travailleurs urbains qui cherchent un habitat hors de la ville.
Il convient d'optimiser les surfaces bâties, en évitant l'étalement pavillonnaire, en densifiant et en se servant des dents creuses. L'accessibilité aux équipements et aux espaces publics devrait être possible à pied ou en vélo.

Quelques éléments de patrimoine culturel sont à valoriser : emplacements particuliers des cimetières en entrées de villages, fosse à pulpe et sucrerie à Us (mémoire d'une activité sucrière), écuries du château de Dampont, moulins, fontaines, lavoirs, pigeonniers, golf.

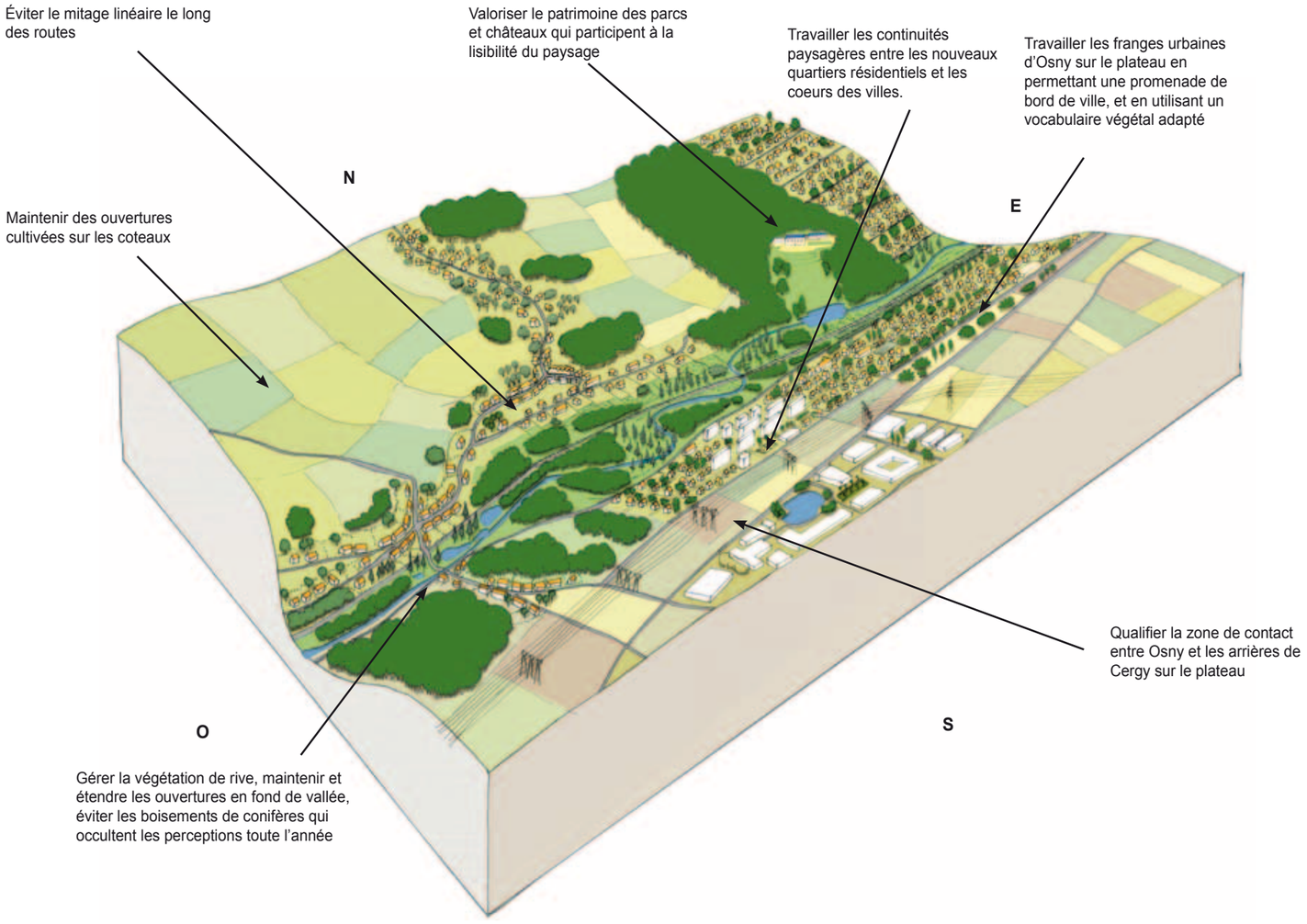

Le château de Grouchy et ses terrasses «retenant» les boisement du coteau.

VALLÉES DU SAUSSERON ET DE SES AFFLUENTS

Arronville.
La vallée du Sausseron, une vallée enfouie dans sa propre végétation et dont les développements urbains ne se révèlent que trop peu en lien avec leur paysage malgré de réelles opportunités.

La vallée du Sausseron et ses affluents forment, dans ses méandres labyrinthiques, un paysage en suspend aux ambiances incertaines. La vallée qui semble enfermée dans un épais écrin de végétation, donne le sentiment d'une nature reprenant ses droits sur une terre laissée à l'abandon. Un fort contraste s'établit entre cette « nature sauvage » et les développements urbains continus et linéaires le long des versants de l'Oise et du lit principal du Sausseron. Le paysage habité ne montre que peu de relation avec sa charpente naturelle, dans une impression générale d'indifférence vis-à-vis du site qui dévoile pourtant de riches qualités paysagères, notamment lorsque les vues s'ouvrent sur le fond de vallée cultivé.

- **Une ambiance agréable mais hésitante**
- **Une structure paysagère d'un grand intérêt du fait des formes du relief**
- **Une tendance à la fermeture visuelle par l'enfrichement et les peupleraies**
- **Un projet de territoire de campagne à affirmer**

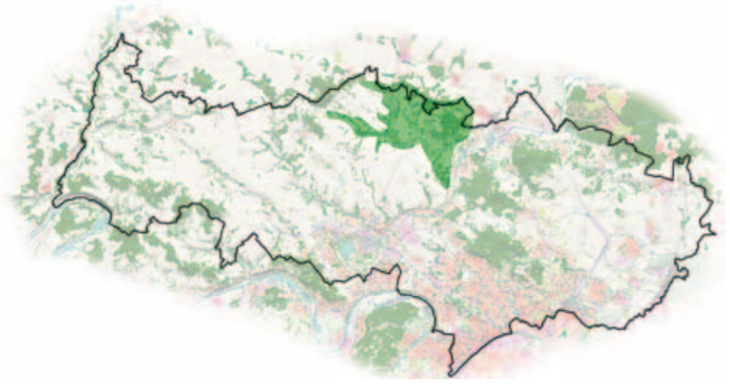

Limites et voisinage

Le Sausseron est un affluent de l'Oise et découpe, avec les nombreuses ramifications de ses affluents, les rebords des plateaux voisins de Marines et d'Hérouville situés à l'Ouest et au Sud de l'unité. C'est donc un réseau complexe et sinueux de vallées qui dessine l'unité de paysage. Ses limites au nord semblent s'accorder avec celles du département.
A l'est, l'Oise, très urbaine, marque une limite franche avec les rebords boisés des plateaux qui la côtoient.
Au Nord-Est, la limite est nettement marquée par la butte portant les bois de la Tour du Lay, de Grainvalle et de Montagny.
L'unité de paysage inclut le territoire couvert par le réseau de vallées, y compris les petites portions de plateaux cultivés ou boisés enserrées entre les vallons.

Charpente naturelle

Le système complexe, sinueux, formé par les vallées, ne présente que peu de portions rectilignes. Le réseau découpe, par ses multiples affluents, de petites unités de plateaux, essentiellement dans sa partie Nord. Les relations entre ces morceaux de plateaux et les vallées se résument à des effets de lisières sur les rebords de vallées, qui en délimitent les contours. La profondeur de la vallée varie en moyenne de 50 à 70 m sur le cours d'eau principal.
L'onde des plis de l'unité du plateau et de la butte de Marines se propage jusqu'aux rebords de la vallée, à l'Ouest de l'unité de paysage. Les transitions entre le plateau et la vallée sont douces, en légère déclivité, bien que le rebord de la vallée soit clairement marqué par un épais ourlet boisé.
Les bois de la Tour du Lay et de Grainval marquent les limites du département, occupant la crête (il s'agit d'une butte relictuelle d'orientation NW-SE s'inscrivant dans la continuité de la butte de Carnelle, de Mareil-en-France et de Chatenay en France, et culminant à 188 m). Ils séparent les vallées du Sausseron et celle du ru de Méru et annoncent les vastes forêts de l'Oise.
En aval cependant, les coteaux présentent quelques portions plus abruptes.

Approche de la vallée du Sausseron
Depuis les morceaux de plateaux alentours, la vallée se perçoit par son ourlet boisé qui la surmonte et forme l'horizon du plateau ainsi que par les lignes du terrain fuyant doucement vers la vallée.

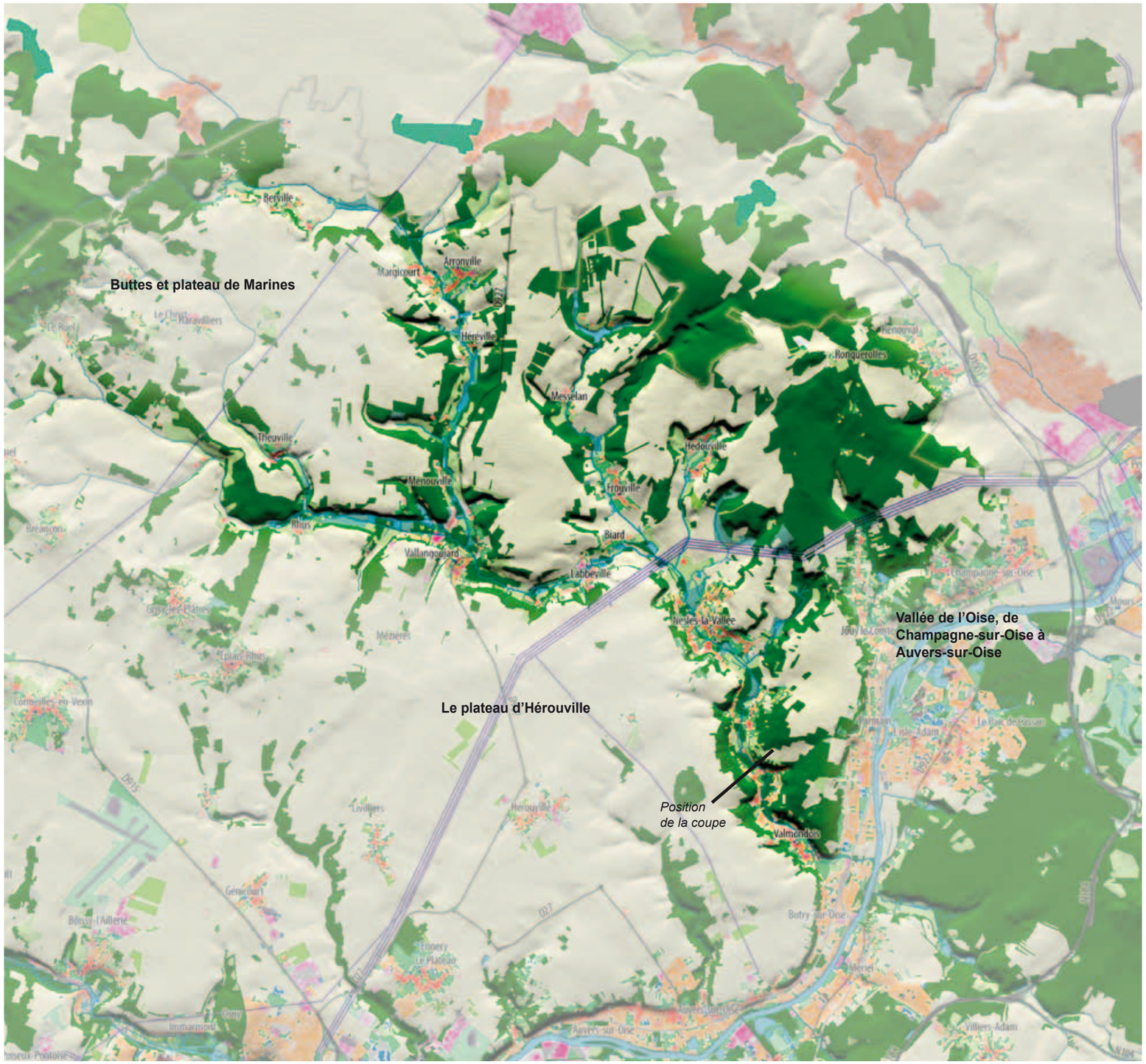

Structures et motifs

Un paysage en voie d'étouffement sous une épaisse végétation

Depuis les plateaux cultivés alentours, la vallée est signalée par son épais ourlet boisé, permettant d'en favoriser la lecture dans le grand paysage. Cette épaisseur est aussi intéressante dans sa diversité, puisqu'elle en anime les franges par le jeu des hauteurs des strates végétales et par le rythme des floraisons.
A l'inverse, la lisibilité permise par l'abondance végétale en rebord de coteaux, se révèle être pénalisante pour le paysage vu de « l'intérieur ». L'ensemble des versants, ainsi que le fond de vallée, sont en effet recouverts d'une végétation dense et de peupleraies qui obstruent les vues et « bouchent » la vallée. La couverture boisée recouvre ainsi la plupart des éléments qui seraient autant de motifs de paysage particuliers en rebord de rivières ou dans les fonds de vallée.
Cependant, les rares ouvertures rencontrées montrent les potentialités de paysage lorsque la lumière pénètre au coeur de la vallée. La structure de la vallée et ses ambiances intimes des prairies humides au centre de petites clairières sont alors lisibles ainsi que de belles pelouses calcaires fleuries remarquables (cote de l'aventure à Theuville, tour du Lay à Parmain…). Le paysage prend soudain forme, la vallée devient lisible et prend tout son sens, dévoilant cultures, pâturages ponctués de marais et d'étangs (vallée des prés à Theuville, vallée des prés à Menouville, fond de Norinval).
Le marais du Rabuais (ENS) a géré de manière exemplaire par les collectivités, propose de très belles ambiances « naturelles ». Les parcs des châteaux comme à Balincourt, s'inscrivent délibérément dans la logique de la vallée.

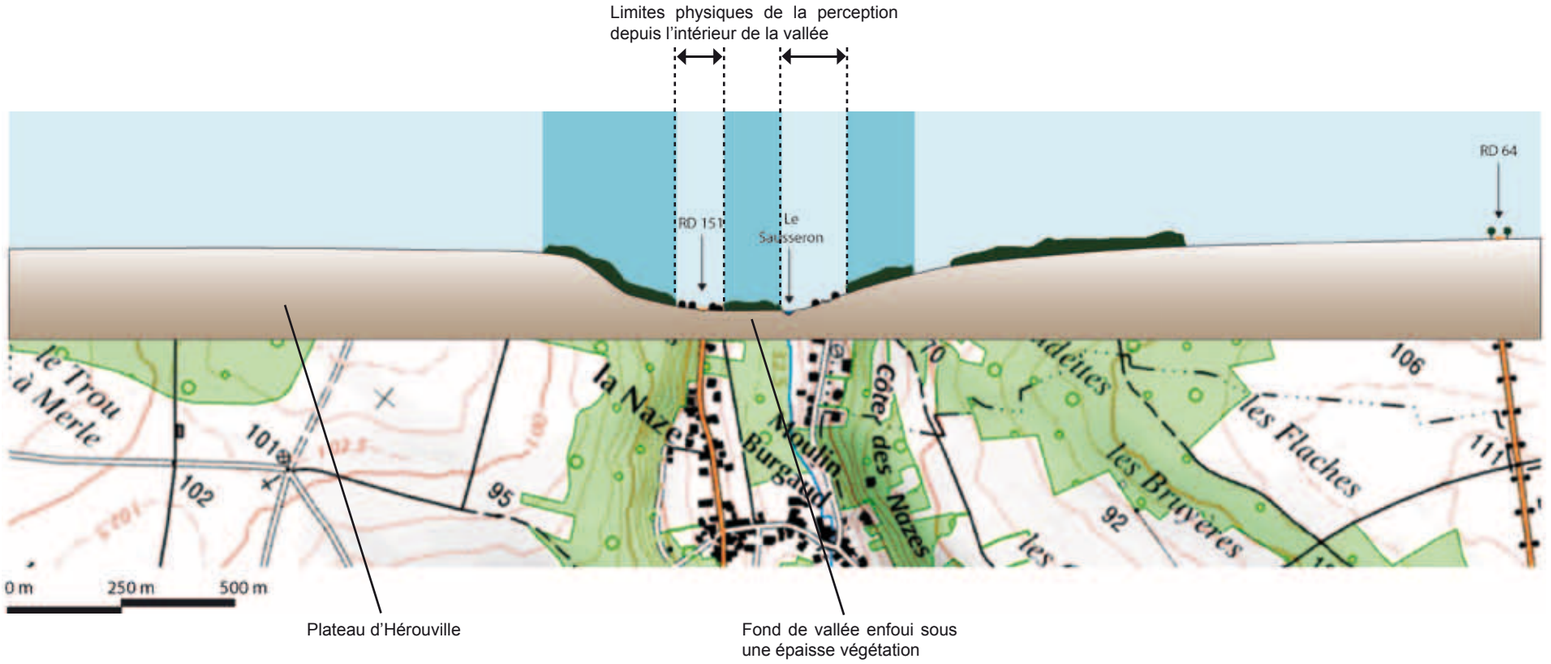

Coupe sur la vallée à Valmondois : l'urbanisation linéaire en pied de coteaux.
La vallée, d'une profondeur d'environ 70 m depuis le rebord du plateau, est particulièrement boisée. La structure urbaine s'organise principalement suivant deux voies situées aux pied de chacun des coteaux. Le Sausseron, invisible, serpente entre les masses de végétations.

Une continuité urbaine linéaire en fond de vallée aval

Tout en présentant encore les caractères de paysages naturels, les vallées sont par ailleurs assez fortement construites. L'urbanisation est quasiment continue le long des routes depuis Butry-sur-Oise jusqu'à Nesles-La-Vallée. Elle suit deux axes situés de part et d'autre du Sausseron, en pied de coteau. Les habitations traditionnelles se sont implantées dans une logique de distribution linéaire et peu dense en fond de vallée, souvent 10 à 20 mètres au dessus de la rivière. Ce phénomène général d'urbanisation « filandreuse » est tout aussi lâche en amont de Nesles-la-Vallée, mais pour le moment moins étendue. Cet étalement urbain n'entretient que très peu de lien avec la charpente naturelle, notamment en termes de perception, puisque le plus souvent, le fond de vallée occulté par le bâti et la végétation, empêche de comprendre la structure du paysage. Il faut noter la multitude des petits étangs de pêche qui mitent la vallée et en rendent parfois difficile l'accès. A partir de Nesles-la-Vallée et en remontant le Sausseron, la végétation se fait encore plus présente et les implantions urbaines de plus en plus lâches.

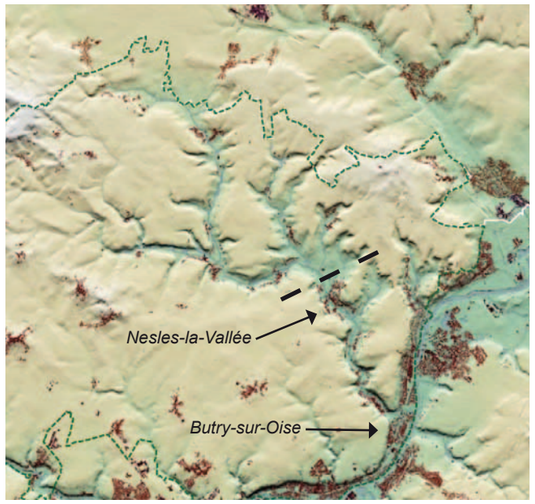

Etat de l'urbanisation dans la vallée du Sausseron.
Une urbanisation linéaire et continue depuis Butry-sur-Oise à Nesles-la-Vallée remonte la vallée le long des axes routiers en pied de coteau. En amont de Nesle-la-vallée, le tissu urbain se relâche, les villages se dispersent aux confins des affluents.

Malgré un fort potentiel de qualité paysagère, un paysage qui semble à l'abandon

Les habitations « tournent le dos » aux espaces de nature pourtant tout proches. Ils entretiennent peu de relations physiques avec eux, ce qui donne l'impression d'une nature où dominent les signes de l'abandon (friches, taillis, peupleraies pas forcément entretenues, marais boisés...). Cette impression peu qualitative est encore plus forte à l'ouest de l'unité où l'urbanisation, moins dense et dispersée, apparaît souvent sous la forme de campings et de camps de vacances plus ou moins délaissés, témoins d'un usage temporaire.

Un camp de vacances qui semble être abandonné au milieu des boisements, en amont de Nesles-la-Vallée.

La présence de la nature pourrait se révéler être un véritable atout dans une logique de gestion raisonnée de la végétation, dans les ouvertures et dans l'existence d'une relation d'intelligence urbaine avec le paysage.
A cet égard, les villages de Theuville et Rhus, le château de Balincourt et la ferme de Ménouville montrent de véritables qualités d'intelligence urbaine avec leur site.
Rhus, légèrement en surplomb sur sa butte en rebord de vallée du Sausseron, à la fois tourné vers la vallée et vers le plateau et dans la continuité du plateau et des buttes de Marines, s'inscrit en position de promontoire sur la confluence du Sausseron avec la vallée des Prés.
Theuville, légèrement au nord de la vallée des prés, est caractérisé par ses grands corps de ferme clos qui sont aussi à la fois tournés vers le plateau et vers la vallée du ru de Theuville.
Ces villages présentent une organisation urbaine compacte dans laquelle les formes bâties patrimoniales sont mises en valeur dans de vastes dégagements, à l'inverse des portions aval, aux tissus plus lâches et enfouis à l'intérieur de la vallée.

Conditions de perception

Un réseau de petites routes épouse les sinuosités complexes des vallées. Par comparaison, la vallée voisine dite Vallée de l'Esches accueille des aménagements de plus grandes dimensions comme l'autoroute A 16 et des développements urbains autrement plus importants. Depuis ce réseau, les nombreuses fermetures visuelles formées par l'urbanisation linéaire ou par la végétation permettent peu de visions sur le paysage de vallée. Ce sont les ouvertures cultivées du fond de vallée qui, lorsqu'elles existent et sont accessibles, offrent de véritables paysages aux qualités pittoresques.
Un réseau de chemins existe, de manière discontinu. Il présente quelques portions permettant d'approcher de la Viosne sans pour autant favoriser de réelles mises en scène de la rivière.

Une vue « volée » depuis la position en léger surplomb de la route en direction du fond de vallée où l'on aperçoit un magnifique corps de ferme, malheureusement à l'abandon.

Les ouvertures qui existent néanmoins en fond de vallée montrent le potentiel de paysage possible en termes d'ambiances et de lecture des structures.

Le Parc de Balincourt et sa chapelle à Héréville, une structure remarquable en fond de vallée.

Les coteaux boisés forment un cadre fortement étanche visuellement, au sein duquel les ouvertures du fond de vallée sont mises particulièrement en valeur, notamment lorsque ce sont des prairies.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Définir une vocation partagée

Définir une vocation à la vallée est une question dont les implications retentissent fortement sur les ambiances ressenties dans l'unité de paysage. L'abandon de certaines zones de loisirs et le déclin de l'agriculture liés au développement urbain en provenance de l'Oise, rendent « incertaine » l'ambiance paysagère qui semble refléter les hésitations relatives à la vocation de la vallée. L'appartenance au parc naturel régional du Vexin doit permettre de prendre parti quant à une vocation dominante. Celle d'une vallée qui retrouverait sa vitalité agricole tout en préservant l'environnement, étant la plus conforme aux objectifs du Parc et aux potentialités paysagères.

Favoriser les ouvertures, conditions de paysage

Le phénomène de fermeture des paysages, suite à l'enfouissement de la vallée sous une végétation dense, représente un enjeu majeur pour l'unité de paysage. Il est indispensable de conserver les prairies existantes et d'éviter que les boisements, fortement présents sur les coteaux ne viennent combler entièrement le fond de la vallée. Leur part doit être réduite si l'on souhaite que le paysage soit révélé. En accord avec le PNR du Vexin Français, un réseau d'ouvertures pourrait être proposé tout au long de la vallée, en valorisant prioritairement les activités d'élevage, mettant ainsi en lumière et en lien, grâce à des actions de restauration, des prairies et zones humides, avec des pelouses du coteau, révélant de surcroît le fort potentiel de biodiversité. De la même façon, autour des villages, il semble nécessaire de préserver une continuité d'ouvertures capable d'articuler les franges construites à leurs espaces naturels.

Développer un réseau de promenades reliant les principaux sites naturels aux cœurs des villages

Les itinéraires de randonnées semblent s'affaiblir en amont de Nesles-la-Vallée. L'enjeu pourrait consister à poursuivre le développement d'un système de promenades (pédestres, cyclistes et équestres) en lien avec les réseaux identifiés sur des plateaux alentours, associant itinéraires de rebord de vallée, franchissement de coteau et parcours en fond de vallée (talweg). Le réseau de promenades est intimement en lien avec le réseau d'ouvertures et permet d'offrir des vues depuis les hauteurs en y mettant en œuvre des actions de gestion de la végétation appropriée.

Travailler la compacité des villages

Cadrer les formes urbaines en fonction de la structure paysagère et non en fonction des routes. Un plan de développement des vallées serait peut-être indiqué, ménageant des interruptions et favorisant des structures urbaines plus groupées. De la même façon, les limites des villages doivent rester lisibles. Il est important qu'ils ne s'étendent pas indéfiniment le long des routes ou remontent le long des coteaux mais, qu'au contraire, ils se densifient sur eux-mêmes.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

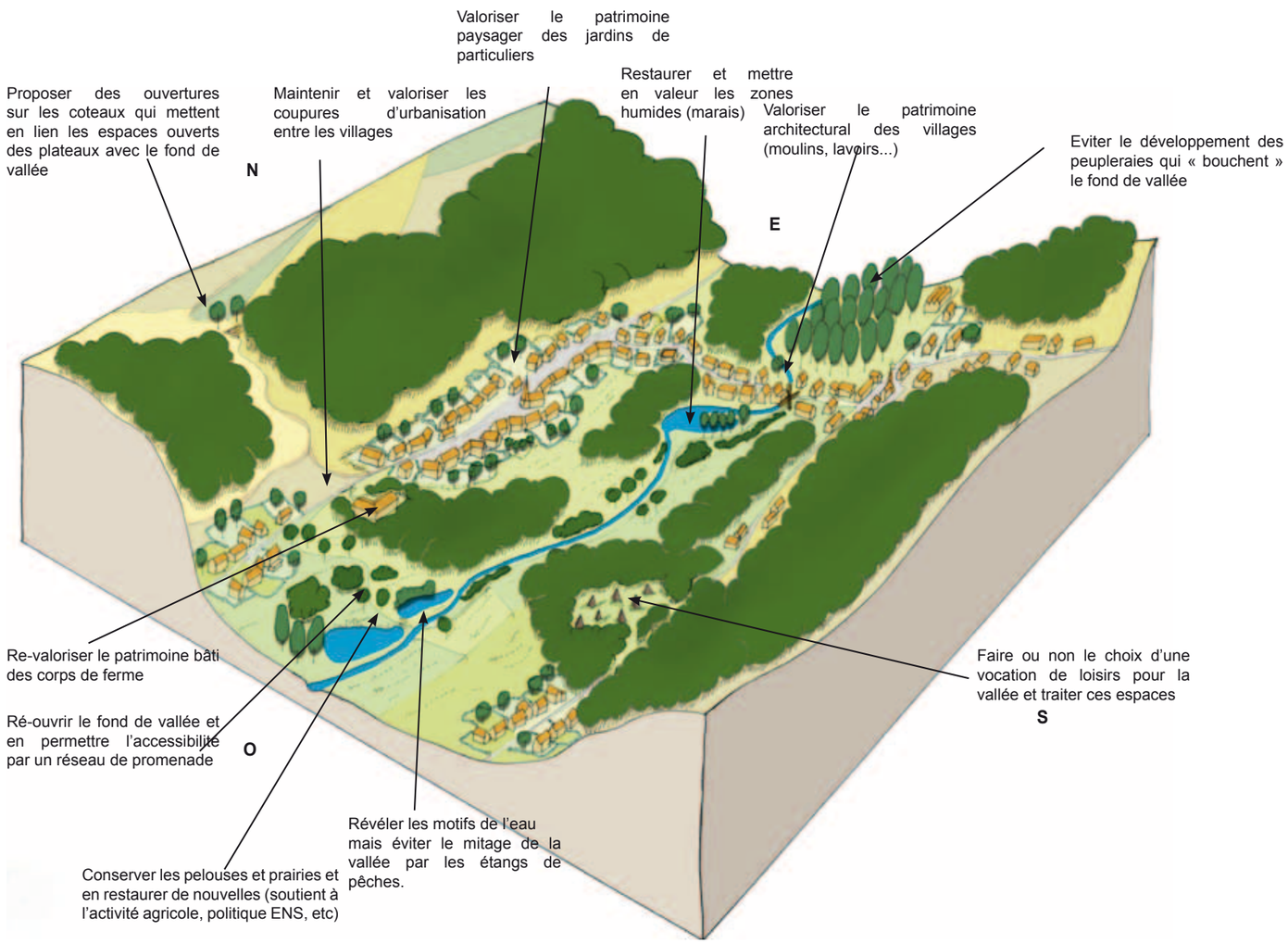

Valoriser l'ambiance de campagne

■ Des caractères à affirmer

L'unité de la vallée du Sausseron et de ses affluents est rurale et présente de magnifiques caractères de campagne qui font la valeur de ses paysages, si tant est qu'ils soient convenablement révélés. En particulier, le patrimoine architectural des villages est à conserver et à entretenir (vieux lavoir, passage du ru et château de Molle à Hédouville, place Carrouge à Arronville, mais aussi les chapelles). Leur accessibilité publique doit être garantie. Si certaines valeurs paysagères participent pleinement de cette ambiance rurale (patrimoine de platanes et de tilleuls à Menouville) d'autres, en revanche, restent parfois à évaluer, comme le patrimoine potentiel des jardins des particuliers ou celui du réseau d'ouvertures de prairies.

■ Un site à valoriser

Valmondois constitue un point d'articulation essentiel dans la compréhension des limites paysagères de cette ambiance rurale. Installée dans le fond de la vallée du Sausseron à la confluence avec l'Oise, le village est une porte d'entrée dans le réseau de vallées de l'unité paysagère. Les ambiances de la vallée urbanisée de l'Oise et celles de vallée jardinée du Sausseron doivent rester distinctes, mais leur articulation peut davantage être soignée par :

- la lisibilité de la confluence avec l'Oise, en dégageant les caractères de la charpente naturelle enfouis sous la végétation ;
- la continuité des espaces ouverts (site des grands Prés, Port au Loup) jusqu'en bord d'Oise ;
- le maintien de la coupure d'urbanisation entre Butry-sur-Oise et Valmondois signifiée par le site des Grands Prés et le traitement des franges urbaines sur ces espaces ;
- le respect des typologies architecturales traditionnelles et de leurs implantations dans la vallée du Sausseron.

Valoriser les motifs de l'eau

Dans la vallée, la présence de l'eau est à mettre en valeur et l'unité de paysage gagnerait à en révéler les motifs par :

- la mise en valeur les bords de l'Oise (à Valmondois), de manière urbaine;
- la révélation du paysage associant la rivière Sausseron et ses marais de manière rurale ;
- le développement d'un langage lié à l'eau à différentes échelles : dispositifs de récupération et d'infiltration (rigoles, fossés, noues, mares...) mais en évitant les étangs de pêches qui banalisent et privatisent la vallée.

Proposer une politique agricole durable pour la vallée

Le maintien des caractères ruraux et de leur lisibilité nécessitent un engagement pour la réintroduction d'une agriculture diversifiée dans la vallée et le développement de pratiques pour le maintien d'ouvertures (élevage).

La valorisation en filière énergétique des bois de coupe pourrait être encouragée en accord avec les actions de gestion pour le maintien d'espaces ouverts (coopérative agricole pour l'achat de matériel type broyeur, utilisation en bois de chauffe dans certains établissements publics).

Depuis les nervures du plateau de Marines, la vallée se signale par son épaisseur de végétation diverse et abondante en rebord de coteau. Les vallées boisées et les « morceaux de plateau » cultivés font alterner ombre et lumière, tandis que l'œil s'arrête aux hauteurs boisées du département de l'Oise.

VALLÉE DE L'YSIEUX

Le rebord épais de la vallée, vu depuis la plaine de France de Mareil.
La Vallée de l'Ysieux apparaît comme un paysage caché par un épais rebord qui vient ourler la plaine au contact de la structure de l'eau. Son relief chaloupé organise des découvertes sur la structure de la vallée, aux détours des galbes du coteau.
Ce rebord, en décaissé par rapport à la topographie de la plaine, est une séquence de paysage particulièrement dynamique et attachante.

Cachée entre deux coteaux arborés, c'est par surprise et au hasard des découpes du relief que se découvre la vallée de l'Ysieux depuis les vastes étendues de la Plaine de France.

A l'extrémité nord-est du département, entre la région capitale et les terres cultivées de la Picardie, la vallée de offre des ambiances intimes et rurales qui se déclinent en deux séquences distinctes. Une vallée amont encaissée et étroite où la rivière reste le plus souvent cachée et où dominent les activités agricoles et de loisirs. Plus en aval, à partir de Luzarches, une portion plus ample et plus urbaine s'achève en une large plaine alluviale au contact de la vallée de l'Oise. A la croisée de cette dernière avec l'Ysieux et la Thève, en point d'orgue, se situe le domaine de l'abbaye de Royaumont.

- **Un caractère secret et rural dans une vallée encaissée et relativement à l'écart**
- **Un raccordement urbanisé à la plaine de France vers l'amont**
- **Des structures et enjeux complexes dans la plaine de confluence avec l'Oise**

Limites et voisinage

L'Ysieux prend sa source à Fosses en limite de la plaine de France de Mareil. La ville, qui borne l'unité à l'est, se trouve à la naissance de la vallée proprement dite et s'est développée principalement en rive droite, mais aussi sur le plateau. Elle constitue un espace de transition entre les ambiances urbaines et denses de l'unité de l'axe de la RD 317 à laquelle cette partie amont est rattachée et celles, très rurales, de la vallée de l'Ysieux à l'aval de Fosses.

Les limites Nord sont dessinées par le rebord boisé du plateau que recouvrent la forêt de Coye et le bois de Bonnet. C'est le premier front boisé que perçoit l'automobiliste quand il quitte Paris et se dirige vers le nord par la RD 316.

A l'Ouest, la vallée de l'Ysieux vient doucement se confondre avec celle de l'Oise dans une séquence cependant complexe de confluence où vient s'adjoindre la Thève. Les limites avec les unités de la vallée de l'Oise sont ici progressives et développent un gradient d'ambiances allant de la campagne pittoresque à la ville.

Au Sud-Ouest, la transition est plus progressive. La vallée de l'Ysieux est ici dominée par le piémont sud de la butte de Carnelle qui prolonge son versant et dont la lisière met en résonance l'unité de la vallée de l'Ysieux avec celle, voisine, des buttes et vallons de Carnelle, L'Isle-Adam et Montmorency.

Plus au Sud, les boisements du coteau de l'Ysieux constituent une limite épaisse qui marque clairement une transition entre la vallée et les grandes étendues de la plaine de France.

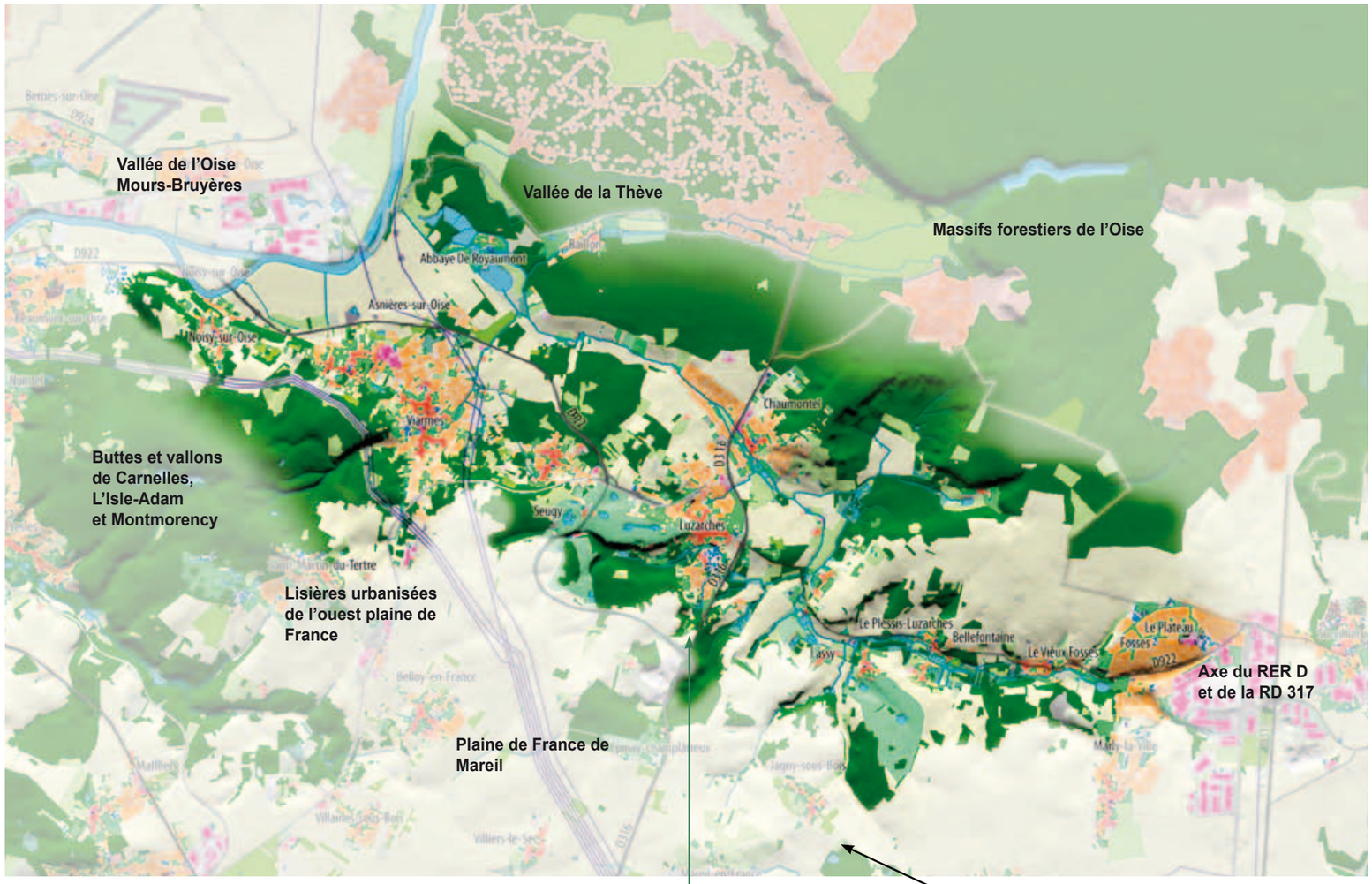

La vallée ne se laisse découvrir qu'au hasard des découpes du relief et très tardivement. Le rebord épais est une séquence de paysage de plein droit.

Les mottes de Mareil-en-France et Chatenay-en-France, vigies dans la planimétrie étalée de la plaine résonnent avec le relief très marqué du coteau sur l'autre rive et semblent plus en résonance avec le rebord de vallée qu'avec la plaine.

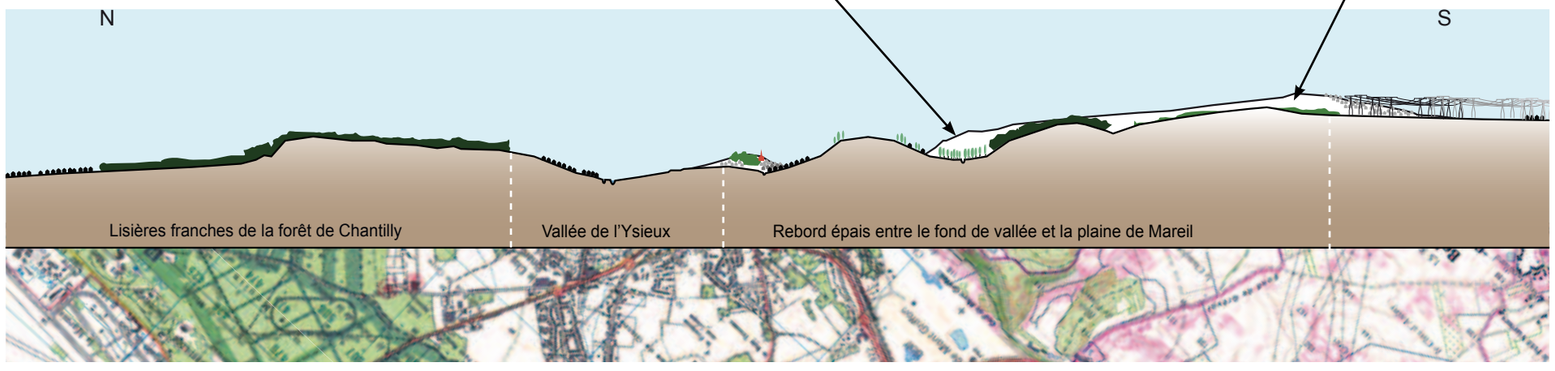

Charpente naturelle

La vallée peut être décrite en deux séquences distinctes.

En amont, entre Fosses et Luzarches, la rivière est relativement et régulièrement encaissée (environ 40 m) entre deux plateaux agricoles. Au Nord, l'étendue cultivée du plateau instaure un vaste recul entre la vallée et les lisières du massif de Chantilly. Le fond de vallée présente de petites terrasses alluviales au débouché de quelques vallées sèches et de vallons à la morphologie plus resserrée. De Fosses à Luzarches, la vallée est relativement symétrique avec des pentes marquées de part et d'autre du cours d'eau.

Une dissymétrie accompagnée d'un changement de direction du cours de l'Ysieux se dessine entre Thimécourt et Chaumontel. Elle est liée à la confluence avec le ru de Popelin et le ru de la Flâche et marque le seuil entre les deux séquences de vallée.

Cette dissymétrie de la vallée engagée à hauteur du moulin de Lassy se poursuit ensuite en aval de Chaumontel jusqu'à sa confluence avec l'Oise, Les reliefs sont très marqués en rive gauche (notamment par la présence remarquable du massif de Carnelle) alors qu'en rive droite les reliefs du Bois Bonnet se localisent au droit du vallon du ru de la Flashes et du promontoire de Chaumontel, Les pentes sont ensuite nettement plus atténuées jusqu'à la confluence. Dans cette partie aval, la dissymétrie de la vallée est renforcée par la rivière, qui s'est déportée sur sa rive droite. Elle a creusé une vallée largement évasée jusqu'à l'Oise. La confluence s'étend largement le long de la vallée de l'Oise. Elle se présente sous la forme d'une plaine alluviale partagée avec la vallée de la Thève où le réseau hydrographique a été remanié, notamment autour de l'abbaye de Royaumont. Il s'y développe des unités urbaines plus importantes qu'en amont (Luzarches, Chaumontel, Viarmes, Asnières-sur-Oise).

Le festonnage du rebord épais, sensation de basculer d'un paysage à l'autre

En rive droite de l'Ysieux, de belles perspectives en « enfilade » dans le sens de la vallée sont en situation de léger surplomb par rapport au cours de l'eau. Elles proposent une lecture continue de la structure fluviale sur la partie avale du cours d'eau.

Perception des deux éperons boisés du massif de Carnelles qui dessinent presque schématiquement la charpente naturelle du massif qui vient s'incurver jusqu'à l'Oise.

Vues lointaines sur la vallée ouverte avec l'extrémité ouest du massif de Carnelle, la confluence et les coteaux de l'autre coté de l'Oise

Structures et motifs en amont de Luzarches

Tout en amont de la vallée, l'articulation avec la Plaine de France se fait au niveau de Fosses. La zone d'activité qui s'étend en limite de plateau et en léger promontoire, ainsi que les extensions pavillonnaires de la rive droite marquent cette transition. La source de l'Ysieux n'est que peu perceptible dans la ville, son cours restant aménagé en buse jusqu'aux étangs qui indiquent alors de manière effective l'existence de la rivière.

Après la séquence urbaine de Fosses, la vallée présente une ambiance rurale, ponctuée de villages et hameaux (Vieux-Fosses, Bellefontaines, Le Plessis-Luzarches, Lassy, Gascourt, Thimécourt) entre lesquels viennent souvent s'intercaler des parcs historiques clos de murs (Château de Chauvigny, Château de Saint-Thaurin,) des espaces privés et des activités de loisirs (centres de vacances, poney-clubs, golfs…). Même s'ils constituent un patrimoine ou une activité remarquable, ces espaces participent à la privatisation du cours de l'Ysieux.

Dans sa partie la plus resserrée, la vallée propose une mosaïque de micro-paysages qui alternent entre des chambres de paysage ouvert, et des boisements de fond de vallée. Les chambres paysagères sont souvent portées par les nombreux villages qui s'égrènent régulièrement en fond de vallée. Ils sont la plupart du temps localisés (en tout cas les centres anciens) dans les secteurs d'élargissement de la vallée, à la confluence avec les multiples vallons de cette partie de l'Ysieux. Bordés par les boisements de coteaux, ces espaces intimes et clos, s'étendent de part et d'autre de la rivière. A ce jour, l'occultation des berges de l'Ysieux ne permet pas d'apprécier pleinement ces chambres de paysage. Elles sont souvent séparées en deux par les boisements de berges. Ces boisements, souvent constitués de peupliers, contribuent à la fermeture et au cloisonnement du fond de vallée et à l'occultation du cours d'eau. Difficile à apercevoir, il est peu aisé de le suivre à pied car son cours est fréquemment rendu inaccessible par l'emprise d'activités de loisirs. Celles-ci participent grandement au morcellement structurel de la vallée.

En rive droite, la lisère de la forêt de Chantilly dessine sur le plateau une limite franche avec l'espace cultivé, tout en donnant un cadre au paysage qu'elle surligne. Le plateau agricole présente un caractère remarquable avec l'absence totale de bâti, même agricole, remarquable ainsi qu'une limite extrêmement tranchée entre la zone agricole et Fosses. Cette situation permet depuis les espaces cultivés, des positions en surplomb sur la vallée. Le festonnage des coteaux, combiné au caractère assez morcelé du fond de vallée, instaure peu d'articulations entre le paysage confidentiel du fond de vallée et les hauteurs des coteaux et des plateaux.

Dynamique des structures et des motifs

La quantité d'équipements et d'activités qui s'intercalent entre les villages contribue à créer un paysage « artificialisé » et provoque la fermeture des espaces en venant dissimuler la rivière à laquelle il est difficile d'accéder. Cette fermeture tend à minimiser la présence des hameaux. Peu à peu, l'image de vallée pittoresque est fragilisée par la mise en place progressive d'un paysage « résidentialisé ».

Structure paysagère schématique en amont de Luzarches

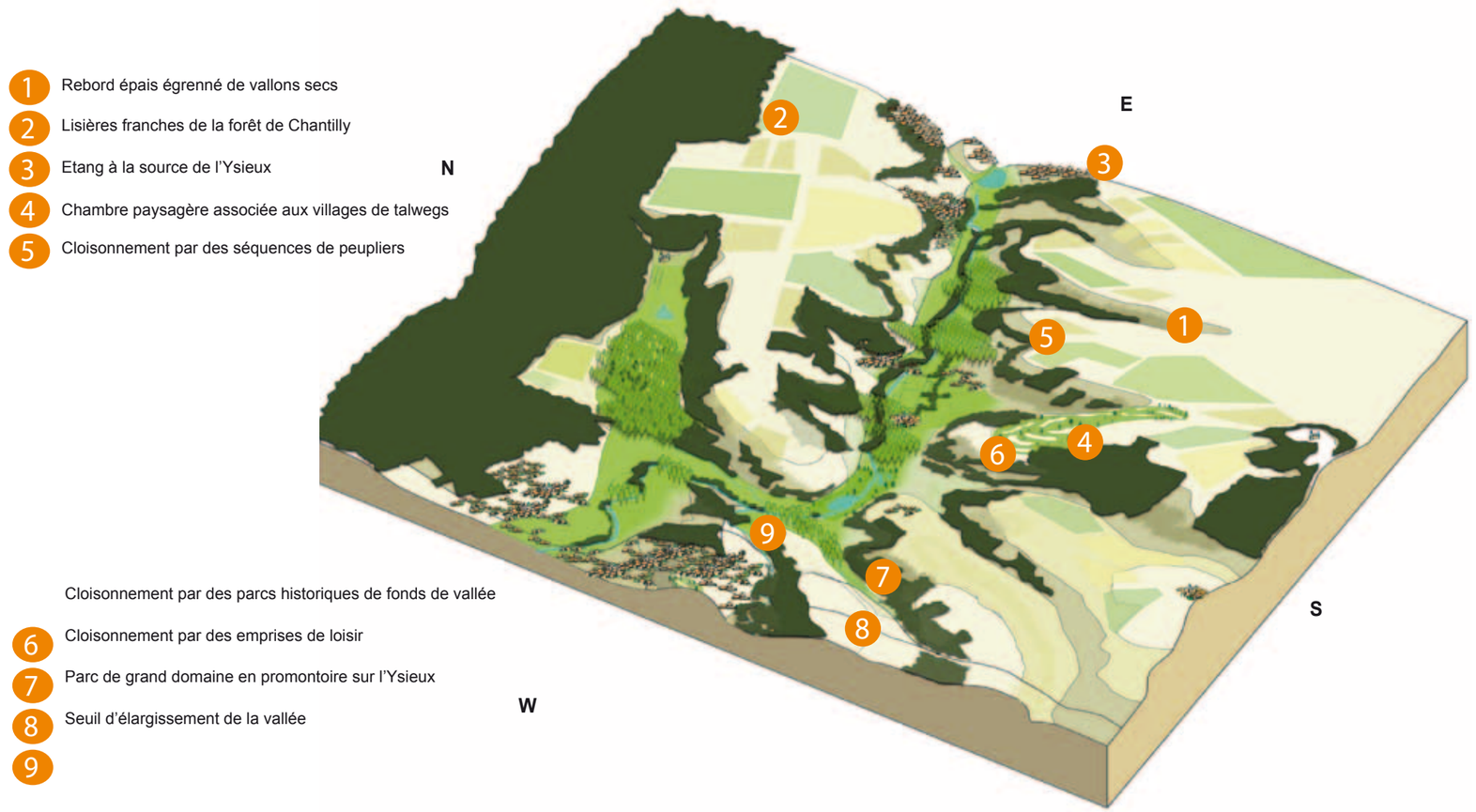

Le paysage privé est aménagé dans une chambre paysagère à proximité du ruisseau. Le cours d'eau est totalement occulté du paysage, enfoui sous une ripisylve peu attrayante. Les pièces d'eau sont ornementales et uniquement affectées aux loisirs

Dans l'épaisseur de la lisière nord de la forêt de Chantilly, une chambre paysagère maintenue en prairie grâce à l'activité équestre.

Le classement du site en 2002 et la création du PNR en 2004 permettent de contenir de manière très efficace l'étalement urbain de fond de vallée qui a profondément menacé la structure de cette unité durant les décennies précédentes. Le développement et l'extension des équipements de loisirs est contenu mais le risque de fragmentation de l'espace et de cloisonnement de la vallée reste fort en raison des dimensions et du traitement paysagé des emprises déjà en place.

Ces dynamiques viennent en partie relayer des pratiques d'élevages de fond de vallée, aujourd'hui disparues dans ce secteur du Val-d'Oise. Le développement de l'activité équestre permet notamment le maintien d'herbages de vallée. Elle peut donc jouer un rôle bénéfique sur la qualité des paysages en contribuant aux maintien des espaces ouverts de prairie. Néanmoins, elle contribue également au développement d'équipements de nature à miter l'espace si les implantations ne sont pas maîtrisées. En outre, le développement très important des clôtures électriques composées de rubans blancs très voyants conduit localement à altérer profondément la qualité des perceptions.

Les espaces sur-entretenus des parcs de loisirs et des golfs, ou l'activité de pépinière, fabriquent des paysages, certes très artificialisés, mais qui évitent un enfrichement systématique de la vallée. Les dynamiques de gestion de ces espaces sont des leviers importants pour contrôler une certaine transparence des boisements.

La morphologie étroite de la partie amont de la vallée de l'Ysieux contraint à un développement exclusivement rural. L'implantation d'infrastructures ou l'expansion urbaine en vallée ou sur le plateau ne sauraient trouver une place en adéquation avec cette configuration resserrée et confidentielle.

Sur le plateau, en limite d'unité, le développement de Fosses et Survilliers, dans le prolongement de la vallée de l'Ysieux, fait figure d'exception et initie un rapport d'échelle contemporain entre unité urbaine vallée rurale.

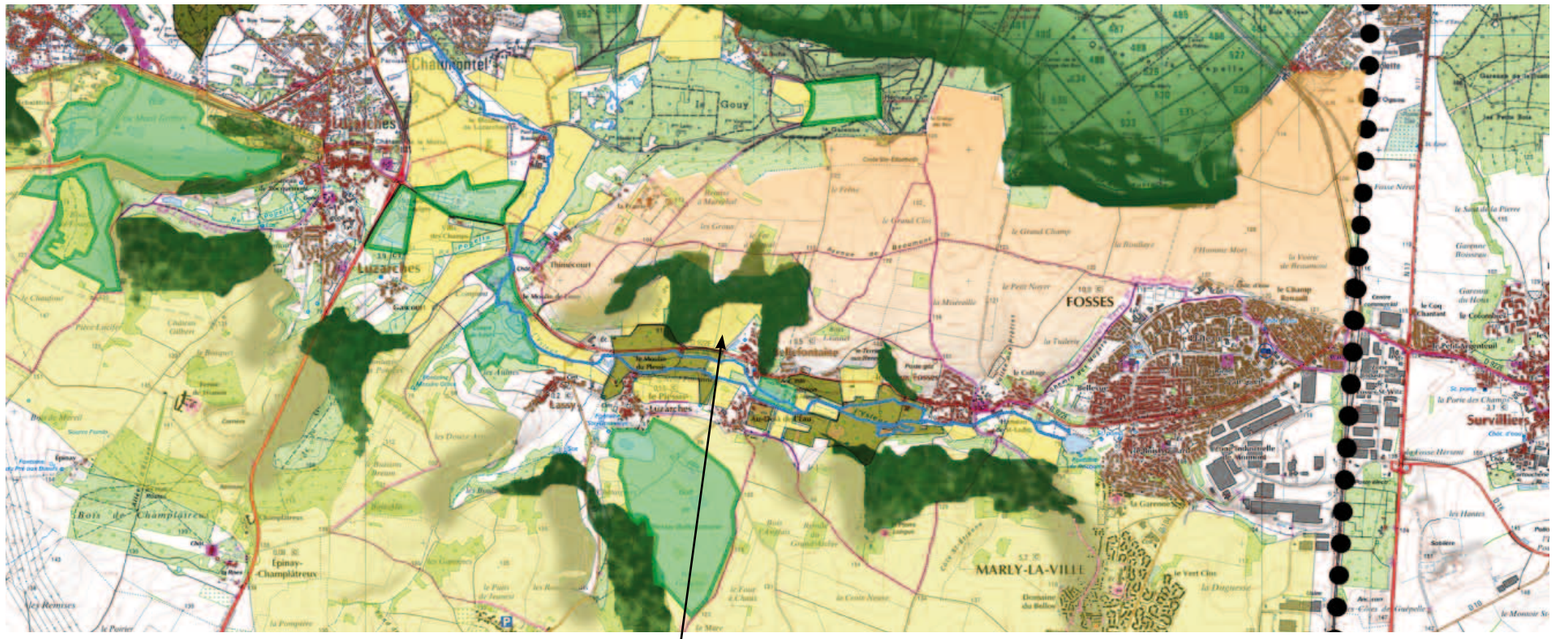

Conditions de perception en amont de Luzarches

Fosses est en situation de pivot. Sa structure urbaine étendue du fait d'un important étalement urbain ainsi que les nombreux bâtiments d'activité commerciale ont un impact important sur le paysage. A l'exception du village du Vieux-Fosses en contact avec le coteau, les échappées visuelles sont rares et on ne ressent pas d'articulation entre les coteaux cultivés et le paysage urbain du fond de vallée. Le site de la vallée de l'Ysieux n'est vraiment perçu qu'à distance de cette urbanisation.

Vue depuis la RD 317, l'église de Luzarches, en surplomb par rapport à la voirie et en position exemplaire de proue de l'ensemble du village est un repère important au centre de la vallée.

D'une manière générale, des positions en léger surplomb proposent des perspectives en enfilade dans le sens de la vallée. Mais les vues sont rendues difficiles par la fermeture due aux boisements et par la privatisation des abords de la rivière, voire de certains versants du coteau.

Les golfs de Mont Griffon et du Plessis-Luzarches occupent des reliefs de coteau en balcon sur la vallée. L'espace public à leur abord immédiat, sans réel traitement, organise des conditions de perception très variables.

Les unités de micro-paysage, chambres paysagères encore cultivées renvoient une impression de paysage où le rapport d'échelle entre l'ouverture cultivée et la forme construite propose un paysage soigné et attachant.

Les villages ne semblent pas tirer parti du développement de l'activité de loisirs. Entre deux complexes, il sont parfois perçus en situation de relégation. Cette entrée du village de Lassy ne semble pas prise en considération.

Vue sur une séquence de paysage privée à vocation de loisirs. Le contraste important entre un paysage sur-entretenu et sur-paysagé et un paysage urbain commun, quelque peu laissé pour compte ne permet pas d'appréhender la continuité du cours de l'Ysieux.

Structures et motifs en aval de Luzarches

Dans la section plus ouverte de la vallée, les reliefs du massif de Carnelle et des bois de Bonnet en limite du massif de Chantilly viennent enchâsser la vallée.
Tout de suite après Luzarches, un enchaînement d'ouvertures cultivées en position de léger surplomb propose des visions tangentielles sur le cours d'eau dont les alignements de peupliers viennent surligner le tracé. Ces ouvertures construisent une structure paysagère ample, très différente de celle, plus confinée, de la vallée en amont de Luzarches.
Dans la vallée ouverte, Viarmes occupe une position similaire à celle de Luzarches, à mi-coteau. Plus à l'Ouest, les formes construites de Viarmes et Asnières-sur-Oise, agglomérées tangentiellement au pied du coteau sud de l'Ysieux, ont tendance à déborder de leurs cœurs anciens pour coloniser la lisière et à miter le sous-bois de la forêt. Car la partie inférieure de la forêt n'est pas protégée au titre du statut domanial et le bâti n'est plus ici contenu le long d'une ligne tangente à la forêt.

Ouvertures cultivées en enfilade et en situation de terrasse par rapport au cours d'eau. La structure paysagère avec, au loin, la crête boisée de la forêt de Carnelle, est très lisible.

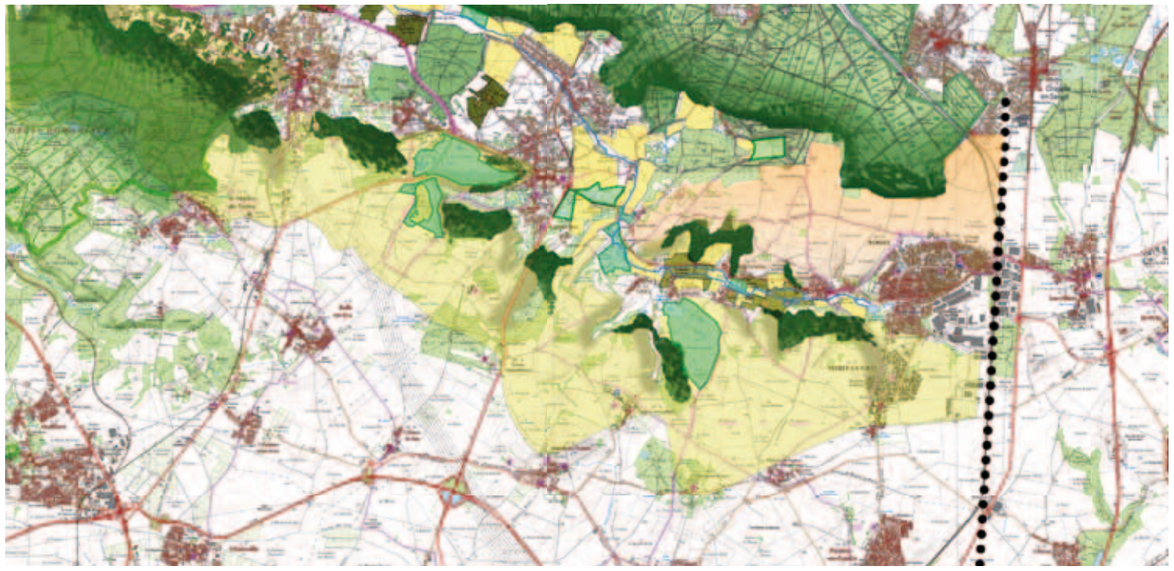

Ouvertures cultivées
Enclaves privatisées (résidence, loisir...)
Peupleraies
Paysage indistinct
Éperons boisés
Infrastructure occultante
Rypisylve masquant les bâtiments industriels en rive droite

Au premier plan, l'étang du Grand Viviers jouxtant l'abbaye de Royaumont. Il est sans doute la seule note paysagère qui permette de prendre du recul dans un paysage que les boisements referment de plus en plus.

Les étendues cultivées à proximité de Boran, aux abords de l'Oise, sont perçues comme des arrières paysagers déconsidérés, circonscrits par des peupleraies qui semblent non exploitées.

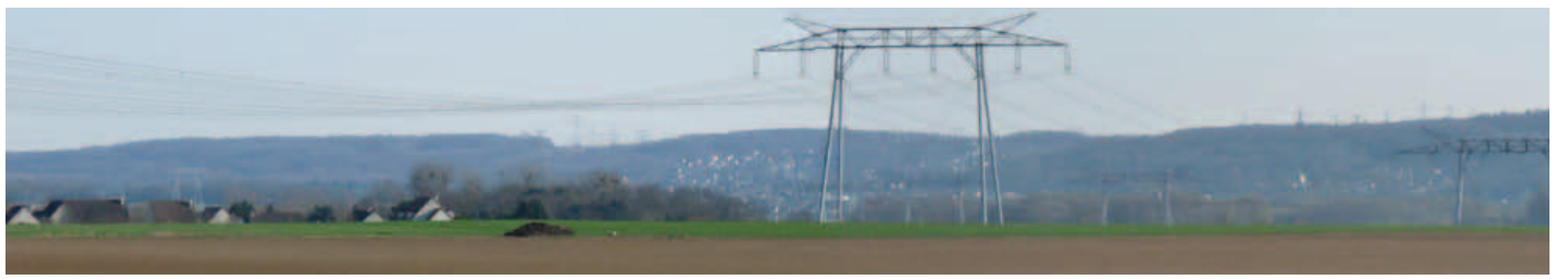

Depuis la rive droite de l'Oise, la perception de la confluence de l'Ysieux, de la Thève et l'Oise est totalement occultée. Au pied du relief du massif de Carnelle, qui pourtant dessine magnifiquement la structure de la vallée, la plaine est un paysage indistinct et stigmatisé par les lignes à haute tension.

Structure urbaine de Luzarches

Adossée au relief, en éperon dessiné par les vallées du Popelin et de l'Ysieux, Luzarches, en tête de cette section de la vallée est une ville-paysage. Les espaces publics y jouent avec l'horizon par delà le relief escarpé du coteau qui, en écrin, surplombe la composition urbaine et charpente les perspectives. Le dialogue entre les éléments architecturaux et les motifs de paysage que constituent l'éperon boisé du Mont Griffon et les boisements du Château de la Motte marque le territoire communal de Luzarches.

Le relief en éperon de Chaumontel est également remarquable sur le plan morphologique mais la qualité urbaine du lieu est fort différente avec un mitage du paysage par l'étalement pavillonnaire sur le coteau très visible dans la vallée de l'Ysieux et dans le vallon du ru de la Flâche. Celle-ci est d'autant plus dommageable qu'elle borde le seul vallon affluent de l'Ysieux aval. Ce réseau annexe est occupé par les marais de la Flâche et du Gouy, motif peu présent à cette échelle en vallée de l'Ysieux. En retrait de ces boisements humides, la Flâche prend sa source dans le très discret et pittoresque secteur de l'abbaye d'Hérivaux.

La grande place, de caractère rural, avec un terre plein central enherbé que vient ourler un double alignement de tilleuls dont la canopée se découpe en premier plan de l'horizon boisé semble être une avant-scène du paysage au lointain.

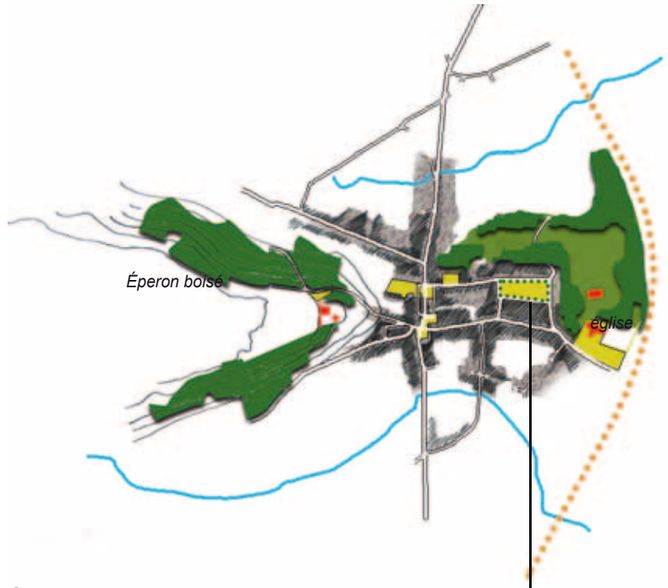

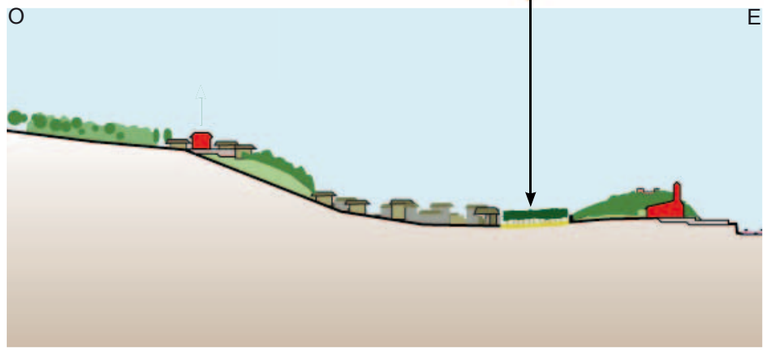

La charpente naturelle des éperons boisés font partie intégrante de la structure urbaine. Dans la suite du relief s'organisent la continuité des espaces publics.

Moulin de Luzarches

L'église est en situation de proue d'un boisement dans la continuité du parc du château et de l'ensemble de la forme urbaine qu'elle «termine». En position haute, en rebord de relief, elle signale la présence de la ville dans sa suite et ancre le paysage urbain .

Gros plan sur l'étalement pavillonnaire de Chaumontel en lisière de la forêt de Chantilly.

Accès à l'éperon boisé depuis Luzarches

Luzarches et Chaumontel se sont développées de part et d'autre de la vallée de l'Ysieux. Luzarches a tiré partie de sa situation exemplaire dans le prolongement des éperons boisés du coteau sud. Faisant corps avec la charpente naturelle, seule l'église émergeant des boisements témoigne de la présence de la ville. Chaumontel, au nord de l'Ysieux, s'est étalée contre les lisières boisées du massif de Chantilly sans tirer partie des micro reliefs du coteau. Cette présence pavillonnaire très visible entache l'ambiance rurale de cette unité.

Conditions de perception en aval de Luzarches

Au -delà de Viarmes, l'Ysieux s'ouvre sur la vallée de l'Oise en une vaste plaine alluviale. La rive gauche est un openfield où l'on observe encore quelques motifs récurrents de boqueteaux accolés à la RD 922. La ripisylve épaisse de l'Oise est omniprésente. Elle indique la présence de la rivière autant qu'elle la masque.
En rive droite de l'Ysieux, le domaine de l'abbaye de Royaumont occupe la position centrale de cette confluence dans un écrin de verdure qui se prolonge plus au nord par le marais du Lys. Cet ensemble boisé constitue le point d'orgue de la plaine alluviale. Ceinturé par la Thève (au nord) et l'Ysieux (au sud), il mystifie la confluence de la Thève et l'Ysieux avec l'Oise en la rendant lointaine, voire inaccessible depuis les réseaux qui bordent la plaine.
L'arpentage de la plaine alluviale de l'Ysieux est limité au GR1A et au chemin du Pont de Thève (entre le barrage de Derôme et Viarmes). Le manque d'aménité de ces circulations douces ne favorise pas l'appropriation de ce secteur remarquable, en limite de département et en charnière de trois unités de paysages.

Dynamiques des motifs et des structures

Exception faite de l'étalement urbain de Chaumontel contre les lisières boisées et en soudure urbaine de Luzarches, les dynamiques paysagères de la vallée de l'Ysieux entre Luzarches et l'étang du Grand Vivier semblent constantes et immuables.

Dans la plaine alluviale, boisements et bosquets viennent ponctuer la lecture claire de l'espace ample et plat. La masse imposante de l'éperon du Massif de Carnelle minimise l'impact des lignes électriques. Hormis les quelques bâtiments implantés de manière fort disgracieuse dans la plaine alluviale de l'Oise telles que la station d'épuration du SICTEUB et la station de potabilisation du SIECCAO, l'ampleur paysagère de cet espace ne semble pas compromise.
L'évolution des bords de la plaine alluviale contribue en revanche à l'enclaver. La déviation de la RD 922 en contrebas du massif de Carnelle constitue à plusieurs reprises, par son profil en talus, une rupture dans l'enchaînement des paysages et des continuités écologiques.

En rive droite de l'Oise, des implantations industrielles partiellement masquées par une végétation mal entretenue empêchent d'envisager une relation sereine aux berges. Le développement récent de la zone industrielle de Bruyère-sur-Oise contrarie l'un des derniers grands secteurs non urbanisé de l'Oise avant l'agglomération parisienne et Cergy. La mise à l'écart progressive de ce morceau de territoire en rive gauche de l'Oise est d'autant plus regrettable, aux vues du patrimoine historique, industriel et écologique que la plaine alluviale invite à une mise en réseau.

Alors que l'abbaye et le moulin de Royaumont peinent à manifester leurs rapports étroits avec les motifs de l'eau, le barrage Derôme est un patrimoine industriel remarquable et voué à disparaître avec la mise au gabarit européen de l'Oise. Localisés, à hauteur de la confluence Oise - Ysieux - Thèves, ces édifices sont des témoins historiques des différentes modalités de gestion de l'eau. L'enfrichement du Marais du Lys et la médiocre qualité des eaux de l'Ysieux aval suggèrent des opérations de restauration écologique et paysagère pour remettre en lumière la cohérence de ce secteur de l'unité.

Un cortège d'objets techniques encombre les espaces cultivés de la plaine alluviale.

L'ouverture dans le mur d'enceinte de l'Abbaye de Royaumont, ordonne un axe visuel frontal qui gouverne la relation paysagère de l'abbaye avec son anse fluviale .

Les étendues cultivées qui appartiennent aux terres de l'abbaye proposent un paysage d'une belle ampleur qui met en valeur l'éperon boisé du massif de Carnelle. Les boisements des rives de l'Oise participent autant à révéler la rivière qu'à la placer en limite de ces paysages ouverts.

Vue vers l'île des Aubins. Seules les lignes à haute tension témoignent d'un paysage à proximité d'une grande agglomération. Ces lignes aériennes semblent se mesurer aux coteaux du Vexin en arrière plan. Les trop rares brèches dans les boisements de berges permettent d'apprécier la présence de l'eau depuis ce territoire cultivé.

Perception lointaine de la plaine alluviale depuis la D922. Le coteau du massif de Chantilly cadre le paysage au loin. En plan intermédiaire des peupleraies viennent fermer l'ouverture de la vallée. Le profil sur talus de la D922 fonctionne comme une fracture paysagère qui s'interpose entre le pied du massif de Carnelle et la vallée.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Entretenir et valoriser le caractère rural du territoire

C'est le principal enjeu. L'unité affirme une ambiance rurale en contraste fort et intéressant avec les secteurs urbains voisins.
Le maintien de ce contraste suppose d'adopter une attitude rigoureuse vis-à-vis des développements urbains, en particulier sous leurs formes banalisantes (lotissements, mitage linéaire et diffus) et sur les franges des secteurs urbains faisant pression (Axe du RER D et de la RD 317 et vallée de l'Oise).
Au sein de l'unité elle-même, il est également intéressant de préserver au maximum les ambiances rurales en concentrant le développement sur les agglomérations de Viarmes et Luzarches, tout en maîtrisant leurs effets sur le paysage.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

L'ensemble de la partie aval de la vallée de l'Ysieux a connu avant son classement en 2002 (site classé de la vallée de la Thève et de l'Ysieux) et son intégration dans le PNR Oise/Pays de France en 2004 des développements insuffisamment contrôlés. Cette partie de la vallée est sujette à une pression foncière plus importante qu'en amont.
La position des unités urbaines à flanc de coteau est un principe fondamental de la cohérence paysagère de ce secteur de l'unité. Elle permet d'inscrire les formes urbaines dans une relation structurelle avec les boisements des reliefs et le fond alluvial de l'Ysieux. Le mitage des lisières boisées et les constructions sur les espaces inondables de l'Ysieux sont susceptibles de contrarier la cohérence de la structure de vallée.
Le mitage linéaire des flancs de coteau par simple prolongement des positions urbaines existantes risque d'entraver les continuités écologiques et la lecture des unités urbaines.

Malgré un mitage de la rue de Seugy et de la route des Glaises, la ville de Seugy reste perceptible comme une unité urbaine à l'est de Viarmes. Il n'en est pas de même à l'ouest, où une urbanisation linéaire de la grande rue rend imperceptible la distinction entre Asnières-sur-Oise et Viarmes. Le développement linéaire des bourgs et villages en fond de vallée tant sur l'Ysieux amont que sur l'Ysieux aval par des processus de soudures urbaines est préjudiciable à la perception même de la vallée au risque qu'elle devienne un « couloir urbanisé ».
Le mitage de vallée, dans sa partie amont, par les activités de loisirs (golf, centre équestres, bases de loisirs) sont des développements à maîtriser avec la plus grande vigilance.

Les éventuels développements urbains sont par conséquent limités sur cette unité. Ils doivent être soigneusement analysés et ne peuvent faire l'économie d'une structure urbaine forte, une densification des tissus existants à privilégier à des extensions urbaines dans ces paysages resserrés.
La qualité relativement préservée du secteur appelle un urbanisme et une architecture adaptés, spécifiques, du sur-mesure et non du tout-venant.

Vue depuis les coteaux nord, La vallée reste un paysage caché. Elle représente une séquence de paysage rural aux prises avec des enjeux principalement assujettis aux loisirs de la grande agglomération.

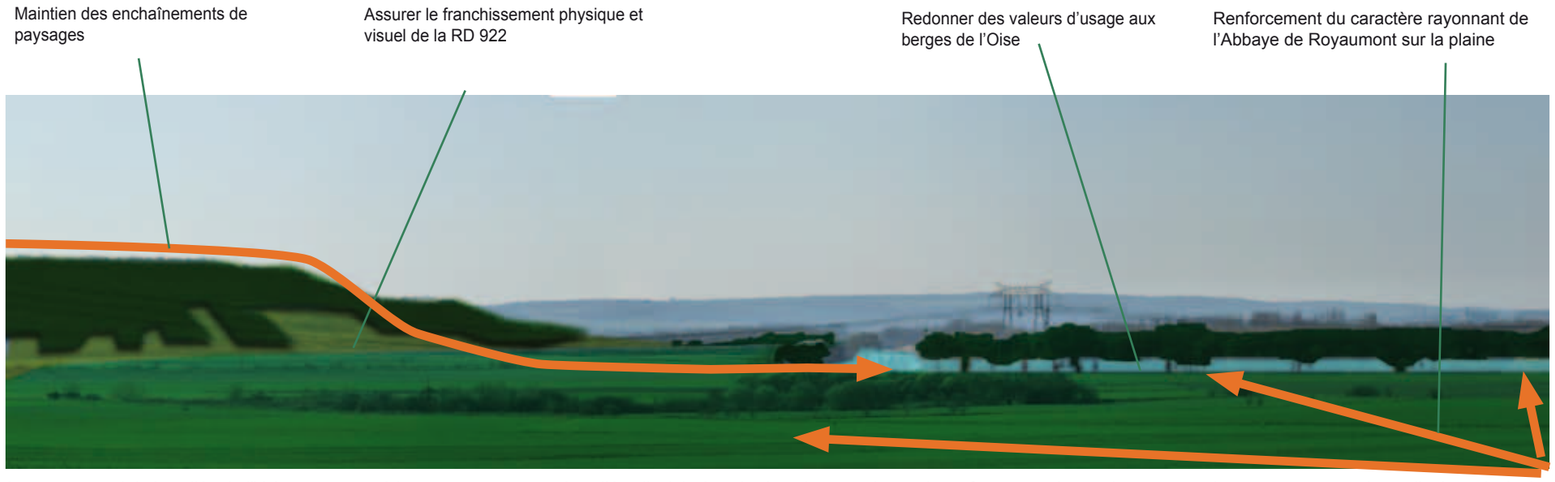

Le secteur aval de la vallée de l'Ysieux se caractérise par une structure de vallée alluviale évasée. La mise en valeur et le renforcement des enchaînements de paysage en constituent l'enjeu principal.

Confirmer l'articulation des deux secteurs de la vallée à Luzarches

Le territoire présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage :

- valorisation des « limites naturelles », que constituent le ru Popelin et l'Ysieux
- valorisation de la lisière de l'éperon boisé du Mont Griffon : maintien d'une continuité ouverte, instauration d'un chemin de crête ;
- mise en place d'un réseau de chemins empruntant les lignes de structure naturelle et associant le tracé du GR. Depuis le haut du Mont Griffon jusqu'à la vallée de l'Ysieux. Cet itinéraire doit permettre de reconsidérer la continuité des espaces publics notamment la place parking au pied du Mont Griffon ;
- traitement de valorisation paysagère des éléments de patrimoine, historique et écologique. Château et église de Luzarches, Château de Saint-Thaurin, Château de Chauvigny, ferme de Gascourt, moulin de Luzarches, marais de la Flâsches et domaine d'Hérivaux.

Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ruraux

L'unité présente un caractère rural à maintenir. L'agriculture et sa vitalité sont essentielles à encourager. C'est elle en effet qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Certains secteurs comme la vallée de l'Ysieux amont mériteraient une plus forte prise en considération des paysages ouverts en conjuguant cultures céréalières mais aussi cultures maraîchères représentant pour l'exploitant une diversification salvatrice du fait de la petite taille des exploitations en présence. L'encouragement d'une agriculture maraîchère est conditionné par des circuits courts de distribution dont les AMAP qui, dans la proximité de l'agglomération parisienne représentent un marché potentiel important.. Les prairies d'élevage, les pâtures équestres, les golfs ou les centres de loisir, du fait de leur gestion particulière, sont des espaces souvent clos de végétal qui participent d'un enfermement du paysage de la vallée et vient cerner les formes construites des villages. Une mise en cohérence des gestions différentes les unes des autres permettrait une meilleure lisibilité de la vallée et du cours d'eau. Les pratiques et développements des activités de loisirs qui constituent un mitage de la vallée amont sont à maîtriser.

Les petites ouvertures cultivées ou « chambres paysagères » de fonds de vallée gagneraient à retrouver un contact plus franc avec les univers cultivés des plateaux et une résonance avec les ourlets boisés en haut des coteaux.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

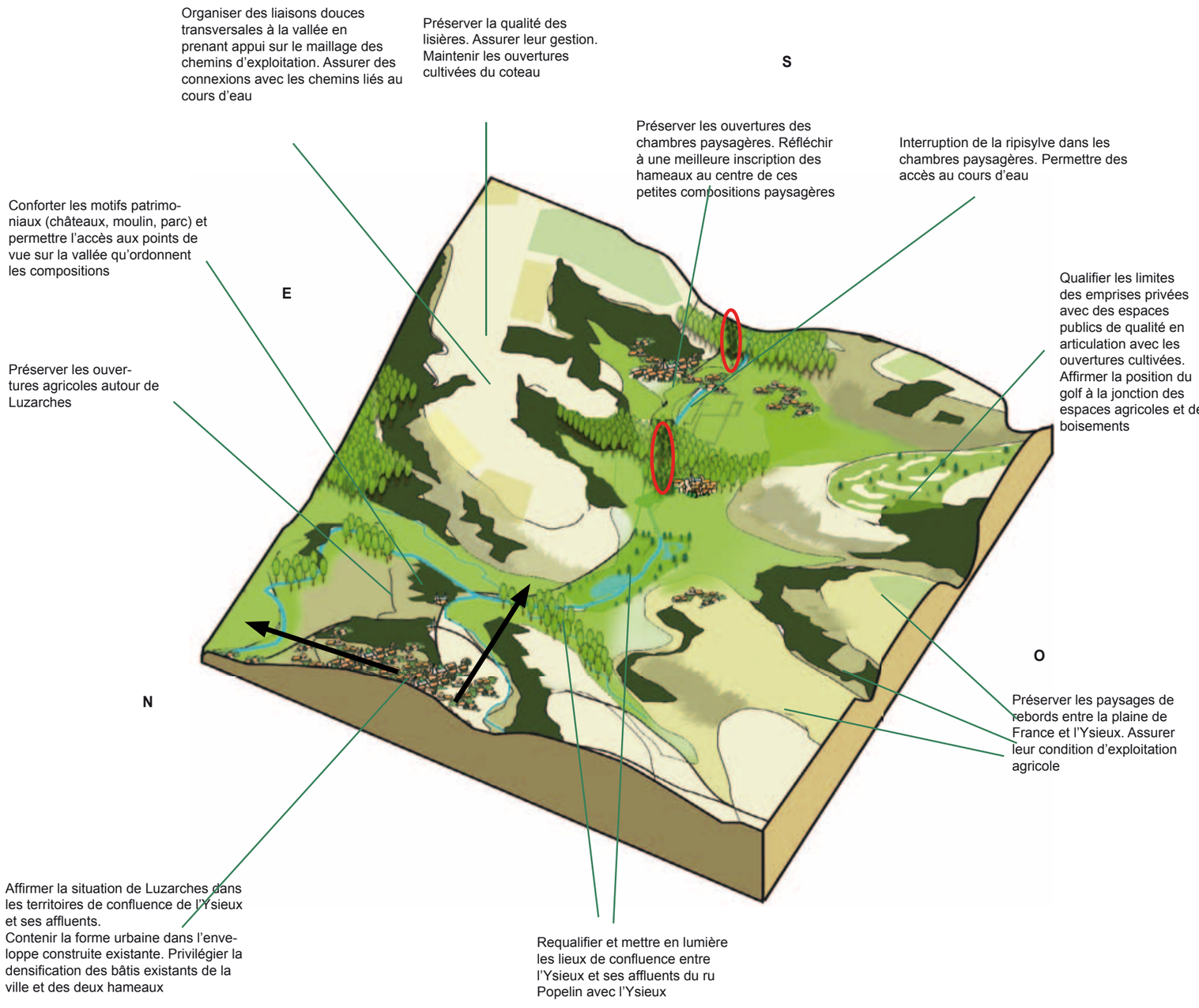

Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…).
L'enchaînement des espaces publics de Luzarches, dans la continuité du Mont Griffon en est une manifestation exemplaire qu'il convient de consolider. La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marches, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. La persistance des accès aux plateaux cultivés, aux éperons boisés de la forêt de Carnelle ou aux rebords épais de l'Ysieux est importante pour la compréhension de l'unité. De même, l'accès aux motifs de l'eau tels que l'Ysieux, le ru Popelin, le ru et marais de la Flâsche ou l'Oise doit être facilité.

Les lisières des boisements des coteaux constituent des lieux d'un grand intérêt. Dominant la vallée, elles nécessitent souvent que leur accessibilité et celle des bois soit organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales offrent des occasions de traitements particuliers de ces emplacements.

Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, à l'occasion par exemple d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. Les bandes enherbées sont ici également une opportunité de traiter le paysage.

Les autres éléments naturels, bois et forêts, marais, pelouses calcaires, etc. sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture, ne serait ce que visuelle, au public. Le château de Saint-Thaurin est un élément majeur d'articulation entre la vallée de l'Ysieux aval et amont. Enfoui dans une épaisse masse boisée, sa présence et son orientation sont à peine visibles par la grille d'entrée.

Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain. Dans cet esprit, il faut redonner existence à des franges maraîchères, à la jonction du parcellaire urbain et rural est une orientation paysagère à privilégier.

La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers limite les effets du ruissellement constatés dans le secteur.

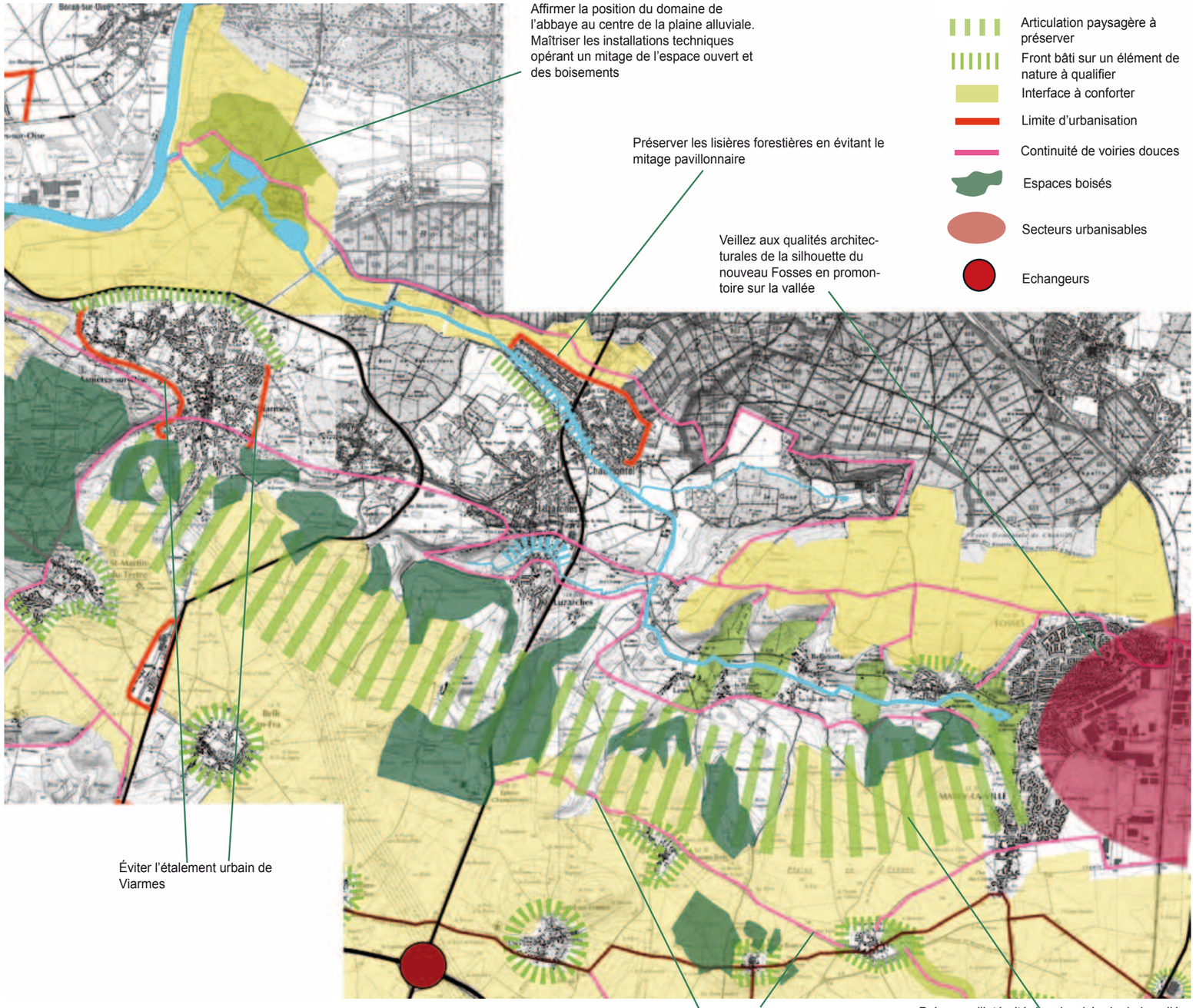

PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

BOUCLES DE LA SEINE

RIVES ET FALAISES DE LA ROCHE-GUYON, HAUTE-ISLE ET VALLON DE VÉTHEUIL
RIVES ET COTEAUX DE LA FRETTE-SUR-SEINE

Les boucles de Seine s'étendent largement dans le département des Yvelines, seuls les versants concaves s'inscrivent dans le Val-d'Oise. Les coteaux de la Frette dominent ainsi la boucle de Saint-Germain, tandis que ceux de la Roche-Guyon regardent la boucle de Moisson.

Les reliefs très singuliers de ces coteaux abrupts et concaves prennent à la Roche-Guyon la forme spectaculaire de pinacles crayeux, qui renforcent la théâtralité du site magnifié par la ruine du château médiéval.
Le vallon de Vétheuil qui débouche sur le coteau et la boucle, est associé à ce paysage monumental auquel contribue l'église.

Souvent associés à une urbanisation de villégiature, les sites des boucles doivent aujourd'hui poursuivre la valorisation de leurs paysages emblématiques et visités dont la notoriété est portée par une grande production d'images. Pour cela, il est nécessaire de veiller au maintien d'un équilibre entre les composantes naturelles et les éléments bâtis.

Compte tenu du relief, de la présence d'une rive concave nettement marquée par des coteaux et proposant des vues lointaines sur les boucles, on ne peut pas dissocier, en matière de protection et de mise en valeur du paysage, les diverses composantes de chaque boucle : les coteaux de la rive concave, la rive convexe et le fond de vallée.

RIVES ET FALAISES DE LA ROCHE GUYON, HAUTE-ISLE ET VÉTHEUIL

La ruine du château médiéval de La Roche-Guyon domine la Boucle de Moisson. Le profil du monument semble accompagner en parallèle celui du coteau.

L'unité de paysage de la boucle de Moisson, située en grande partie dans les Yvelines, s'inscrit dans la succession magistrale des boucles de la Seine. Les rives et falaises de la Roche-Guyon, Haute-Isle et Vétheuil, partie de cet ensemble localisée en Val-d'Oise, constituent un site d'une grande ampleur qui offre à l'observateur des qualités théâtrales, en particulier dans les vues lointaines. L'impression de monumentalité « naturelle », due à la forme du relief et aux motifs de pitons rocheux, est renforcée par le positionnement de plusieurs monuments emblématiques de l'architecture du Val-d'Oise : le château de la Roche-Guyon en promontoire et l'église de Vétheuil au creux de son vallon. Ce dernier dessine une séquence paysagère plus intime, confinée, aujourd'hui affaiblie par des conditions frustrantes de perception. La présence du château imprègne le site. Son nom résonne avec les pitons rocheux qui l'environnent. La forme de ses développements successifs vient souligner le site et mettre en évidence un enchaînement de motifs paysagers remarquables, composant une véritable œuvre de l'art du paysage.

- **Un monument naturel à protéger et valoriser**
- **Des monuments architecturaux qui contribuent à composer le paysage**
- **Des conditions de visibilité et d'accessibilité à améliorer**

Limites et voisinage

L'unité perçue (en réalité la boucle de Moisson) s'étend largement sur le département des Yvelines du côté duquel s'étend le fond de vallée. Les éléments du fond de la boucle associés à ceux de la falaises forment des paysages caractéristiques de la vallée de la Seine. Le rebord de la falaise forme ainsi un horizon naturel concave d'une grande franchise qui sépare nettement l'unité de la boucle de Seine du plateau du Vexin, qui la domine.
A Vétheuil, la falaise s'interrompt là où se creuse un ensemble de petits vallons entaillant le rebord du plateau. Leur confluence sculpte le site d'implantation du village et s'enfonce dans le plateau d'Arthies jusqu'au pied des buttes du même nom.
En bordure de la boucle de Seine, les limites sont franches, abruptes et soulignées par un ourlet boisé sur le haut du coteau calcaire. Elles sont en revanche plus progressives dans les vallons de Vétheuil où le ru du Roy, affluent de la Seine, se ramifie et assouplit le rebord de plateau au pied des buttes d'Arthies.

Charpente naturelle

Les falaises façonnées par la Seine dessinent un motif spécifique de la vallée et l'un des événements les plus forts des paysages du Val-d'Oise. La roche crayeuse apparaît de façon très caractéristique sous forme d'une succession de pitons blancs appelés « pinacles» émergeant régulièrement du coteau pentu et boisé qu'ils scandent et soulignent. La Seine coule parallèlement, à quelque distance, tandis que sur sa rive gauche s'étend un fond de vallée plat, essentiellement boisée et avec des secteurs de pelouses reliquat d'ancien site de carrière. La planéité de la rive gauche contraste fortement avec la falaise.
L'unité rassemble plusieurs des formes de relief qui composent le département : buttes, vallons, plateau.
On y ressent également le phénomène d'emboîtement des échelles, autre particularité départementale. Ce phénomène est ici très resserré, puisque s'enchaînent, bout à bout et très rapidement, les rives et falaises de la Roche Guyon, les doux vallons de Vétheuil qui font le trait d'union entre la boucle de la Seine et les buttes d'Arthies toutes proches.

Structures et motifs

La structure paysagère est dominée par la relation de contact et de contraste entre le fond ouvert et cultivé de la vallée de la rive gauche et la falaise abrupte où s'expriment les motifs naturels des pinacles accompagnés de boisements. A l'échelle du grand paysage et dans les perceptions lointaines, depuis les hauteurs de la boucle comme depuis le fond plat de la vallée de Seine, l'enchaînement de motifs forme une structure clairement lisible. En revanche, la lecture de cette continuité est impossible depuis la route en pied de falaise qui constitue une occultation forte entre les coteaux et le fond de vallée.
Entre le pied de la falaise et la Seine, s'inscrit une route bordée d'un habitat linéaire varié composé de maisons troglodytes, de quelques pavillons, de grandes villégiatures du XIXe et du début XXe siècles sur de grandes parcelles.
Cet ensemble rompt l'enchaînement avec la charpente naturelle, interdisant ainsi une jouissance correcte des grands éléments en présence et de la falaise et la Seine. A la Roche-Guyon, ce système urbain se densifie jusqu'à former un village au-dessus duquel apparaît le rebord du plateau.

Depuis la rive gauche de la Seine, le fond plat de la vallée de la Seine et les falaises crayeuses ne forment qu'un seul paysage animé au premier plan par les jeux de coulisses crées par la végétation.

Le château de la Roche-Guyon lui-même, est une disposition magistrale de motifs en relation avec la charpente naturelle : le potager magnifie la position en berge de Seine et la planéité du fond de vallée. Le château classique au pied de la falaise rappelle sa frontalité. Mais il laisse le relief apparaître au-dessus du toit comme un appel vers la ligne de crête de la falaise où prend place le château médiéval, à proximité du rebord du plateau. Ainsi, les diverses positions sont révélées et s'enchaînent naturellement dans un ensemble ouvert à la visite.

Un paysage de « l'entre-deux »

Les rebords de Vétheuil constituent une sorte de palier entre l'immense élan de la boucle de la Seine et les buttes d'Arthies implantées plus au nord. Cette unité se situe donc doublement en position intermédiaire : à la fois « entre-deux » dans la structure géomorphologique et dans l'enchaînement des buttes à la vallée de la Seine et seuil entre les paysages de grandes cultures céréalières du Vexin et ceux de la vallée de la Seine.

Les vallons boisés de Vétheuil

Les vallons de Vétheuil constituent un court épisode du paysage du rebord de la boucle de Moisson. Au creux du vallon de Vétheuil dont l'embouchure est magistralement ponctuée par la position et l'échelle de l'église monumentale, plusieurs villages s'égrainent presque sans interruption vers le nord. Les versants, de même que quelques vallons adjacents, sont en revanche restés naturels, alternant cultures et boisements.
En arrière plan, la succession des vallons se ramifiant depuis la Seine a creusé le plateau. Une multitude d'habitations s'y est implantée linéairement, ordonnée le long des petites routes pénétrantes qui distribuent les multiples bras de la vallée, ainsi que sur les lignes de talweg (Vienne-en-Arthies, Saint-Cyr-en-Arthies...)
Cette structure de paysage ouvre une porte intimiste, depuis l'immense couloir de la vallée de Seine, vers les paysages du plateau du Vexin.
Les ambiances remarquables de ces petites vallées ont notamment inspiré le peintre Claude Monet (1840-1926) qui y a signé environ 150 de ses oeuvres.

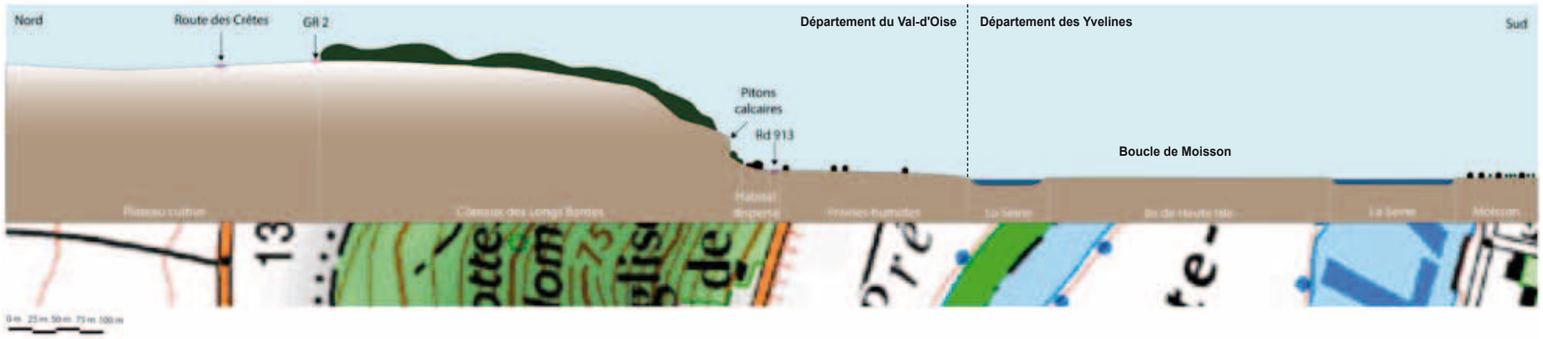

Enchaînement plateau de Chérence-vallée de la Seine entre la Roche-Guyon et Vétheuil

Vue « de l'intérieur » d'un des vallons de Vétheuil. Une inclinaison douce des coteaux dont les sommets sont marqués d'un ourlet boisé, de grandes prairies de pâtures et quelques arbres isolés, un paysage « enfermé » et une sensation affirmée de la singularité de l'épisode des vallons de Vétheuil au sein de l'unité de paysage.

Un piton calcaire, motif majeur des coteaux de Seine

Perspective cadrée par les façades. Le relief révèle la structure de paysage urbain, en lien avec le rebord des coteaux de Seine qui en forme l'horizon. Une position « stratégique » de l'église sur sa charpente naturelle, magnifiée par la lumière rasante du soir.

Enchaînement « vallée de la Seine - falaise de craie » à Haute-Isle.

Conditions de perception

Des conditions de perception soumises aux effets du phénomène d'emboîtement des échelles

La route des crêtes (RD 100) longe l'exact rebord de la boucle de Seine entre Gasny et Chérence, puis s'en écarte. C'est le GR 2, route de Triel-sur-Seine au Havre, qui prend le relais du parcours sur ce rebord, rejoint Vétheuil qu'il traverse et file ensuite vers le sud à travers le Bois du Chesnay.
Malgré une position idéale en haut de coteaux de Seine, ce parcours n'offre que peu de vues sur le paysage du val de Seine, caché derrière un épais écran boisé.
Effectivement, le GR n'offre pas suffisamment de vue remarquable du fait de l'embroussaillement des coteaux. Néanmoins, de nombreuses vues magnifiques existent depuis les pinacles crayeux mais les accès sont confidentiels et le panorama nécessite une approche difficile. Depuis la RD 913 en pied de falaise, qui relie Vétheuil à La Roche-Guyon, une impression de « cloisonnement » est ressentie (proximité falaise, densité de la végétation et présence des pavillons).
Depuis les routes, plusieurs secteurs réservent des vues magnifiques sur les coteaux et méritent d'être cités :

- la descente par la RD 913 à la Roche-Guyon
- la descente par RD 913 à Vienne-en-Arthies
- l'arrivée par la RD 147 à Saint-Martin-la-Garenne
- la boucle de Moisson

Les vallons de Vétheuil, positionnés entre le val de Seine et l'unité du plateau et buttes d'Arthies constituent une échelle intermédiaire en termes de perception et de découverte du paysage. Parce qu'ils sont quasiment imperceptibles depuis le rebord du plateau et qu'une fois à l'intérieur, ils n'offrent pas de possibilité de jouissance des alentours (plateau, buttes). Ils constituent une séquence spécifique dans l'unité de paysage, un moment « à part » qui fait néanmoins le lien entre le paysage de boucle de Seine et le paysage de plateau.

Arrivée sur Vétheuil depuis Saint-Martin-la-Garenne, par la RD147. A droite, un photomontage qui montre une amélioration possible du paysage par l'enterrement des réseaux électriques qui barraient la vue.

Le paysage des éperons calcaires des coteaux de la roche Guyon « mis en abîme » sur le haut de cette façade de commerce. Ce dessin montre la conscience et la fierté des habitants vis-à-vis de leur paysage, mais par la même occasion en « fige » quelque peu les dynamiques évolutives.

Vue depuis la route des Crêtes.
A gauche, Chérence, au creuset d'un vallon. Tout autour, le paysage du plateau cultivé cerné au nord par les buttes d'Arthies (dont on aperçoit le prolongement boisé à l'horizon sur la gauche) et la lumière du Val de Seine, dans la perspective d'une large ouverture en direction du ciel (sur la droite).

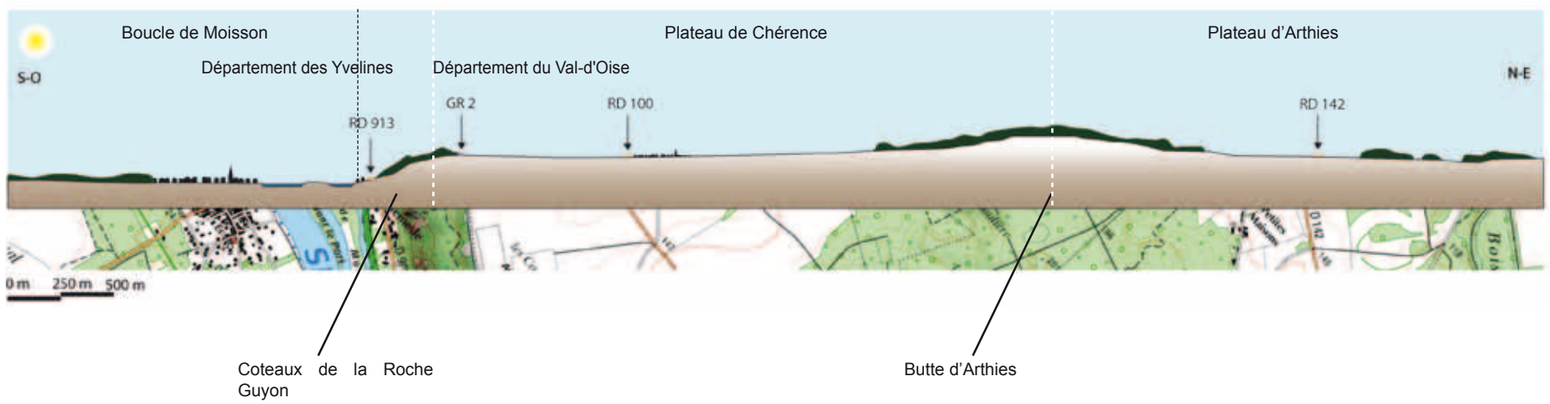

Dynamique des structures et des motifs

- Maîtriser l'évolution des boisements de coteaux (problématique vis-à-vis des occultations de paysage)
- Limiter l'urbanisation sur le coteau (à envisager ou non dans les vallons de Vétheuil) et le long de la route de pied de falaise
- Améliorer l'accessibilité aux promenades (GR2)
- Cadrer l'évolution des bords de villages (Vétheuil) ;
- Optimiser la perception de grand paysage (coteaux de la Roche-Guyon)

Un belvédère potentiel sur le rebord de la Seine, un espace aménageable pour les promeneurs à associer à une gestion de la végétation de rebord qui obture les vues.

Arrivée dans la vallée du Roi, à la sortie de Saint-Martin-la-Garenne. Un magnifique cadrage sur l'église de Vétheuil accrochée au flanc du coteau, peu avant l'entrée dans le département du Val-d'Oise.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Il s'agit d'un paysage « monumental », identifié comme tel et qui fait l'objet de nombreuses mesures de protection (parc naturel régional du Vexin français, réserve naturelle nationale, site Natura 2000, sites classés et inscrits, périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)). Ces mesures répondent à l'enjeu majeur de préservation d'un paysage emblématique auquel s'ajoutent des enjeux de biodiversité et des problématiques de gestion et d'accessibilité.

Maintenir et valoriser un patrimoine naturel spécifique

Les composantes naturelles sont exceptionnelles : motifs des pinacles crayeux, habitat troglodytique toujours en usage à Roche-Guyon et à Haute-Isle... Pourtant les implantations pavillonnaires en pied de coteau s'interposent et empêchent la jouissance correcte des éléments en présence, tout en banalisant l'ambiance de monument naturel.
Les pistes d'aménagements doivent s'orienter vers une recherche d'un moyen de s'approcher des pinacles crayeux et des lieux d'intérêt en contrebas et de les observer sans exposer les populations aux risques, en coordination avec les objectifs de conservation de la biodiversité des coteaux.
Sur les coteaux, les lisières boisées constituent quant à elles des lieux de grande valeur paysagère à l'arrière des habitations. Leurs conditions de gestion et d'accessibilité doivent être clairement énoncées. En particulier le maintien d'ouvertures en lisière et la possibilité de parcours offerte depuis le cœur des villages doivent s'envisager dans le cadre de partenariat avec les agriculteurs.

Mettre en valeur le paysage de la Seine

Les rives de Seine et les zones humides constituent un riche patrimoine paysager et environnemental, sensible, qu'il convient de protéger et de gérer spécifiquement pour en permettre l'accès et une visibilité correcte. En rebord de Seine, l'habitat se disperse notamment en raison des servitudes liées aux risques d'inondations : le mitage déstructure le paysage et les berges de Seine sont dégradées.
Deux enjeux majeurs se distinguent :
- l'amélioration de la lisibilité des enchaînements jusqu'en bord de Seine, par le maintien d'une couronne de jardins qui articule les franges urbaines aux espaces « naturels » des pâtures, des zones humides...
- la bonne articulation des espaces publics jusqu'aux berges. Cette action doit s'associer à une gestion spécifique de la végétation de berge, afin de permettre la bonne lisibilité jusqu'en rive opposée.

Offrir des vues sur les boucles de la Seine depuis les parcours « en rebord »

La boucle de Seine polarise les regards. En rebord de coteau, la position d'observation est idéale. L'organisation des conditions de jouissance depuis les hauteurs, sur les sentiers de découverte, pourrait s'envisager pour la contemplation du grand paysage.
Les lisières boisées en rebord haut du coteau, à l'image de celles situées en contrebas, doivent faire l'objet d'une gestion spécifique (par exemple le long du GR 2 de la route des crêtes) qui puisse assurer le maintien de points de vue jugés intéressants tout en garantissant la protection des usagers contre les risques de mouvements de terrain.

Développer une agriculture diversifiée et durable

Les valeurs paysagères d'une agriculture diversifiée sont d'autant plus reconnues que l'on se situe dans une région de grandes cultures céréalières avec lesquelles les sites plus accidentés contrastent fortement.
Au siècle dernier, les vignes et les vergers présents sur les coteaux ensoleillés autour des villages ont participé d'une certaine diversité du paysage qui peut aujourd'hui être remise en valeur et encouragée à l'aide dispositifs de valorisation adaptés : labels, appellations...
Ces modes de cultures peuvent être associées aux activités d'élevage, bénéfiques pour le maintien d'ouvertures (en coteau, en bord de Seine et dans les fonds des vallons), et qui valorisent les paysages en favorisant le développement de la biodiversité.
Enfin, l'espace agricole participe pleinement à l'enchaînement des motifs dans l'idée du schéma patrimonial du village rural.
Dans cette idée, les couronnes agricoles (vergers, vignes...) s'intercalent en tant que motif d'un enchaînement entre les lisières boisées et les jardins.

Valoriser les abords de villages en travaillant leur articulation au paysage

La structure urbaine des villages des vallons du Roy ou des rives de Seine s'appuie sur les lignes de force des coteaux dans la direction des vallées. Elle s'organise le plus souvent linéairement dans une structure lisible du paysage.
Ainsi, la route en pied de coteau dessert un rang d'habitation qui lui est parallèle et à l'arrière duquel on trouve des jardins, eux-mêmes en relation avec les lisières boisées sur les hauteurs des coteaux.
La valeur de ces enchaînements témoigne d'une organisation patrimoniale identifiée notamment par les peintres impressionnistes. Afin de valoriser ces enchaînements, il convient d'éviter l'obturation des vues avec, par exemple, des plantations de conifères, des lignes électriques ou une signalétique publicitaire trop importante qui peuvent entraver les conditions de perception en entrées de villages.

Revaloriser les espaces urbains

La réappropriation des espaces publics des villages nécessite une re-densification autour de ces lieux de rencontre et de contemplation. Ce qui sous entend la lutte contre le phénomène de mitage et la requalification architecturale de bâtiments à l'abandon et la création d'édifices publics fédérateurs.
L'ambiance de l'espace public tient en partie aux végétaux qui participent à sa composition (mails, parcs) mais il faut également rappeler que les richesses végétales des jardins privés participent par voisinage à sa qualification.
Aux espaces publics « urbains » doit correspondre un maillage de circulations douces les mettant en lien avec les espaces publics « naturels » aux bords des villages (route des crêtes...) et donnant accès au patrimoine vernaculaire lié à l'eau (abreuvoir, fontaine, lavoir).

La gestion des domaines et châteaux révélatrice de structures paysagères

Le domaine de La Roche-Guyon constitue un remarquable dispositif de mise en valeur du site et de ses composantes dans un contexte historique exceptionnel. La gestion du domaine et les conditions d'accès du public sont à poursuivre dans l'objectif d'une valorisation et d'une accessibilité optimales. Le potager en berge de Seine semble également prendre valeur d'exemple, tant par les travaux de réhabilitation qui lui ont redonné sa valeur paysagère, que par les dispositions d'entretien (confiée à une association d'insertion avec l'EPCC) qui se mettent en place dans une perspective contemporaine de respect de l'environnement, de qualité paysagère et d'insertion sociale.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

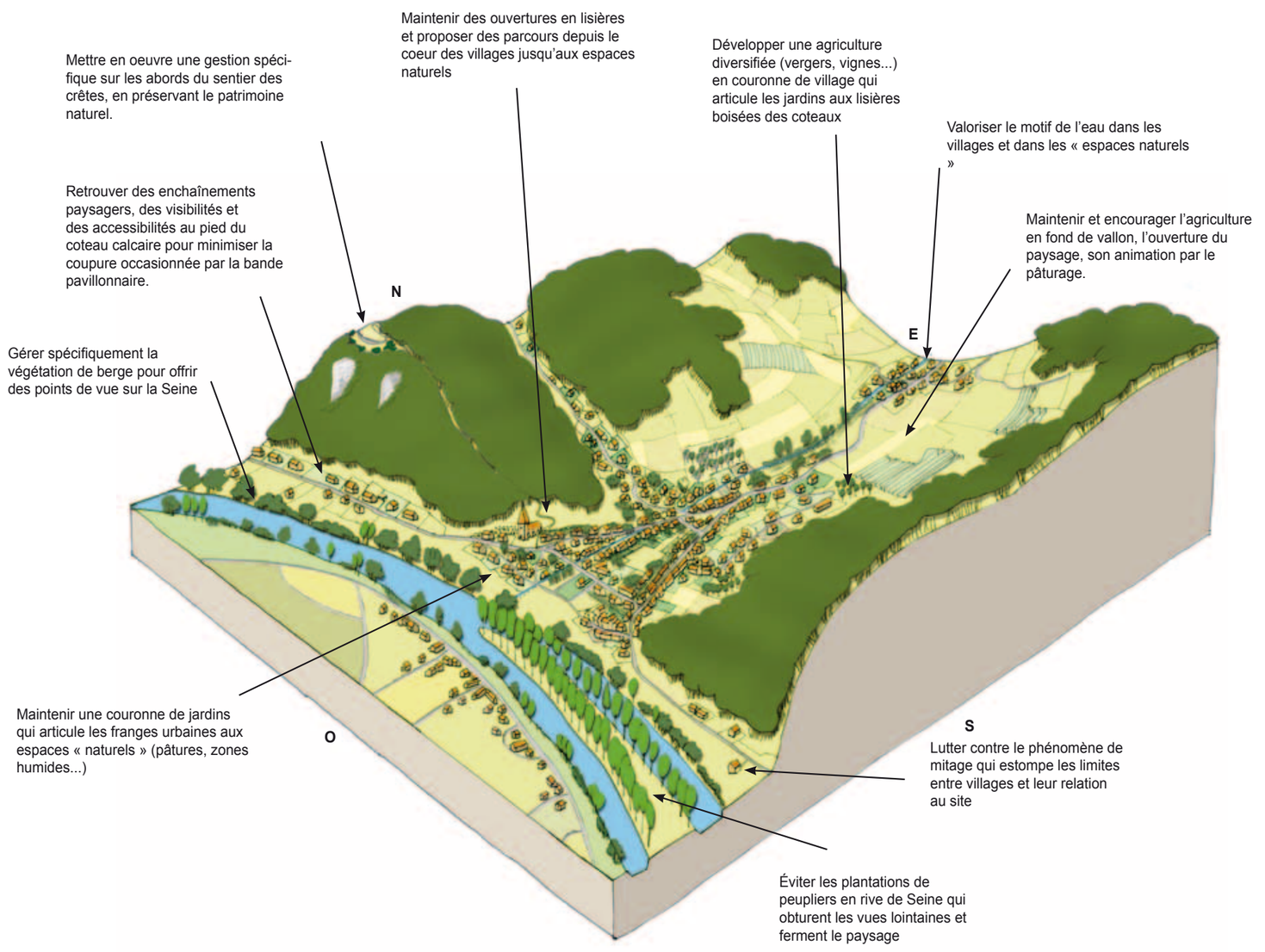

RIVES ET COTEAUX DE LA FRETTE-SUR-SEINE

Une ouverture en bord de Seine laisse percevoir l'enchaînement des motifs affaibli par une forte végétation de berge masquant partiellement la Seine.
Petit voilier sur la Seine , Charles Camoin, 1946.
La Frette-sur-Seine, un paysage contemplé et peint par de nombreux impressionnistes et leurs successeurs.

À quinze kilomètres de Paris, les rives et coteaux de la Frette-sur-Seine dessinent un paysage ténu en rive de Seine, un paysage « en long » organisé en pied de coteau et d'où se dégage une ambiance intime qu'on aime parcourir le long du chemin de halage. C'est une faible épaisseur dont on dispose entre le haut coteau et le bord du fleuve mais qui offre des vues ouvertes et lointaines du coté de la Seine. Le site en écrin fait converger le regard dans d'excellentes conditions d'exposition. C'est aussi un lieu bien décrit et identifié par les peintres, notamment Marquet qui y a résidé. On vient s'y promener au rythme des péniches parce que ce paysage est spécifique et qu'il procure, par contraste avec les « paysages mouvants » des unités urbaines voisines, une sensation de stabilité et une belle respiration de nature.

- **La limite concave et ensoleillée de la boucle de Saint-Germain**
- **Un paysage magnifié par les peintres**
- **Une structure de berge et de coteaux habités à valoriser**
- **Des articulations à organiser aux extrémités de l'unité**

Limites et voisinage

Les rives et coteaux de la Frette-sur-Seine, qui comprennent aussi une part d'Herblay, appartiennent à la vaste unité paysagère de la boucle de Saint-Germain. Ils en constituent un court épisode en bord de Seine, d'une faible épaisseur, mais intensément riche de motifs de paysage. Au-delà du coteau, l'unité s'inscrit dans l'enchaînement des buttes du Parisis - Val-de-Seine au nord et à l'est et dans celui des plaines de Pierrelaye - Bessancourt à l'ouest.
Les limites sont clairement marquées par les horizons de perception. Dans la partie nord, ils sont arrêtés brusquement par le rebord du coteau, soulignés par la végétation.
Au sud, les limites sont hors département. Lorsque la végétation des bords de Seine permet une ouverture, le regard file vers les reliefs boisés de la forêt de Saint-Germain.
La limite avec l'unité des plaines de Pierrelaye est nette, formée par les franges urbaines qui s'arrêtent aux bords d'un épisode de coteau encore naturel.

Charpente naturelle

L'unité de paysage est constituée par le coteau concave, situé 40 m environ au-dessus de la Seine. Celui-ci s'enchaîne avec le fond de vallée et la boucle en offrant de magnifiques conditions de perception favorisées par un éclairage optimal orienté au sud.
Sur l'autre rive, la forêt de Saint-Germain recouvre le fond plat de l'intérieur de la boucle.
L'île d'Herblay et l'île Motteau constituent un écran végétal important dans le secteur en vis-à-vis de la station d'épuration d'Achères. Ces îles ont, en outre, une grande présence sur l'ensemble du linéaire des rives à Herblay.

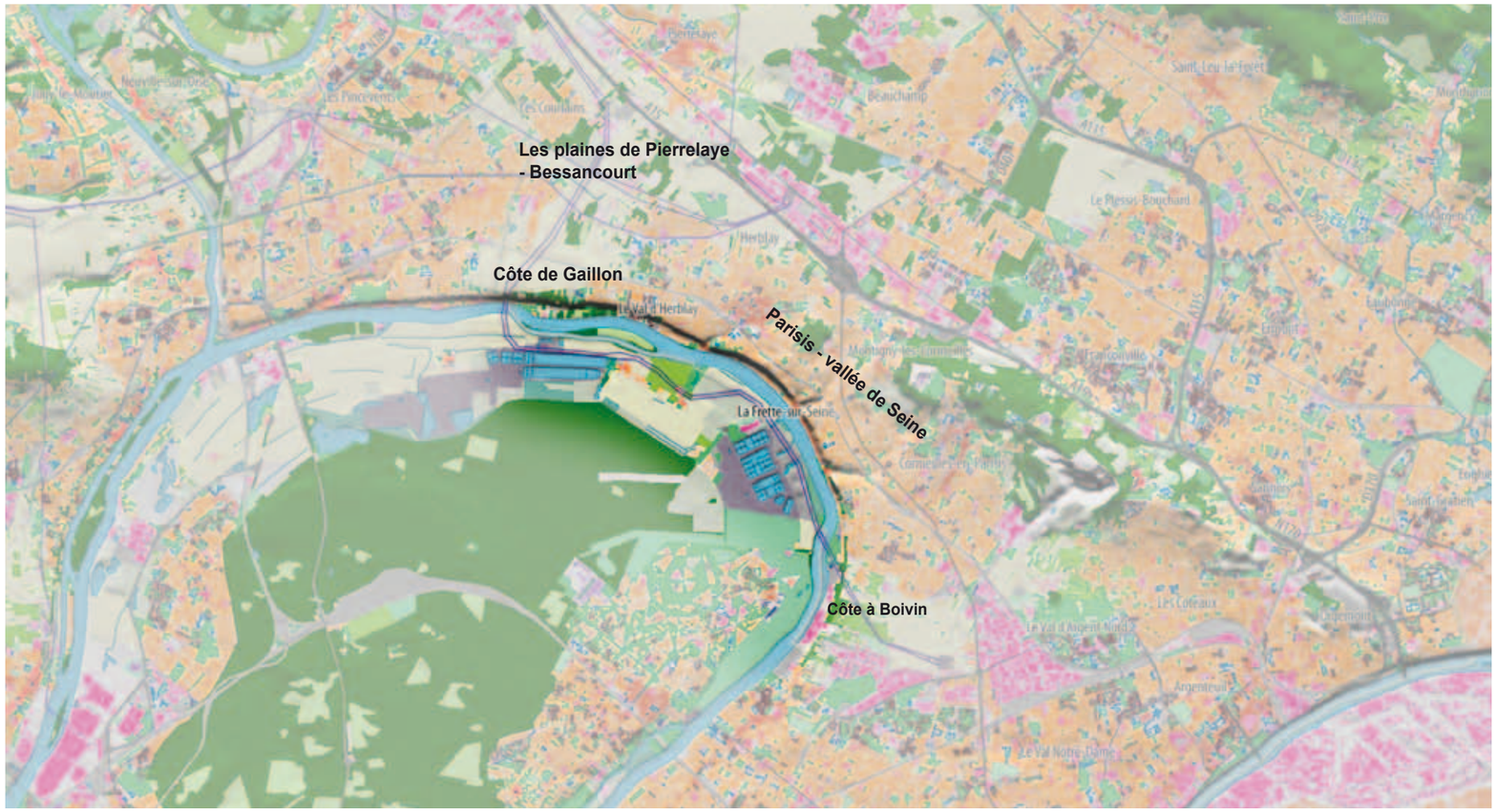

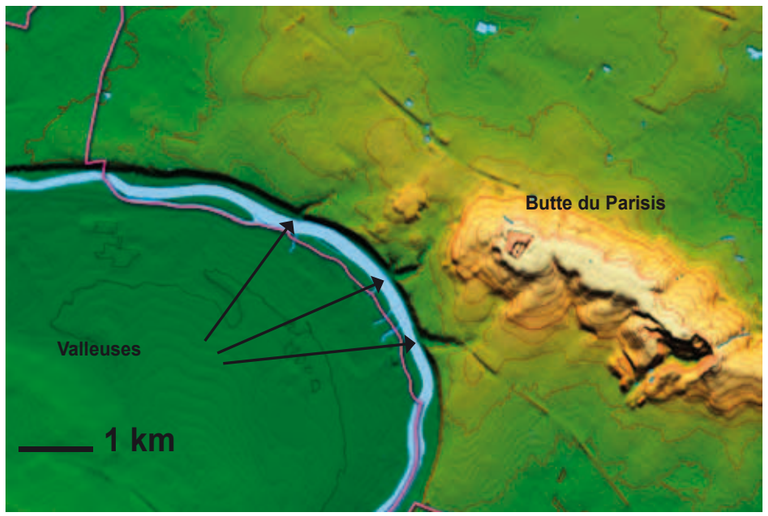

Extrait de carte du relief : un système de « valleuses » griffe le rebord de la boucle de Saint-Germain. Ces petites vallées suspendues perpendiculairement au bord du coteau de Seine ont logiquement été choisies pour l'implantation des principales infrastructures reliant La Frette à la plaine du Parisis.

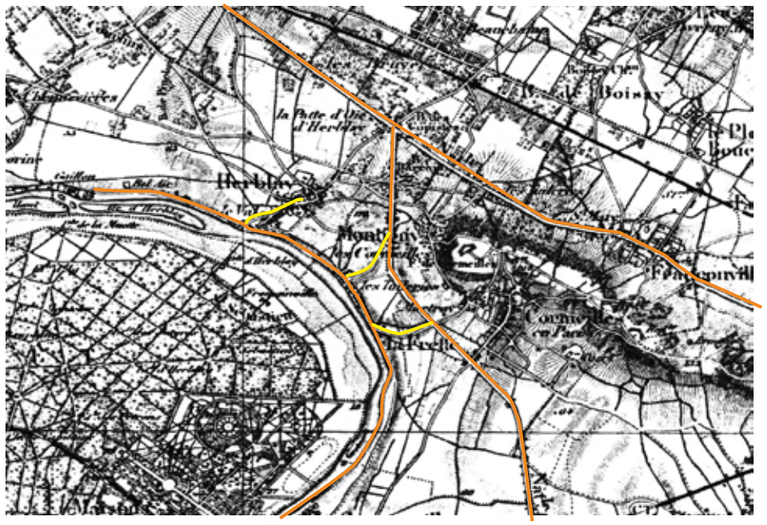

Extrait de la carte d'Etat Major, 1853.
On distingue des itinéraires majeurs (bords de Seine, plaine du Parisis) et l'on voit clairement les routes transversales emprunter les échancrures des valleuses (en jaune) pour gagner la Seine.

L'unité de paysage est marquée dans toute sa longueur par l'horizon boisé du rebord du coteau qui cadre les vues. Et elle oriente les perceptions vers l'intérieur de la boucle en direction de la Seine tout en profitant de la mise en scène du versant habité éclairé plein sud, mélangeant architecture bourgeoise de la fin du XIXe et maisons d'architecte plus modernes. On remarque l'importance de l'ouverture en rive de Seine, qui permet la lecture de la continuité de l'enchaînement des motifs du paysage.

Structures et motifs

Un paysage « linéaire »

L'unité de paysage, maintenue par l'écrin formé par le rebord du coteau de Seine, s'organise sur l'étroite berge en une structure très construite, linéaire et continue au pied du coteau. L'horizon boisé du coteau forme une coupure nette avec les unités voisines en donnant ainsi le sentiment d'être loin des vastes développements urbains du plateau, pourtant tout proches, s'y enchaînent, depuis la Seine jusqu'aux hauteurs boisées du coteau, alternativement routes et implantations bâties linéaires, parallèlement au fleuve.
Ainsi, on retrouve le plus souvent une voie de berge où se greffent régulièrement des zones de parking, parfois une seconde au pied du coteau, et enfin une troisième voie en rebord haut du coteau distribuant chacune de part et d'autre un à deux rangs d'habitations. Il n'existe que très peu de structure dans l'autre sens, à part quelques voies ou chemins piétons en « traverses » faisant le lien perpendiculairement à cette structure et « unissant » la plaine du Parisis aux berges de Seine. En ce qui concerne les routes, elles empruntent le plus souvent les petites vallées entaillant légèrement le coteau de Seine et permettent de remonter de façon plus douce le long du coteau.

Une architecture spécifique

Il en résulte une ambiance très marquée par l'architecture qui fait « front » à la Seine, animée par de grandes villégiatures du début du XXe siècle en alternance avec des habitations plus récentes accolées en R+1, R+2. L'ensemble des habitations se tourne vers la Seine pour profiter au maximum de la vue et de l'ensoleillement plein sud. Les jardins s'organisent devant les habitations parfois marquées par une architecture de toits terrasses et surlignent le relief du coteau.

Promenades et ouvertures en bord de Seine

Un chemin de halage existe tout au long de la berge de Seine, encadré par de beaux alignements de tilleuls taillés en tête de chat. Les berges sont agréables pour la promenade, surtout dans la partie amont. Lorsqu'elles ne sont pas encombrées par la végétation, on remarque la présence d'un point de vue notable sur le parvis de l'église de La Frette offrant une vue très dégagée en direction du fleuve.
Dans cette unité de paysage, c'est la qualité des ouvertures qui fait celle des espaces publics des berges. Dans ces espaces ouverts, la disposition et l'intégration des parkings pourraient être améliorées.

Un épisode aux limites nettes et contrastées

La séquence résidentielle de La Frette-sur-Seine est nettement limitée, en amont par les installations industrielles du port relié aux carrières de Cormeilles, en aval par une portion non construite du coteau, en contact avec les plaines de Pierrelaye, la côte de Gaillon.

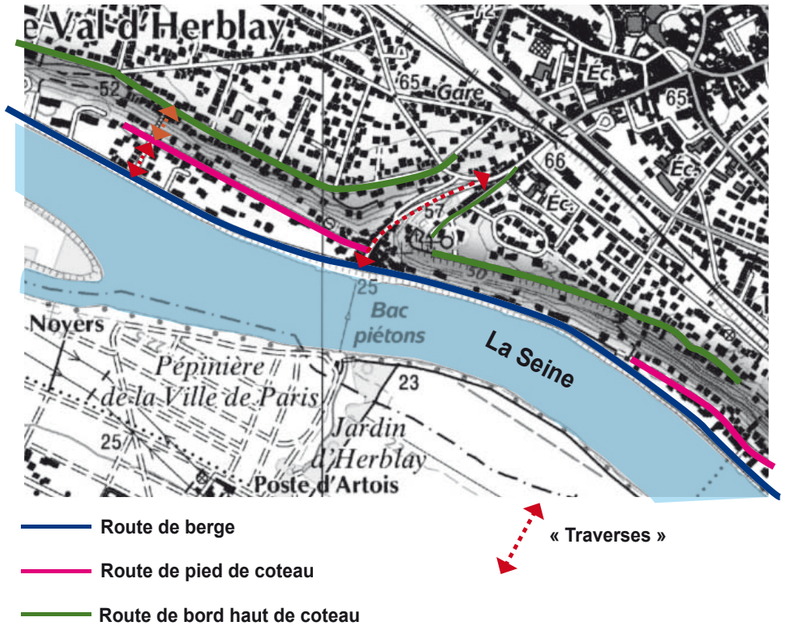

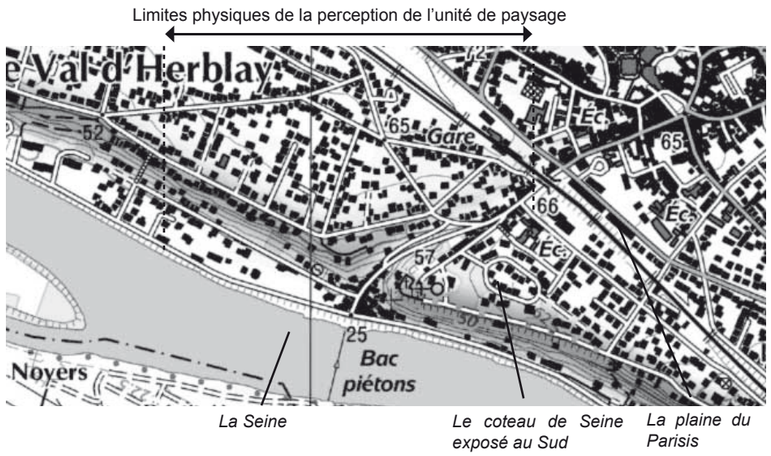

Position des infrastructures dans la charpente naturelle.
Une structure linéaire avec très peu de relation transversales qui a tendance à « cloisonner » le paysage de la Frette-sur-Seine.

L'implantation bâti linéaire et continue en pied de coteau fait front à la Seine. Elle participe d'une structure qui accompagne l'élan de la boucle et rend difficile les liens transversaux avec la plaine habitée du Parisis Val de Seine.

A la Frette-sur-Seine, les grandes demeures bourgeoises du XIXe siècle ponctuent le paysage du bord de Seine et enrichissent le site de leur imposante architecture.

Conditions de perception

Tout au long de l'unité de paysage, les perceptions sont limitées par l'horizon boisé du coteau. Du fait de la concavité dans laquelle s'est installé La Frette-sur-Seine, elle forme un horizon omniprésent très marquant que les peintres impressionnistes ont figuré dans leurs oeuvres. D'autre part, c'est surtout la végétation (très présente sur l'ensemble de l'unité) qui permet ou non de bonnes conditions de jouissance du paysage. Sur la berge opposée, elle permet néanmoins de masquer complètement les usines des stations d'épuration. En revanche, elle obstrue parfois les vues en rive droite. Plusieurs belvédères existent dans cette unité de paysage. Le plus souvent situés au niveau des vallons, ils composent, en particulier depuis les abords de l'église d'Herblay, de belles ouvertures sur les horizons lointains de la forêt Saint-Germain, de la boucle jusqu'à l'horizon des buttes de l'Hautil.
L'île d'Herblay et l'île Motteau garantissent un écrin naturel à la Seine devant les installations d'Achères.

Le relief permet au coteau de faire lui-même paysage, en présentant une organisation urbaine rythmée par l'alternance des façades avec les terrasses de jardins.

Vue depuis les abords du parvis de l'église de La Frette-sur-Seine qui, en surplomb sur la berge, offrent une belle ouverture sur la Seine.

Vue depuis l'église d'Herblay située en position d'éperon, vers la courbe de la Seine et l'horizon des buttes de l'Hautil.
Le paysage du coteau est habité par les toitures caractéristiques des villégiatures 1900 et par la végétation de jardins qui les accompagne.

Coupe de la boucle de Saint-Germain aux buttes du Parisis.

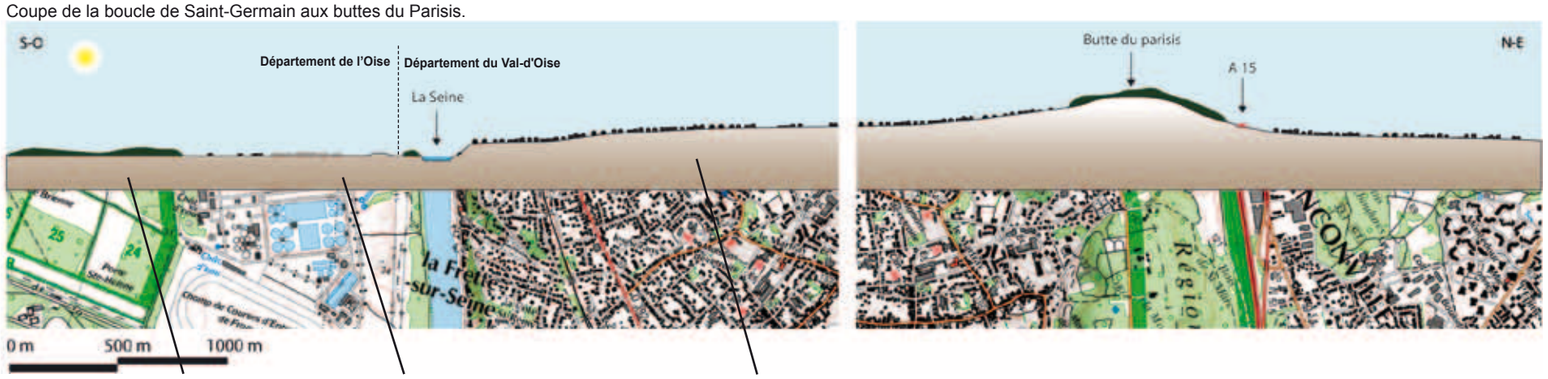

Reliefs boisés de la forêt de Saint-Germain

Stations d'épuration

Plaine du Parisis-Val de Seine

Position de la coupe

Un aspect peu valorisant du paysage d'entrée de ville (bâtiments d'usines à l'entrée sud de la Frette-sur-Seine) mais qui relie la Seine aux carrières des buttes du Parisis.

Une « traverse » proche de la côte de Gaillon.
Ce chemin piéton permettant de remonter le coteau entre les habitations est l'unique et faible lien transversal avec le rebord haut de la boucle de Seine.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Le paysage de l'unité des rives et coteaux de la Frette-sur-Seine est clairement identifié dans ses limites et la qualité de ses composantes. Les enjeux de paysage, à l'intérieur de l'unité, se concentrent davantage sur le maintien et la préservation de ces caractères remarquables que sur la formulation d'un projet de territoire. A l'inverse, en amont et en aval de l'unité, des articulations doivent être imaginées avec les unités voisines des plaines de Pierrelaye-Bessancourt et du Parisis-Vallée de Seine.

Préserver la lisibilité d'une urbanisation dans son site

Les valeurs à préserver dépendent fortement des conditions de lisibilité du site. La lisibilité de la relation de la ville à son site, formé par la concavité des reliefs, est un enjeu important dans le sentiment d'appartenance à l'unité de paysage. En particulier, la possibilité de lire le paysage composé par les belles bâtisses et celle de l'horizon du coteau de boucle de Seine sont essentielles.
Les enjeux se concentrent donc sur :

- le maintien d'ouvertures en pied de coteau qui donnent à lire la charpente naturelle (le front de roche affleurante) ;
- la valorisation des belvédères à mi-coteau et au rebord, en particulier quand ils sont associés à des éléments de patrimoine et de la vie publique (église).
- la gestion de la végétation occultante (surtout depuis les belvédères) de coteaux, en majorité privatisée qui repose sur des actions de conseil auprès des particuliers pour valoriser leur patrimoine architectural et paysager ;

Valoriser la qualité urbaine

- Travailler la qualité et la lisibilité des entrées de ville par le bord de Seine. Les limites urbaines en amont et en aval de l'unité sont indistinctes : dos de zones d'activités, espaces délaissés et friches. L'enjeu est celui d'une qualification de ces espaces qui valorise la lisibilité des éléments de nature (la Seine et ses coteaux) et marque clairement l'entrée de ville. Un soin particulier peut être apporté aux traitements des franges des zones d'activités, à la gestion des bas côtés et au traitement du seuil de La Frette-sur-Seine (alignements, mise en scène...).

- Soigner la qualité des espaces publics. Ce grand site de promenade doit faire l'objet d'un traitement de l'espace public à la mesure de son ampleur. L'ensemble de la berge doit être considéré comme un seul espace public tout en longueur. L'attention doit donc se porter sur le soin des relations à la Seine et au grand paysage à travers la qualité de la gestion des ouvertures et de la végétation de berge permettant des perceptions lointaines et dégagées, l'intégration des stationnements et leur lisibilité dans l'espace public, le traitement et le soin de gestion apportés à la berge elle-même. Perpendiculairement à cet espace public en long, les venelles qui franchissent le coteau sont essentielles. Elle sont un lien ténu entre les paysages des plaines habitées et le bord de Seine qu'elles permettent de relier par des usages de promenade plaisante. Elles sont à préserver et à valoriser. Le patrimoine des jardins privés participe indirectement à la qualité de l'espace public. A la manière d'un « lutrin », il présente le paysage du coteau et offre un cadre particulièrement agréable aux promeneurs. Le maintien de cette qualité passe aussi par le soin apporté par chacun à sa propriété.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

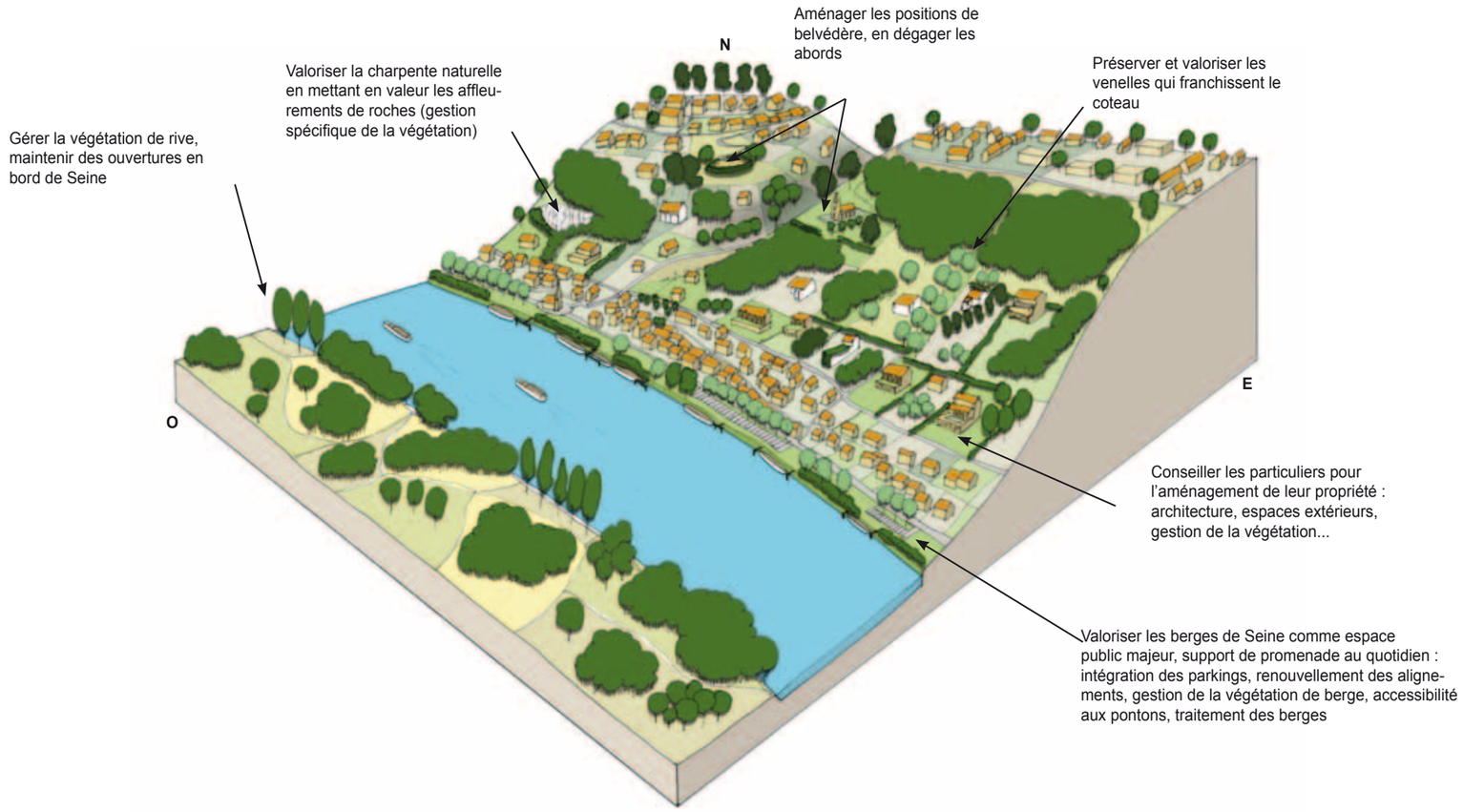

La côte de Gaillon au Val d'Herblay et la côte à Boivin à Cormeilles-en-Parisis : une articulation de la boucle de Seine à imaginer

Deux zones de projets peuvent être identifiées aux extrémités nord et sud de l'unité de paysage, l'une en bord de Seine au contact des plaines de Pierrelaye, l'autre au contact de l'unité du Parisis, vallée de Seine. Enjeu majeur dans l'articulation entre les unités de paysage, elles donnent la possibilité de continuités visuelles et de parcours entre les plaines et le rebord de Seine. Le devenir de ces zones doit passer par la formalisation d'un double projet de territoire à l'échelle intercommunale en plaçant la notion de « réseau de paysages » au coeur de la réflexion.
Plusieurs thématiques de paysage sont essentielles à la pleine appréhension du projet :

- la lisibilité de la charpente naturelle à travers l'existence de réseaux d'ouvertures mettant en lien la plaine et le val de Seine, et la valorisation de son rebord en tant que belvédère sur la boucle de Saint-Germain ;

Extrait du projet de territoire des plaines de Pierrelaye -Bessancourt : Un objectif de maintien et de traitement des franges urbaines sur le plateau

- la continuité des circulations douces, du bord de Seine aux plaines habitées, associée à l'accessibilité aux espaces publics majeurs et aux équipements publics, ainsi qu'à la possibilité de parcours au quotidien pour les habitants ;
- le traitement des franges urbaines sur ces ouvertures (évaluer la possibilité d'un «espace tampon» paysager support de promenades).

PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

VALLÉES URBANISÉES

BOUCLE DE CERGY ET COTEAU DE L'HAUTIL
VALLÉE DE L'OISE - PONTOISE
VALLÉE DE L'OISE DE CHAMPAGNE À AUVERS-SUR-OISE
VALLÉE DE L'OISE DE BRUYÈRES À MOURS

Ce type de paysage est représenté par les séquences urbanisées de la vallée de l'Oise. Leurs caractères urbains bien marqués sont dominés par les figures de Pontoise, Auvers-sur-Oise, L'Isle-Adam et de la ville nouvelle de Cergy, qui contrastent fortement avec le paysage rural « intact » du plateau d'Hérouville. Le long de la vallée, l'urbanisation presque continue, laisse peu de place à l'expression des paysages naturels (à quelques exceptions près, comme le marais de Stors, remarquable espace naturel humide). Ceux-ci se concentrent aux abords des espaces publics situés dans les positions valorisantes des berges ou des rebords des coteaux qui, à l'exemple du château d'Auvers-sur-Oise ou de l'Axe majeur de Cergy, les mettent magnifiquement en scène. En amont, à la confluence de la vallée de l'Ysieux, l'expression des paysages naturels de la rive gauche fait face aux zones d'activité et aux grandes infrastructures de la rive droite. Aussi urbains soient-ils, les paysages restent fortement marqués par les sites qu'ont définies les formes du relief : oppidum de Pontoise, boucle de Cergy… En l'absence de ces accroches, les ambiances urbaines sont l'expression des collages de formes traditionnelles des villages et d'extensions plus récentes. Plus banales sur le cours de la vallée (lotissements, quelques collectifs), les formes urbaines sont dans le secteur de la ville nouvelle plus audacieuses et inventives, créant de véritables paysages contemporains (le quartier de l'Horloge en est un des symboles).

Plus récemment, les développements de la ville nouvelle prennent la forme de reconstitutions d'ambiances urbaines traditionnelles.

A l'étroit dans les limites de la vallée dont les sols sont aujourd'hui consommés, les agglomérations tendent à optimiser la place disponible ou à se déployer sur les plateaux au risque d'altérer la lisibilité de la limite entre la ville et la campagne.

BOUCLE DE CERGY ET COTEAU DE L'HAUTIL

Vue depuis les buttes de l'Hautil,
On voit à quel point la ville, positionnée sur le plateau, présente un front encore non associé à la campagne environnante. La boucle de l'Oise, site de référence, se devine seulement en creux, emboîtée dans le plateau, invisible et inaccessible aux habitants des quartiers de la ville nouvelle.

Cergy est une ville peu articulée avec son paysage.
Si depuis le fond de la boucle de l'Oise, la base de loisirs, l'axe majeur et Port Cergy instaurent un lien avec le paysage, le reste de la ville n'entretient que des relations ténues avec lui.
La structure particulière du relief est à la base d'une ségrégation entre les villages anciens installés sur la terrasse alluviale, et la ville nouvelle qui s'est développée sur le plateau.
Le déploiement de l'Axe majeur masque un manque réel de liens avec la charpente naturelle, dont les caractéristiques singulières sont insuffisamment valorisées depuis les quartiers de la Ville Nouvelle.

- **Un site naturel singulier formé par la boucle de l'Oise, ses versants et la butte de l'Hautil**
- **Les villages anciens dans la boucle, les quartiers de la ville neuve construits sur les plateaux aux bords de la butte**
- **Un contraste remarquablement lisible entre la ville et les paysages de campagne du Vexin**
- **Des articulations paysagères à compléter entre la ville et son environnement : boucle, rebords, plateau et butte**

Vue depuis la boucle de Cergy
Vue depuis l'intérieur de la boucle, le site de la base de loisirs. Ces coteaux sont occupés en partie basse, par les villages anciens, et en partie haute par des reliefs boisés. La présence d'un horizon naturel assure à la base de loisirs une ambiance appréciée mais le plateau et les quartiers neufs restent invisibles, sauf lorsque l'axe majeur vient les révéler l'un à l'autre.

Limites et voisinage

La boucle de l'Oise forme le centre de la ville nouvelle que l'on peut, sous l'angle des paysages, nettement distinguer de ses alentours.
L'autoroute A 15 forme une limite nette vis à vis de Pontoise, qui appartient à une autre unité de paysage du fait de son ancrage sur la Viosne et de son confluent avec l'Oise.
L'Oise forme également, vers l'Est, une forte limite uniquement franchie par les voies de chemin de fer. De même, les terres maraîchères situées au sud du quartier préfecture, appartiennent non pas à la boucle mais à la même unité que Pontoise, autre séquence de paysage de l'Oise.
Au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, l'agglomération de Cergy se développe sur le plateau sans rencontrer d'obstacle. La position de son front urbain constitue une limite incertaine et peu lisible de l'unité de paysage, essentiellement marquée par les lignes électriques.
Au sud-ouest, l'horizon des buttes de l'Hautil vient fermer la figure concentrique de l'unité, et la sépare fortement de la vallée de la Seine. Les flancs encore ruraux de la butte viennent se confronter avec les limites sud-ouest de l'extension urbaine.

Charpente naturelle

L'Oise forme ici une boucle singulière, nettement distincte du reste de son cours par ailleurs très linéaire. En forme de cirque d'environ 2 km de diamètre, avec 75 m de profondeur, ce lieu si identifiable a été choisi comme site d'implantation de la ville nouvelle. Son dessin caractéristique a même été utilisé comme symbole de la ville dans son premier logo.

Le fond de la boucle, après l'exploitation des gravières, est désormais occupé par de vastes plans d'eau dont la présence éclipse celle de l'Oise, plus discrète aux pieds des coteaux. Ceux-ci se décomposent d'une terrasse alluviale proche de l'Oise, puis d'une forte pente boisée formant le rebord du plateau.
Au-delà du coteau, le plateau se développe vers le nord-ouest. Il n'est que peu présent au Sud-Ouest, en raison des flancs de la butte de l'Hautil qui s'enchaînent très rapidement avec le rebord du coteau.
Le sommet de la butte boisée vient comme « conclure » la charpente. Il lui apporte un horizon puissant et la dimension du « dernier étage » de relief, après les niveaux de la vallée et du plateau.

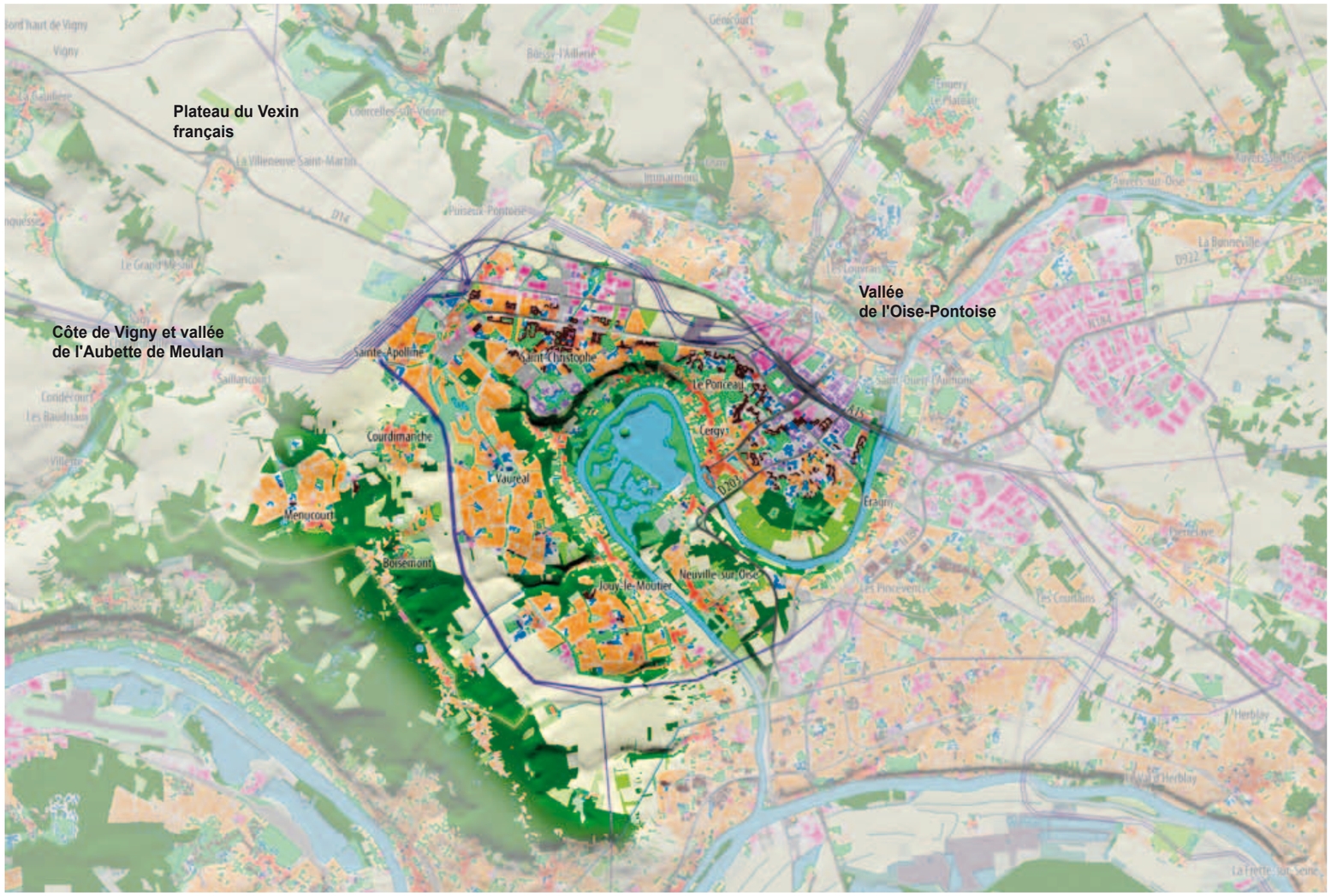

Structures et motifs

L'ensemble de l'unité consiste en diverses structures urbaines disposées en relation à la structure naturelle du site de la boucle.

Au fond de la boucle, les plans d'eau accueillent la base de loisirs qui constitue, au coeur de la ville, un espace de nature et de délassement. Depuis les quelques belvédères, le dégagement visuel permet d'appréhender successivement le site de la boucle offert dans la force de sa singularité, la présence de l'eau des anciennes gravières et, bien au-delà, les horizons de la Défense.

La couronne de villages

Au sud-est, le village de Neuville-sur-Oise et ses cultures vivrières partagent le fond de la boucle avec la base de loisirs.
Au pied du coteau, en léger contrebas, l'Oise se montre discrète au pied du coteau comme dans un repli du terrain, entourée d'une végétation qui la camoufle plus qu'elle ne la souligne.
En rive droite, sur la terrasse alluviale, à l'abri des coteaux de la boucle, prend position une couronne presque complète de villages anciens développés linéairement le long d'une petite route : ce sont les lignes de chemin de fer anciennes de Cergy, Vauréal, Jouy-le-Moutier, avec, de part et d'autre de la route, des franges de jardins, quelques cultures, pâtures, et de nombreux bois et friches.

Sur le plateau, les limites de l'unités

Au-delà, le plateau accueille les développements récents de la Ville Nouvelle, déployés en couronne de quartiers (Préfecture, Hauts de Cergy, Saint-Christophe, Vauréal, Jouy-le Moutier...) dont les fronts se présentent soit à l'A 15, soit directement sur les horizons cultivés du Vexin, sans traitement spécifique ni limite naturelle.

Les buttes de l'Hautil

Au-dessus de cette couronne de villages, la charpente du relief se prolonge dans les parties ouest et sud par un coteau très pentu, aujourd'hui très boisé, qui forme une limite concrètement et visuellement infranchissable.

Au sud, les limites de la ville abordent directement les flancs cultivés de la butte de l'Hautil. Boisée au sommet, elle présente encore une belle structure rurale dont la lisière souligne le relief. A quelques exception près (le port, l'Axe majeur et l'ancienne voie de chemin de fer) les articulations et dispositifs de jouissance paysagère sont actuellement peu lisibles sur les franges naturelles de la ville nouvelle, qu'il s'agisse du coteau peu boisé, côté boucle, ou des cultures de plateau.

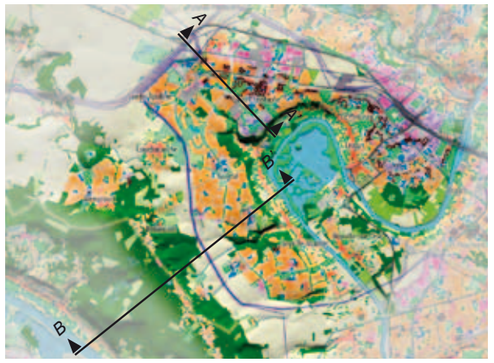

Carte de situation des coupes

Cergy n'a pas cessé de s'étendre et de combler ses vides, comme un puzzle qui peu à peu prend forme et signification. Le RER, des universités sont apparus, de nouveaux quartiers ont surgi, comme Saint-Christophe, pôle intense de vie sur les hauteurs dominant la boucle de l'Oise et les étangs de Neuville. Le centre des Trois-Fontaines est maintenant pris dans un maillage de commerces traditionnels et d'habitations. Mais Cergy est toujours une ville «autre», irréductible aux modèles anciens. Une ville ouverte, n'étouffant jamais la nature, omniprésente, dans les interstices de laquelle elle semble glissée.

Annie Ernaux, 1999

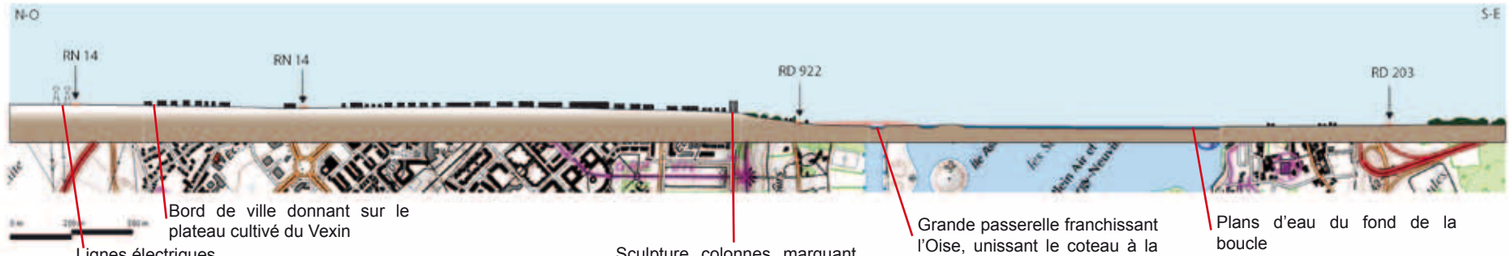

(A) Coupe le long de l'Axe Majeur, montrant la structure de la ville et le lien constitué par le dispositif sculptural.

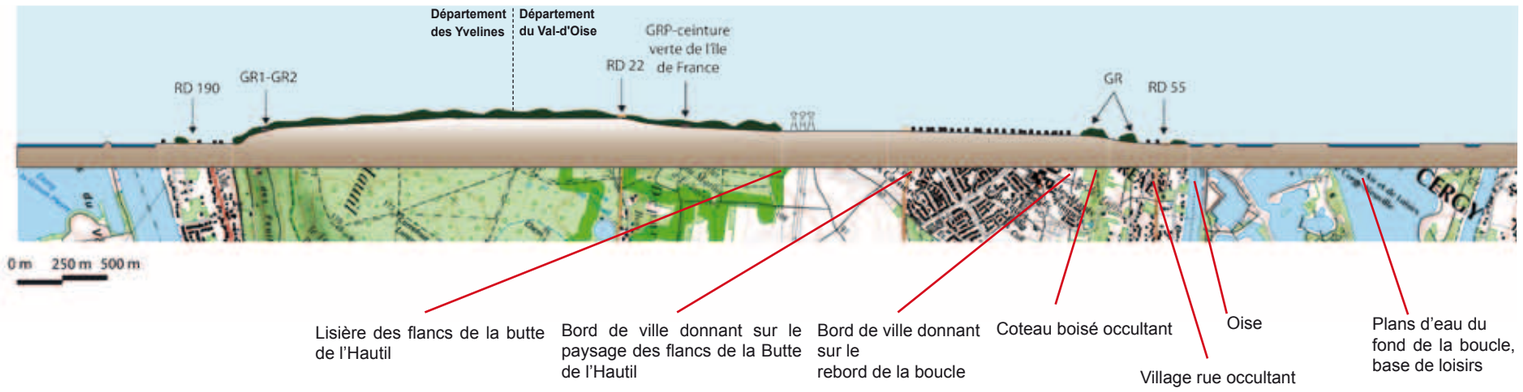

(B) Coupe entre la Seine et l'Oise, montrant les relations des composantes urbaines avec la charpente naturelle, et les problématiques de franges et de fronts, dans une séquence qui manque particulièrement de liens radiaux.

Les développements urbains de la ville nouvelle

Comme la couronne des villages anciens sur la terrasse alluviale, la ville nouvelle s'est structurée à l'étage du plateau autour de voiries concentriques comme le boulevard de l'Oise.
Les liaisons radiales, capables de rendre sensibles les liens entre les éléments urbains et ceux de la charpente naturelle, sont peu nombreuses.
Le boulevard du port, dans la quartier préfecture, offre une possibilité, débouchant sur le quartier singulier de « port Cergy », un décor néo traditionnel, qui offre aux habitants un des rares liens avec l'Oise dans la continuité du vieux village. Le Boulevard de l'Hautil ne fait que surplomber l'Oise avant de devenir une liaison autoroutière.
Le boulevard de l'Oise et l'A 15 restent en périphérie de l'unité de paysage et n'offrent aucun point de vue sur cette dernière. ils ceinturent la ville par le Nord, dont ils forment une limite nette, sans grand attrait paysager.

Le bloc diagramme ci-dessous indique la position :
- de la base de loisirs dans la boucle
- de la ligne des villages sur la terrasse alluviale
- de la ville nouvelle, située doublement au bord du paysage, au bord de la boucle et au bord des plateaux

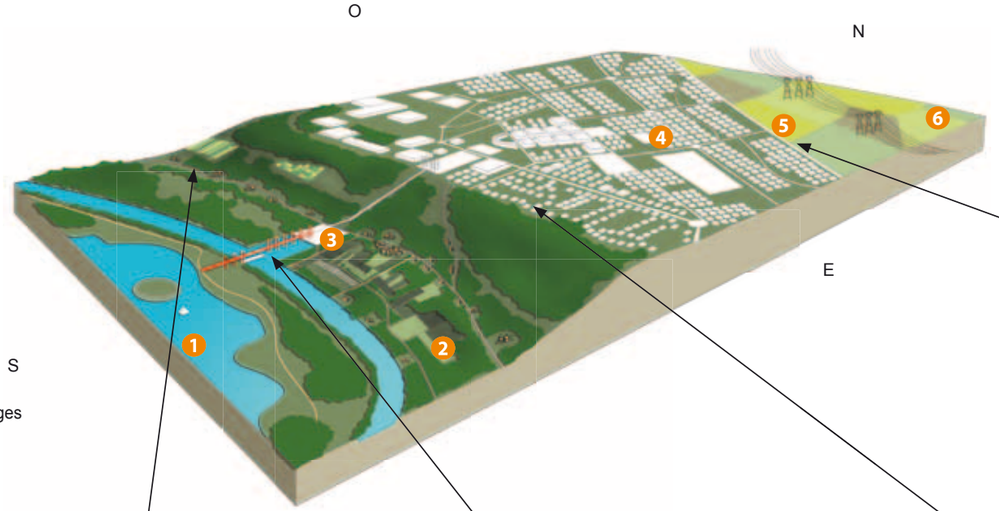

1. La base de loisirs de Cergy
2. Cergy village, intégré dans la couronne des villages
3. L'Axe majeur
4. Le plateau accueillant la ville nouvelle
5. Les limites de la ville
6. Le plateau central du vexin français, strié par les infrastructures

Enfin, l'Axe majeur de Dani Karavan crée un lien entre le site et la ville, dans une scénographie efficace, en particulier quand elle marque le rebord du coteau non comme une frontière infranchissable mais comme un seuil à passer, et quand elle offre un somptueux belvédère sur les horizons offerts par le rebord de la boucle. L'axe se poursuit par un des trop rares franchissements de l'Oise, et gagne directement la base de loisirs.

Les franges urbaines donnant sur le plateau illustrent bien la notion de ville « qui avance à reculons » et offre au paysage rural des arrières de parcelles, des équipements et des espaces « de service », comme ici les lignes électriques. L'ancien parc d'attraction aujourd'hui en friche ne joue aucun rôle malgré sa position en bord de ville, et les habitants, qui savent habiter aux frontières d'un parc naturel, cherchent avec peine quelque promenade.

*Depuis la base de loisirs, vue sur les coteaux sud.
Le village linéaire apparaît au partie basse, surmonté par le rebord boisé. Dans le système d'emboîtement des perceptions, l'Oise reste camouflée dans un creux et par la végétation, tandis que les quartiers de la Ville Nouvelle (ici, ceux de Vauréal), sont maintenus au-delà du site, camouflés par le coteau boisé.*

*L'Axe majeur vu depuis la base de loisirs.
La passerelle offre un des rares liens directs entre la ville nouvelle et le site de la boucle tout en révélant les dimensions du site. Les colonnes marquent le rebord de plateau.*

Les franges urbaines donnant sur le rebord de la boucle forment une opportunité de belvédère qui n'est réellement valorisée que par l'Axe majeur. Ailleurs (ici à Vauréal), la végétation du coteau forme un écran opaque, même dans un cas comme celui-ci où l'espace public tente une approche du site de rebord.

Ambiances et motifs des paysages urbains

Les différentes époques de la ville nouvelle ont vu se succéder des architectures et des structures urbaines aux ambiances très différentes, contribuant à caractériser les quartiers.

Aperçu depuis les coteaux d'Eragny, le quartier Préfecture propose un paysage urbain marqué par quelques tours aux silhouettes identifiables formant un des seuls « skylines » de la ville nouvelle. On remarque l'absence de lien d'espace ou d'usage avec les berges de l'Oise.

Quartier Saint-Christophe
A Saint-Christophe, l'architecture néo-classique de Ricardo Bofill marque le lieu et une époque de retour aux compositions urbaines ordonnancées et aux façades ornées. Curieusement, le passage de l'Axe majeur dans sa composition n'occasionne qu'une faille étroite dans l'immeuble. Devant lui, les vergers rappellent le passé cultivé du territoire, en contraste avec les coteaux de la boucle, fortement boisés, voire enfrichés.

Les bâtiments publics et logements donnent directement sur un parc public, connecté à un réseau de liaisons piétonnes séparé du flux des voitures, témoignant du rôle innovant des villes nouvelles, et des recherches en termes de formes urbaines qu'elles ont suscitées.
Quelques perspectives, comme ci-dessus sur la piscine, créent de nouveaux paysages urbains associant le jardin. On regrette cependant que l'animation créée par certains commerces ou cafés ne prennent pas position en rive de parc, espace public potentiel.

Photo de gauche. Architecture contemporaine pour l'IUT (situé en rebord de plateau, mais qui ne valorise pas la position de belvédère), affirmant la modernité de la ville.
Photo de droite. A contrario, les quartiers les plus récents de Vauréal ont adopté une facture résolument néo-traditionnelle, ici le «beffroi» de la Mairie prend position dans la perspective, et se détache sur l'horizon des buttes de l'Hautil, dans un paysage urbain réellement pittoresque.

Cergy, le village
Le Cergy ancestral, et l'ensemble des villages disposés en couronne autour de la boucle, ont conservé leur échelle et leur ambiance, où les motifs de la Ville Nouvelle n'apparaissent pour ainsi dire pas.

Préfecture
Logements et bâtiments publics présentent leurs façades sur le parc, dans une formulation urbaine de « square » à l'échelle de tout un quartier. On pourra regretter que le parc ne propose pas de continuité s notamment en termes de promenade et d'ambiances, avec la boucle de l'Oise.

Photo de gauche. La grande horloge de la gare RER s'inscrit dans une perspective urbaine assez classique, mais l'architecture affirme, calmement, sa modernité.
Photo de droite. Dans les quartiers les plus récents, aux bords du plateau du Vexin, le paysage urbain et l'architecture adoptent les traits de la tradition haussmannienne.

Ambiances de l'intérieur de la boucle

Dans la boucle, la base de loisirs tire parti des plans d'eau, pour proposer une ambiance inspirée par les stations balnéaires : baignade, voile, et même ski nautique, sont proposés aux habitants dans un lieu qui cherche à les dépayser alors même qu'il est au coeur de la ville.

La passerelle de Port-Cergy permet aux automobilistes et aux piétons de franchir l'Oise et de rejoindre la base de loisirs de la boucle.

Port Cergy
Un des premiers quartiers néo-classiques de la ville nouvelle offrant, dans la continuité du boulevard du port, un contact avec le site naturel de la vallée et ses usages.

Conditions de perception

La configuration même du site occasionne un des phénomènes de perception emboîtée qui marquent le département.

Depuis le fond de la boucle, le dégagement des plans d'eau permet une vision des coteaux de l'Oise. Le coteau lui-même, et les boisements qui le surmontent, ne permettent pas de voir la ville nouvelle. Développée au-delà, sur le plateau, elle ne présente presque aucun motif sur le rebord, sinon l'Axe majeur. La ville nouvelle est visuellement presque absente de son propre site, faute d'avoir investi suffisamment la boucle et les rebords de ses coteaux. En contournant la boucle, elle ne présente que peu de motifs bâtis hormis les plus grands bâtiments du quartier préfecture. La boucle reste le lieu des villages anciens, dont la ligne presque ininterrompue et les espaces incertains s'interposent entre la ville nouvelle et le coeur de leur site commun.
Depuis ces derniers, l'ancienne voie ferrée offre quelques belles perspectives.

Depuis les points de vue possibles sur les flancs des buttes de l'Hautil, le phénomène fonctionne à l'inverse : la vue englobe les plateaux et la ville nouvelle, mais ne perçoit pas le fond de la boucle qui est caché par les effets du rebord.
La végétation des coteaux, mais aussi celle des rives de l'Oise, s'interpose souvent dans les vues. Ainsi dans l'axe de l'avenue du Port, la lumière de la boucle n'est pas perceptible et l'Oise apparaît peu.

Vue depuis les flancs de l'Hautil à Courdimanche.
La ville est nettement perceptible sur le plateau, ainsi que les horizons lointains de buttes.
En revanche, le centre même de la ville nouvelle, la boucle et les villages traditionnels qui l'entourent, ne sont pas perceptibles, avalés par la nappe urbaine et les boisements des coteaux.

Panorama du belvédère de l'Axe Majeur.

Vue du côté de Cergy-Préfecture
Se distingue le coteau évasé, où se succèdent Cergy-Village, puis la ville nouvelle marquée par des bâtiments plus hauts. Au loin, les buttes de Montmorency et du Parisis.

Vue du côté de la Défense, dont on distingue les tours à l'horizon.
L'Axe majeur de Cergy peut ainsi être mentalement relié à celui des Tuileries, qui conduit à la Défense et relie ainsi Cergy à Paris.
Au premier plan, les plans d'eau de la base de loisirs donnent au site de la boucle une présence sensible remarquable, tandis que la passerelle indique la présence de l'Oise, invisible.

Vue du côté des buttes de l'Hautil, que l'on voit «surmonter» le premier horizon des coteaux boisés, au pied duquel apparaît le village linéaire.
Le relief des buttes joue un rôle majeur dans le cadrage général de la vue, et désigne, pour ceux qui le savent, la présence de la Seine sur l'autre versant.

Enjeux et pistes de réflexion

La boucle de l'Oise a clairement été choisie comme « paysage d'implantation » pour la ville nouvelle qui a déployé sur les plateaux ses divers développements. Le mouvement se poursuit, en particulier sous la forme de projets d'infrastructures routières. Les enjeux paysagers des développements en cours concernent les articulations de la ville avec les divers motifs paysagers :

- au contact du plateau du Vexin, le voisinage de la ville et du Parc Naturel régional du Vexin Français

doit permettre l'émergence d'une structure de frange urbaine assumée en lien avec le paysage du plateau, tout en limitant l'impact des lignes électriques

- le fond de la boucle reste trop peu associé aux nouveaux villages du plateau sud-ouest, alors même que les vallons offrent de magnifiques opportunités de continuités paysagères. Celles-ci sont à mettre en œuvre en restaurant des liens d'espace et d'usage entre le plateau et la boucle, dans un projet global de trame verte unissant les différents villages à leur site.

Les rebords de la ville nouvelle sur le plateau de Commeny. Les maisons les plus récentes côtoient, sans ordre apparent, les lignes électriques, pour composer le front urbain donnant sur le Vexin. Le lieu ne donne que trop peu à lire la ligne voulue entre la ville nouvelle et le Parc naturel régional, un trait spécifique du Val-d'Oise.

Qualifier les limites de la ville sur le plateau

L'hypothèse ci-contre propose un nouvel enchaînement d'espaces de la ville au plateau.
Au lieu de terminer la ville par les infrastructures servantes (lignes haute tension, rocades, bâtiments de stockage...), celles-ci sont contenues à l'intérieur d'une continuité verte qui les isole des quartiers d'habitations voisins. La ville se développe au delà de cette continuité et peut ainsi constituer une nouvelle limite sur le plateau, associant des motifs de paysage à un réseau de promenades en « tour de ville » donnant accès aux parcours dans les paysages préservés du Vexin qui représentent un véritable atout de cadre de vie. Cet écrin s'inscrit dans la charpente naturelle et les potentialités paysagères existantes, puisqu'il prolonge la vallée des Grés (affluent de la Viosne) et intègre la grande jardinerie actuellement en périphérie de la ville nouvelle. L'écrin vert se poursuit vers le sud et contourne la ville jusqu'à Courdimanche, permettant ainsi d'occulter les lignes haute tension qui bordaient le quartier des Coudraies.

La grande perspective d'entrée de ville

L'ensemble est mis en scène par une grande perspective ouverte sur le plateau qui joue avec le bassin de l'ancien parc d'attraction, prolongé jusqu'au seuil de l'ouverture.
C'est en ce lieu, dans le prolongement du boulevard Sainte-Apolline, au bord du grand bassin, que pourrait prendre place un édifice majeur annonçant la mise en relation assumée entre la ville et le plateau.

Les bords de la ville nouvelle sur le plateau du vexin depuis Courdimanche.
Aujourd'hui Cergy avance « à reculons » et présente au plateau les motifs d'un « arrière de ville ».

Proposition d'un nouveau front urbain qui associe le bord de ville au plateau en créant une nouvelle limite urbaine bordée d'une promenade

Une articulation possible avec le plateau : hypothèse de traitement

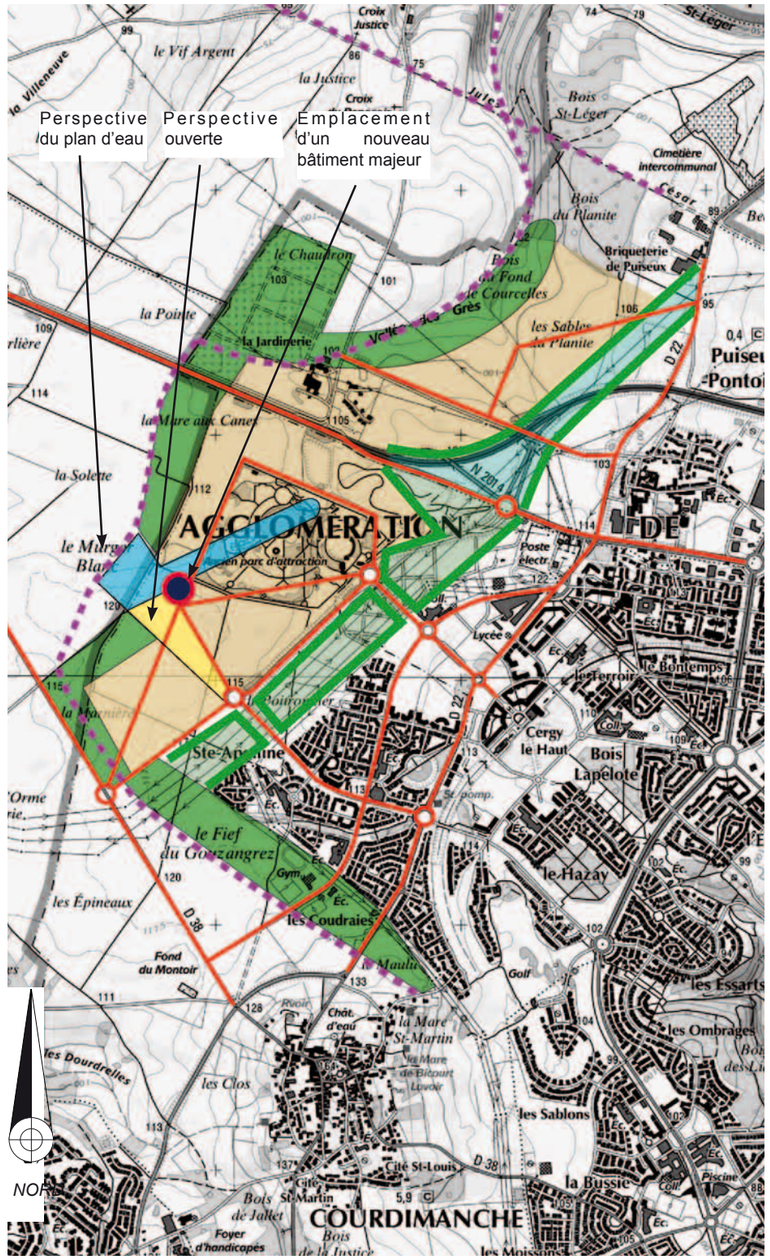

Réseau de promenades / aménagement paysager d'un tour de ville qui articule le front urbain aux espaces cultivés

Zone d'extension possible de la ville

Enclave de lignes électriques et d'échangeurs

Articuler le plateau et la boucle

■ Les vallons, structure d'accroche du plateau à la boucle

Les vallons jouent un rôle essentiel de passage, paysages intermédiaires entre le plateau et le fond de vallée de l'Oise mais semblent peu identifiés et valorisés dans la partie Ouest de la boucle de Cergy. Ils sont enfouis dans l'épaisse couronne boisée en rebord de coteau qui forme une occultation visuelle entre la ville nouvelle et les villages traditionnels installés au bord de l'Oise. Dans l'idée d'ancrer davantage de la ville nouvelle à la boucle, les vallons pourraient retrouver leur rôle de structure d'accroche, d'un grand élan du relief en direction de l'Oise. Leurs ramifications pourraient servir à guider l'implantation des circulations douces. Leurs épaulements sont aussi des sites stratégiques pour le positionnement de belvédères, départ de promenades sur le coteau et en direction de la boucle.

■ Améliorer les conditions de perception de la boucle depuis la ville nouvelle

Les points de vues pourraient être davantage valorisés valorisés depuis les rebords du plateau (position idéale des belvédères) en direction de la boucle.

La couronne boisée n'est pas suffisamment gérée dans ce sens et ferme le paysage pour les habitants et les promeneurs des nombreux sentiers qui parcourent le rebord de la boucle.

L'aménagement de belvédères sur ce sentier, dans le prolongement des continuités visuelles initiées par l'organisation de grands axes des nouveaux quartiers, permettrait de renouer ce lien sensible avec le paysage de la vallée. Ces belvédères pourront être le point de départ de promenades sur le coteau et jusqu'à l'Oise où il serait judicieux de les associer aux nouveaux franchissements, afin de proposer de grandes promenades à l'échelle de la boucle. Dans l'élan des deux vallons de la partie ouest de la boucle, des franchissements pourraient être envisagés, complétant ceux de Port Cergy et de l'Axe majeur, pour relier la ville à son site d'implantation et aux usages de loisirs du fond de la boucle. Dans le quartier des Marais, une passerelle piétonne pourraient connecter les rives et offrir de nouvelles promenades dans la base de loisirs aux habitants qui sont aujourd'hui obligés de rattraper l'Axe majeur pour franchir l'Oise.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

LEGENDE

- Cergy - ville nouvelle
- Boisement de rebord de coteau
- Cergy - couronne de village
- Structure paysagère : le vallon
- Talweg
- Franchissement de l'Oise existant
- Proposition de franchissement piéton de l'Oise

Situation actuelle

Proposition de traitement

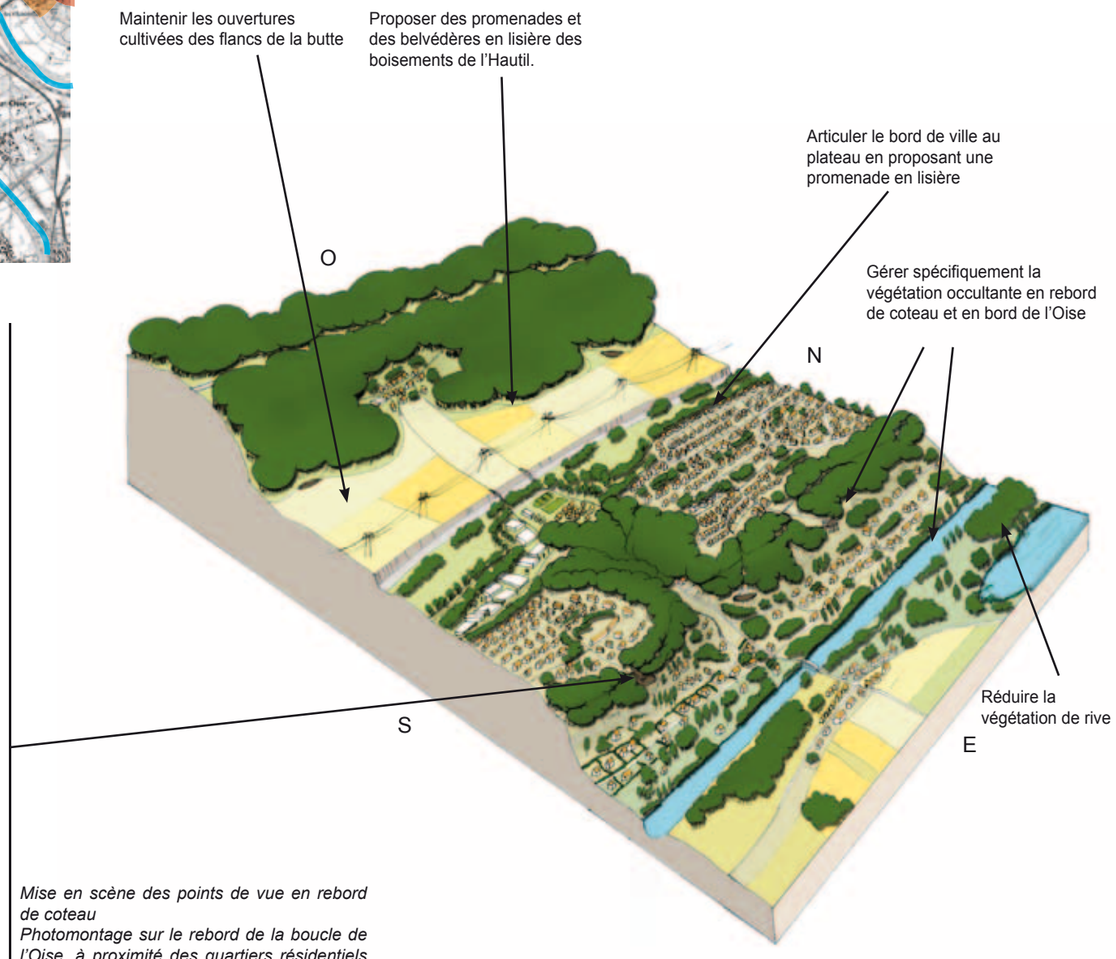

Mise en scène des points de vue en rebord de coteau
Photomontage sur le rebord de la boucle de l'Oise, à proximité des quartiers résidentiels de Vauréal.
La mise en valeur de la perspective sur la boucle et ses étangs repose sur des actes simples : gestion de l'ouverture (élagage), création d'un point d'accès à l'intérieur de la boucle.

VALLÉE DE L'OISE, PONTOISE

La ville de Pontoise apparaît comme nettement associée à son site de vallée dont elle retire une certaine monumentalité et des paysages urbains de grande qualité. Le long de la vallée de l'Oise et de la Viosne, une agglomération s'est désormais développée, offrant des relations privilégiées avec son site d'implantation ou au contraire, des situations de ruptures et de discontinuités urbaines. Ainsi, vers le Vexin, l'agglomération s'appuie sur le réseau naturel des vallées pour organiser une lisibilité de ses limites alors que les développements de la rive gauche ont largement investi le plateau de Pierrelaye sans pouvoir aussi nettement s'ancrer à la charpente naturelle. L'histoire de Pontoise, ville stratégique générant un paysage urbain puissant et la présence des peintres impressionnistes autour de Pissarro, notamment à Osny, imprègnent le regard sur les sites d'une profondeur culturelle indéniable. Elle impose aux développements urbains impulsés par l'appartenance à la ville nouvelle de Cergy, une prise en compte de structures paysagères patrimoniales.

- **Un site d'implantation urbain fortement caractérisé par la charpente naturelle**
- **Un développement urbain marqué par la ville initiale et la ville nouvelle**
- **Des articulations paysagères à structurer aux contacts des espaces naturels**
- **Une trame paysagère intéressante à compléter au sein des tissus urbains**

Limites et voisinage

Il s'agit d'une unité justifiée d'une part, sur le plan géographique, par la vallée de l'Oise qui en constitue l'armature et le relief de référence et, d'autre part, sur le plan urbain, par les développements qui, au-delà de la vallée, ont prolongé l'urbanisation des villages initiaux sur les plateaux. Les limites en sont donc soit naturelles (vallon du fond des Aunes, fond Saint-Antoine, Seine, qui justifient les limites dans le linéaire de l'Oise…), soit résultent de la position de la limite urbaine sur le plateau. Il est rappelé que, du fait de la forme singulière de la boucle de l'Oise, Cergy justifie une unité de paysage particulière.

La vallée de l'Oise-Pontoise est une unité de paysage complexe. Ainsi, en multipliant les types de limites avec les unités de paysage voisines, elle multiplie en même temps les enjeux de franges et de zones de contact avec les agglomérations voisines. L'unité de paysage dessine globalement deux types de limites avec les unités alentours :

- des limites « franches » s'appuyant sur la charpente naturelle soulignée par les formes urbaines. Ces dernières marquent clairement un seuil infranchissable (vallée de l'Oise, vallée de la Seine, bord de Cergy).
- des limites « floues », mobiles, quand la ville a fait abstraction de son site et de sa charpente naturelle et quand elle va chercher plus loin d'autres sites pour s'étendre. Ce thème du franchissement se décline sur différents éléments de la charpente naturelle (plateau, plaine, vallée) et constitue un enjeu majeur d'aménagement de l'agglomération de Pontoise.

Limites franches urbaines

La limite avec Cergy est assez nette puisqu'elle est marquée à la fois par l'A 15 et par les lignes haute tension qui entaillent profondément la ville nouvelle. La zone de contact de Cergy et Pontoise est matérialisée par des lignes haute tension et par le flux des véhicules sur l'A 15. Leurs limites peuvent être qualifiées de « partagées ».
Le contraste entre Saint-Ouen-l'Aumône et Auvers-sur-Oise (commune du Parc naturel régional du Vexin français) est saisissant. La ville est sortie de son site et a franchi ses limites physiques initialement marquées par la RN 184. Une nappe immense de zones d'activité de surface, équivalente à la boucle intérieure de Cergy, s'étend loin dans la plaine de Pierrelaye sans proposer d'articulation avec elle.

Les limites franches au contact de la charpente naturelle

Les rebords de la vallée de l'Oise, au contact du plateau d'Hérouville marquent encore une limite naturelle et nette du territoire urbanisé. Le front urbain de Conflans-Sainte-Honorine (située dans le département des Yvelines mais qui, du fait d'une évidente continuité urbaine avec Eragny, appartient à cette unité de paysage) prend nettement fin sur les bords de Seine, limite naturelle magistrale.

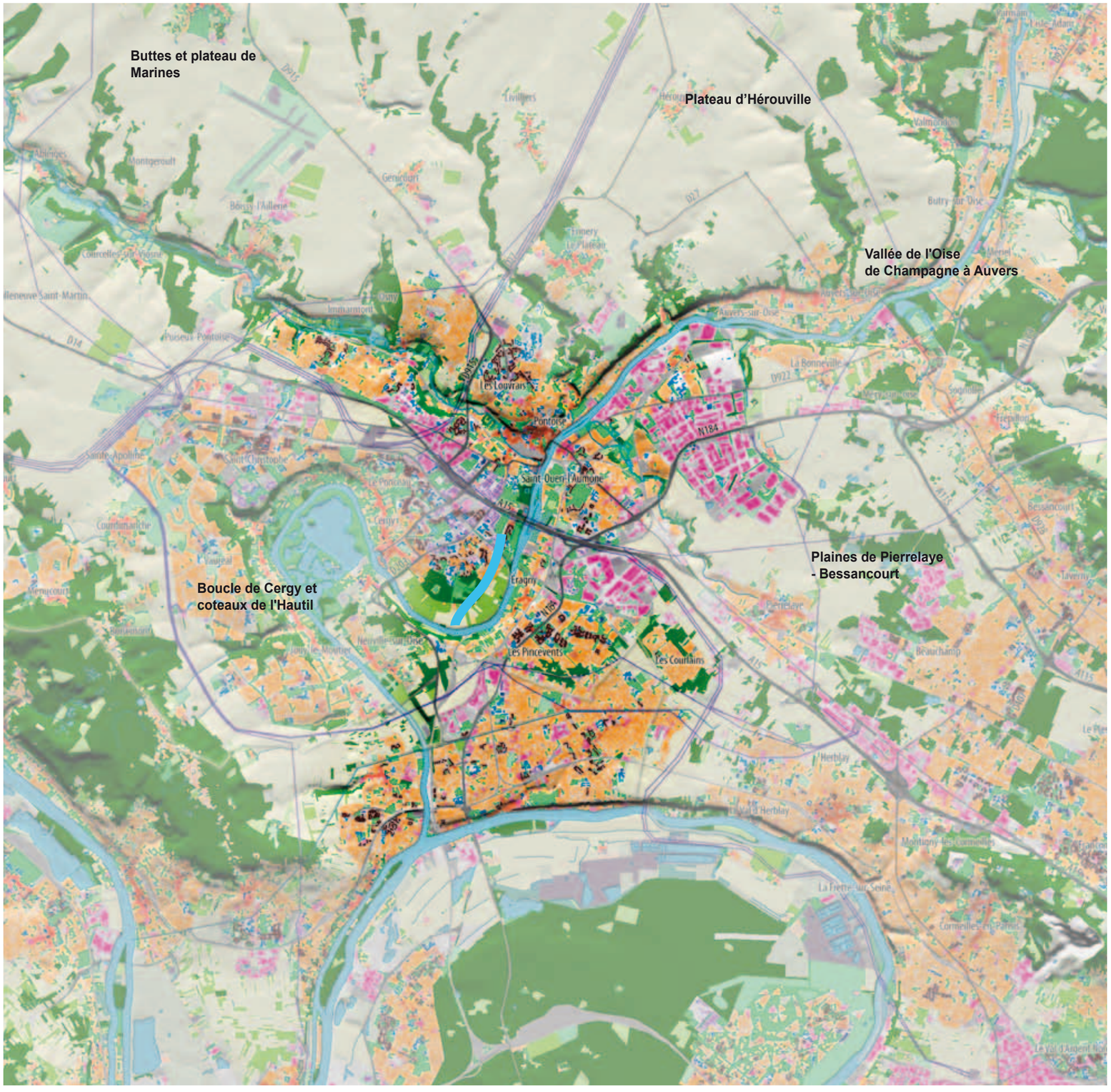

Limites mobiles

La ville de Pontoise est installée à la confluence de l'Oise et de la Viosne. Elle s'étend largement dans la vallée de la Viosne qu'elle remonte vers l'ouest dans une continuité bâtie jusqu'à Osny. Le château de Grouchy, installé dans la vallée telle une porte sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, marque la transition avec le paysage « rural » du Vexin. En dépit de franges urbaines clairement dessinées, ce paysage est en mouvement, en évolution rapide et il est aujourd'hui impossible d'en apprécier les limites en suspens.

■ Sur le versant nord de la vallée de la Viosne, les bords sont constitués d'arrières de villes qui dépassent sur le plateau de Marines et sur le plateau d'Hérouville et réduisent les écarts avec la ville d'Ennery. Cette dernière marque la limite avec le PNR du Vexin français. La ville a déjà franchi le ru de la vallée Guyon qui marque la limite entre les deux unités de plateau.

■ Les arrières de Saint-Ouen-l'Aumône et d'Eragny
Les espaces agricoles, les friches et délaissés des plaines de Pierrelaye et l'importance des infrastructures qui les enserrent, soumettent ces arrières de villes à une pression foncière très forte (industrie, commerce, promotion immobilière). Elle se traduit par une expansion constante de l'agglomération de Pontoise et une mouvance des limites paysagères des arrières de villes. Ces bords, qui se présentent pourtant d'une manière franche au contact des plaines de Pierrelaye paraissent incertaines puisque qu'aucune sorte d'articulation avec le paysage n'est formulée et aménagée.

Charpente naturelle

La ville de Pontoise est installée sur l'éperon rocheux à la confluence de l'Oise et de la Viosne mais s'est largement dilatée au-delà de son site sur les plateaux et les plaines qui la bordent. L'unité de paysage s'étend au sud au-delà des limites administratives du département du Val-d'Oise et va chercher le coteau de la Seine à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines.

Un site originel, la vallée de l'Oise et de la Viosne

L'agglomération de Pontoise n'est plus réduite à un ensemble de villes isolées installées au bord de sa vallée. Ayant désormais franchi les limites de son site naturel, elle a l'opportunité de devenir un grand centre urbain « multi-sites », par des accroches spécifiques aux différents éléments de charpente dont elle bénéficie.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle (voir carte de l'État major, à droite), Pontoise se concentre sur l'éperon rocheux qui marque la confluence de l'Oise et de la Viosne, sur l'axe de la chaussée Jules César, ce qui organise une magistrale mise en scène de la ville et de son site. Cergy, village-rue, est quant à lui campé à l'intérieur de sa boucle. Tous les villages (Eragny, Saint-Ouen-l'Aumône) installés sur les coteaux entretiennent des rapports privilégiés avec leur site, ne débordant pas de l'enveloppe de la vallée.
L'arrivée du réseau ferré puis des premières routes va progressivement faire sortir Pontoise de son site. Puis, dans les années 1970, le projet de ville nouvelle, va induire une transformation radicale avec une urbanisation de zoning (village ancien conservé tel quel, extensions pavillonnaires, zones d'activité, quartiers de logements collectifs, zones commerciales) qui va bouleverser totalement la logique initiale d'implantation de la ville en lien avec son site. Cet urbanisme associé à la mise en place d'un réseau d'infrastructures morcelle les continuités urbaines et leurs articulations à la charpente naturelle. L'agglomération pâtit aujourd'hui de cette dynamique d'extension et se trouve en incohérence avec la charpente naturelle. La plaine de Pierrelaye, vaste poche non urbanisée, est largement occupée par des cultures maraîchères.

La vallée de la Viosne et les bords des plateaux nervurés de Grisy-les-Plâtres et d'Hérouville
Les fronts urbains « non fixés », une caractéristique des territoires en mutation qui rend difficile l'appréhension d'une cohérence territoriale.

Le bord de la plaine de Pierrelaye

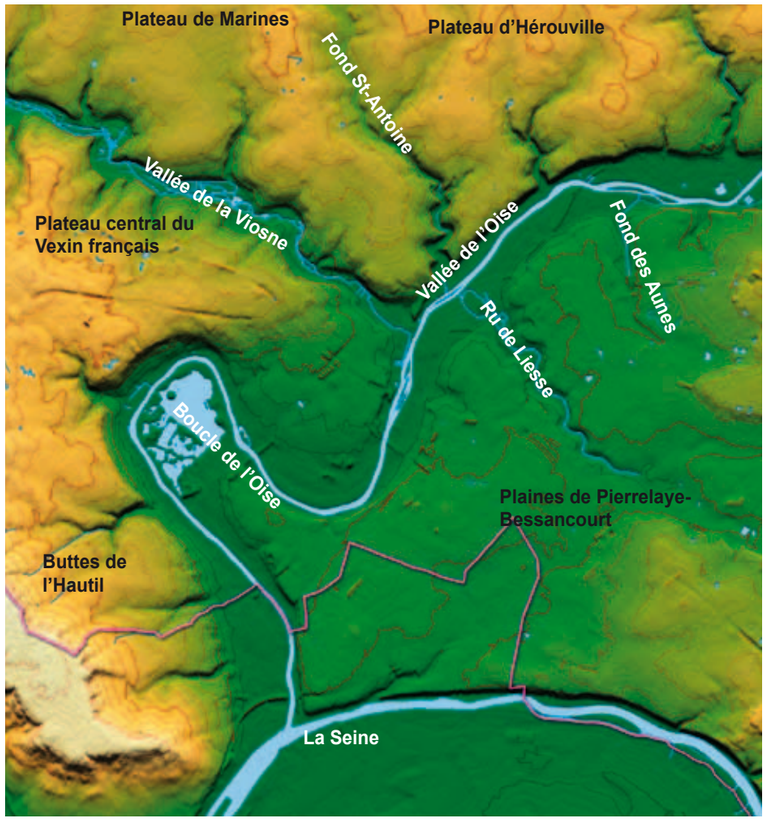

Carte des conditions géomorphologiques de la vallée de l'Oise à Cergy-Pontoise.
Les unités géomorphologiques sont multiples à la confluence de l'Oise et de la Viosne. Elles offrent à l'agglomération de Pontoise l'opportunité de s'accrocher de manières spécifiques à la charpente naturelle, qu'elle soit vallée, plaine ou plateau.

Carte de l'Etat major, 1870

Carte IGN, scan 25, 2007

Structures et motifs

La vallée de la Viosne, les coteaux habités d'Osny

Le bord de l'agglomération de Pontoise se révèle être un véritable paysage urbain en relation avec la structure paysagère de la vallée. Les grands immeubles blancs des logements collectifs se détachent clairement sur le fond sombre de la végétation de la vallée. En arrière plan, en haut du coteau ou déjà sur le plateau, les lignes haute tension découpent l'horizon.
Les rivière de la Viosne et de la Couleuvre ont suscité des implantations nombreuses de châteaux (Grouchy, Busagny, Marcouville…) et surtout de très nombreux moulins (Couleuvre, Bunon, Gilet, Pas d'âne, Saint-Denis, Busagny…), lesquels représentent des motifs pittoresques.
Le parc de Grouchy offre au public la possibilité de profiter d'un site exceptionnel, articulé au paysage. Mais la rivière elle-même, ainsi que son « univers » sont aujourd'hui plus difficiles à appréhender. La présence des infrastructures dans le fond de vallée, et tout particulièrement les voies de chemin de fer à l'approche de l'embouchure, les accès privatisés ou inexistants, ne favorisent pas sa perception.

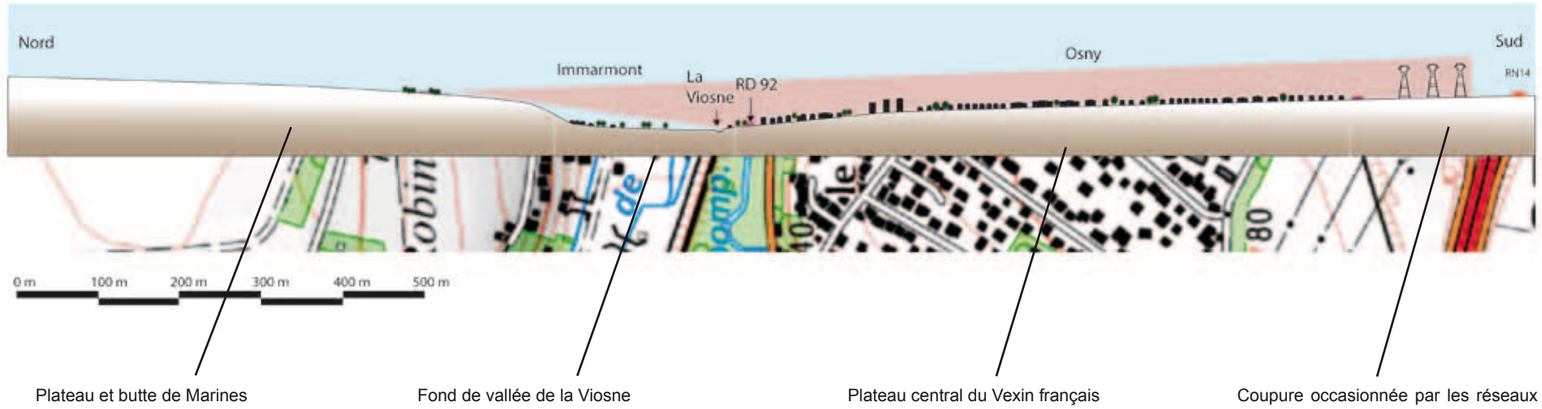

Coupe 1 : Bord du plateau et butte de Marines

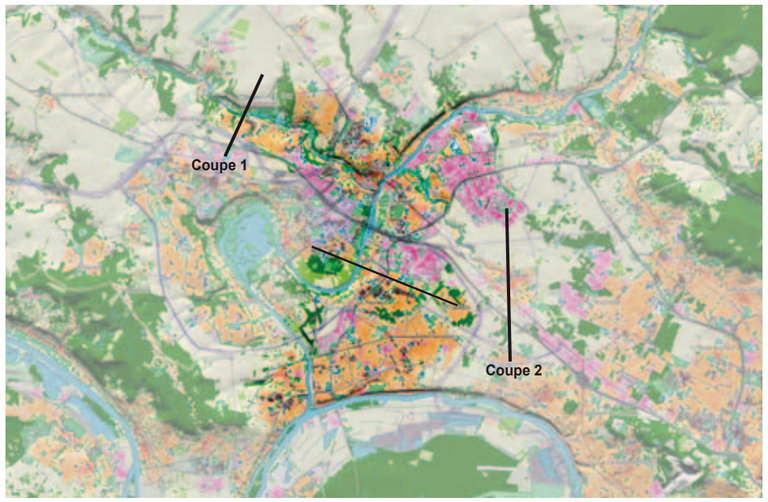

Parc du château d'Osny
Mise en scène de la rivière et du fond de vallée, dans une séquence dégagée mettant en valeur le plan d'eau.

Parc du château
Mise en scène du coteau par les terrasses, donnant sur les pentes boisées.

Vallée de la Viosne, vue depuis la partie campagnarde du plateau
Une vallée urbanisée où ressortent fortement les masses blanches des immeubles collectifs

Bords de ville sur le fond Saint-Antoine.
Les arrières urbanisés n'instaurent aucune articulation lisible avec le vallon, pourtant structurant dans le territoire.

Les motifs de la vallée de l'Oise

■ Les coteaux habités où chaque habitation profite pleinement de sa position naturelle de belvédère sur la vallée.
■ Les îles, toutes en longueur au centre de la rivière et qui organisent deux espaces perçus de part et d'autre d'un « écran naturel ».
■ Les dispositifs de la navigation, les écluses, les quais, qui rappellent que l'Oise est une voie de communication de grande importance.

■ Les coteaux abrupts d'Eragny sont structurés par une voie de berge, accueillant le chemin de halage, et une voie en haut du coteau, le long de laquelle s'est développée l'urbanisation. Peu de liaisons entre le haut et le bas du relief dans ce cas. C'est l'inverse pour, entièrement structurée par l'artère historique de la chaussée Jules César, aujourd'hui RD 14, et doublée par l'A 15 dont le viaduc marque le paysage de vallée au-dessus de l'écluse.

■ La vaste zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône présente les fonds de parcelle à la rivière, sans articulation.
■ Le maraîchage en milieu urbain, sur les bords de l'Oise, où de grandes parcelles cultivées, le plus souvent sous les serres et tunnels de culture, mettent en scène l'agriculture de proximité, avec pour horizon les grandes tours de la ville nouvelle, formant ainsi un véritable paysage urbain.

Maraîchage urbain à Cergy-Pontoise dans la plaine alluviale de l'Oise, perçu depuis les coteaux d'Eragny

Pontoise

Motif des coteaux habités et paysages urbains remarquables à Pontoise en lien avec la charpente naturelle, condition d'existence d'un paysage.

Les plaines de Pierrelaye, un site en attente

Les limites sont extrêmement floues dans la plaine de Pierrelaye. La zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône semble avancer inéluctablement dans la plaine où le foncier reste disponible. Néanmoins, aucune formulation urbaine claire n'est proposée, l'urbanisation au coup par coup gagne progressivement du terrain. Ces terres ont pourtant des atouts en termes de perspectives et d'accroche aux différents éléments de la charpente naturelle et gagnerait à être mieux associées aux limites urbanisées qui les environnent.

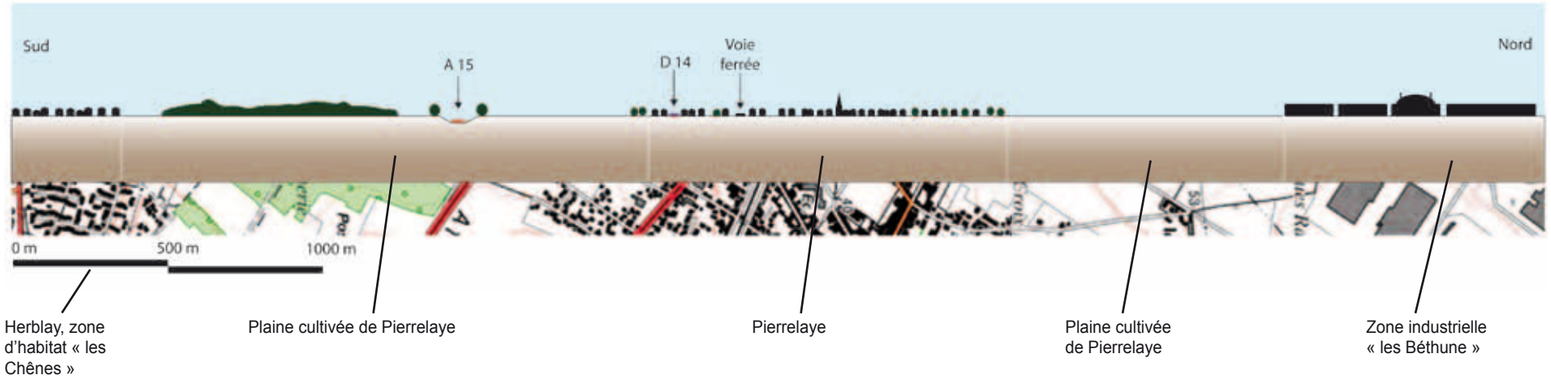

Coupe 2 : Bord de la plaine de Pierrelaye

Paysages perçus depuis la RN 184, au sud de l'agglomération.
Cet axe routier, limite physique de la nappe urbaine de Pontoise avec la plaine de Pierrelaye, a aujourd'hui été franchi par les zones d'activités d'Eragny et de Saint-Ouen-l'Aumône. Il n'offre aucune possibilité de jouissance des paysages urbains qui l'environnent, prouvant par la même occasion les ambiances de délaissés qui animent ces arrières de villes.

Ambiance produite par l'intense présence des infrastructures

La RN 184, une vision limitée sur elle-même.
La route suscite des ambiances « routières ». Les rares passerelles piétonnes qui l'enjambent assurent la continuité de la trame de circulations douces.

Des quartiers spécialisés
Les vastes zones d'activité (Vert Galant, Béthunes, Bellevue) cloisonnent le territoire autant que les infrastructures auxquelles elles s'adossent souvent. Zones pavillonnaires et habitat collectif se succèdent en arrière de la voie ferrée. Les villages initiaux, dans leur site de coteaux, noyés dans une échelle qui les dépasse, semblent restés intacts. Ce ne sont pas eux qui ont évolué en villes mais ils sont maintenant inclus dans une grande ville morcelée dont ils forment certains morceaux.

Franges urbaines : le front donnant sur les plaines de Pierrelaye

Ambiance produite par l'intense présence des infrastructures

Conditions de perception

La vallée de l'Oise, une mise en scène du paysage urbain

Les conditions de perception sont idéales le long de la vallée de l'Oise. De nombreuses percées visuelles associées à une implantation urbaine de coteau permettent de comprendre la structure du paysage urbain. Le chemin de halage à Eragny, les quais de l'Oise à Pontoise, offrent des points de vue qui valorisent le plan d'eau, fédérant la perception de la vallée habitée. Sur les coteaux, il est plus difficile de trouver dans l'espace public des positions de belvédère pourtant permises par le relief et dont les maisons bourgeoises des années 1900 ont su tirer parti.

Le réseau complexe des infrastructures de transport

L'enchevêtrement complexe du réseau d'infrastructures passe à l'extérieur des villes et ne favorise pas de bonnes conditions de perception du paysage depuis les routes très nombreuses. A la chaussée Jules César, aujourd'hui RD 14, s'ajoutent l'autoroute A 15, la RN 184 et bientôt le prolongement de l'A 104, les voies de chemin de fer situées sur le même axe ainsi que les carrefours très consommateurs d'espaces et difficilement franchissables, pour former un des plus importants nœud d'infrastructures du département.
Encaissées le plus souvent, les voies ne permettent pas de profiter du paysage urbain de l'agglomération de Cergy. Passant par les arrières de villes, les routes alternent des séquences de zones d'activités et de franges urbaines non qualifiées ou camouflées par les talus végétalisés.

Des franges urbaines à articuler au paysage

La problématique des franges urbaines sans articulation avec la charpente naturelle (plateau/plaine) concerne l'ensemble de l'unité de paysage. Les conditions de perception qui lui sont liées posent de véritables enjeux de paysage autour d'une des questions sensibles de l'aménagement du territoire : celle des « limites » de la ville qui s'étend dans une logique radio-concentrique vers les espaces agricoles. Il est possible de distinguer les modalités d'articulation de l'unité de paysage de l'agglomération de Pontoise suivant les différents éléments de charpente naturelle rencontrés afin de comprendre les enjeux de perception et d'aménagement des paysages qui lui sont liés.

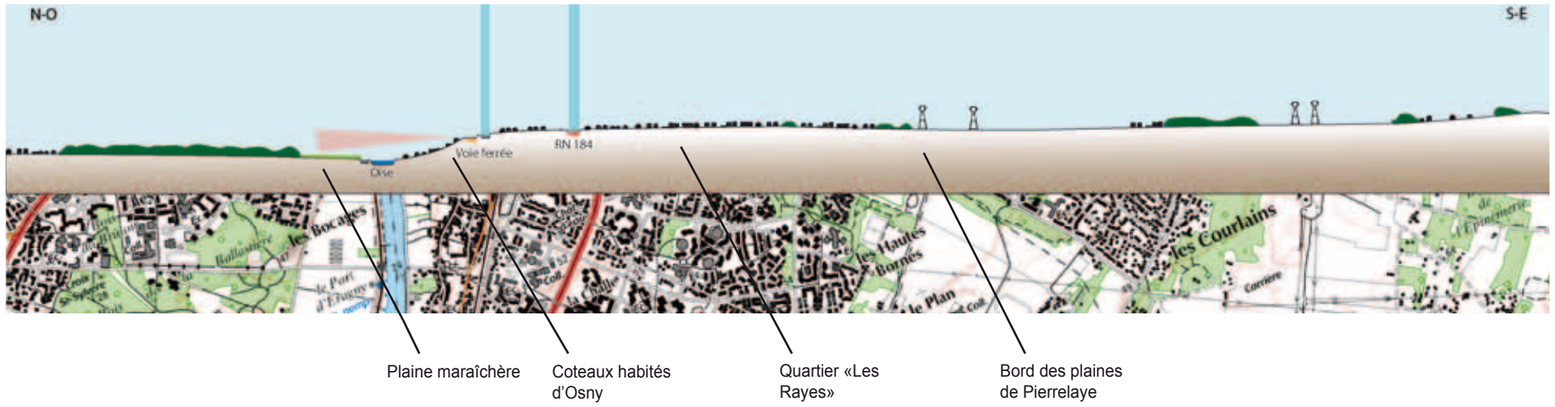

Coupe 3. Des rebords d'Oise aux plaines de Pierrelaye
La ville, initialement installée sur son coteau en bord d'Oise, est largement sortie de son site en reculant sur le plateau avec lequel elle forme un autre paysage. Les relations paysagères entre la vallée et le plateau sont très faibles et d'autant plus atténuées par les occultations successives des infrastructures.

Notion de « trame verte »
Jardin-parcours à Eragny, horizons boisés à mettre en réseau.

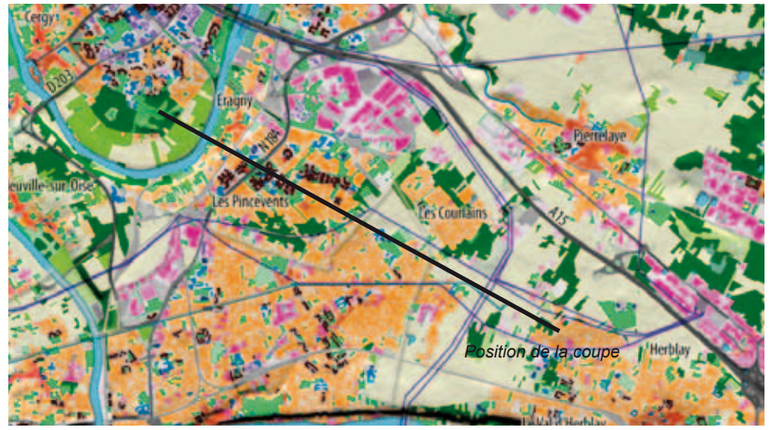

Position de la coupe 3

Vue sur le vallons du ru de Liesse depuis les quartiers nouveaux très « constitués » du Champs Gaillard.
La relation au ruisseau pourrait davantage être mise en valeur par une gestion appropriée de la végétation sur son rebord.

Ambiance routière incertaine en entrée de ville à Pontoise, peu avant le quartier de Liesse.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Traiter les relations des développements urbains à la charpente naturelle

Valoriser les bords d'Oise

La position de Pontoise sur son éperon rocheux, à la confluence avec la Viosne et celle du village traditionnel d'Eragny sur son coteau, sont remarquables. Ces implantations sont une chance pour le paysage et les opportunités de les qualifier à la mesure de ce site superbe.
Le projet de reconquête des berges à Pontoise est à ce jour en cours de réalisation. L'enjeu se situe à présent au niveau de sa mise en relation avec les espaces de projets qui l'environnent.
En amont, en marge de la zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône, la confluence avec le ru de Liesse est l'opportunité d'une accroche au réseau de paysage identifié dans les plaines de Pierrelaye Bessancourt.
Rive gauche, à Eragny, au pied des coteaux habités, l'enjeu réside dans la poursuite de la qualification des bords d'Oise vers une ambiance davantage jardinée et résolument moins urbaine : séparation claire dans les usages (routiers, piétons...), ouvertures sur le coteau, son front de taille et ses glacis boisés, gestion des berges aveugles.
Face à Eragny, en rive droite, la magnifique langue de cultures maraîchères qui annonce le virage de la boucle de l'Oise à Cergy, constitue un paysage agricole de valeur patrimoniale en bord rivière, sous l'horizon bâti du quartier de la préfecture de Cergy. Il est à préserver absolument et à mettre davantage en lien avec le Bois de la Ballastière (à vocation de sport/loisir). L'idée d'une promenade en lisière, à proximité des zones de maraîchage et exposée au sud-est est à envisager.

Révéler la qualité paysagère des coteaux d'Eragny

Le relief en pente douce en face de Pontoise devient plus abrupt à l'approche de la boucle de Cergy où s'est implantée la ville d'Eragny. L'enjeu est celui de l'articulation de la ville à son coteau en y associant l'affirmation des ambiances et la révélation de certains caractères :
- côté jardins, un soin particulier au traitement des limites parcellaires et la question des friches qui s'y intercalent et en rendent l'aspect hétérogène
- le maintien / renforcement de continuités paysagères entre l'espace les berges et les « hauts d'Eragny », occasion de promenades dans les jardins dans le cadre de l'élaboration d'une trame d'espaces verts.
- permettre davantage de points de vue depuis les rebords du coteau vers la vallée de l'Oise, son versant cultivé et la silhouette des bâtiments formant l'horizon de Cergy qui le surplombe.

Valoriser les franges de ville sur les plateaux

L'extension de l'agglomération de Saint-Ouen-l'Aumône sur les plaines de Pierrelaye-Bessancourt engendre aujourd'hui une frange urbaine qui tourne le dos à son paysage. Elle constitue une limite en évolution puisqu'elle est le lieu d'enjeux majeurs de développement urbains (grandes infrastructures de transport, voie ferrée, densité urbaines). Le potentiel paysager des plaines est à valoriser par un traitement des limites urbaines. Le projet de territoire des plaines de Pierrelaye-Bessancourt tient compte de la nécessité d'articuler les espaces

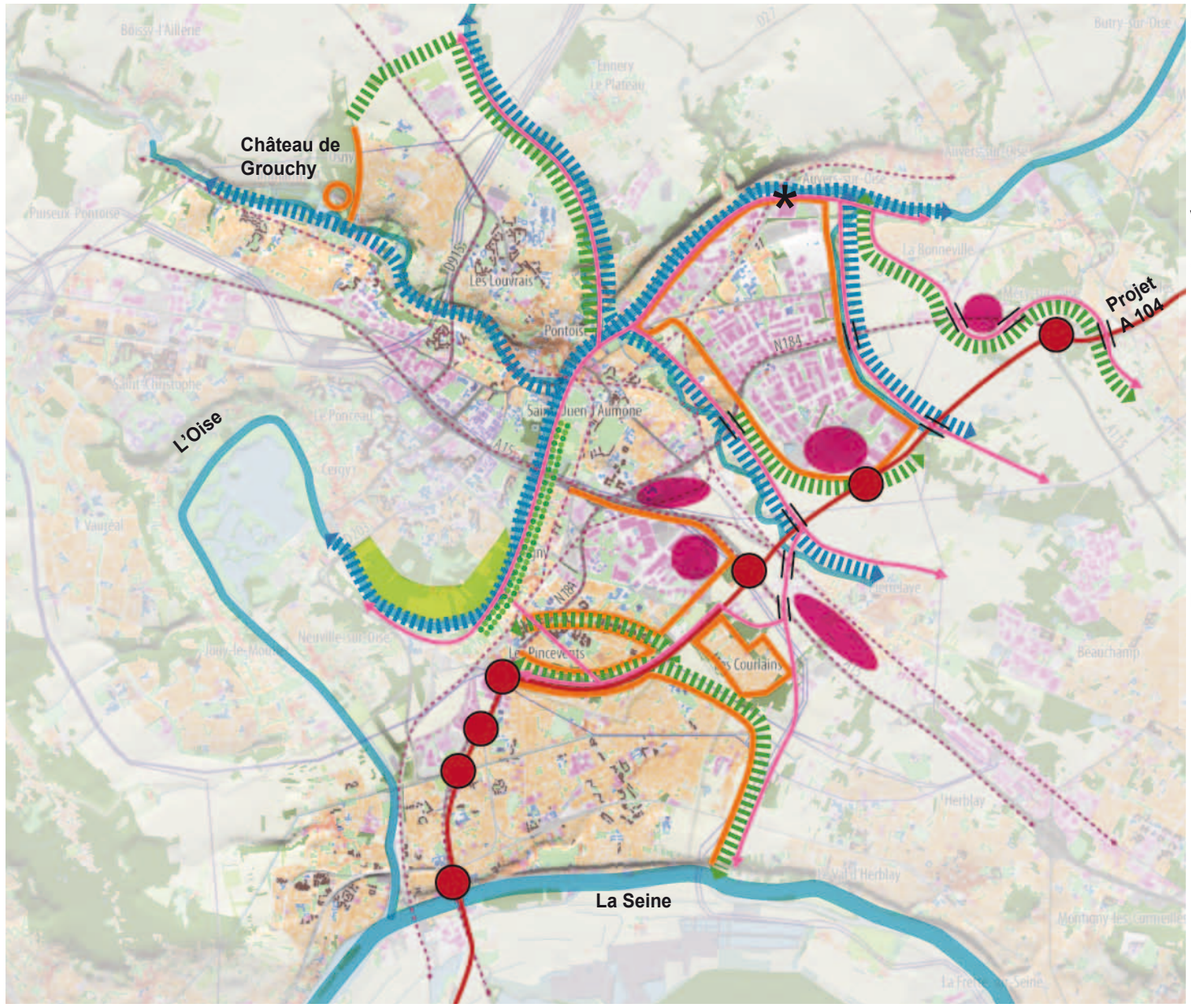

Carte de synthèse des enjeux de paysage

Valoriser les continuités paysagères

- Occultations paysagères des infrastructures
- Continuités de circulations douces à conforter/créer
- Continuité paysagère et environnementale autour du motif de l'eau (trame bleue)
- Continuité paysagère et environnementale (trame verte) Ambiances jardinées à valoriser
- Franges urbaines sur les plateaux à intégrer

Intégrer les projets de développement

- Pôle de développement en projet
- A 104 / échangeur routier
- Projet de port fluvial à associer à la valorisation des berges en face d'Auvers-sur-Oise

Enjeux de développement.
Le quartier de Liesse à la densité assumée

Terrain de sport et horizon boisé à Eragny
Enjeux de continuités paysagères. Le projet de trame verte consiste en la mise en réseau des espaces verts urbains et en l'association des usages de loisirs de promenades...

publics urbains et ce patrimoine de champs urbains. L'enjeu réside dans l'inscription des bords urbains dans la maille paysagère de liaisons douces énoncée au projet. La couronne aujourd'hui boisée qui constitue le bord d'Eragny sur la plaine a potentiellement la capacité d'accueillir un support de promenades et de jouer un rôle de zone tampon entre les secteurs habités centraux et la zone d'activité.
De la même manière, à Saint-Ouen-l'Aumône, la continuité de paysage portée par le vallon du ru de Liesse multiplie les enjeux de contact (projet d'infrastructure, projet urbain du triangle de Liesse), de qualification de l'interface (traitement paysager du réseau de circulation douce), et de franchissements (RD 14 et A 15 existantes, A 104 en projet).
Au nord de l'unité de paysage, hormis l'agglomération d'Osny, les plateaux du Vexin ne supportent pas la même pression de projets urbains et d'infrastructures, mais les enjeux identifiés n'en sont pas moins forts. Ils concernent principalement les relations des franges urbaines à la charpente naturelle, ainsi que la relation au PNR du Vexin français :

- l'arrière urbain n'est pas fixé sur le vallon du fond de Saint-Antoine qui a la capacité d'inscrire une limite nette de l'agglomération de Pontoise avec le plateau cultivé d'Hérouville.
- le château de Grouchy qui a pris position sur les coteaux d'Osny, marque en rive gauche de la Viosne une limite franche à respecter, avec l'ambiance rurale de la vallée en amont, située dans le parc naturel.

Poursuivre l'édification d'une trame d'espaces publics

Pontoise est exemplaire sur ce point et montre combien la relation de l'espace public à sa charpente naturelle est valorisante pour les paysages, ce que montrent les réalisations du palais de Justice, l'oppidum, les quais...
Eragny a le potentiel de suivre son exemple, à l'occasion par exemple de la réalisation de l'A 104 en tranchée qui dégagerait de belles possibilités de coulées vertes et, au delà, de venir se greffer au réseau de paysage énoncé dans les plaines de Pierrelaye-Bessancourt. Elle devra néanmoins faire face aux occultations successives des routes et voies ferrées qui ont tendance à cloisonner les quartiers. L'enjeu est d'abord de proposer des solutions à la préservation de la continuité de réseaux d'espaces paysagers en coeur de ville puis de leur connexion aux espaces publics majeurs ainsi qu'aux équipements de services et aux pôles d'emplois.

Les modalités d'entretien des espaces verts peuvent être questionnées sur l'ensemble de l'unité. Les nécessités du développement durable énoncées par le Grenelle de l'environnement incitent à s'engager dans une politique de gestion économique et respectueuse de l'environnement dont les effets conduisent de manière générale à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et à la réduction de plantations « gourmandes » en soin (annuelles...). Au delà de ces impératifs, le renforcement de la formation des techniciens municipaux sur les techniques d'entretien et notamment de taille douce des végétaux semble nécessaire, et bien au-delà un changement de référentiel sur la notion de qualité des espaces verts.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

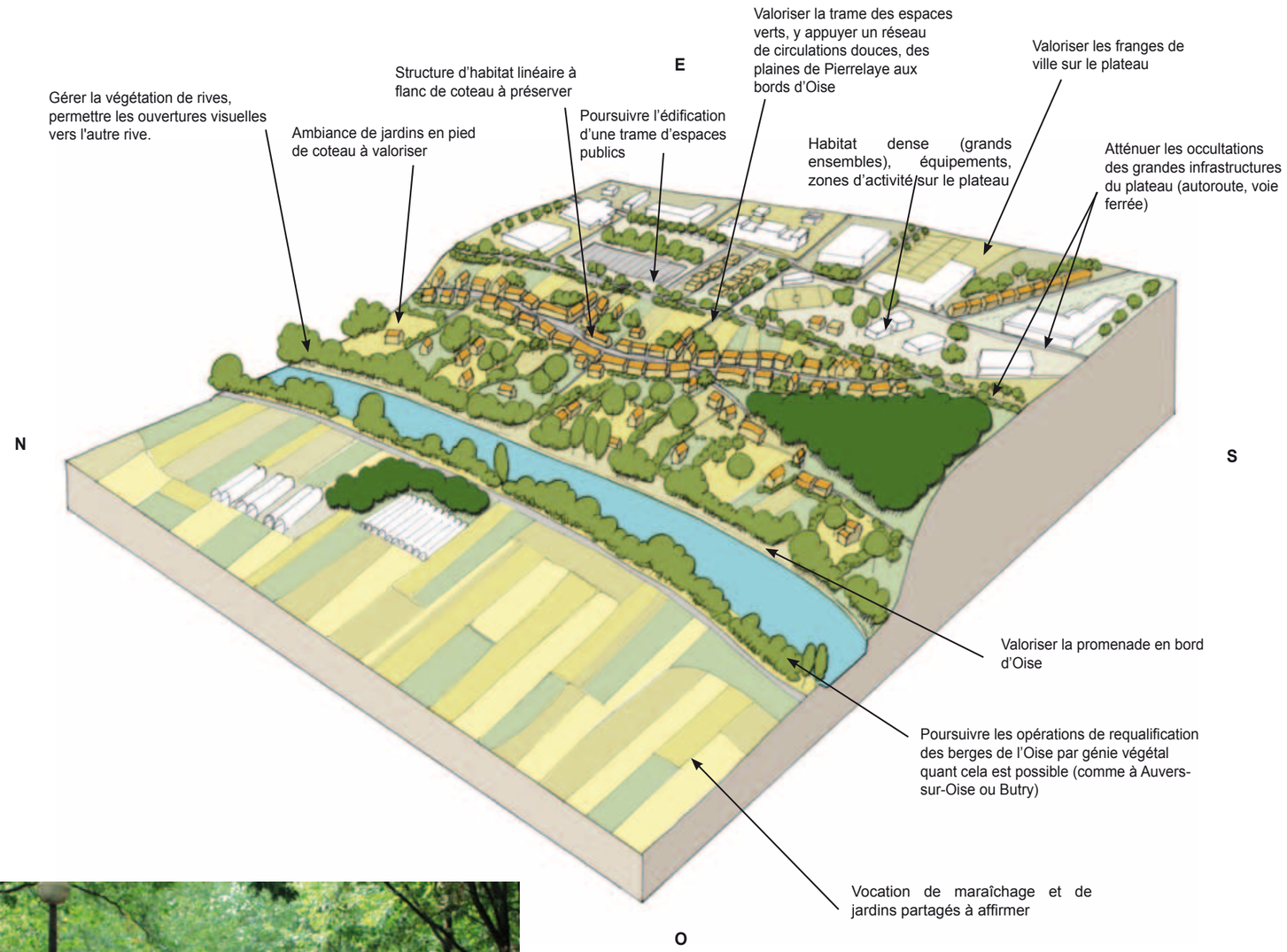

Mail à Eragny
De fortes potentialités de continuités paysagères qui s'inscrivent plus largement dans une trame verte d'échelle intercommunale.

VALLÉE DE L'OISE DE CHAMPAGNE À AUVERS

La vallée de l'Oise sur ce secteur est riche d'un patrimoine bâti dont les implantations révèlent tantôt la structure forte des coteaux en bordure du plateau d'Hérouville, tantôt les territoires agréablement verdoyants de la plaine alluviale.

Cette partie de la vallée de l'Oise est associée à une multitude de représentations picturales et mentales valorisantes. A Auvers-sur-Oise, les touristes sont guidés vers les sites et les motifs qui ont inspiré les peintures de paysages des plus grands maîtres de l'impressionnisme. Aujourd'hui pourtant, malgré le cadre offert par les beaux coteaux boisés de la rive droite et les fenêtres ouvertes sur les couleurs et la lumière du Vexin et malgré le voisinage agréable de la forêt de L'Isle-Adam, la vallée est surtout perçue comme un corridor urbanisé dans lequel se succèdent des fragments de paysages et où la rivière reste trop souvent cachée derrière un rideau de végétation.

- **Une ambiance très encaissée dans un couloir urbanisé entre deux coteaux**
- **Un territoire asymétrique entre la rive droite et la rive gauche**
- **De belles accroches du patrimoine historique à la structure paysagère**

Limites et voisinage

Cette séquence paysagère de la vallée de l'Oise se distingue de celle de Bruyères-sur-Oise / Mours du fait d'une morphologie plus resserrée et de la présence d'une urbanisation presque continue le long de la rivière. La limite entre les deux unités se situe au niveau de la confluence avec l'Esches et au passage de l'autoroute A 16 au moment où la vallée s'ouvre au Nord, sur les paysages d'openfield du plateau picard. Ainsi, le changement de paysage est particulièrement marquant au lieu-dit la Haute Couture, au nord de Champagne-sur-Oise et en bordure du plateau du Vexin,
En rive droite, une limite franche, dessinée par la morphologie régulière du versant, sépare la vallée de l'Oise du plateau d'Hérouville. Le contraste entre la confluence avec la vallée du Sausseron, aux ambiances rurales est également bien marqué.

Des échancrures dans les boisements de coteaux, signalent la présence du plateau d'hérouville et de ses étendues cultivées voisines.

En rive gauche, les limites avec l'unité des buttes et vallées de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle sont moins régulières. Au contact des buttes de L'Isle-Adam et de Montmorency, le coteau s'éloigne de l'Oise et les lisières forestières sont échancrées. Ainsi, l'unité s'arrête à l'interface entre les zones urbaines (L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise) et la forêt. Seule l'avancée de la butte de L'Isle-Adam (Stors) dessine une limite en haut du coteau boisé. L'embouchure des vallées du Vieux Moutiers et du ru de Montubois forme un espaces où peuvent s'entremêler de manière plus indistinctes les ambiances.
Plus en aval, après Méry, au contact de l'unité des plaines de Pierrelaye-Bessancourt, la limite épouse les franges construites des hameaux de Vaux et de la Bonneville, tous deux clairement tournés vers la vallée.
A partir du fond des Aunes, une autre séquence s'ouvre ensuite à partir de la zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône vers des paysages de plus en plus urbains à mesure que l'on descend vers Pontoise et Cergy.

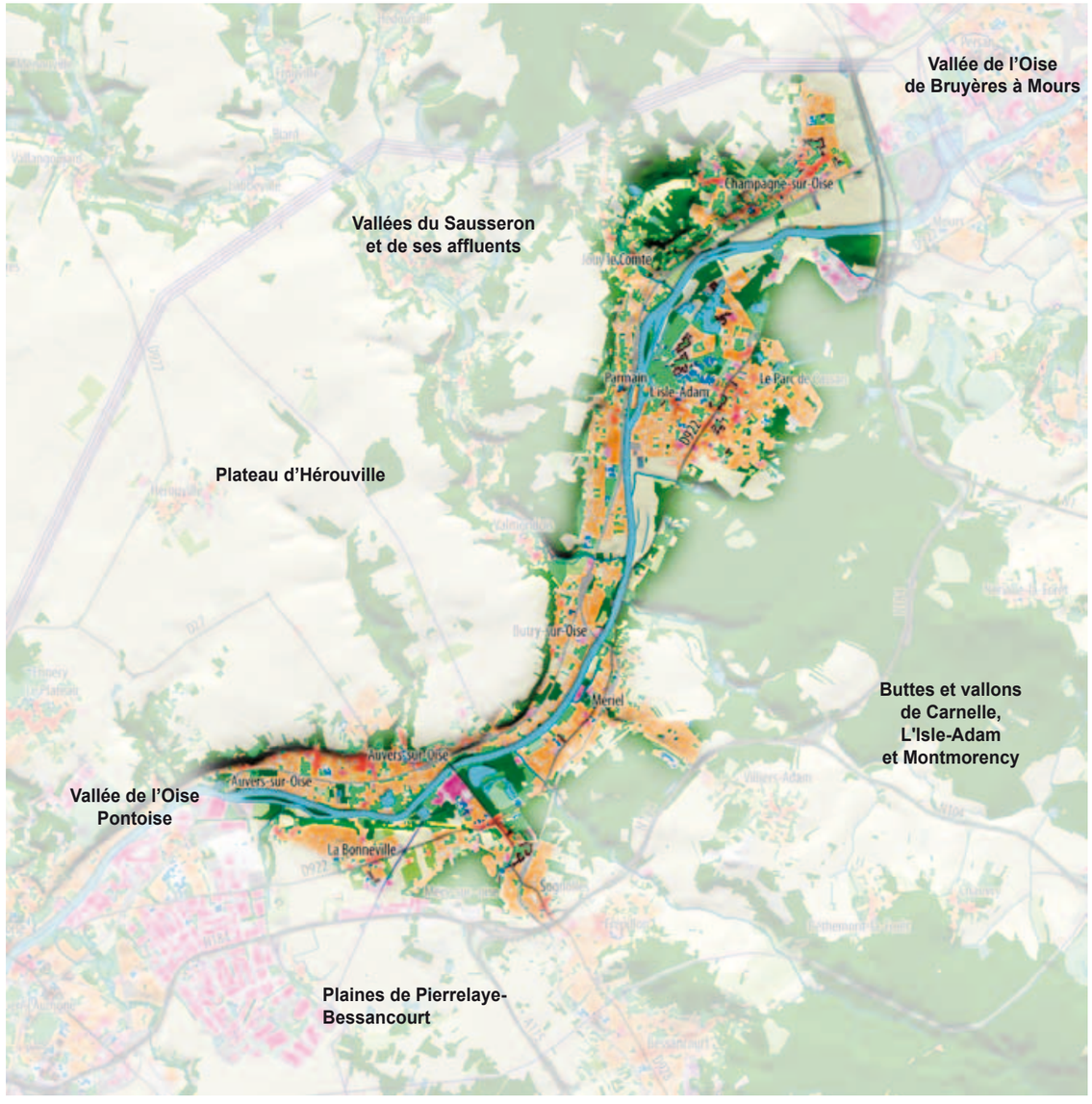

Le rapport de la vallée urbanisée de l'Oise à son voisinage, qu'il s'agisse des plaines de Pierrelaye, des Buttes et vallons de L'Isle-Adam, Carnelle et Montmorency en rive gauche, ou du plateau d'Hérouville en rive droite, est marqué par les rebords de coteau de la vallée.

La rupture du coteau de la rive droite au lieu dit des Hautes Coutures marque la limite de l'unité en amont de l'Oise.

Le passage de l'A 16 et son cordon boisé dans le vallon de l'Esches double la limite naturelle

Charpente naturelle

Dissymétrique, plutôt encaissée et bordée des deux côtés et dans sa plus grande partie par des coteaux boisés, la vallée de l'Oise dessine ici un grand « S » étiré que viennent barrer en rive droite le ru de Jouy et le Sausseron et, en rive gauche, les rus du Vieux Moutiers et du Montubois. Cette sinuosité fait alterner les expositions et les perspectives. Le lit de l'Oise accueille par ailleurs plusieurs îles, soit urbaines (l'Isle-Adam) soit boisées (Ile de Vaux à Méry-sur-Oise). Outre des gravières peu nombreuses du fait de l'étroitesse du lit fluvial, un grand plan d'eau (retenue permettant de disposer d'eau non contaminée en cas de pollution de l'Oise) occupe le fond de vallée, exceptionnellement plus large à hauteur de Méry-sur-Oise du fait du dessin en cirque du coteau.

La rive droite surplombée par un coteau régulier

En rive droite, le coteau boisé du plateau d'Hérouville, abrupt, parfois à pic, domine de 50 m en moyenne le fond de vallée. Celle-ci ménage un espace de 200 à 800 m entre la rivière et le coteau.
Le Sausseron et le ru de Jouy forment d'étroites échancrures dans un versant aux pentes régulières. Le ruisseau du marais de Vaux, à hauteur de Jouy-le-Comte, dessine sur les hauteurs du coteau une cavée. La cavée, petit enroulement d'espaces ouverts autour d'une butte ou relief, est un motif récurrent tout au long de la vallée de l'Oise en amont. Ces accidents de relief ponctuent le coteau sans remettre en cause sa continuité.

Une rive gauche plus complexe

En rive gauche, hormis l'avancée du plateau en éperon à Stors et, plus en aval, celle des Roches de Vaux, le versant raccorde en douceur la plaine alluviale. Le coteau, de pente et de dénivelé modeste (25 m), a permis le déploiement d'activités et d'espaces urbains moins contraints qu'en rive droite.
Cette rive se caractérise aussi par les entailles assez profondes (en moyenne 40 m) creusées par les rus du Vivray, du vieux Moutiers et du Montubois dans le plateau. Ces affluents créent autant de modulations participant à l'animation des paysages de cette partie de la vallée.
A partir de Méry-sur-Oise, l'Oise quitte l'univers des buttes pour celui plus plat et régulier de la plaine de Pierrelaye.

Le coteau de la rive droite de l'Oise, abrupt, net et arboré

Parfois à pic, le coteau de la rive droite de l'Oise, apparaît alors comme un front de taille. L'ourlet boisé est alors réduit à son minimum et filtre la lumière.

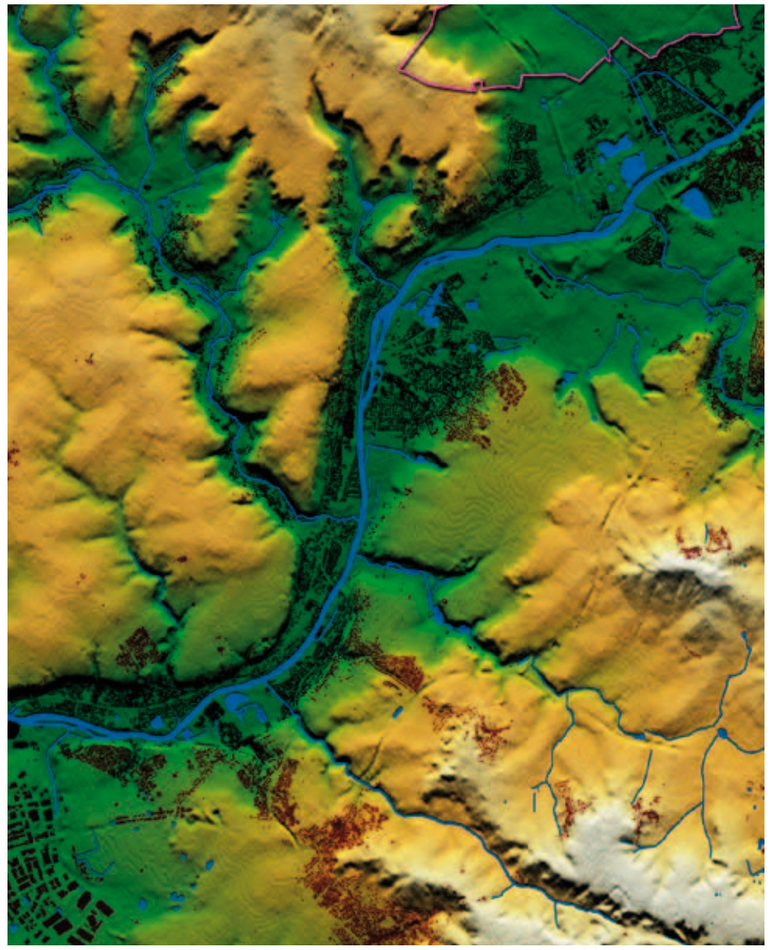

La carte du relief de l'unité atteste du parcours sinueux de l'Oise et du contraste saisissant de la configuration des coteaux entre la rive gauche et la rive droite.

Les crêtes boisées des massifs forestiers semblent venir se fondre dans le coteau dont la succession de vallons secs ondule la topographie.

Les reliefs de la rive gauche de l'Oise, depuis la rive droite, se succèdent en lignes boisées et ondulées.

Structures et motifs

Cette séquence de la vallée est caractérisée par une dissymétrie paysagère d'une rive à l'autre (dissymétrie continue depuis le fond des Aunes en aval jusqu'à la confluence avec l'Esches, en amont, ces deux éléments de la charpente naturelle organisant un contraste de paysage fort avec les unités voisines).
Le coteau de la rive droite est régulier et d'altimétrie constante. Il marque le rebord du plateau Vexin comme un balcon sur la vallée en contrebas. C'est aussi un balcon sur les coteaux de la rive gauche dont les reliefs mouvementés contrastent en tout point avec la rive droite. Ce paysage chaloupé initié par les buttes et vallons, apporte un dynamisme particulièrement attachant jusqu'au fond de la vallée. Ménageant de larges plaines alluviales, ces reliefs s'avancent parfois à l'aplomb de la rivière en des éperons boisés et imposants qui rythment les ambiances du lit de l'Oise. Baignée par les lumières du sud, cette ligne paysagère de reliefs boisés et urbanisés, opère comme un fil conducteur fédérant l'unité paysagère de cette portion de l'Oise.
Si le profil de la vallée est parfaitement lisible, la rivière en elle-même est, sauf exceptions, cachée et encombrée par différents ourlets boisés. Les chemins de halage et de contre-halage, très fréquentés, proposent un rapport au fleuve confidentiel et en marge des structures urbaines. Les promenades, plus continues en rive droite qu'en rive gauche et aménagées de manière hétérogène représentent un beau potentiel de valorisation des scènes fluviales.

La rive droite

L'unité est clairement structurée en rive droite par une urbanisation continue tout au long du cours de l'Oise, contenue entre la rivière et le rebord abrupt du plateau du Vexin. Au droit des affluents, l'extension des villes se rapproche des villages ou hameaux situés dans ces vallées rurales. (Valmondois, Jouy-le-Comte et, dans une moindre mesure, Auvers-sur-Oise).
La voie de chemin de fer qui accompagne cet ensemble urbain longe par endroits l'Oise dont elle interdit l'accès, notamment à Parmain.
Le relief du coteau, arboré sur toute sa hauteur constitue un ourlet boisé peu épais et presque continu. Cette faible épaisseur et l'exposition est et sud mettent en valeur des compositions paysagères où s'expriment, sur les hauteurs, la

Coupe élévation transversale à la vallée de l'Oise

Il existe un fort contraste entre le coteau régulier de la rive droite et les reliefs chaloupés de la rive gauche.

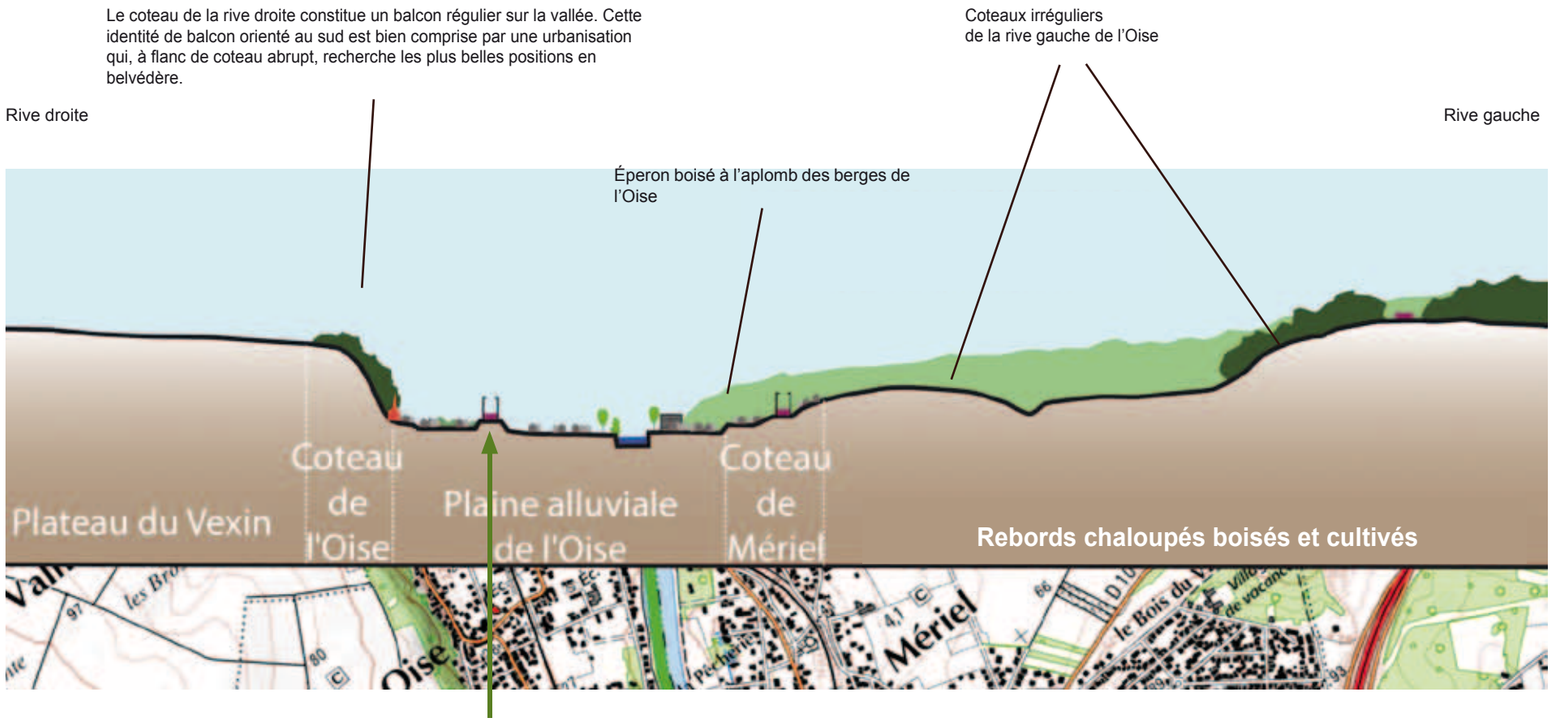

Paysage à Chaponval, Camille Pissarro, 1880
© RMN (Musée d'Orsay) / Hervé Lewandowski
Le paysage au Valhermeil de Pissarro rend compte d'une forme urbaine linéaire de pied de coteau. Les motifs de culture semblent en revanche plus champêtres qu'aujourd'hui.

A Champagne-sur-Oise, la position caractéristique de l'église à mi-coteau témoigne d'une structure urbaine récurrente sur toute la rive droite de l'unité : la plaine alluviale en premier plan, suivie de la voie ferrée, une ligne bâtie sur la rue basse du village et l'église émergente car positionnée sur la rue haute.

L'urbanisation de la rive droite de l'Oise est contenue par le coteau abrupt et régulier. Un motif particulièrement attachant concerne ces échappées visuelles sur les lumières du plateau d'Hérouville qui se découpent dans le coteau boisé continu.
Plus largement, les ambiances rurales du Vexin tout proche sont ressenties en contraste avec l'espace urbain canalisé de la vallée.

lumière et les couleurs claires des champs cultivés du Vexin soit à l'occasion d'échancrures soit dans la transparence de la lisière haute. Leur présence est renforcée lorsque le plateau s'avance à proximité du lit de l'Oise.
Plus largement, les ambiances rurales du Vexin tout proche sont ressenties en contraste avec l'espace urbain canalisé de la vallée.

En rive gauche

La forêt imposante qui occupe l'espace jusqu'au sommet de la butte de L'Isle-Adam est fortement ressentie. Les boisements secondaires à proximité de Mériel ou Méry-sur-Oise contribuent également à cette impression du fait de positions qui les rendent très visibles. A hauteur du château de Stors, celle-ci s'avance jusqu'au rebord du plateau en une large masse boisée au contact direct de la rivière. Situé en contrebas, le château lui-même et son jardin en terrasses mettent en valeur l'éperon boisé qui le domine.

A l'exception d'un centre commercial au Nord de l'unité, les villes de L'Isle-Adam et l'ensemble urbanisé de Mériel et Méry-sur-Oise s'intercalent entre ces avancées du plateau.
Ville clairière, l'Isle-Adam est ancrée à l'Oise et à la forêt. La proximité forestière est soulignée par le réseau rayonnant des rues qui se prolongent dans le massif. Certaines lisères viennent au contact des habitations et des lotissements récents, notamment dans la partie nord-est. Au sud, des espaces cultivés s'intercalent en d'amples respirations entre la ville et la forêt.

Vers l'Oise, la convergence des voies vers le pont et l'île polarise l'espace. Cette structure exceptionnelle en prolongement des carrefours forestiers en étoile conjugue l'identité forestière à l'identité fluviale de L'Isle-Adam. La ville s'approche de la rivière dont les habitants peuvent profiter, grâce aux aménagements nautiques dont certains sont présents depuis le XIXe siècle. Cette vocation balnéaire confère à la ville une ambiance particulière.

Le plan d'eau de la Garenne met en scène le caractère alluvial, sans pour autant offrir de rapport à l'Oise

Alignements de tilleuls vers l'Oise

Rue principale de L'Isle-Adam, prolongeant les motifs forestiers dans la ville.

Le pavillon Chinois à L'Isle-Adam

Les boulevards urbains plantés, arbres en alignement sur les axes majeurs, tissent des relations de qualité remarquable entre la ville, la forêt et l'Oise.

Les îles de L'isle-Adam sont investies par des habitations et des activités de loisirs.

Aménagement balnéaire en berge de L'Isle-Adam

Le cirque de paysage de Mériel à Méry-sur-Oise, un paysage en deux séquences

Mériel

Malgré la position de son centre historique à proximité de l'Oise, Mériel n'a pas de véritable rapport avec la rivière dont la rive est occupée par une cimenterie trop présente. Ni le nouveau cœur de ville en cours de construction, ni la ville en hauteur située sur les hauteurs de la gare ne parviennent à créer des ambiances urbaines suggérant la proximité de l'Oise.

L'ensemble Méry-sur-Oise, Auvers-sur-Oise

Le centre historique de Méry-sur-Oise, construit à l'intersection de la RD 922 avec la RD 928 en bord de coteau et dans un vallon perpendiculaire à l'Oise, s'ouvre, face à Auvers-sur-Oise, sur une plaine alluviale assez large, divisée par la route entre le parc du château de Méry (anciennement Vivendi et aujourd'hui communal) et une zone industrielle hébergeant une usine de traitement des eaux. La présence du coteau qui constitue un cirque autour de la plaine alluviale, cadre l'ensemble et rend moins stigmatisants ces édifices industriels de faible hauteur.
La route, rectiligne, se poursuit jusqu'à Auvers et relie les deux rives de l'Oise dans un ensemble paysager appuyé sur l'église d'Auvers qui oriente l'espace et ordonne la composition du cirque de coteau.
Auvers-sur-Oise est caractéristique de la structure étagée des villes développées au pied du coteau. Le village-rue, installée sur le premier niveau au-dessus de l'Oise, s'est développé ensuite graduellement en remontant la pente du versant. L'exposition du versant au sud, a favorisé l'implantation de maisons cossues et éclectiques, au-dessus de l'urbanisation d'habitats plus modestes qui occupent le fond de vallée.
De l'autre côté, la ville de Mery-sur-Oise s'accroche à l'espace urbain de la vallée de Montmorency en continuité avec Bessancourt et Taverny, le long de l'axe historique de Saint-Denis à Auvers, avec un développement plus important sur le plateau à proximité de la gare. Le hameau de Sognolles constitue aujourd'hui la ville haute de Mery.
La ville de Mériel s'est agrandit pareillement en remontant sur le plateau avec un quartier nettement caractérisé par son tissu pavillonnaire mais qui bénéficie d'une belle orientation sur l'ouverture cultivée entre l'Abbaye du Val et l'Oise.

Le cirque de coteau constitue un écrin boisé qui met en scène le château de Mery-sur-Oise. Le parc du château de Méry-sur-Oise offre un rapport à l'eau et au coteau boisé

A l'extrémité de l'axe de composition d'Auvers à Méry tenu par l'église, le coteau de la rive gauche

La forme urbaine du village ancien se positionne en contrebas du cirque du coteau de Méry-sur-Oise.

Structures et motifs de la vallée centrée sur le cirque des coteaux de Méry

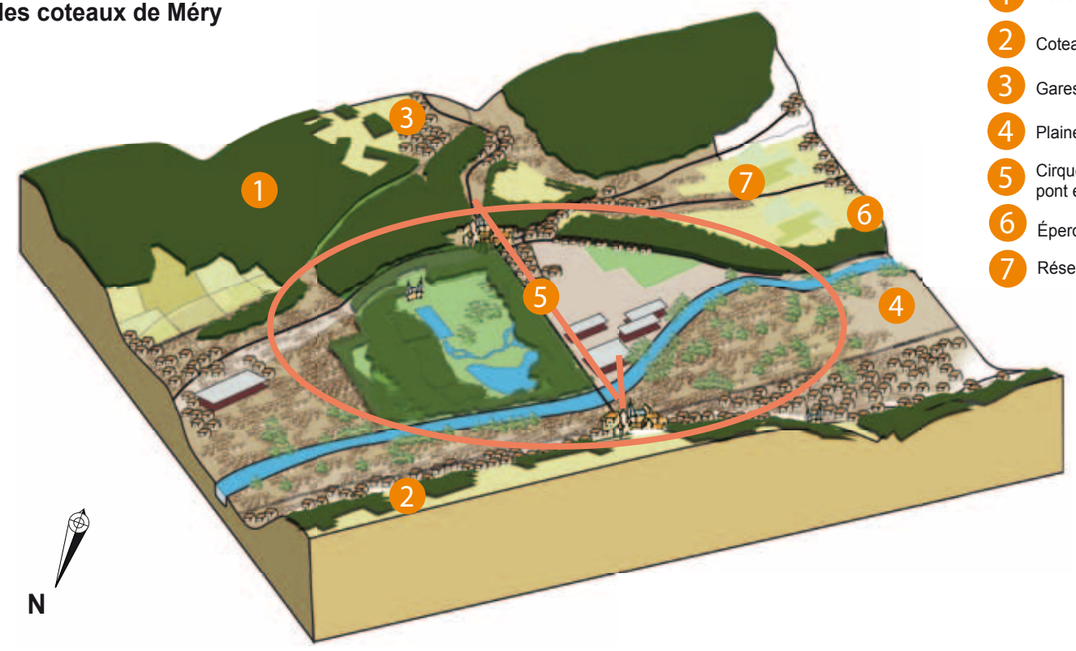

1. Rebord mouvementé des coteaux de la rive gauche
2. Coteau régulier et abrupt de la rive droite
3. Gares et extensions urbaines sur les hauteurs
4. Plaine alluviale reléguée entre l'Oise et la voie ferrée
5. Cirque des coteaux de Méry, fédéré par l'axe de composition du pont et de l'église d'Auvers
6. Éperon des coteaux à l'aplomb des berges de l'Oise
7. Réseau secondaire parallèle de la vallée

L'église d'Auvers-sur-Oise agit en point d'orgue de la composition

Depuis le parc du château d'Auvers-sur-Oise, la terrasse témoigne des points de vues remarquables sur le cirque de coteau en face.

Conditions de perception

La fermeture et l'effet de couloir du fond de vallée s'opposent aux vues d'ensemble depuis les espaces du fond de vallée.

La morphologie relativement étroite de la vallée donne une importance particulière aux vues sur les coteaux boisés de chaque côté de la vallée. Cependant, ces hauteurs conservent un caractère confidentiel car peu accessibles, en l'absence d'itinéraires continus joignant les espaces habités aux sommets des coteaux ou longeant les rebords de plateaux. Certaines positions en belvédère comme la butte de Montrognon sur la commune de Champagne-sur-Oise sont de plus en plus inaccessibles en raison de leur caractère privé.

Les églises (Auvers, Parmain et Champagne-sur-Oise) sont toutes implantées à mi-coteau en rive droite. Le château d'Auvers en position perchée offrent de beaux points de vue sur la vallée. L'église de Parmain gouverne l'entrée du vallon de Jouy sur l'unité voisine de la vallée du Sausseron et ses affluents. L'église d'Auvers est le point d'orgue dans l'axe du pont de toute une composition qui enjambe la rivière jusqu'au cirque du coteau de Mery-sur-Oise. Mery-sur-Oise et Auvers-sur-Oise constituent un ensemble de paysages urbains solidaires.

En rive gauche, la RD 922, en rebord de coteau, constitue un motif d'exception qui permet, tout le long de son parcours, de saisir la structure de l'unité. Cette route belvédère permet de belles vues sur Auvers-sur-Oise. Elle épouse le relief et descend à hauteur de Méry-sur-Oise pour venir chercher le pied de coteau.

En rive droite, l'effet de couloir, provoqué par la direction des rues et du chemin de fer sur l'étroite terrasse alluviale altère les possibilités d'ouvertures visuelles. Cette contrainte est amplifiée par un certain abandon des berges. Les chemins de halage sont ainsi arborés des deux côtés et les peupliers en rideau occultent le fond de la vallée.

La forte présence d'industries en plaine alluviale de l'Oise n'entrave pas la lecture des coteaux en vis-à-vis. L'exemple de Mery-sur-Oise dénote d'un soin particulier d'inscription paysagère.

Un alignement de peupliers d'Italie à proximité de l'Oise vient contrarier la lecture du coteau. La perception d'une vallée enfouie sous la végétation est récurrente sur l'ensemble de cette unité.

Les conditions de perception en rive droite de la vallée sont principalement contenues par le gabarit des rues.

Le paysage urbain de Mery-sur-Oise, vu depuis la gare située sur les hauteurs. La cimenterie sur les berges de l'Oise, stigmatise l'ambiance urbaine.

Le chemin de halage est un paysage confidentiel avec une végétation broussailleuse coté berge et des constructions modestes sur le coté opposé.

L'église de Jouy-le-Comte, à la croisée des axes anciens, est un élément important dans la structure urbaine.

L'église de Champagne-sur-Oise domine la silhouette du village

En entrée de ville Ouest de Mery-sur-Oise, l'alignement d'arbres de la RD 922 ne se continue pas dans la structure urbaine

Dynamique des structures et des motifs

Rive droite

En dépit d'une sensation de paysage urbanisé sur toute sa longueur, des dynamiques urbaines différentes se détachent en rive droite. La netteté du coteau et du passage de la voie ferrée génèrent un cloisonnement très fort de l'espace, renforcé par des modes d'urbanisation différents. L'urbanisation à flanc de coteau s'organise selon une trame urbaine très dessinée avec une rue haute ou corniche et une rue basse en pied de coteau, des transversales dans le sens de la pente en relation avec le maillage des chemins d'exploitation agricole sur le plateau. Entre l'Oise et la voie de chemin de fer, sur des terrains souvent inondables, l'urbanisation plus tardive n'a pas les mêmes qualités de composition. La dédoublement d'une urbanisation traditionnellement linéaire le long de la route de Pontoise à Creil avec la voie de chemin de fer a modifié le caractère de ces territoires de lit de rivière, aujourd'hui en situation de relégation qui pâtissent d'une déconsidération dont la cabanisation est un des symptômes. Les quartiers sud d'Auvers-sur-Oise, par exemple, avec un habitat pavillonnaire ouvrier, la station d'épuration, opèrent un fort contraste avec la forme urbaine constituée. La proximité de la zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône accuse encore plus cette disparité. A Champagne-sur-Oise, les surfaces cultivées sont des espaces arrières enclavés par la voie de chemin de fer, en situation arrière de la ville et avec peu de contact avec l'Oise. Ce cloisonnement est en revanche bénéfique sur les hauteurs où l'arrêt franc de l'urbanisation est clairement institué par le rebord de coteau. L'extension urbaine de Montfleury constituant la seule exception engendre un grignotage du plateau d'Hérouville et nous renseigne sur son effet fortement préjudiciable en termes d'ouverture. Si le coteau construit entretient, malgré son accès difficile, quelques rapports avec l'urbanisation linéaire de pied de coteau, l'urbanisation située entre la voie ferrée et l'Oise sur des terrains souvent inondables semble reléguée et sujette aux phénomènes de cabanisation. A l'ouest d'Auvers-sur-Oise, le sentiment de relégation est renforcé par la présence des sites d'activités industrielles situés sur la rive opposée qu'une végétation tente de dissimuler.

Le rebord du plateau d'Hérouville, constitue une limite naturelle de choix pour contenir l'urbanisation. La forme construite ancienne (ici au dessus d'Auvers-sur-Oise) a pris place sur le rebord du coteau sans déborder sur le paysage du plateau d'Hérouville.

Au bout du chemin (à hauteur de l'église d'Auvers-sur-Oise) la lumière du plateau d'Hérouville. agit comme un appel.

Quand les constructions débordent (ici Le nouveau lotissement de Monfleury à Auvers-sur-Oise), c'est l'ensemble du paysage du plateau d'Hérouville et des buttes et vallons qui change de nature.

La voie de chemin de fer constitue une césure entre la ville constituée d'Auvers-sur-Oise et un portion de territoire urbanisé avec un tissu résidentiel en situation de ségrégation. La gare ne propose aucune traversée entre ce quartier et la ville.

Les berges de la rive droite de l'Oise, réléguées par le passage de la voie ferrée sont enfouies sous la végétation et accueillent des habitats parfois précaires.

La nature incertaine des espaces cultivés entre l'Oise et la voie de chemin de fer engendre des processus de cabanisation (ici à Champagne-sur-Oise).

Rive gauche

L'image de « ville clairière » de L'Isle-Adam est compréhensible grâce aux ouvertures cultivées au sud de la ville qui mettent à distance les lisières forestières des lisières urbaines. L'effet de clairière de ces ouvertures cultivées est renforcé par leur contiguïté avec un enchaînement de paysages exceptionnels constitués par la plaine alluviale de la Grande Noue, la RD 922 et les terrasses du hameau du Pré Fleuri et du château de Stors. Les lotissements au nord de l'Isle-Adam, collés à la forêt, contredisent les promenades de lisières qui permettraient d'apprécier du même espace, ville et forêt.

Le passage de la N 184 (Francilienne) en limite d'unité, laisse apparaître un morceau de territoire entre le rebord irrégulier du coteau et la route dont les vocations sont à définir. L'investissement pavillonnaire des lisières des Bois des Garennes et de la Garenne de Maubuisson atteste des opportunités foncières que représente ce rebord de plateau. L'identité de ce territoire accolé à la Francilienne se décline aussi par des prolongements hasardeux de la zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône au lieu dit le Bosquet, ou de carrières maintenues confidentielles contre l'échangeur de l'A 115.

Le rapport transversal, d'une rive à l'autre est très réduit en raison de la fracture qu'occasionne le passage de la voie ferrée en rive droite et du nombre réduit de franchissements de la rivière qui engendre une saturation des flux. Depuis Champagne-sur-Oise, par exemple, l'accès au centre commercial sur l'autre rive (dont le vis-à-vis est contrarié par les boisements de berge) n'est possible que par le pont de L'Isle-Adam souvent saturé ou par la complexité des échangeurs de l'A 16, à une autre échelle de territoire.

Le vis-à-vis d'un coteau à l'autre est en revanche possible depuis les unités voisines qui enchâssent la vallée et dont le caractère urbain reste secret.

Cette unité qui s'est plus fortement urbanisée avec le développement du chemin de fer et de l'automobile est aujourd'hui contrainte d'une part parce que l'espace vient à manquer en vallée et, d'autre part en raison du plan de prévention des risques d'inondation qui limite la constructibilité. Ces processus d'extensions urbaines qui ont tendance à remonter sur le plateau agricole concernent principalement Méry-sur-Oise, Auvers-sur-Oise et l'Isle-Adam, mais aussi Champagne-sur-Oise en limite Nord de l'unité.

Le passage de la Francilienne en limite de l'unité, génère des paysage d'entre deux, aux dynamiques en mutation.

Le dessin de la clairière est encore très présent au Sud de l'Isle-Adam qui conserve des ouvertures cultivées entre sa lisière urbaine et sa lisière forestière.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Évolutions territoriales récentes et en cours

Contrairement aux deux unités paysagères voisines au Nord et au Sud, la présence de l'industrie est très pondérée en raison du profil de vallée particulièrement étroit sur cette séquence fluviale. Le passage à grand gabarit de la rivière ne devrait pas engendrer de mobilités paysagères notoires. Sur ce secteur, aucun projet de zones d'activités n'est envisagé. La desserte importante de ce secteur (RN 184, A 115 et A 16 toutes proches au Nord et au Sud) autant que son attractivité paysagère en font un territoire sujet à une pression foncière forte mais contrainte par les données physiques (faible distance entre les coteaux et importance des zones inondables). Les secteurs de développement concernent majoritairement des extensions urbaines en rebords de coteaux et sur les plateaux. Leur impact paysager est très variable entre la rive gauche et la rive droite. La rive droite qui appartient pourtant au Parc naturel régional du Vexin français est sujette à des développements urbains sur le plateau d'Hérouville très préjudiciables pour les qualités paysagères du secteur.
Les enjeux concernent en premier lieu, la délimitation de la tache urbaine (enjeu qui concerne une échelle plus large que celle de l'unité) en s'appuyant sur la frontière naturelle que représente le coteau. Ils concernent aussi la reconquête de l'environnement naturel des abords de l'Oise avec un souci de recomposition, requalification engendrant par endroit des changements d'affectation.

Concilier développement urbain à un environnement rural et naturel de proximité et maîtriser la structure paysagère des développements urbains

La dissymétrie de la charpente naturelle fait que les problématiques de contact entre les espaces urbains et leur l'environnement rural et naturel se qualifient différemment d'une rive à l'autre engendrant des dynamiques de développement territorial distinctes.

■ Les territoires du coteau rive droite

Le coteau de la rive droite est une frontière paysagère naturelle et un fil conducteur fédérant l'unité paysagère de cette portion de l'Oise. Cette structure de paysages suppose d'adopter une attitude assez rigoureuse vis-à-vis des développements urbains qui viendraient altérer sa lisibilité.
Les constructions en haut de coteau sont des éléments qui entachent la lisibilité des enchaînements naturels. Un des motifs les plus attachants sur cette unité concerne ces esplanades cultivées, perchées sur le rebord du coteau qui organisent l'articulation avec l'environnement rural. La protection de ces motifs représente un enjeu de respiration pour les paysages plutôt fermés de cette vallée resserrée. Ils fondent aussi des repères à conforter entre le plateau d'Hérouville et les buttes et vallons de Carnelle, L'Isle-Adam et Montmorency,
Les enjeux concernent ainsi la préservation du continuum boisé remarquable du coteau et la préservation de ces esplanades cultivées qui, campées sur le rebord du coteau organisent des enchaînements de paysage avec le Vexin. Ces derniers, mitoyens de l'espace urbain, espaces fragiles que d'aucun voudraient voir constructibles. Ils représentent un enjeu essentiel.

Contrôler les limites urbaines et la qualité des façades sur les ouvertures

Conforter les vis à vis d'ouvertures sur les hauteurs de l'unité

Conforter les motifs arborés de rebords de coteaux, de berges et le long des routes.

Sur cette rive, les potentialités d'extension urbaine sur l'espace agricole sont très limitées et ne peuvent concerner des quartiers de ville pour des raisons tout autant paysagères que de fonctionnement urbain. Les conditions d'urbanisation, certes facilitées par la planéité du plateau, engendrent des formes urbaines excentrées du centre ville et des tissus résidentiels souvent caractérisés par l'étalement. Le coteau en rive droite de l'Oise doit rester une limite qui contient l'urbanisation.
La densification des tissus urbains existants, dans la trame urbaine actuelle est préférable à d'éventuelles extensions urbaines. Ceci signifie des interventions à la parcelle selon des modalités de construction « de la ville sur la ville », notamment sur le coteau arboré et orienté au sud qui propose des conditions de résidence très qualitatives.

Entre la voie ferrée et l'Oise, la forme urbaine beaucoup moins constituée, avec des tissus plus desserrés et des quartiers quelque peu relégués par rapport aux espaces de centralité, mérite une attention particulière. L'invention architecturale sur des terrains pour partie inondables et le retissage de la trame urbaine sont les principaux enjeux de cette portion de la vallée. Cette recomposition passe notamment par la réduction de la césure de la voie ferrée, l'amélioration de ses franchissements et la reconquête du chemin de halage comme un espace public partagé. La requalification de territoires en relation étroite avec l'Oise peut parer à l'effet de couloir urbanisé qui appartient pour beaucoup à la dissémination des formes construites sur cette frange de territoire incertain.

■ Les territoires des rebords de coteaux et massifs en rive gauche

La topographie mouvementée, alternant des reliefs plus doux de coteaux et des reliefs plus escarpés des massifs arborés des buttes de Montmorency et de L'Isle-Adam confère à cette rive gauche de l'unité une ambiance scandée en séquences de paysage.

Les formes urbaines initiales implantées aux carrefours de la RD 922 et des axes sud-est/nord-ouest franchissant l'Oise vers les territoires de plateau se sont agrandies en remontant sur le coteau. Les développements urbains les plus récents prennent position entre le bourg ancien et le pôle de dynamique territoriale suscité par l'échangeur. Ces développements, motivés par la facilité de desserte inscrivent les extensions urbaines dans une forme urbaine identifiable dans la continuité du bourg ancien.
Il y a une réelle pertinence paysagère (liée aux reliefs mouvementés), pour partie déjà initiée par les processus en cours à conforter des structures urbaines nucléaires, distinctes les unes des autres et bien identifiables dans le paysage. Entre Vaux/Bonneville et Méry-sur-Oise, une courte interruption d'urbanisation portée par une pépinière, le prolongement de l'axe du château de Méry-sur-Oise, un micro talweg de coteau et le bois de la Garenne de Maubuisson fondent une composition qui apporte des repères et une compréhension du site depuis les réseaux (le parking de la grande surface de la Bonneville gagnerait à des aménagements de bord de ville et d'espaces public en balcon sur la vallée). Entre

Méry-surOise et Mériel, la vallée du ru du Montubois prolongée par le parc de Méry constituent une césure favorable à la distinction des masses urbaines. Entre Mériel et l'Isle-Adam, la forêt de l'Isle-Adam et le domaine du château de Stors apportent une respiration et un rapport à l'Oise d'exception sur cette unité.
Cette attitude contredit les hypothèses de développements urbains le long de la RD 922 qui auraient pour impact d'effacer les coupures naturelles et de participer à l'enfermement du paysage de vallée.
Les ouvertures de la ville clairière de l'Isle-Adam illustrent parfaitement cette intelligence de la forme urbaine avec la charpente naturelle. L'anneau d'espaces cultivés et ouverts qui donne corps à la figure de clairière n'existe plus qu'au sud de la ville. Cet espace qui prend position dans le paysage, telles les anciennes couronnes de jardins, semble essentiel. La reconquête d'un parcellaire rural au pourtour de la ville où les champs actuels, mais aussi les vergers, les cultures maraîchères ou horticoles sont autant de variations envisageables qui permettraient de conforter l'identité de ville clairière de manière durable. Dans cet esprit, il convient d'adopter une attitude assez ferme par rapport à des extensions urbaines potentielles, à envisager au cas par cas à l'échelle parcellaire et non à l'échelle de quartiers entiers. La mise en valeur des ouvertures autour de L'Isle-Adam nécessite une réflexion vis-à-vis des développements urbains ayant investi ces espaces et le massif forestier. Il semble pertinent de retisser une trame d'espaces publics avec à l'esprit, une promenade de tour de ville facilitant les entrées en forêt. Ces liaisons et espaces publics peuvent s'appuyer sur les plans d'eau existants et la trame urbaine en radiale pour composer ces espaces et faciliter les accès à la forêt.

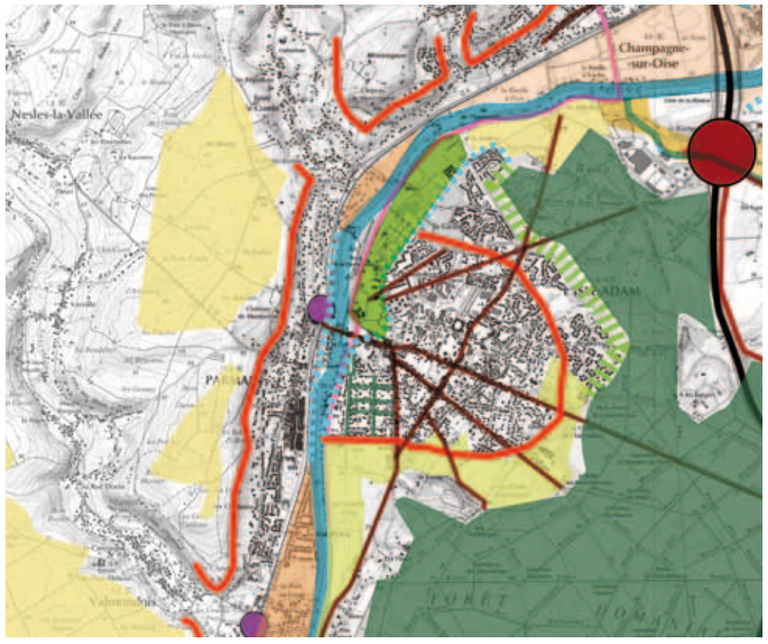

L'unité urbaine de L'Isle-Adam se présente comme une ville clairière au milieu du massif forestier. Sa qualité paysagère tient au maintien de paysages ouverts sur l'ensemble du tour de ville, ainsi qu'à un rapport franc à l'Oise et au coteau en vis à vis.

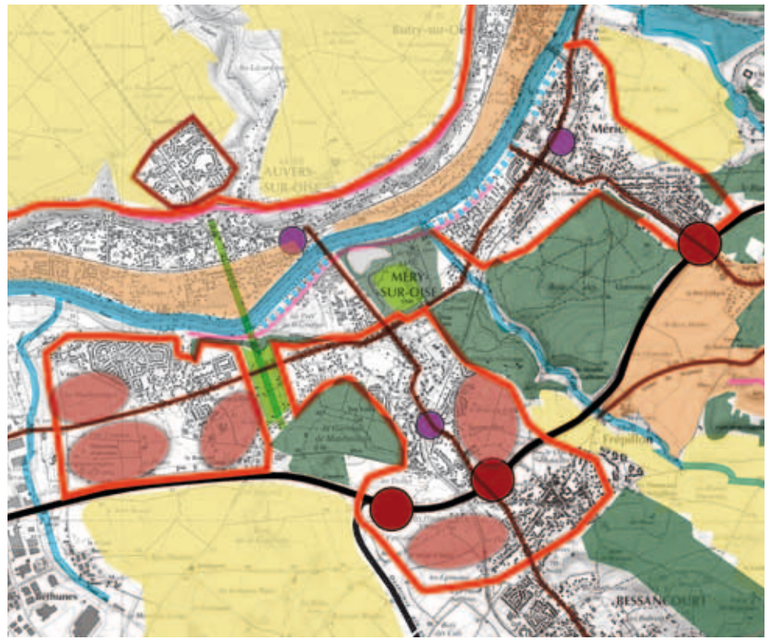

La structure urbaine du cirque des coteaux de Méry-sur-Oise gagnerait à maintenir et développer une agglomération composée de trois unités urbaines distinctes. Appuyé sur les éléments de structures paysagère, ce développement est susceptible d'instaurer des rapports variés sur la rive droite de l'Oise.

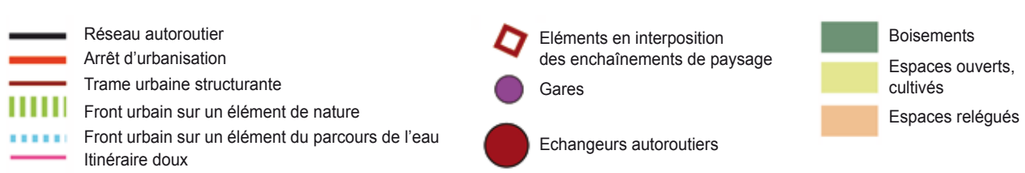

Les territoires de berges

Dans ce couloir urbanisé de la vallée, l'Oise représente un enchaînement de paysages ouverts et un vecteur de lumière dont on regrette le peu de rayonnement sur les paysages urbains qu'il traverse. Il convient de part en part d'aller chercher le fleuve et sa lumière.
Les espaces publics des développements urbains les plus récents (plus proches de l'Oise que les centres anciens) ne proposent généralement pas (sauf l'Isle-Adam) d'espaces publics de qualité et de vraies relations de la ville au fleuve (hormis les chemins de halage).
La végétation de berge participe du caractère pittoresque de la vallée et a le mérite d'atténuer la perception d'une urbanisation linéaire. Pour autant le caractère continu du cordon boisé de part et d'autre du chemin de halage est parfois préjudiciable à la perception de la vallée dans son ensemble.
Des fenêtres peuvent être apportées dans cet écrin végétal et être l'occasion d'espaces de plaisance, de jardins maraîchers, familiaux ou d'agrément en relation avec ce fascinant élément de nature qu'est le cours l'eau. Le chemin de halage, motif au combien dynamique dans le passé, est ainsi potentiellement l'épine dorsale d'un cortège d'espaces publics verts à articulation entre ville et rivière.
Une chance particulière est à saisir sur cette séquence de l'Oise où les entreprises d'activité sont peu présentes. Le parc du château de Mery-sur-Oise (aujourd'hui communal) et le domaine du château de Stors sont des ponctuations importantes de ce paysage à réinventer.

Les infrastructures et la transversalité de l'Oise

A l'exception du passage de la Francilienne et de l'A 16 sur ces bordures, l'unité n'est pas concernée par le passage de grosses infrastructures routières. Cependant, les voies ferrées associées au axes du réseaux secondaires, en parallèles de la vallée, en renforçent l'effet de couloir. L'accompagnement paysager du passage de ces réseaux serait un élément de valorisation de l'unité.

La RD 922, dans cette unité comme dans celles de Bruyères à Mours et de la vallée de l'Ysieux, est une route paysage qui mériterait des actions coordonnées visant une cohérence paysagère sur l'ensemble de son parcours. Les motifs d'alignement sur ces réseaux dessinent très joliment le pied de coteau et grimpent sur le rebord du cirque de Mery, ils constituent un motif à conforter. Dans une moindre mesure, la RD 4 pourrait faire l'objet d'un même traitement visant à orchestrer les points d'orgues paysagers (notamment au droit des ouvertures de la vallée du Sausseron et de ces affluents, les Grands prés, la cavée de Montrognon…) de ce long parcours en pied de coteau. Le passage des voies ferrées en rebord de coteau sur la rive gauche peut ponctuellement faire l'objet de fenêtres panoramiques sur la vallée par une gestion coordonnée de la végétation des talus.
Les franchissements de l'Oise, constituent aussi des passages exceptionnels à valoriser. Sur tout le linéaire de cette séquence de l'Oise, les trois ponts réussissent mal à réguler des flux routiers notamment à l'Isle-Adam. L'occultation de la rivière et les contrastes entre la rive gauche et la rive droite compliquent la perception de la vallée dans son ensemble. Les enchaînements de paysage traversant la vallée sont pourtant bien présents.
La structure paysagère gagnerait à être pensée en intégrant des développements urbains et territoriaux des deux rives dans une même compréhension proposant ainsi un élargissement de l'espace perçu (comme nous l'enseigne l'église d'Auvers-sur-Oise qui organise une composition dont la rivière est un motif central). Il semble judicieux de mutualiser les problématiques qui se posent à chaque commune.

Si les entités urbaines de l'Isle-Adam/Parmain et Mery-sur-Oise/Auvers-sur-Oise sont facilement identifiables grâce une composition forte dans le prolongement des têtes de ponts, d'autres secteurs de l'unité mériteraient ce type d'attention. Les communes de Mériel et de Champagne-sur-Oise gagneraient à développer des transversalités douces (passerelles piétonnes, bacs…) qui aillent chercher l'autre rive en prenant appui sur la trame urbaine ancienne. En vis-à-vis, à vol d'oiseau de Champagne-sur-Oise, le centre commercial de la zone du Pont des Rayons (au Nord-Est de l'Isle-Adam) n'est accessible pour les habitants de

la rive droite qu'en faisant un grand détour autoroutier. Les hypothèses de franchissement en mode doux représentent une opportunité de retisser des liens entre les pôles d'attractivité de part et d'autre de l'Oise tout autant qu'une alternative à la voiture dans ces paysages très urbanisés et souvent très encombrés de fond de vallée.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, et de lieux aménagés.
Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). Si la trame des espaces publics de L'Isle-Adam est particulièrement remarquable (boulevards urbains plantés, arbres en alignements sur les axes majeurs en relation autant avec la forêt qu'avec l'Oise, des coulées vertes qui priorisent les cheminements piétons sur certains de ces axes structurants. il n'en est pas de même sur l'ensemble de l'unité.
On constate une insuffisance des espaces publics en nombre et qualité sur l'ensemble du coteau urbanisé en rive droite mais aussi sur les communes de Meriel qui privilégient une trame urbaine résolument viaire et Méry-sur-Oise, dans une moindre mesure. Dans cette ville, un premier maillage constitué par des pistes cyclables récemment aménagées le long de la RD 928 et des continuités piétonnes, organisées jusqu'à l'Oise dans le parc aujourd'hui public du château (récemment acquis par la commune), demande à être continué en intégrant l'ensemble des espaces publics et en réfléchissant au statut de la route en ville que représente la RD 928.

Au droit des têtes de pont notamment, il serait souhaitable que des espaces de qualité soient aménagés entre la ville et l'Oise. La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. Ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer àa son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement.

■ Les potentialités offertes par le maillage des chemins

Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Ces chemins, très présents sur le coteau urbanisé en rive droite constituent des éléments essentiels de mise en relation des univers ouverts du plateau avec l'espace urbain. Ils peuvent être l'occasion de petits espaces publics qui, en belvédère sur le rebord du coteau, seraient des motifs permettant d'apprécier la structure transversale de la vallée.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

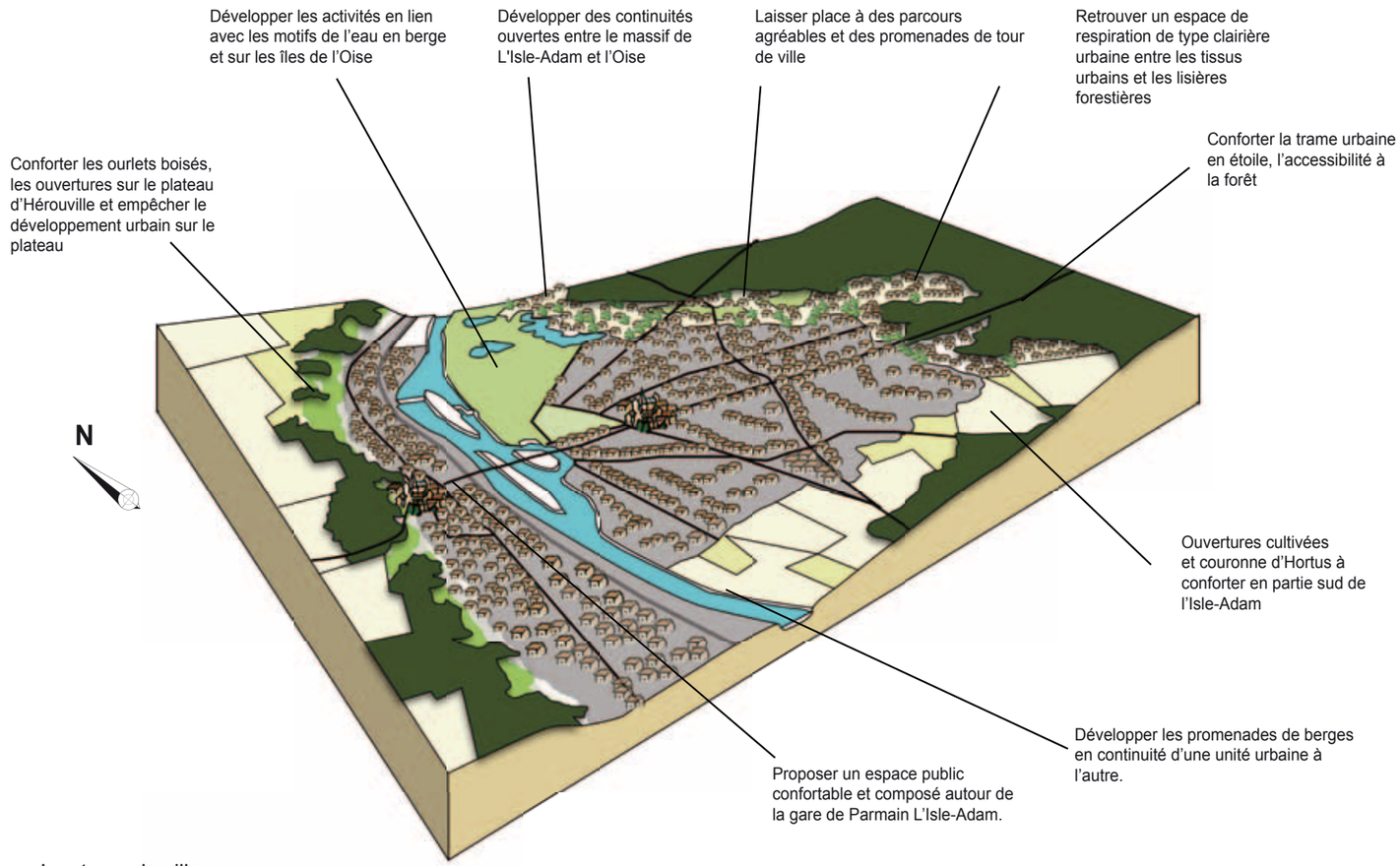

■ Les tours de ville

La couronne « d'hortus » de L'Isle-Adam, sur la très belle ouverture cultivée du Bois du Val à Meriel ou au pourtour de la ville de Mery-sur-Oise et de son quartier de Sognolles, parant aux effets de grignotage de lisière des bois de la Garennes-Maubuisson ou de la Garenne, peut constituer une agréable promenade proche de chez soi d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.
L'ensemble de ce maillage à conforter concerne au premier plan le chemin de halage qui, en plus d'être un itinéraire de promenades à l'échelle de la vallée, gagnerait à être considéré comme un espace public partagé, dynamique et accessible.

Les autres éléments naturels, bois et forêts sur les massifs, petits rus (ru du Montubois par exemple), événement de relief telle la cavée de Montrognon, etc… sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.
Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public. Le parc communal de Méry ou le domaine de Stors sont des ponctuations essentielles de ce maillage.

Ce maillage qui propose au promeneur une grande variété d'ambiances paysagères sur l'unité justifie une approche paysagère globale et mutualisée, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement, des conditions d'accueil du public et de gestion (taille de la végétation, l'entretien des masses déterminent les transparences et les vues sur le paysage, les effets de découverte, etc.).

VALLÉE DE L'OISE DE BRUYÈRES À MOURS

L'unité de paysage de la vallée de l'Oise dans sa section entre Bruyères et Mours offre des ambiances souvent paradoxales : en rive droite, le lit majeur de l'Oise très évasé, occupé par des implantations industrielles est en continuité avec les grands espaces d'openfield du plateau picard ; en rive gauche, le versant haut et mouvementé de la butte de Carnelle organise des paysages plus structurés, agricoles et forestiers avec des formes urbaines identifiables, joliment étagées sur les reliefs occidentaux de la butte. La présence en rive droite d'un grand ensemble d'habitats collectifs ainsi que d'un étalement pavillonnaire plus prononcé sur cette rive accentue la mise à distance et le fort contraste de paysage d'une rive à l'autre. Malgré la belle présence de la proue orientale du massif de Carnelle qui gouverne toute l'unité, il est difficile d'avoir une perception unifiée de cette séquence de paysages tant le cours de l'Oise n'est pas suffisamment perceptible. Les caractères de cette unité sont pourtant bien ceux d'une vallée urbanisée. Les grandes infrastructures aériennes qui descendent du massif de Carnelle et cadrent l'unité à l'est et à l'ouest indiquent la proximité de la métropole.

- **Une unité urbanisée de la vallée de l'Oise**
- **Un voisinage offrant de vastes espaces ouverts**
- **Une unité gouvernée par la présence majestueuse du massif de Carnelle**
- **De grandes directions armoricaines orchestrées par le relief et les réseaux**

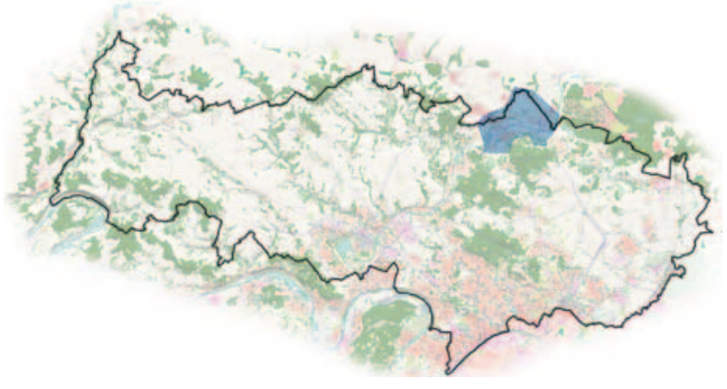

Limites et voisinage

L'autoroute A 16 formalise une limite claire entre cette unité et la séquence voisine de la vallée de l'Oise de Champagne à Auvers. En amont de Champagne-sur-Oise, cette unité se distingue de la section avale par sa large ouverture en rive droite vers la Picardie. Ici, la frontière avec le département de l'Oise au nord de l'aéroport de Persan-Beaumont ne correspond à aucune limite paysagère. C'est plutôt l'univers urbain créé par Bernes, Persan et Bruyères qui fait la séparation avec les paysages agricoles du plateau de Thelle, plus au nord.

En rive gauche, l'unité est bordée sur toute sa longueur par les buttes et vallons de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle. Les limites sont plus imbriquées au niveau du coteau de la butte de Carnelle, animé de nombreux talwegs et de terrasses cultivées (Noisy-sur-Oise). Vers la vallée du ru de Presles, la limite apparaît comme un espace de transition dans lequel Mours et Nointel se tournent vers la vallée de l'Oise alors que Presles reste accroché aux buttes.

En amont de l'unité, à Boran-sur-Oise, la rivière quitte une vallée plus encaissée à la sortie de la forêt de Chantilly. Enfin, une transition douce s'effectue vers la vallée de l'Ysieux au niveau d'un coude de l'Oise à Asnières.

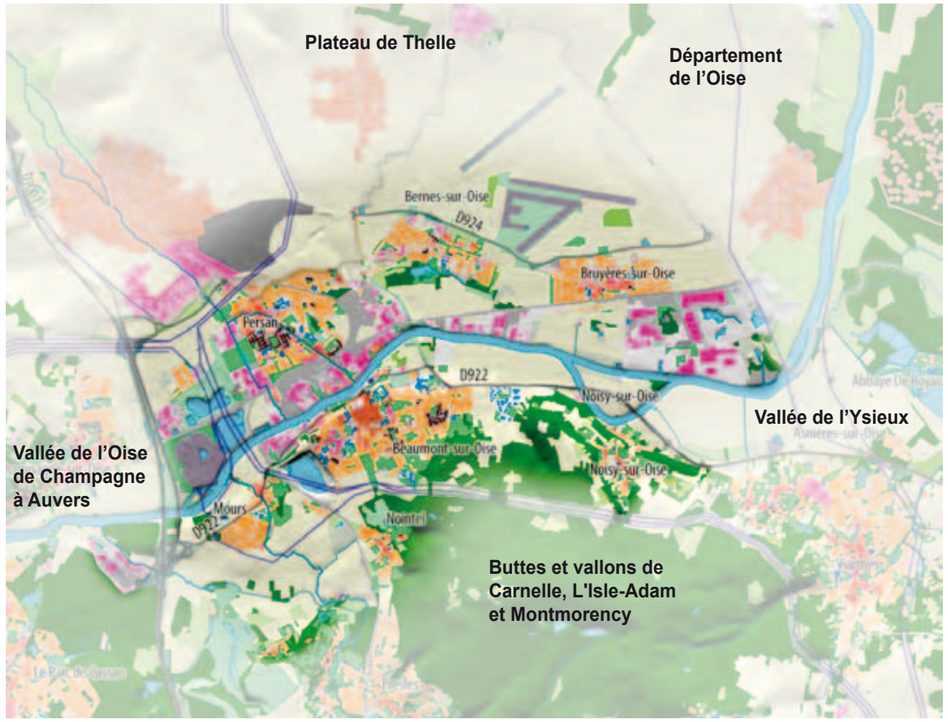

Les coteaux de l'Oise depuis Prérolles sur l'éperon boisé de Presles.

Les talwegs du ru de Presles à Hauteur de Mours

Plateau de Thelle, vers le nord de l'unité

A l'arrière plan, derrière le clocher de Bruyère-sur-Oise, les coteaux du plateau d'Hérouville en limite ouest.

Charpente naturelle

L'Oise présente ici un profil particulier, à la fois plus évasé et dissymétrique que les sections situées en aval et en amont.
Plusieurs ensembles géomorphologiques s'articulent à l'endroit de cette unité de paysage : confins des plateaux du Vexin, des buttes témoins de la plaine de France, du plateau picard, de la continuité formée par la côte de l'Ile-de-France, l'Esches et l'Ysieux qui suivent une orientation armoricaine très perceptible jusqu'au Pays de Bray. En rive droite, entre Boran et Persan, vallée de l'Esches comprise, le plateau picard se termine en pente douce dans cette partie de vallée orientée est-euest, déterminant un profil de la vallée peu marqué.

En rive gauche, la butte de Carnelle, plus haute que celles de l'Isle-Adam et de Montmorency, est aussi plus proche de la vallée. Elle dessine un versant composé de niveaux successifs séparés par des coteaux assez raides : le sommet forestier de la butte (210 m), un niveau correspondant au plateau boisé ou cultivé (130 m), un replat où sont installées les villes (50 m) et, enfin, une large terrasse alluviale de 500 à 1000 m, en majorité agricole. A Beaumont et, dans une moindre mesure à Noisy, le replat et la ville s'avancent jusqu'au bord de l'Oise alors qu'à la confluence de l'Ysieux, cet ensemble alluvial occupe un large espace devant Asnières-sur-Oise. Entre la butte de Carnelle et celle de l'Isle-Adam, le vallon du ru de Presles contribue à élargir localement le fond de vallée.

L'éperon du massif de Carnelle est manifeste d'une charpente naturelle de la rive gauche de l'Oise étagée en plusieurs niveaux.

Des boisements denses et généreux accompagnent le cours de l'Oise sur presque toute la portion de l'unité.

Vers la rive droite, le caractère d'openfield et la topographie plus plane contrastent avec les boisements de la rivière et les coteaux de Carnelle.

Structures et motifs

Le contraste entre le versant boisé et mouvementé de la butte de Carnelle et la partie nord en pente douce vers les formes molles du plateau picard est une des principales caractéristiques structurales de cette partie de vallée urbanisée. La rivière, malgré une largeur non négligeable, est ici peu perceptible car le plus souvent masquée par une ripisylve presque continue.

La rive gauche de la vallée

Le versant de la butte de Carnelle dessine une structure paysagère particulière, étagée, où chacun des niveaux entretient une relation privilégiée avec l'Oise. Orchestrées par cette configuration en terrasses, les structures urbaines implantées sur le versant des buttes de Carnelle diffèrent cependant légèrement selon leur orientation vers l'Ysieux, l'Oise ou le ru de Presles. Ces variations apportent en rive gauche le sentiment d'une succession de sites plus qu'une unité paysagère.

Les villes de Beaumont-sur-Oise, ou Mours sont situées sur le premier niveau au-dessus de la terrasse alluviale. En dessous se succèdent des cultures, parfois des populicultures ou des jardins familiaux, puis les rives boisées de la rivière.

A Beaumont-sur-Oise, un motif de rempart planté d'arbres en alignement architecture le rapport de la ville à la rivière. Ce bord très tenu est repris au niveau de l'eau par les ouvrages de quai et les plantations de berges.
La générosité du coteau et sa faible pente à hauteur de Beaumont a permis à la ville de se développer largement sur ce socle naturel, jusqu'à la lisère du massif de Carnelle.

Entre Beaumont-sur-Oise et Noisy-sur-Oise s'ouvre le premier « vrai » espace rural d'ampleur à l'amont de la confluence avec la Seine. Depuis la RD 922, on quitte enfin la vallée de l'Oise urbanisée pour rejoindre cet espace de « respiration ». Ce sentiment est assez artificiel car en réalité la rive droite de l'Oise est largement mitée par l'urbanisation et la RD 922 participe à fragmenter cet espace de plaine alluviale.

Structure paysagère schématique

La structure de l'unité contraste fortement entre la rive gauche et la rive droite.

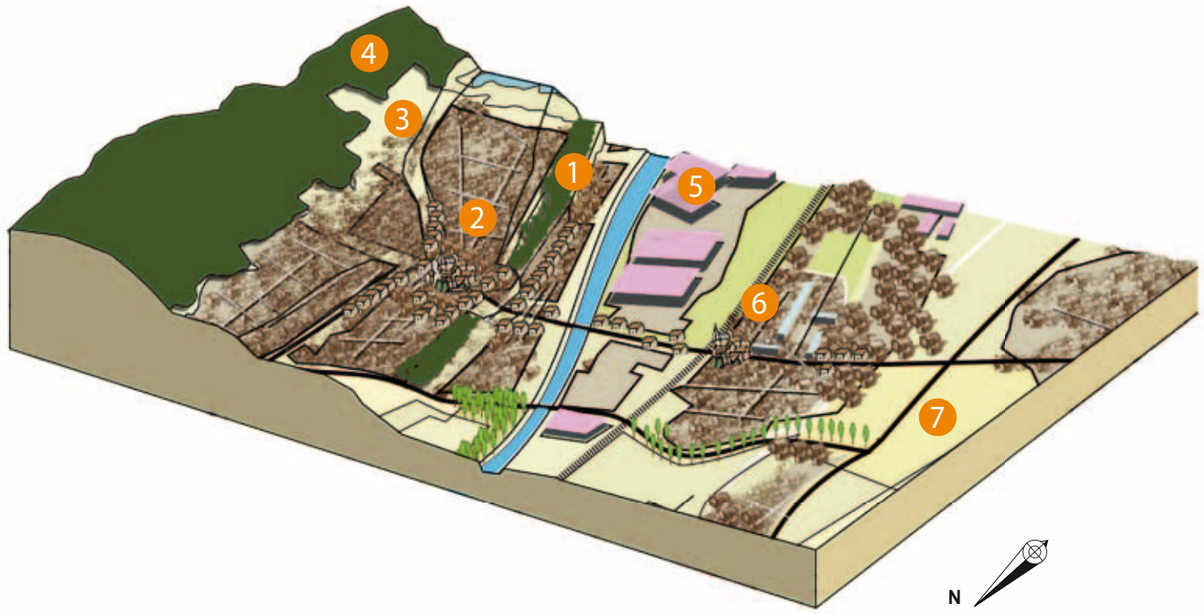

1. Ville patrimoniale en bord de quai et en pied de rempart
2. Ville patrimoniale « perchée » au dessus des remparts
3. Ouvertures cultivées et équipements sportifs en lisière de boisement
4. Boisement du massif de Carnelle
5. Plaine alluviale occupée par des zones d'activités jusqu'à la voie ferrée
6. Ville patrimoniale en retrait de la voie ferrée
7. Ouvertures agricoles non considérées par les formes urbaines

En partie haute, Beaumont-sur-Oise et son église surplombent la vallée de l'Oise.

En partie basse, Beaumont-sur-Oise est étagé par des motifs de remparts ou de lanières boisées.

A hauteur des quais de Beaumont-sur-Oise les bords de l'Oise sont aménagés en terrasses successives jusqu'au niveau de l'eau.

Les terrasses de Noisy-sur-Oise

Noisy-sur-Oise occupe une position de terrasse plus élevée dans un système de coteaux, de vallons et de replats complexes et parfois à pic sur l'Oise. L'implantation de l'église sur un promontoire à l'écart du village participe de la sensation d'un village en surplomb sur les ouvertures de la vallée qu'elle domine. La présence de constructions en contrebas, le long de la rivière, confirme l'attachement du village à la vallée, alors que les jardins et les cultures des replats ainsi que les lisières du massif forestier toutes proches participent à la diversité des ambiances.

Au-dessus de Noisy-sur-Oise, des paysages de prairies sur le rebord du massif de Carnelle, agencent des terrasses hautes sur l'Oise et les plaines Picardes.

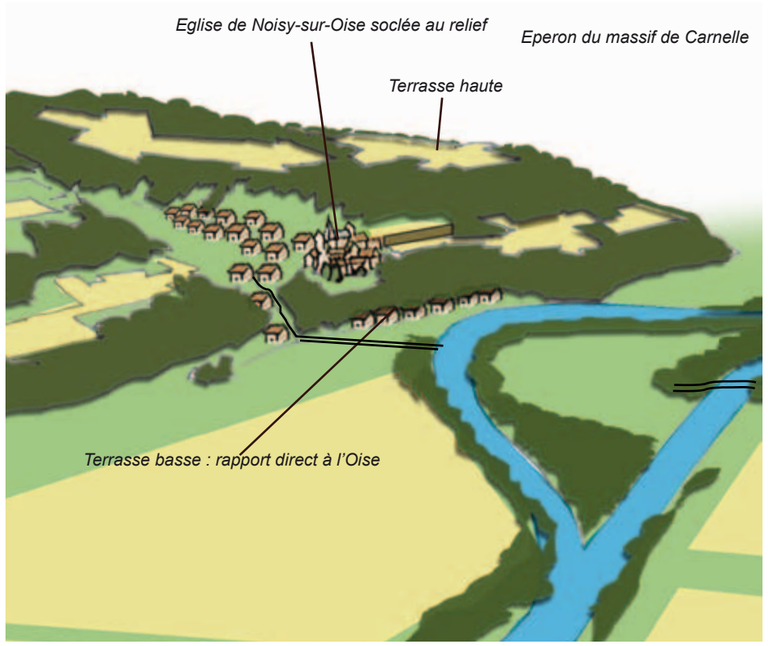

Le village de Noisy-sur-Oise sur les flancs du massif de Carnelle est agencé en terrasse à l'image des prairies et cultures qui l'entoure. Cette configuration s'appuie sur la forme en éperon de cette partie du massif. Elle agence des motifs longilignes qui semblent venir chercher un rapport à l'Oise.

La position et le socle de l'église de Noisy-sur-Oise témoignent de la considération apportée dans le temps pour un rapport des édifices aux horizons.

Le socle de l'église se prolonge dans la ville par des murs en soutènement des prairies et vergers longilignes en terrasses sur l'Oise.

Au niveau de l'Oise, l'éperon du massif de Carnelle semble plonger dans la rivière. Quelques maisons se sont implantées sur la mince épaisseur de berge, à la jonction de cette remarquable structure.

Les alignements de Nointel

Egalement adossé à la forêt mais tourné vers le ru de Presles et les champs, Nointel est avant tout structurée par la composition du château. La ville a profité de la gare toute proche pour se développer en contrebas de son ancien centre. De l'autre côté de la gare, Mours s'inscrit dans un site moins cadré au centre de la plaine formée par la confluence du ru de Presles et de l'Oise. Le village, à l'origine limité à quelques maisons, a subi une évolution analogue à celle de Nointel, avec un développement pavillonnaire périphérique. Dans cette partie de la vallée, la structure étagée en terrasse est peu lisible en raison des méandres du ru de Presles qui viennent en perturber la planéité. De beaux motifs d'alignement en bordure de routes, comme ceux qui rayonnent autour du château de Nointel, scandent les espaces cultivés et animent les cours d'eau du fond de vallée. Vers le sud, la butte de Presles et le château de Bellevue, en position de guet, mettent en scène les méandres de la rivière par un cadrage des fronts et éperons boisées.

Côté Oise, malgré un environnement agricole bien présent, la proximité de diverses infrastructures et activités (autoroutes, lignes électriques, centrale thermique de Champagne-sur-Oise) confère à la commune une ambiance industrielle. Le caractère résiduel des cultures de fond de vallée dont les parcelles sont souvent peu lisibles, car trop petites à l'échelle du site et enclavées, renforce cette perception.

A l'articulation de l'Oise et des champs en arrière des villes, un centre commercial en lisière de forêt reste déconnecté de ce contexte en raison de l'échangeur de l'A 16 qui segmente le territoire.

Structure paysagère schématique

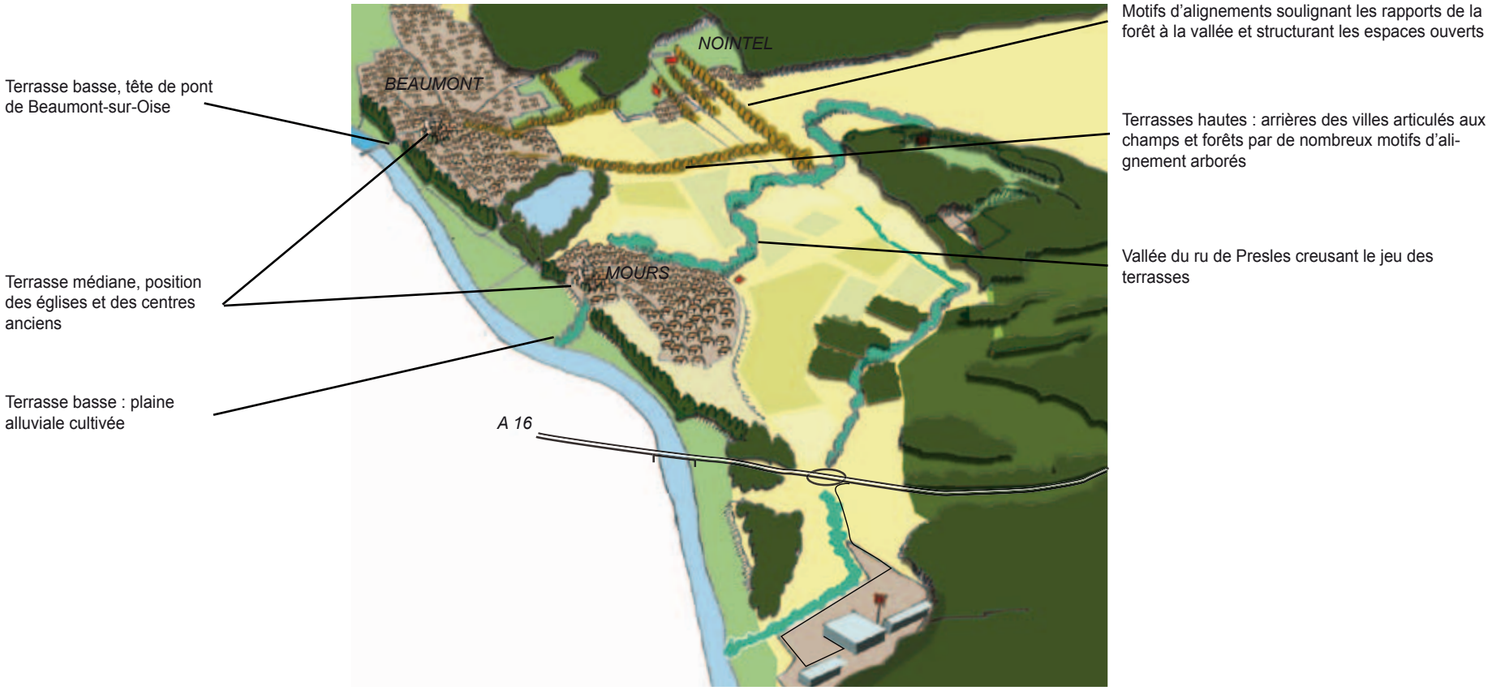

Les espaces arrières de Mours et Beaumont-sur-Oise sont structurés par un grand nombre d'alignements et de motifs de bosquets
A gauche. Les alignements de parcs et châteaux ont architecturé la ville de Nointel.
A droite. Des alignements relient les structures urbaines et cadrent les cultures, entre Beaumont-sur-Oise et Nointel

Les espaces arrières de Mours, à proximité des espaces naturels sont des lieux propices à l'installation d'activités de plein air.

En arrière de Mours, la ripisylve du ru de Presles anime le paysage légèrement ondulé au pieds des massifs de Carnelle et L'Isle-Adam.

La rive droite de la vallée

En l'absence de relief, la rive droite est marquée par la voie ferrée qui suit le cours de l'Oise à quelques centaines de mètres et délimite une zone dédiée aux activités industrielles, logistiques et aux gravières. Cependant, ces industries semblent en perte d'activité et ne parviennent pas à former un espace organisé. Seule la centrale désaffectée de Champagne-sur-Oise forme encore un repère à l'extrémité Ouest de cet ensemble. Les silos des Quatre chemins, au Nord de l'unité, constituent un jalon similaire à la limite des ouvertures cultivées.

Au Nord de la voie ferrée, Persan, Bernes et Bruyères s'étalent en bourgades successives mêlant des ambiances d'habitat ouvrier ancien, de pavillons plus récents et, à Persan, d'un grand ensemble de la fin des années 1960. Cette urbanisation est ourlée en partie par la RD 924 au-delà de laquelle s'étend la plaine céréalière (à l'exception de l'enclave de l'aérodrome de Persan-Beaumont).

La voie ferrée et la zone d'activités qu'elle délimite s'interposent entre l'Oise et les ensembles habités, empêchant les habitants de profiter des abords de la rivière.

La plaine alluviale en rive droite de l'Oise est bordée par la voie ferrée qui la sépare des villages anciens. Cette plaine accueille un certain nombre de bâtiments d'activité entre l'Oise et la voie ferrée.

Enfouies sous la végétation, les activités du bord de l'Oise tentent de se camoufler plutôt que de participer de la composition du territoire.

Quand ils sont bordés d'un motif construit ou végétal, les villages de la rive droite de l'Oise participent d'un agencement des espaces ouverts.

Conditions de perception

L'Oise, qui offre de jolies ambiances, reste le plus souvent cachée aux regards par des rideaux de végétation. Cette situation est généralisée surtout en amont. En aval, les rives sont moins masquées mais souvent rendues inaccessibles en raison de la vocation industrielle de la rive droite. Les nombreux ponts sur l'Oise permettent des incursions visuelles vers la rivière. Le fond de vallée offre peu d'ouvertures visuelles, des plantations récentes dans les champs de Machecourt vont occulter dans quelques temps les rares ouvertures transversales à la rivière.

En rive gauche, les niveaux successifs de la butte de Carnelle offrent de multiples opportunités de panoramas sur les paysages de la vallée et sur la rive droite de l'Oise. Ces positions sont particulièrement intéressantes à Noisy et Beaumont-sur-Oise.

Dans la partie amont de l'unité, le GR 1 longe la butte de Carnelle depuis la vallée de l'Ysieux jusqu'à Noisy-sur-Oise. En position élevée sur le versant, il permet également de belles échappées visuelles sur la vallée de l'Oise. Les autoroutes et voies ferrées offrent également des vues quoique le plus souvent fugaces.

Associés aux sites industriels, les ouvrages de franchissement de l'Oise prennent des dimensions gigantesques qui limitent la perception de la rivière à des motifs de coteau, ou à la présence de peupliers.

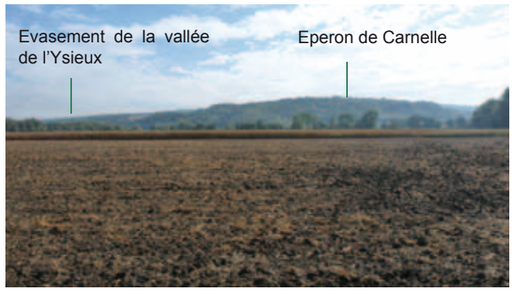

Bien que non visible, la présence de l'eau est perceptible par les boisements des berges et le caractère alluvial de la plaine. La silhouette singulière du massif de Carnelle en arrière plan, permet de sentir l'évasement de la vallée de l'Ysieux.

La RD 922 à hauteur de Mours témoigne de la position en balcon de la ville sur la plaine alluviale de l'Oise. La rivière est ici mise à l'écart de la ville par les implantations industrielles.

Dynamique des structures et motifs

Étalement urbain en bord de ville

Les caractéristiques des bords de villes divergent selon les rives de l'Oise.
La voie ferrée entravant un rapport aisé à la rivière, les villes de Persan, Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise moins contraintes vers le Nord, débordent sur le plateau. Seul l'aérodrome de Persan-Beaumont contient pour l'instant les extensions urbaines. La déviation récente de Persan à Creil favorise une urbanisation continue entre ces unités urbaines.
En rive gauche, la topographie et les motifs d'alignement guident et contiennent l'urbanisation de Noisy-sur-Oise et Nointel. A Beaumont-sur-Oise, des extensions pavillonnaires le long des chemins d'accès à la forêt entament progressivement les lisières forestières.

A cette distance, les masses blanches des industries habillées de végétation renseignent tout autant sur le cours d'eau que la plaine alluviale en premier plan.

La déviation de Mours accompagnée d'un mur anti-bruit, entrave définitivement le rapport de la ville à l'Oise.

Le port industriel de Bruyère-sur-Oise offre un rapport privilégié, mais exclusif à la rivière.

De rares opportunités de plaisances permettent d'accéder à l'Oise. A l'instar des ports d'industrie, ces espaces ont un caractère confidentiel, caché, voir en désuétude.

Mise à l'écart de la rivière

A l'exception du centre ancien de Beaumont-sur-Oise, la rivière sur cette unité est constamment mise à l'écart.
Le passage de la voie ferrée en rive droite et la déconsidération des friches industrielles en berges de l'Oise participent de cette mise à l'écart de la plaine alluviale.
Persan est ainsi excentré et n'entretient que peu de relations paysagères avec Beaumont-sur-Oise pourtant en vis-à-vis.
Les dynamiques de port industriel conservent une autonomie de fonctionnement à l'écart de l'activité urbaine. L'implantation récente de plate-formes logistiques en plaine alluviale de Bruyère-sur-Oise répondent à des logiques extérieures à l'unité.
Les gravières aveugles au paysage, car enfrichées, constituent pourtant des atouts de la plaine alluviale. Leur épaisseur et leur largeur sont en mesure d'organiser les limites de la ville avec les espaces ouverts et de structurer un rapport original à la rivière. Les dynamiques actuelles tendent à les reboucher de manière systématique.

Le caractère inondable de la plaine inondable contraint fortement son urbanisation. A Bruyère-sur-Oise, la voie ferrée marque la limite des extensions urbaines vers l'Oise.

Depuis la déviation de Persan à Creil, aucun élément de charpente ou de structure ne semble pouvoir cadrer le développement urbain.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Évolutions territoriales récentes et en cours

Le secteur appartenant à la vallée de l'Oise connaît des perspectives de développement liées au passage à grand gabarit de la rivière. La pression foncière est d'autant plus forte que l'unité est cadrée de part et d'autre par le PNR du Vexin en aval de la rivière et le PNR de l'Oise Pays de France en Amont.

Concilier développement industriel et urbain et environnement rural et naturel de proximité

L'unité est caractérisée par un bel enchaînement de paysages avec le massif de Carnelle au sud-est, la rivière au centre et les ouvertures agricoles au nord. La lisibilité de cette structure de paysages suppose d'adopter une attitude assez rigoureuse vis-à-vis des développements urbains qui scandent l'articulation avec les paysages forestiers, fluviaux puis ruraux. Les formes urbaines doivent retrouver une façade sur ces différents espaces. Au sein de l'unité elle-même, il est également intéressant de préserver au maximum les formes urbaines en place en concentrant un développement nucléaire centré sur les gares et les franchissements de l'Oise.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

- Façades sur la plaine

La position initiale des unités urbaines de la rive droite est, au milieu des champs, en net retrait des berges de l'Oise. L'absence de limites naturelles en secteurs de plaine rend particulièrement sensibles les extensions urbaines en rive droite de l'Oise. L'ensemble de cette rive est sujette à des processus d'extensions urbaines de type lotissements, mitage linéaire et habitat diffus qui participent à l'absence de lisibilité de la vallée.

Le tracé de la déviation de Persan à Creil est davantage vecteur d'étalement urbain que de limite urbaine. La position des giratoires, hors des formes construites, laisse présager d'une soudure urbaine entre Bruyères-sur-Oise, Bernes-sur-Oise et Persan. Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées, non sous l'angle unique de la circulation, mais comme éléments de territoire et de développement associées aux espaces paysagers et urbains dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espace.
Ce tracé périphérique est l'occasion de réfléchir à un vocabulaire d'interface que le boulevard peut offrir entre les champs et la ville. Une position des routes proche du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager des alignements jouant leur rôle de premier plan. Un traitement asymétrique des bordures (alignements d'arbres, trottoirs) serait l'occasion de mettre en scène un rapport au paysage.

Là aussi le rapport des formes urbaines avec les espaces ouverts est à intégrer dans un projet de fronts urbains sur les grandes perspectives cultivées du Vexin.

- Façades sur la rivière

En contact distant avec la rivière, car en retrait des secteurs inondables, ce rapport à l'Oise reste aujourd'hui à entretenir et enrichir. Le rapport à l'Oise est aujourd'hui compliqué par le passage de la voie ferrée. Le développement de secteurs d'activité industrielle ou de logistique ne peut s'étendre inconsidérément sans mettre en péril la qualité paysagère de ces territoires qui représentent une belle ponctuation de paysages ouverts dans l'enchaînement de paysages entre Carnelle et le plateau de Thelle.
Les franges urbaines de Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise, unités comprises entre les étendues cultivées du plateau au Nord, et les plaines alluviales de l'Oise au sud, tournent le dos à leur paysage de proximité. La limite urbaine Nord et Sud de ces deux villes gagnerait à retrouver un rapport franc au paysage avec des fronts bâtis constitués et, au sud de la voie ferrée, des traverses paysagères jusqu'à l'Oise par delà les zones d'activités.

L'Esches, affluent de l'Oise à l'Ouest de l'unité est en capacité d'ordonner une limite urbaine dessinée et appuyée sur cet élément de la charpente naturelle qui, dans l'état actuel, n'a qu'une faible présence paysagère. Depuis le cours d'eau, la belle présence des coteaux en aval de l'Oise est un repère remarquable de cette unité.
En rive gauche, la structure étagée plus marquée qu'en rive droite (villes constituées de plusieurs terrasses) est susceptible d'influencer les formes et les trames urbaines. On veillera à maintenir une enveloppe paysagère avec des secteurs cultivés et/ou ouverts disposés en couronne autour d'une forme urbaine constituée. Le lotissement de Mours est un exemple réussi de forme urbaine avec un tour de ville propice à la promenade et des seuils qui proposent un accès immédiat aux ouvertures cultivées depuis l'espace résidentiel.

Ainsi, le territoire présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage. En plus de développer des limites cohérentes avec les ouvertures agricoles, les villes doivent notamment trouver les moyens d'engager une meilleure transversalité avec l'Oise (transversalité de l'Oise à hauteur de Persan-Beaumont et transversalité de l'Oise à hauteur de Noisy-sur-Oise).

- La transversalité de l'Oise à hauteur de Persan-Beaumont

Énoncée dans un projet de ville et de territoire, l'unité urbaine constituée par Persan et Beaumont-sur-Oise constitue le point d'orgue de l'unité afin de replacer la rivière au centre des problématiques d'aménagement.
Le rapport de la ville historique de Beaumont-sur-Oise à hauteur de la tête de pont et la rivière est avéré. Les extensions plus récentes, notamment industrielles sur les bords de la commune et sur l'autre rive ne permettent pas à ce jour de profiter des berges de l'Oise. Affirmer les continuités de berges, même

en secteur industriel, contribuerait à revaloriser la présence de la rivière dans la partie basse de la ville et de porter des réflexions cohérentes sur l'ensemble de l'enveloppe urbaine. Les entrées de ville en particulier gagneraient à bénéficier d'une réflexion globale à l'échelle de l'enveloppe urbaine, plutôt qu'un traitement par secteur et par zones séparées.

En terrasse intermédiaire, les revalorisations d'entrée et de sortie de ville de la RD 922 constituent aussi des éléments porteurs de l'indentification de la forme urbaine. Il en est de même en rive droite, où la RD 4 doit être valorisée comme la structure continue du chapelet des villes de la rive droite de l'Oise.

La traversée de l'Oise prolongée par l'axe formé par la RD 21 et RD 78 est un vecteur de composition qui met en relation Persan-Beaumont et Chambly dont les deux clochers sont en vis-à-vis. Cette relation de paysage entre ces deux unités urbaines distinctes est aujourd'hui peu perceptible, du fait de la voie ferrée et des implantations industrielles qui viennent s'interposer dans cette perspective. Les efforts de restructuration urbaine (désenclavement des quartiers d'habitât collectifs de Persan) gagneraient à requalifier cet axe (en particulier entre la voie ferrée et l'Oise) pour constituer une véritable tête de pont en rive droite.

Enfin, la structure en terrasse de la rive gauche doit permettre une gradation pertinente des tissus urbains jusqu'aux lisières des boisements de Carnelles. La valorisation de la lisière forestière tient principalement au maintien d'une continuité ouverte et de la limitation du mitage forestier par l'expansion pavillonnaire. Ces ouvertures et ces lisières doivent aussi rester fréquentables et arpentables notamment par la mise en valeur des chemins de rebord (dont le chemin de la Pierre) qui permettent d'ouvrir des vues sur la vallée.

- La transversalité de l'Oise à hauteur de Noisy-sur-Oise

Un des motifs de paysage qui procure un attachement particulier est la perspective sur le village en terrasse de Noisy-sur-Oise depuis l'île des Aubins. L'île des Aubins devrait être en capacité de retrouver ses droits et qualités d'espace naturel. L'axe de paysage dans le prolongement du chemin du bac des Aubins traverse un environnement industriel jusqu'au centre de Bruyères-sur-Oise. La requalification paysagère de cet axe concerne deux enjeux principaux : la reconquête d'une île en espace naturel qui, de par sa situation peut devenir un parc à l'usage des populations riveraines. L'inscription d'une respiration paysagère structurante ponctuant l'étalement industriel et ordonnant des points de vue sur les paysages portuaires (loin, malgré ou en raison de leur démesure, d'être sans intérêt).

Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ouverts

Par son voisinage, l'unité présente un caractère rural à maintenir. Au sein de l'unité, les ouvertures agricoles sont plus ponctuelles et particulièrement enclavées entre les infrastructures routières, ferrées et aériennes. Cette situation pose la question des conditions d'exploitation et de la pérennisation de l'agriculture sur ces parcelles. Des réflexions doivent êtres menées en termes de projet sur les usages et fonctionnements de ces espaces, ni vraiment ruraux, ni tout à fait urbains.

Synthèse des ouvertures et unités urbaines

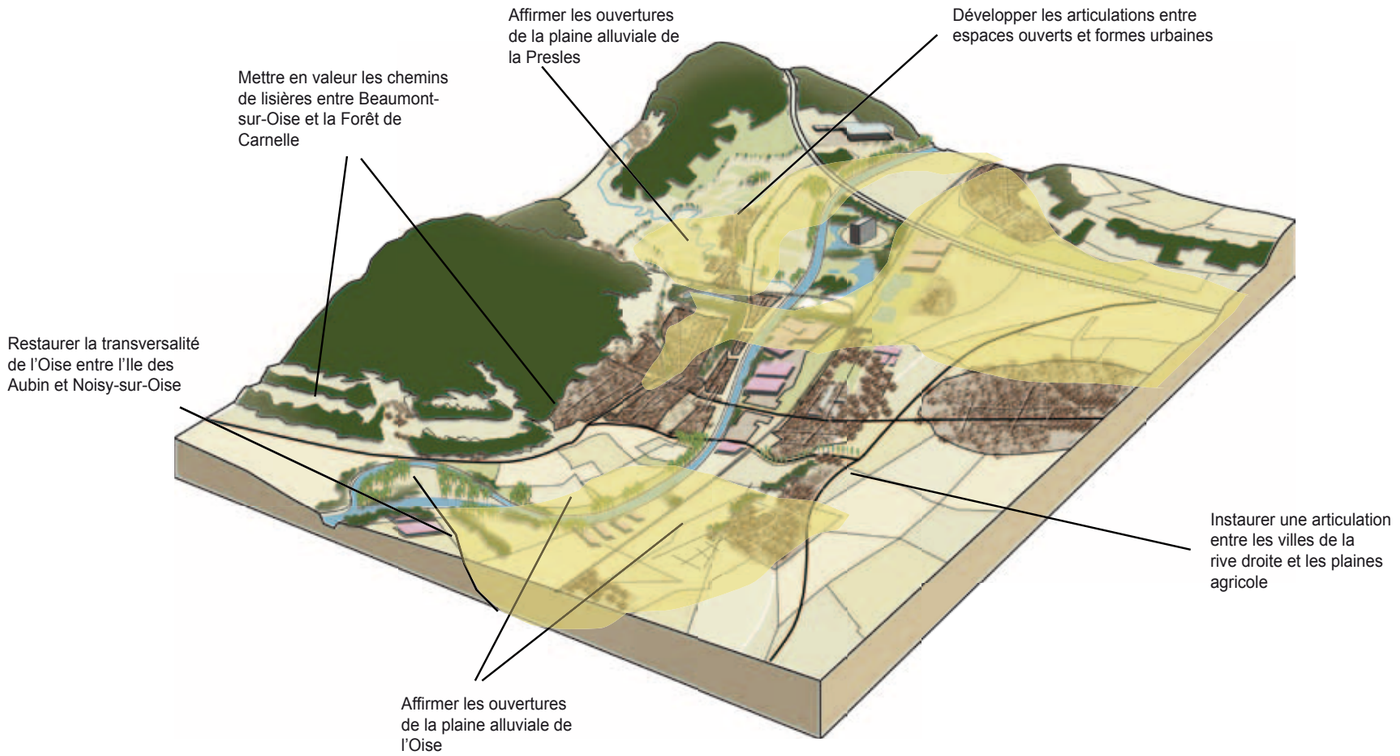

La mise en valeur des espaces ouverts autour des unités urbaines

Depuis la limite sud de l'unité urbaine de Persan Beaumont jusqu'aux confins nord de Persan, la suite de paysages ouverts constitue un paysage particulièrement riche de composantes antagonistes(sites d'anciennes carrières, aujourd'hui réservoir de biodiversité, friches industrielles sur des emprises importantes, zone d'activité et espaces cultivés).
Le réseau ferré, l'A 16 et les lignes haute tension en avant poste du plateau de Thelle organise un faisceau qui donne une direction forte à ce morceau de territoire. Cette grande orientation des infrastructures ne doit pas nous faire oublier les éléments importants de la charpente naturelle que sont la vallée de L'Esches et la très belle position du coteau de Champagne-sur-Oise qui surplombe cette ouverture.
Ce secteur représente un enjeu de conciliation entre des infrastructures de desserte et leurs zones d'activités d'une part et la continuité d'espaces ouverts transversale à la vallée de l'Oise dans le prolongement de la vallée du ru de Presles. Le ru de l'Esches est en capacité de constituer par endroits une limite urbaine appuyée sur la charpente naturelle.

- La plaine alluviale en amont de l'unité

L'ensemble des champs en bordure de l'Oise mériteraient une plus forte prise en considération pour les paysages ouverts. Cette ouverture de plaine alluviale bordée par le massif de Carnelle est en mesure d'offrir une transition de qualité vers le vaste plateau agricole de Thelle. Malgré le passage du réseau ferré, de la RD 922 et le développement de secteurs d'activité, on veillera à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage ou des coupures de leur enchaînements. Le boisement des terres agricoles alluvionnaires est déconseillé au regard des enchaînements de paysages qu'elles contrarient.
Le secteur du ru de Presles est sans doute l'espace agricole le plus intègre de l'unité. Les alignements de Nointel, l'ourlet boisé de la ripisylve du ru de Presles, motifs de composition des ouvertures agricoles à proximité des activités urbaines méritent d'être entretenus et développés. En articulation de Mours et Nointel, ces territoires à maintenir ouverts sont un enjeu d'importance pour le cadre de vie des unités urbaines.

Constituer des parcours paysagers en réseau, valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.
Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). Entre Mours et Beaumont-sur-Oise, les récents aménagements routiers ont fortement détérioré les continuités de la rue de L'Isle-Adam qui, par un passage en rebord de terrasse, offrait une belle compréhension de la vallée de l'Oise.
Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Les extensions pavillonnaires de Mours vers la vallée du ru de Presles offrent grâce à un chemin de ronde une interface presque idéale avec les espaces cultivés et le cours d'eau.
Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.
Les lisières des boisements des coteaux constituent des lieux d'un grand intérêt. Les terrasses cultivées de Noisy-sur-Oise permettent de profiter de la présence de la forêt tout en bénéficiant de vues remarquables sur l'Oise et les paysages cultivés picards. Ce découpage remarquable des lisières en chambres cultivées permet en outre de magnifiques transitions entre le village et sa forêt.
Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. L'accompagnement de la ripisylve du ru de Presles et celle du ru du Bois par des continuités de promenade jusqu'à l'Oise sont à envisager en réseau avec les nombreux alignements de Nointel tout comme la promenade du ru du bois qui longe le secteur commercial et passe sous l'échangeur avant de rejoindre l'Oise.

Synthèse des enjeux de structures urbaines et continuités d'ouvertures

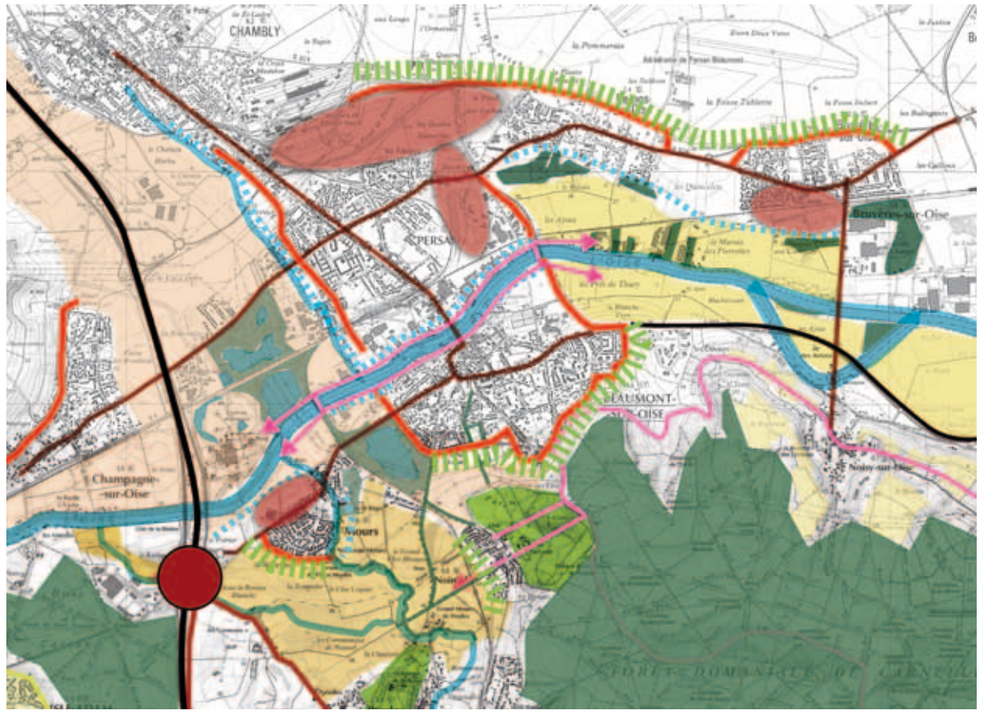

Réseau autoroutier
Arrêt d'urbanisation
Trame urbaine structurante
Front urbain sur un élément de nature
Front urbain sur un élément du parcours de l'eau
Itinéraire doux

Eléments en interposition des enchaînements de paysage
Gares
Echangeurs autoroutiers

Boisements
Espaces ouverts, cultivés
Espaces relégués

Les autres éléments naturels, bois et forêts, marais, pelouses calcaires... sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.
Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers. Certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture ne serait-ce que visuelle. A Nointel, la composition du château et de son parc est l'occasion d'offrir un accès remarquable depuis les espaces cultivés de Presles et du village à la forêt de Carnelle.
La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement.

La présence de l'Oise et de la plaine alluviale place la gestion de l'eau en position centrale de l'unité. Les bassins de rétention associés au développement de zones d'activités sont trop souvent considérés comme des ouvrages techniques de gestion de l'eau. Il peuvent pourtant être d'une grande valeur paysagère ou écologique pour peu que ces paramètres soient pris en compte en amont.

Les infrastructures

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins. Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques. Les infrastructures guident ici les grandes directions et orientations de l'unité. Les motifs de plantations d'alignements le long des voies est particulièrement efficient dans les secteurs ouverts où ils offrent aux usagers un cadre agréable à la route, de l'ombre en été et un premier plan qui valorise le dégagement des cultures.

Vus de l'extérieur, les alignements offrent à la fois la beauté des arbres qui se sont développés sans contrainte de volume et forment des motifs qui renforcent la lisibilité du territoire. Dans le prolongement du viaduc de l'A 16 en franchissement de l'Oise, la jeune végétation des talus mériterait avec le temps d'être sélectionnée pour former des alignements rythmés plutôt qu'un écran végétal. Ces motifs d'infrastructure surligneraient alors le coteau de l'Esches plutôt que de le masquer.
Au Sud de Beaumont-sur-Oise, le passage de la voie ferrée en remblai constitue une limite urbaine qui, comme une arche, permet de marquer l'entrée dans un secteur urbain. Les talus forment des continuités écologiques remarquables des forêts jusqu'à la rivière.

Ces plaines encore cultivées voient faiblir leur caractère de paysage agricole en raison de la pression des urbanisations voisines et plus généralement de celle de la métropole parisienne. S'y accumulent les éléments utiles mais souvent inesthétiques des « marges urbaines » (infrastructures, dépôts, lignes électriques…). La simplicité du paysage initial de grandes cultures se prête difficilement à l'intégration de ces éléments qui n'appartiennent ni au registre des paysages ruraux ni à celui des villes.
Les plaines de Pierrelaye-Bessancourt, parenthèse de cultures non consommables au sein d'un continuum bâti, sont en situation de « champs urbains » inscrits dans une logique de ceinture verte.

Associée à un traitement des bords urbains et des parcours, l'ouverture lumineuse des cultures pourrait contribuer à la qualité paysagère du secteur et à le relier à son passé agricole, tout en jouant un rôle de respiration dans l'espace urbain.

Les diverses unités qui composent la Plaine de France sont confrontées à la fois à la nécessité de composer les franges urbaines au contact des horizons cultivés, aux effets de marges urbaines causés par les nuisances de l'aéroport Charles-de-Gaulle et aux pressions foncières exercées sur les terres disponibles.
Sur des sols considérés comme les meilleures terres à blé d'Europe, les cultures restent cependant le caractère paysager essentiel, mais qui nécessite pour rester lisible d'importants efforts de structuration territoriale face aux multiples dynamiques en cours portées par le potentiel économique de l'aéroport.
C'est ici que se concentrent les enjeux les plus importants des marges de l'agglomération et où le paysage doit absolument figurer au programme de la planification territoriale.

PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

PLAINES AGRICOLES MARQUÉES PAR L'URBANISATION

PLAINES DE PIERRELAYE-BESSANCOURT
LISIÈRES URBANISÉES DE L'OUEST DE LA PLAINE DE FRANCE
PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE
AXE CONSTRUIT DU RER D ET DE LA RD 317

PLAINES DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

La frange nord de Pierrelaye, encore cultivée.
Derrière le village on peut lire le plan visuel de la couronne boisée qui limite la clairière cultivée du village. A l'arrière plan, la butte du Val de Seine.

Des cultures, des champs, mais dans un cadre qui ne peut pas être lu comme rural : l'entité des plaines de Pierrelaye-Bessancourt se remarque comme une interruption hésitante de l'urbanisation. Les champs sont là, mais pas la campagne. Autour d'eux, le désordre des villes en marche : de grands blocs de quartiers de logements, de commerces ou d'activités et de nombreuses infrastructures, routes et lignes électriques qui ne parviennent pas à former un paysage avec les champs auxquels l'urbain semble tourner le dos. On apprend très vite que cette caractéristique est associée à l'histoire d'un lieu qui, après une longue tradition d'irrigation des cultures maraîchères par les eaux usées de la ville de Paris et d'épandage de « gadoues », est devenu malpropre du fait de la pollution des sols et de la nappe. Seules les cultures non-alimentaires sont autorisées. Le lieu est cependant regardé comme une enclave non urbanisée, donc précieuse, comme une sorte de paysage en creux dont la valeur serait reconnue par anticipation, avant d'être formulée.

- **Un ensemble de bois et de cultures sur sols pollués, formant une interruption de la conurbation**
- **Un épisode de paysage en contact avec la Seine et les buttes de Montmorency**
- **Une vocation à trouver, en articulation avec un contexte très urbain et strié d'infrastructures**
- **Une réelle capacité à former un paysage valorisant et des usages motivants pour les habitants du secteur**

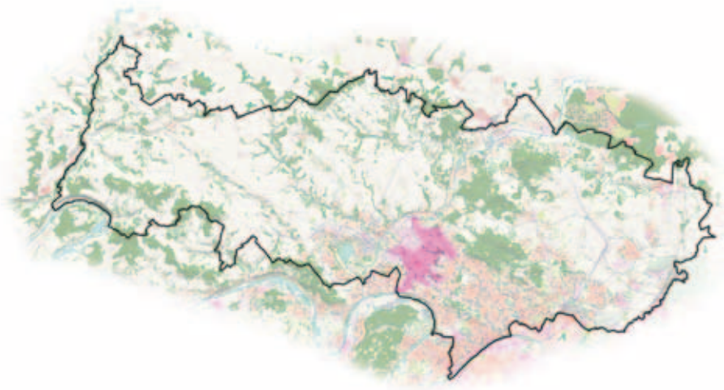

Limites et voisinage

Les plaines de Pierrelaye-Bessancourt s'inscrivent dans un enchaînement de territoires urbanisés dont l'extension suit la structure des buttes de Montmorency et du Val de Seine, selon une direction NO-SE. Le passage à cette unité spécifique de paysage est ici due à l'interruption de l'urbanisation et au maintien d'un caractère encore en partie cultivé et boisé. Ainsi, les limites de l'unité sont principalement constituées par des franges habitées et des rebords d'infrastructures. L'horizon naturel de la butte de Montmorency reste cependant une limite sensible au Nord-Est. La « percée » de la plaine sur la vallée de la Seine, offre une des seules potentialités d'accroche de cette unité de paysage à la charpente naturelle du fleuve.

Charpente naturelle

L'unité occupe une portion du plateau limité par les vallées de la Seine et de l'Oise et borné au nord-est par la butte de Montmorency.
Le petit ruisseau de Liesse et celui du fond des Aulnes, affluents de l'Oise, griffent légèrement le relief au nord-ouest. Le Liesse marque une part des espaces publics de Pierrelaye et offre quelques horizons au nouveau quartier de Liesse. La plaine se décompose en deux terrasses successives de part et d'autre d'un glacis boisé, l'une autour de Pierrelaye, à environ 60 m d'altitude, et une autre au pied de Bessancourt, à environ 75 m d'altitude.

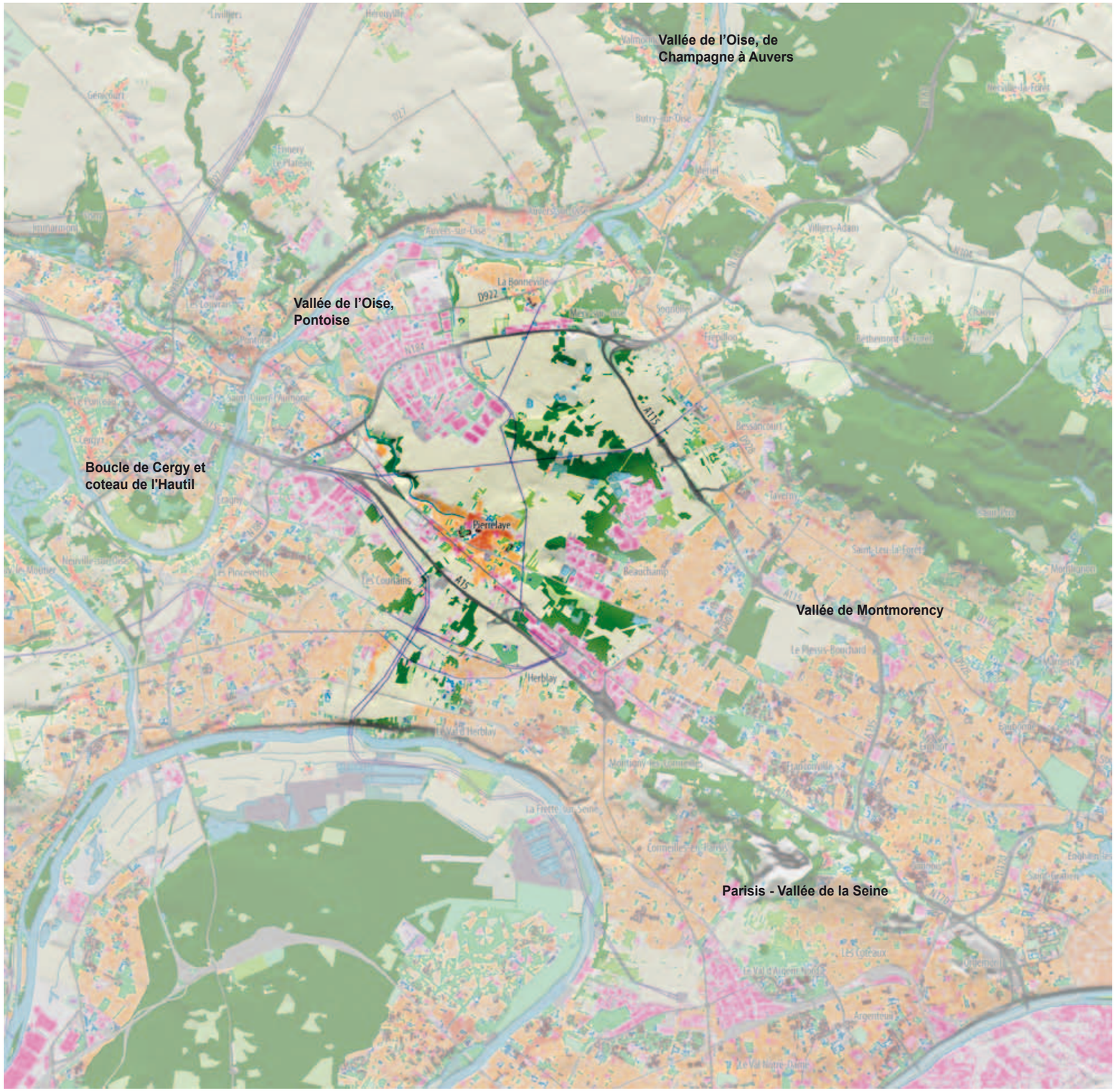

C'est l'existence même des cultures agricoles qui justifie l'unité : les contours des pièces de culture et des boisements qui les prolongent sont ceux de l'unité de paysage. Ces limites varient avec la progression des secteurs urbanisés.

Structures et motifs

Une clairière très perturbée

A l'instar des « structures patrimoniales » traditionnelles des paysages ruraux, une première approche permettrait de considérer le village de Pierrelaye au centre d'une vaste clairière cultivée, irriguée par un réseau de chemins en étoile venant buter contre une couronne de bois. Au sud de Bessancourt, il est ainsi encore possible de lire un enchaînement de vergers et de jardins vivriers au bord du village, en articulation avec la plaine.
La carte de Cassini nous indique cependant que la route royale, future RD 14, passait déjà à l'écart du village, selon une structure plus régionale que locale. Cette situation a accentué le développement des infrastructures et des pôles urbains de grande couronne. Aujourd'hui, le schéma territorial traditionnel est ainsi devenu peu lisible et ne demeure que dans la relation encore perceptible de plaine cultivée entre le village et les boisements au nord-est.

Un territoire en morceaux

Les développements de l'urbanisation ont imposé des motifs de nature, peu compatibles avec la structure traditionnelle du village dans sa clairière. Ils s'agrègent autour de Pierrelaye sans ménager d'articulation avec les cultures dont les morceaux béants n'apparaissent que comme du foncier délaissé ou disponible et non comme des paysages.

Le « paysage caricatural » de zones commerciales qui accompagne le faisceau formé par la RD 14 et l'A 15, la récente construction de A 115 au nord et les développements de la gigantesque zone d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône viennent fortement morceler le territoire. Des secteurs de territoire urbanisés ou cultivés se côtoient ainsi sans ordre apparent, sans former de structure lisible.

Plusieurs unités de plaines

On distingue plusieurs morceaux de territoire encore cultivés. Leur lecture est bousculée tant par les franges urbaines qui en marquent les limites mouvantes, que par les infrastructures électriques qui les traversent.

A l'Est et Nord-Est de Pierrelaye, la plaine « patrimoniale » compose une clairière culturale encore lisible autour du village. Celle-ci s'adosse à l'arc boisé qui en forme la limite avec la plaine urbanisée de Montmorency.

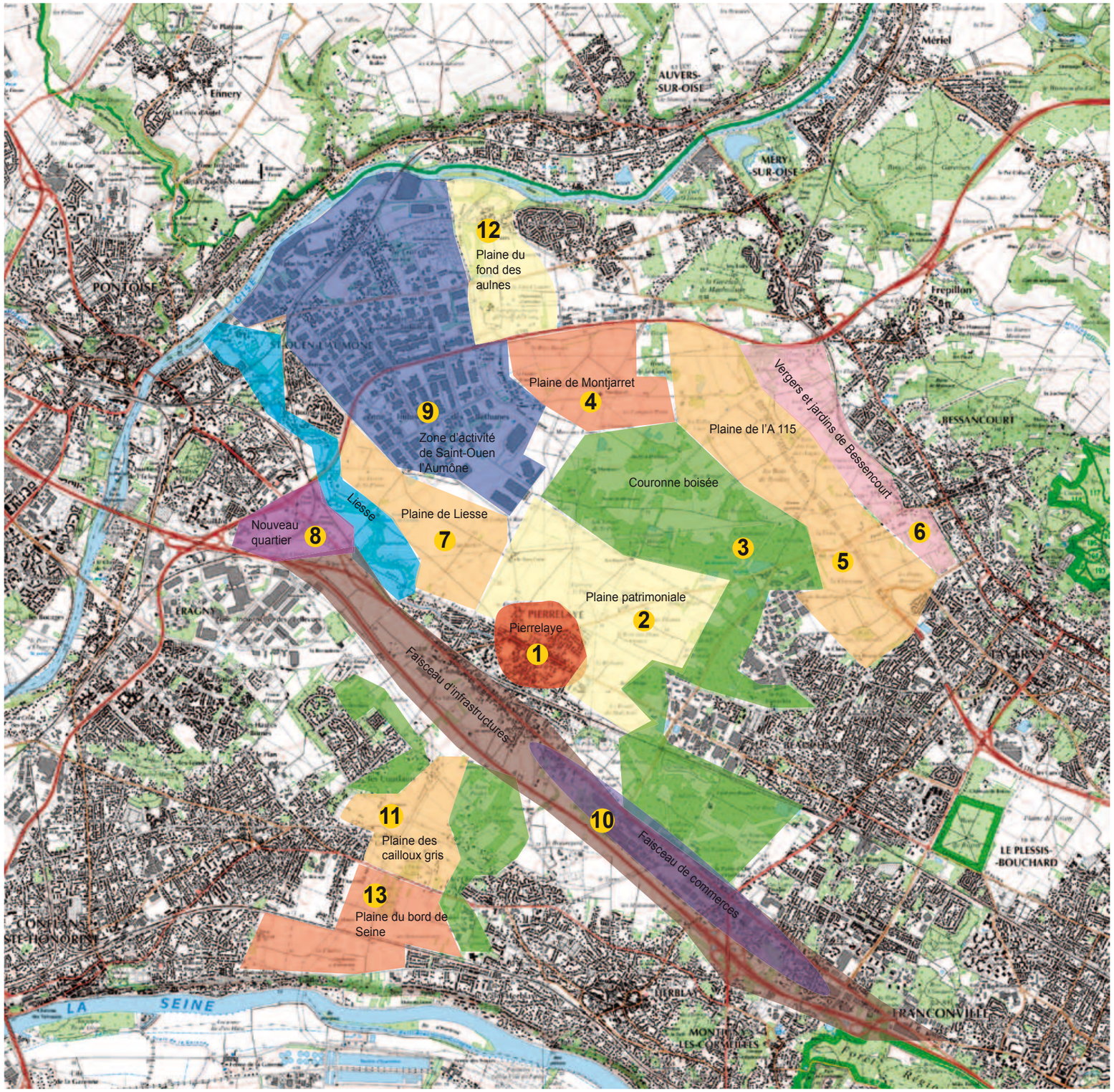

L'unité se décompose en plusieurs sous-unités de plaines cultivées, mais aussi de secteurs boisés et des zones urbaines de Pierrelaye.
(Voir pages suivantes)

A l'Ouest, les activités de Saint-Ouen-l'Aumône, en particulier le centre d'incinération installé au centre de la plaine en position de crête, marquent l'ambiance et les limites des deux morceaux de plaine qui les environnent. Ces dernières ne peuvent plus être apparentées à des paysages de plaines agricoles, et s'opposent ainsi fortement à la plaine précédente, limitée par les bois. Au carrefour des routes et des chemins de fer, au Champ Gaillard, un nouveau quartier de logements se développe autour d'une station de RER, à proximité du ruisseau de Liesse.
Au Nord de la grande zone d'activités, une petite interruption de l'urbanisation accompagne le ruisseau du fond des Aulnes jusqu'à l'Oise, mais sans continuité avec la plaine de Montjaret, limitée fortement par la RN 184 et les zones d'activités qui l'accompagnent.

Au Sud du faisceau routier et commercial, la plaine de Seine s'étend jusqu'au fleuve. Elle est bordée par les quartiers de logements de Conflans-Sainte-Honorine et d'Herblay, coupée par la ligne de chemin de fer et traversée par les lignes électriques.
Un effet de seuil visuel produit par une légère crête conduit à distinguer deux unités de perception de part et d'autre de la RD 48 : au nord de la route, la plaine des cailloux gris peine à être définie au sein de limites claires, partagées entre de petits bois, des développements urbains et l'A 15 au nord.
Les quartiers limitrophes continuent leur développement sans avoir instauré, du coté de la plaine, d'articulation urbaine permettant de créer des paysages.
De même, l'ouverture précieuse sur la Seine n'est pas sensible, le coteau boisé reste peu accessible et constitue une barrière visuelle.

Au Nord-Est, au-delà de la couronne boisée, s'étend un morceau distinct de plaine, marqué par le passage infranchissable de l'A 115 en déblai. Sur les franges de Bessancourt, au pied de la butte, une belle succession de vergers, de potagers, de pâtures, organise une transition remarquable entre le village et la plaine, qui unit visuellement le village avec l'horizon de la butte boisée. Sans la coupure de l'autoroute, la structure paysagère serait encore enrichie par l'enchaînement, au sud, de la plaine avec les boisements.

1 Pierrelaye

Le village de Pierrelaye s'inscrit au centre de l'unité de paysage, enserrée dans les réseaux d'infrastructures (autoroutes, routes, voie ferrée).
Le ru de liesse
L'habitat s'implante le long des axes routiers structurants.

2 La plaine patrimoniale

Plaine de cultures directement associée à Pierrelaye qu'elle enserre principalement dans la partie nord, effacée au sud par le faisceau d'infrastructures et de commerces.

3 La couronne boisée

Les boisements apparaissent comme globalement épars sur les plaines, en morceaux. Pourtant, à l'échelle de l'unité de paysage, ils forment une figure concentrique autour des plaines, une couronne boisée dans laquelle s'inscrit Pierrelaye.

4 La plaine de Montjarret

Dans la continuité de la couronne boisée et du micro relief du fond des Aulnes, dans l'enchaînement des ouvertures vers la Seine.

Pierrelaye.
Le ru de liesse canalisé à l'ouest de Pierrelaye. Le vocabulaire routier ne valorise pas le ru. Pourquoi le laisser ouvert s'il est si peu mis en valeur ?

La plaine patrimoniale
L'arrivée du RER dans les quartiers du triangle de Liesse, vecteur d'un nouvel urbanisme lisible à l'horizon de la plaine.

La couronne boisée. Ceinturant la plaine patrimoniale de Pierrelaye, elle est entaillée par le passage des réseaux électriques.

La plaine de l'A 115. Caravaning sauvage dans la plaine de l'A 115, une ambiance de délaissés sous les réseaux électriques. Des espaces sans identité avec cependant des qualités paysagères comme ces jeux de coulisses entre les masses boisées...

...tandis que l'A 115 traverse la plaine sans ménagement et rappelle à quel point le territoire est tailladé par le foisonnement des réseaux.

5 La plaine de l'A 115
Infrastructure récente majeure, reliant l'A 15 à la N 184, l'autoroute A 115 traverse la plaine et constitue une rupture dans l'enchaînement des jardins et vergers au pied de Bessancourt avec la couronne boisée patrimoniale.

6 Les vergers et jardins de Bessancourt
Une très belle articulation entre les tissus bâtis et la plaine, une structure paysagère « patrimoniale » visible depuis la plaine grâce au relief du coteau. Ce paysage de « transition » constitue un modèle de traitement pour les autres bords de ville donnant sur la plaine.

7 La plaine de Liesse
Entre la zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumone et le ru de Liesse, la plaine de Liesse, dans la continuité de la plaine patrimoniale.

8 Le nouveau quartier
Un nouvel urbanisme dans le triangle formé par les infrastructures de transport, et desservit par le RER (station Saint-Ouen-l'Aumône, Liesse).

9 La zone d'activités de Saint-Ouen-l'Aumone
Une des plus importantes zone d'activités d'Europe, implantée sur les rebords de l'Oise, et dont le prolongement s'étend au delà des grandes infrastructures, jusqu'au bord de la plaine patrimoniale de Pierrelaye.

10 Faisceau d'infrastructures et de commerces
Immense réseau construit marquant le paysage et constituant une occultation majeure au coeur de l'unité de paysage, entre Pierrelaye et ses continuités de plaines en relation avec le Val de Seine.

11 La plaine des cailloux gris
Plaine - clairière au sud du grand réseau d'infrastructures et de commerces, espace servant, traversé par le réseau de lignes haute tension.

12 La plaine du fond des Aulnes
Percée sur le rebord d'Oise, entre la ZA de Saint-Ouen-l'Aumône et Vaux, traversée par le ru du fond des Aulnes, elle est inscrite au SDRIF en tant que continuité écologique et coupure d'urbanisation à conserver.

13 La plaine du bord de Seine
En rebord de Seine, un coteau boisé ne permet pas réellement de vues sur la vallée. Cela appelle un traitement de passage valorisant un paysage majeur.

Les vergers et jardins de Bessancourt. Les vergers et jardins de Bessancourt.

Les vergers et jardins de Bessancourt. Prairies et vergers

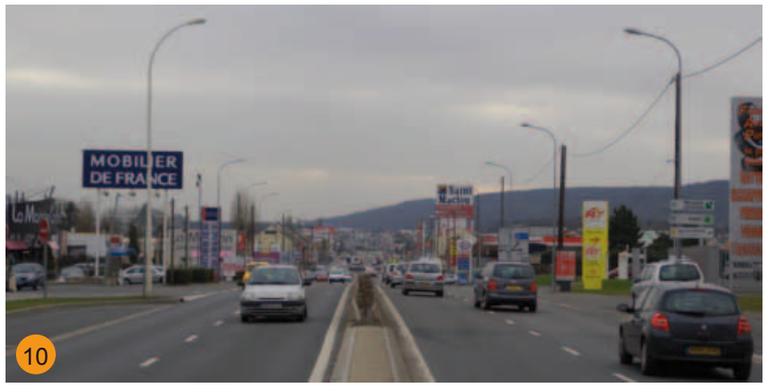

Faisceau d'infrastructures et de commerces. Far west commercial le long de la D14, automobilistes assaillis par les enseignes, un décor de cinéma qui ne fait pas paysage, malgré la perspective sur la butte du Parisis

Plaine des cailloux gris

Le nouveau quartier.
L'arrivée du RER dans les quartiers du triangle de Liesse, vecteur d'un nouvel urbanisme à la densité assumée à proximité de la plaine.

Le nouveau quartier.
Formulation urbaine contemporaine mais d'inspiration très classique aux bord de la plaines de Pierrelaye : alignement sur rue, îlots, immeuble R+4 attique, commerces en rez-de-chaussée.

Conditions de perception

La RD 14 ne donne à voir que son univers commercial spécifique. Les autoroutes A 15 et A 115, en tranchées, ne permettent pas de percevoir le territoire traversé. La RN 184 offre une vue sur le paysage brouillé des plaines de Pierrelaye et sur la confusion territoriale qui s'y joue, entre poches cultivées et zones d'activités. C'est le réseau des petites routes, parfois difficiles d'accès en raison des effets de coupure (notamment les rares franchissements des voies ferrées), souvent en position de frange, qui permet une vision du territoire.
Partout dispersées dans les plaines, des zones d'épandage de déchets ménagers compostés (c'est à dire grossièrement triés, puis fermentés) jonchent les champs. Ces amoncellement portent localement le nom de « gadoues » ; ils dégradent de manière très importante l'aspect visuel de la plaine.
Enfin en plaine de bord de Seine, malgré un relief propice à la mise en scène du fleuve, aucun belvédère n'est aménagé.

L'usine d'incinération constitue l'un des horizons de la plaine, et un élément de repère dans ce paysage indistinct. Aucune articulation avec les cultures.

Les gadoues, amoncellement de céramiques, de verre, de plastiques...

Rappel des organisations marquantes de l'histoire

Depuis la fin du XIXe siècle, les plaines aux sols pauvres ont été irriguées par les eaux usées de la ville de Paris. Des cultures maraîchères ont ensuite été développées sur ces terres, mais les productions sont malheureusement aujourd'hui interdites à la vente du fait de leur forte teneur en métaux lourds. On trouve cependant toujours un important patrimoine industriel lié à cette irrigation ancienne (boucles d'irrigation et colonnes d'équilibre).

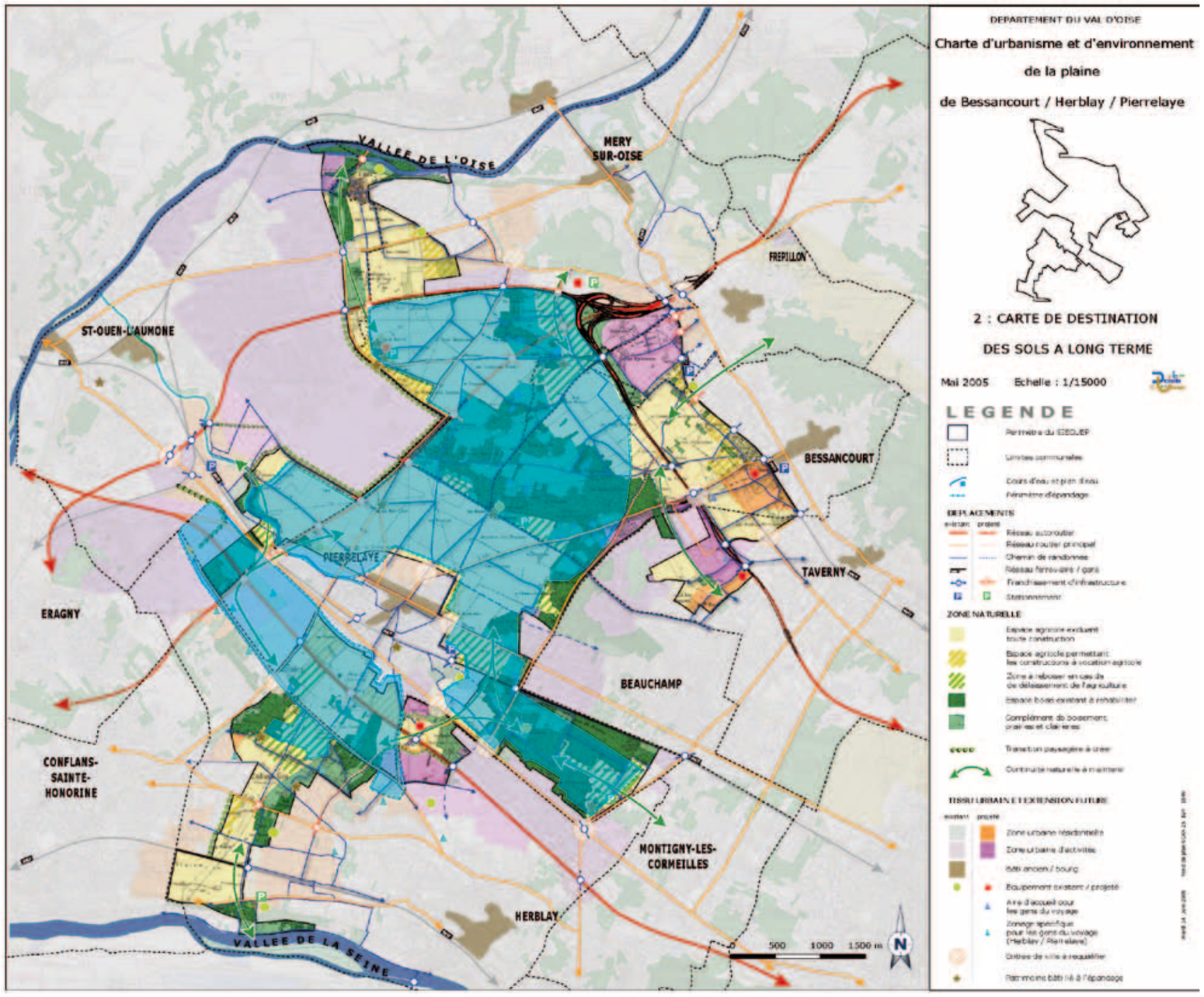

Carte de destination des sols à long terme (2005)
Zone d'épandage signalée par l'aplat bleu

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Les morceaux de plaine encore cultivés constituent une sorte de « patrimoine de champs urbains » au sein d'un territoire fortement développé et s'inscrit dans une continuité d'espaces naturels et paysagers identifiée au plan régional. Les champs urbains apparaissent trop aujourd'hui comme des territoires en quête d'usage et se trouvent confrontés aux besoins des franges urbaines : localisation de lignes aériennes, zones de dépôts, campements... Le maintien de l'agriculture dans ces interstices nécessite une approche économique impliquant d'autres acteurs que les agriculteurs pour en évaluer la viabilité. Chacun d'entre eux mérite non seulement une préservation en tant qu'espace non bâti mais de trouver surtout leur place dans un projet de développement urbain qui tiendrait compte de la nécessité de les articuler aux espaces publics urbanisés et de les inscrire dans les usages des nombreux habitants comme la promenade et les liaisons douces vers les gares. Ainsi, la position des bords urbains est-elle à soigneusement caler dans ce but.

La plaine patrimoniale mériterait de garder ses lisières intactes, qui pourraient devenir de belles promenades. Des articulations sont à trouver avec les zones d'activités et les infrastructures.

La plaine de Seine, aux bords très incertains, mérite que soit pris en compte le voisinage du fleuve de sorte à donner toute sa pertinence à la continuité paysagère : la plaine de Pierrelaye trouvera toute sa valeur en débouchant sur la Seine, où elle présente un belvédère trop peu valorisé, et une portion non construite du coteau, qui peut accueillir une belle promenade vers la berge..

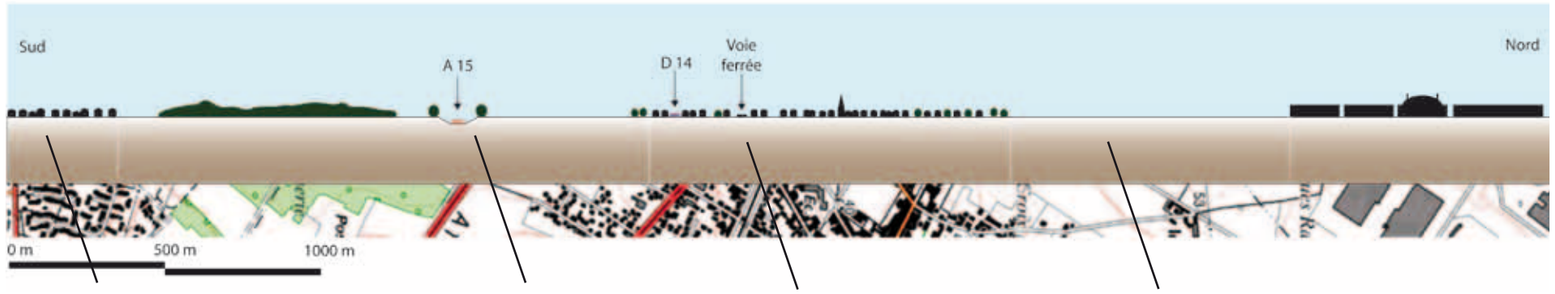

Quartier des Courlains à Eragny — Faisceau d'infrastructures et de commerces — Pierrelaye — Plaine patrimoniale de Pierrelaye

Coupe 1: sur les plaines de Pierrelaye,

La plaine du bord de Seine, une échappée de paysage en cours de fermeture

Conflans-Sainte-Honorine, bord urbain sans articulation, ni jouissance de la plaine

Vue panoramique du « champ urbain » de la plaine de bord de Seine en direction de la boucle de Saint-Germain : le bord du coteau est entièrement boisé

Franges incertaines et ambiances de délaissés dans la zone des Cailloux Gris.

Une ambiance caractéristique des plaines de Pierrelaye : des espaces sans statut et réappropriés, au contact direct des activités industrielles, traversés systématiquement par les lignes haute tension, avec pour seul repère l'horizon des buttes.

Belvédère sur la Seine partiellement obturé par la végétation

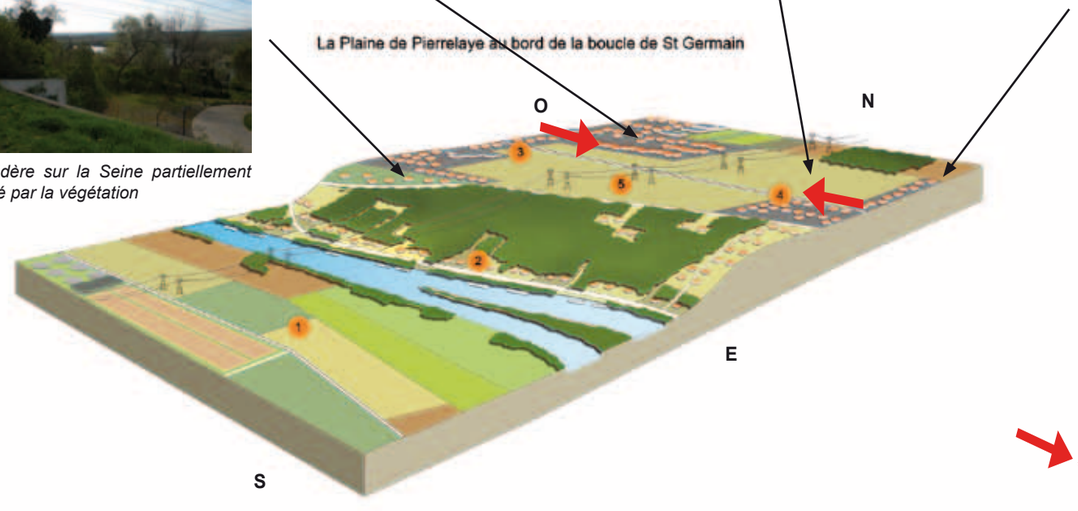

Herblay, bord urbain en cours de construction.

Pression foncière sur les terres cultivées de la plaine, lieux d'enjeux des franges.

Bloc diagramme représentant le rapport de la plaine de Pierrelaye au rebord de la boucle de Saint-Germain, entre Conflans-Sainte-Honorine et Herblay.
Le « champ urbain » correspond aussi à la limite départementale entre le Val-d'Oise et les Yvelines.

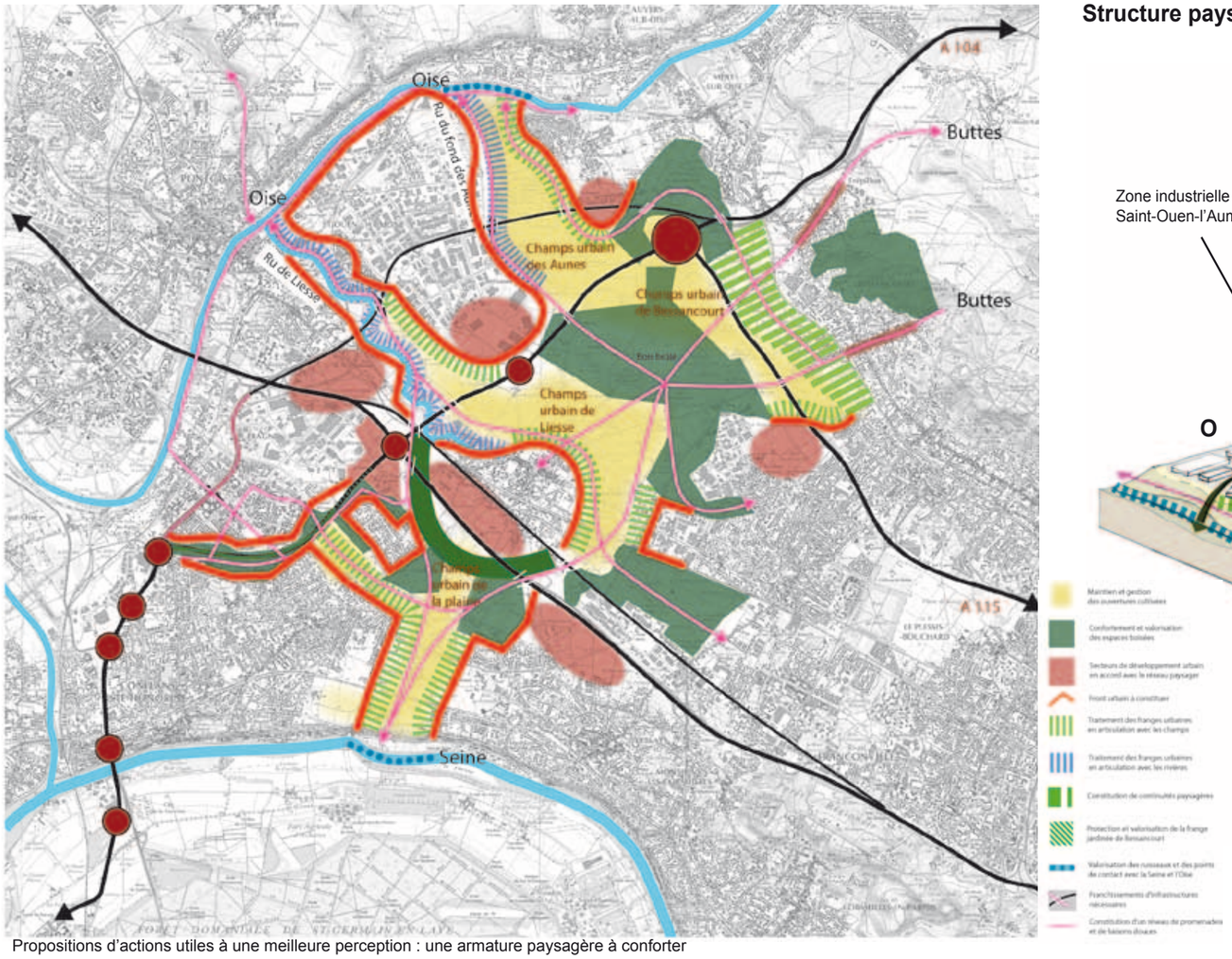

Propositions d'actions utiles à une meilleure perception : une armature paysagère à conforter

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

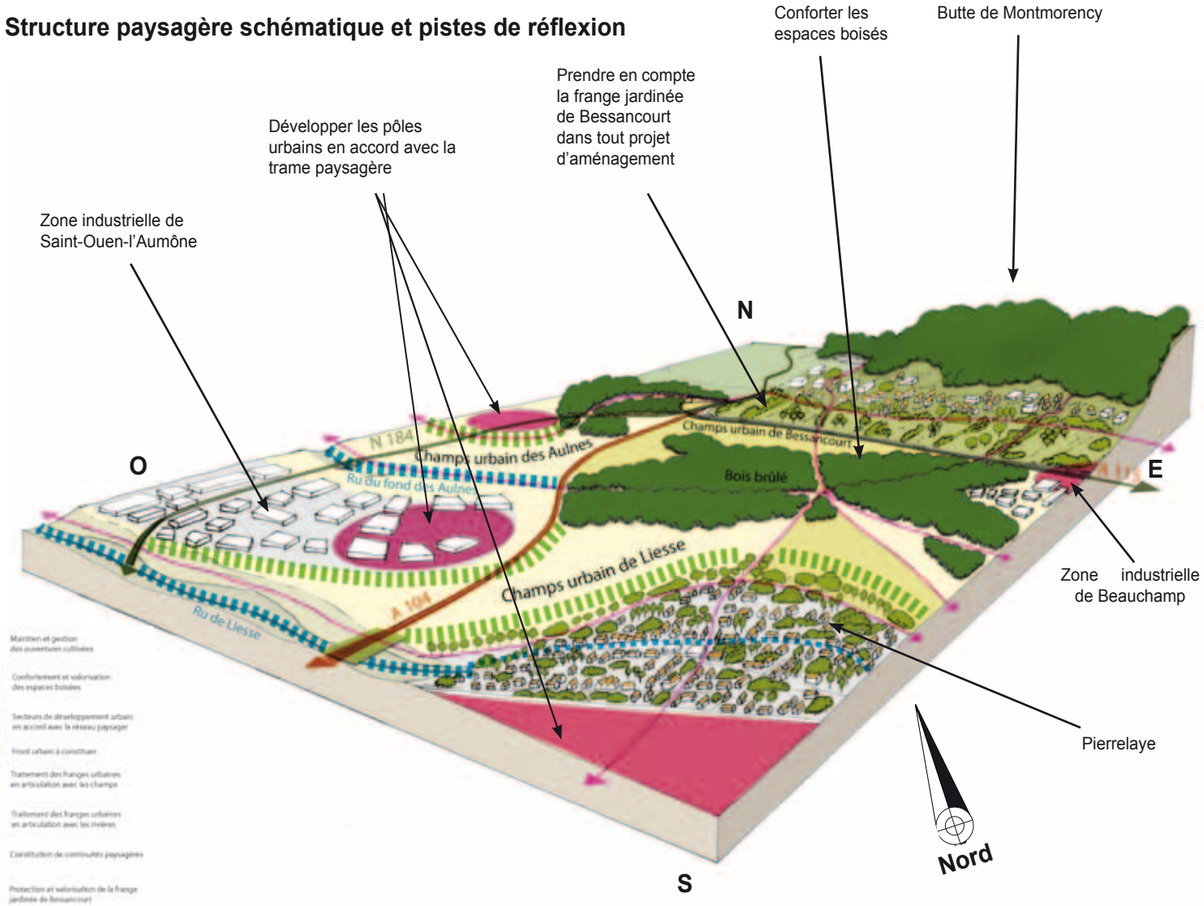

Les plaines offrent une magnifique opportunité : offrir aux habitants une référence paysagère qui s'ajoute aux vallées de l'Oise et de la Seine, aux buttes boisées de Montmorency, pour constituer un réseau de paysages qualifiant le cadre de vie quotidien. Ce réseau associe aux berges les espaces ouverts des cultures (à définir, sur le thème des cultures ornementales, de fibres ou énergétiques), un réseau de boisements marqué au centre par les Bois brûlés, les ruisseaux structurant les plaines à l'Oise et les franges urbaines traitées en articulation (jardins, promenades, sports...).
Sur ces franges, la ville peut proposer des logements plus nombreux pour que la situation bénéficie à un public plus large. L'architecture de leurs façades, associée aux motifs des franges paysagères, pourrait être ponctuellement suffisamment forte pour former un paysage au contact des plaines. Le site étant strié d'infrastructures parfois très coupantes, il est indispensable d'identifier également un réseau stratégique de liaisons douces, bénéficiant de la trame paysagère (positions de lisières, de ruisseaux, de bords de ville), rabattant sur les transports en commun, ce qui permet de fixer exactement les positions des franchissements. Dans le schéma ci-contre, les chemins proposent un carrefour au centre du bois et franchissent le faisceau A 15 de part et d'autre de Pierrelaye. Le projet de l'autoroute A 104 est également pris en compte (voir plus loin).

Sur la base de l'armature paysagère, des secteurs de développement trouvent leurs limites et peuvent instaurer avec le paysage une relation de valorisation mutuelle et non le simple « bord » d'un lotissement.

Propositions pour l'intégration du projet A 104 dans les plaines de Pierrelaye-Bessancourt

La réussite du projet de liaison A 104 demande d'orienter la programmation en fonction de l'étude de faisabilité du réseau de liaisons douces des plaines de Pierrelaye - Bessancourt, cela afin d'assurer les continuités entre territoires et de garantir une armature paysagère suffisamment solide pour supporter la complexité d'enchevêtrement des réseaux d'infrastructures. L'intégration de l'ouvrage est intimement liée aux traitements de franges urbaines sur les plaines.

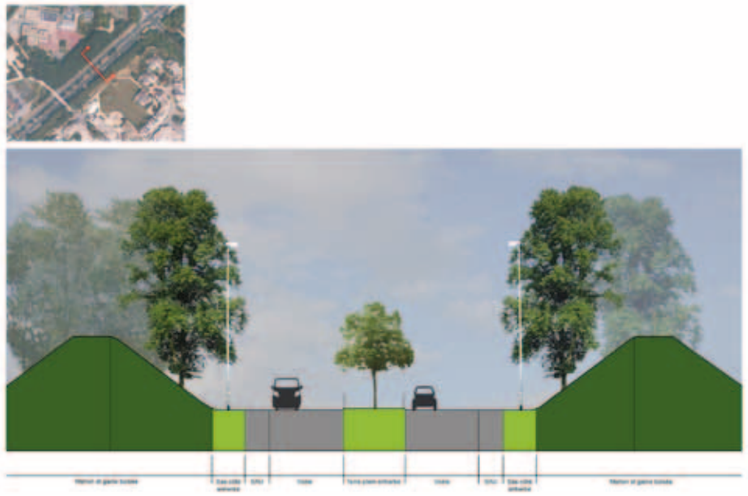

Requalification de la RN 184
Avec la construction de l'A 104, la RN 184, voie autoroutière en pleine ville, est désengorgée. La diminution du trafic permet de requalifier la nationale aujourd'hui épaulée et occultée par des merlons de protection. Un boulevard urbain est ainsi envisageable sur une partie du tracé, donnant lieu à des façades de part et d'autre de la voie qui devient aussi accessible à d'autres modes de transports plus respectueux de l'environnement.

Passage en tranchée couverte de l'A 104 : coupe de principe.
L'emprise de l'autoroute offre la possibilité de créer un espace de grande qualité qui associe avec netteté les éléments bâtis qui profitent d'un emplacement en « façade » sur le paysage. Au centre, la couverture reste peu végétalisée et inscrit dans l'espace une perspective appuyée sur des espaces boisés, occupée par des prairies de jeux ou naturelles.

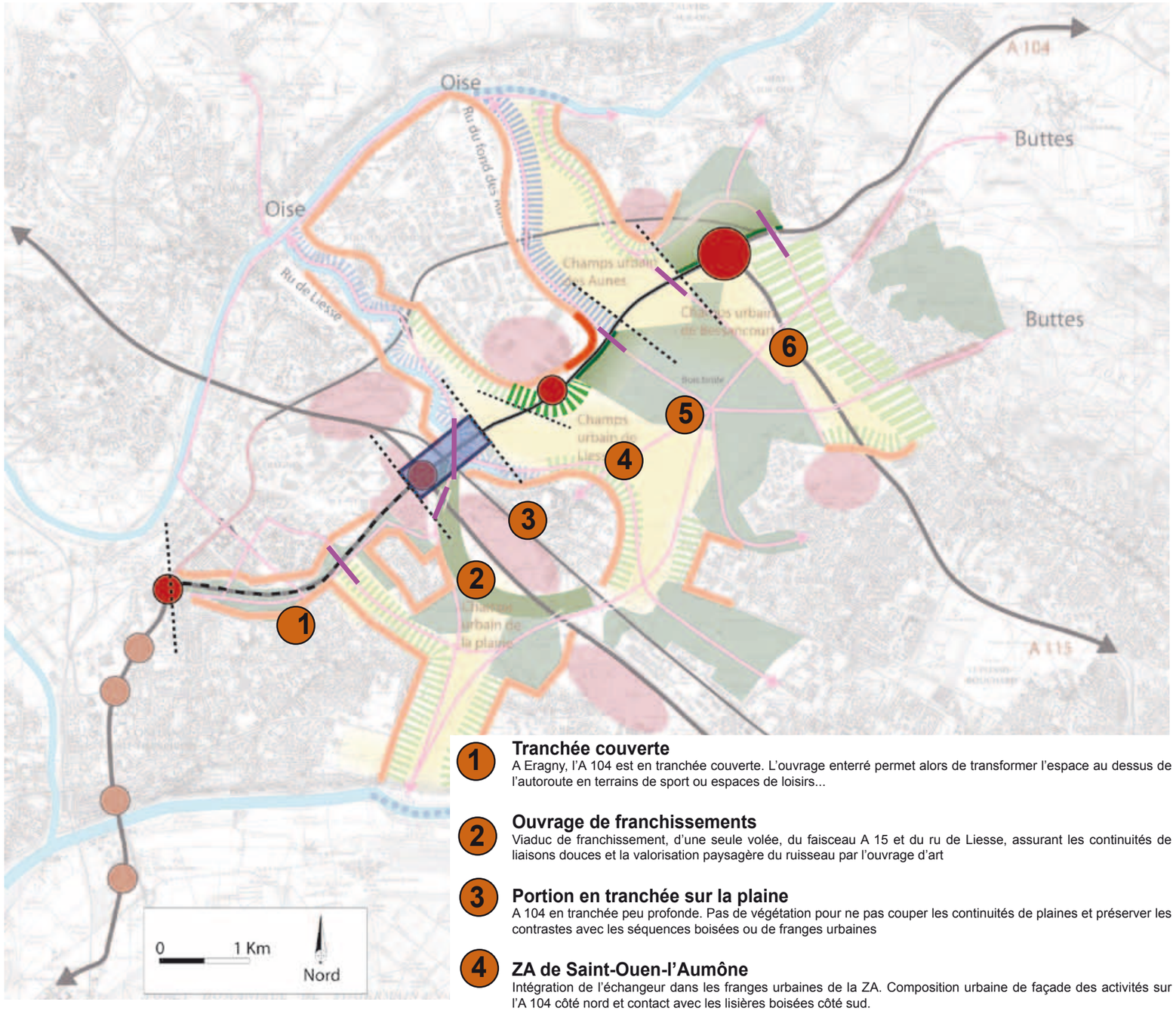

1 Tranchée couverte
A Eragny, l'A 104 est en tranchée couverte. L'ouvrage enterré permet alors de transformer l'espace au dessus de l'autoroute en terrains de sport ou espaces de loisirs...

2 Ouvrage de franchissements
Viaduc de franchissement, d'une seule volée, du faisceau A 15 et du ru de Liesse, assurant les continuités de liaisons douces et la valorisation paysagère du ruisseau par l'ouvrage d'art

3 Portion en tranchée sur la plaine
A 104 en tranchée peu profonde. Pas de végétation pour ne pas couper les continuités de plaines et préserver les contrastes avec les séquences boisées ou de franges urbaines

4 ZA de Saint-Ouen-l'Aumône
Intégration de l'échangeur dans les franges urbaines de la ZA. Composition urbaine de façade des activités sur l'A 104 côté nord et contact avec les lisières boisées côté sud.

5 « Champ urbain » des Aulnes
Portion de l'A 104 en tranchée peu profonde sur la plaine.

6 Franges de jardins de Bessancourt
Intégration de l'échangeur dans les lisières boisées du Bois de la Garenne de Maubuisson à compléter au Nord et conservation de la lisibilité sur la plaine et sur les franges jardinées de Bessancourt vers le Sud.

LISIÈRES URBANISÉES DE L'OUEST DE LA PLAINE DE FRANCE

La forte présence des éléments urbanisés imbriqués à une forte présence des éléments naturels confère à l'unité un caractère métissé d'où son appellation de lisières urbanisées.

Cette unité est en position de charnière entre la Plaine de France et les buttes et vallons de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, entre des paysages liés à la grande agglomération parisienne et des paysages plus préservés.
Sa caractérisation en tant qu'unité de paysage est due à une urbanisation récente portée par la RD 301 et RD 109. Son identité est métissée d'où son appellation de lisières urbanisées qui conjugue une forte présence des éléments naturels et une forte présence des éléments urbanisés.
Les lisières urbanisées de la plaine de France sont identifiables de loin et témoignent d'une grande lisibilité géographique. De près, elles semblent toutefois très peu cohérentes, tant l'urbanisation des pieds de coteau est hétérogène, aux prises avec l'imbroglio des grandes infrastructures.
La butte d'Écouen et les avancées de relief de Maffliers et de Saint-Martin-du-Tertre fonctionnent comme des proues arborées qui permettent d'ancrer les territoires urbains à leur charpente naturelle.

- **Une unité en bordure de deux ensembles de paysages très contrastés**
- **Un secteur structuré et urbanisé sur le parcours des réseaux**

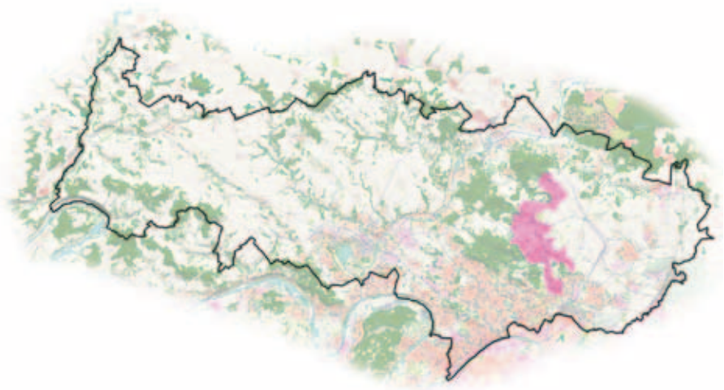

Limites et voisinage

L'unité paysagère des lisières de l'Ouest de la Plaine de France est un paysage à deux faces.
La face Est de l'unité paysagère s'ouvre sur la plaine de France, marquée par les lignes à haute tension et les couloirs aériens. Les buttes de Mareil-en-France, de Châtenay-en-France et d'Epinay Champlatreux y jouent le rôle de balises paysagères. Elles dessinent notamment depuis la terrasse du château d'Écouen une limite visuelle franche qui a permis d'asseoir la délimitation du site inscrit de la « Plaine de France ». De ce côté de l'unité paysagère, l'étendue de la plaine de Mareil permet des ouvertures panoramiques du Nord au Sud : vers le nord, les vues s'étirent jusqu'à l'horizon arboré des forêts de l'Oise. Sur le territoire communal de Saint-Martin-du-Tertre, la ferme de Fontenelle borne l'extrémité Nord de l'unité avec la vallée de l'Ysieux.

Vers le Sud, les vues s'étendent jusqu'à la silhouette de l'agglomération parisienne. La butte d'Écouen constitue un élément de charnière paysagère avec les paysages très urbanisés de Sarcelles/Petit Rosne.

La face Ouest de l'unité paysagère est adossée aux trois massifs boisés de Montmorency, de l'Isle-Adam et de Carnelle. Le dessin de la lisière constitue une limite franche sur laquelle s'appuie l'urbanisation. A l'inverse, au débouché des vallées du ru de Chauvry et du ru de Presles, la limite est plus progressive, constituée de portions de territoires qui appartiennent conjointement à cette unité de lisières urbanisées et aux paysages des vallons.

Au-delà de l'écran de faux robiniers qui masque la voie ferrée à hauteur de Belloy-en-France, l'univers de la plaine de Mareil-en-France apparaît très marqué par le cortège des lignes à haute tension, les plantations récentes de bord de route et le passage des avions.

Depuis la ferme de Fontenelle, le rebord de la vallée de l'Ysieux et les horizons boisés du massif de Chantilly marquent l'extrémité nord de l'unité paysagère.

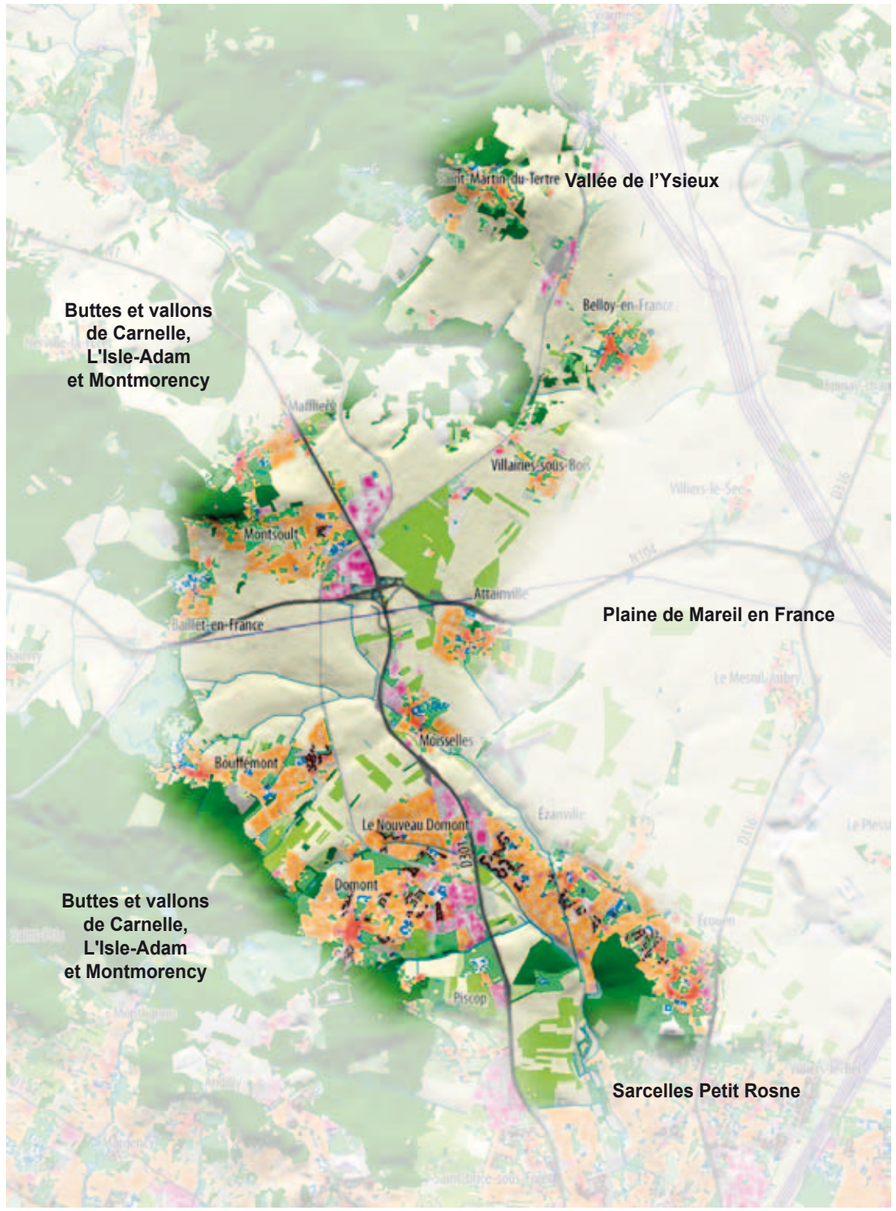

Charpente naturelle

L'unité paysagère occupe les contreforts des massifs boisés de Montmorency, de L'Isle-Adam et de Carnelle.
Au contact de la plaine, les reliefs de l'Isle-Adam et Carnelle forment des éperons boisés qui alternent avec les larges ouvertures des vallons des rus de Chauvry et de Presles. D'orientation est-ouest, les vallons s'avancent plus ou moins dans la plaine de France.
La butte d'Écouen s'inscrit dans le prolongement du massif de Montmorency dont elle est l'extrémité la plus à l'est.
Par ailleurs, cette unité se trouve en situation de col entre le bassin versant de l'Oise et celui de la plaine de France avec les eaux des rus de Chauvry et de Presle qui coulent vers l'Oise et les eaux du Petit Rosne vers la Seine.
La jonction des ces deux bassins versants est peu marquée : le Petit Rosne organise une légère dépression au droit de l'ouverture du vallon du ru de Chauvry ; la source du ru de Presles occasionne une dépression plus prononcée mais cachée sous un couvert végétal qui rend indécelable ce relief en creux qui, de ce fait, appartient plus à l'unité des buttes et vallons de Montmorency, de l'Isle-Adam et de Carnelle.

Si la ligne de partage des eaux se situe sur cette unité charnière, le cheminement des différents cours d'eau imprime le paysage de manière plus évidente sur les unités voisines.

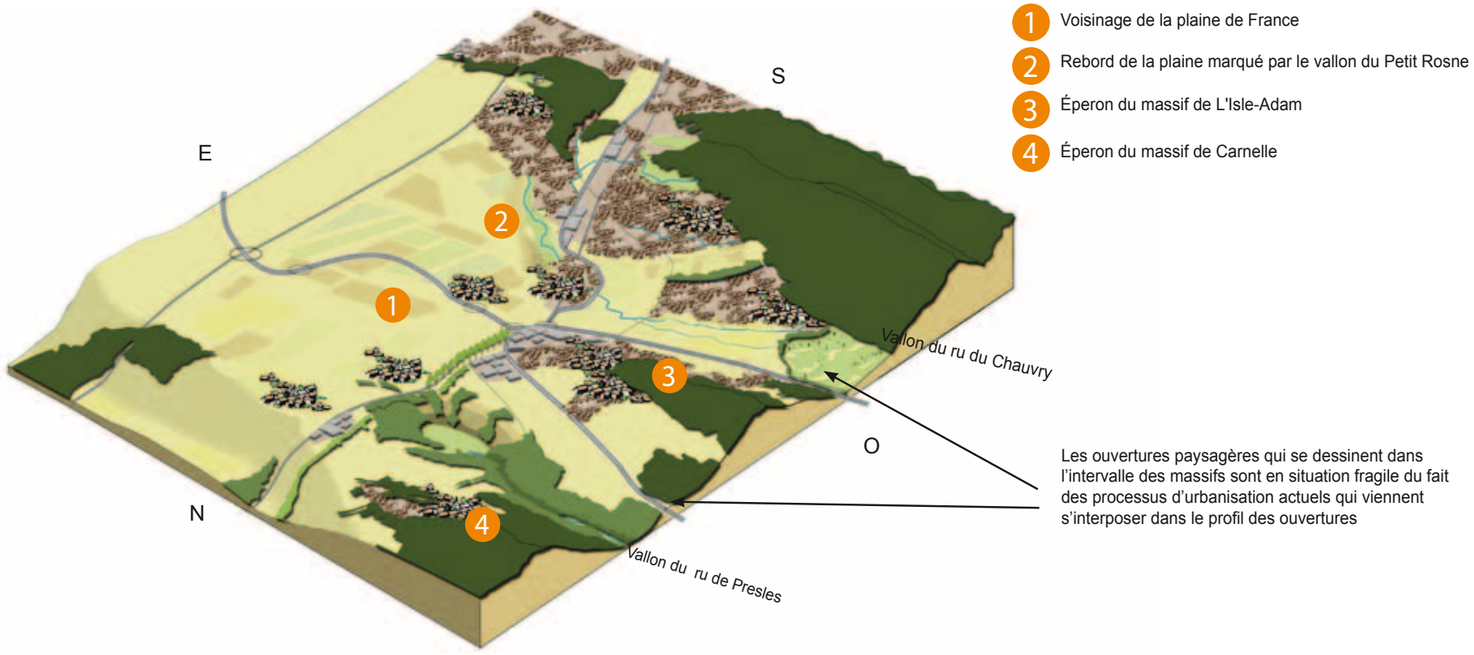

Le massif de Montmorency dont la silhouette se profile vers l'Oise

Le massif de L'Isle-Adam par delà Montsoult et la zone d'activités de la Croix Verte

L'éperon boisé de la forêt de Carnelle dans le prolongement de la crête met en évidence la géographie du site. À l'inverse, les boisements (en premier plan) qui émergent à peine du relief en creux du vallon du ru de Presles ne renseignent pas sur la présence de celui-ci.

Coupe-élévation sur le profil des massifs et vallons depuis la plaine de France

Structure et motifs

Cette unité, à la jonction entre une unité de plaine et une unité de buttes et vallons est caractérisée par une alternance de larges ouvertures et de coteaux qui rayonnent sur la Plaine de France.
Chacune des séquences, qu'il s'agisse du versant Nord du massif de Montmorency ou des versants est des massifs de l'Isle-Adam et Carnelle, propose un enchaînement paysager très semblable depuis une crête boisée, une lisière haute, des villages anciens à mi-coteau, un versant de coteau qui descend jusqu'à un pied de coteau de plus en plus urbanisé qui vient dessiner le contour occidental de la plaine. Le très beau tracé en pied de coteau de l'ancienne route royale de la RD 301 constitue l'épine dorsale de l'unité et est, aujourd'hui, comme dans le passé, le principal vecteur des mobilités paysagères.
Cette unité présente des motifs différents selon qu'ils appartiennent aux buttes boisées ou à la plaine agricole. Il en résulte une structure paysagère à deux niveaux que l'on pourrait dire étagée, avec une partie liée aux rebords des reliefs et une autre liée au bord de la plaine.

Une structure liée aux rebords des reliefs

La position à flanc de coteau des formes urbaines patrimoniales est une identité forte de l'unité paysagère. La toponymie des unités urbaines rend compte de leur situation des structures patrimoniales : Domont, Bouffémont, Montsoult et Saint-Martin-du-Tertre. Surplombant les vallons, ces villages semblent des sentinelles au débouché des vallées sur la plaine cultivée. La découpe des formes urbaines sur le front boisé constitue un élément singulier du paysage, mettant en lumière l'imbrication des motifs architecturaux de couleur plus claire dans le vert sombre des lisières. Ainsi les villages, très visibles depuis le lointain, constituent des jalons qui s'organisent en balcon sur le pourtour ouest de la plaine de France.

Une structure liée au bord de la plaine

En contrebas de cette figure de cirque, l'implantation des gares a favorisé un développement urbain, majoritairement constitué d'un habitat pavillonnaire. La présence des infrastructures, sur ces territoires de relief plus plat a initié un urbanisme d'activité qui caractérise les bords de ville. La question des continuités paysagères transversales à l'unité, entre plaines et vallons se pose, tant l'urbain et les infrastructures leur laissent peu de place.

- L'ouverture du vallon du ru de Chauvry : entre Baillet-en-France et Bouffémont. Les « périphéries urbaines » présentent leurs « arrières » aux espaces cultivés. La masse arborée du golf du Pré Maillard occupe les bords du vallon et le passage restant entre le golf et la ville est réservé à la Francilienne. Le profil large du vallon est toujours présent quand le regard prend de la hauteur et se porte sur le vis-à-vis des lisières et met la sensation d'ouverture à hauteur d'œil à l'approche du vallon à hauteur de la Croix Verte ou lorsque l'on s'engage dans celui-ci, à hauteur de Baillet-en-France.
- L'ouverture du vallon du ru de Presles présente des caractéristiques paysagères très différentes de celles du ru de Chauvry avec une belle lisibilité du vis-à-vis entre l'éperon boisé de Maffliers et l'éperon boisé de Saint-Martin-du-Tertre. La qualité paysagère dépend en effet ici de la permanence des ouvertures des vallons sur la plaine.

a) Une structure paysagère étagée. Les villages anciens (ici Saint-Martin-du-Tertre en arrière plan) sont associés aux rebord des reliefs. L'urbanisation plus récente telle que la Croix-Verte est liée à la plaine.

b) La continuité boisée qui surligne la crête du massif de Montmorency renforce la belle présence de la charpente naturelle. Depuis Écouen, les lisières en léger contrebas semblent habitées de part en part. En aval de la route de lisière, l'urbanisation de nouveaux quartiers colonise tout le contrefort pour venir en butée sur les infrastructures qui la dessinent le bord de la plaine.

c) Saint-Martin-du-Tertre, perché sur le versant sud du massif de Carnelle est un village de crête qui parfois semble totalement inclus dans la canopée forestière. Les extensions urbaines de type lotissement sont contenues par le double alignement de l'allée du château.

Coupe élévation sur le profil du vallon du ru de Chauvry vu depuis l'ouest de la plaine de France

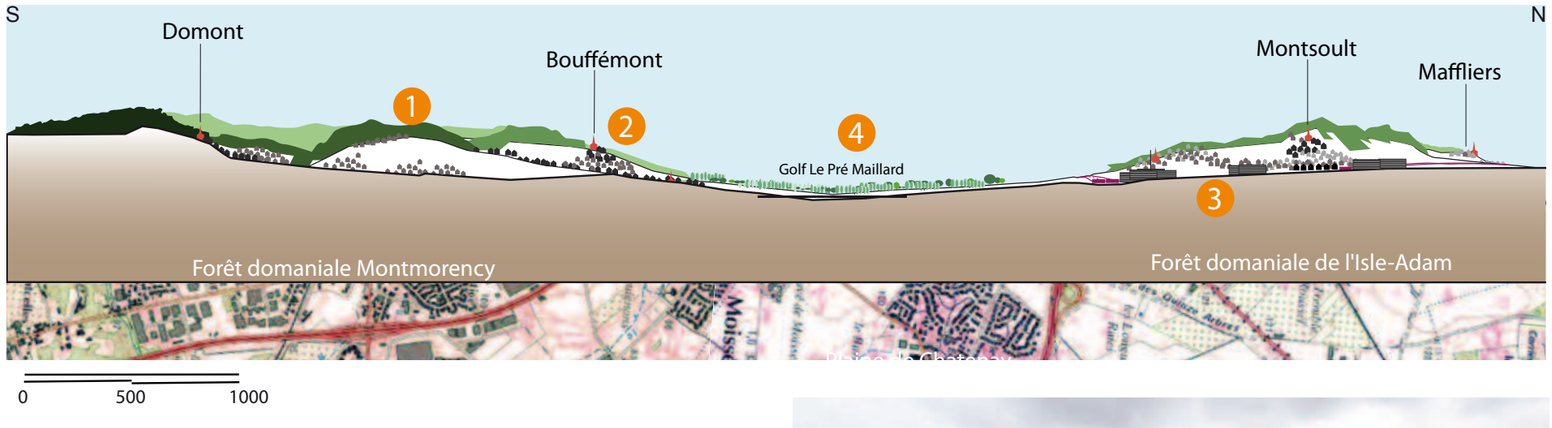

1. Lisières et éperons boisés sur les hauteurs des buttes
2. Structures des villages anciens liées aux rebords des reliefs
3. Structures des extensions urbaines liées aux bords de plaines et aux infrastructures
4. Ouverture des vallons parfois en voie d'occultation par des infrastructures ou équipements

Les ouvertures des champs urbains

Dans la géographie de plus en plus urbaine de cette unité, des espaces d'échelles diverses représentent des ouvertures dans l'environnement construit. Ils constituent de nouveaux motifs de paysage qui mettent en lumière la charpente naturelle dans la masse urbaine et offrent le recul nécessaire à la lisibilité des fronts urbains. Ils permettent de différencier des unités habitées distinctes et fonctionnent comme des respirations pour l'espace urbain et ses habitants. On en distingue trois :

- le champ urbain de Maffliers, fenêtre paysagère entre Montsoult et Maffliers. Sur le contrefort nord du massif de L'Isle-Adam, il organise une structure paysagère avec la vallée du ru de Presles et le massif de Carnelle en vis-à-vis ;
- le champ urbain des Cents Arpents, fenêtre paysagère entre Bouffémont et Domont. Appuyé sur le contrefort nord du massif de Montmorency, cette terrasse permet d'apprécier le rapport des lisières à la plaine ;
- le champ urbain du ru de Pontcelle vient se loger dans l'espace urbanisé à la proue est du massif de Montmorency.

Ces respirations ou « champs urbains » sont, pour cette unité paysagère de lisière de l'ouest de la plaine de France, des territoires stratégiques au sens où ils offrent un regard sur les enchaînements de paysage.

Le champ urbain de Maffliers

La perspective paysagère est cadrée par la lisière arborée du massif de L'Isle-Adam. La transparence de la lisière fonctionne comme un point de fuite et renseigne la situation de crête des boisements. La nationale, que l'on devine à peine, n'entame pas la lecture du coteau cultivé.

Le dessin des lisières architecture une composition paysagère assimilable à celle d'un parc avec une partition de chambres paysagères qui s'organise autour d'une perspective plongeante vers la structure de l'eau. La voie ferrée, totalement inscrite dans la composition agit comme une ligne paysagère.

Le champ urbain des Cent Arpents

Cette parcelle de paysage non construite, comprise entre Bouffémont et Domont, surplombe la Plaine de France et propose une vision panoramique au lointain jusqu'au massif de Chantilly prolongé jusqu'à Ermenonville.
Accessible par hasard à un détour de la route de lisière, sa situation dans la ville est indécelable. Juste en contrebas, la limite construite de Domont s'arrête au versant abrupt du vallon. Depuis ce point de vue, l'urbanisation semble une mer urbaine, comme si l'enjeu était de remplir le paysage comme un contenant. Les qualités d'esplanade urbaine sont réservées à quelques pavillons implantés là, aux confins des structure urbaines, sans conscience de leur situation privilégiée.

Vue sur Domont et Moisselles depuis le champ urbain des cent Arpents. L'impression d'étalement urbain continu en pied de coteau est très forte

Vue rapprochée sur le champ urbain des Cent Arpents depuis Monsoult

Le champ urbain du ru de Pontcelle

Le champ urbain du ru de Pontcelle, séquence de paysage qui semble totalement enclavée dans l'espace urbain, est une ouverture encore cultivée qui met en tension l'horizon très lointain du massif de Carnelle. L'automobiliste a ici la sensation, qu'au-delà du rebord de plateau, il se dirige vers la plaine que l'on pressent en contrebas. Incongru dans l'étalement urbain, ce morceau de paysage à mi-pente sur les contreforts du massif de Montmorency, est en situation de terrasse circonscrite par un méandre du ru de Pontcelle.
La frange urbaine a potentiellement la qualité d'être une façade construite de plain-pied avec l'espace cultivé.

Carte de repérage des champs urbains

Relief marquant en éperon

Champ urbain

Continuités paysagères, (ouverture des vallons)

1 *Le champ urbain de Maffliers*
2 *Le champ urbain des Cents Arpents*
3 *Le champ urbain du ru de Pontcelle*

Attenant au champ urbain, l'espace cultivé se prolonge dans la continuité du ru du Pontcelle, entre voie ferrée et franges urbaines arrières. En situation confidentielle, cet espace qui n'est ni en position d'ouverture ni en position de terrasse, ménage toutefois quelques échappées visuelles attachantes pour la ville en relation avec la structure de l'eau.

Des points de repère dans le paysage :

Des repères majeurs

Les châteaux d'Écouen et de Saint-Martin-du-Tertre, campés aux deux extrémités de l'unité sont des jalons patrimoniaux très identifiables qui permettent de s'orienter dans le paysage. Leur situation, à l'articulation de la forêt et des champs, met en lumière des compositions paysagères intégrant dans un vaste dessin les espaces forestiers et agricoles. En témoigne l'alignement de platanes du château de Saint-Martin-du-Tertre qui, depuis la lisière, ordonne un ensemble d'étendues cultivées. Le château d'Écouen, en situation de belvédère sur sa butte, opère comme un élément singulier qui gouverne tous les territoires de la plaine de Mareil jusqu'à l'horizon boisé des forêts de l'Oise.

Des repères familiers

A une moindre échelle, la silhouette de quelques maisons de notable privilégiant des positions prédominantes sur le versant sud des buttes de L'Isle-Adam et Carnelle, opèrent comme des repères familiers que l'esprit aime aussi à reconnaître. Les éperons boisés, presque toujours associés à une forme urbaine patrimoniale à flanc de coteau, constituent des motifs qui ponctuent le paysage de lisière. La ferme de Fontenelle, en promontoire, est un élément très singulier qui articule la vallée de l'Ysieux à l'unité de paysage des lisières urbanisées de l'ouest de la plaine de France.

Des repères extraordinaires, les grands objets techniques

Du fait de sa situation de pivot dans le paysage, le château d'eau d'Écouen en limite de Villiers-le-Bel est un repère immanquable. L'antenne de relais audiovisuel, implantée en ligne de crête du massif de Montmorency, fonctionne comme un signal entre deux mondes distincts. L'esprit pense aussitôt à la vallée de Montmorency, qu'il sait être de l'autre côté de la crête. Si cette antenne, permet de se situer dans le territoire, elle parait toujours plus proche qu'elle ne l'est et modifie la perception des échelles.

La tour de télévision, visible depuis Saint-Martin-du-Tertre, permet de se situer dans l'espace.

Château et château d'eau sont des repères immanquables.

Conditions de perception

Les conditions de perception sont très différentes selon les points de vue. La compréhension des paysages repose principalement sur la perception des quatre reliefs que sont la butte d'Écouen, le Massif de Montmorency, le Massif de L'Isle-Adam et le Massif de Carnelle. Ces reliefs cadrent le paysage de la plaine de France mais disparaissent à mesure que l'on s'approche des territoires habités.

En pied de massif, la sensation d'immersion dans l'espace construit est intense. L'habitat pavillonnaire, les zones d'activités et les zones commerciales s'agrègent les unes aux autres, occupant tout l'espace disponible jusqu'en limite d'infrastructure. La ville recule jusqu'au bord de la Plaine de France déjà particulièrement encombrée par des entreprises de services liées à la grande agglomération.

La RD 301, qui s'avance dans le profil d'un vallon à hauteur de Maffliers, propose pour les conducteurs une perception fugace des deux crêtes boisées en vis-à-vis. A l'inverse, la perception depuis les autres réseaux (mais aussi depuis la RD 301 au sud de la Francilienne) est souvent contrariée par des aménagements peu scrupuleux du contexte paysager de l'unité. Ainsi, les bords de la RD 909 s'accompagnent de constructions linéaires d'entreprises et d'activités. La ligne de chemin de fer est masquée dans un cordon de robiniers faux-acacias et la Francilienne est en grande partie encaissée entre des talus végétalisés. Un certain nombre d'éléments bâtis et végétaux entravent la perception des enchaînements de paysage.

Entre la plaine de Mareil et la RD 301, le cours du petit Rosne, en parallèle de celle-ci apparaît comme un délaissé de voirie. Son paysage tantôt enfriché, tantôt occupé par des entreprises de services, s'interpose dans la lecture de l'openfield.
Les cordons boisés qui accompagnent les zones d'activité (ici à Maffliers) contrarient la lecture de l'éperon boisé de la forêt de l'isle-Adam et de l'ouverture du vallon du ru de Chauvry.

Les deux châteaux de Saint-Martin-du-Tertre, repères énigmatiques quelque peu perdus dans le paysage.

L'ancienne maison de notable devenue mairie de Domont est un repère familier au sein du tissu urbain.

L'urbanisation, ici à hauteur de Belloy-en-France traverse la départementale 909 et engendre des processus de soudures urbaines avec des zones d'activités qui stigmatisent l'appréciation du paysage.

Par delà la stature quelque peu effacée du château qui permet encore d'identifier la structure urbaine, Montsoult s'étend de manière exponentielle jusqu'à la Croix Verte et Baillet-en-France. Le village s'est commué en zone urbaine limitée par le réseau ferré. Les ouvertures cultivées, enclavées entre le golf, les deux franges urbaines de Montsoult et Bouffémont et les deux infrastructures majeures ne semblent plus appartenir au paysage.

En contrebas du promontoire des Cents Arpents, le Nouveau Domont semble remplir tout l'espace disponible. Par delà la nappe construite, Écouen apparaît tel un récif.

La silhouette du massif de l'Isle Adam disparaît dans l'encombrement des bâtiments de la zone d'activités en premier plan

Des points de vue épars

Les conditions de perception sont fragmentées par la stratification des extensions urbaines. Un certain nombre de points de vue restent facilement identifiables, d'autres sont plus confidentiels.

Des points de vue bien identifiés

La terrasse du château d'Écouen, point d'orgue d'une composition de paysage à l'échelle de la plaine et le bel alignement du château de Saint-Martin-du-Tertre sont des motifs de paysage parfaitement identifiables. Ils proposent des vues remarquables qui permettent d'apprécier les belles continuités de paysage entre massif et plaine.

Des points de vue qui se découvrent par surprise, au hasard des tissus urbains

Ils proposent des vues plus cadrées sur des pans de paysage de plaine. Epars dans le paysage urbanisé des coteaux, ils sont difficiles à dénombrer.

- Depuis l'espace privé, un certain nombre de points de vue existent à l'arrière de parcelles. Ils sont souvent contredits par des ouvrages d'infrastructures, échangeurs et bâtiments de grande échelle qui s'interposent en premier plan.
- Depuis l'espace public, les points de vue ne proposent guère plus que des échappées visuelles cadrées par l'architecture des rues.

Des points de vue confidentiels depuis les champs urbains

Le champ urbain des Cents Arpents, esplanade paysagère située à l'arrière d'un lotissement entre Domont et Bouffémont, surplombe la plaine de France et propose une vision panoramique au lointain jusqu'au massif de Chantilly prolongé jusqu'à Ermenonville.

L'automobiliste qui traverse le champ urbain du ru du Pontcelle à mi-pente sur les contreforts du massif de Montmorency a la sensation, qu'au-delà du rebord de plateau, il se dirige vers la plaine que l'on pressent en contrebas.

Le champ urbain en frange urbaine de Maffliers, en aval de la route de lisière, n'est accessible que depuis des chemins d'exploitation. Cette ouverture cultivée permet d'apprécier un enchaînement de paysage jusqu'à l'éperon boisé de Saint-Martin-du Tertre. Depuis ce point de vue, la RN 1 comme le tracé de la ligne de chemin de fer s'inscrivent dans le paysage avec la discrétion de sillons.

L'architecture de terrasses du château d'Écouen compose un socle qui met en scène le paysage

Depuis l'intérieur urbain (ici à Monsoult) les échappées visuelles vers l'extérieur sont rares et fugaces.

Le champ urbain de Maffliers propose des vues lointaines sur la crête du massif de Carnelle qui se profile à l'horizon, les boisements émergeant à peine du relief en creux du ru de Presles. La stratification des plans visuels étire l'espace en profondeur. L'étendue cultivée, en premier plan, est un morceau de paysage enclavé par l'infrastructure de la RN 1 et très peu accessible depuis l'espace urbain.

La ferme de Fontenelle occupe une position paysagère à l'articulation de la vallée de l'Ysieux, de la plaine de France de Mareil et des lisières urbanisées de Maffliers

Depuis le champ urbain des Cents Arpents, le panorama a des qualités comparables à celui de la terrasse d'Écouen. Ce morceau de paysage semble situé en dehors du monde habité.

Dynamique des structures et des motifs

Au Sud de la Francilienne, la frange urbaine apparaît comme continue depuis Villiers-le-Bel jusqu'à Attainville. Aujourd'hui, les extensions urbaines de Domont, Bouffémont, Monsoult et Maffliers se sont établies jusqu'en pied de coteau engageant des processus d'étalement urbain qui débordent sur la plaine. Il existe un fort contraste entre la structure urbaine constituée des villages patrimoniaux et les tissus urbains morcelés de l'étalement.
Les zones d'activités en position périphérique caractérisent les limites urbaines actuelles avec des entrées de ville conçues comme des zones commerciales.

L'élément de nature que représente le Petit Rosne entre Moisselles et Ezanville est à ce jour occupé par des aménagements de retenues d'eau ou des entreprises de services liées au fonctionnement de l'agglomération parisienne. Le caractère en friche de certaines parcelles mais aussi le « paysagement » très fonctionnel des emprises d'activité atteste du peu de considération apporté à cet élément de composition paysagère entre la plaine de Mareil-en-France et les lisières urbaines.

Au nord de la Francilienne, les villages de Villaines-sous-Bois et Belloy-en-France situés en retrait de l'axe historique de la RD 909, se distinguent comme des formes urbaines constituées malgré de récentes extensions pavillonnaires qui contredisent cette lecture. Entre Belloy-en-France et Saint-Martin-du-Tertre, le développement d'activités et de logements autour de la gare et de la RD 109 tend à associer ces villages autour d'une même dynamique urbaine.

La multiplication des axes routiers de la région parisienne accélère les processus de soudures urbaines.
L'unité paysagère s'apparente de plus en plus à un croissant urbain continu qui vient cerner la Plaine de France.

La structure urbaine évolue vers un développement au pied des massifs, le long des réseaux de communication. Un urbanisme linéaire entraverait le rapport de structure entre les éperons boisés et les paysages de la plaine de Mareil-en-France.

Depuis la RD 109, les extensions pavillonnaires récentes autour de Villaines-sous-Bois participent de l'indifférenciation des unités urbaines.

Les ouvrages liés aux infrastructures en premier plan de la charpente naturelle prédominent dans le paysage. Les espaces cultivés en bord de route semblent en situation ingrate.

Zones d'activités le long de la RD 301 et RD 109

Espaces verts urbains

Vergers et boisements

Massifs forestiers

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Évolutions territoriales récentes et en cours

Portée par la voie ferrée et la RD 301, la pression foncière sur le secteur est accentuée depuis quelques années par le passage de la Francilienne. A hauteur de la Croix Verte, la prolongation future de l'A 16 intensifie et focalise les secteurs de développement sur cette unité. Dans le projet de SDRIF, le secteur de la Croix Verte est identifié comme « pôle de centralité à conforter ».

Développer et inventer le caractère spécifique de l'unité

En position de charnière entre deux entités de paysages, l'existence de cette unité est justifiée par le développement urbain porté par les réseaux. L'enjeu principal repose donc sur les formes urbaines, les modes d'habiter, et leur adéquation avec les structures paysagères des buttes et vallons et de la plaine de France.
Le déplacement des centralités depuis les villages anciens vers les quartiers de gare en contrebas, impose des réflexions sur les forme urbaines. Depuis les réseaux de transport, la partie basse des villes est paradoxalement la plus accessible et la moins repérable. Des réflexions doivent être menées sur le caractère occultant et coupant des réseaux dans ces secteurs urbains. Des enjeux de composition de ces quartiers neufs doivent permettre une cohabitation entre activité logistique, commerce, centralités et résidence.

■ Cohérence de la trame urbaine entre les quartiers hauts (anciens) et les quartiers bas plus récents

La position en hauteur des quartiers anciens leur apporte des qualités de vues que les quartiers bas ne peuvent égaler. L'implantation de nouveaux quartiers devra veiller à ne pas occulter les qualités des constructions antérieures. La topographie impose une vigilance particulière concernant la qualité des toits, leurs hauteurs, formes etc.
Un certain nombre d'éléments et d'indices sont néanmoins favorables à l'inscription des extensions urbaines dans une logique cohérente de composition. La continuité des trames existantes et la hiérarchie des rues conditionnent en partie les continuités urbaines. Le parcellaire agricole dessine un certain nombre de chemins d'exploitations souvent bien positionnés par rapport à la pente. Ils sont des indices pour l'implantation de nouveaux bâtis, le tracé des réseaux ou les limites des formes urbaines. Des motifs de haies, de bosquets les accompagnent souvent, ainsi qu'en bordure des ruisseaux ou de certains talwegs. L'ensemble des ouvrages ou aménagements liés à la topographie, ourlets boisés, terrasses, muret de soutènement constituent des marques paysagères à retrouver et inventer pour l'adjonction de nouveaux quartiers à la structure urbaine existante.

■ Centralité basse portée par les gares et les activités de logistiques et de commerce

Les quartiers de gares et les échangeurs autoroutiers concentrent aujourd'hui l'ensemble du transit de cette unité avec l'agglomération. Pour autant, ces espaces ne constituent pas à ce jour de véritables centralités. Ces espaces en interface entre les centralités anciennes et les dynamiques extérieures à l'unité

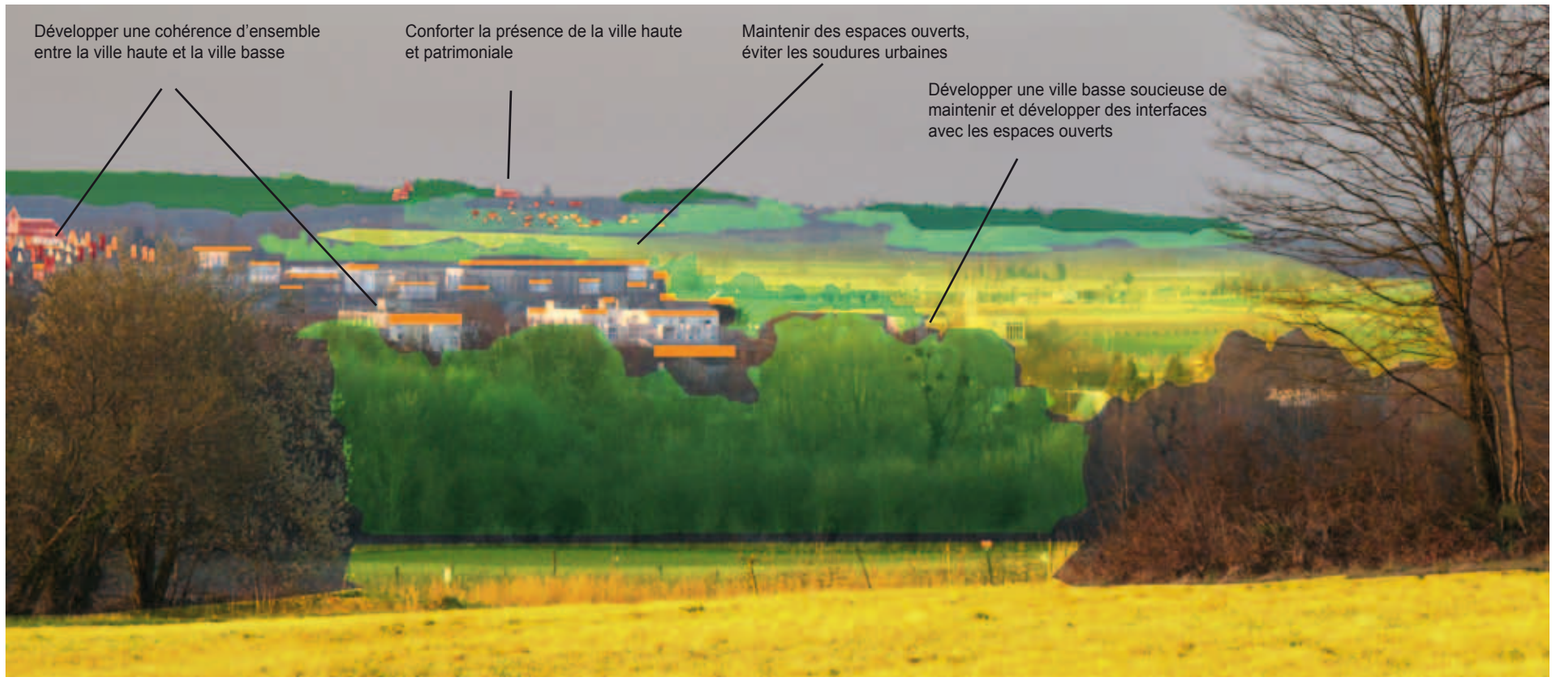

L'ambiance de l'unité des lisières Ouest de la plaine de France gagnerait à anticiper les extensions urbaines, de manière à conserver des espaces ouverts majeurs.

se doivent d'être des lieux de distributions des différents territoires facilement identifiables. Ainsi, l'avenue Fernand Fourcade dans l'axe de la gare de Monsoult Maffliers est un élément de composition majeur à développer et conforter. Il en est de même de l'avenue Jean Jaurès entre Domont et Ezanville dont les fronts bâtis en bordure méritent un traitement de façade constitutif d'une rue plutôt que d'une route.
Le développement des échangeurs et parallèlement de secteurs d'activité dédie les espaces en limite de forme urbaine à des logiques fonctionnelles de desserte. La composition de ces ouvrages en rapport avec la trame urbaine de proximité permettrait de minimiser les ruptures de perception entre ces réseaux d'échelles différentes. Les infrastructures routières abordées comme éléments de territoire et de développement, peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espaces et de paysage.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

Les buttes et vallons affichent une structure très contrastée que l'urbanisation linéaire le long des réseaux contredit fortement. L'implantation initiale des villages perchés en lisière des éperons boisés est encore aujourd'hui un élément de repère et de forme urbaine à développer sur cette unité. L'urbanisation continue le long de la RD 301 et RD 909 est à proscrire au droit des ouvertures formées par les vallons. Des soudures urbaines entre Domont et Bouffémont, entre Moisselles et Monsoult ou à hauteur de la gare de Belloy-Saint-Martin seraient fortement défavorables aux structures paysagères des buttes et vallons et de la Plaine de France.
Le développement urbain le long de chemins d'exploitation mérite une vigilance à proximité des lisières forestières. Des accès à la forêt et des continuités possibles entre les boisements et les espaces cultivés doivent être maintenus afin de garantir une pertinence d'exploitation, de biodiversité et de cadre de vie.

La plaine de France, par sa structure plane d'openfield, depuis laquelle tout se voit, impose une grande vigilance quant aux implantations et aux qualités architecturales des développements urbains sur l'unité.
Le développement par adjonction de morceaux de ville en contrebas de la forme patrimoniale, favorise la sensation d'une tache urbaine. Outre la perception d'unité urbaine distincte, la perception d'une structure urbaine en étage et strates successives en cohérence avec la topographie constitue un enjeu identitaire de la perception lointaine des formes urbaines de cette unité. Il convient de limiter au maximum la sensation de tache urbaine en contrebas au profit d'une densification et d'une valorisation architecturale sur les hauteurs.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés... ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle, ici, aux buttes et leurs sommets boisés.

Les lisières des boisements des buttes constituent des lieux d'un grand intérêt. En position de belvédères sur le plateau agricole et renvoyant aussi sur l'épaisseur des bois, elles nécessitent souvent que leur accessibilité soit organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales offrent des occasions de traitements particuliers de ces emplacements.

Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. Les bandes enherbées sont ici également une occasion de traiter le paysage.

Les autres éléments naturels, bois et forêts (sur les buttes), marais, pelouses calcaires, etc. sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture au public.

Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.

La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets du ruissellement constatés dans le secteur.

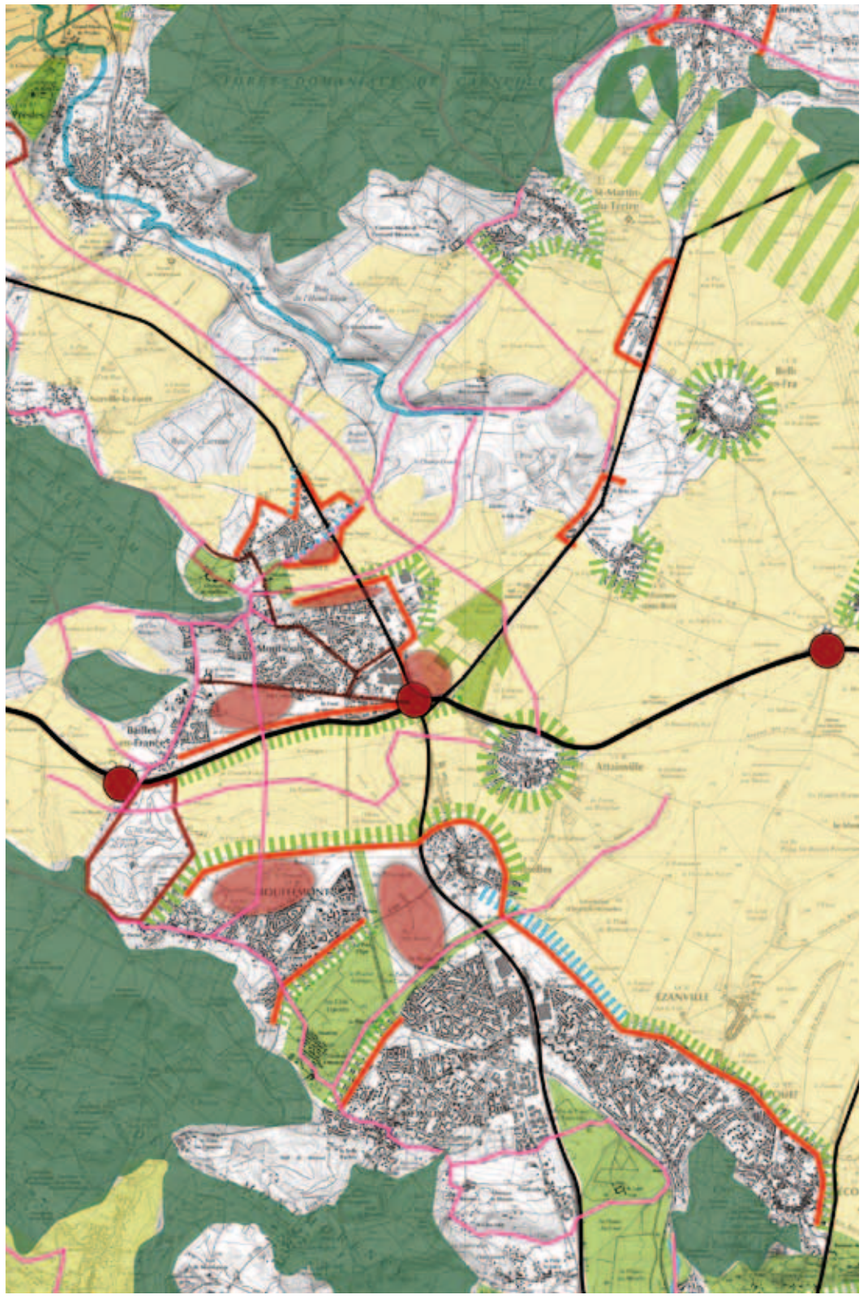

Associés aux éléments de structures paysagères (lisières forestières et continuités ouvertes des vallées), les itinéraires doux et les parcours sont des paramètres d'aménagement à ne pas négliger.

- *Réseau autoroutier et routier*
- *Arrêt d'urbanisation*
- *Trame urbaine structurante*
- *Front urbain sur un élément de nature*
- *Front urbain sur un élément du parcours de l'eau*
- *Itinéraire doux*
- *Elément en interposition des continuités de paysages*
- *Echangeurs autoroutiers*
- *Développements urbains*
- *Boisements*
- *Espaces ouverts, cultivés*

La Croix-Verte, des modalités de développement pour la qualité paysagère

En contrebas de l'éperon boisé du massif de L'Isle-Adam, le secteur de la Croix Verte est situé sur une portion de territoire dont le paysage est très sensible. Entre les continuités d'ouvertures des vallées du ru de Chauvry et du ru de Presles, le développement de larges entrepôts et hangars perturbe fortement la finesse des motifs de village à flanc de coteau. L'emprise au sol des bâtiments et leur position en pied de butte, engage des réflexions sur leurs qualités architecturales et environnementales autant que sur leur inscription paysagère. Les questions portent sur le paysage au sol, la proportion des espaces minéraux autant qu'une possible végétalisation des toits terrasse.

Les infrastructures actuelles et en devenir bordent les ouvertures des vallons sans en construire une véritable limite. L'ampleur de ces ouvrages sur des paysages préservés, impose de les concevoir comme des ouvrages d'art et des éléments de composition du paysage. Leur passage en pied de coteau doit être pensé comme un socle des éperons boisés et une articulation entre l'urbanisation et les vallées agricoles. D'autres pistes de réflexion se présentent :

- valorisation des « limites naturelles », notamment les ruisseaux et vallées
- valorisation de la lisière de la butte boisée par le maintien de continuités ouvertes depuis les vallées jusqu'aux lisières forestières du massif de l'Isle-Adam
- organisation d'une « couronne » de jardins, vergers... sur les limites urbaines, notamment en ré-utilisant les motifs d'arboriculture déjà présents à la Croix-Verte
- développement préférentiel dans l'enveloppe de la Francilienne et de la RD 301 et en densifiant des tissus aujourd'hui très lâches, en mettant en place un réseau de chemins empruntant les lignes de chemin de structure naturelle et en associant le tracé du GR en lisières et, enfin, en connectant ce réseau aux gares et pôles d'attractivité urbaine
- traitement de valorisation paysagère des axes de composition urbaine (la rue de la gare entre Baillet-en-France et la Croix Verte et l'Avenue Jean Fourcade depuis la gare jusqu'à Monsoult)

Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ruraux

L'unité présente un caractère rural à maintenir. L'agriculture et sa vitalité sont essentielles à encourager. Ce sont elles en effet qui donnent son ambiance au paysage et les dégagements visuels. Malgré les enjeux de développement d'activité on veillera à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Le secteur est marqué par la « grande culture » céréalière, mais un certain nombre de parcelles plus réduites d'arboriculture notamment méritent une attention particulière. Le paysage en mutation gagnerait à être enrichi par des valorisations plus variées, mettant en valeurs les structures paysagères. Les vergers, les cultures maraîchères ou horticoles sont autant de variations envisageables, en bordures voire en mutualisation des développements urbains de la Croix-Verte. Cette agriculture urbaine s'inscrit dans une articulation très riche entre bâti et cultures et permettrait d'envisager des circuits courts de commercialisation.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

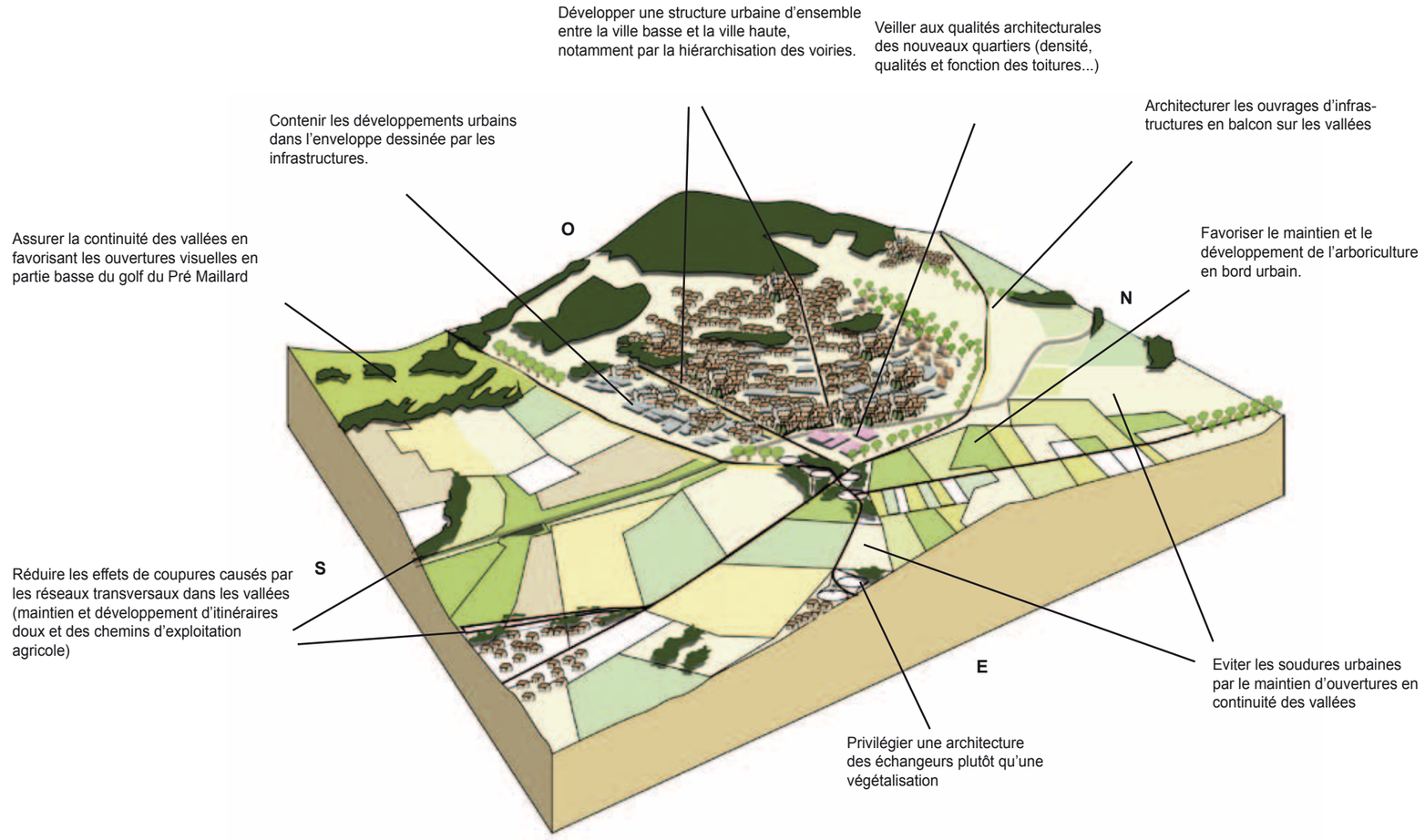

Maîtriser la qualité paysagère des parcours

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins. Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques.
Le motif des plantations d'alignements le long des voies est une valorisation possible des positions en rebord de coteau. Il offre aux usagers un cadre agréable à la route, de l'ombre en été, et un premier plan qui valorise la situation de ces infrastructures en balcon sur le dégagement des cultures.
Vus de l'extérieur, les alignements offrent à la fois la beauté des arbres qui se sont développés sans contraintes de volume et forment également des motifs qui renforcent la lisibilité du territoire. Une position des routes proche du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager des alignements jouant leur rôle de premier plan. Dans la mesure où elles ne sont pas situées dans l'ouverture des vallées du ru de Presles et du ru de Chauvry, les routes les plus récentes, peuvent faire l'objet de tels traitements. Le passage de l'A 16 en contrebas de la RD 301 à hauteur de Maffliers contredit fortement les continuités de paysage de la vallée du ru de Presles. Le traitement d'un ouvrage d'art en position de socle des reliefs de Maffliers est une alternative à prendre en considération.

Les chemins de grande randonnée, mais aussi les chemins « familiers » aux abords des villages, justifient également une approche paysagère de parcours, suscitant des dispositions de planification, d'aménagement et de gestion. La taille de la végétation et l'entretien des masses déterminent les transparences et les vues sur le paysage ainsi que les effets de découverte. Un certain nombre de motifs de haies, liés aux talwegs, de bosquets ou de plantations fruitières en plein champ, ou encore les lisières forestières du massif de l'Isle-Adam sont autant de ponctuations de parcours existantes et à mutualiser avec les éléments de patrimoine et de dynamiques urbaines.

PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE

Depuis Châtenay-en-France, la plaine de Mareil-en-France présente un visage partagé entre l'efficacité des grandes cultures et les besoins de l'agglomération parisienne. Les objets de la grande agglomération, pylônes et châteaux d'eau saillent çà et là sans ménagement pour ce territoire plat. Les grands ensembles et les nappes pavillonnaires se sont agrégées aux villages anciens.

- **Un plateau cultivé en bordure d'agglomération**
- **Des paysages fortement contraints par des réseaux d'infrastructures de grande envergure**
- **Un territoire ouvert qui donne à voir les unités voisines**

L'immensité de la plaine de Mareil-en-France est très prégnante. Le regard glisse en dessous des lignes à haute tension et s'attache à la démarcation lointaine au nord et à l'ouest d'un horizon boisé qui donne une échelle à ce morceau de paysage en plateau.
La plaine, telle que perçue depuis les espaces urbanisés, au sud, est un paysage uniforme et encombré dans lequel la perception des étendues cultivées est contrariée par les signes d'usages variés qui assujettissent ce territoire à la grande agglomération. Le ciel, immense, lumineux et changeant est omniprésent sur la plaine. Il prend ici une qualité particulièrement attachante malgré le passage incessant des avions. Dans cet environnement sous l'égide de l'horizontalité, les buttes de Mareil-en-France et Chatenay-en-France émergent tels des récifs.
La plaine de Mareil-en-France combine les différences. Elle est à la fois perçue comme un paysage abîmé et un paysage étonnamment fantastique, comme un paysage peu pris en considération et un paysage en mutation ; enfin comme un paysage peu habité aux confins de la ville et un paysage extraordinairement traversé.
Apparaissant comme une antichambre du paysage ouvert du Vexin, la plaine de Mareil-en-France constitue ainsi une «pièce de paysage» de plateau, essentielle dans la géographie du bassin parisien.

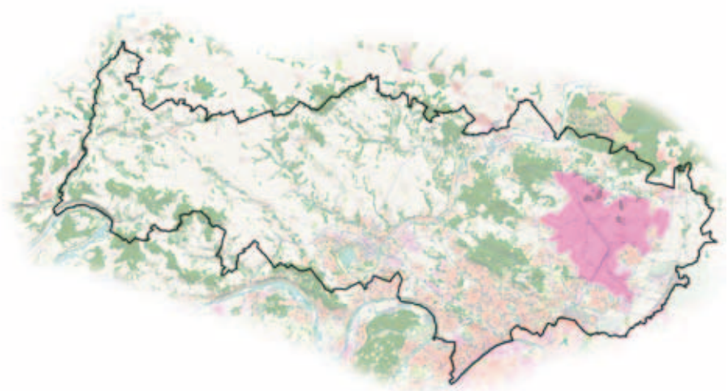

Limites et voisinage

Vers l'Est, les franges urbaines de l'axe de la RD 317 et de l'axe des aéroports apparaissent comme continues sans que l'on puisse distinguer les villes les unes des autres. Seules quelques rares continuités de plaine, autour de l'aéroport Charles de Gaulle ou entre Marly-la-Ville et Fosses, permettent sous certains angles, de distinguer les unités les unes des autres.

Au Sud-Est, les silhouettes des grandes cités de la Seine-Saint-Denis se discernent confusément à l'avant d'un arrière plan lointain.

La plaine semble ainsi être la limite d'une mégapole. Depuis les villages de plaine qui occupent le sommet des buttes témoins, Paris ne semble jamais loin.

Au Sud-Ouest, la butte d'Écouen qui prolonge le massif de Montmorency vers l'est, est à la fois en situation de proue dans la plaine de Mareil et de pivot avec l'agglomération parisienne. Les massifs boisés de Montmorency, l'Isle-Adam et Carnelle organisent la limite ouest de la plaine. En contre-bas des lisières, les coteaux urbanisés et l'écheveau des grandes infrastructures constituent plutôt une limite floue tant l'œil est attiré par le dessin des reliefs qui fonctionnent comme des jalons, à l'échelle de la plaine.

Vers le nord, les regards s'étendent jusqu'aux massifs de l'Oise. Leur lisière constitue une limite franche quelle que soit la distance depuis laquelle on l'apprécie. Si depuis Écouen, elle n'est qu'un mince liseré sombre qui souligne l'horizon, depuis Mareil-en-France, elle apparaît comme un front arboré qui dessine une très nette frontière paysagère. Les boisements des coteaux de la vallée de l'Ysieux qui émergent à peine de la planimétrie générale, organisent une limite en creux qui se ressent en bordure de la plaine, plus qu'elle ne se voit dans la géographie.

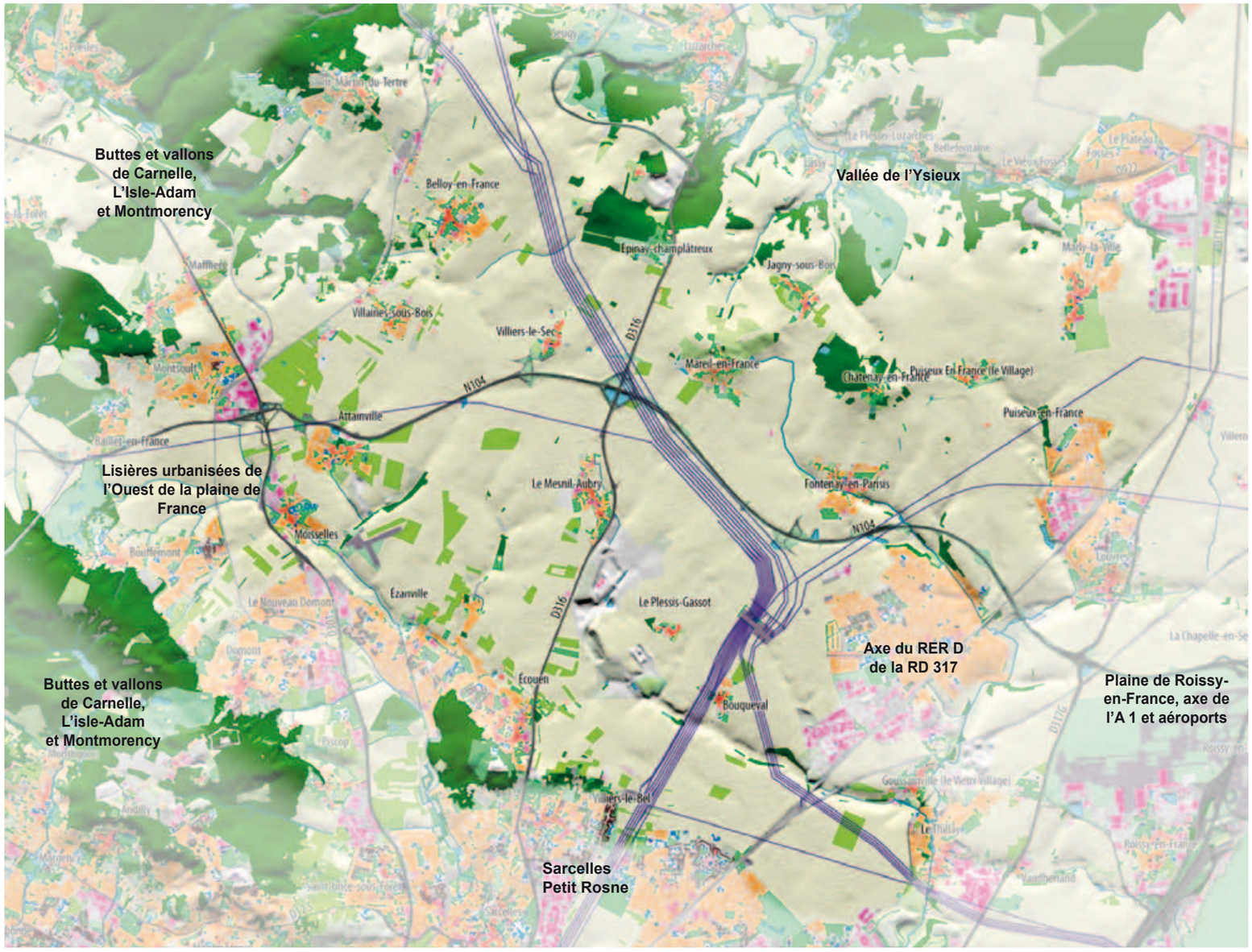

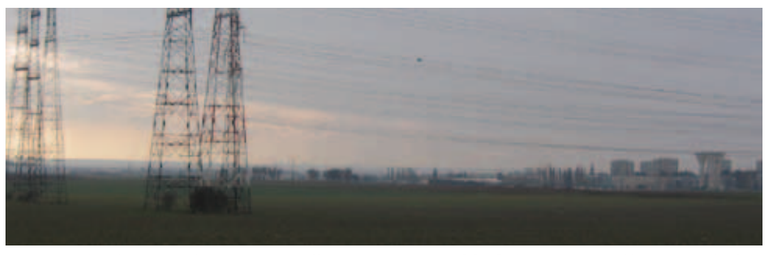

Vue sur le front urbain d'Arnouvilles-les-Gonesse depuis la RD 10. Au sud de l'unité, l'agglomération parisienne apparaît clairement en limite de la plaine

Au Nord de l'unité, le rebord épais de la vallée de l'Ysieux construit une limite souple et chaloupée avec la plaine de Mareil-en-France.

Charpente naturelle

Cette étendue de paysage de plateau surplombe les vallées de Chauvry, de Presles et de l'Ysieux.
La surface plane des cultures est innervée de talwegs dont les profils en creux s'engravent dans la topographie. Ces talwegs agissent dans le paysage comme des infractuosités, reliefs cachés dont seuls les ourlets boisés révèlent l'existence.
La surface cultivable est importante et les terres (limon des plateaux) réputées pour être parmi les plus riches d'Europe pour leurs rendements céréaliers.
Dans cette planimétrie très homogène et étale, les buttes témoins de Mareil-en-France et Chatenay-en-France, hautes d'environ 50 m au dessus de plateau, émergent assez nettement.
Le léger relief de la colline d'Epinay- Champlâtreux s'avance dans la plaine depuis la vallée de l'Ysieux. Cet élément arboré fait écho aux boisements perchés de la butte de Chatenay-en-France.

Entrée de ville de Mareil-en-France. Les alignements de la RD 9 donnent à voir les talwegs qui incurvent la plaine.

La butte de Chatenay-en-France anime et balise les horizons des espaces cultivés.

Structure et motifs

L'absence de perception sur les vallons secs et les talwegs confère au plateau un caractère très plan et isotrope. Il y a ainsi peu de relation entre la plaine et les petits cours d'eau qui la sillonnent. Pourtant, un grand nombre d'affluents du Croult et du Petit Rosne innervent la plaine de minces vallons resserrés. L'exploitation céréalière de leurs pentes permet d'en apprécier la structure encaissée. A mi pente, de longues lanières restent inexploitées en raison d'une trop forte déclivité. Elles forment des ourlets boisés dont la présence renforce le caractère intimiste des vallons. Le regard glisse sous les lignes à haute tension et s'attache aux paysages changeants du ciel, immensément présent. Le paysage ouvert d'openfield, dénudé, reste un motif très fort qui permet des vues au-delà des limites de l'unité.
C'est par l'interaction avec son voisinage que cette unité paysagère se qualifie. A l'ouest comme au nord, les continuités de reliefs boisés de Montmorency à Écouen et de Carnelles à Chantilly donne un cadre à ce plateau cultivé.
Les avancées des reliefs de Maffliers et de Saint-Martin-du-Tertre, tout autant que la butte d'Écouen opèrent comme des balises en bordure de l'espace ouvert. A une échelle régionale, cette composition s'apparente à un « atrium » qui distribue les vallons du ru de Chauvry et du ru de Presles, respiration entre la grande agglomération et le Vexin.

Talweg cultivé de la plaine de Mareil-en-France.

Vue vers le bois de Puiseux depuis la RD 184, les ourlets boisés permettent une lecture des talwegs.

Coupe sud/nord à hauteur d'Écouen

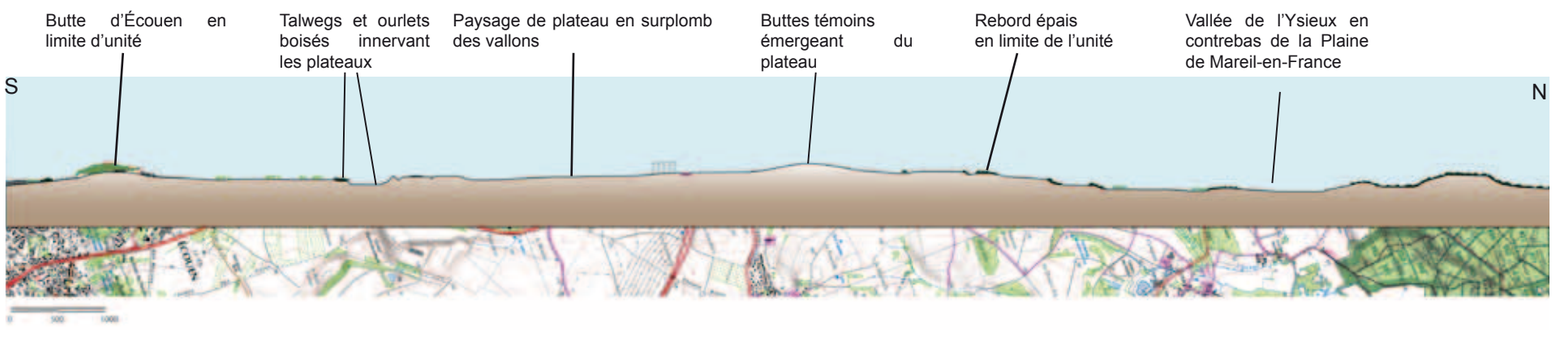

Les deux villages de Mareil-en-France et Chatenay-en-France, perchés sur leur buttes semblent se répondre l'un à l'autre comme des sentinelles sur la plaine. La butte boisée de Chatenay-en-France intègre dans son couvert arboré le village qui se structure autour de grands parcs. A l'inverse, la forme urbaine de Mareil-en-France se découpe très franchement au sommet de la butte. A l'entrée sud du village d'Epinay-Champlâtreux, le mur du parc dessine un socle sur lequel vient s'appuie la forme urbaine. Les beaux motifs d'alignement d'arbres tissent des liens entre le relief des buttes et la plaine. En très léger surplomb sur le vallon, Bouqueval est un village en terrasse perdue au milieu de la plaine.

En opposition à ces motifs patrimoniaux épars, les franges urbaines d'Arnouville-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel dessinent un front bâti rectiligne en contact direct sur les champs. La percussion entre la verticalité des grands ensembles d'habitats collectifs et l'horizontalité de la plaine interpelle l'observateur et agit comme un motif. Le front bâti linéaire qui s'étend d'Arnouville-les-Gonesses à Moisselles est une limite presque tracée au cordeau comme si la ville dans la période dite des « Trente Glorieuses » s'était arrêtée là, dans l'attente d'autres tranches de ville à venir. Au sol, la jonction entre les espaces cultivés et les espaces urbains, souvent encombrée de stationnements et délimitée par une simple bordure de béton, n'est pas traitée.

Les lignes à haute tension s'interposent dans le paysage de la plaine sans ménagement. Leur ramification à l'allure complexe semble multidirectionnelle et procure une impression de désordre. Vu de loin, le faisceau de ces grandes infrastructures aériennes au centre de la plaine opère comme une nasse qui recouvre le paysage. A hauteur de Bouqueval, la forme urbaine semble une miniature au regard de l'échelle des pylônes qui la surplombent. Par endroit, ces silhouettes hiératiques associées aux motifs géométriques des cultures évoquent des figures abstraites.

Le paysage au sol est remodelé par des merlons qui s'agrègent aux ourlets naturels des reliefs en creux, pour masquer des ouvrages de carrières, ou des centres d'enfouissements…. C'est notamment le cas du centre de stockage des déchets du Plessis-Gassot qui, sur plusieurs dizaines d'hectares, prend possession de tout le vallon de Bouqueval. La vallée initiale se transforme en un relief géométrique qui dessine, peu à peu, un nouveau paysage.

Des vergers occupent ponctuellement de larges parcelles de la plaine. Leur faible hauteur par rapport à l'échelle de la plaine et l'emprise des infrastructures rendent presque anecdotiques ces motifs d'arboriculture. A faible distance, ils constituent pourtant des éléments fortement attachant, qui atténuent le vent et temporise la démesure de la plaine, du ciel, ou des différents réseaux d'infrastructure.

Les nouveaux jardins

Le fort développement de l'urbanisation à proximité de l'unité génère une forte pression de fréquentation de la plaine de France. A la différence de certains morceaux de campagne uniquement dédiés à la production agricole, la plaine de France est un espace arpenté bien que non aménagé pour ces usages.Du point de vue du jardin, la plaine de France peut être considérée comme une clairière parisienne, cernée par les lisières urbaines ou boisées et traversée par des réseaux de haute valeur technologique. Dans ce contexte, les talwegs dans la plaine sont des vecteurs importants de nouvelles typologies de jardins et de continuités des espaces de nature. Ces configurations quelque peu encaissées semblent aussi plus favorables à la promenade que les espaces de plateau plus exposés aux nuisances du vent et des avions. Malgré les coupures occasionnées par les réseaux, ces continuités permettent d'envisager des liens assumés des villages de la plaine avec les unités urbaines voisines.
Le Mesnil-Aubry, le Plessis-Gassot et Bouqueval sont à ce jour au cœur des nuisances rencontrées en plaine de France. Le plan d'exposition au bruit (PEB), et les lignes électriques concernent ces trois communes. Du Mesnil-Aubry jusqu'au Plessis-Gassot, le rapport au vallon pourrait être reconsidéré par des réflexions au-delà du fonctionnement du CSB. A Bouqueval, la proximité du relais et de la cité EDF d'une superficie équivalente au village doit interroger la pertinence d'un tel voisinage. Ces ouvrages représentatifs de la modernité ont manqué jusqu'à maintenant l'occasion d'être en cohérence avec les territoires traversés.

Structure paysagère schématique

1. Paysage ouvert d'openfield
2. Buttes en surplomb du plateau
3. Vallons secs ponctué de lanières boisées, innervant le plateau
4. Front urbain rectiligne
5. Ligne électrique à la ramification complexe
6. Forme urbaine miniature, dominée par les lignes haute tension
7. Vallon remodelé par le CET du Plessis Gassot
8. Continuité des reliefs boisés en voisinage de la plaine
9. Continuité paysagère des vallons entre la plaine de France et le Vexin

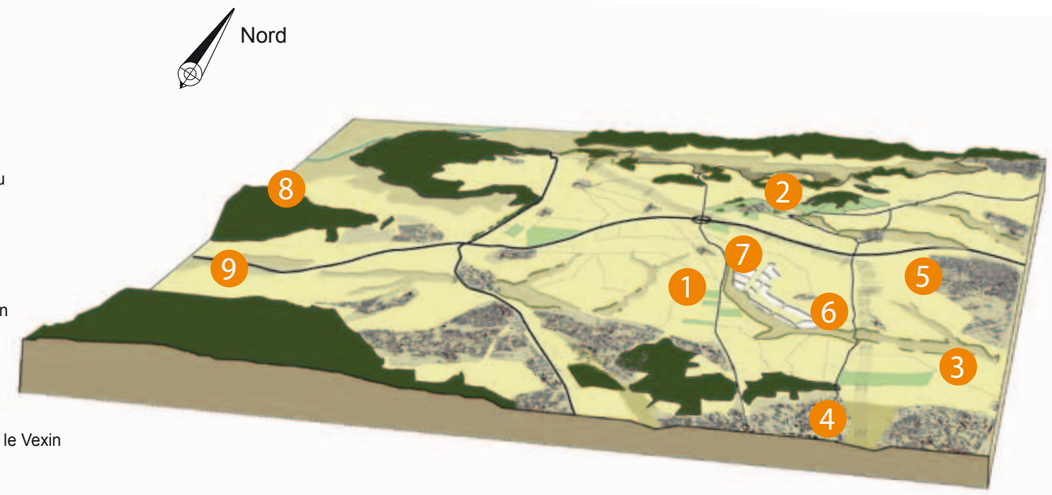

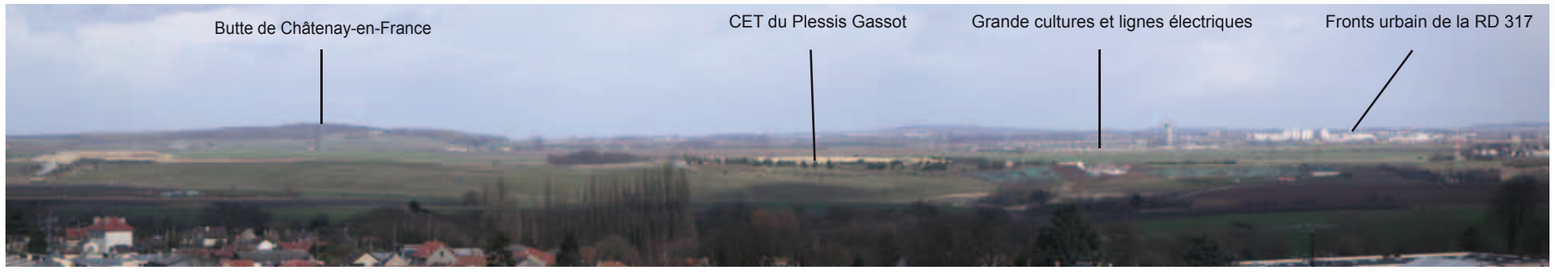

Depuis la terrasse du château d'Écouen, les motifs de la plaine de France se déclinent jusqu'à l'horizon
Photo Stéphane Lucet

Vue sur les forêts de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle depuis Mareil-en-France

Coupe Sud/Nord à hauteur d'Attainville

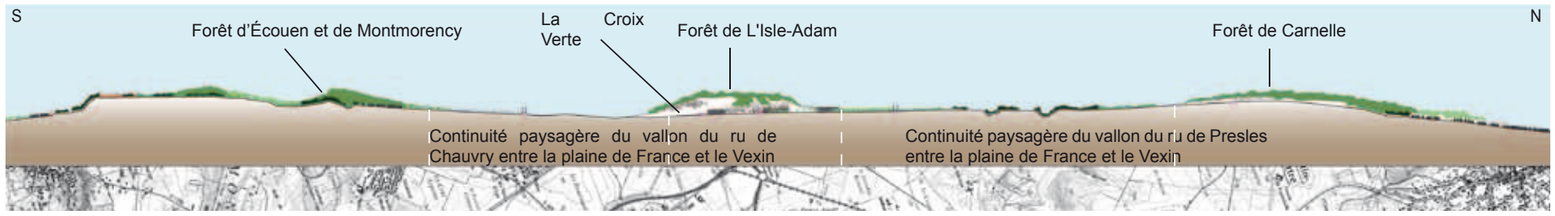

Conditions de perception

La découverte de la plaine de Mareil appelle une double sensation :
- la sensation plutôt positive d'une clairière parisienne, immense comme le sont souvent les grandes plaines, ouverte sur les horizons urbains fascinants, d'un territoire hors du monde qui donne à voir l'activité humaine ;
- la sensation presque négative d'un territoire contraint et assujetti au développement de l'agglomération parisienne.

Ici plus qu'ailleurs, la confrontation des échelles est très prenante. La plaine semble très étendue avec des horizons successifs qui portent le regard de loin en loin sans que l'on puisse en percevoir les limites.
Elle semble à la fois un territoire relativement restreint en relation aux objets de grande échelle qui l'occupent (espaces « servants » de l'agglomération parisienne, grandes infrastructures, lignes à haute tension), presque petit et fragile, rapporté à la représentation mentale d'une mégapole mitoyenne à venir.

L'encombrement de la plaine est encore plus perceptible depuis des espaces attenants aux infrastructures, situées en frange urbaine sud. La RN 104, qui sillonne la plaine d'est en ouest en son centre cherche à s'inscrire au mieux dans le paysage en optant pour un profil en creux. L'espace routier entre deux talus est un espace aveugle qui ne propose des ouvertures sur le paysage traversé qu'au droit des échangeurs qui rejoignent la topographie naturelle. Sur cette unité paysagère, à l'inverse de celle de l'axe du RER D et de la RD 317, la perception de l'openfield est plus présente depuis le réseau secondaire et le réseau des chemins d'exploitation. La perception de la plaine, comprise tel un atrium entre Paris et le Vexin est manifeste depuis la terrasse du château d'Écouen. Les visuelles panoramiques jusqu'aux fronts boisés des forêts de l'Oise proposent une compréhension de la géographie des paysages. Le château d'Écouen, en position de promontoire est un édifice à l'échelle de la plaine qu'il domine dans son entier.

A l'exception de la Croix Verte, le tracé de la Francilienne dans la plaine a pris soin d'éviter les zones construites. L'échangeur de la Francilienne avec la RD 316 au centre de la plaine a une emprise équivalente à une parcelle céréalière. Ce tracé ondulant au milieu de la plaine, sans provoquer d'accroche au territoire rend difficile la caractérisation de cette infrastructure dans son contexte. C'est seulement à l'ouest, à partir de Villiers-le-Sec que de belles échappées visuelles vers les buttes et vallons de L'isle-Adam et Montmorency permettent de mesurer depuis cette infrastructure l'ampleur de la plaine de France.

Les dégagements proposés par les ouvertures cultivées permettent une compréhension sans égal de la situation de la plaine, perçue comme une clairière parisienne.

Un territoire assujetti au développement de l'agglomération parisienne. Depuis le bas d'Écouen, le centre d'enfouissement du Plessis-Gassot dans le vallon de Bouqueval

Dynamique des structures et des motifs

Le paysage de la plaine semble mis en attente au regard des mobilités paysagères en cours qui s'opèrent à une autre échelle que l'échelle locale.

L'échelle locale est marquée par :

- des formes urbaines patrimoniales et leurs églises qui se distinguent à peine sous la nappe des réseaux aériens, et qui semblent figés dans leurs limites (contraintes du plan d'exposition au bruit) ;
- des conditions de résidence difficiles sous le bruit incessant des avions des espaces cultivés, morcelés par le réseau des grandes infrastructures ;
- des réseaux secondaires peu praticables, obligeant l'usager à utiliser des échangeurs.

Évolutions territoriales récentes et en cours

Le secteur de la plaine de France, dont l'évolution est pour partie conditionnée par le développement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle est un territoire en fort contraste avec ses abords. L'Ouest, le Sud et l'Est de l'unité s'urbanisent fortement tandis que la plaine est de plus en plus traversée par divers réseaux d'infrastructures.

Le caractère périurbain de la plaine de Mareil-en-France est en fait un territoire fréquenté. Entre les parcelles cultivées, certains chemins structurants font aujourd'hui l'objet d'usages partagés entre loisirs et production agricole.

Le paysage de plaine était traditionnellement animé par les buttes lointaines et les motifs arborés en bord de talweg. Les lignes haute tension, les antennes relais et le remodelage des sols, en brisant la quiétude du territoire d'openfield, introduisent des échelles intermédiaires entre l'immensité du ciel, la belle ampleur des buttes et l'ouverture des champs.

Entre la butte d'Écouen et la forêt de Montmorency, se profile la figure énigmatique du quartier d'affaires de la Défense au lointain. Le centre de la plaine depuis la butte de Mareil-en-France n'offre plus au regard le découpage apaisant des pièces de cultures ordonnées autour d'un village. Le remodelage des sols, l'expansion des villages et le laniérage des infrastructures contrarient la quiétude du lieu, mais n'entravent pas encore le caractère ouvert de ce paysage.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Le caractère spécifique de ce territoire est d'être en mutation et d'accumuler les contrastes. L'unité, par sa configuration physique et sa situation en limite d'agglomération, a un rôle clé à jouer dans la distribution des territoires entre eux. Malgré la disparition des openfields aux horizons infinis, les ouvertures agricoles restent des valeurs appréciables de cette unité. Tout se voit dans ce paysage. Le dégagement du plateau offre une vision parfaite des silhouettes de l'agglomération et des buttes boisées. Au nord de la Francilienne, s'effectue de manière douce et progressive un changement de paysage avec une topographie imprimant à l'openfield de légères ondulations en relation avec le rebord épais de la vallée de l'Ysieux. Les buttes Mareil-en-France et Châtenay-en-France, éléments saillants et singuliers sur le plateau semblent jouer avec la présence de la vallée et abriter un paysage plus protégé, moins soumis aux pressions urbaines. Une partie de ce secteur pourrait d'ailleurs se rattacher plutôt à la vallée de l'Ysieux (Nord de Jagny-sous-Bois et d'Epinay Champlatreux et Bellefontaine).

L'enjeu de paysage principal a trait au développement et à la pertinence des territoires cultivés sur des sols limoneux particulièrement riches mais dans un contexte urbain en pleine expansion. Au-delà des rendements exceptionnels, le maintien des ouvertures de la plaine de France engage la cohérence des unités avoisinantes qu'elle donne à voir. Les territoires inclus dans le PNR Oise-Pays de France, au nord de la Francilienne de Châtenay-en-France au village de Villiers-le-Sec ont des objectifs de développement très raisonnés en relation avec leur identité paysagère.

L'église du Mesnil-Aubry émerge des remodelages du sol causés par le centre d'enfouissement à proximité. Pylônes électriques et antennes relais participent d'une indistinction des éléments qui émergent dans la plaine.

Le caractère de plateau avec un openfield bien marqué et vaste auquel se succèdent les glacis des buttes de Mareil et de Châtenay confère à cette pièce de paysage un aspect magistral pleinement perceptible depuis la terrasse du château d'Écouen et parfaitement dessiné par les buttes de L'Isle-Adam, de Carnelle, de Mareil, de Châtenay et de Montmélian. Au sud, l'openfield moins marqué se délite presque et est parasité par un certain nombre d'aménagements ce qui lui confère un caractère moins affirmé et plus fragile. Les structures paysagères de plateau nécessitent une grande vigilance quant aux aménagements de ces territoires et de leurs bords.
Les extensions urbaines et les limites des formes construites des villages de la plaine de France ne peuvent être envisagées massivement sans que cela remette en question le caractère ouvert de cette unité. C'est à l'échelle de la parcelle et non du quartier que les villages de la plaine de France doivent envisager un développement.

Des « enveloppes paysagères » dessinées par les talwegs ou les buttes de Châtenay et Mareil sont en mesure de contenir les formes urbaines dans une échelle respectueuse de la plaine. Elles peuvent en partie commander les limites éventuelles des développements et des formes urbaines et permettre de les inscrire dans une organisation identifiée.
Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation mais comme éléments de territoire et de développement, associées aux espaces paysagers et urbains dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espace.
Le plus souvent linéaires, les infrastructures franchissent les talwegs sans prendre la précaution d'y ménager des passages. Les remblais qui entravent la continuité des vallons s'avèrent en partie responsables du morcellement des territoires et des difficultés de gestion et de fréquentation qui en découlent (difficultés d'exploitation agricole, enfrichement des vallons relégués, disparition du réseau secondaire, occupation illicite, recépage régulier des acacias sur les talus, nécessité d'ouvrage de rétention et de busage…).
Les échangeurs autoroutiers depuis lesquels l'automobiliste émerge à hauteur des champs sont des objets importants dans le paysage et pour la perception du paysage. Ils mériteraient d'être compris comme des ouvrages d'art intégrant un souci de composition avec leur environnement.

L'importance régionale voir nationale des ouvrages d'infrastructures ne peut se passer d'une réflexion à l'échelle locale (intercommunale). L'emprise et l'emplacement des échangeurs ou des franchissements pour les chemins d'exploitation et voiries douces, le remembrement des parcelles agricoles doivent être réfléchis en fonction des usages locaux. Ce paysage, extrêmement traversé est aussi et surtout un paysage cultivé, arpenté dont on mesure à quel point il peut être fragilisé par un trop grand morcellement.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire- aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

■ Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). Depuis Châtenay-en-France, Mareil-en-France, ou Écouen, la configuration des rues, places, cours de fermes et cimetières est en adéquation avec l'environnement des ouvertures agricoles que ces espaces publics ou semi-publics surplombent. Les nuisances occasionnées par l'aéroport ont figé l'évolution des villages qui conservent les qualités de leurs espaces publics d'antan. Ils sont encore aujourd'hui des éléments d'articulation majeurs des formes construites avec leur environnement paysager. Ces espaces existants sont l'occasion de repenser le rapport que

ces villages peuvent entretenir avec leurs espaces extérieurs. La voiture et ses équipements (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

■ Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'inventer des aménagements pour y associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Des aménagements simples de type barrière escamotable pour à la fois assurer le passage des machines agricoles et limiter les intrusions motorisées illicites dans les champs peuvent permettre la cohabitation de plusieurs usages et fonctions du milieu agricole. Le tracé de ces chemins permet le plus souvent de relier les unités urbaines entre elles. Leur largeur et le soin apporté à la bordure entre chemin et champs est une piste de réflexion simple et efficace pour la cohabitation d'usages de loisirs et d'exploitation des espaces agricoles.

■ Les ruisseaux et talwegs forment un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à renforcer. Les bandes enherbées, les bassins d'infiltration sont ici également une occasion de traiter le paysage. Fontenay-en-Parisis qui s'est développé de part et d'autre d'un vallon sec affluent du Croult est en mesure de valoriser et de mettre en réseau les espaces publics de cœur de village avec les espaces naturels du vallon sec dont le parcours chemine jusqu'à Goussainville.

■ Les autres éléments naturels, ourlets boisés et forêts, marais, pelouses calcaires qui se développent sur les installations de stockage des déchets inertes (ISDI) sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent. De ce point de vue, les aménagements de paysagement du centre de stockage des déchets (C.S.D.) du Plessis Gassot gagneraient à être entrepris non pas comme des paysages « d'habillage » mais comme des compositions paysagères intégrant des problématiques de renaturation sérieuses. Au centre de la plaine, c'est aujourd'hui un élément très stigmatisant de l'unité en raison des remodelages permanents des bords du vallon dans lesquels le centre se loge. Ils laisse apparaître d'énormes déblais dans un premier temps, des bâches de plantation ensuite puis une présence végétale multicolore assez déconnectée du contexte agricole. Le plan du centre, de par son dessin géométrique n'est pourtant pas très éloigné des formes et proportions des parcelles agricoles alentour (on ne peut pas comparer la forme géométrique d'une structure plan avec celui d'un volume, la logique n'est pas la même). Orchestré par une logique de projet, l'énergie déployée à ces mouvements de terre pourrait organiser un rapport autrement assumé de la plaine avec ses talwegs en proposant des cheminements à diverses altimétrie voire ponctuellement des espaces d'observations des paysages alentours. Le chamboulement de ces terres pourrait offrir le moyen de voir se développer une complexité faunistique et floristique complémentaire aux grandes cultures mono spécifiques.

■ Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

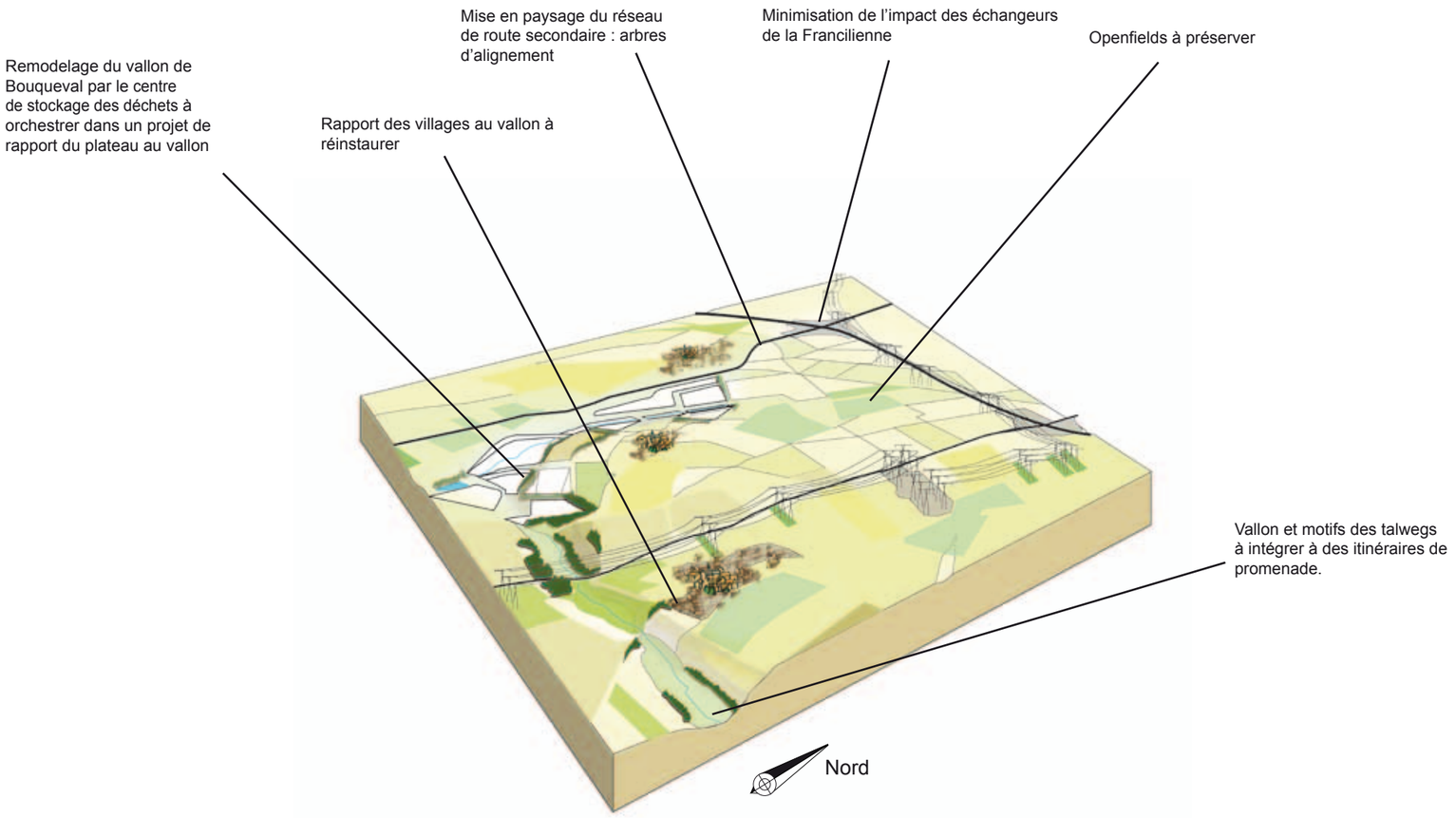

Certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture ne serait-ce que visuelle au public. Le château d'Écouen et sa terrasse justifient à eux seuls un travail de composition et de mise en cohérence de la plaine dans son ensemble.

■ Sur les franges sud de la plaine de France, un espace d'articulation avec les unités urbaines voisines (axe du RER D et RD 317, lisières ouest de la plaine de France, Sarcelles petit Rosne) est intéressant à offrir aux habitants. Une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, d'équipements sportifs ou d'activités de plein air peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.

Encourager et accompagner le maintien de paysages ouverts

L'unité présente un caractère ouvert à maintenir. L'agriculture et la richesse des terres de la plaine de France sont essentielles à encourager. C'est elle en effet qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Dans un souci de cohérence paysagère des territoires traversés par les infrastructures, certaines parcelles de champs scindées par les réseaux gagneraient à être remembrées. Les tracés d'infrastructures peuvent trouver sur leurs bords des éléments de valorisation des usages agricoles (contre-allées pour les engins agricoles, franchissements en cohérence avec les échangeurs, parcelles dans le sens de l'infrastructure…). Certains secteurs de talwegs ou en bords de Francilienne sont aujourd'hui trop morcelés pour continuer à être exploités en grande culture mais conservent de grandes qualités en tant qu'espaces ouverts. Le paysage pourrait être enrichi par des valorisations plus variées sur des secteurs de prairies bien vertes et possiblement pâturées. Les vergers, les cultures florales ou horticoles sont autant de variations envisageables, en particulier à l'approche des agglomérations où elles retrouveraient la position des anciennes couronnes d'hortus. Ils s'inscrivent dans une articulation très riche entre bâti et cultures et permettant d'envisager des circuits courts de commercialisation. Enfin, la fréquentation de ces espaces pour la promenade apporte d'autres regards sur l'exploitation agricole. De ce point de vue, certaines parcelles peuvent être l'occasion d'une agriculture démonstrative voir pédagogique et ludique.

Maîtriser les silhouettes et les qualités urbaines en rapport avec les espaces ouverts

Le tissu urbain

Les processus de soudures urbaines en général dus au développement d'activités le long des réseaux participent à l'indistinction entre les différentes unités urbaines accentuant fortement l'importance de la nappe urbaine qui depuis la plaine de France paraît immense. L'image urbaine se rapporte clairement à un paysage de banlieue associant les silhouettes des grandes cités à des typologies pavillonnaires de toutes époques et des typologies faubouriennes que l'on peine à discerner. Le fonctionnement presque résiduel des centres villes anciens et des villages de la plaine de France (dont certains perdent des habitants), pose sur cette unité les problématiques du renouvellement des formes urbaines et la pertinence d'un habitat à proximité de fortes nuisances.

Façades urbaines

Sur les bords de la plaine, les questions de façades urbaines, plutôt que de franges urbaines doivent être considérées. L'épaisseur de la limite, la qualité de l'architecture, le rapport aux espaces cultivés et naturels des façades représentent tout autant des enjeux d'usages et de représentation des espaces extérieurs que des enjeux de perception et d'image de la ville.

Synthèse des enjeux de paysage

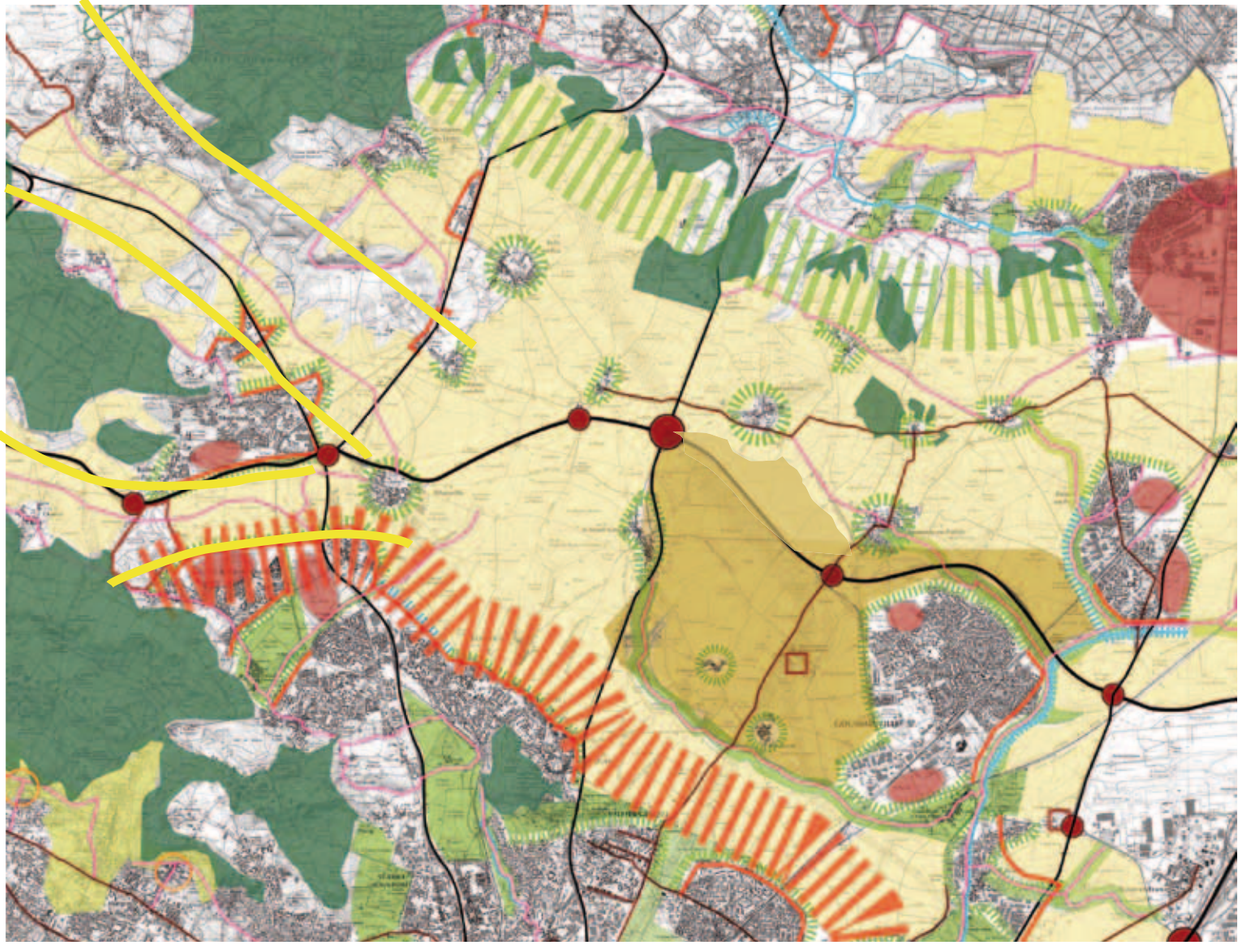

AXE CONSTRUIT DU RER D ET DE LA RD 317

Cette photographie de Goussainville est emblématique de l'unité de l'axe de la RD 317. Le profil du vallon du Croult est rendu lisible par les larges ouvertures, cultivées de céréales. Des ourlets boisés viennent en marquer les rebords. La zone urbanisée semble sortir du fond de vallon pour s'étendre sur la plaine.
Les objets techniques (antennes relais, châteaux d'eau, pylônes électriques...) et ensembles d'habitations collectives balisent cette nappe urbaine dans l'horizontalité de la plaine de France.

L'unité de l'axe du RER D et de la RD 317 n'est pas un paysage d'un seul tenant mais une succession de formes habitées, distinctes les unes des autres, distribuées par ces deux infrastructures parallèles. Cette unité paysagère, qui a pu autrefois s'organiser par rapport à sa charpente naturelle, se caractérise aujourd'hui et depuis l'arrivée du chemin de fer par un dialogue étroit avec le fonctionnement de la capitale.

Ainsi, même si Gonesse, Le Thillay, Goussainville et Louvres se lisent encore comme des unités urbaines encastrées dans le relief, privilégiant une position en tranchée quelque peu à l'abri du couloir aérien, cette unité est avant tout un paysage circulé, appréciable dans une dynamique de mouvement.

La croissance urbaine de Goussainville et Louvres est intimement liée aux gares, en position centrale, autour desquelles se sont agencés les tissus faubouriens.

Il s'en ressent une impression d'enclavement des formes urbaines anciennes dans les creux et d'émergence des formes urbaines plus récentes portées par des infrastructures privilégiant les hauteurs du plateau.

Aujourd'hui, le développement des zones d'activités le long de la RD 317 tend à en faire un axe construit continu.

- **Une unité en chapelet alternant villes et paysages ouverts cultivés**
- **Une structure patrimoniale ancrée aux vallées**
- **Une configuration aujourd'hui dominée par les infrastructures et les gares**
- **Une forte exposition aux bruits de l'aéroport**

Limites et voisinage

Cette unité de paysage, constituée d'un chapelet d'unités urbaines, fait office de couture entre la plaine de Mareil-en-France et la plaine de Roissy-en-France. Cette couture épouse le cours du Croult, sur lequel se greffent les différentes formes urbaines. Les fronts bâtis en bords de ville organisent des limites franches qui semblent provisoires tant elles se découpent abruptement sur la plaine.

A l'Ouest, la plaine de Mareil s'étend jusqu'aux versants des trois massifs de Montmorency, l'Isle Adam et Carnelle qui découpent l'horizon.
Au nord-est, les perspectives se laissent guider tangentiellement aux lisières des forêts de l'Oise jusqu'au plateau Multien.
A l'Est, au-delà d'un premier plan de paysages cultivés, l'horizon est marqué par diverses silhouettes des bâtiments d'activités qui bornent les territoires aéroportuaires de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget.
Au Sud, les grandes cités du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis ponctuent l'horizon. Ces silhouettes rendent l'agglomération parisienne omniprésente.
Le front urbain d'Arnouville-lès-Gonesse et de Villiers-le-Bel, en contact direct avec la plaine de Mareil-en-France en constitue la première strate. Gonesse s'en détache par une structure urbaine appuyée sur la charpente naturelle.

Depuis la RD 317, les interruptions urbaines le long de l'unité permettent de saisir le voisinage des plaines de Mareil-en-France et de Roissy-en-France.

Vers l'est, les infrastructures liées à l'aéroport international impactent fortement la plaine de Roissy-en-France. Pour autant, le recul qu'autorisent les paysages ouverts de la plaine permet d'apprécier cette ligne d'horizon insolite.

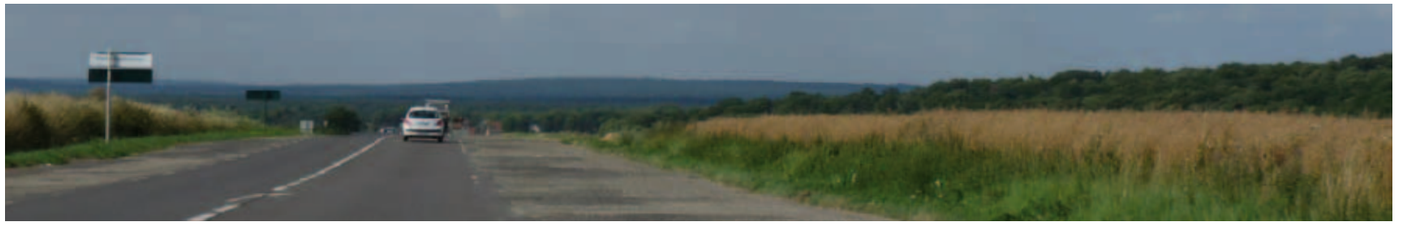

Depuis Fosses, le grand front boisé des massifs de Chantilly et forêt d'Ermenonville cadre l'horizon. Cette présence forte dessine le bord Nord du bassin parisien et de l'unité.

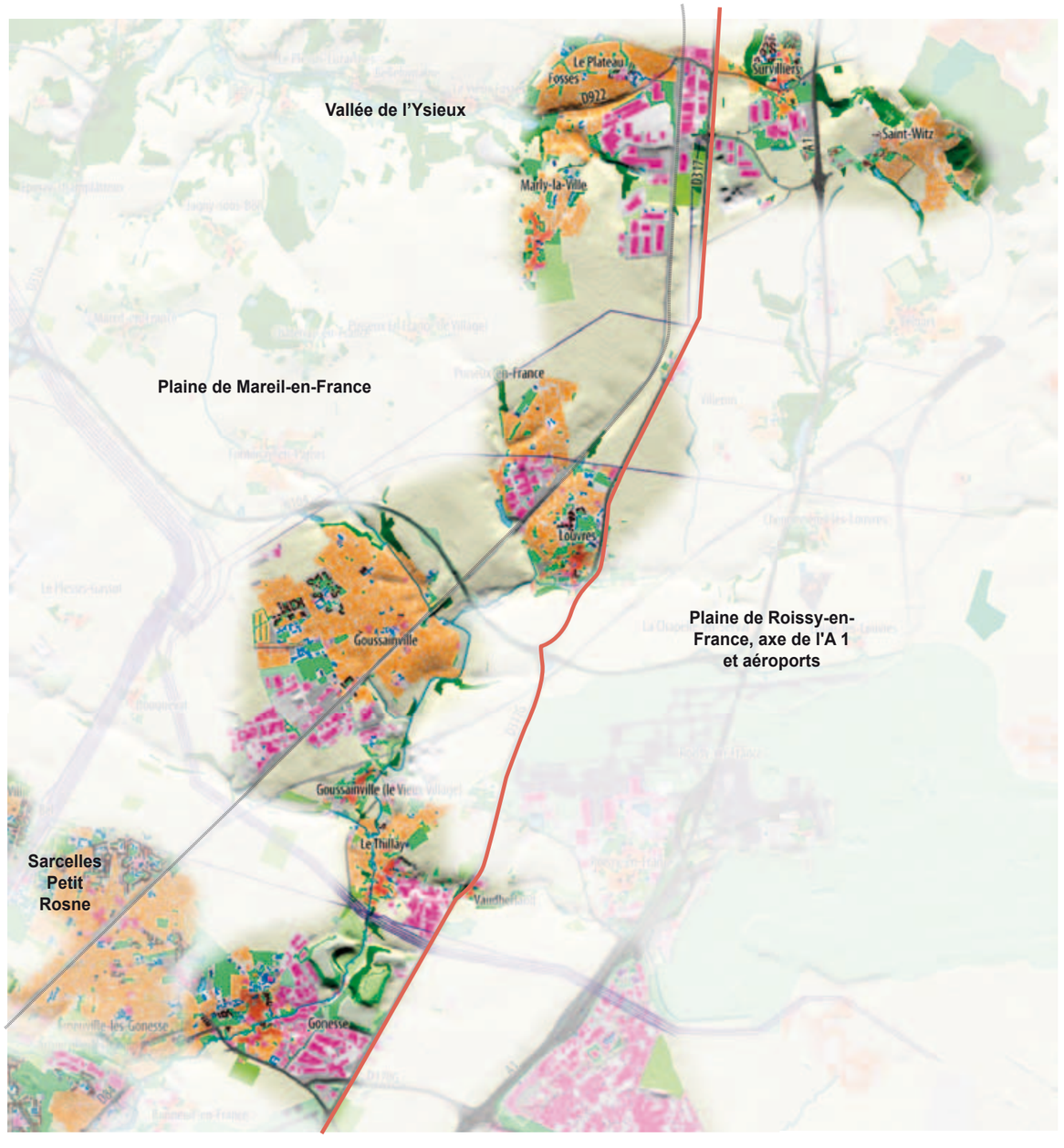

Charpente naturelle

La structure de l'eau dans la plaine

L'unité de l'axe de la RD 317 est incluse dans le paysage des plateaux cultivés de Mareil-en-France et de Roissy-en-France. Cette unité linéaire se développe sur un plateau légèrement incliné d'une altimétrie de 75 m à 140 m.
Au Nord, le rebord du plateau sur la vallée de l'Ysieux (dont la source appartient à l'unité), rappelle l'orientation Est-Ouest (Armoricaine) du territoire francilien. Au sein de l'unité, seul le vallon du Croult creuse la plaine du Nord au Sud. Ces affluents (le Petit-Rosne, le Rhin et autres vallons secs) forment une arborescence qui innerve la plaine de dépressions discrètes presque indécelables. Tout au plus, les boisements qui occupent les versants de ces vallons étroits émergent sur le plateau cultivé.

Le plateau limoneux

Si le réseau hydrographique est un élément fondamental à l'origine de la structure de l'unité paysagère, il n'est toutefois pas le seul. En effet, les zones de plaine, couvertes de limon des plateaux, s'intercalent entre les différents vallons. Ces zones de plateau, très profitables sur le plan agricole, ont longtemps été épargnées du développement urbain. Cette tendance s'est infléchie avec la traversée de l'unité paysagère par les axes du RER D et de la RD 317, sans rapport avec la topographie, qui ont entraîné des extensions urbaines sur ces riches secteurs de limon.
Ainsi, les différents îlots urbains qui composent cette unité relèvent bien plus de logiques de fonctionnement et de dynamiques liées à l'agglomération parisienne qu'aux logiques d'organisation de la charpente naturelle.

A hauteur de Louvres, depuis le plateau agricole, les longues ondulations des terres cultivées laissent deviner le vallon. De la planimétrie de la plaine, n'émergent que les boisements en bord de vallon.

Cette unité paysagère se scinde en deux entités géographiques distinctes : au sud, de Gonesse à Louvres, des villages ancrés sur la structure du Croult, au nord, Marly-la-Ville et Fosses, plus en regard avec la vallée de l'Ysieux.
C'est à hauteur de Puiseux-en-France que la plaine de France amorce sa déclivité douce vers la vallée de l'Ysieux dans le prolongement des buttes de Mareil-en-France et Chatenay-en-France.

Structure et motifs

En raison de l'étroitesse du vallon du Croult et de ses affluents, les pentes y sont fortes et les grandes cultures ne s'y sont pas développées. A mi-pente, un certain nombre de cordons boisés prend appui sur des ressauts du relief. Ils composent une série de motifs à l'échelle de ces dépressions.

Les formes urbaines patrimoniales s'implantent en pied des coteaux et prennent en général la précaution de se déporter du cours de l'eau. Seule, Gonesse s'est constituée de part et d'autre du cours du Croult.

Cette structure très resserrée n'a pu accueillir l'ensemble des extensions urbaines de l'après-guerre qui se sont développées chronologiquement sur les pentes puis sur le plateau. Aujourd'hui, les formes faubouriennes sont le plus souvent autour des gares, alors que les formes les plus récentes sont à l'écart des gares.

En outre, les développements récents sont liés à la présence des infrastructures routières et ferroviaires. Ainsi, les grandes zones d'activités sont toujours directement attenantes à la RD 317 ou au réseau ferré, parfois sans connexion avec le tissu urbain.

Fosses, dans la vallée de l'Ysieux, obéit à ce processus de stratification urbaine. Elle présente sur ses hauteurs des nappes pavillonnaires, des bâtiments d'activités ou de l'habitat collectif. La forme urbaine a dépassé les limites de la vallée de l'Ysieux pour former un ensemble continu jusqu'à Survilliers.

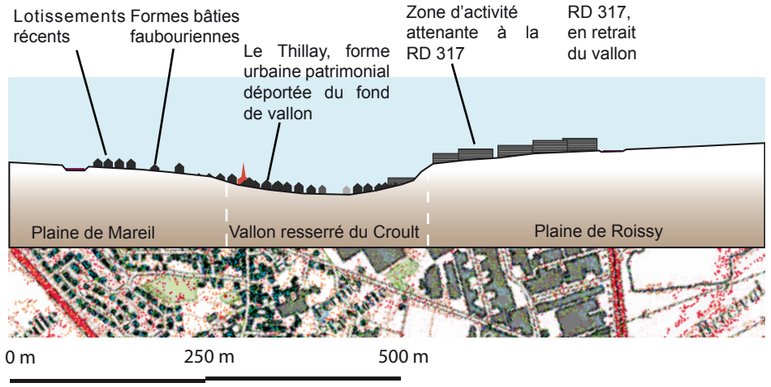

Les villages anciens, tel que le Thillay, se tapissent dans le creuset du vallon. Les formes urbaines plus récentes ont investi le coteau et le rebord du plateau cultivé.

Depuis les vallons secs adjacents au Croult (ici le fond de Gonivat), Goussainville apparaît dans le creuset du vallon. Au delà, sur le plateau, se lisent les silhouettes des bâtiments d'activité. D'une autre échelle, ils s'agencent comme un deuxième rempart pour l'espace habité.

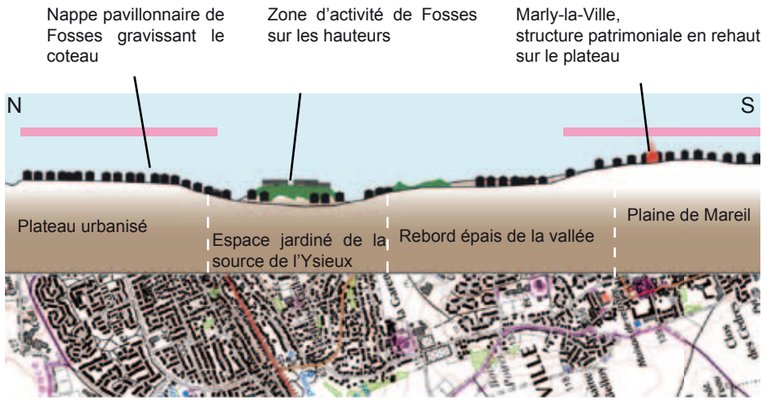

Coupe élévation Nord/Sud à proximité de la source de l'Ysieux

En limite urbaine sud du Thillay, le paysage de proximité est entravé par les écheveaux de lignes à haute tension et les bâtiments d'activité. L'horizon semble de part en part « bouché ».

La silhouette des bâtiments de la zone d'activité de Fosses occupant le rebord de coteau nord et la silhouette des formes construites de Marly-la-Ville semblent se répondre de part et d'autre de la vallée et dessiner une ligne horizontale qui cadre le profil de la vallée naissante.

Depuis la plaine, la perception des franges de ville renvoie des images de bords urbains, arrêts provisoires de l'espace construit dans l'attente de tranches de ville à venir. La ville vient buter sur les champs sans espace de transition autre qu'une bordure de trottoir. Elle avance en reculant sur le plateau. La limite urbaine est étanche aux paysages d'openfield. Les fronts bâtis perçus par fragments aux détours des bois et des modelés du relief s'agglomèrent presque systématiquement d'un seul côté des vallées. Cette disposition, parfois soulignée par des bassins de rétention et d'infiltration en fond de vallon, dessine un seuil entre les espaces cultivés et les linéaires bâtis.

Pour autant, la forme urbaine, tantôt masquée par les cordons boisés, tantôt nichée dans les vallées, n'est pas lisible d'un seul tenant. Ce jeu de cache-cache entre les motifs de nature et les formes construites, laisse apparaître un paysage peu habituel et difficile à identifier.

Par endroit, le contraste entre la grande hauteur des bâtis collectifs et l'échelle horizontale de la plaine constitue des motifs singuliers. La silhouette du quartier des Grandes Bornes à Goussainville semble surgir de la plaine et ordonner des paysages surprenants de par la confrontation étrange entre l'image d'un monde rural quelque peu désert et d'un monde qui semble habité par l'empilement des étages. Sa présence prédominante focalise l'attention et relègue dans une seconde dimension de perception, la ville basse.

Quelques repères épars sont perçus dans le paysage comme des balises au sein d'un territoire isotrope. Ils sont souvent des objets techniques, volontairement écartés de l'espace habité. Les châteaux d'eau, de factures différentes, que l'on peut identifier dans le paysage indifférencié de la plaine, nous renseignent sur telle ou telle proximité urbaine. Ils deviennent des figures tout à la fois énigmatiques et familières.

Des objets techniques isolés et des tours bornent le paysage donnant ainsi une dimension et un rythme à l'openfield.

Les bâtiments d'activités et privent cette unité de son contact avec son paysage de proximité. Les processus d'enclavement sont loin d'être anodins au regard de la qualité des paysages.

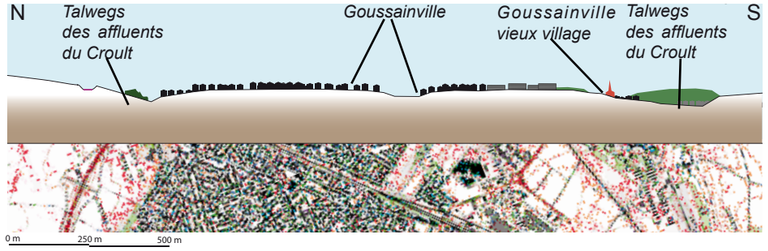

Les formes bâties récentes, connexes au vallon du Croult sont en quelque sorte tenues par les vallées qui forment une limite contraignante pour l'urbanisation.

Les urbanisations nouvelles de Louvres viennent en limite du vallon sec. Les reliefs semblent aujourd'hui urbanisés au maximum.

Un bassin de rétention en fond de vallée apporte une transition enherbée à la limite entre la ville et les champs.

Le contraste des échelles et des architectures entre villes hautes qui débordent sur la plaine et villes basses qui se tapissent dans les vallons est saisissant. La silhouette des grandes cités rappelle des paquebots échoués.

Les balises des châteaux d'eau du Thillay et de Goussainville se voient depuis la RD 317, alors que les formes construites des villes sont insoupçonnables.

Les étendues cultivées

La perception première renvoie une impression de paysages en situation difficile. Au sol, la surface de la plaine semble morcelée par les grandes infrastructures qui découpent des champs, qui semblent de moins en moins accessibles. Le réseau des lignes à haute tension accentue l'impression de traverser des paysages à l'écart du monde habité. L'observateur est surpris de la dimension encore appréciable des espaces cultivés et de leur amplitude en rapport avec le ciel. Les silhouettes des bâtiments liés à l'aéroport n'entament que partiellement le paysage du plateau.

Les espaces en creux dans la plaine alentour

Tous les espaces en creux de la plaine sont occupés. Au-delà des implantations urbaines qui ont privilégié le Croult, l'ensemble des vallons secs et autres talwegs alentours sont encombrés par des entreprises de services et espaces servants, exutoires de l'agglomération parisienne. Ces ouvrages sont souvent accompagnés de merlons qui remodèlent les reliefs. Ils apparaissent clairement comme des éléments de paysage rapportés et altèrent les conditions de perception de la géographie physique.

Les grandes infrastructures

Les infrastructures routières et ferroviaires permettent à l'usager de prendre la mesure des ouvertures paysagères qui s'intercalent entre les différentes unités urbaines. La RD 317 et la voie ferrée marquent la couture entre la plaine de Mareil et la plaine de Roissy. Les voyageurs aperçoivent en alternance les horizons de la Plaine de France et les paysages urbains et naturels tapis dans le creux du vallon. Depuis la RD 317, la figure patrimoniale de Marly-la-Ville apparaît comme un récif et semble répondre à l'édifice industriel proche de la gare de Louvres.

Le paysage semble construit pour un observateur en mouvement. C'est un paysage où il est difficile de s'arrêter tant le bruit incessant des avions de grandes lignes est inconfortable.

La caractéristique essentielle de cette unité paysagère est d'être avant tout un paysage « circulé ». La question des conditions de résidence est évoquée par les habitants qui s'accommodent difficilement des nuisances sonores. Ils s'interrogent au quotidien sur leur degré de tolérance mettant dans la balance leur proximité avec des pôles importants de développement.

Les abords du vallon du Croult sont le plus souvent inaccessibles. Les remodelages de terrain semblent cacher un ensemble d'objets disparates et d'espaces servants qu'essaie d'habiller un traitement paysager. La silhouette en creux du vallon est ici rehaussée de buttes qui ne laissent apparaître que des morceaux de ville dans l'horizon lointain.

Le passage de la Francilienne a coupé en deux les espaces cultivés entre Louvres et Goussainville. La configuration encaissée de cette infrastructure génère de larges bandes boisées et morcelle les continuités du Croult. Les espaces cultivés offrent cependant des ouvertures visuelles qui permettent d'admirer les grandes dimensions des bâtiments de logistique aéroportuaire.

Au nord du Thillay, la combinaison des peupliers en crête, de l'ancienne carrière remblayée en butte, de la ligne TGV, d'un château d'eau et du parc d'activité Charles de Gaulle proposent un assemblage composite qui contrarie la structure de vallée du Croult et handicape sa lisibilité. La structure paysagère est si indistincte qu'il est impossible d'identifier un motif de paysage.

Les étendues cultivées qui persistent en bordure de la RD 317 et entre les unités urbaines permettent une belle compréhension de l'implantation des villes au contact du vallon encaissé du Croult. Les buttes de Mareil et Châtenay en arrière plan restent ainsi perceptibles depuis la RD 317.

Les conditions de perception

Les conditions de perception sont très contrastées, entre des territoires de plaine dont on n'apprécie pas la dimension tant ils semblent s'étaler à perte de vue et des territoires urbains dont on ne ressent que trop les limites qui les enferment. La perception des échelles est compliquée dans les deux cas, soit parce que l'on est immergé dans l'espace urbain trop étroit, soit parce que l'on est dans un espace cultivé, marqué par les grandes dimensions des lignes à haute tension et de la zone aéroportuaire.

Entre Marly-la-Ville et Louvres (sur la ligne de partage des eaux entre la vallée de l'Ysieux et le vallon du Croult), une large ouverture organise une continuité de paysage entre les plaines de France de Mareil et plaine de France de Roissy. Quand le regard se porte vers l'Ouest, l'ouverture propose une perspective sur les buttes témoins de Mareil-en-France et Châtenay-en-France jusqu'à l'éperon boisé du massif de Carnelle.

Pour l'automobiliste qui se dirige vers le nord sur la RD 317, cette séquence de paysage offre une vue privilégiée sur les fronts boisés des forêts de l'Oise qu'éclairent les lumières du sud.

Entre Gonesse et Le Thillay, la très fugace séquence de paysage non construit organise un contact franc entre la Plaine de France et l'alignement des fronts bâtis de l'agglomération parisienne. Les capacités d'ouverture de cet intermède sont aujourd'hui très peu perceptibles, contredites par la présence d'un merlon qui domine largement la plaine et s'interpose dans la perspective du massif de l'Isle-Adam.

Les conditions de structures paysagères intra-bourg

Dans l'espace urbain, le rôle des espaces publics est essentiel en ce sens qu'ils offrent un dégagement visuel à l'intérieur de la ville dense. Leurs qualités d'ouverture sont différentes.

L'exemple de Fosses

La présence de l'Ysieux dans l'espace urbain de Fosses est l'occasion d'un espace public composé d'espaces naturels et de loisirs urbains qui s'organisent dans le sens de la vallée, et permettant des vues sur la rivière qui prend sa source dans la ville. Ici, les limites urbaines perchées sur le haut de coteau dessinent un cirque qui entoure l'espace public de nature. Celui-ci permet d'apprécier la charpente naturelle qui a motivé l'implantation de la ville.

Plan du centre ville de Fosses, structure urbaine et charpente naturelle

La rue des Ecoles, au Thillay, permet de prendre la mesure du caractère encaissé des villages anciens dans le vallon du Croult. Derrière les peupliers, sur le plateau, la zone d'activités s'est développée contre la RD 317.

Vaudherland situé en fond de vallon est comme hors du temps. En contrebas de la RD 317, il est presque invisible depuis les infrastructures. Il semble exclu du rapport avec le plateau et de ses dynamiques de développement. Le village permet pourtant un accès à la zone d'activités du Thillay mais ne permet plus de relier Roissy-en-France par le fond du vallon.

Au nord de Gonesse, des remblais largement au dessus du niveau de la plaine occultent toute relation entre la plaine de France et la plaine de Roissy. Il s'agit là d'un espace en situation stratégique puisqu'il organise une ouverture entre deux unités habitées et une continuité de paysage entre ces deux morceaux de plaine.

La mise en lumière de la plaine avec le château d'eau de Marly-la-Ville pour toute balise est un paysage très identifiable. Si sa qualité physique est banalement attachante, il n'en demeure pas moins que ces séquences de paysage sont en situation d'articulation entre les deux plaines.

Dans Fosses, le fond de vallée de l'Ysieux à proximité de la source est aménagé en parc. Cette ouverture permet de prendre la mesure de la structure paysagère de coteau à coteau.

L'exemple de Gonesse

Le Croult, dans sa traversée de Gonesse, est l'occasion d'une trame verte à deux niveaux :

- un premier espace public constitue une artère verte, en léger surplomb par rapport au fond de vallon. Bien qu'en situation d'axe urbain de la ville patrimoniale, cette espace propose des ambiances quelque peu en déshérence.
- la trame verte de fond de vallon propose des espaces très enclavés, souvent en arrière de parcelle, avec peu de percées visuelles qui permettraient d'apprécier le cours du Croult. Par endroit, le cours d'eau est traité comme un simple fossé.
- le Croult ne semble pas considéré comme un élément naturel important dans la composition urbaine.

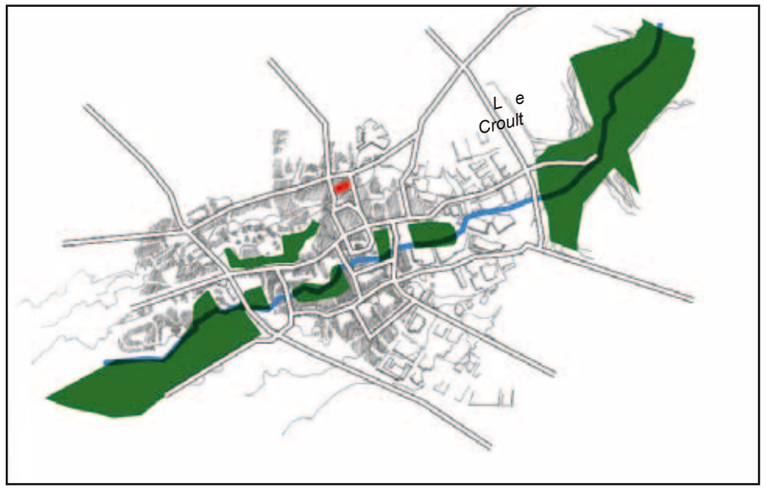

Plan du centre ville de Gonesse, structure urbaine et charpente naturelle

Il est très difficile de suivre le cours du Croult, qui occupe souvent des positions d'arrière parcellaire. Un certain nombre de passages permettent de le franchir. Mais ils restent confidentiels et peu amènes.

Dans Gonesse, l'espace vert linéaire à mi-coteau n'organise pas de centralité urbaine. C'est un espace public relativement déconsidéré malgré des efforts de mise en valeur et sa position remarquable dans la ville.

La trame verte de fond de vallon n'est pas comprise comme un élément fondateur de la structure urbaine. Le Croult, dans l'espace urbain est en situation reléguée et peu visible. Dans les différents maillons verts qu'il traverse, il n'est pas possible de suivre son cours.

Les dynamiques des structures et motifs

La sensation d'enclavement des unités patrimoniales dans l'espace resserré du vallon est d'autant plus présente, que le réseau viaire prédominant cherche à les éviter. D'où une impression de marginalisation des formes urbaines anciennes, enclavées dans le relief et écartées des dynamiques territoriales actuelles qui privilégient les hauteurs et les volumes importants, ainsi qu'une implantation en relation avec les grandes infrastructures.

Le tracé viaire ancien qui permettait d'aller de ville en ville, serpentant dans le fond de vallon du Croult, est aujourd'hui discontinu, supplanté par des infrastructures calées sur les voies royales rectilignes qui ne s'encombrent pas des méandres du cours d'eau et évitent la ville, à distance de la structure urbaine patrimoniale riche et complexe.

A Gonesse, par exemple, la centralité du bourg s'est déplacée vers l'est et occupe aujourd'hui une position plus en rapport avec la ville active qui préfère le coteau au fond de vallon.

Ces villes semblent fonctionner à deux vitesses, avec un vieux pays et une ville neuve, composite, qui s'étale en avançant sur la plaine vers les réseaux les plus efficaces.

Ces divers processus d'étalement urbain varient selon les époques :

■ Du début du siècle jusqu'à la fin des « 30 glorieuses » se succèdent des formes pavillonnaires de type faubourien et des formes d'habitats collectifs. L'exemple de Goussainville est particulièrement démonstratif d'une position des grands ensembles de l'autre côté et à l'extrémité du tissu pavillonnaire. Le choix d'implantation, postérieur à l'édification du quartier pavillonnaire (début du XXe siècle en relation avec l'arrivée du chemin de fer et l'existence de la gare) prend possession d'un foncier disponible aux antipodes de la centralité.

■ Les extensions urbaines les plus récentes concernent l'adjonction de quartiers nouveaux résidentiels qui viennent élargir le périmètre urbain sur les plateaux. Les talwegs secondaires affluents du Croult sur lesquels s'appuient les formes urbaines (frange urbaine nord de Goussainville et frange urbaine Ouest de Louvres) peinent à limiter l'étalement urbain.

Les zones d'activité le long de la RD 317 sont aujourd'hui des entités construites distinctes dont on pressent qu'elles puissent, dans un avenir proche, constituer un urbanisme d'activités continu et linéaire.
Ces processus prennent d'autant plus d'importance depuis la récente connexion de la RD 317 à la Francilienne.

Les vallons secs périurbains occupés par des entreprises de services et des espaces servants participent à leur manière de ces processus de soudure urbaine liés aux infrastructures.

Les espaces ouverts autour de Goussainville sont progressivement investis par des zones d'activité et d'hôtellerie peu scrupuleuses de leur image. Le vallon du Croult (en plan intermédiaire) est rendu illisible par la présence des merlons. La persistance d'ouvertures agricoles en premier plan de la RD 317 permet cependant de situer ces unités urbaines avec leur voisinage. En arrière plan, la forêt et le château d'Écouen, le château d'eau de Villiers-le-Bel attestent de la nécessité d'organiser une cohérence de territoire à l'échelle de l'ensemble du paysage de la plaine.

Les grandes implantations industrielles et commerciales à hauteur de Fosses, enseignes importantes dans le paysage sur la route de l'Europe du Nord, semblent le premier maillon d'une dynamique territoriale en plein essor.

Au croisement de la Francilienne et de la RD 317, le tracé viaire ancien du vallon du Croult est occupé par des caravanes, tandis que le rebord du coteau est investi par la ligne de RER. En arrière plan, excentré du tissu bâti, un collège émerge sur le plateau agricole.

Au bord de la RD 317, le motel de Gonesse est révélateur des dynamiques de développement urbain en cours. Le merlon boisé, en second plan, occulte le rapport des bords de la RD 317, à la plaine de Mareil-en-France.

Les paysages alentour sont principalement perçus depuis les infrastructures. Ils apparaissent à l'automobiliste indifférenciés. Morcelés, on les devine de moins en moins cultivables.

Enjeux et pistes de réflexion

Accompagner les mutations du territoire

Par son caractère en mutation, ce territoire est spécifique. Il accumule les contrastes entre paysage ouvert des champs et paysages urbains.
Malgré la disparition des openfields aux horizons infinis, la persistance des ouvertures agricoles reste une valeur appréciable de la plaine. Tout se voit dans ce paysage : le dégagement du plateau offre une vision parfaite des silhouettes de villes.
L'enjeu principal réside donc dans la construction d'un univers urbain actif et novateur (généré par la proximité de l'aéroport et de l'agglomération) rendu visible par l'exploitation d'espaces ouverts aux rendements exceptionnels.

Maîtriser les silhouettes et les qualités urbaines en rapport avec les espaces ouverts.

■ Tissu urbain : l'importance de la nappe urbaine, qu'elle soit de type faubourien ou constituée de pavillons récents est favorable à la perception d'un paysage générique de la ville de banlieue. Les processus de soudures urbaines en générale dus au développement d'activité le long de la RD 317 accentuent encore l'indifférenciation des unités urbaines. Le fonctionnement presque résiduel des centres villes anciens pose les problématiques du renouvellement des formes urbaines et du rapport de la ville à la charpente naturelle du Croult.

■ Grands ensembles : leur configuration ne permet pas à ce jour de distinguer dans les espaces extérieurs, ce qui a trait au public ou au privé, ni les espaces dédiés à la voiture ou au piéton. La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité. La plupart des grands ensembles méritent d'être désenclavés des zones d'activité qui les entourent et d'être desservis autrement que par des rues en boucle ou en cul-de-sac.

■ Façades urbaines : le caractère peu affirmé des structures paysagères de plateau nécessite une grande vigilance quant aux extensions et aux limites des formes construites.
Sur les bords de villes, les questions de façades urbaines, plutôt que de franges urbaines doivent être considérées. L'épaisseur de la limite, la qualité de l'architecture, le rapport aux espaces cultivés et naturels des façades représentent tout autant des enjeux d'usages des espaces extérieurs, que des enjeux de perception et d'image de la ville.

Mise en place d'un réseau de chemins empruntant les lignes de structure naturelle et associant le tracé des talwegs : les nouveaux jardins. La forte présence de vallées en bord de ville, et parfois dans la ville, est un vecteur important de nouvelles typologies de jardins et de continuités des espaces de nature. Ces configurations quelque peu encaissées semblent aussi plus favorables à la promenade que les espaces de plateau plus exposés aux nuisances.

Encourager et accompagner le maintien et l'évolution des paysages ouverts

L'unité présente un caractère ouvert à maintenir. L'agriculture et la richesse des terres de la Plaine de France sont essentielles à encourager. Ce sont elles en effet qui permettent les dégagements visuels. On veillera, par exemple, à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Certains secteurs de vallée ou au bord de la Francilienne sont aujourd'hui trop morcelés pour continuer à être exploités en grande culture mais conservent de grandes qualités en tant qu'espaces ouverts.
Des « enveloppes paysagères » constituées par les bords des vallées sont malgré tout identifiables. Elles peuvent en partie commander les limites éventuelles des développements et des formes urbaines et permettent de les inscrire dans une organisation identifiée. Le paysage pourrait être enrichi par des valorisations plus variées. Les vergers, les cultures florales ou horticoles mais aussi des prairies sont autant de variations envisageables, en particulier à l'approche des agglomérations où elles retrouveraient la position des anciennes couronnes d'hortus, s'inscrivant dans une articulation très riche entre bâti et cultures et permettant d'envisager des circuits courts de commercialisation.

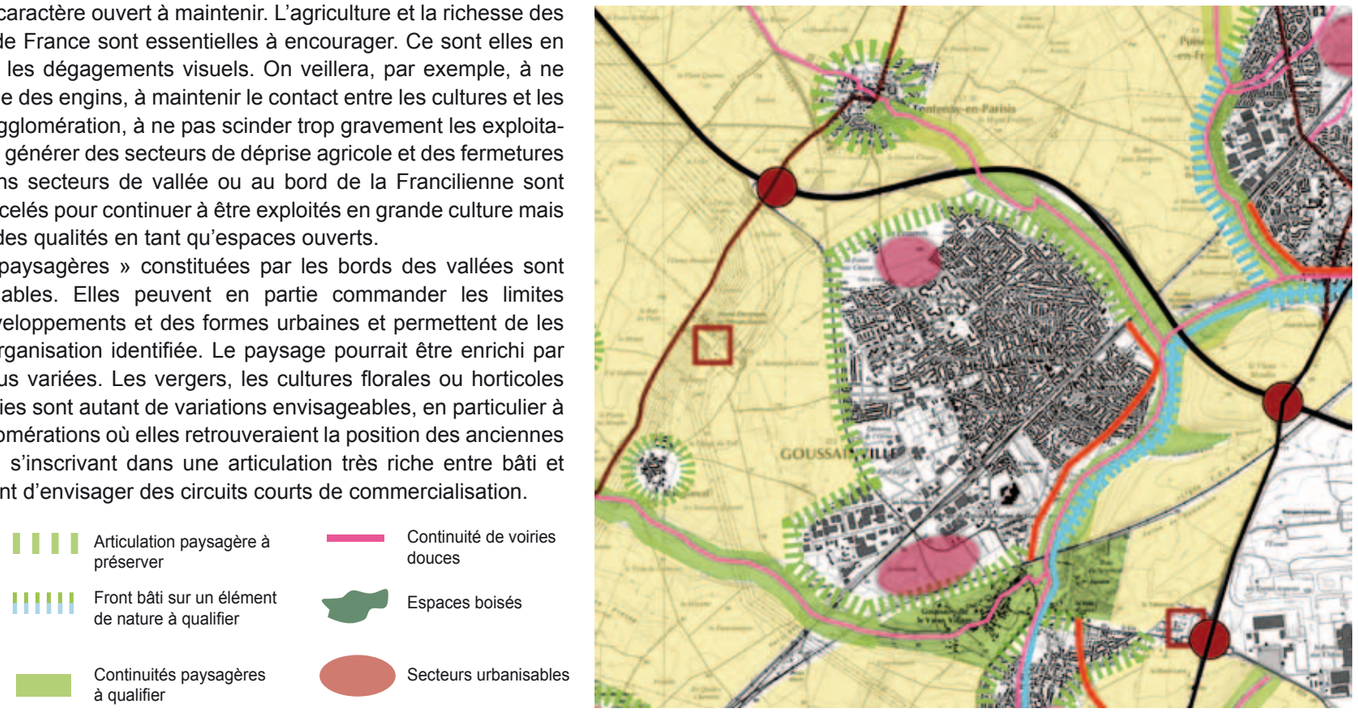

Malgré les coupures occasionnées par les réseaux, les continuités de vallons permettent d'envisager des liens assumés entre Goussainville et Fontenay-en-Parisis, entre Louvres et le village de Puiseux-en-France, ou la mise en réseau du Thillay avec Roissy-en-France et Bouqueval.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire- aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). Gonesse qui s'est développée de part et d'autre du Croult est en mesure de valoriser et de mettre en réseau un certain nombre d'espaces publics en cœur de ville. Au Thillay, la promenade du Lac permet d'offrir un cadre urbain attachant dans une nappe pavillonnaire « incertaine » (peu variée, uniformisante). Dans les nappes pavillonnaires de Goussainville, Louvres et Fosses, un certain nombre de continuités vertes ou d'espaces enherbés liés à des bassins d'infiltrations suggèrent des espaces publics potentiels.

Dans la continuité des espaces publics urbains, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Le tracé de ces chemins permet le plus souvent de relier les unités urbaines entre elles.

Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à renforcer. Les bandes enherbées, les bassins d'infiltration sont ici également une occasion de traiter le paysage.

La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics peut contribuer à l'animation du paysage (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets des crues liées à l'imperméabilisation des sols.

Les autres éléments naturels, ourlets boisés et forêts, marais, pelouses calcaires issues des déblais de constructions, etc. sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser : les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers. Certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture, ne serait-ce que visuelle, au public.

Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.
Les aménagements fonctionnels le long du Croult, qu'ils soient liés aux installations de stockage de déchets inertes, aux infrastructures, à la gestion des crues, ou aux activités de ball-traps ont manqué jusqu'alors l'occasion de mettre en réseau ville et campagne. Ils représentent pourtant d'importants ouvrages qui interrogent tout autant l'idée de nature portée par l'agriculture que le cadre de vie des habitants.

Les bassins de rétention enherbés au fond des vallons qui ceinturent Louvres, sont des réponses partielles au rapport qui peut s'instituer entre la ville et les champs.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

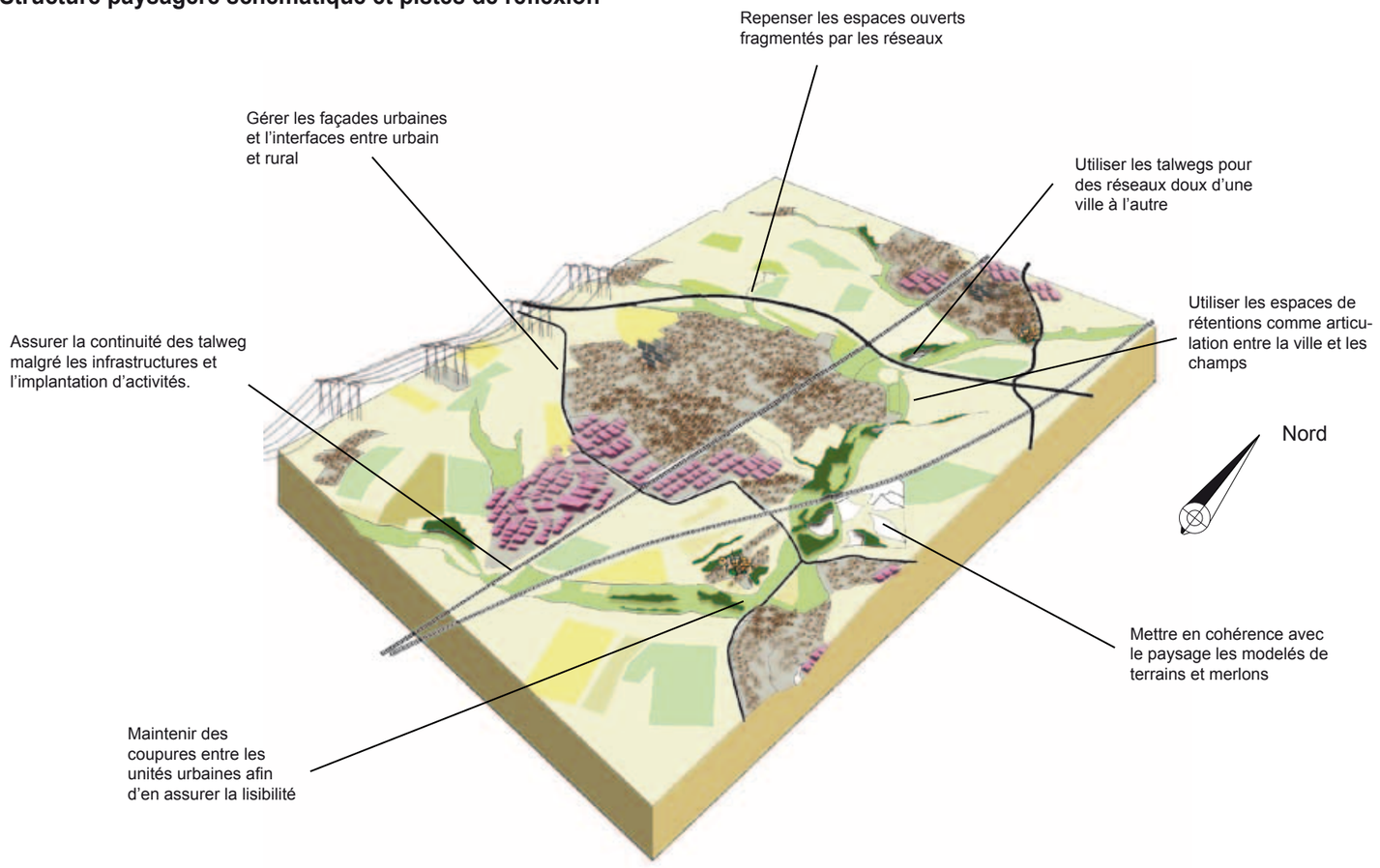

Repenser les infrastructures comme éléments de couture urbaine

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins. Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques.
Le motif des plantations d'alignements le long des voies est particulièrement efficient dans les secteurs de plateaux où il offre aux usagers un cadre agréable à la route, de l'ombre en été, et un premier plan qui valorise le dégagement des cultures. Vus de l'extérieur, les alignements offrent à la fois la beauté des arbres qui se sont développés sans contraintes de volume et forment des motifs qui renforcent la lisibilité du territoire.

Les routes les plus récentes, y compris les déviations, peuvent faire l'objet de tels traitements. Une position des routes proche du terrain naturel favorise l'intégration au paysage et permet d'envisager des alignements jouant leur rôle d'axe de paysage. Les travaux de plantations d'alignement, le long des voies sont à encourager et à intégrer dans le budget des infrastructures nouvelles.
La voiture et les équipements extérieurs qui lui sont dédiés (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marchés, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation, mais comme éléments de territoire et de développement, associées aux espaces dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités.

L'orientation, l'agencement des infrastructures, les gares sont à l'origine de cette unité de paysage. Si les gares ont favorisé un développement urbain en chapelet, la RD 317 favorise aujourd'hui un développement linéaire et continu au risque d'occulter toute la compréhension du contexte de l'unité dans la plaine.

Les infrastructures franchissent les vallées sans précaution. Les remblais qui entravent alors la continuité des vallons s'avèrent en partie responsables du morcellement des territoires et des difficultés de gestion et de fréquentation qui en découlent (difficultés d'exploitation agricole, enfrichement des vallons relégués, disparition du réseau secondaire, occupation illicite, recépage régulier des acacias sur les talus, nécessité d'ouvrages de rétention et de busage…). Le fossé de Gallais au nord de Goussainville et le vallon de Bouqueval au sud, sont deux secteurs fortement touchés par le morcellement des infrastructures. Leur configuration vis-à-vis des structures paysagères de vallées peut aussi bien créer des coupures et des occultations qu'être source d'enrichissement.

L'importance régionale, voire nationale, de ces ouvrages ne peut se passer d'une réflexion à l'échelle locale (intercommunale) afin de porter ces infrastructures au bénéfice de tous. Le remembrement des parcelles agricoles et des chemins d'exploitation, l'emprise et l'emplacement des échangeurs ou des franchissements de voiries douces engagent tout autant la cohérence du développement local que la pertinence du paysage traversé.

Particularité du secteur de Fosses - Survilliers

Au Nord de l'unité, la proximité avec l'axe constitué par l'A 1 a institué une dynamique territoriale spécifique. L'agglomérat constitué par Fosses, Survilliers et Saint-Witz représente aujourd'hui un enjeu de territoire et de paysage unique. Ce secteur d'urbanisation en limite administrative de l'Oise et de l'Ile-de-France, est susceptible d'organiser, par sa position de seuil, la bascule d'un territoire à l'autre. Cette situation de porte départementale est concrétisée (rendue lisible) sur l'A 1 par la présence des enseignes lumineuses et d'un restaurant en pont au dessus de l'autoroute. Le renforcement de l'image de porte, autant sur la RD 317 que sur l'autoroute A 1, constitue l'enjeu principal de ce secteur de développement. Cette porte, en position de balcon sur la très belle déclivité de la vallée de la Thève et les horizons Picards ordonne une ouverture sur des paysages beaucoup moins construits, que l'aménagement de la RD 317 gagnerait à révéler tel un seuil panoramique de premier plan.

Carte des enjeux

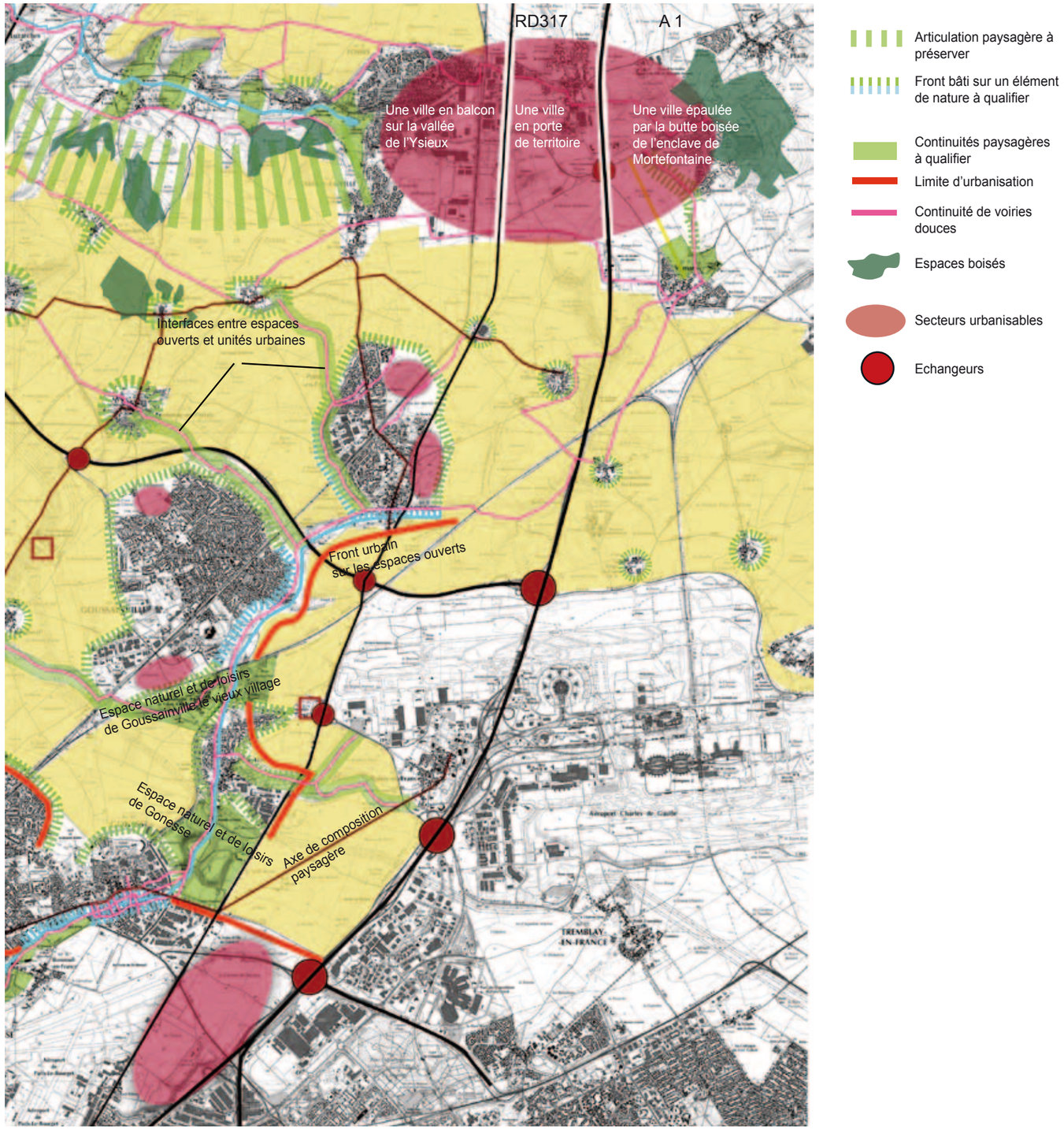

PORTRAIT DES PAYSAGES DU VAL D'OISE

PLAINES URBANISÉES

VALLÉE DE MONTMORENCY
BUTTES DU PARISIS-VALLÉE DE LA SEINE
SARCELLES-PETIT ROSNE
PLAINE DE ROISSY-EN-FRANCE, AXE DE L'A1 ET DES AÉROPORTS

Dans la continuité de Paris, ces territoires présentent une urbanisation ininterrompue, balisée par les horizons des buttes de Montmorency et du Parisis. Une ancienne structure territoriale (proche de ce que l'on trouve aujourd'hui dans le Vexin et souvent représentée par les peintres impressionnistes) voyait les villages ponctuer les rebords des reliefs ou les berges de la Seine. L'essor urbain – depuis la fin du XIXe siècle et l'apparition du chemin de fer – n'a pas substitué une ville plus dense aux anciens villages mais s'est déroulé par ajouts successifs. Vastes étendues pavillonnaires, ZUP, zones industrielles et centres commerciaux tous coupés d'infrastructures plus ou moins étanches, recouvrent aujourd'hui ces territoires dans une vaste juxtaposition aux structures peu compréhensibles.

Les enjeux de paysage sont ici principalement ceux du renouvellement urbain et des espaces publics. Ils consistent à mieux valoriser et coordonner les espaces de nature encore présents, en particulier les rebords des buttes et les berges de la Seine, à redonner force aux structures territoriales lisibles, comme la chaussée Jules César, à compenser les effets de coupure et de relégation produits par les infrastructures. Ces espaces urbanisés par ajouts successifs doivent aujourd'hui se développer sur eux-mêmes pour se constituer en paysages urbains cohérents et agréables à vivre grâce à des opérations de renouvellement urbain en partie amorcées dans les programmes « ANRU » et aux pôles gare.

VALLÉE DE MONTMORENCY

Sur cette vue, les paysages résultent d'un assemblage hétéroclite de typologies urbaines et architecturales. Les séquences d'habitat pavillonnaire en meulière, plus particulièrement présents au pourtour des gares, procurent un attachement qui fonde l'identité de la vallée.

Entre deux buttes témoins proches de six kilomètres seulement, le fond de vallée urbain, surtout pavillonnaire d'où émergent ponctuellement les silhouettes de grands ensembles, conserve un cadre de vie privilégié à quelques minutes de Paris. Une charpente naturelle très forte et des horizons boisés cadrent très fortement l'espace. La proximité de grands espaces forestiers et de quelques lieux singuliers porteurs d'images mentales fortes, rappellent les qualités anciennes de ces espaces autrefois voués principalement à l'agriculture, la villégiature, la littérature et aux loisirs. Ces lieux singuliers et emblématiques au cœur de la vallée, comme la plaine du Plessis-Bouchard et les autres ouvertures de moindre échelle, pourraient servir de support pour une meilleure articulation des tissus urbains avec le paysage.

- **Un territoire orienté et enchâssé entre deux buttes boisées**
- **Une unité urbanisée dans sa quasi-totalité**
- **Des ouvertures et des points de vue, vecteurs de compréhension de l'unité**

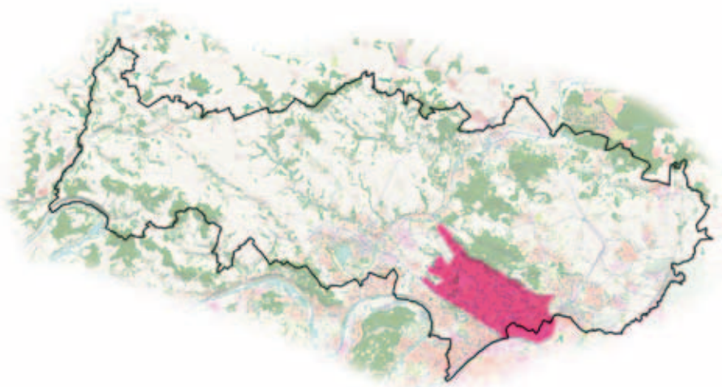

Limites et voisinage

En continuité de l'agglomération parisienne, l'unité de paysages de la vallée de Montmorency est encadrée au nord-est par les buttes de Montmorency et au sud-ouest par celles du Parisis.

- Du coté du massif de Montmorency, la ligne de crête boisée sépare assez nettement l'univers urbain de la vallée des espaces forestiers des buttes et vallons de Montmorency, de L'Isle-Adam et de Carnelle. Le vallon du Corbon en amont de Montlignon interrompt localement cette limite en proposant des ambiances de transition entre la vallée urbanisée et la forêt domaniale.
- Plus à l'ouest, les limites avec la vallée de l'Oise se situent aux abords de la RN 184, un peu au-delà de Frépillon, installé en contrebas de l'extrémité ouest de la butte de Montmorency.
- A l'ouest, il n'existe pas de frontière franche en direction de la vallée de l'Oise. Le front urbain trace une limite provisoire avec les champs des Plaines de Pierrelaye et Bessancourt. Sur cette ligne mouvante, quelques boisements renforcent la distinction entre la vallée de Montmorency et la plaine.
- Vers le Parisis, même si l'autoroute A 15 construit à la rupture de pente marque une barrière physique et visuelle très forte, c'est bien tout le versant nord de la butte et jusqu'à sa crête boisée qui appartient à l'univers de la vallée de Montmorency.
- Vers l'extrémité nord-est de l'unité, un petit col entre la butte Pinson et la proue de la butte de Montmorency, sépare l'unité de la vallée de celle de Sarcelles-Petit Rosne.
- Enfin, à l'est, à l'exception de la butte Pinson qui émerge de l'horizon urbain, la ville se poursuit au-delà des lignes à haute tension sans interruption ni différenciation jusque dans le département limitrophe de la Seine-Saint-Denis.

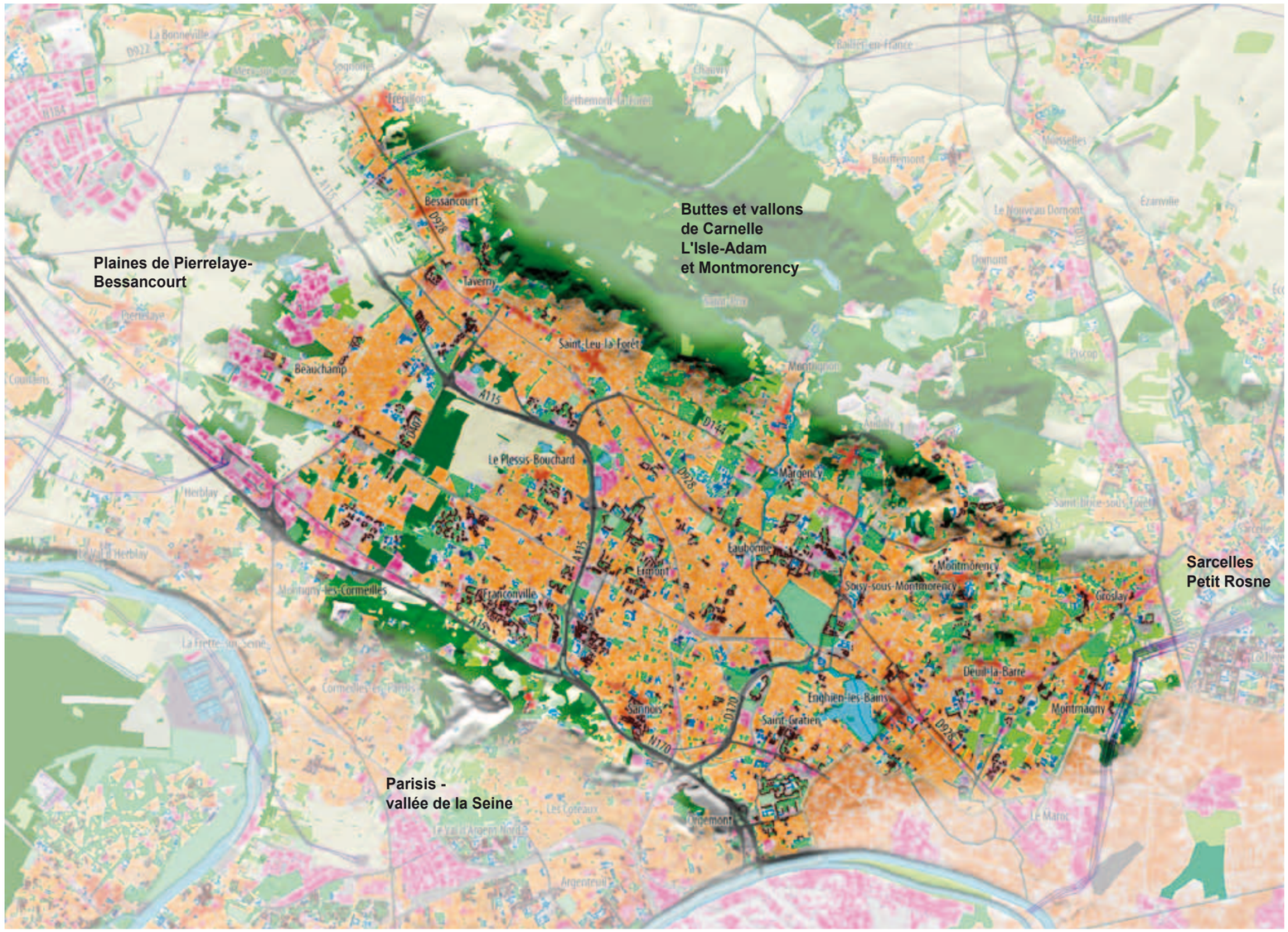

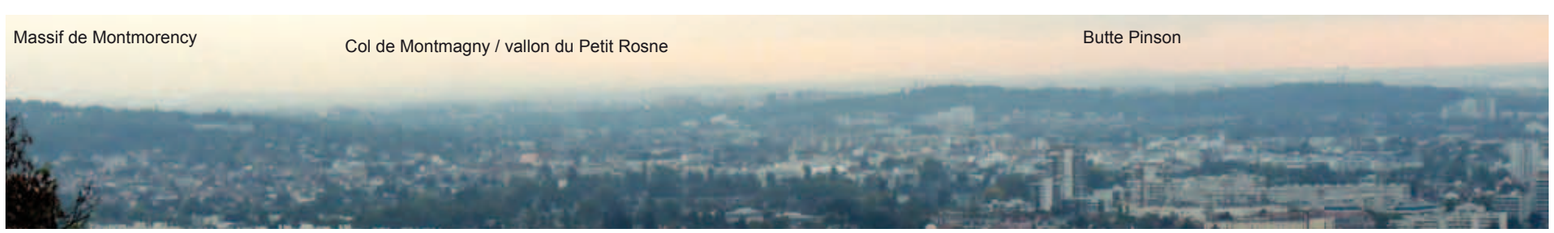

La butte Pinson et le col du vallon de Montmagny marquent la limite avec l'unité de Sarcelles-Petit Rosne et le département de la Seine-Saint-Denis

Charpente naturelle

La vallée de Montmorency n'est pas une vallée à proprement parler. C'est l'alignement des buttes boisées du Parisis et de Montmorency qui, en enchâssant cet espace plan entre deux versants de hauteurs et de pentes équivalentes, éloignés seulement d'environ 6 km, donne l'effet d'une vallée et en constitue la charpente principale.

Entre les deux buttes, le fond de la « vallée » est globalement plat. C'est plutôt un morceau de plateau légèrement déformé par les produits d'érosion des reliefs voisins, trop proches pour laisser le plateau se révéler pleinement, trop lointains pour constituer une véritable vallée. On perçoit cependant une ligne de partage des eaux, perpendiculaire aux reliefs. Celle-ci s'étend de Saint-Leu à Franconville et délimite, de part et d'autre du Plessis-Bouchard, un bassin versant vers la Seine et un autre vers la plaine de Pierrelaye et l'Oise.

Vers le sud-est, une fois passé le vallon de Montlignon qui crée une entaille évasée remarquable dans le versant de la butte de Montmorency, la vallée s'incurve doucement vers le sud jusqu'à la Seine. A partir de là, le promontoire de l'ancien village de Montmorency, le seuil de Montmagny et, plus loin, la butte Pinson viennent rompre l'uniformité du versant sud de la butte en proposant des épisodes plus singuliers. Le lac d'Enghien contribue également à animer cette partie est de la vallée.
Vers l'Oise, la butte de Malmont à laquelle s'adosse le village de Frépillon clôt la séquence des buttes de Montmorency.

Le versant des buttes du Parisis présente un profil assez symétrique et de hauteur comparable à celui des buttes de Montmorency. Les buttes du Parisis se distinguent cependant par un coteau galbé et homogène alors que la butte de Montmorency propose un relief festonné à l'ouest et beaucoup plus complexe à l'est. Les deux contreforts, formés par les buttes de Montmorency et Pinson, organisent un col entre le bassin versant de la Seine et le bassin versant de la vallée du Petit Rosne.

En limite d'unité, la Seine propose des coteaux prononcés et boisés sur le Val-d'Oise, coteaux qui s'amenuisent progressivement jusqu'à rejoindre l'altimétrie des berges à hauteur d'Epinay-sur-Seine dans le département voisin.

Les boisements sont présents sur les versants des deux buttes. Côté Montmorency, la butte accueille des formations forestières denses avec une lisière forestière qui épouse les rebords de reliefs festonnés en haut de coteau, à l'exception de quelques échancrures en pied de coteau. Coté Parisis, les buttes présentent quelques boisements rudéraux à proximité des secteurs les plus fréquentés et des boisements de type chênaie-charmaie plus généreux entre Sannois et Montigny-lès-Cormeilles. Ces boisements sont relativement jeunes, la butte du Parisis ayant été fortement utilisée pendant la Seconde guerre mondiale pour satisfaire les besoins des habitants en bois de chauffe. Le couvert arboré descend aujourd'hui jusqu'en pied de butte donnant ainsi au coteau une belle présence paysagère.
Au centre de la vallée, le bois de Boissy, dans la continuité du Bois Brûlé, un cortège de parcelles boisées insérées dans le tissu urbain, des coulées vertes et de nombreux jardins privés émaillent les paysages urbains.

Sur le versant nord de la butte de Parisis, un certain nombre de vergers se sont progressivement enfrichés (certains d'entre eux ont été réhabilités par l'Agence des espaces verts). Sur le versant sud de la butte de Montmorency, d'autres, plus nombreux, notamment à hauteur de Saint-Prix, résistent encore à l'urbanisation. Il est à noter aussi la présence de vergers aujourd'hui épars dans le vallon de Montmagny et sur les franges de la plaine de Plessis-Bouchard.

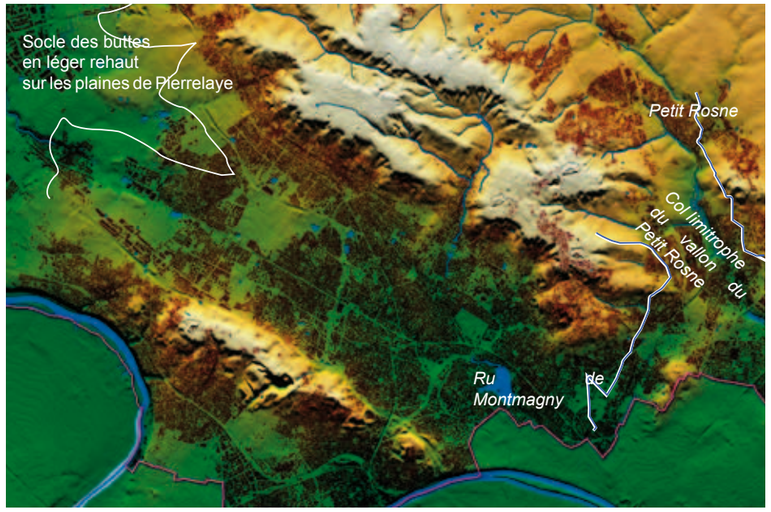

Le coteau de la forêt de Montmorency.
Homogène à l'ouest, entaillé en son centre par le vallon de Montlignon et complexe à l'est.

De nombreux jardins privés associés à des remises boisées émaillent les paysages urbains.

L'unité est enchâssée entre deux charpentes boisées. Les buttes du Parisis (à gauche sur la photo) répondent au massif de Montmorency en partie droite.

Coupe S/N transversale à la vallée

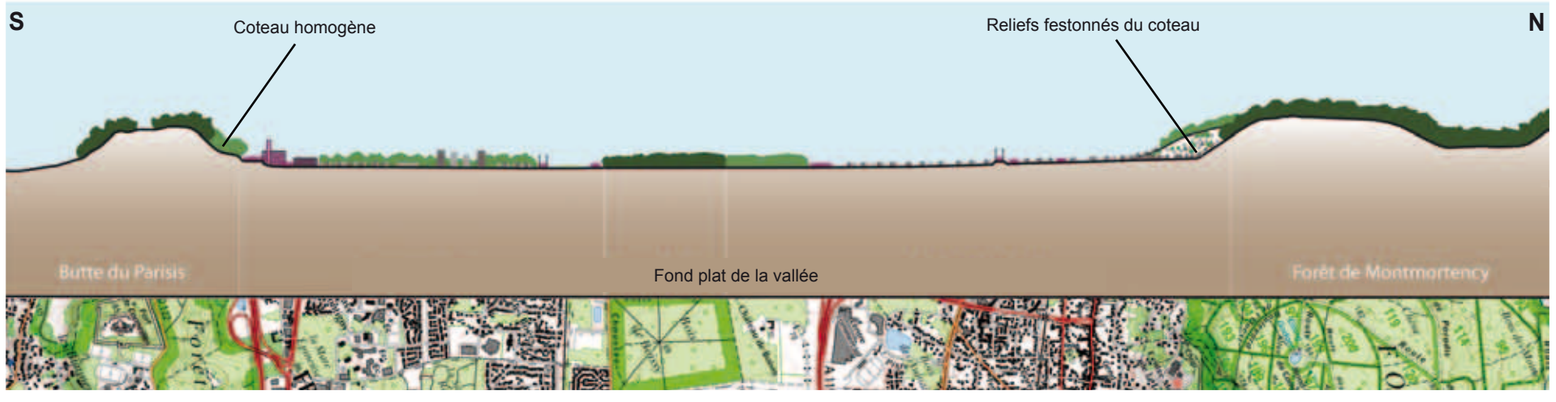

Structures et motifs

Une unité cadrée et orientée par les buttes

Le parallélisme et l'égale importance des buttes témoins, la faible distance qui les sépare (6 km) dessinent un cadre et des situations de vis-à-vis remarquables. Les horizons et la couleur sombre des boisements créent des motifs de paysages très présents. Cet effet de structure est surtout sensible dans les positions hautes. Plus bas, il a tendance à disparaître dans la masse construite.
En formant un véritable corridor, ce double alignement commande également l'orientation générale des flux et de l'urbanisation.

Entre les reliefs du Parisis et Montmorency : un velum urbain traversé par les réseaux

Entre les deux buttes, se déploie un velum pavillonnaire et bas dont se détachent à la fois les silhouettes d'ensembles d'habitat collectif haut (Franconville, Saint-Gratien, Ermont,) et des lieux plus singuliers comme le lac d'Enghien ou les espaces cultivés du Plessis-Bouchard qui sont autant d'ouvertures exceptionnelles dans les paysages très fermés de la nappe urbaine.
Dans cet univers urbain très composite, catalogue de toutes les échelles, typologies et factures architecturales, les éléments émergeants, tel que l'église de Sannois, sont identifiables au même titre qu'un ensemble collectif d'une dizaine d'étages.

L'église de Saint-Prix, pourtant sur le coteau, se détache à peine des paysages construits. Malgré la dominance d'une nappe pavillonnaire basse, les forment construites émergentes n'apparaissent plus comme singulières et peinent à exister comme repères urbains.

L'orientation SE-NW est suivie par les principales infrastructures qui, pour certaines d'entre-elles, constituent des voies de passage et de circulation très anciennes. Ainsi, la RD 14 de Paris à Pontoise constitue l'ancienne route (nationale 14) de Paris à Gisors. La chaussée Jules César, au demeurant non perceptible, et la voie de chemin de fer vers Pontoise occupent le fond de vallée. L'autoroute A 15 emprunte un tracé parallèle en pied de coteau. Au nord de la vallée, le relief du massif de Montmorency s'étoffe en incluant dans ses contreforts la butte du même nom. Cette dernière infléchit l'orientation des réseaux (RD 928 et voie de chemin de fer vers le nord de la vallée de l'Oise en une diagonale de Saint-Denis à Auvers-sur-Oise). La RD 144, en pied de coteau jusqu'à Montlignon, gravit le flanc arrière de la butte de Montmorency pour rejoindre, par delà le col, les territoires de la vallée du Petit Rosne.

Centre de la vallée

1. Buttes boisées parallèles et en vis-à-vis
2. Velum urbain
3. Lieu singulier du Plessis-Bouchard
4. Silhouettes émergentes d'habitat collectif
5. Cloisonnement par des séquences de peupliers
6. RD 14 en pied de coteau
7. Chaussée Jules César, axe de composition au centre de la vallée
8. Inflexion de la RD 928 à hauteur des contrefort de Montmorency
9. RD 144 vers la vallée du Petit Rosne par l'arrière des contreforts de Montmorency

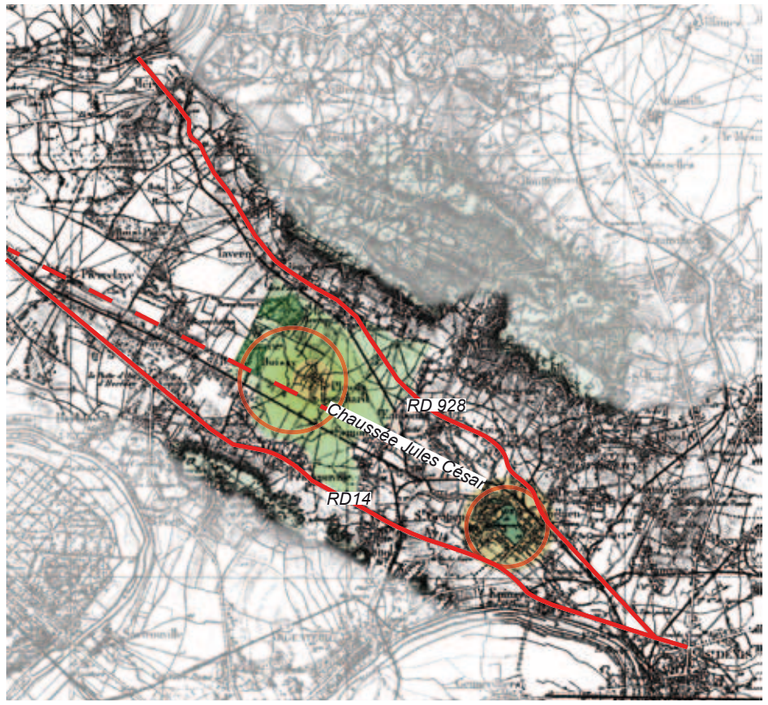

Extrait de la carte d'Etat Major
La disposition des routes en pied de coteau laisse apparaître une structure spécifique au centre de l'unité (Le Plessis-Bouchard et Enghien)

Des implantations et des organisations urbaines différentes d'un coteau à l'autre

Du fait de la situation des infrastructures et de la morphologie des implantations urbaines, les types de couvertures végétales sont assez différents sur chacun des versants des deux buttes.
La butte de Montmorency bénéficie d'une orientation au sud et d'un profil de versant plus diversifié (vallon évasé de Montlignon, relief mouvementé de la partie ouest du coteau…). Elle voit l'urbanisation, notamment à l'est du vallon de Montlignon, remonter assez haut sur le coteau pour parfois l'enjamber et investir le plateau (Hauts de Montmorency - Andilly). A l'ouest du ru du Corbon, de Saint-Prix à Bessancourt, le coteau est beaucoup plus régulier et sa pente accentuée. L'organisation des villages se fait plus linéaire en pied de coteau, le long de la RD 928, axe construit au début du XIXe siècle créant des villages-rues relativement récents (Saint-Leu, Taverny) et dont les extensions gravissent le coteau.

Bessancourt

Bessancourt présente également une organisation urbaine linéaire mais, contrairement à Saint-Leu et Taverny, le village s'est développé le long d'une voie perpendiculaire aux courbes de niveau, dans le creux d'un feston de relief, en remontant assez profondément dans le massif. Du fait de cette position topographique, Bessancourt entretient un rapport très étroit avec la plaine de Pierrelaye.

Saint-Prix

Survivance de la culture de la vigne et des arbres fruitiers qui, jusqu'à la fin du XIXe siècle, couvrait une partie très importante du coteau sud de la butte de Montmorency, les vergers de Saint Prix occupent aujourd'hui un petit coteau qui s'incline d'une part vers le vallon de Montlignon et, d'autre part, vers la vallée de Montmorency.

Montlignon

Le village épouse le fond du vallon à la fois forestier et urbain du Corbon. Les églises de Saint-Prix et d'Andilly se situent de chaque coté de l'embouchure du vallon.

Coupe élévation longitudinale sur le coteau nord de l'unité

A flanc de coteau, l'église de Taverny émerge des lisières forestières. Son identification reste difficile dans un contexte urbain marqué par un vocabulaire routier.

Le vallon de Montlignon depuis les buttes du Parisis

Les hauts de Montmorency

Les pieds de buttes du Parisis sont largement structurés par le faisceau formé par la RD 14 et l'A 15. Cette dernière semble créer un socle aux buttes du Parisis. Cet épaulement particulier engage paradoxalement une coupure, notamment à hauteur de Sannois entre les unités urbaines et leur rapport aux versants des buttes. Le mur antibruit et l'infrastructure infranchissable empêchent tout contact entre la lisière forestière et la vallée et imposent ainsi un arrêt franc de l'urbanisation en bordure d'autoroute (Sannois, Montigny-lès-Cormeilles).Sur le lieu dit Les Monts Frais sur la commune de Franconville, la récente zone d'activité au sud de l'A 15 déroge à ce principe et amorce un développement préjudiciable à la lecture de la butte du Parisis. Le versant et les buttes d'Orgemont et du Parisis elles-mêmes sont inhabités.

L'urbanisation des flancs de buttes est organisée autour du passage de routes de pieds de coteau. La nationale 14, ancien axe reliant Saint-Denis à Pontoise, dont le tracé épouse le pied de coteau des buttes de Parisis et le long de laquelle s'égrènent les centres de Saint-Gratien, Sannois et de Franconville (dont les extensions se décalent un peu plus au centre de la vallée) est dans la ville actuelle un axe urbain clairement identifiable.

Dans une moindre mesure, la RD 928, ancien axe reliant Saint-Denis à Auvers opère pareillement à hauteur de Saint-Leu, Taverny, Bessancourt.

Au centre de la vallée, la juxtaposition d'îlots urbains avec des façades à l'alignement sur rue, d'emprises foncières affectées à des immeubles d'habitat collectif et d' habitat pavillonnaire qui privilégie une implantation en centre de parcelle fabrique des paysages urbains marquées par le caractère composite de leur organisation. Quelques immeubles de rapport du début du XXe siècle, érigés au carrefour des axes anciens témoignent d'une volonté antérieure à l'étalement pavillonnaire d'ériger une ville « consolidée ». Enghien, à l'entrée de la vallée depuis Paris est une entité urbaine spécifique.
Au contact de la plaine de Pierrelaye, les bords de la nappe urbaine à l'ouest de la vallée accueillent essentiellement des surfaces commerciales et d'activités.

Le passage de l'A 15 à flanc de coteau est tout à la fois en terrasse potentielle sur la vallée de Montmorency occultée par le mur anti-bruit, qu'en coupure de la structure des villages anciens. Leur relation au coteau est contrariée.

Vue depuis Franconville sur les buttes du Parisis qui accapare le regard en proposant une image forte sur le front boisé. Vue de loin, l'autoroute semble se glisser dans le paysage du pied de butte.

Les buttes boisées du Parisis : rue en impasse sur l'A 15 caractéristique d'un délaissé urbain (vétusté des habitations et espaces publics laissés à l'abandon).

Le Quai des Marques entre l'A 15 et la RD 14 est accessible directement depuis les deux infrastructures.

Des lieux singuliers du coté de la butte de Montmorency : la butte du village de Montmorency et le vallon de Montmagny

La butte de Montmorency, depuis longtemps urbanisée, est une sorte d'oppidum qui s'avance assez profondément sur la vallée. En position de sentinelle, elle est également à l'articulation du vallon du Petit Rosne plus au nord.
L'enroulement de vallons (petit vallon des Harras et du vallon de Montmagny) autour de la butte confère à cette figure topographique une dimension complexe, presque secrète et « mystérieuse ».

Les villages, accrochés au flanc sud de la colline de Montmorency sont organisés en trois niveaux de terrasses. Le plus élevé correspondant à une extension du village ancien de Montmorency vers les lisères forestières, s'élève à 170 m et offre des vues exceptionnelles, cadrées par le gabarit des rues, sur Paris et la vallée.
Le niveau intermédiaire à 130 m environ est occupé par le village ancien.
A 70 m, les trames urbaines de Deuil-la Barre et Groslay, témoignent de l'identité ancienne de ces villages positionnés en surplomb du vallon de Montmagny.

Le vallon de Montmagny orienté nord/sud, met en relation tout le pan de ce territoire avec la Seine. Des vergers enclavés, des jardins familiaux et des friches, composent le vallon entre la butte Pinson et la butte de Montmorency.

Il existe une extrême intelligence des structures urbaines avec la géographie des lieux. La trame urbaine circulaire de Montmorency se cale savamment sur la topographie de la butte.
La trame urbaine de Deuil-la-Barre avec une rue haute et une rue basse met en évidence son implantation en terrasse à flanc de coteau de Montmorency.
La trame urbaine de Groslay surligne les rebords du contrefort les plus orientaux du massif de Montmorency et fait figure de proue sur le vallon de Montmagny.
La résonance initiale entre structure urbaine et charpente naturelle est parfois peu perceptible *in situ.*

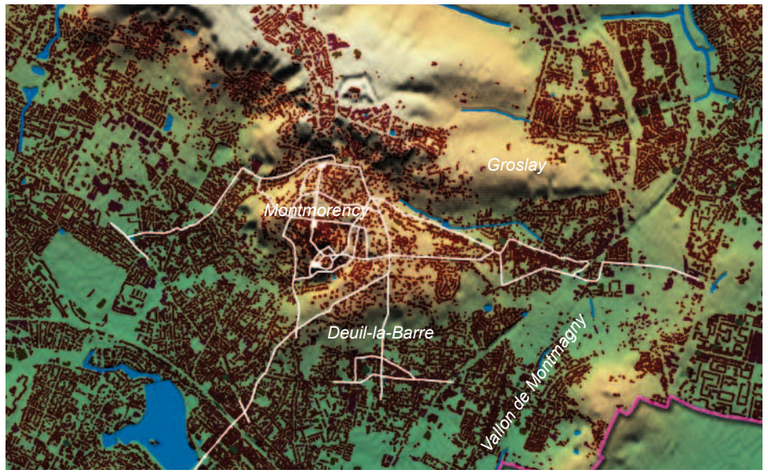

La structure urbaine de Montmorency, s'articule très nettement avec les unités urbaines de Groslay et Deuil-la-Barre, elles-mêmes en rapport avec le vallon de Montmagny.

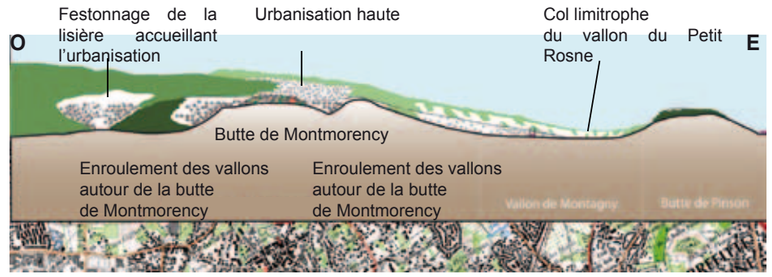

Coupe élévation sur le vallon de Montmagny, entre la butte de Montmorency et la Butte Pinson.

A Montmorency, depuis l'espace public, les rues ouvrent des vues aux quatre points cardinaux.

Cachée derrière ses contreforts topographiques, Montmorency est difficilement visible.

Vers la vallée de la Seine depuis les espaces publics de Montmorency.

Deuil-la-Barre appuyée sur les contreforts de Montmorency depuis les vergers et jardins familiaux du vallon de Montmagny.

Des lieux singuliers du coté de la butte du Parisis : les continuités vertes de Franconville

Remises boisées et parcs urbains caractérisent le secteur urbanisé de Franconville. Les composantes essentielles de la partie occidentale de la vallée sont la quantité et la qualité des éléments de nature urbaine et la forte présence arborée liée aux boisements de la plaine de Pierrelaye (Bois Brûlé). Plusieurs éléments, chacun opérant ici comme des motifs de paysage, organisent une trame verte : le Bois de Boissy associé à un ensemble de remises boisées urbaines ; l'ouverture cultivée du Plessis-Bouchard prolongée au sud par un grand parc urbain et résidentiel de nature libre ; la strate arborée des cités riveraines ; la strate végétale des grands axes transversaux ; la continuité d'espaces verts autour de la voie ferrée ; la coulée verte de Franconville à Montigny-lès-Cormeilles.

Cette trame verte tisse des continuités paysagères transversales entre le centre de l'unité et les buttes du Parisis et des continuités avec les paysages des plaines de Pierrelaye.

Les lieux singuliers du centre de la vallée : la plaine du Plessis-Bouchard et le Bois de Boissy à Montigny-lès-Cormeilles

Dans le prolongement des continuités vertes de Franconville, la plaine du Plessis-Bouchard ordonne, au centre de l'unité, un rapport singulier avec les deux buttes. Appuyée sur la chaussée Jules César, la plaine crée une ouverture cultivée, enclavée dans les tissus urbains et offre des perspectives en miroir vers les buttes de Montmorency et du Parisis. Comme la pièce d'eau du Lac d'Enghien, les vues sur la structure paysagère constituée par le face à face des buttes ont ici une dimension géographique surprenante qui permet de saisir la logique de la charpente naturelle au milieu de la ville.
Le Bois de Boissy dont la présence du château atteste son caractère patrimonial est un élément boisé central parmi une mosaïque de remises boisées.

Le lac et la ville d'Enghien-les-Bains

Le ru du Corbon, depuis le massif de Montmorency, alimente le lac d'Enghien dont la création remonte au XIe siècle. Il traverse ensuite la pièce d'eau sous le nom de « ru d'Enghien » puis continue son parcours, caché au creux du vallon de Montmagny jusqu'à la Seine. Porte d'entrée de la vallée, la ville d'Enghien-les-Bains est construite autour de son lac située au centre géographique de la commune. La pièce d'eau, les sources sulfureuses qui assurent sa vocation thermale, l'architecture éclectique du milieu du XIXe siècle et à proximité de l'hippodrome, construisent un des rares paysages aux évocations de voyages.

Si les aménagements quelques peu fastueux, liés à l'identité thermale de la ville d'Enghien, attestent de la conscience d'un lieu exceptionnel, les franges urbaines du Plessis-Bouchard ne bénéficient d'aucun traitement en correspondance avec l'identité de cet espace tout aussi majeur à l'échelle de la vallée de Montmorency.

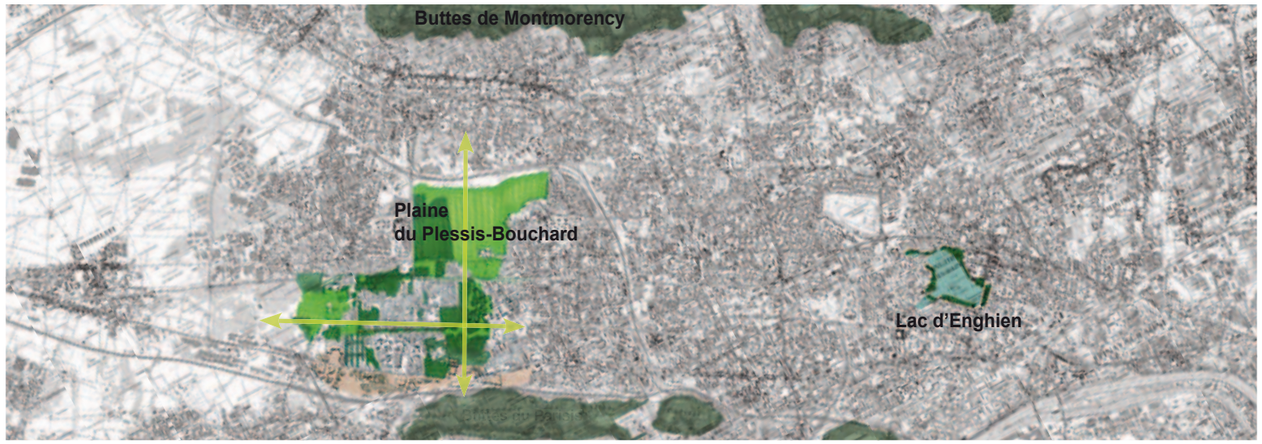

Le Plessis-Bouchard et le lac d'Enghien, par les ouvertures qu'ils proposent sont des lieux singuliers du centre de la vallée.

Le parc urbain de Franconville tempère les masses imposantes des immeubles collectifs.

L'ouverture du lac d'Enghien donne à voir le massif de Montmorency à l'arrière plan. L'attention accordée au mobilier urbain accentue les sensations d'être ailleurs que dans une banlieue indifférenciée.

Les buttes du Parisis depuis le Plessis-Bouchard

A Montigny-lès-Cormeilles, le cimetière se loge dans une remise boisée

A Montigny-lès-Cormeilles, des alignements de platanes confortent le quadrillage de la trame urbaine d'un lotissement du début du siècle dernier.

Conditions de perception

Les versants des deux buttes sont en vis-à-vis. Elles sont perceptibles depuis toute la vallée si l'on se situe à un point suffisamment haut pour surplomber les constructions.

Le paysage des infrastructures

L'autoroute A 15, malgré sa position en surplomb, à la rupture de pente de la butte du Parisis, ne ménage que de rares vues sur le coteau de Montmorency. Celles-ci sont par ailleurs souvent obstruées par les murs antibruit. Quelques échappées visuelles fugaces sont possibles à la hauteur des échangeurs.
L'ouvrage de l'A 15 qui vient se poser en tangence du pied de coteau semble « socler » la butte du Parisis. L'intelligence de ce tracé avec la géographie est manifeste.
Les axes transversaux et notamment la RD 407, dont le profil large découpe dans le paysage construit de larges brèches, organisent des perspectives d'une butte à l'autre. La perception des fronts arborés en fond de scène sont des éléments particulièrement attachants. Ces routes initient des continuités vertes soulignées par le traitement paysager des bords de voies, mais elles constituent des paysages autonomes dans lesquels on se rend peu compte que l'on traverse des territoires très urbanisés.

Les centres des villes anciennes apparaissent dans la vallée de Montmorency, comme des séquences urbaines plus denses. Les centres urbains d'époques différentes qui caractérisent l'urbanisme linéaire de la RD 14, permettent difficilement une compréhension des structures urbaines. L'imbrication des typologies urbaines (pavillonnaire, grands ensembles, quartiers faubouriens, villages anciens), autant que l'addition des styles et des genres architecturaux (villa balnéaire, pavillon de meulière, habitat ouvrier, immeuble de rapport, barres ou tours etc.) concourt à former des paysages hétéroclites riches de leur particularisme (patrimoine ancien, secteur résidentiel calme ou commercial dynamique...). Cet hétéroclisme est particulièrement sensible dans les territoires urbanisés plus tardivement entre la RD 14 et la RD 928, (à l'exception d'Enghien, Beauchamp et Plessis-Bouchard). Le sentiment d'immersion, de perte de repères y est particulièrement marquant.
La compréhension de ce qui peut encore « faire lieu » (endroit qui permet de savoir où l'on est) est possible depuis l'intérieur des unités urbaines anciennes. Cette compréhension est initiée par l'espace public et par le rapport qu'il entretient avec le socle physique. Il existe ainsi à Montmorency, Montigny-lès-Cormeilles et Saint-Prix des espaces publics remarquables de qualité géographique.

A Montmorency, l'espace public propose des vues aux quatre points cardinaux. La sensation d'être au-dessus du contexte urbain est surprenante, Notamment quand son regard se porte jusqu'à Cergy-Pontoise, l'observateur comprend que ce village perché est en situation de guet sur toute la vallée de Montmorency. A Montigny-lès-Cormeilles, l'espace public propose des vues tangentielles jusqu'à l'Oise, enjambant la plaine de Pierrelaye et des vues frontales sur le massif de Montmorency que l'on voit s'incliner dans la vallée de l'Oise.

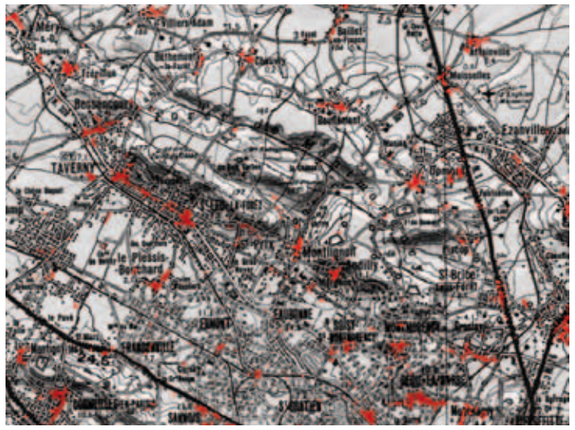

Les éléments de centralités anciennes (en rouge sur la carte de 1955) n'agissent plus comme des repères depuis que la nappe urbaine a investi les espaces ouverts. Ils sont peu repérables dans l'espace physique.

A Saint-Prix La place, terrasse basse d'une suite d'espaces publics s'échelonnant jusqu'au cimetière est le point d'orgue d'une composition qui a su profité de son extraordinaire position en rebord de relief. Cet espace public, en promontoire sur la vallée propose des vues frontales jusqu'aux buttes de Parisis et au-delà jusqu'à la Défense. Son aménagement surligne son identité de balcon panoramique.

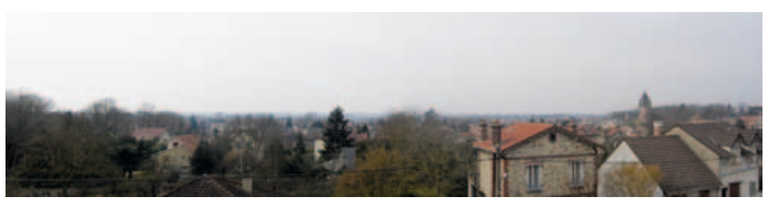

Depuis les hauteurs de Bessancourt, le regard passe au-dessus de la nappe urbaine et permet des points de vue sur les horizons

A Montigny-lès-Cormeilles, l'espace public propose des vues tangentielles jusqu'à l'Oise, et des vues frontales sur le massif de Montmorency que l'on voit s'incliner dans la vallée de l'Oise.

A Montmorency, les espaces publics sont orientés et positionnés de manière à révéler l'existence de la vallée au-delà des constructions.

Depuis l'A 15 dans les plaines de Pierrelaye, la silhouette singulière de l'extrémité ouest des buttes du Parisis est perceptible par le large dégagement qu'autorise le gabarit autoroutier.

Dynamique des structures et des motifs

Le faisceau des réseaux, processus d'évolution urbaine

Malgré leur existence très ancienne dans la vallée, les routes et la voie de chemin de fer ne semblent pas avoir systématiquement générés d'implantation de villages. Ainsi, dans l'espace de l'unité, l'axe de la RD 14 n'accueille, entre Saint-Denis et Pontoise, que le village de Franconville à la fin du XVIIIe siècle.

Il en est de même de la chaussée Jules César sur laquelle on ne repère que le village d'Ermont. En revanche, plus près de Paris, au sud-est de la butte de Montmorency et du vallon du Corbon, indépendamment semble-t-il de l'orientation des buttes, mais en lien direct avec les mouvements du relief, un réseau serré de villages est attesté dès le XVIIIe siècle (Montmagny, Deuil-la-Barre, Saint-Gratien, Soisy, Montmorency, Groslay). On constate ainsi une urbanisation plutôt centrée au nord-est de l'unité, autour de la butte de Montmorency (villages de pied de butte et Enghien ; villages en terrasse comme Deuil-la-Barre et Groslay ; villages de fond de vallon).

L'urbanisation de la vallée de Montmorency au cours du XIXe siècle privilégie une organisation linéaire attachée au deux routes de pied coteau que sont la RD 14 vers Pontoise et la RD 928 vers Auvers-sur-Oise, à l'exception d'Ermont et Franconville.

La croissance de l'agglomération parisienne et le type d'urbanisation anarchique et pavillonnaire à partir de la fin du XIXe siècle a produit un phénomène de remplissage des espaces libres entre les unités urbaines avec une facilité plus grande dans le fond de vallée. Dès le XIXe siècle puis au début du XXe siècle, de grands « lotissements » de pavillons en meulière autour des pôles gares constituent des séquences urbaines bien identifiables de par leur typologie tant urbaine qu'architecturale.
Ils participent du patrimoine identitaire de la vallée et peuvent être compris comme des motifs urbains.
La carte de 1955 montre ainsi un premier étalement du tissu pavillonnaire à partir des villages. Les emprises urbanisées sont déjà très importantes par rapport aux emprises cultivées. A l'exception de Franconville, Ermont, Saint-Gratien et Sannois, les grands ensembles d'habitat collectif se sont déportés des centres anciens pour privilégier une situation plus proche de la desserte ferroviaire.

Ces trois dernières décennies, les emprises urbanisées ont concerné principalement un cortège d'enclaves agricoles dont notamment les vergers de Montmagny et de Saint-Prix.

Une des problématiques actuelles de la vallée de Montmorency est liée à l'impact des grandes infrastructures sur les paysages urbains. Les ouvrages en viaduc de l'A 115 permettent une continuité de la trame urbaine au sol particulièrement appréciable. Des échangeurs assurent des connections avec la trame urbaine.
Par ailleurs, voie ferrée et A 15 génèrent des délaissés urbains et des voies en impasse certains mais peu nombreux.
Les dynamiques et réflexions actuelles se rapportent aux espaces publics en capacité d'organiser la traversée sereine du réseau ferré, point d'ancrage de nouvelles centralités. Les gares en constituent aujourd'hui l'enjeu majeur.
Ces dynamiques urbaines de la vallée de Montmorency impliquent des réflexions qui dépassent les stricts périmètres administratifs des communes.

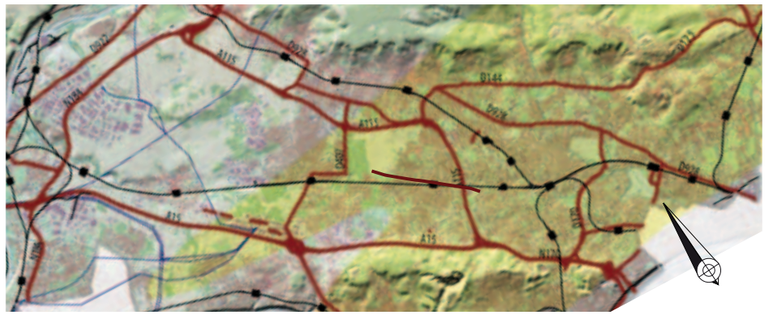

L'orientation armoricaine des réseaux dans la vallée de montmorency apparaît sur cet extrait des réseaux majeurs du Val-d'Oise.

Les dynamiques de développement des zones d'activités sont majoritairement circonscrites dans un territoire compris entre l'A 15 et la RD 14, à partir de Franconville. Au-delà de la zone commerciale classique, attenante à la RD14, se lit une volonté d'organiser un paysage commercial contemporain en relation directe avec l'autoroute. Une bande urbanisée de grande dimension accueillant de grandes enseignes, longe l'A 115 en créant une façade en appui sur la vallée. De manière anecdotique l'architecture de facture contemporaine introduit un rapport franc au paysage et propose des points de vues qui surplombent la nappe urbaine. Pour autant, cette qualité n'est pas toujours homogène. Ainsi, le nouveau bâtiment IKEA s'interpose comme un bloc entre la ville et la butte du Parisis et le développement actuel d'une zone d'activité sur le versant nord de la butte de Cormeilles, sur la commune de Franconville participe à miter l'espace naturel du versant nord de la butte.
Ces inserts d'éléments de modernité dans un tissu ancien, sont en relation étroite avec les réseaux (Quai des Marques et gares).

Le passage de l'A 115 en viaduc dans la nappe urbaine, n'entrave pas la trame urbaine du réseau secondaire. Dans une certaine mesure, elle constitue un repère, dans le velum urbain en cours de densification.

Le passage du réseau ferré à niveau dans la nappe urbaine constitue une fracture importante du tissu urbain.

L'esplanade du Quai des Marques est architecturée pour concilier aux mieux les logiques automobiles et piétonnes. Le parvis devant l'entrée du centre commercial est encadré par un parking à étages. L'ensemble de cet espace est appuyé sur l'A 15 est épaulé par les frondaisons des buttes du Parisis.

Passage de la RD 14 en souterrain pour préserver le centre ville piétonnier de Sannois. Le passage de la voie ferrée génère des ouvrages de franchissement de grande envergure. Il introduit un vocabulaire routier en ville. Malgré le passage fonctionnelle, la structure urbaine de la RD14 n'est plus efficiente.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

L'unité étant presque totalement urbanisée, les enjeux de paysage ne peuvent qu'interpeller la forme urbaine et se doivent d'en interroger la structure et l'inscription dans son contexte paysager.
L'émergence des repères dans l'urbain et la capacité de comprendre le site de la vallée de Montmorency depuis la ville représentent l'enjeu de paysage majeur de l'unité.
Les vis-à-vis de butte à butte sont perceptibles depuis les lisières et depuis certaines infrastructures mais ne participent pas à ce jour de la composition urbaine au sein du tissu. L'émergence d'une transversalité sous-jacente est à concilier avec l'orientation armoricaine très ressentie sur l'unité.
A ce titre, les ouvertures du Plessis-Bouchard et du lac d'Enghien au centre de la vallée constituent des événements de compréhension du territoire majeurs à développer et à mettre en relation avec les lisières forestières sur les coteaux en bords d'unité constituent aussi des éléments de lecture du paysage que la ville doit être en mesure de s'approprier.
Les réseaux, longilignes ou transversaux par les dégagements qu'ils offrent, constituent un enjeu de conciliation de la forme urbaine au contexte de paysage.
Les « enveloppes paysagères » dans lesquelles les villages étaient venus s'ancrer sont à ce jour pour la plupart urbanisées. Ces valeurs patrimoniales d'enveloppes paysagères nécessitent cependant d'être réinventées au regard de l'évolution du contexte urbain. Ré-initier une relation entre les formes urbaines et la charpente naturelle (la présence des lisières, des vergers, du vallon de Montmagny que l'on distingue à peine) est un facteur de clarification de l'espace urbain, de qualité de cadre de vie au quotidien, avec des respirations, des lieux de proximité et d'aménités pour les populations urbaines.

Les infrastructures

Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation mais aussi comme éléments de territoire et de développement, associées aux espaces paysagers et urbains dont elles peuvent anticiper les futures articulations et les qualités d'espace.

L'orientation et l'agencement (les gares) des infrastructures ont permis le développement urbain de cette unité de paysage. Les intersections de ces infrastructures entre elles sont des occasions d'échanges et sont favorables au développement de densité urbaine. Elles correspondent parfois à des lieux de paysage notoires à l'échelle de la vallée (col de Sannois et échangeurs de l'A 15 en pied de butte). Les infrastructures linéaires et souvent de transit, doublées du réseau de desserte locale, constituent aujourd'hui un maillage quadrillé et plutôt régulier en cohérence avec la géographie du site.
L'importance de ces ouvrages ne peut se passer d'une réflexion à l'échelle locale (intercommunale) afin de porter ces infrastructures au bénéfice de tous. Particulièrement sur la vallée de Montmorency, qui est un paysage urbain très traversé, il est important de penser les infrastructures, échangeurs et franchissements du point de vue de la cohérence territoriale départementale, voire régionale tout autant que du point de vue de la cohérence locale (connexion à la trame urbaine et maillage des voiries douces).

Paysage de Montmorency et du vallon de Montmagny

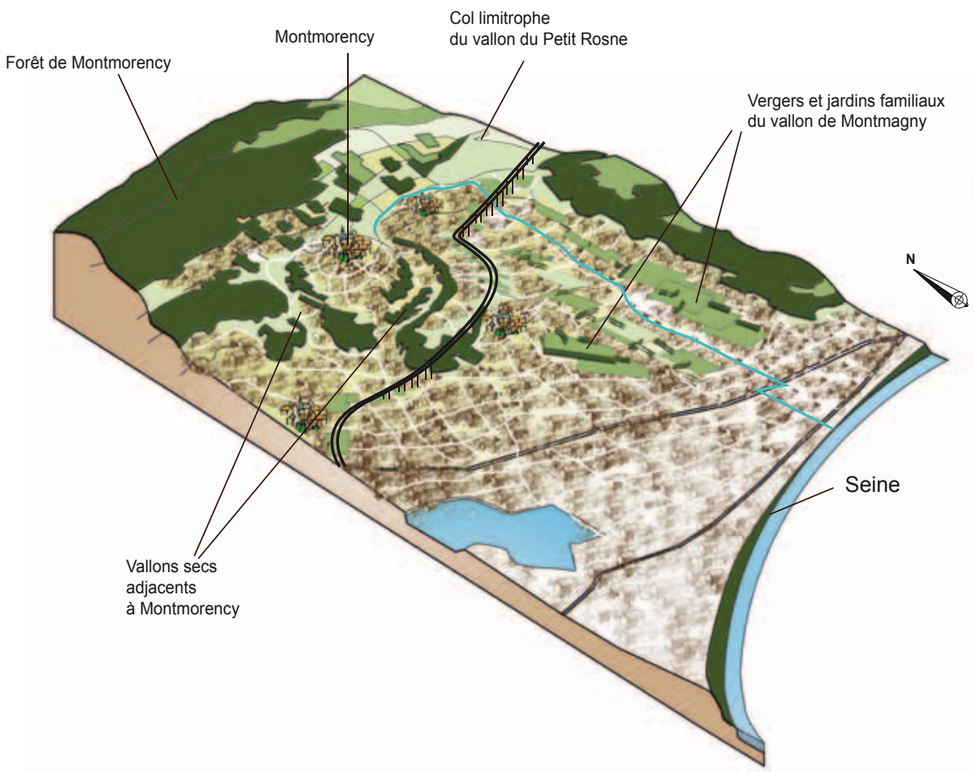

L'avenue du Parisis

L'implantation actuelle de l'avenue du Parisis en tranchée dans le velum urbain ménage un certain nombre de continuité de la trame existante. Des ouvrages de passerelles et les rampes d'accès à l'avenue du Parisis permettent d'établir des liens entre ce réseau et la trame urbaine. Ces ouvrages sont en mesure d'offrir une hiérarchie des réseaux et des éléments de repères dans la mesure où les ouvrages de franchissement permettent à des formes urbaines spécifiques de se développer (densification à l'image des têtes de pont de part et d'autres des rivières).
Le tracé futur de l'avenue du Parisis est projeté sur le coteau de Deuil-la-Barre et transversalement au vallon de Montmagny. Dans les deux cas, le passage de cette infrastructure dans cette topographie fine mérite une attention particulière. Il semble difficile de vouloir conjuguer lien urbain et infrastructure dans la topographie en pente du coteau de Deuil-la-Barre. La mise en valeur de sa topographie peut être exprimée par un ouvrage d'art mettant en scène la position en balcon du site sur la vallée.
La future avenue du Parisis intégrera un transport en commun en site propre.

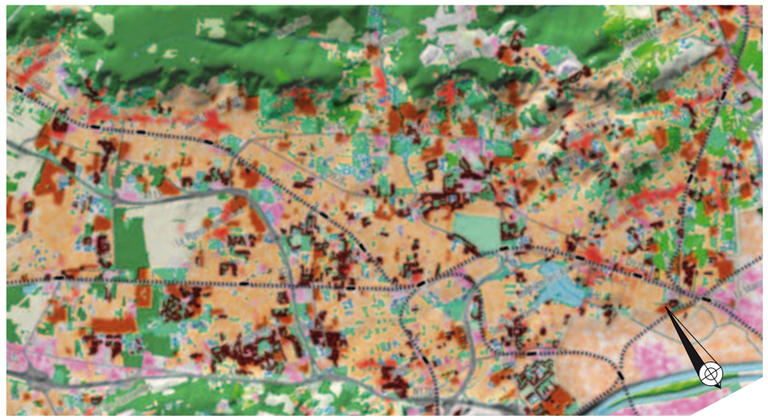

Les motifs de vergers (en vert vif sur la carte) majoritairement sur les pentes des massifs de Montmorency et des buttes du Parisis composent aussi une partie du vallon de Montmagny. Ces dernières décennies, ces espaces ont accueilli les extensions urbaines à caractère pavillonnaire de grande ampleur (en orange vif sur la carte). Entre les centralités anciennes (en rouge), les grands ensembles (en carmin), les gares (pastilles noires) ou les zones d'activité (en violet), il semble compliqué d'exprimer qu'un secteur plus qu'un autre soit porteur de centralité.

Les gares

Les gares en centre d'unités sont peu à peu reconfigurées afin de permettre en ces points un franchissement plus aisé de la voie ferrée. Ces ouvrages, outre leur vocation de franchissement, représentent aussi des intermèdes dans la ville et des événements participant de la constitution de repères. La nécessaire densification de ces quartiers, doublée d'une logique de desserte de la grande agglomération, ne doit pas faire oublier qu'ils constituent des espaces publics de premier ordre s'ils sont aménagés comme tels. Les franchissements, en particulier quand ils reprennent une trame patrimoniale, gagnent à conserver leur tracé rectiligne.

Les franchissements par le dessus sont, à l'occasion, conciliables avec la position des gares souvent en centre vallée ou du moins éloignées des buttes boisées sur lesquelles des points de vue peuvent être offerts. Les franchissements par le dessous ne peuvent faire l'économie d'une qualité d'espaces piétons sans laquelle la vie de proximité est rendue impossible. Enfin, les esplanades de gares ne peuvent se restreindre à des nappes de parking et doivent ré-interroger la façon dont elles distribuent le tissu urbain alentour. La qualité des façades, les angles de rues et l'organisation de la structure urbaine sont autant d'élément à reconsidérer lors des réflexions sur la centralité des gares.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux sous forme de promenades, de lieux aménagés.

■ Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…) Les infrastructures routières doivent organiser et mettre en scène l'aménagement urbain et paysager afin de valoriser et de sécuriser les espaces de circulation et leurs abords.

■ Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. L'accès à la forêt depuis la ville est un potentiel particulier de cette unité. La gestion des lisières comme des espaces en belvédère sur la ville offrirait des prolongements intéressants des espaces publics urbains.

■ Les ruisseaux et talwegs forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. A l'exception du lac d'Enghien, les motifs de l'eau sont peu valorisés dans cette unité. Au débouché du vallon de Montlignon, un certain nombre de bassins et d'étangs offrent des ponctuations discrètes jusqu'au lac d'Enghien. Loin d'offrir une continuité, ces éléments peuvent néanmoins agir comme des repères dans la ville et participent d'une mise en réseau des espaces publics et des espaces naturels. La forte présence de jardins familiaux et de vergers, dans le vallon de Montmagny, lui confère une dimension naturelle et ouverte importante à maintenir en réseau dans le milieu urbain. La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets des crues liées à l'imperméabilisation des sols.

L'ouverture cultivée du Plessis-Bouchard permet d'appréhender le vis à vis des buttes. Les franges et les bords de cette ouverture ne prennent pas la mesure de la magie de cette espace.

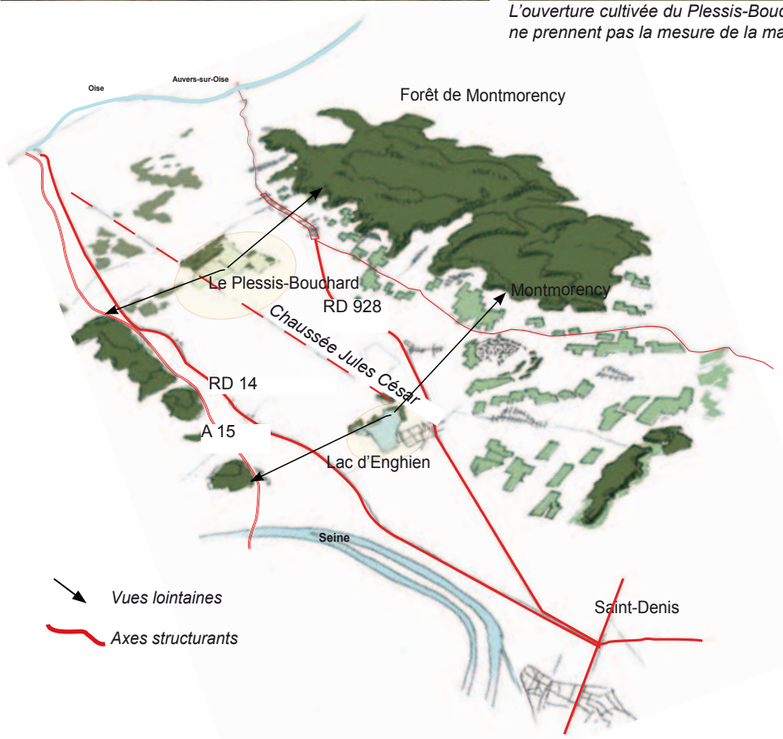

Le lac d'Enghien et la plaine du Plessis-Bouchard au centre de la vallée sont des ouvertures exceptionnelles qui mettent en vis à vis la structure des deux buttes.

■ Les autres éléments naturels, ourlets boisé et forêts, marais, pelouses calcaires issues des déblais de constructions, etc. sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers. Certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture ne serait-ce que visuelle au public.

Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant à offrir aux habitants : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Sur l'ensemble des coteaux, le maintien des vergers pour des motifs patrimoniaux

« Le lac d'Enghien n'était pas alors un joli petit lac, peigné, frisé, rasé, comme il l'est aujourd'hui. Il n'avait pas, sur toute sa circonférence, des châteaux gothiques, des villas italiennes, des cottages anglais et des chalets suisses. »
(Alexandre Dumas)

Montmorency et la collégiale de Saint-Martin de Montmorency ne sont visibles que par l'ouverture du lac d'Enghien. Les villégiatures et leurs ourlets boisés en berge du lac font oublier la nappe urbaine qui s'intercale entre Enghien et Montmorency.

Le chemin vert des Gratte-Boeufs entre Franconville et Montigny-lès-Cormeilles associe à une trame verte la générosité des fronts boisés des buttes du Parisis.

peut s'enrichir de fonctionnalités diverses liées aux activités en extérieur. Sur les coteaux de Sannois, la mise en place de jardins familiaux par l'Agence des espaces verts (AEV) représente des lieux de détente et d'évasion à proximité de la ville tout comme, sur le versant opposé de la vallée, les vergers de Saint-Prix qui, de par l'action du Conseil général, sont aujourd'hui classés « zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles ».

Les nouveaux jardins : Franconville et le Plessis Bouchard

Franconville et ses communes limitrophes ont développé un grand nombre de typologies d'espaces verts. Des alignements arborés côtoient une coulée verte, un parc urbain, auxquels s'ajoutent des bosquets en cœur de parcelles ou des bandes enherbées généreuses de part et d'autre des voies ferrées. Ces typologies urbaines de jardins, associées aux coteaux du Parisis et aux ouvertures cultivées du Plessis-Bouchard, sont en mesure de développer un vocabulaire de jardin spécifique au contexte paysager de la vallée de Montmorency. Des réflexions doivent cependant être menées concernant les continuités de ces jardins notamment au droit des infrastructures.

Maîtriser les silhouettes et les qualités urbaines

La perception de la nappe urbaine avec des tissus urbains très étalés ponctués d'îlots faubouriens et d'habitat collectif, des typologies bâties à dominante pavillonnaire participe d'une image urbaine générique de la ville de banlieue.
Le fonctionnement presque résiduel des centres villes anciens pose sur cette unité les problématiques du renouvellement des formes urbaines et des distinctions de différents tissus urbains.
Pourtant, depuis les hauteurs, l'unité présente un caractère plan à mettre en valeur.
L'urbanisation de la vallée n'entrave en rien le sentiment d'horizontalité de cette unité. Cette caractéristique s'avère renforcée à la vue des buttes boisées qui la borde.
A l'échelle de l'unité, les constructions ponctuelles verticales et émergentes s'avèrent aussi des éléments remarquables pour la compréhension de l'horizontalité du lieu. Souvent constituées de grands ensembles, ces émergences laissent présager d'une centralité qui s'avère souvent une promesse non tenue depuis l'espace au sol. L'indifférenciation des espaces extérieurs (publics et privés, voitures, piétons) et les mesures d'exception engagées sur ces quartiers ne permettent que rarement une intégration des grands ensembles dans la continuité du tissu urbain.

Le paysage est perçu depuis les routes et les chemins.

Chaque parcours est l'occasion de fixer les modalités de perception et d'éventuels traitements spécifiques.
La RD 14, la chaussée Jules César et les axes longitudinaux (de l'ancrage à la charpente à l'axe de composition) présentent des ambiances variables selon leur distance par rapport aux buttes. La chaussée Jules César, en situation médiane de la vallée, met en évidence la symétrie des deux buttes. A l'instar de l'ouverture du Plessis Bouchard et de la pièce d'eau d'Enghien, cet axe est un élément majeur et central des paysages de la vallée.

Synthèse des enjeux de paysage

- Axe majeur de composition
- Front urbain à qualifier
- Interface à conforter
- Limite d'urbanisation
- Continuité de voiries douces
- Eléments en interposition de la composition
- Espaces boisés
- Secteurs urbanisables
- Centralité d'échangeurs à conforter avec le tissu urbain
- Centralité des pôles de gares

BUTTES DU PARISIS - VALLÉE DE LA SEINE

Depuis les lisières sud des buttes du Parisis, l'unité apparaît dans son ensemble et sa diversité. Aux zones pavillonnaires se succèdent des espaces de nature en pied de buttes et les grands ensembles du Val d'Argent. Au loin, l'amphithéâtre des coteaux de la boucle de Montesson atteste de l'appartenance de cette unité à la vallée de la Seine.

- **Une unité urbaine appartenant à la vallée de la Seine**
- **Un territoire orienté vers la boucle de Montesson et adossé aux buttes du Parisis**

Argenteuil et ses abords font partie des sites du Val-d'Oise les plus représentés par la peinture impressionniste. Monet, Caillebotte, Manet, Renoir, Pissarro et tant d'autres ont posé leurs chevalets sur les berges de la Seine. Ces paysages qui, dans la dernière décennie du XIX e siècle, étaient offerts aux plaisirs dominicaux des Parisiens de toutes conditions et qu'ont pris tant de plaisir à peindre ces artistes, sont des images du passé dont on rechercherait en vain des survivances. Vignes, campagnes, canotage et guinguettes ont définitivement laissé la place à des zones industrielles et commerciales, à des infrastructures découpant le territoire en morceaux, à un habitat pavillonnaire indifférencié et à de grands ensembles. Ne subsistent, comme des citations, que des parcelles de vignes reconstituées ou des moulins renvoyant à un « autrefois » de carton-pâte. Cependant, les buttes du Parisis, la Seine et ses coteaux continuent d'offrir des points d'ancrage et des horizons magnifiquement présents dans cet univers. L'unité se révèle même être dans une situation remarquable, orientée plein Sud et constamment baignée de lumière. Malgré les factures architecturales discutables des formes construites, l'ambiance urbaine sur le flan des buttes ouvrant ponctuellement sur les horizons de la Seine, contraste fortement avec l'univers de la vallée quelque peu noyé dans une nappe urbaine dont la structure semble indéchiffrable.

Limites et voisinage

Une unité délimitée par des frontières « naturelles » bien marquées

Au Nord-Est, l'unité s'appuie sur le versant Sud des buttes du Parisis. Au delà de la ligne de crête, le versant Nord appartient à l'unité voisine de la vallée de Montmorency. Dans le corridor étroit et bas qui sépare les buttes du Parisis et d'Orgemont, et entre cette dernière et la Seine, c'est l'autoroute A 15 qui fonde la démarcation avec la vallée de Montmorency.

Au Sud-Est et à l'Ouest, la vallée de la Seine réalise les contours de l'unité qui correspondent, au Sud-Est, aux frontières administratives du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine et, à l'Ouest, des Yvelines. En termes de perception toutefois, la rive droite du fleuve appartient à l'unité des rives et des coteaux de la Frette-sur-Seine.
Au Sud et au Sud-Ouest, en l'absence d'obstacle naturel, l'univers urbain d'Argenteuil, de Cormeilles- en-Parisis, de Montigny-lès-Cormeilles et d'Herblay se poursuit sans interruption et sans limite visible dans les Yvelines.

Au Nord-Ouest, c'est le contact avec l'unité de la plaine de Pierrelaye au niveau du dernier front bâti d'Herblay qui marque la fin de l'unité de paysage.

Cette unité de paysage, adossée au très bel horizon de la crête des buttes du Parisis, est marquée par la très grande échelle de la vallée de la Seine.

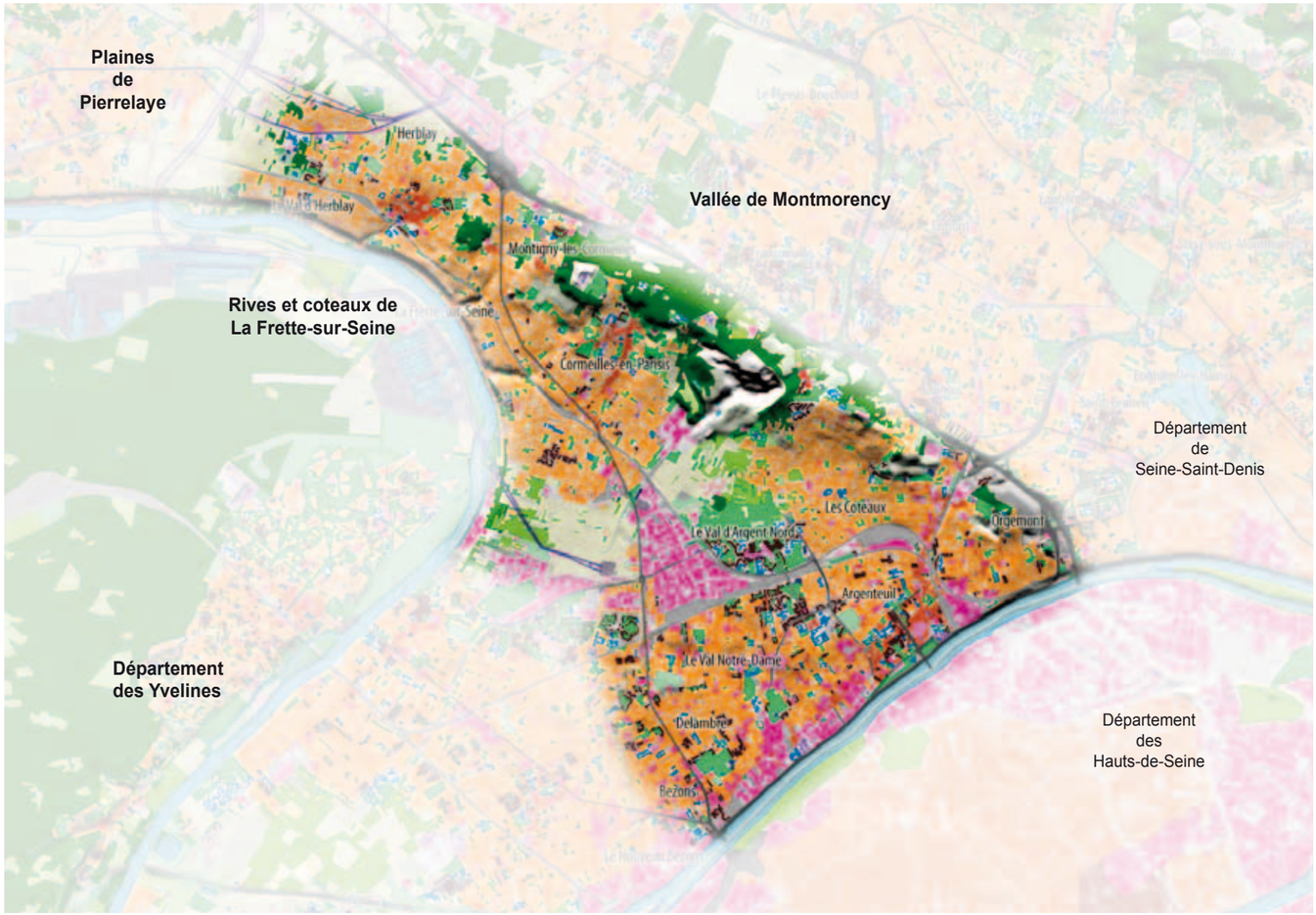

Vers l'ouest : forêt de Saint-Germain et buttes de l'Hautil

Vers le nord : les buttes du Parisis

Vers l'est : la Seine, La Défense et l'ensemble de l'agglomération

Charpente naturelle

La Seine et ses méandres

Les grands méandres que dessine la Seine en aval de Paris viennent border l'espace de l'unité. Ils constituent des horizons de cirques très sensibles. Les coteaux en rive droite du fleuve présentent deux types de profils. Au creux des boucles, là où le fleuve a creusé, leurs versants sont raides et prononcés. A proximité de la butte d'Orgemont, la Seine se situe ainsi à environ 30 m en contre-bas du plateau. A l'autre bout de l'unité, vers la Frette-sur-Seine, le versant domine le fleuve de plus de 40 m. Entre ces épisodes, la vallée est en continuité plus fluide avec la topographie de la plaine.

L'ensemble des buttes du Parisis

A plus de 100 m d'altitude, l'alignement des buttes du Parisis donne dans leur direction NO-SE, une assise géographique vigoureuse à l'unité. Composée d'une butte principale et régulière sur l'ouest de l'unité, les buttes du Parisis se prolongent à l'est par une succession de buttes et de cols jusqu'à la butte d'Orgemont puis par la butte Balmont presque en surplomb sur les coteaux de Seine. Si la butte d'Orgemont est un relief plus singulier grâce à une large échancrure offrant un couloir d'accès à la vallée de Montmorency, les buttes de Bel-Air et de Sannois se détachent plus difficilement de la butte principale dite butte de Cormeilles.
A l'extrême Ouest, dans le même prolongement, le lieu dit « haut de la tuile » offre entre Herblay et Montigny-lès-Cormeilles un reliquat de ces buttes.
Si les coteaux de Seine sont fortement présents aux extrémités est et ouest de l'unité, dans l'axe du méandre fluvial, les coteaux s'organisent en glacis de pente plus douce qui s'avance dans la boucle et occupent une grande part de l'unité. La carrière de Cormeilles-en-Parisis, grande exploitation de gypse à ciel ouvert, constitue l'événement majeur de la morphologie des buttes.
Les boisements sont bien représentés sur les coteaux où ils ne sont interrompus que par les carrières. Ces boisements ont pris progressivement la place des parcelles de vignes qui occupaient, jusqu'à la fin du XIXe siècle, tout l'espace de ce versant exposé au sud. S'ils offrent une belle visibilité de couvert végétal à la cime des buttes, ces boisements, (plantés dans l'après guerre après que la butte ait été dénudée) sont relativement jeunes (60 à 65 ans) et ont un caractère patrimonial peu marqué. Les sylvofaciès de châtaigners côtoient ponctuellement des faciès rudéraux aux abords de la carrière et des terrains remaniés. Les ouvertures en bords de chemins laissent souvent la place à une végétation invasive, constituée de clématites et de renouées du Japon, qui semble rendre les boisements impénétrables.

En pied de glacis, une langue d'espace naturel en friche a pris place sur des anciens vergers. Ces territoires portent le nom de plaine des Cerisiers

Des territoires en plateau dans la boucle de Seine

Entre les buttes et la boucle de Seine, le relief s'incline doucement formant un espace relativement plan et égal, en plateau par rapport à l'altimétrie du fleuve. Les berges de Seine sont en talus.

Les buttes du Parisis sont composées d'un assemblage de buttes alignées. Elles charpentent l'ensemble de l'unité par un large glacis en contact avec la plaine et deux coteaux sur la Seine de part et d'autre de l'unité.

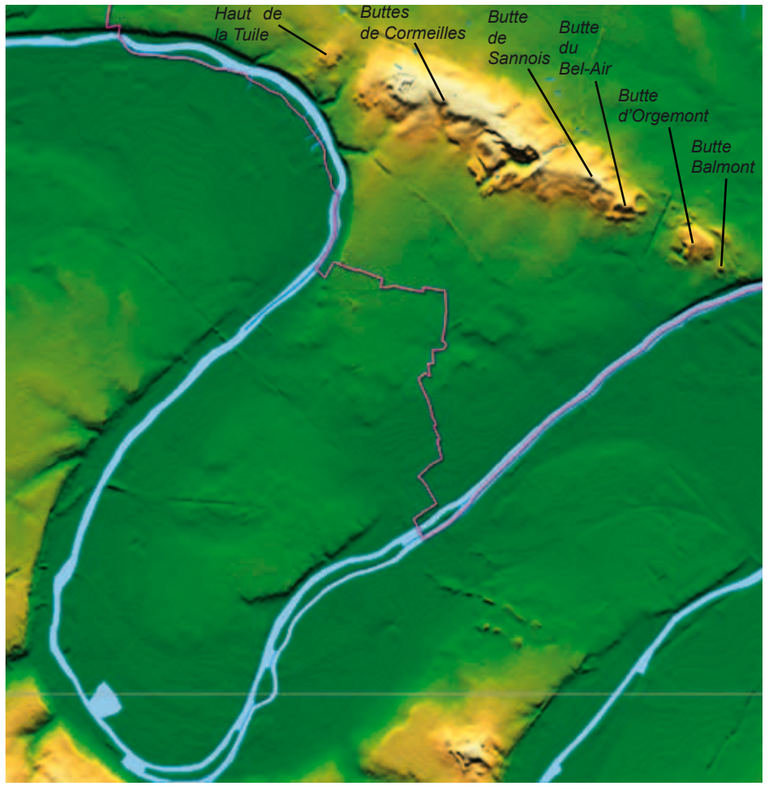

Depuis les buttes du Parisis, l'appartenance de cette unité à la vallée de la Seine est évidente. Le coteau de la boucle de Montesson et la terrasse de Saint-Germain sont en vis-à-vis lointain avec les buttes du Parisis.

Les buttes se caractérisent par des boisements jeunes bordés le long des ouvertures par une végétation plus rudérale, voir invasive.

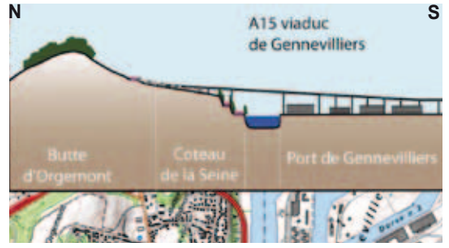

Coupe Nord / Sud en bordure de l'unité, à hauteur des coteaux d'Argenteuil et de la butte d'Orgemont

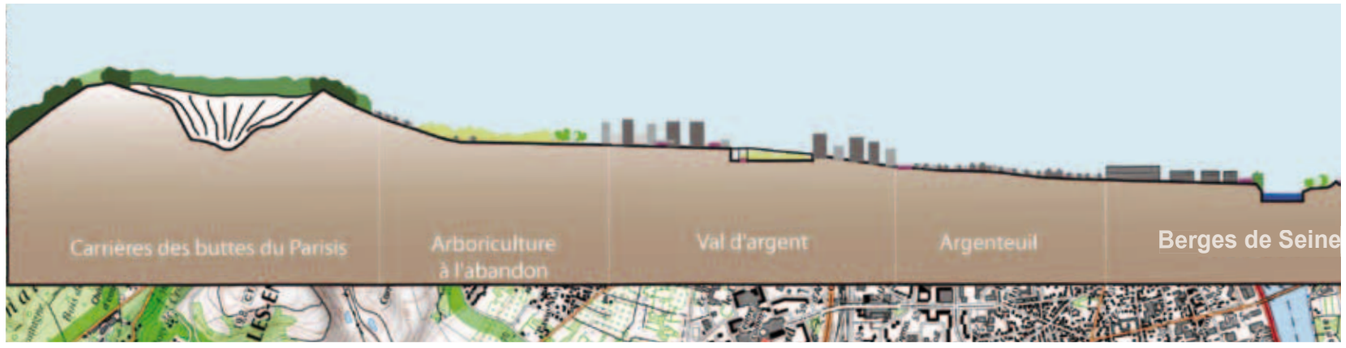

Coupe nord / sud au centre de l'unité, à hauteur de la carrière et du Val d'Argent.

Structure et motifs

L'unité du Parisis et de la vallée de la Seine est dominée par ses motifs urbains de banlieue résidentielle marquée par un étalement pavillonnaire très lisible qui s'empare en partie du glacis des buttes. Le flanc Sud de la butte du Parisis reste en partie boisé tant sur Montigny que sur Cormeilles ou Argenteuil. L'Agence des espaces verts (AEV) de la région Ile-de-France ayant établi un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) sur ce secteur, ces terrains boisés de la partie supérieure du glacis sud de la butte sont destinés à être préservés.

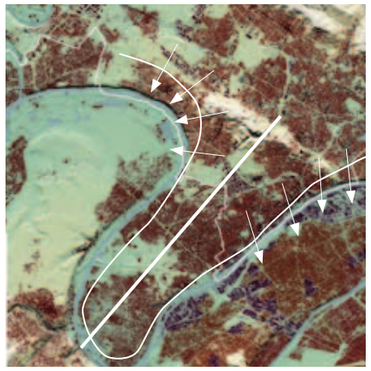

Les implantations urbaines initiales, privilégiant un rapport au fleuve sur l'ensemble de la boucle de Montesson s'organisent le long d'un tracé viaire ancien qui épouse le rebord de coteau de Seine en rive gauche. Au centre de la boucle l'urbanisation est plus tardive avec des composantes paysagères et des formes urbaines moins constituées. Sur l'unité, les paysages sont construits majoritairement à l'est et à l'ouest, ordonnant des structures urbaines distinctes avec, au centre, des paysages plus incertains sur lesquels ont pris place une zone d'activité importante et des cités d'habitat collectif.

A l'Est, sur le secteur d'Argenteuil, un cordon de bâtis industriels est venu s'interposer entre la ville et son fleuve.

La présence des buttes boisées et des berges de la Seine sur ce territoire organise cependant des épisodes différenciés.

Les buttes et leurs coteaux

Les boisements et la carrière de gypse de Cormeilles-en-Parisis constituent les motifs non construits de la partie haute des buttes du Parisis. En fin d'exploitation, la carrière réaménagée en espace vert sera rétrocédé à l'AEV. Les boisements à hauteur d'Argenteuil abritent une urbanisation éparse. Grâce aux acquisitions foncières de l'AEV et des réseaux de chemins forestiers aménagés, leur accessibilité s'améliore.
Le versant sud des buttes, autrefois voué à la culture de la vigne, est aujourd'hui en grande partie occupée par un habitat pavillonnaire mélangé et ancien qui s'étend jusqu'aux lisières.
Le fort de Cormeilles à l'Ouest, et le moulin de Sannois à l'Est, indiquent la ligne de crête des buttes.

Les bords de Seine

A partir du pied des buttes, le coteau s'incline doucement vers le sud-Est en direction de la Seine. Les rives industrielles et routières, sinon autoroutières (RD 311), sont tournées vers l'univers portuaire de Gennevilliers et, au-delà, vers la Défense.
A l'Ouest, au contraire, les rives de la Seine débarrassées de l'emprise routière présentent des caractères plus résidentiels.

Structure paysagère schématique

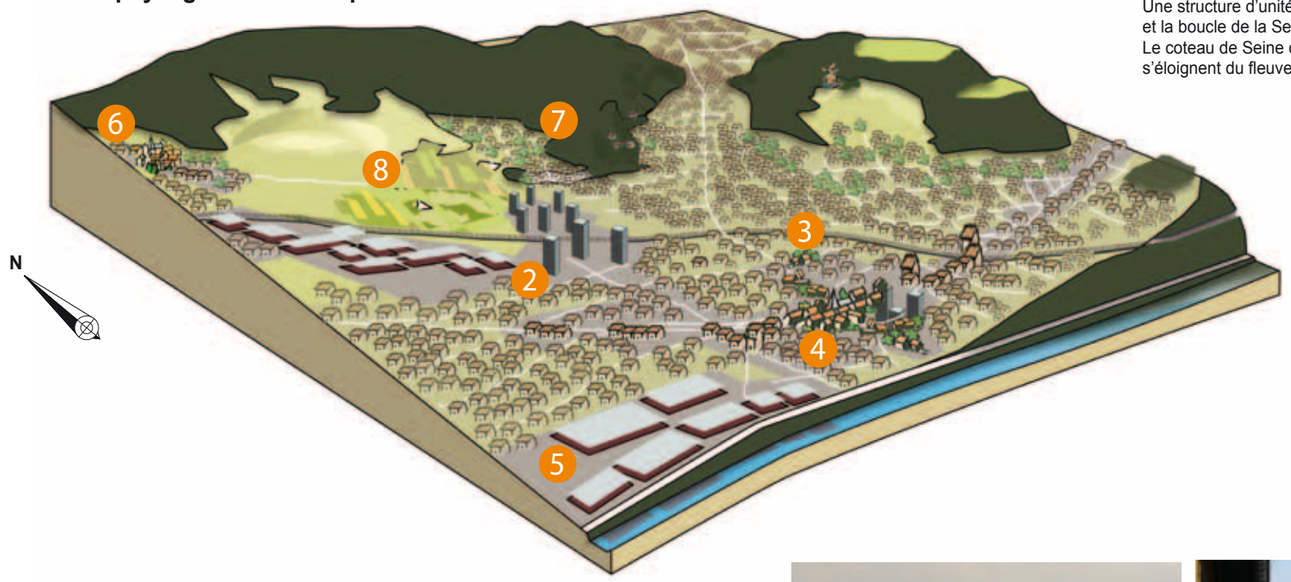

Une structure d'unité partagée entre le relief des buttes et la boucle de la Seine.
Le coteau de Seine décline à mesure que les buttes s'éloignent du fleuve.

1. Coteau de Seine prononcé en bordure d'unité
2. Glacis étendu entre les buttes et les berges au centre de l'unité occupé par une urbanisation par zones alternant zones d'activités, habitat collectif et secteurs pavillonnaires
3. Voie ferrée partageant l'unité entre un secteur lié à la Seine et un secteur lié aux buttes
4. Villages anciens en rapport avec les berges de Seine
5. Berges de Seine occupées par des zones d'activité
6. Villages anciens en rapport avec le relief des buttes
7. Habitat pavillonnaire portant atteinte aux lisières boisées des buttes
8. Anciens vergers et carrières à flanc de butte

La composition des buttes du Parisis offre une structure attachante d'une butte à l'autre. Depuis la butte de Bel-Air, le caractère Montmartois de la butte d'Orgemont sur fond d'agglomération parisienne, est une ambiance exemplaire de l'unité.

Le moulin d'Orgemont, depuis Argenteuil, illustre le rapport que la ville a pu entretenir avec la butte. L'ancienne carrière en cours de comblement atteste d'une volonté de ne pas perdre ces motifs attachants.

Les tissus pavillonnaires occupent tout le versant de coteau jusqu'à la lisière. Quelques parcelles de vignes résistent face à l'étalement. Certains éléments d'habitat collectif émaillent les boisements.

Entre les voies ferrées et la Seine, la succession de réseaux ferrés et routiers associés à une forte implantation de zones d'activité de grande échelle, conditionne un paysage de bord de fleuve largement dévolu à l'industrie et aux services de l'agglomération. L'échelle locale est pour ainsi dire absente.

Structures et motifs, partie ouest

Les espaces urbanisés des coteaux d'Herblay à Cormeilles-en-Parisis

Dans cette nappe pavillonnaire peu ou pas structurée, le village ancien de Cormeilles-en-Parisis se distingue par une organisation plus lisible, le long d'un axe routier perpendiculaire aux buttes. De la place de l'église située au pied de la butte, la RD 121 traverse toute l'unité selon cette orientation Nord-Sud. Cette partie Ouest du coteau se distingue également par la présence de quelques maisons de villégiature bourgeoises, datant de la fin du XIXe et du début du XXe siècles qui offrent de petites ruptures et des « surprises » émergeant de la masse pavillonnaire ordinaire.

Montigny-lès-Cormeilles, à l'extrémité ouest de la butte, greffée sur le coteau, est un village en balcon à la fois sur la vallée de la Seine et sur la plaine de Pierrelaye. Sa structure urbaine s'enroule autour de la proue occidentale des buttes. Au delà des buttes, plus à l'Ouest encore, le noyau ancien d'Herblay garde une relation avec le fleuve malgré la coupure de la voie de chemin de fer et grâce au viaduc qui, dans le vallon, marque le passage entre la ville de la plaine et celle en bordure de la vallée de la Seine. L'église, étonnamment en retrait du village ancien, est en position tout à fait particulière et privilégiée, perchée sur un éperon juste au dessus du fleuve.

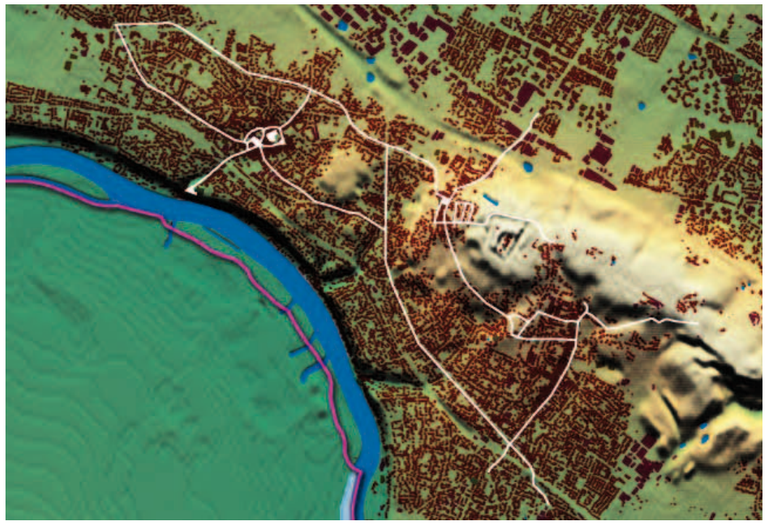

L'implantation des formes construites et le positionnement des rues à l'ouest de l'unité témoignent de la richesse urbaine qui peut découler de la topographie des buttes et des rebords de coteau de Seine.

Montigny-lès-Cormeilles en proue des buttes du Parisis, organise la bascule vers la vallée de Montmorency

A Herblay, seule l'église excentrée du centre ancien témoigne d'un rapport à l'unité voisine des coteaux de la Seine. Le reste de la ville en retrait du rebord de coteau est dans un dialogue plus large avec les plaines de Pierrelaye et les buttes du Parisis.

La rue principale de Cormeilles-en-Parisis, gravit les buttes du Parisis.

Structures et motifs, partie centrale

Les espaces cultivés en pied de glacis

Une langue de paysage est située à l'est de la voie ferrée de Paris à Mantes et au nord du Val d'Argent. Elle vient surligner le pied de glacis, initiant des continuités d'espaces non construits jusqu'à la lisière de la carrière de Cormeilles-en-Parisis. Au-delà d'être une ouverture dans des tissus urbains qui ont tendance à se refermer, il y a là, une réelle pertinence paysagère de mise en lumière du coteau. Cet espace, encore partiellement cultivé est principalement un espace arrière des zones urbanisées au pourtour.
Son parcellaire lanièré atteste d'anciennes cultures maraîchères. Aujourd'hui, hormis quelques jardins ouvriers en relation avec le quartier du Val d'Argent, c'est un espace qui semble abandonné et prend l'apparence d'une friche dans laquelle résistent quelques vieux fruitiers. Cette zone est néanmoins concernée par un espace naturel sensible du Conseil Général du Val d'Oise afin d'en maîtriser le foncier, de la restaurer et de l'ouvrir au public.
Une ouverture, de même identité et qualité, à l'ouest de la voie ferrée, est en cours d'aménagement. L'écoquartier se maintient sur une large bande de territoires non construits sur sa limite Sud. La zone d'activité ne permet pas à ce jour de continuité piétonne d'un espace ouvert à l'autre.

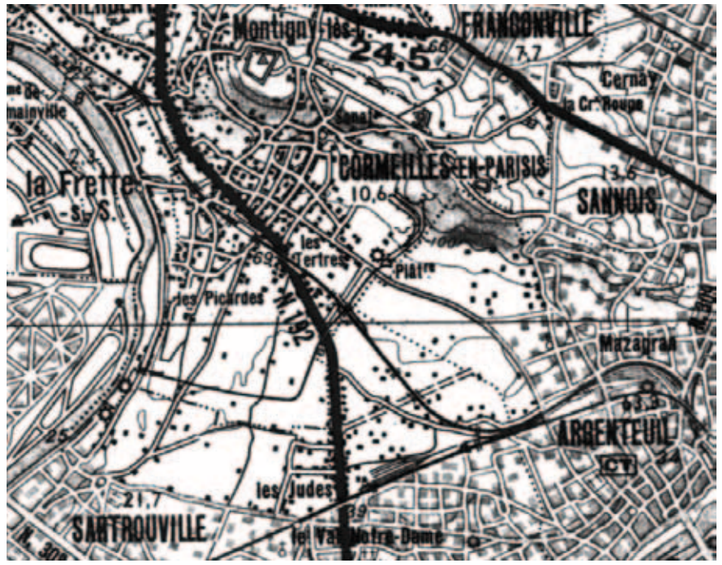

Malgré le développement du Val d'Argent Nord et de la zone Industrielle du Val d'Argent, des espaces ouverts subsistent en arrière des unités urbaines d'Argenteuil et de Cormeilles. Ces espaces permettent de lire une continuité de paysage de la Seine jusqu'aux crêtes des buttes. Pour partie classés en ENS ou en cours d'acquisition par l'Agence des espaces verts (AEV), ces espaces sont considérés d'un intérêt paysager majeur.

Enchaînement de la plaine jusqu'à la crête des buttes du Parisis. Carrière et cabanes vétustes participent d'une sensation de paysage délaissé.

Le transformateur électrique (en arrière plan) dans la partie centrale de la plaine stigmatise ces ouvertures agricoles pourtant nécessaires à la compréhension de la structure du site.

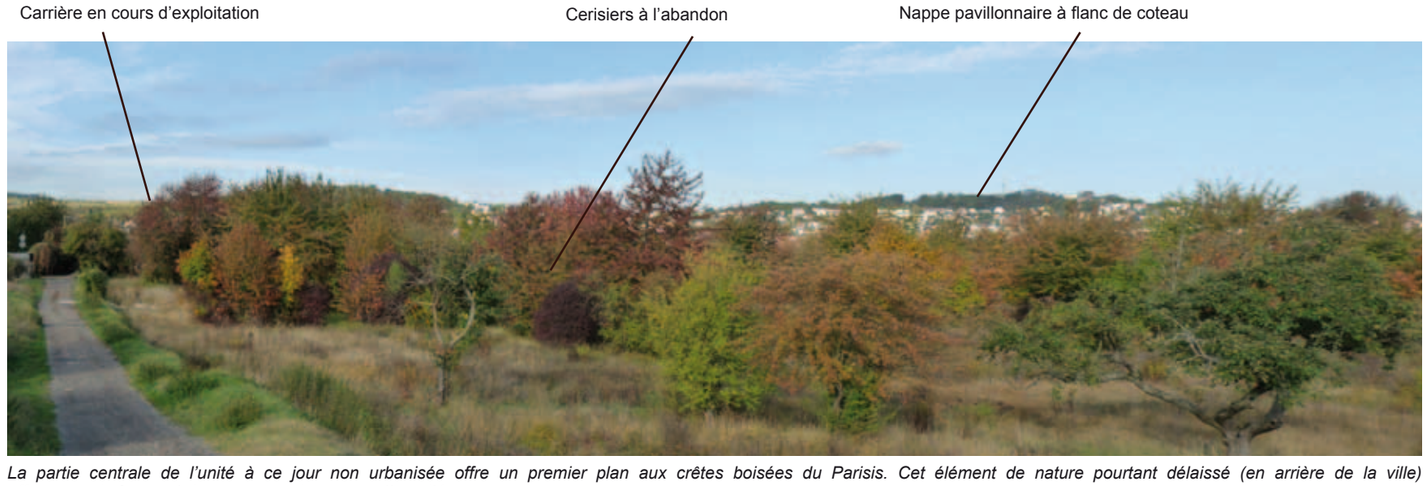

La partie centrale de l'unité à ce jour non urbanisée offre un premier plan aux crêtes boisées du Parisis. Cet élément de nature pourtant délaissé (en arrière de la ville) offre un enchaînement de paysage unique sur cette unité.

Une structure singulière au centre de l'unité : le quartier d'habitat collectif du Val d'Argent

Le grand ensemble du Val d'Argent Nord jouxte l'espace naturel enfriché qui participe de son enclavement. Hormis la réalisation d'un parc urbain sur la plaine des Cerisiers. Le traitement de l'articulation du quartier avec ce grand espace naturel n'est pas abordé.
Le projet de renouvellement urbain actuellement en cours, reste dans l'emprise des différents fonciers qui composent le quartier et, en ce sens, ne se préoccupe pas du désenclavement du quartier dans son contexte urbain et paysager. La gare, en cours de rénovation est la seule construction à organiser une articulation avec l'extérieur et notamment avec le Val d'Argent Sud. Le quartier reste enclavé dans une ceinture d'infrastructures qu'il n'impacte pas. L'ancrage du quartier dans la morphologie urbaine obéît à des principes récurrents de l'urbanisme de l'époque qui consistent à excentrer les ensembles d'habitats collectifs par rapport aux centres urbains, à choisir des implantations qui aujourd'hui encore nous paraissent être aux confins de la ville, sur des territoires ruraux en délaissés. L'implantation du Val d'Argent de l'autre coté de la voie de chemin de fer, à proximité du *no man's land* de la gare de triage qui constitue une vraie fracture dans les paysages urbains, est emblématique de cette volonté de créer une cité neuve sans rapport avec la précédente. Cette mise à l'écart de l'habitat social qui engendre des problématiques sociales est la question principale à laquelle s'attaquent les projets de renouvellement urbain.

Le quartier est un ensemble d'habitats collectifs qui s'organise autour d'une dalle. Cette dalle, positionnée en tangence au pied de coteau, est dans une situation paysagère exceptionnelle en résonance avec les crêtes boisées des buttes du Parisis, en amont et avec les paysages ouverts de la vallée de la Seine, en aval.
La notion de site prend ici un caractère exceptionnel du fait de cet ancrage particulier à la charpente naturelle. La dalle est un motif de paysage urbain en soi chargé des représentations sociales, architecturales et urbaines attachées aux grands ensembles.

Depuis les espaces ouverts de l'unité, le rapport d'échelle entre les tours du Val d'Argent et les buttes du Parisis est plutôt agréable. La zone industrielle de faible hauteur n'entrave pas ce rapport de la ville aux éléments de charpente naturelle. Seul l'incinérateur (en partie gauche de l'image), s'interpose fortement dans cette structure émergente.

En arrière du Val d'Argent, l'abandon des espaces naturels ne permet pas au quartier de se positionner en regard de l'enchaînement de paysages constitué par les buttes du Parisis et leur glacis de vergers

L'incinérateur est un élément technologique de grand gabarit. Il est de plus positionné au centre des enchaînements de paysage entre le glacis des buttes et les espaces cultivés en rapport à la Seine.

Le franchissement des voies ferrée entre le Val d'Argent Nord et Sud semble interminable. La présence de la gare sur ce tronçon de route n'agit pas à ce jour comme catalyseur de l'activité urbaine.

La largeur de l'espace dédié aux voies ferrées et aux espaces libres constitue un cloisonnement évident du quartier du Val d'Argent.

L'esplanade minérale de grande ampleur au cœur du quartier procure une sensation aérienne qui confère à ce motif de dalle une identité de terrasse paysagère.

Structure et motifs, partie Est

Les espaces urbains d'Argenteuil et de Bezons

La masse urbaine majoritairement pavillonnaire qui occupe l'essentiel de l'espace compris entre les deux segments de la boucle de la Seine est aujourd'hui continue. Les lignes de chemin de fer Paris-Mantes délimitent et segmentent des zones aux fonctions, tissus urbains et typologies bien distinctes. Les lignes et leurs espaces dédiés (gare de triage) constituent une césure. Elles organisent de manière forte l'espace de la zone industrielle du Val d'argent, triangle dessiné par la voie ferrée sur ses cotés est et sud et par la RD 392 à l'ouest.

Au Sud de cette césure, les tissus urbains sont plus constitués et néanmoins très composites, alternant des séquences faubouriennes comprenant des bâtis à l'alignement sur rue, des séquences de cités d'habitat collectif, un tissu d'habitat individuel relativement dense avec des maisons de meulière du début du XXe siècle et des tissus pavillonnaires plus desserrés.

Les formes urbaines denses sont très circonscrites au centre d'Argenteuil.

Urbanisation sur les coteaux des buttes du Parisis au Nord des voies ferrées

Investissement du coteau des buttes du Parisis par un tissu urbain hétéroclite allant du colossal habitat collectif, au pavillonnaire hétérogène.

La partie est de l'unité appartient manifestement à l'agglomération parisienne en prolongement de la Défense. Les coteaux sud de la boucle de Seine et les buttes du Parisis participent d'une interruption de la nappe urbaine. L'espace naturel au centre de l'unité conditionne une respiration entre les différents morceaux de ville.

L'espace public des abords de la gare d'Argenteuil est très stationné. Au loin, les immeubles de rapport en angle de rue sont des figures isolées, en attente d'une densification urbaine sur ce quartier compris entre la voie ferrée et la butte d'Orgemont.

Au sein du tissu urbain, le cadrage des rues organisées souvent vers la Seine permet de comprendre le rapport de cette unité à la vallée. Cette structure discrète est de moins en moins perceptible à mesure que l'on s'approche du fleuve.

Les bords de Seine dévolus au transit et à l'industrie n'autorisent pas de perception et de rapport remarquable au fleuve.

Conditions de perception

De par leur situation, il est possible de comprendre les buttes du Parisis comme une composition de paysage remarquable. Pour autant, l'étalement pavillonnaire, les espaces naturels en délaissés, les espaces cultivés incertains et les espaces de carrières enrayent les capacités de composition, d'où un sentiment de frustration qui caractérise une perception générale. Un certain nombre de projets sont engagés et visent notamment à maintenir une épaisseur des espaces naturels en pied de butte afin de rendre perceptibles et accessibles les buttes et leurs abords.

Les motifs montmartrois, moulins, espaces de restauration en belvédère se sont emparés de la crête arborée depuis laquelle on peut apercevoir l'autre bout de Paris, imprimant à l'espace un caractère bucolique, villégiature d'un jour à quelques encablures de la capitale.
Ainsi, Claude Monet peint des positions exceptionnelles de terrasse, esplanades champêtres et calmes d'où l'on observe la ville agitée en contrebas. Pourtant, exceptés les accès dégagés au niveau des moulins d'Orgemont et de Sannois, et le parc Schlumberger sur Cormeilles-en-Parisis, les buttes offrent peu de points de vue accessibles ou renseignés. Quand ils existent, il livrent des vues exceptionnelles au loin sur la Seine et la forêt de Saint-Germain d'une part et, sur Paris d'autre part.
Depuis les coteaux habités, les rues dans le sens de la pente cadrent des visions fugaces sur la ville, immense en aval, et sur des fragments de frondaison vert sombre en amont.
Les ouvertures cultivées au Nord-Ouest du Val d'Argent permettent des vues sur la Défense mais aussi des vues panoramiques sur la cime boisée des buttes qui profilent l'horizon.
La dalle du Val d'Argent permet quelques points de vues avec des cadrages très serrés mais importants sur les buttes du Parisis.
Depuis les espaces urbains d'Argenteuil, la RD 311, autoroute plus que route, empêche l'accès aux berges de la Seine. Si le fleuve est bien visible lorsque l'on circule sur la 4 voies, les berges de Seine sont totalement monopolisées par l'infrastructure qui empêche tout autre usage ou jouissance. Les rues qui se dirigent vers la Seine sont très souvent en impasse.

Depuis la butte d'Orgemont, la présence d'une prairie en point haut permet d'établir un rapport entre les buttes et l'agglomération en contrebas.

> « Au rond-point de Courbevoie, une admiration les avait saisis devant l'éloignement des horizons. A droite, là-bas, c'était Argenteuil, dont le clocher se dressait ; au-dessus apparaissaient les buttes de Sannois et le moulin d'Orgemont. A gauche, l'aqueduc de Marly se dessinait sur le ciel clair du matin, et l'on apercevait aussi, de loin, la terrasse de Saint-Germain ; tandis qu'en face, au bout d'une chaîne de collines, des terres remuées indiquaient le nouveau fort de Cormeilles. Tout au fond, dans un reculement formidable, par-dessus des plaines et des villages, on entrevoyait une sombre verdure de forêts ».
> La maison Tellier, Une partie de campagne, Guy de Maupassant, 1881

Depuis l'espace ouvert au centre de l'unité, la qualité des bords de ville et le relatif abandon des cultures ne permettent pas d'apprécier les paysages. Pourtant ces ouvertures associées à des bâtiment d'activité de faible hauteur permettent une compréhension rare de la structure des buttes avec les formes construites du Val d'Argent.

Motifs de jardins aux qualités variables sur fond d'horizon de la vallée de la Seine. L'orientation plein sud est un atout majeur.

La route de crête des buttes du Parisis (RD 122) n'est pas à ce jour une structure valorisante des boisements. Exception faite du Parc départemental au dessus de Cormeilles-en-Parisis, la qualité des équipement divers qui bordent la route et les chemins d'accès à la forêt sont vétustes et peu attachants.

Depuis le haut des buttes, dans l'axe des rues orientées dans le sens de la pente, les perceptions vers les horizons de l'agglomération sont le principal atout de cette unité.

En contrebas de la bande d'activité et de la voie rapide, le vestige d'un chemin de halage sur un petit linéaire. Le paysage de berges, très ponctuellement accessible, est un paysage en délaissé.

Dynamique des structures et motifs

Le morcellement du paysage est important sur cette unité. Un premier morcellement concerne des strates de paysages qui ne semblent pas communiquer les unes avec les autres : univers introverti des buttes, colonisation du coteau par un habitat individuel à dominante pavillonnaire, espaces cultivés en déshérence, friches ferroviaires, rideau d'habitat collectif presque continu d'Est en Ouest, espace urbain plus constitué mais avec peu d'élément de centralité identifiables, bande d'activité en bande qui vient occulter le rapport de la ville à la Seine, berges inaccessibles.
Un second morcellement est initié par les infrastructures avec des réseaux surdimensionnés (dont le réseau ferré) qui découpent et enclavent des morceaux de sol. La multiplication des traversées de la Seine avec cinq ponts sur un linéaire restreint atteste de la dépendance territoriale de cette unité avec Paris.

Le passage de l'A 15 à hauteur des buttes d'Orgemont semble axé sur la tour Eiffel. Cette illustration est symptomatique d'un réseau qui s'organise pour la ville centre plutôt qu'à l'échelle des unités de paysage.

La requalification et à la mise en relation des différents quartiers et composantes paysagères du nord au sud et d'est en euest concerne :

- les emprises ferrées actuelles et leurs traversées en capacité de réarti culer les quartiers nord et sud (Argenteuil et Cormeilles-en-Parisis), la qualité du réseau viaire, axes de desserte territoriale qui sont aussi des axes urbains majeurs comme la RD 392 et, enfin, la qualité urbaine des têtes de ponts qui constituent des entrées de ville.
- le désenclavement des quartiers sensibles et la diversification de l'habitat dans les quartiers nouveaux (éco-quartier de Cormeilles-en-Parisis)
- Les réseaux de circulations douces entre coteaux /berges de Seine et buttes intégrant une dimension plus accueillante des espaces boisés et la requalification des carrières
- La qualité des ouvertures cultivées qui jouent un rôle important d'espace de respiration sur cette unité très urbanisée mais aussi un rôle dans la composition des paysages dans la mesure où elles mettent en lumière la géographie du coteau (les processus partiels d'extension de l'habitat pavillonnaire aux abords de la carrière encore en exploitation) pose des questions qui se rapportent à la composition des paysages sur l'ensemble de l'unité.

Le pont de Bezons est un point de confluences de nombreux transits. La très grande fréquentation de transit de ces espaces leur a fait perdre leur dimension locale. Le vocabulaire exclusivement routier ne permet pas de mettre en valeur cette situation grandiose et stratégique dans la structure urbaine dans un axe remarquable vers La Défense.

Le passage d'infrastructures de transit régional avec pas moins de cinq ponts engendre un morcellement des tissus urbains certain.

La RD 392 dans le prolongement du pont de Bezons propose une ambiance symptomatique des nationales de la banlieue parisienne. Le tracé et les conditions de perceptions remarquables des buttes du Parisis, à La Défense, ne peuvent contrebalancer le peu de soin accordé au bas côtés routiers et l'absence de tissus bâtis constitués. Il est un vecteur potentiel de remise en lien des différents quartiers est et ouest.

La diversification de l'habitat dans le nouveau écoquartier de Cormeilles-en-Parisis engendre une nouvelle image urbaine. Ce quartier, relativement autonome en termes de fonctionnement urbain est une zone d'aménagement concertée qui vient s'adosser aux structures urbaines anciennes.

Berges de Seine rendues inaccessibles par la RD 311 au gabarit autoroutier

Le passage des voies ferrées dans les villes anciennes a engagé un certain essor tout en provoquant d'énormes fractures et stigmates à gommer, tels les pignons aveugles de ces immeubles de rapport, La qualité des franchissements conditionne l'ambiance des paysages urbains et leur confort d'usage.

Le désenclavement et le restructuration urbaine des quartiers sensibles, l'exemple du Val d'Argent Nord

Le quartier du Val d'Argent souffre d'un double enclavement : l'enclavement par les grandes infrastructures qui ceinturent totalement le quartier et enclavement de la dalle, qui, au cœur du quartier, n'a que peu de contact avec les tissus résidentiels qui l'entourent. L'opération de renouvellement urbain mis en oeuvre a pour objectifs la restructuration du quartier qui concerne principalement le désenclavement de la dalle, la requalification et la diversification de l'habitat. La restructuration du quartier repose en priorité sur la voie de contournement de la dalle et le désenclavement de la dalle.

La voie de contournement de la dalle

La voie de contournement a pour intérêt prioritaire de désenclaver chacune des unités résidentielles les unes par rapport aux autres et ainsi retisser un maillage urbain interne au quartier. A l'instar des tours de villes, elle constitue un tour de dalle. Le projet s'appuie sur un changement de vocation de voirie qui, d'un statut de voie de desserte résidentielle, deviendrait un espace public linéaire de qualité urbaine. Aujourd'hui, la voie de contournement emprunte des voies de desserte existantes et améliore les accès. Mais elle n'est pas un axe urbain redonnant des façades à l'ensemble des adresses. Sa position en contrebas de la dalle reste confidentielle et propose plutôt des ambiances d'arrières parcellaires.

La requalification de l'habitat

Les réhabilitations engagées tant sur les copropriétés que sur les bâtiments de logement social affichent une qualité manifeste. Il s'agit là d'engager un véritable changement d'image qui revalorise l'habitat social avec un vocabulaire contemporain adapté à ces édifices hérités du mouvement moderne. Les efforts, notamment en termes de modénature, rajout d'étages, loggias et terrasses, en termes de matériaux et de traitement des halls et pieds d'immeubles renvoient une ambiance urbaine attractive et durable. Ils proposent un espace urbain initiant une cohérence architecturale autour du patrimoine d'habitat social collectif, s'appuyant sur sa qualité de patrimoine architectural moderne en donnant à celui-ci une échelle habitée. Cette forte mobilisation sur l'habitat social fait le pari d'enrayer l'image négative de l'habitat collectif de grande hauteur et d'une qualité possible pour le logement social. La diversification de l'habitat ne concerne qu'une seule parcelle. A l'évidence, l'identité d'espace public collectif de la dalle ne se prête guère à être associée à des formes d'habitats individuels ou petits collectifs.

Réhabilitation antérieure à la présente phase de projet intégrant l'adjonction d'un étage, loggias et redans en façade.

La restructuration urbaine initiée par la voie de contournement vise une mise en relation des différents quartiers et une inscription de la dalle dans un univers urbain constitué.

Les circulations douces du quartier

La trame verte constituée par le patrimoine arboré existant, les différents îlots d'espaces verts résidentiels et espaces verts publics, les allées vertes inscrites dans le plan projet, sont susceptibles d'organiser des relations entre les différentes unités résidentielles.
La mise en réseau de toutes les circulations douces nécessite de réfléchir dans le détail à des domanialités partagées avec les bailleurs mais aussi aux potentialités de franchissement des infrastructures périphériques. Elle reste une potentialité du projet. Pour exemple, l'allée verte qui relie le parc urbain et la dalle ne se continue pas jusqu'à la dalle sur tous les plans projets.

Les travaux d'ouverture obligés par le contournement, n'ont pas été accompagnés à ce jour d'une requalification de la voirie avec un vocabulaire permettant d'identifier nettement les domanialités publiques des domanialités résidentielles. Hormis la requalification du tapis de voirie, il n'existe pas de traitement qui donne à la rue un profil confortable, un stationnement longitudinal, un trottoir qui permette de la distinguer des poches de parkings résidentiels attenantes.

De multiples rampes existantes sont dans un état vétuste. Deux accès, en position centrale, organisent un désenclavement certain de la dalle. Entre la place des Canus et le Leader Price, le parc en plan incliné entre la dalle et le quartier est un élément de composition majeur auquel répond coté sud, l'ouverture entre la place du marché et la dalle en terrasse. Au-delà, on constate, à ce jour, que certains ouvrages restent en attente ou compromis.

L'allée verte en direction de la dalle semble s'arrêter en limite foncière, bien en amont.

L'allée verte réalisée dessert l'îlot de constructions neuves de promotion privée.

Le grand parc urbain situé en limite Nord du quartier.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

En rapport avec une boucle de Seine, en contact avec la petite couronne parisienne et le quartier d'affaire de la Défense, cette unité de paysage est vouée à un développement urbain intense et dynamique. Dans le projet de SDRIF, c'est un secteur de densification préférentielle, porté notamment par de nouveaux projets d'infrastructures ferrées.

Entretenir et valoriser le caractère spécifique du territoire

L'ensemble des territoires de cette unité entretient un rapport privilégié à la Seine, qu'ils s'agissent des buttes du Parisis en balcon frontal sur le fleuve, des territoires en glacis, avec une orientation plein Sud particulièrement recherchée, ou des territoires en plateau par rapport à l'altimétrie du fleuve vers l'intérieur de la boucle de Seine.
Il est possible de comprendre les buttes du Parisis comme une composition de paysage que l'on peut comparer à la terrasse de la forêt de Saint-Germain sur l'autre versant de la vallée de par la situation en balcon sur la Seine de l'ensemble de l'unité. Cette composition qui demande à être mieux mis en lumière, s'appuie sur des valeurs de paysage très fortes : le couronnement boisé de la cime des buttes en position de belvédère d'un coteau de Seine à l'autre, une ouverture d'espaces cultivés qui, représente une véritable respiration. Ce sont aussi des espaces en capacité de recoudre des liens transversaux entre les ensembles urbains d'Argenteuil à l'Est et de Cormeilles-en-Parisis et Herblay à l'Ouest.

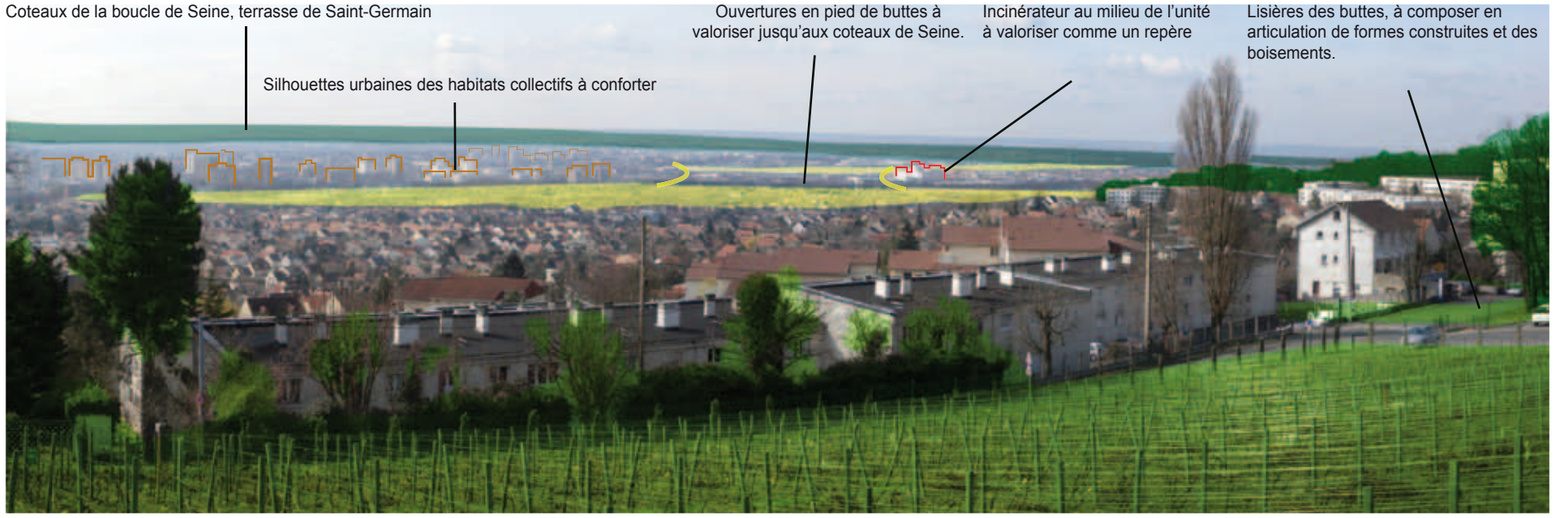

La cohérence paysagère de cette unité engage des réflexions sur le rapport des formes urbaines au réseaux des ouvertures. Quelques rares parcelles encore plantées de vigne organisent une belle transition entre le bâti et les boisements.

Accompagner les densifications urbaines pour valoriser les caractéristiques de ce territoire

A l'exception des buttes du Parisis, l'unité est urbanisée dans sa quasi-totalité. Les secteurs ouverts restant au milieu de l'unité sont reconnus comme une continuité majeure de la Seine, à l'ouest de l'unité, jusqu'au sommet des buttes et protégés. Pour autant, la qualification de ces espaces et de leurs fronts urbains restent en partie à définir.

La structure urbaine portée par les buttes, à révéler

A l'exception de Cormeilles et Montigny, l'urbanisation jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle a peu pris possession du coteau du fait de sa déclivité. Hormis quelques routes de franchissement de la butte, seuls les chemins d'exploitation agricole quadrillaient l'ensemble des coteaux, dans le sens des courbes de niveau d'une part, et transversalement au relief d'autre part. Ce maillage a ensuite servi de tracé à l'urbanisation pavillonnaire des coteaux du Parisis. Les quartiers pavillonnaires gagneraient à mettre en évidence cette structure héritée, en intelligence avec la charpente naturelle avec :

- des fenêtres paysagères sur la ville, immense en aval, ponctuant des parcours doux, tangentiels à la pente ;
- des positions en terrasse qualifiant l'espace public des carrefours ;
- des alignements d'arbres permettant de distinguer et identifier une trame urbaine hiérarchisée (constituée d'axes repérables, de rues, de ruelles et de chemins de traverses) ;
- le déficit d'espaces publics souvent endémique aux tissus pavillonnaires est particulièrement dommageable sur cette unité, où de nombreuses positions en rebord de relief, bien comprises des motifs Montmartrois et des impressionnistes, sont en capacité de devenir des éléments marquants dans la structure urbaine.

La route du fort de Cormeilles et ses virages en prolongement de la rue du Maréchal Joffre sur les hauts d'Argenteuil représente un axe de paysage à mettre en valeur en ré-initiant une plus grande accessibilité aux territoires boisés (parc départemental et emprises AEV appelés à être ouverts au public) et en tirant parti des points de vue ponctuels mais magistraux.

En pied de butte, la RD 48 et son prolongement par la RD 392, représentent aussi un tracé paysager fortement structurant. Ce vecteur important de traversées paysagères fait l'objet d'un projet de requalification. Sur cette unité, elle se situe pour partie, entre le pont de Bezons et Cormeilles, sur une limite communale et/ou départementale où l'absence de tissus urbains constitués et une forte présence d'espaces enfrichés prédominent. Cette requalification mériterait de s'attacher à la route elle-même mais aussi aux paysages qu'elle traverse avec des prescriptions fortes concernant la qualité des bâtis à venir. (orientation, alignement, gabarit) et la qualité des ponctuations paysagères.

La structure urbaine portée par la Seine (nouer un rapport entre la ville et la seine)

A l'exception des coteaux de Seine en bord d'unité, le relief peu contrasté de la boucle de Seine n'a pas spécialement contraint l'urbanisation à une structure spécifique à l'intérieur de celle-ci. Entre la Seine et des tissus urbains plus constitués sur la route du rebord de coteau, la bande des bâtiments industriels et d'activités, qui longent la berge de part en part d'Argenteuil à Bezons, s'interpose dans le rapport de la ville à son fleuve.
En retrait des bords de Seine, le tissu d'activité permet mal d'identifier des quartiers de ville et les rues qui construisent un rapport à la Seine. Pourtant des structures sous-jacentes dans le prolongement des têtes de ponts seraient en mesure d'offrir aux quartiers à l'arrière des zones d'activités un rapport plus évident à la Seine. Si les ponts sont des espaces stratégiques en termes de flux, ils le sont tout autant pour les structures urbaines. Les ouvrages d'infrastructures gagneraient à être envisagés à l'échelle du quartier qu'ils impactent et faire l'objet de projets qui conjuguent les impératifs de restructuration urbaine et les impératifs de régulation des flux. Ainsi, le tramway T2 est une occasion à saisir pour la requalification urbaine de tout le quartier du pont de Bezons.

La gare de triage comme la voie ferrée opère dans les paysages urbains une fracture. Le nouveau quartier stratégique envisagé sur cette emprise gagnerait à être réfléchie au regard des enjeux de restructuration urbaine et ainsi obéir à un dessin de trame urbaine assurant des continuités entre les quartiers nord et sud. Cette ambition concerne à l'évidence les ouvrages de franchissements, mais aussi le travail de trames plus continues entre les coteaux structurants et la Seine, afin de mettre en évidence le rapport de la ville à la Seine.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

■ Les buttes du Parisis et leurs lisières

A l'instar de la butte d'Orgemont, le sommet des buttes du Parisis n'a pas toujours été boisé. L'atout paysager de ces buttes réside dans la conciliation d'une abondance végétale et du sentiment de nature qui en découle avec les points de vue sur la ville et la boucle de Seine que la topographie est susceptible d'offrir. La route de crête, les chemins en rebord de coteau, le fort de Cormeilles sont autant d'emplacements depuis lesquels une gestion forestière favorable aux ouvertures et aux percées visuelles valoriserait les perceptions du site et le patrimoine des buttes du Parisis.

■ Évolution de la carrière de gypse

Les extractions récentes de la carrière de gypse à ciel ouvert ont franchi le rebord du coteau des buttes et ne sont pas loin de la ligne de crêtes. Les conséquences de cette extraction sont doubles. Les chemins de rebords sont coupés et la partie sud des buttes actuellement impraticable. Paradoxalement, cet espace dénudé bien qu'impraticable permet des dégagements visuels remarquables. Les aménagements de la carrière après l'extraction gagneraient à conserver ces qualités héritées de son exploitation, à savoir non pas la conservation des fronts actuels qui semble impossible mais la préservation de petites fenêtres de fronts de taille.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

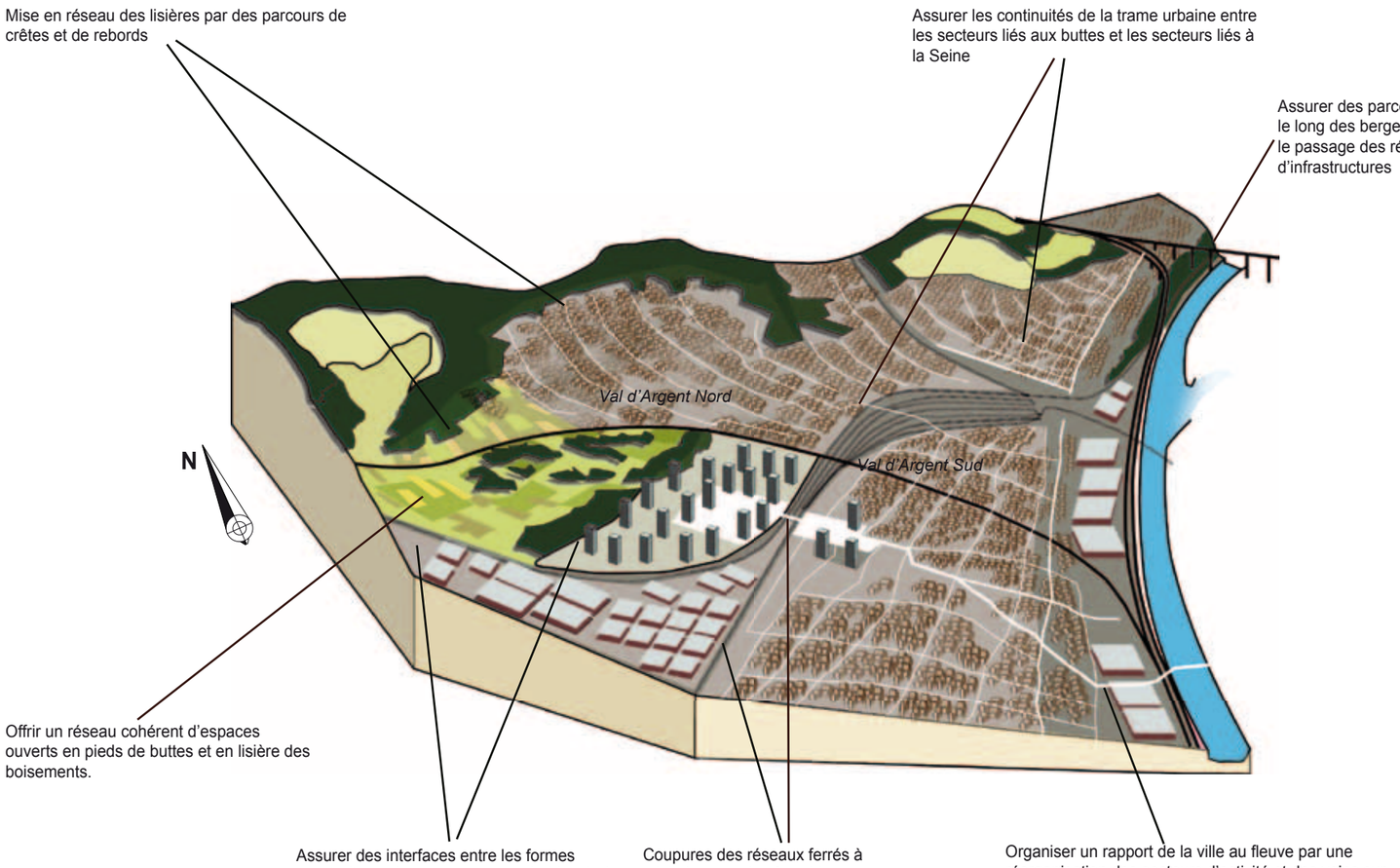

Les conditions de remise en état du site par le carrier devraient s'orienter vers le maintien des paysages ouverts permettant le dégagement des panoramas.

■ La plaine des Cerisiers

Sur le glacis des buttes du Parisis et derrière les grands ensembles du Val d'Argent, la situation de cet espace ouvert est stratégique. Le parcellaire en lanière des vergers qui le borde est un élément de patrimoine à prendre en compte. A l'échelle de l'unité, la plaine des Cerisiers et les vergers composent une masse végétale essentielle qui structure le pied des buttes. Le maintien de cette strate arborée intègre, continue et accessible est primordiale à la compréhension des buttes du Parisis dans leur contexte. Cette étendue, actuellement enfrichée et à l'arrière de la ville, est une respiration importante pour les unités urbaines riveraines. L'articulation entre les espaces bâtis et les espaces de nature est à instaurer, en retissant des continuités douces et en s'attachant à ce que les limites bâties ne soient plus des limites arrières mais des façades qui profitent des vues sur les paysages ouverts jusqu'à l'horizon des crêtes.

■ Continuité ouverte de la carrière jusqu'à la Seine

Dans le prolongement des espaces naturels en pied de butte, les ouvertures agricoles des bois Rochefort au sud de Cormeilles constituent un patrimoine ouvert bien moins intègre. Leur continuité avec les espaces naturels de pieds de buttes est contrariée par la présence de l'incinérateur et de la zone industrielle du Val d'Argent. Malgré la présence de la voie ferrée et de la zone industrielle, des passages existent (dans la continuité de la carrière et à hauteur du cimetière) et une meilleure perméabilité de ce secteur avec les buttes du Parisis est envisageable. Depuis, les ouvertures cultivées, l'incinérateur qui apparaît au centre de l'ouverture est un objet industriel malvenu.
Pour autant, dans sa proximité immédiate, l'éco-quartier de la ZAC des bois Rochefort a su tirer parti des qualités environnementales de ce site ouvert.

Constituer des parcours paysagers en réseau entre structure urbaine et structure paysagère

Le maillage des parcours paysagers potentiels est un support de composition et de cohérence paysagère à l'échelle de l'unité dans son ensemble. Ils s'organisent en un schéma directeur structurant qui articule les différentes structures urbaines à la charpente naturelle.

Les parcours paysagers qui épousent la lisière Sud des boisements des buttes du Parisis sont en situation panoramique d'Est en Ouest depuis le fort de Cormeilles jusqu'à l'esplanade de la butte d'Orgemont pour ensuite assurer des continuités de promenades interdépartementales le long des berges de la Seine dans la suite de la requalification des berges sur Epinay-sur-Seine et jusqu'à l'Ile Fleurie. La requalification paysagère de cet itinéraire exceptionnel propose une lisibilité de la géographie de tout un pan de l'agglomération parisienne. A l'échelle de l'unité, ce maillage de qualification des franges urbaines instaurant un espace de contact entre ville et lisières, et des espaces de carrières qui, par leur présence, deviennent des espaces vus (l'attractivité des motifs de front de taille est souvent évoquée par les acteurs qui militent pour un comblement partiel de la carrière de Cormeilles). Depuis la butte de Bel-Air, cet itinéraire peut proposer des vues attachantes sur les vallées de la Seine, Montmorency et l'enchâssement des buttes. Il est en capacité de retisser des liens entre les différents quartiers. Entre la butte de Bel Air et d'Orgemont autant qu'entre cette dernière et la Seine, son traitement revêt un intérêt stratégique, de ré-ordonnancement de la ville pour redonner cohérence aux quartiers morcelés. Les parcours paysagers à l'intérieur de l'unité, moins magistraux en termes de rayonnement géographique sont tout aussi importants. L'axe de circulations douces principal concerne la mise en relation des paysages de crête avec les coteaux de la Frette et la Seine. Les circulations pressenties épaulent, dessinent les continuités d'espaces ouverts. Ils sont des vecteurs de paysage qui participent du bouclage de la ceinture verte.

La coulée verte résultant de la reconquête des friches ferroviaires depuis la gare de triage jusqu'au coteau de Seine (en croisant la RD392 et en traversant le plateau des Trembleaux) est une artère verte qui s'inscrit dans des paysages fortement construits. Elle peut être comprise comme un boulevard de nature urbaine et être un des outils de désenclavement des quartiers d'habitat collectifqui la jouxte jusqu'à Sartrouville.

Ces deux parcours à l'échelle de l'unité paysagère toute entière sont des vecteurs de recomposition urbaine autour du paysage. Des traverses vertes organisant un maillage plus fin entre ces deux grandes structures sont sans doute à inventer. Elles concernent notamment l'axe des gares passant par Argenteuil/Val d' Argent/Cormeilles-en-Parisis, La Frette-Montigny et Herblay. Ce linéaire peut constituer des rabattements piétons repérables et les gares des centralités d'espaces publics à conforter.

L'échelle des enjeux nous permet de plaider pour des interventions ciblées qui permettraient une perméabilité possible des zones d'activité, aujourd'hui sujettes à des mobilités foncières . Le renouvellement urbain du quartier du Val d'Argent/Nord, pièce urbaine centrale de l'unité, inscrite sur cette trajectoire des gares gagnerait à être pensé au regard d'une cohérence paysagère et urbaine globale. La trame verte du quartier fait partie intégrante du maillage des circulations douces qui deviennent un levier du désenclavement potentiel du quartier en conformité avec les objectifs de l'ANRU. La gare de triage, plus à l'est semble elle-aussi une pièce essentielle de l'ensemble tant du point de vue de l'ossature verte que du point de vue de la structure urbaine.

Continuité des promenades de berges d'Epinay-sur-Seine à l'Ile Fleurie

Façades urbaines à harmoniser
Front urbain sur un élément de nature boisée ou cultivée
Front urbain sur un élément de nature fluviale

Arrêt d'urbanisation
Trame urbaine structurante
Itinéraires doux

Eléments en interposition des enchaînements de paysage
Boisements
Restructuration urbaine

SARCELLES PETIT ROSNE

Vue depuis la voie nouvelle (RD 84) au nord du Parc de la Courneuve.
En venant de Seine-Saint-Denis, les quelques rares aperçus en surplomb sur le paysage du Val-d'Oise mettent en évidence la grande dimension des cités. Au nord du parc de la Courneuve, le regard s'étend jusqu'à la butte d'Écouen. Des espaces de nature, relativement vastes et non construits sont en « réserve » pour des projets d'autre échelle.
Dépourvues de fonction pour la ville d'aujourd'hui, ces réserves foncières initient des continuités de paysage insoupçonnables.

L'unité de paysages Sarcelles-Petit Rosne est empreinte des représentations très fortes attachées à l'urbanisme et à l'architecture des grands ensembles. Entre des images souvent négatives et stigmatisantes et une réalité territoriale qui reste difficile à appréhender, l'émergence d'un paysage est problématique.

Cités et grands ensembles qui impriment leurs marques à l'unité semblent encore aujourd'hui totalement indifférents aux sites dans lesquels ils ont été construits, déconnectés des bourgs et villages anciens auxquels ils sont administrativement rattachés.

- **Une unité urbaine en limite de l'agglomération parisienne**
- **Des quartiers morcelés par les infrastructures, soumis au plan d'exposition au bruit de Roissy**
- **Des ensembles urbains qui jouxtent des ouvertures cultivées**
- **Une structure sous-jacente portée par la vallée du Petit Rosne**

Limites et voisinage

L'unité de paysages de Sarcelles-Petit-Rosne est en position de charnière entre la vallée de Montmorency et la plaine de France.
Tout au nord, l'unité se termine sur les bordures boisées de la butte d'Écouen, pivot entre différentes unités paysagères de cette partie orientale du département. Au nord-est, à l'extrémité de l'agglomération parisienne, le front linéaire qui s'étend d'Arnouville-lès-Gonesse à Villiers-le-Bel dessine une limite urbaine forte et très nette, comme découpée au cordeau, avec les espaces cultivés de la plaine de Mareil-en-France.

A l'est, la vallée du Croult dessine une transition peu marquée vers l'unité de l'axe du RER D et de la RD 317 tandis que, plus au sud, elle souligne la limite de l'unité de la plaine de Roissy, axe de l'A 1 et aéroports. L'ensemble des pistes et l'aéroport du Bourget, nécessairement clôturé, constitue une enclave paysagère qui surplombe le Croult. Cette succession d'espaces voués aux infrastructures et aux activités s'apparente à l'est de l'unité à un territoire morne et sans qualité. Au sud, l'unité se prolonge vers les cités de la Seine-Saint-Denis et, plus loin encore, vers Paris, dont l'influence est bien sûr déterminante. La limite administrative entre les deux départements ne présente aucune cohérence d'un point de vue paysager.

Vers la vallée de Montmorency et le Parisis, les transitions sont également peu marquées. Le paysage semble construit jusqu'à l'horizon, mais la RD301 marque clairement la rupture entre l'univers des grands ensembles de Sarcelles - Petit-Rosne et celui, moins dense, de la vallée de Montmorency.

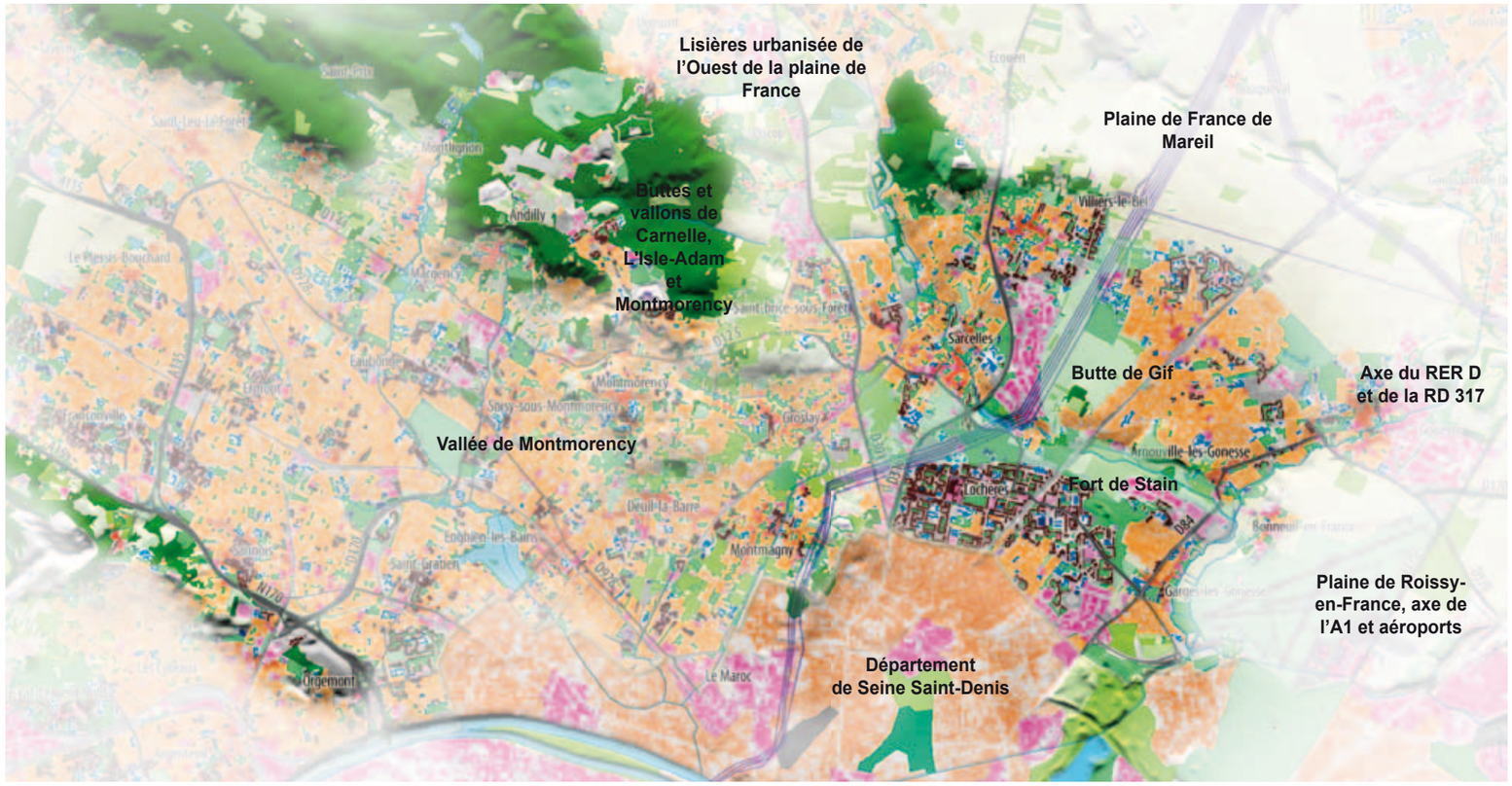

Le front bâti de Villiers-le-Bel et Arnouville-lès-Gonesse est en contact direct avec la plaine. Hormis la radicalité des façades, la limite n'est pas assumée. Stationnements, poste électrique, chauffage urbain ou châteaux d'eau prennent place sur la ligne entre ville et campagne.

La ville s'est reculée jusqu'à cette limite extrême de l'agglomération parisienne.
De part et d'autre de cette démarcation radicale cohabitent sans lien la ville de grande densité et la plaine où quelques alignements de fruitiers insolites semblent résister à l'urbanisation.

Le tracé serpentin du Croult dessine la limite départementale à l'est. L'urbanisation s'arrête à la vallée qui la contient mais la ville n'entretient pas de contact avec l'élément de nature sur lequel elle s'appuie. Cette limite, constituée d'arrières de parcelles est identifiable comme un confins. Au-delà, l'échelonnement des paysages urbains s'étend de manière indistincte jusqu'à l'horizon. Seules les silhouettes des grandes cités constituent des repères qui permettent de localiser les différentes unités habitées.
A hauteur de Gonesse, l'espace naturel du Croult se cache.

Charpente naturelle

Les cours du Croult et du Petit Rosne animent le paysage. Le premier, au tracé nord-sud, est un affluent de la Seine. Le Petit Rosne, au parcours est-ouest, se jette dans le Croult à Garges-lès-Gonesse, en limite est de l'unité. Ces petites vallées ont du mal à imposer leurs dénivelés d'une vingtaine de mètres face aux ensembles bâtis dans lesquels elles s'insèrent. Seul le rôle majeur de stockage des eaux pluviales et d'écrêteurs de crues des fonds de vallées, semble expliquer leur conservation en espaces naturels. Les cours d'eau eux-mêmes et leur confluence sont le plus souvent occultés et absents du paysage.

Quelques buttes viennent ponctuer cette unité urbaine de plaine (butte de Gif, Fort de Stains). Elles contribuent à révéler le cours du Petit Rosne et le vallon sec de Gif.

Le Petit Rosne constitue l'essentiel de la charpente naturelle de l'unité. Les berges bétonnées du cours d'eau témoignent du peu de considération, voir de la contrainte que représente aujourd'hui la gestion des écoulements.

Structure et motifs

La structure paysagère que l'on sent forte reste en grande partie noyée dans la nappe urbaine.

Le vallon et les terrasses urbanisées

Le Petit Rosne trace une ligne de partage Est-Ouest entre deux morceaux de plateau très urbanisés. Les vallons du Petit Rosne et du Croult ont par la configuration de leurs coteaux déterminé un certain nombre de découpages urbains. L'urbanisation ayant débordé les versants du Petit Rosne et du Croult, les limites naturelles ne sont en général matérialisées que par le fond alluvial des vallons. Dans cet environnement où il est difficile d'apprécier les rives des cours d'eau ou de pouvoir situer leur confluence, les vallons composent une armature sur laquelle se cale l'urbanisation. Au Nord, les grands ensembles urbains sont installés en limite de la plaine de France, en pente douce jusqu'au cours d'eau. Au Sud, en limite de la Plaine Saint- Denis, les constructions s'arrêtent de manière franche en haut du versant du Petit Rosne.
Les espaces naturels en friche, enserrés dans le creux des vallons, concernent des emprises non négligeables à l'échelle de l'unité de paysage.
Le caractère peu affirmé des structures paysagères de plateau nécessite une grande vigilance quant aux extensions et aux limites des formes construites. A l'exception des buttes boisées préservées (Écouen, Butte de Stain et Mont de Gif), les développements de l'agglomération ont produit sur ces plateaux un paysage urbain fortement déstructuré, sans égard à la charpente naturelle.

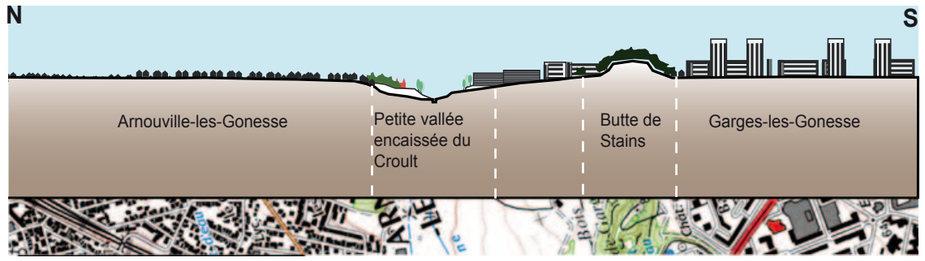

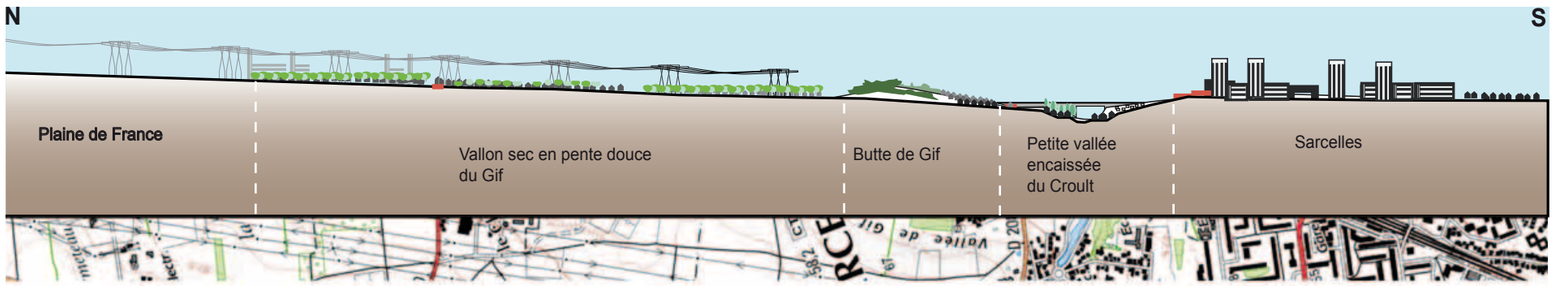

Le motif de « champ urbain »

Ils constituent les fragments d'ouvertures cultivées en milieu urbain et mettent en lumière l'articulation de l'unité avec celle de la plaine de Mareil-en-France entre Villiers-le-Bel et Arnouville-lès-Gonesse.

■ Le champ urbain des fruitiers de Villiers-le-Bel et celui de la coulée verte de Garges-lès-Gonesse résultent de réserves foncières pour la prolongation de l'A 16. Ce caractère en attente confère à ces territoires des ambiances incertaines en retrait des dynamiques urbaines mais en capacité réelle d'articulation paysagère. Les lignes à très haute tension dans l'ouverture cultivée des fruitiers de Villiers-le-Bel sont des éléments prégnants du paysage. Leur apparente échelle démesurée révèle l'aliénation de ce territoire à l'agglomération parisienne. Leur direction Nord-Sud accentue le caractère de couloir de ce champ urbain entre les plateaux cultivés de la plaine de France et l'espace naturel du vallon du Petit Rosne. Malgré l'échelle incomparable, l'orientation des lignes électriques a une certaine résonance avec les parcelles de fruitiers en lanières.

■ Le champ urbain des fruitiers de Villiers-le-Bel (la Fosse Martin et la Fosse Guerin). Au nord de l'unité, cette brèche de paysage cultivé maintient un enchaînement entre la plaine de Mareil-en-France et le cours du Petit Rosne. Les grandes parcelles de vergers dont les lignes de poiriers soulignent la pente vers le cours du Petit Rosne forment une respiration qui ordonne une continuité de paysages axée sur le vallon de Gif. Cet espace est très fréquenté grâce à un maillage de chemins de terre qui organisent des traverses entre les différents quartiers.

■ Le champ urbain de la coulée verte de Garges-lès-Gonesse. Cet espace relie le Petit Rosne au Parc de la Courneuve, en Seine-Saint-Denis. Cet espace non cultivé qui a servi au stockage de déblais relève aujourd'hui d'ambiances de confins urbains mais conserve une qualité majeure : la possibilité de relier différents quartiers. Son échelle et les barres de logements qui le bordent sont en bonne correspondance.

Les éléments marquants

La résonance entre la butte d'Écouen au Nord et le parc de la Courneuve au sud dont les franges boisées et remblayées s'inscrivent (au même titre que les boisements d'Écouen) en horizon végétal dans l'univers urbain de l'unité.
La butte de l'ancien fort de Stains qui domine le Petit Rosne constitue un élément marquant du paysage et fonctionne comme un repère. Son caractère patrimonial est reconnu du fait de l'émergence de son couvert arboré et de la présence du fort. Elle est cependant peu accessible et n'offre pas de circulations douces en relation avec les espaces extérieurs des grands ensembles d'habitations dont elle est riveraine. A ses pieds, une ferme est encore en activité non loin de la confluence avec le Croult.

Structure paysagère schématique

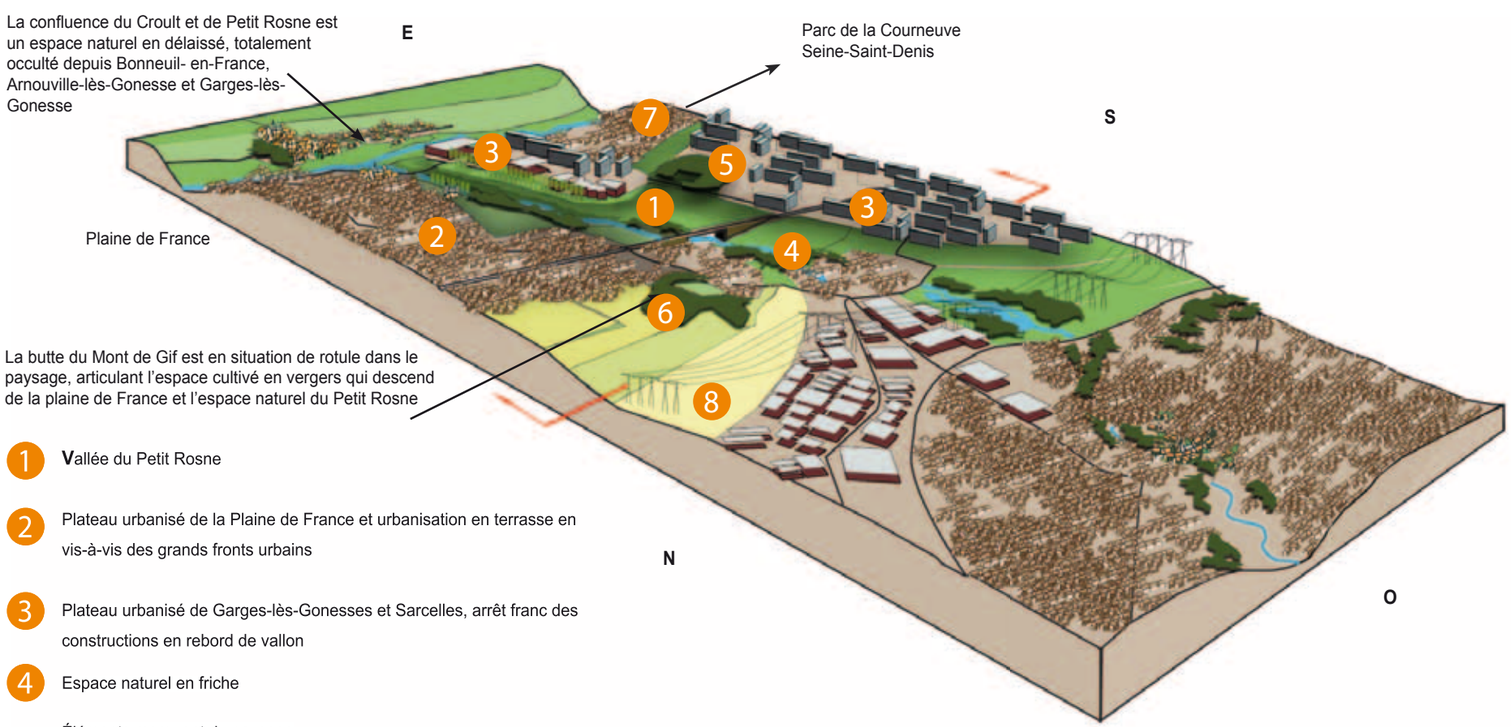

1. **V**allée du Petit Rosne
2. Plateau urbanisé de la Plaine de France et urbanisation en terrasse en vis-à-vis des grands fronts urbains
3. Plateau urbanisé de Garges-lès-Gonesses et Sarcelles, arrêt franc des constructions en rebord de vallon
4. Espace naturel en friche
5. Éléments marquant du paysage
   Fort de Stains
6. Mont de Gif
7. Champ urbain de Garges-lès-Gonesse
8. Champ urbain de Villiers-le-Bel

Le champ urbain des fruitiers et le front bâti de Villiers-le-Bel
La sensation d'un paysage en sursis est physiquement omniprésente et l'esprit est préoccupé par le surréalisme des cohabitations. Ce fragment de paysage laissé en attente d'un devenir foncier fort différent propose pourtant une lisibilité exceptionnelle de la géographie urbaine. Il est possible en raison du recul que cette respiration propose, de se positionner dans le paysage en relation avec la butte d'Écouen.

Les parcelles de vergers de Villiers-le-Bel
La persistance des vergers, d'un autre âge sous les lignes à haute tension résistent dans la proximité des grandes cités riveraines. Une ferme, sur la butte de Gif est encore en exploitation, témoin d'un attachement à une charpente naturelle noyée sous l'étalement urbain indifférent au paysage.

Vue sur Garges-lès-Gonesse, depuis la réserve foncière auparavant envisagée pour le passage de l'A 16. La dimension du vide vert met en tension les horizons boisés du parc de la Courneuve vers le Sud et de la butte d' Écouen vers le nord.

Conditions de perception

Le motif des terrasses du Petit Rosne

De belles positions de terrasses alluviales sont encore lisibles de part et d'autre du Petit Rosne, de la frange urbaine Sud d'Arnouville jusqu'à la ligne LGV traversant Sarcelles. Ces séquences de paysage sont le plus souvent ignorées et peu fréquentées, exception faite de celles du château et du parc d'Arnouville qui les a magnifiées en rive gauche. Elles font face au quartier de la Muette à Garges-lès-Gonesse. De l'autre côté, le centre commercial, proche de la confluence, tourne résolument le dos aux rus. Un mur interdit toute relation à l'espace naturel situé en contrebas de la terrasse qu'il occupe.

Plus en amont, des terrains de sport et des installations industrielles occupent également une terrasse, qui fait face au front urbain de Sarcelles. L'échelle monumentale des grands ensembles crée un motif urbain en surplomb sur le cours du ruisseau.

La vallée du Petit Rosne est, au centre de l'unité, relativement encaissée. Ses coteaux peu construits sont délaissés et envahis par une végétation ligneuse de peupliers qui occulte le paysage naturel maintenu en interstice. Dans sa partie la plus large, au droit du franchissement de la voie ferrée, la vallée est cachée. Dans ces espaces retirés se sont d'abord installés des jardins ouvriers transformés peu à peu en habitats précaires. Ces espaces sont aujourd'hui totalement relégués à l'écart de l'espace aménagé.

Coupe élévation sur le vallon du Petit Rosne à hauteur de la terrasse du château d'Arnouville-les-Gonesse

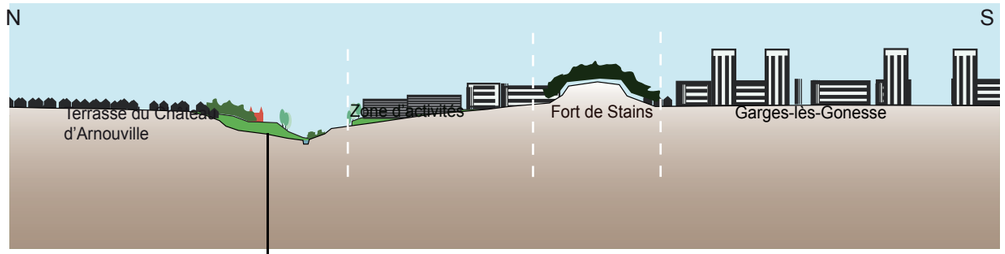

Depuis la terrasse du château d'Arnouville, le Petit Rosne n'est perceptible que par les peupliers qui occupent la ripisylve en friche. Les différentes strates arborées opèrent comme des masques, utiles à cacher les zones commerciales et d'activités du quartier de la Muette sur l'autre rive. Les quartiers d'habitat collectif sont tenus à distance et occultés pour préserver l'ambiance du parc.

Entre la butte du Fort de Stains et la butte de Gif, le profil plus doux du vallon laisse place à une belle ouverture cultivée autour de sa ferme. Cette séquence de paysages utile contraste avec les espaces en friche dans lesquels elle s'intercale et opère comme une enclave agricole qui résiste aux paysages urbains.

Espace dit de « non-droit » par les habitants, dans le vallon du Petit Rosne à Sarcelles.

Coupe élévation sur le vallon du Petit Rosne à hauteur du grand ensemble de Sarcelles

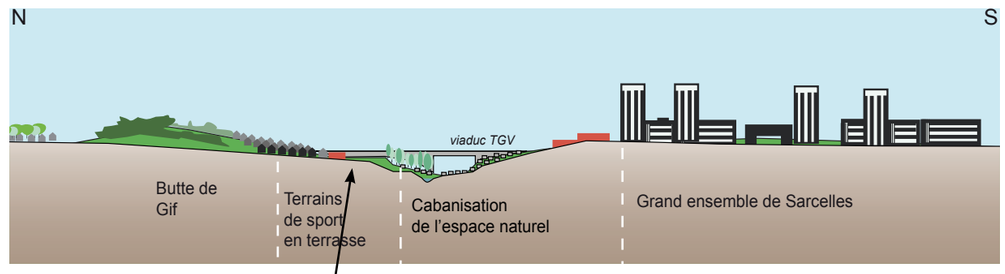

Entre Sarcelles-Village et la butte de Gif, quelques terrains de sport occupent une position de terrasse paysagère remarquable. L'échelle du front bâti du grand ensemble de Sarcelles est ici particulièrement percutante mais en quelque sorte gommée. L'espace naturel en contrebas dit de « non-droit» par les habitants depuis trois décennies est occupé aujourd'hui par un ensemble d'habitats précaires, sous le viaduc du TGV.

Les espaces adjacents au vallon du Petit Rosne

Un certain nombre d'espaces ouverts, constitués par des buttes, des terrains de sport, des cultures ou par les espaces extérieurs des grands ensembles sont en mesure de mettre en valeur les façades de la ville et le vallon du petit Rosne. Pourtant, de ces espaces souvent connexes à la charpente naturelle, la compréhension du territoire n'apparaît pas évidente.

Zone de loisirs sportifs clôturée en frange urbaine du quartier de la Muette à Garges-lès-Gonesse. Cet équipement handicape tout rapport de voisinage entre le quartier en cours de renouvellement urbain et l'espace public du Fort de Stains.

Le fort de Stains est un espace public en situation retranchée. Ses abords n'indiquent en rien sa présence.

Terrasses susceptibles d'offrir des vues sur le vallon du petit Rosne et les façades urbaines de Sarcelles et Garges-lès-Gonesses

Un vis-à-vis entre la butte de Stains et le Mont de Gif

Des circulations fondamentales pour le désenclavement des quartiers

L'enclavement des grands quartiers d'habitat collectif, très présents sur cette unité paysagère est en partie due au fait qu'ils tournent le dos aux espaces de nature, comme s'ils s'en défendaient. Les zones d'activités ont pris place entre les espaces urbains et les espaces naturels. La continuité de terrasses paysagères en frange urbaine sud d'Arnouville se prolonge jusqu'au passage du LGV à Sarcelles. A l'exception du parc du château d'Arnouville, ces séquences de paysage sont ignorées et peu fréquentées, sans doute fautives de regarder des quartiers d'habitat modeste. Des potentialités d'articulations existent néanmoins (légende bleue). Elles ne font pas, à ce jour l'objet de projet.

Les espaces urbains : des typologies variées aux vocabulaires architecturaux peu conciliables

■ Les villages anciens.

Leur caractère patrimonial presque figé pose la problématique de l'invention des formes urbaines pour reconstruire la ville sur elle-même. La pertinence du réseau des espaces publics contraste ici fortement avec la vétusté et le relatif abandon de l'habitat ancien.

■ Les quartiers pavillonnaires.

Malgré certaines variations typologiques (la Grosse Borne) ou d'implantation (le Mont de Gif, le fond du Petit Rosne), le tissu pavillonnaire banalise fortement le paysage urbain : hauteurs constantes, absence d'alignement sur la rue, écarts assez systématiques entre chaque habitation...

■ Les grands ensembles.

Ils diffèrent en tout point des villages anciens. Leur modèle générique a produit un paysage urbain indifférencié. Leur configuration ne permet pas de distinguer dans les espaces extérieurs ce qui a trait au public ou au privé, ni les espaces dédiés à la voiture ou au piéton. La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marches, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité. A l'exception de Sarcelles et Villiers-le-Bel composés sur des axes structurants, les grands ensembles ne participent pas au fonctionnement urbain. La plupart méritent d'être désenclavés des zones d'activités qui les entourent et d'être desservis autrement que par des circulations routières en boucle ou en cul-de-sac. Ces contrastes au sein d'une même unité sont susceptibles d'offrir des repères mais ne parviennent pas à former une ville lisible sur l'unité de Sarcelles-Petit Rosne. L'apparente incompatibilité des tissus semble moins en cause que les fonctions et les représentations de chacun des quartiers. Alors que le village ancien a conservé sa configuration de centralité, il ne semble plus en avoir la vocation. A l'inverse, la gare, malgré sa position au-dessus de la voie ferrée en jonction de Garges-lès-Gonesse et Sarcelles est une centralité d'usage qui n'en a pas la configuration.

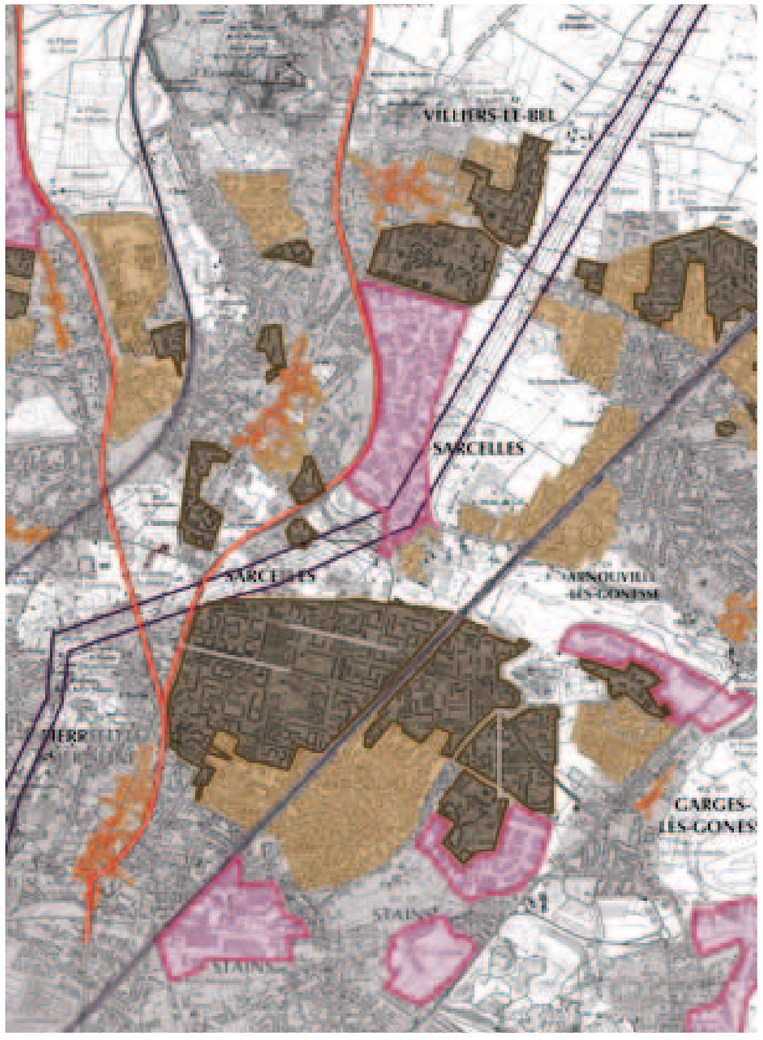

Centres urbains constitués

Tissus pavillonnaires accentuant la mise à distance des centres urbains

Quartiers d'habitats collectifs fonctionnant en isolat urbains autonome

Zones d'activités cloisonnant le fonctionnement urbain

Infrastructures marquantes

Le morcellement

Les grands quartiers d'habitat collectif, très présents dans cette unité tournent le dos aux espaces de nature. Les espaces urbains fonctionnent ainsi comme des mondes séparés, repliés sur eux-mêmes, sans ancrage à la charpente paysagère. La perception des composantes naturelles y est particulièrement difficile. Morcelé en unités habitées, le paysage urbain est très cloisonné. Les continuités entre grands blocs et entre sous-unités de quartiers sont pour les habitants quasi inexistantes. Quatre grands blocs urbains se distinguent ainsi de part et d'autre des espaces de nature qui ne jouent pas ici leur rôle de respiration dans la ville (Villiers-le-Bel et le village patrimonial de Sarcelles au Nord-Ouest ; Arnouvilles-lès-Gonesse à l'Est ; les grands ensembles de Sarcelles et de Garges-lès-Gonesse au Sud et l'extrémité est de Garges-lès-Gonesse).

De plus, de manière récurrente, les zones d'activité forment des barrières qui interdisent tout contact avec le vallon du Petit Rosne. Majoritairement implantées à la marge des quartiers habités, elles constituent des remparts contre le paysage et cloisonnent le fonctionnement urbain. La zone d'activité de Sarcelles s'interpose ainsi entre le Vieux Sarcelles et le quartier excentré de Gif. Les quartiers de la Muette et des Doucettes à Garges-lès-Gonesse sont « en cul-de-sac ». Ils sont enfermés par des zones d'activités qui les entourent.

Le centre du grand ensemble de Sarcelles, un morceau de ville à part entière

La villa urbaine de Sarcelles, une séquence du Petit Rosne.

L'enclavement

A ce morcellement, s'ajoute l'enclavement des grands quartiers d'habitat collectif qui fonctionnent comme des isolats autonomes, relativement déconnectés des centralités urbaines anciennes. Ainsi, les centres anciens de
Sarcelles et d'Arnouville-lès-Gonesse sont situés à l'opposé de leurs grands ensembles.
Dans l'intervalle, les tissus pavillonnaires amplifient cette mise à distance. Garges-lès-Gonesse est un ensemble de quartiers additionnés les uns aux autres et séparés par des réseaux d'infrastructures importants (RD 84, RD 125 et voies ferrées du RER D et du TGV) qui handicapent l'unité communale. Trois de ces quartiers d'habitats sensibles font l'objet d'opération de renouvellement urbain.

Le rôle des infrastructures

C'est le statut des voiries et leurs usages, ainsi que le rapport du bâti à l'espace public qui accentuent l'enclavement. Le réseau de voies primaire, secondaire et doux est insuffisamment maillé et n'assure pas le désenclavement des quartiers.
Les infrastructures franchissent les vallées sans précaution. Les remblais qui entravent alors la continuité des vallons s'avèrent en partie responsables du morcellement des territoires et des difficultés de gestion et de fréquentation qui en découlent (difficultés d'exploitation agricole, enfrichement des vallons relégués, disparition du réseau secondaire, occupation illicite, recépage régulier des acacias sur les talus, nécessité d'ouvrages de rétention et de busage…).
Le franchissement de la voie ferrée au milieu de l'unité est à ce jour possible à hauteur de la gare. Les franchissements en voies douces en rebord et en fond de vallon du Petit Rosne témoignent, par leur vétusté et leur manque de lisibilité dans la ville, du caractère en marge des espaces ouverts du cours d'eau.

Les espaces extérieurs des grands ensembles

Le paysage des grands ensembles est construit le plus souvent sur un schéma identique : des plantations de belle ampleur qui recréent un paysage naturel artificialisé au sein d'espaces extérieurs surdimensionnés par rapport aux besoins des habitants. On observe de plus une absence de limites domaniales claires et de hiérarchisation des réseaux qui relèvent tous de la desserte fonctionnelle. Cette organisation rend difficile la constitution de repères et la différenciation entre les espaces à dominante semi-publique. Le paysage est ici tout au plus un espace extérieur assujetti à l'architecture, sans perspective, sans échappée, ne serait-ce que visuelle. Le terme même de « traitement des espaces extérieurs » utilisé dans les missions opérationnelles est symptomatique du peu de considération dans laquelle on les tient.
L'absence d'échelle, notamment parcellaire, de cet habitat implanté en discontinu participe de la sensation d'habiter un paysage difficile, sans adresse.

Les villages anciens, marginalisés au sein d'une nappe urbaine discontinue d'habitats collectifs, ne fonctionnent plus comme des centralités. Leur structure réserve aujourd'hui encore une part belle à des espaces publics structurants (Sarcelles-Village) mais ils ne sont plus à l'échelle des quartiers environnants qui, pourtant, s'y réfèrent.

Grands ensembles de Villiers-le-Bel
Re-création d'une typologie d'espace dit «naturel» sur les espaces extérieurs d'une cité. Cet espace n'a aucune relation, ni visuelle ni d'usage avec les ouvertures cultivées mitoyennes. C'est un paysage clos qui ne profite pas de sa position paysagère. Pourtant, il existe un grand nombre de traversées, buissonnières dans le sens où elles empruntent des chemins d'exploitations. Il est plus facile, plus serein, plus ouvert de passer à travers champs au sortir de l'école que de passer par la cité, ses parkings et l'imbroglio des voies de desserte.

Pieds d'immeubles à Arnouville-lès-Gonesse
Le surdimensionnement des espaces semi-publics de coeur de cités est manifeste. Leur maintenance impose un coût de gestion non négligeable qui pèse sur les habitants. Ils renvoient généralement une impression de vétusté, voire de déshérence tant l'espace est peu pratiqué, peu emprunté. Le pied d'immeuble en premier plan est constitué de caves, le rez-de-chaussée est donc aveugle, ce qui est une situation très courante. L'espace extérieur est ainsi en situation arrière. Le pied d'immeuble en second plan est un espace « résidentialisé » de manière spontanée par les habitants avec trois bouts de cagettes qui cherchent à protéger de l'espace central.
L'idée d'espace naturel est fugitive malgré une présence arborée de belle ampleur.

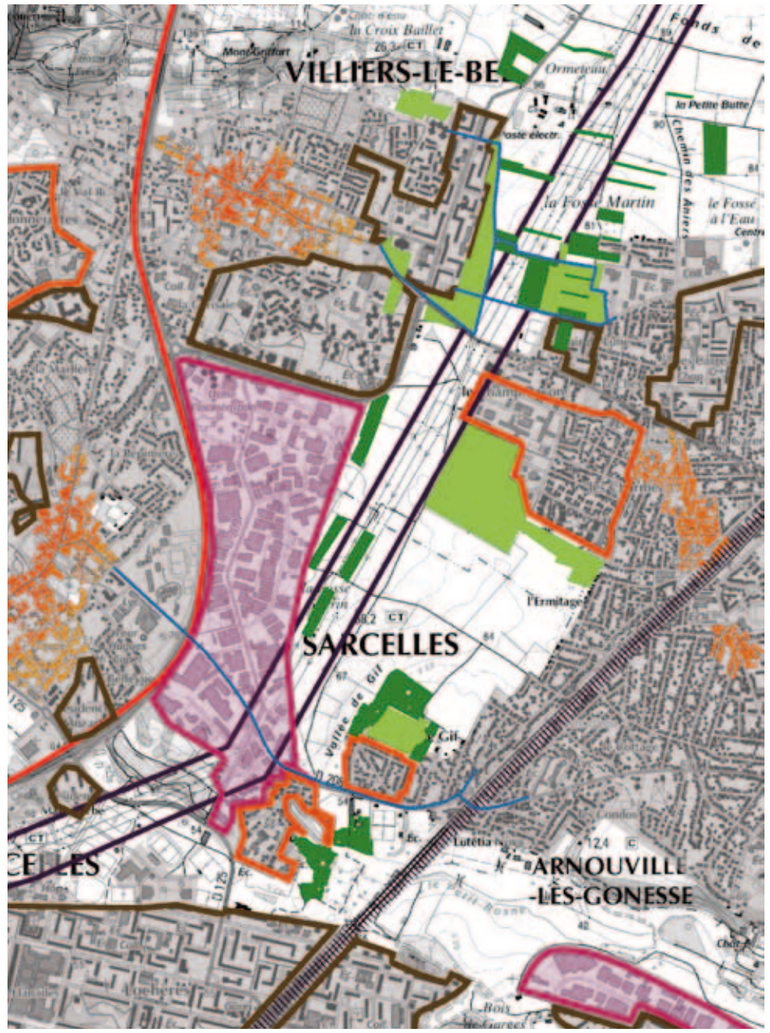

Le « champ urbain des fruitiers » constitue une respiration essentielle pour les habitants qui trouvent ici un contact au paysage, de la plaine au Petit Rosne mais aussi une relation privilégiée avec un paysage utile, soit un ensemble de parcelles en vergers, particulièrement résistants sous les lignes à haute tension.

Entre les deux centres anciens, les traverses urbaines sont multiples. Les gens passent par les vergers qui constituent un paysage d'accompagnement bucolique. De Sarcelles-Village au quartier de Gif puis Arnouville-lès-Gonessse, ces continuités sont préservées sur un tracé viaire patrimonial.

Le vallon sec de Gif constitue encore une fenêtre sur l'anse de paysages cultivés au nord et potentiellement sur la vallée en contrebas. Deux friches boisées viennent masquer d'anciens jardins ouvriers, aujourd'hui habitat précaire.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

En limite Nord de l'agglomération parisienne et en bordure de la Plaine de France, le développement de cette unité est contraint par le plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aéroport Charles-de-Gaulle et par le projet de l'avenue du Parisis (ancien BIP).
Depuis Paris, la spécificité de ce territoire est d'offrir, via le vallon du Petit Rosne, un avant goût des espaces ouverts de la Plaine de France et de la Picardie.
Depuis le Nord, cette unité représente un front d'agglomération peu pris en considération.
A l'interface entre ces deux typologies de paysages, cette unité est en mesure de conjuguer des configurations urbaines et agricoles pour exprimer au mieux ses caractéristiques de limite d'agglomération.

Constituer des parcours paysager en réseaux, valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire- aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation…). Le village de Sarcelles qui s'est développé sur le cours du Petit Rosne est aujourd'hui, par son enchaînement d'espaces publics, dans une position favorable à une mise en valeur du Croult par une mise en réseau des éléments qui l'animent.

Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Les chemins ruraux associés à la ferme d'élevage dans le prolongement de la nappe pavillonnaire d'Arnouvilles-lès-Gonesse permettent la compréhension d'un rare enchaînement de paysages depuis le Petit Rosne jusqu'à la butte de Stains. La subsistance d'une ferme sur le Mont de Gif permet de maintenir ouvert et accessible son sommet. A l'inverse, en contrebas, la précarisation des jardins vivriers du vallon complique les accès au cours d'eau.

Les vallons forment également un potentiel intéressant à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, si besoin à l'occasion d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à renforcer. Les bandes enherbées, les bassins d'infiltration sont ici également une occasion de traiter le paysage. Du village de Sarcelles jusqu'à sa confluence avec le Croult, le cours d'eau est animé d'un certain nombre d'activités à ce jour mal connectées. Ainsi, le lac de Sarcelles et l'étang de la villa urbaine, les jardins familiaux ou les prairies d'élevages sont autant d'espaces à mettre en réseau. La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite…) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers participe à limiter les effets des crues liées à l'imperméabilisation des sols.
Les autres éléments naturels, ourlets boisés et forêts, marais, pelouses calcaires issues des déblais de constructions, etc. sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, a protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent. Le maintien des continuités de nature, des Monts de Gif et du Fort de Stains jusqu'au Petit Rosne est essentiel sur cette unité.
Le patrimoine des parcs et jardins souvent en lien avec les composantes paysagères s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique, ou d'ouverture, ne serait ce que visuelle, au public. Le parc d'Arnouville-lès-Gonesse présente des terrasses exceptionnelles sur le Petit Rosne.
Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain.

Mettre en lumière la monumentalité bâtie exceptionnelle des bords de ville héritée des trente glorieuses qui se campent en rebord de vallon. Apprécier la façade urbaine comme un motif majeur du paysage initiant un rapport frontal à l'horizon mais aussi une limite permettant l'identification franche de la géographie urbaine.

Mettre en réseau les nouveaux jardins

La forte présence au sein du tissu bâti d'espaces ouverts (constitués par les espaces naturels, les réserves foncières et les espaces agricoles) peut largement contribuer à améliorer le cadre de vie de cette unité dans la mesure où ils participent de la structure urbaine.

Leur mise en réseau, entre eux et avec le tissu urbain, est essentielle pour qu'ils participent aux usages de la ville : le parc à proximité du centre commercial de Sarcelles, les espaces ouverts des grands ensembles, les terrains de sport et les espaces naturels ou d'élevage combinés à la structure de l'eau du Petit Rosne, ou de l'agriculture en lien à la plaine de France, sont autant d'espaces ouverts qui peuvent faire figure de jardin sur l'unité.

Mettre en place un maillage de l'espace public, support de désenclavement des quartiers morcelés

Malgré leur faible hauteur, les quartiers pavillonnaires ont un fort impact par leur emprise territoriale. La nappe pavillonnaire qu'ils génèrent en particulier aux alentours des gares met à distance des secteurs présentant une plus forte densité de population, ou des centres anciens vecteurs d'activités urbaines.
A l'échelle de l'unité, cette nappe urbaine doit se distinguer en structurant un maillage de réseaux (routiers, circulations douces..) susceptible de rabattre et relier efficacement les quartiers vers les gares. Sur cette trame, les quartiers pavillonnaires doivent pouvoir se renouveler pour accueillir plus de services et d'activités urbaines.

La hiérarchisation des réseaux urbains, avec des axes urbains identifiés comme plus structurants permettrait une clarification de l'espace urbain et une mise en relation des centralités urbaines entre elles.

Les zones d'activités occupent elles aussi des surfaces importantes pour des usages mono spécifiques et introvertis. Leur situation en bord d'espaces naturels enclave de manière systématique sur cette unité, les continuités entre les espaces de nature et les lieux de densité habitante. Leur reconfiguration vers plus de perméabilité et des fonctions qui ne se résument pas uniquement à la production d'emplois et de richesses contribuerait fortement reconsidérer les enclaves urbaines et naturelles.

Identifier une frange lisible entre l'agglomération et la plaine agricole en maîtrisant les silhouettes urbaines en rapport avec les espaces ouverts

L'unité de Sarcelles Petit Rosne connexe à la Plaine de France est en bord d'agglomération : l'épaisseur de la limite, la qualité de l'architecture, le rapport aux espaces cultivés et naturels des façades d'Arnouvilles-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel représentent tout autant des enjeux d'usages des espaces extérieurs, que des enjeux de perception et d'image de la ville. Au sein de l'unité, l'ouverture du Petit Rosne associée aux terrasses paysagères d'Arnouville-lès-Gonesse en est un exemple particulièrement emblématique du droit de regard sur la ville qu'offrent les espaces ouvert. Le front urbain peut être parsemé de zones épaissies (équipements sportifs ou récréatifs, parcours sportifs, jardins familiaux).

Accompagner l'insertion des nouvelles infrastructures Faire un atout des contraintes

Les infrastructures routières nécessitent d'être abordées non sous l'angle unique de la circulation, mais comme éléments de territoire et de développement, associées aux paysages et à l'espace urbain dont elles peuvent anticiper les futures articulations et qualités. L'enclavement des quartiers de Sarcelles - Petit Rosne est en grande partie dû aux passages de certaines infrastructures qui occultent ou contrarient les enchaînements et les continuités urbaines.
L'orientation des infrastructures et l'agencement des gares a fortement modifié la structure urbaine de cette unité.

La connexion de l'avenue du 8 mai 1945, (axe majeur et structurant de Sarcelles) à la RD 316 et RD 30 génère un vocabulaire plus routier qu'urbain et ne permet pas à ce jour de saisir une continuité de la ville entre cette unité et la vallée de Montmorency.

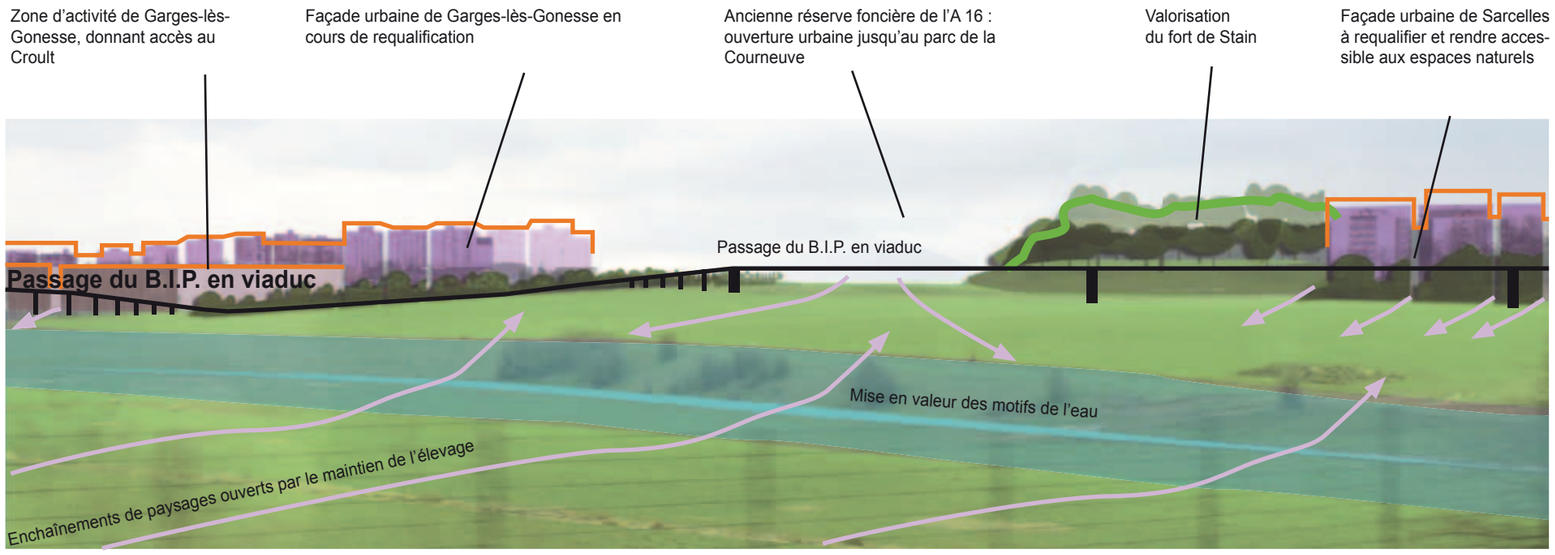

Le passage de l'Avenue du Parisis peut accompagner, la mise en valeur mutualisée des éléments de nature et des façades urbaines qui y font face.
Par un ouvrage d'art limitant au maximum l'emprise au sol, les enchaînements de paysage depuis les terrasses d'Arnouvilles-lès-Gonesse jusqu'à l'ancienne réserve foncière de l'A 16 peuvent mettre en valeur les motifs de l'eau du Petit Rosne et les masses boisées du fort de Stains.

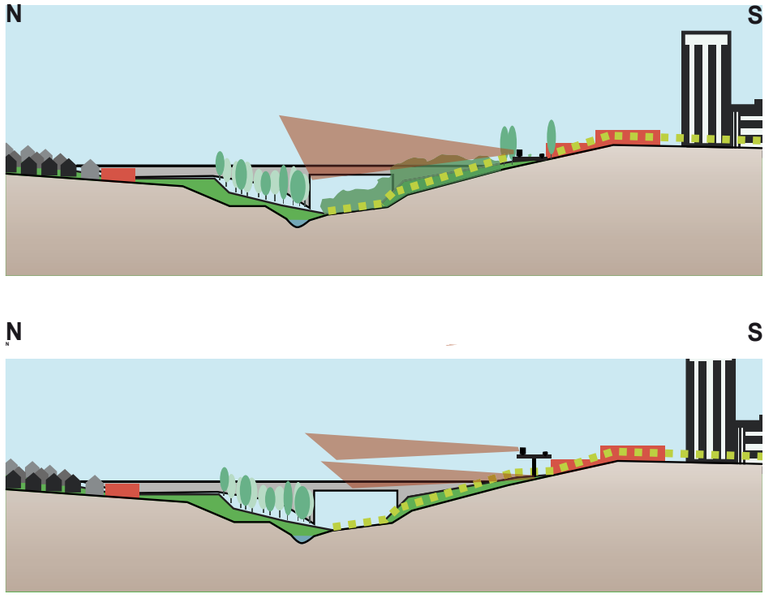

Le passage projeté de l'avenue du Parisis, dans le vallon du Petit Rosne, empêche les coutures urbaines de part et d'autre du vallon. Le gabarit de l'infrastructure représente plutôt une coupure que le caractère encaissé du vallon tend à renforcer, quelle que soit l'évolution de son occupation du sol. En revanche, si cette infrastructure parvenait à se placer en rebord du vallon, elle serait en mesure d'en révéler la morphologie. Pour le paysage, l'enjeu du passage du BIP serait de se positionner en terrasse sur la vallée du Petit Rosne et d'en favoriser l'accès. Dans la mesure où le gabarit de l'infrastructure n'en permettrait pas un franchissement aisé et régulier, son passage au sein de l'unité en ouvrage d'art (en viaduc ou semi-encaissée) deviendrait nécessaire au développement harmonieux de cette unité urbaine.
Un passage de l'avenue du Parisis en viaduc sur le rebord sud du vallon du Petit Rosne permet de franchir la voie ferrée et de libérer les continuités vers le fond du vallon. Cette configuration instaure par un ouvrage d'art, une limite dessinée à l'urbain et une situation en terrasse à l'infrastructure.

Enjeux de paysage

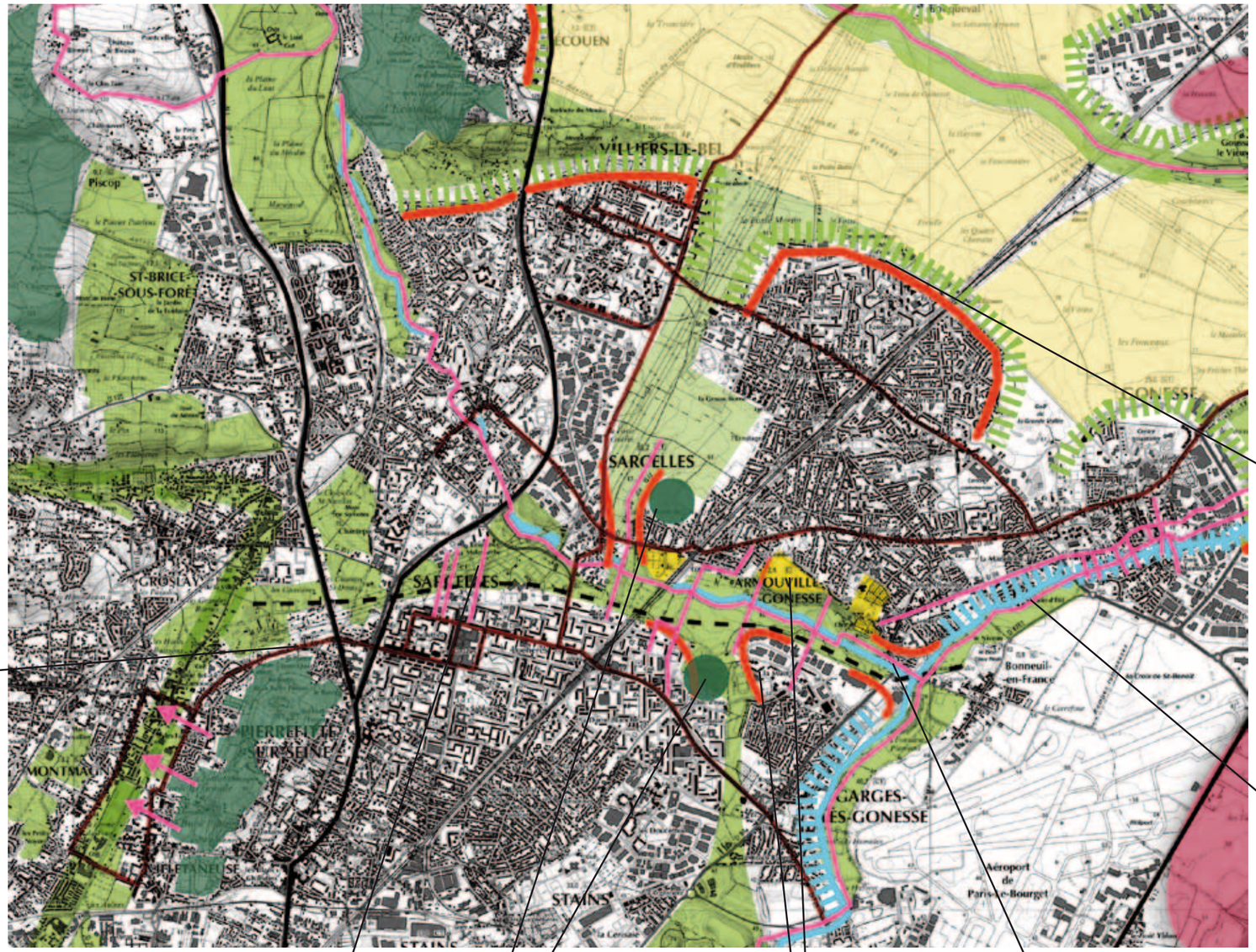

Articulation paysagère à préserver

Front bâti sur un élément de nature à qualifier

Continuités paysagères à qualifier

Terrasses paysagères à qualifier

Limite d'urbanisation

Continuité de voiries douces

Espaces boisés

Secteurs urbanisables

Echangeurs

Clarifier l'espace urbain en renforçant le réseau secondaire structurant de ville à ville (de Sarcelles-Grand ensemble à Montmagny, de Sarcelles-Village à Gonesse, de Gonesse à Villiers-le-Bel)

Traiter les interfaces et les façades urbaines sur le plateau agricole

Requalifier le font bâti constituant une façade sur le cours d'eau

Renforcer des liens transversaux de part et d'autre du Petit Rosne avec un objectif de désenclavement des quartiers

Renforcer le vis à vis du Mont de Gif et du fort de Stains

Maintenir les enchaînements de paysage depuis les terrasses d'Arnouville-lès-Gonesse, jusqu'au parc de la Courneuve (liaison douce de l'A 16)

Assurer des continuités douces et maintenir les activités le long du Croult et du Petit Rosne

PLAINE DE ROISSY-EN-FRANCE, AXE DE L'A 1 ET DES AÉROPORTS

A l'est de Louvres, vue vers le sud et l'aéroport Charles de Gaulle.
Les superstructures de l'aéroport et les avions apparaissent en silhouette, formant une « frise » posée sur la ligne horizontale de la plaine, à l'échelle « internationale ».
Au premier plan, un petit vallon forme un repli dans le relief, un lieu dont l'échelle semble plus familière et plus proche.

Les voyages lointains en avion, en TGV, par l'autoroute passent par ce territoire considéré par beaucoup comme un embarcadère.

Au nord du secteur, la plaine agricole, en ceinture de Paris, reste un paysage de qualité sensible. Ailleurs, les structures, les usines, les commerces, les échangeurs, avec eux les remblais de dépôts multiples et les lignes électriques ne constituent plus un paysage mais une page blanche, une disponibilité foncière en quête de projet.

- **Un paysage initial de plaine cultivée striée de vallons**
- **Un territoire très fortement marqué par les infrastructures**
- **Un territoire de projet, pôle régional de développement**
- **Un projet de territoire qui peut tirer parti des valeurs paysagères de la plaine et des vallons**

Limites et voisinage

Les limites de cette unité ne sont pas nettes, contribuer à leur lisibilité constitue d'ailleurs un des enjeux majeurs auquel devra répondre le projet de territoire et de paysage de l'Est du Val-d'Oise. Il est néanmoins possible d'esquisser ces limites.
Le vaste territoire de la Plaine de France est grossièrement divisé en quatre d'Ouest en Est, l'unité de Roissy constituant la partie centrale, dont le territoire serait défini non par une limite identifiable, mais par l'intensité de la présence des aéroports, d'un impressionnant faisceau d'infrastructures de transports, (routes, autoroutes, voies ferrées), de zones logistiques et de franges urbaines aux contours peu lisibles.

A l'Ouest, la plaine de Mareil-en-France se termine sur la frange constituée par la succession des agglomérations de Gonesse, Goussainville, Louvres et Survilliers. L'unité de paysage qu'elles constituent, « axe du RER D et de la RD 317 », n'est pas continue et les espaces de plaine cultivée s'infiltrent entre les agglomérations sans qu'il soit possible de déterminer une limite exacte.

A l'Est, l'unité de paysage se poursuit dans le département de Seine-et-Marne. Elle se borne sur la ligne LGV, les bords de l'aéroport et sur la grande zone d'activités de Mitry-Mory. Au-delà, la plaine de France se poursuit jusqu'à Meaux, offrant un paysage beaucoup plus agreste.

Au Sud, l'unité entre en contact direct avec la conurbation parisienne. Elle en constitue même une partie, si l'on considère la continuité bâtie le long de l'autoroute A 1 depuis Le Bourget jusqu'à l'aéroport Charles de Gaulle. Une bande de culture (le triangle de Gonesse) reste cependant ouverte à l'ouest de l'autoroute, dont l'ouverture est comme prolongée par celle du Bourget, enfoncée loin dans l'épaisseur urbaine de la Seine-Saint-Denis, jusqu'au parc de la Courneuve. On notera un ensemble de cultures comparable, situé entre le sud de Charles de Gaulle et le nord de la conurbation, à Tremblay-en-France et Mitry-Mory.

Au Nord, le vaste faisceau de voies et les dégagements cultivés se heurtent aux boisements de Luzarches, Morrière, Mortefontaine… qui appartiennent à un « cirque » de lisières que prolongent, comme un réel horizon naturel, les buttes de la Goële. L'unité trouve là une limite lisible, que l'on peut considérer comme la limite nord des paysages de l'Ile-de-France. Cette limite naturelle coïncide avec la limite administrative.

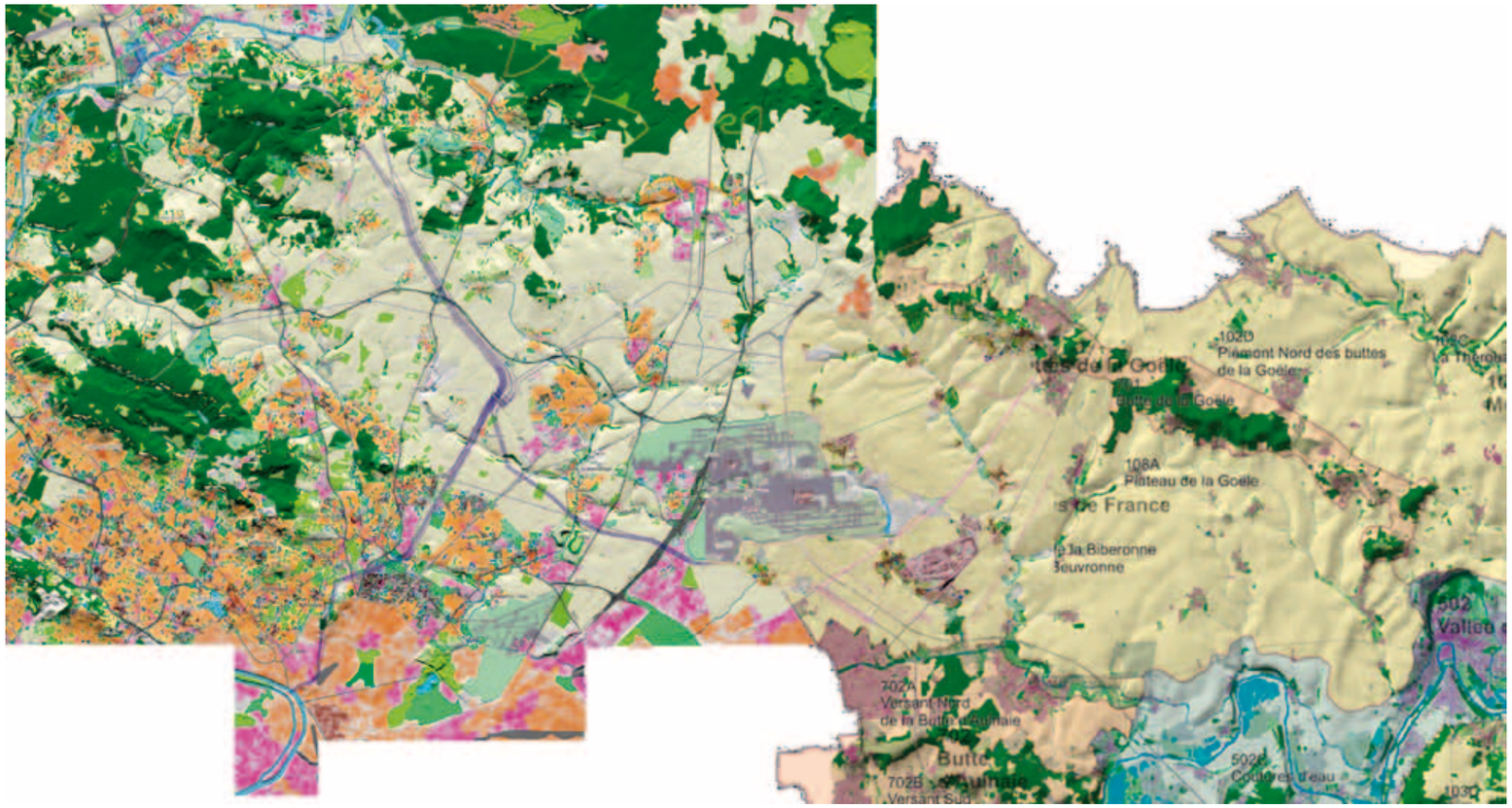

Vue globale de la plaine de France (assemblage des cartes des atlas des paysages du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne, cartes réalisées par Vue d'ici).
La Plaine apparaît nettement délimitée par la vallée de l'Ysieux et les Monts de la Goële au nord, par les franges de la conurbation parisienne au sud. L'aéroport Charles de Gaulle se trouve au centre de l'unité géographique, mais raccordé à la conurbation par l'A 1 et les zones d'activités connexes situées en Seine-Saint-Denis.

Au Nord et vers l'Est, le cirque boisé des buttes de Dammartin-en-Goële

A l'Ouest, l'unité de l'axe de la RD 317 (ici Goussainville) est mise à distance de l'aéroport, par les ouvertures cultivées et les talwegs du Croult.

Au Sud vers l'ouest, l'ouverture de l'aéroport du Bourget pénètre la masse urbaine, faisant apparaître le bord urbain de Garges-lès-Gonesses (unité de paysage de « Sarcelles-Petit Rosne ») et du département de Seine-Saint-Denis.

Au Sud, l'horizon parisien des cités de Seine-Saint-Denis

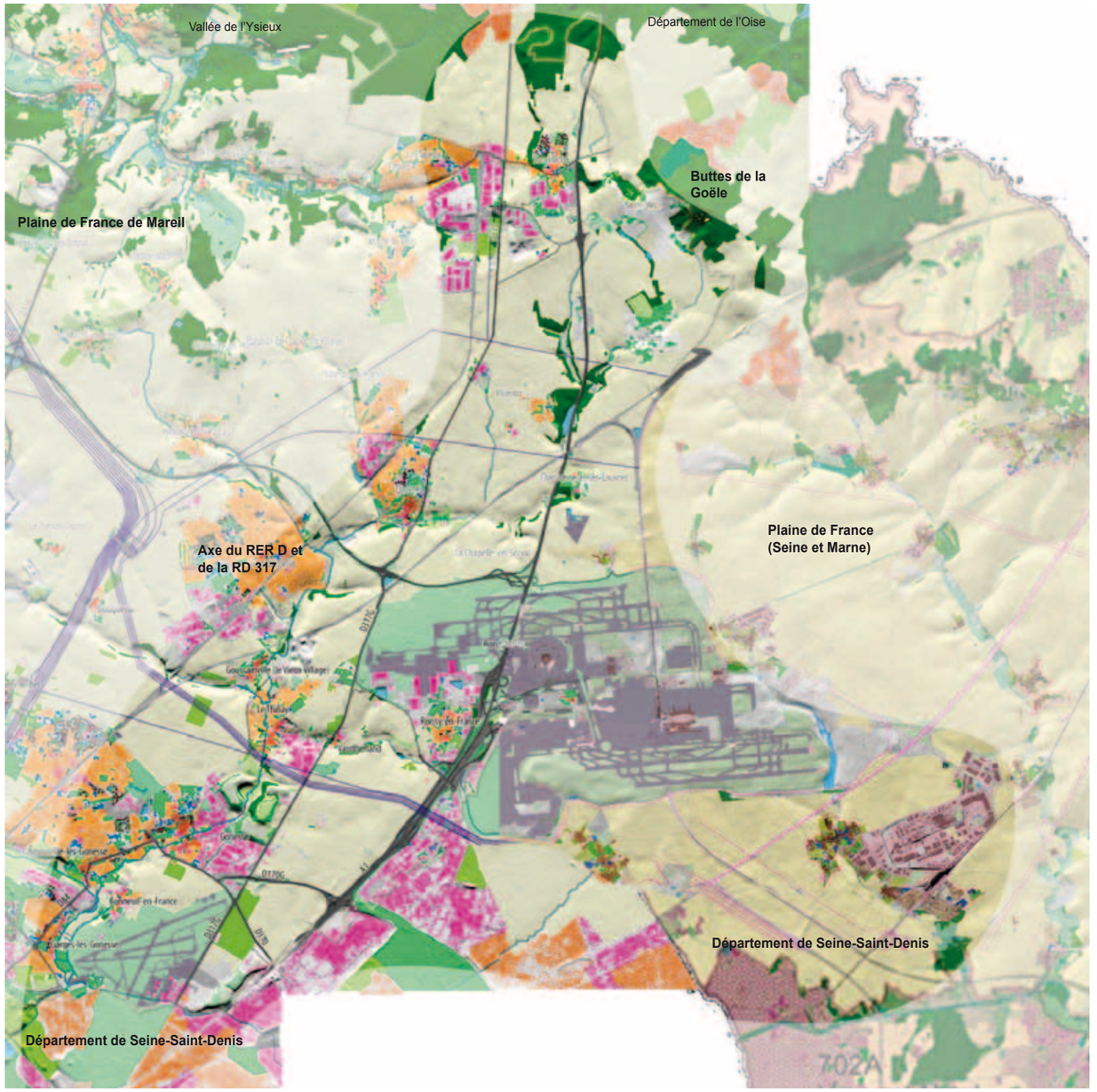

Charpente naturelle

L'ensemble de l'unité repose sur la planéité de la Plaine de France, l'une des raisons de l'implantation des aéroports, le choix du tracé des infrastructures dans ce « seuil » sans obstacles au nord de Paris.

L'ensemble apparaît donc comme un vaste openfield, marqué par l'horizontalité du sol. La plaine est cependant légèrement, mais lisiblement, griffée par le passage de ruisseaux dont les vallées, certes petites, constituent néanmoins des lignes marquantes et des paysages possiblement singuliers. Le Croult (ou Crould), le Rhin, le Fossé Gallais inscrivent dans le relief un réseau hydrographique dont le centre est formé par le plan d'eau du Thillay est l'élément central.
On rappellera ici le rôle de bornage qu'assurent, au nord de l'unité les buttes de la Goële, et celles de Mortefontaine à Saint-Witz.

L'ondulation des cultures laisse une place importante au boisement en partie nord de l'unité (au fond le clocher de Dammartin)

Le Croult et ses abords

Le front boisé de la lisière nord épaule les reliefs de cette unité.

Vue de la charpente naturelle et de l'implantation bâtie. La carte révèle un relief très plan, griffé de petits ruisseaux, et les caractères communs à la plaine et aux emprises des aéroports : planéité et dégagement.

Structure et motifs

A l'origine, une plaine d'openfield

Les sols de la plaine de France sont les meilleures terres à blé d'Europe. Le paysage ancien est un openfield typique, aux vastes étendues cultivées, créatrices d'horizons immenses, de contact direct entre le ciel et la terre travaillée, où la moindre verticale résonne comme un coup de baguette sur la peau tendue d'un tambour. Une terre de cette qualité est économisée par des villages très compacts, resserrés, et la quasi absence de boisements, sinon à l'approche des petits ruisseaux…
Entre Paris et les forêts de l'Oise, la plaine forme un séquence clairement lisible, le blé venant en toute logique nourrir les habitants de la ville. Cette vaste clairière cultivée n'a fait l'objet d'aucune représentation artistique marquante. La beauté de son vaste souffle n'est reconnue que depuis peu, via sa protection au titre des sites inscrits.

Des infrastructures démesurées

Le développement parisien lié au passage de l'autoroute A 1, l'absence totale d'obstacles naturels et l'affranchissement vis-à-vis de la préservation des bonnes terres, ont projeté sur ce territoire un ensemble d'éléments qui en ont bouleversé profondément le paysage. Le réseau des voies routières et ferrées, combinant radiales et tangentielles, est singulièrement dense autour de l'axe stratégique de l'A 1, autoroute la plus fréquentée de France. L'échangeur particulièrement vaste et complexe distribue l'aéroport Charles de Gaulle tandis que le passage de l'A 1, sous les pistes de l'aéroport, contredit la planéité de la plaine.

Aux voies s'ajoutent les lignes électriques, qui strient le ciel et mettent en péril l'équilibre ample mais fragile du contact entre les cultures et le ciel.
Les aéroports du Bourget et de Roissy sont logiquement associés à un flux aussi important et à la disponibilité des sols. Avec eux le paysage se densifie, se complexifie, dans un rapport contrasté.

D'un côté, les pistes et les dégagements nécessités par le trafic aérien perpétuent l'échelle de la plaine, immensément ouverte elle aussi sur le ciel, motif partagé par le paysage agreste initial et les aéroports. On déplore ainsi qu'autour de l'aéroport Charles de Gaulle un dispositif de remblais, parfois très imposant, vienne systématiquement s'interposer entre le sol de la plaine et celui de la plate-forme, qui partagent pourtant le même pôle.
D'un autre côté, un gigantesque "amas" de zones d'activités, de logistique, d'échangeurs, suscité par l'activité des aéroports, s'étend sur la plaine en ignorant son paysage.

Epiais-les-Louvres et le talus du pont au-dessus du TGV

Ouverture cultivée au sud est de l'aéroport. Façade aveugle de l'aéroport.

Passage du TGV au nord de l'aéroport encaissé. Seul le pont de la route périphérique manifeste sa présence. Planimétrie de la plaine et de l'aéroport se répondent

Entre l'aéroport et Parinor 2, un espace d'entre deux

L'accessibilité à l'aérogare 1 est à l'image de l'ensemble des accès de l'aéroport : par le dessous.

Passage du faisceau autoroutier à hauteur de l'aéroport : encaissé et enveloppé d'une masse arborée

L'axe de la RD 317 en bord du Bourget. Constamment en travaux, pas de crédibilité urbaine à ce jour.

Eglise de Gonesse depuis l'aéroport du Bourget

L’étalement urbain sur la continuité de la plaine

Paris, si proche, dessine des franges au caractère éloigné de l'identité des paysages d'openfield. Des bords urbains trop étendus pour être perçus comme des villages dans la plaine, apparaissent comme un horizon.

Les développements urbains (principalement constitués des zones d’activités), continus le long de l’A 1, ont suivi la dynamique d'expansion des aéroports et des routes, dans la continuité de la conurbation parisienne. Les villages de la plaine, autrefois compacts, se sont étendus par de vastes zones d’activités et de lotissements. Une exception : le vieux village de Goussainville, resté figé dans sa forme ancienne mais qui s'est vidé de ses habitants en raison du bruit des avions.

Au nord de la RN 104, il est encore possible d’identifier une continuité de la plaine d’Ouest en Est, parallèlement aux limites boisées des buttes. L’agglomération de Louvres-Puiseux est encore suffisamment éloignée de Goussainville et de Fosses pour ménager le grand souffle du paysage ouvert.

Au Sud et à l’Ouest de l’aéroport Charles de Gaulle en revanche, la plaine se trouve réduite à de petits morceaux, découpés par les développements urbains et les infrastructures, butant sur les horizons des zones d’activité, des zones de logistique, sur les lignes électriques… Quelques perspectives restent encore perceptibles, mais fragiles et détachées d’un sentiment de paysage agricole.

Dans ce contexte mouvant, les routes deviennent les actrices principales des structures territoriales, limites infranchissables comme l’A 1, ou au contraire germes de développements.
A contrario, les limites des secteurs urbanisés donnant sur la plaine paraissent indéfinies, non arrêtées et non traitées.

Bord urbain de Garges-les-Gonesse en limite du Croult depuis le Bourget

Les axes d’activité en provenance de Paris aboutissent vers l’aéroport par des proues architecturales : l’hôtel Hyatt vers l’aéroport Charles de Gaulle

Depuis le Bourget (derrière Bonneuil-en-France) le bord de la ville de Gonnesse est énigmatique

Ouverture cultivés au sud ouest de l’aéroport. Des plaines de belle ampleur, malgré l’absence d’horizons cultivés (au fond bâtiments de l’aéroport)

La discrète charpente des cours d’eau

Au sein de ces incertitudes, les petits ruisseaux apparaissent comme des espaces alternatifs, aux horizons plus proches donc moins fragiles que ceux de la plaine, à l’échelle attachante d’une promenade, au sein d’un univers de parcours gigantesques. Le réseau des ruisseaux traverse des situations de plaine, de limites urbaines et les tissus urbains eux-mêmes, où il est diversement accessible et valorisé. Malgré le potientiel d’une échelle plus appropriable et l’attractivité des motifs de l’eau et de la végétation associée, les ruisseaux ne sont que faiblement accessibles ou traités comme paysages de valorisation et de détente. Beaucoup de ces reliefs sont même l’objet de grands terrassements, qui en chamboulent la lisibilité.

Remodelage du vallon de la Morée en limite départementale

Le vieux village de Goussainville

La plaine agricole originelle, creusée de vallons, propose encore de nombreux motifs et scènes paysagères que le développement péri-urbain et les nuisances de l'aéroport tendent en général à effacer (remblais) ou ignorer. Le viaduc du TGV indique au contraire une possible mise en valeur de ce substrat paysager mal identifié.

Le vieux village de Goussainville : une structure est encore lisible, celle du village, dominé par le splendide clocher de son église, accroché au rebord du vallon dont le fond est occupé par les cultures maraichères.

L'ambiance de village "fantôme" du vieux Goussainville est due au bruit des avions qui le rend inhabitable. Le village est cependant situé à un point crucial du réseau de vallons qui parcourt la plaine et doit trouver une vocation.

Micro motifs agricoles liés à un corps de ferme.

Motifs d'alignement arborés sur la RD 401 (arrière de l'aéroport en Seine-et-Marne)

A l'horizon les reliefs artificiels des remblais rehaussent le coteau du vallon en face du vieux Goussainville.

La LGV franchit le Rhin à Goussainville, par un superbe viaduc sous lequel peuvent aisément passer le paysage du vallon et les promenades qui pourraient l'accompagner.

Conditions de perception

C'est probablement un des rares paysages qui soit réellement perçu de haut, en vue aérienne : parmi les 50 millions de passagers de l'aéroport, beaucoup observent du hublot le territoire survolé au décollage ou à l'atterrissage. C'est une vision écrasée, mais où se détachent les logiques de découpes, de lignes, de surfaces… une vision qui fait du « plan » un paysage. Et pour beaucoup de touristes, il s'agit de la première image réelle de la France.
Le « ballet » des avions constitue lui-même un spectacle. On trouve régulièrement des observateurs dans l'aéroport mais aussi aux abords des pistes viennent ainsi regarder les décollages et les atterrissages.

L'autoroute A 1 draine elle aussi un nombre imposant d'observateurs. Les usagers découvrent ici une lecture de territoire, formée par les épisodes qui les font quitter Paris vers la « campagne » ou inversement. La lisibilité en est assez troublante. Entre les deux aéroports de Roissy et du Bourget, l'autoroute A 1 se trouve en frontière entre les activités à l'Est et un fragment de plaine à l'Ouest, donnant l'illusion d'une limite urbaine. Celle-ci se situe en réalité plus loin, au nord, (après Roissy) et dans l'autre sens (Est-Ouest).

Toutes les autres infrastructures offrent plus ou moins de visibilité sur le territoire. La RD 317 voit alterner les séquences de bords urbains et les morceaux de plaine, sans ordre apparent. Le RER traverse les villes, il offre aussi une vision claire des continuités de plaine entre elles. Entre les gares de Villiers-le Bel/ Gonesse et Goussainville, le voyageur perçoit ainsi nettement le vallon et les cultures qui l'environnent.

Un réseau dense de chemins de randonnées irrigue la frange ouest de l'unité, au contact de la plaine de Mareil-en-France. Accroché aux gares, pour partie dans le réseau des ruisseaux, il parvient jusqu'au vieux village de Goussainville.

L'aéroport au milieu de la plaine depuis Dammartin-en-Goêlle

Depuis la RD 31. La silhouette des aérogares et des tours de contrôle apparaissent à contre jour, comme des objets dans la plaine.

Contraste entre la structure vernaculaire d'implantation des villages anciens (dans le creux des vallons) et la silhouette de l'aéroport sur les points hauts de la plaine.

Depuis la RD 317. Objets posés dans la plaine.

Enjeux et pistes de réflexion

Cette unité paysagère constitue une « entrée de ville » de l'agglomération parisienne ou du Grand Paris. Pour une région-capitale dont l'ambition est d'avoir un rayonnement international, l'image de cette unité est à soigner tout particulièrement, car elle sera la première perception qu'auront les étrangers venant du nord de l'Europe par la A 1 et le TGV ou du monde entier en arrivant par Roissy.

Le pôle de Roissy est considéré comme un territoire au fort potentiel de développement. La complexité du site appelle un projet de territoire qui permettrait de synthétiser les éléments d'un programme de développement à une prise en compte des enjeux paysagers.

Les enjeux sont nombreux dans un site aussi directement en contact avec la pression péri-urbaine et est, pour résumer, abordé plus volontiers comme disponibilité foncière que comme paysage. Il faut rappeler que pour beaucoup d'acteurs de l'aménagement, la plaine de grande culture n'est pas considérée comme un paysage, surtout quand sa structure originelle (une tension pure entre le sol cultivé et le ciel) est entaillée par les multiples objets de la périphérie, comme les zones de dépôts de matériaux illustrés ci-contre.

C'est ainsi ce projet global qui doit pouvoir émerger en intégrant dans son dispositif les composantes d'un paysage non bâti :

- terres agricoles productives, mais aussi éventuellement cultures plus directement liées à l'agriculture péri-urbaine
- réseau des vallons trop négligé jusqu'à ce jour, mais en mesure de proposer des espaces plus intimes et des liaisons territoriales
- bords urbains de la conurbation et des agglomérations

Ce projet devrait pouvoir mettre en valeur les trames vertes et bleues et intégrer les objectifs suivants :

- rechercher un développement économe en terres agricoles préservant en priorité les continuités de plaine au Nord
- identifiifier une frange lisible et traitée entre la conurbation et la plaine
- préserver la continuité identitaire de la Plaine de France d'Est en Ouest identifiées au Nord de l'aéroport
- traiter les limites urbaines sur la plaine sous forme de couronne de jardins et promenades
- valoriser le réseau des ruisseaux formant une trame paysagère et de promenades donnant sens au développement
- associer à la trame du patrimoine des parcs existants (La Courneuve, le Sausset) en projet (Sausset amont, buttes de Gonesse), et du vieux village de Goussainville.
- valoriser les perspectives ouvertes de la plaine et des aéroports :
- affaiblir visuellement les merlons, constituer des perspectives dans les secteurs de développement.
- aménager des cheminements, installer des équipement récréatifs, relier ces nouveaux espaces avec les espaces urbains alentours.

Le fort impact paysager des secteurs de terrassement

Remodelage du vallon du Croult à la suite du passage de l'A 1 et de la ligne de TGV.

La plaine du triangle de Gonesse. Actuellement cultivée, ponctuée par le motif d'alignement de la RD 902, ce secteur est entaché d'un certain nombre de remodelage (ici décharge casse automobile), plus haut ball-trap

Le remodelage du ru de la Morée épaule l'implantation des bâtiments d'activité

Remodelage de la plaine en son centre (ancienne carrière)

La plaine du triangle de Gonesse. Les bords de ce secteur sont ponctuées des activités en bordure de l'axe A 1/A3.

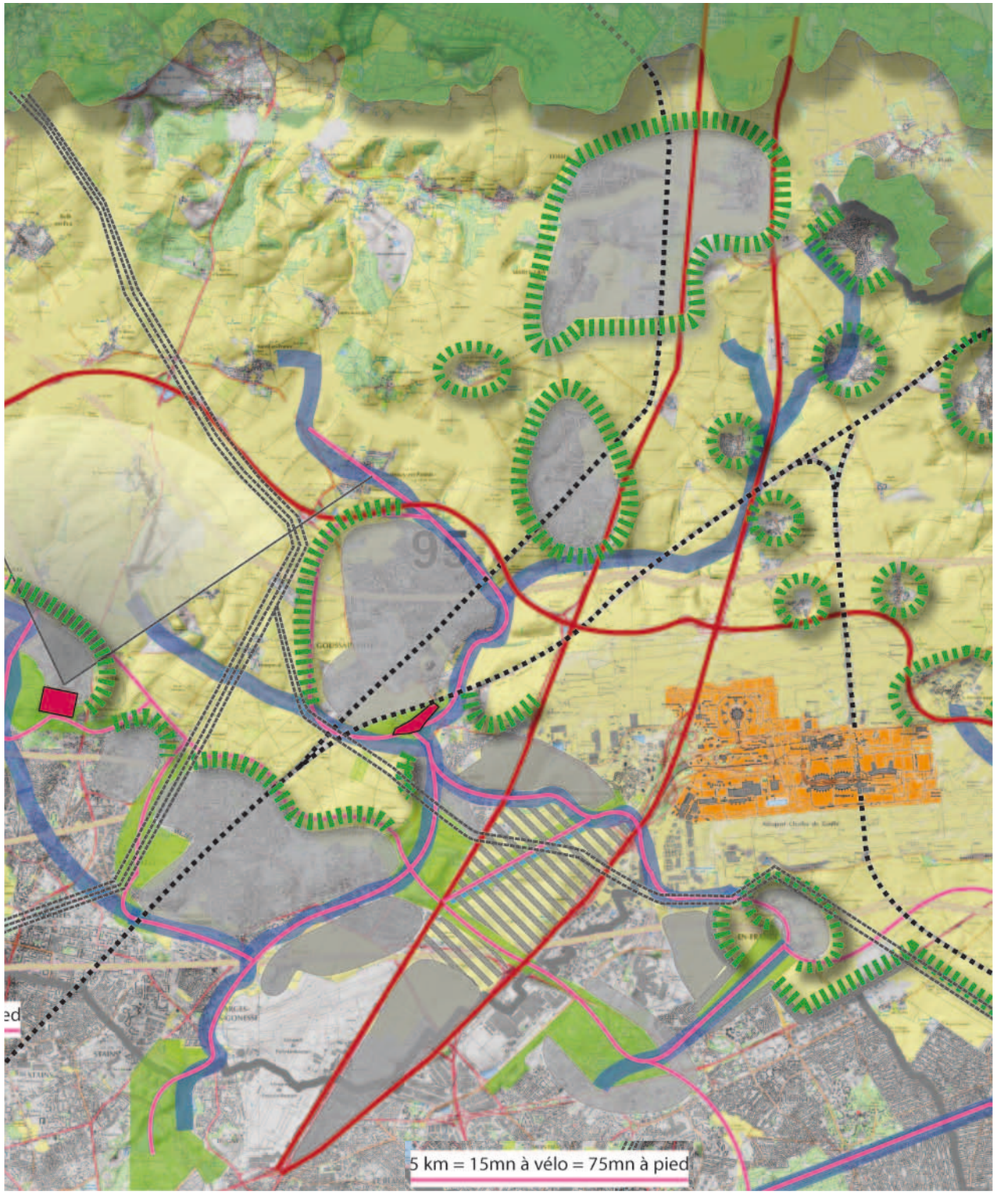

Pôle Roissy, carte des paysages

La plaine agricole, structure paysagère majeure

Plaine cultivée dégagée, enjeux de continuité

Enjeu de continuité plaine-aéroport : ouverture visuelle, continuité du relief plan.

Motifs de la périphérie urbaine

Routes principales, points de vue sur les paysages, articulations à traiter

Voies de chemin de fer, points de vue sur les paysages, articulations à traiter

Lignes électriques

Enjeux de cohérence du développement urbain

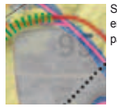
Secteurs urbains à développer en cohérence avec la structure paysagère

Projet urbain à terme, tenant compte de la vocation agricole de la plaine

Enjeux de cohérence du développement urbain

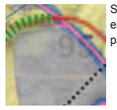
Secteurs urbains à développer en cohérence avec la structure paysagère

Projet urbain à terme, tenant compte de la vocation agricole de la plaine

Enjeux de la constitution d'un réseau de paysages

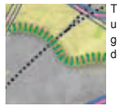
Traitement des limites urbaines en franges paysagères, accueillant un réseau de promenades

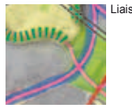
Liaisons douces principales

Château d'Écouen, patrimoine majeur associé au réseau de paysages, point de vue sur la Plaine de France

Valorisation des ruisseaux comme constituants d'un réseau de paysages de proximité

Parcs existants ou en projet, mise en réseau par des séquences de parcs de jonction

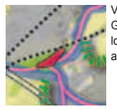
Vieux village de Goussainville, pôle de loisirs, patrimoine associé au réseau de paysages

- Affirmation nette de l'identité agricole de la plaine de France : préservation des continuités de plaine cultivée au nord de Charles de Gaulle (coupures d'urbanisation entre les agglomérations), encouragements au maintien de l'agriculture, contrôle des remblais de dépôt, traitement des remblais en place (boisement approprié)
- Mise en valeur des caractères paysagers des aéroports : ouverture sur le ciel et sol de la plaine. (fort enjeu de traitement des limites d'aéroport sous forme de merlons, continuité de plaine ouverte et dégagée à rechercher)
- Localisation et traitement des limites urbaines sur la plaine : front urbain assumé, traitement d'une frange paysagère « lisière urbaine », formant éventuellement des figures lisibles depuis les avions.

Structuration d'un réseau de paysages de proximité, associant les « lisières urbaines », le réseau des ruisseaux, les parcs existants et en projet, les liaisons complémentaires

- Valorisation du vieux village de Goussainville et du château d'Écouen, situés au coeur du réseau de paysages de proximité, au bord des ruisseaux ou des buttes, comme pôle de loisirs et d'ancrage culturel
- Développement du pôle économique en priorité sur les emprises plus enclavées et plus proches des dessertes, en évitant l'étalement, et en favorisant la densité
- Traitement de la vision territoriale depuis les grandes voies (A 1 et RD 317 principalement), valorisation des paysages urbains, du seuil de l'agglomération, de la plaine.

REMERCIEMENTS

Avec la participation du comité de pilotage :
Aude Fauché Responsable du Service Urbanisme, Aménagement et Développement Durable - Direction Départementale des territoires du Val d'Oise
Stéphane Lucet Inspecteur des sites - Direction Régionale et interdépartementale de l'environnement et énergie de l'Ile de France
Sébastien Girard Responsable du services espaces et milieux - Conseil Général du Val d'Oise

Avec la participation du Comité technique :
Jean-Baptiste Bellon - Architecte des bâtiments de France
Virginie Stelmach - Architecte des bâtiments de France
Nathalie Coquillon - Direction Départementale des territoires du Val d'Oise - SUADD/PREDD
Bruno Bessis - Direction Départementale des territoires du Val d'Oise - SUADD/PEA
Dominique Petigas -Huet - Direction Départementale des territoires du Val d'Oise – SATE
Rémy Piedvache - Direction Départementale des territoires du Val d'Oise – SATO
Alain Clément, Patricia Barthélémy et Elise Dessaint - Direction Départementale des territoires du Val d'Oise - SAFE
Patrick Gautier – Parc Naturel Régional du Vexin Français
Solange Duchardt - Parc Naturel Régional Oise Pays de France
Joël Aoust - Directeur du CAUE du Val d'Oise
Sylvie Cachin - CAUE du Val d'Oise
Odile Drouilly - CAUE du Val d'Oise

La Maitrise d'ouvrage remercie :
Les membres de la Commission Départementale de la Nature , des Paysages et des Sites
Les conseillers généraux du Val d'Oise et les représentants des collectivités du Val d'Oise
Marie-Hélène Peltier des archives départementales du Val d'Oise et Marie-Hélène Leclerc de l'agence photographique de la réunion des Musées Nationaux ainsi que leurs collaborateurs pour leur collaboration dynamique et efficace
Amélie Pruvot - Direction Départementale des territoires du Val d'Oise – SUADD/PG pour la conception graphique
Joël Bye Paysagiste – urbaniste – Direction Générale de l'Aviation Civile
Stéphanie Antoine – Direction Générale de l'aménagement, du logement et de la Nature

ATLAS DES PAYSAGES DU VAL-D'OISE

Edition :
Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise,
Préfecture du Val d'Oise - Cergy

Dépôt legal : Octobre 2010
ISBN : 978-2-11-128097-7 et 978-2-11-128098-4

Impression :
PDI Imprimerie, Saint Ouen l'Aumône